



SCoT du Pays de Grande Sologne

RAPPORT DE PRESENTATION

TOME 1

09 Février 2023 : Version Arrêtée



SCoT du Pays de Grande Sologne

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

Schéma de cohérence territoriale du Pays de Grande Sologne

SOMMAIRE

- Introduction p. 3
- La population p. 4
- L'habitat p. 12
- L'économie et l'emploi p. 19
- Les équipements p. 26
- La consommation d'espaces p. 28

INTRODUCTION

La présente note vise à fournir des éléments d'actualisation au diagnostic réalisé au début de l'élaboration du SCoT, en 2016, diagnostic qui avait été réalisé le plus souvent sur la base des chiffres INSEE 2012.

On trouvera donc ci-après divers indicateurs regroupés en 5 chapitres, qui correspondent aux principaux éléments quantitatifs sur lesquels peut se baser la programmation du SCoT.

Par rapport aux constats du diagnostic de 2016, quatre évolutions importantes peuvent être notées :

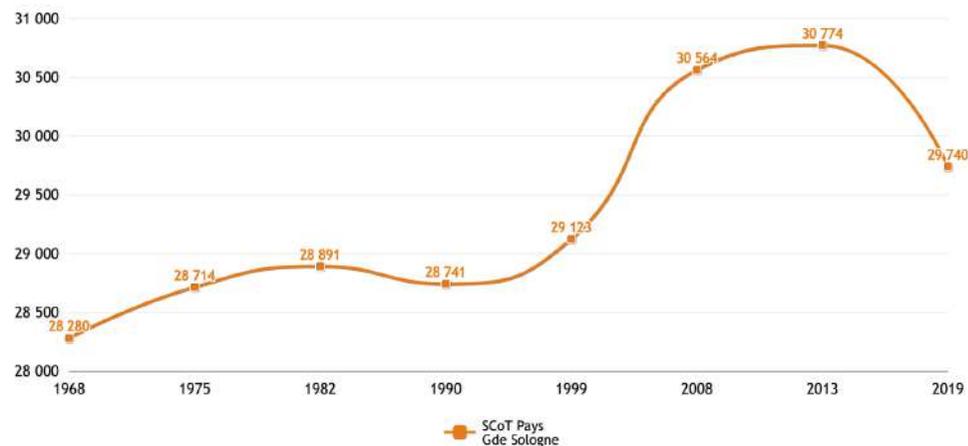
- La population, dans la dernière période, connaît un repli nouveau, lié à un solde migratoire qui devient négatif à son tour.
- L'emploi continue de se contracter dans la plupart des filières.
- Le nombre de logements continue d'augmenter, mais avec une évolution en perte de vitesse, et un accroissement sensible des logements vacants est à noter: de ce fait, les besoins en logements, pour l'avenir, restent relativement forts malgré une pression démographique plus faible.
- Le territoire est de plus en plus « ancré aux grandes agglomérations voisines », les évolutions positives concernant surtout les communes les plus proches de ces agglomérations.

LA POPULATION

■ Évolution de la population

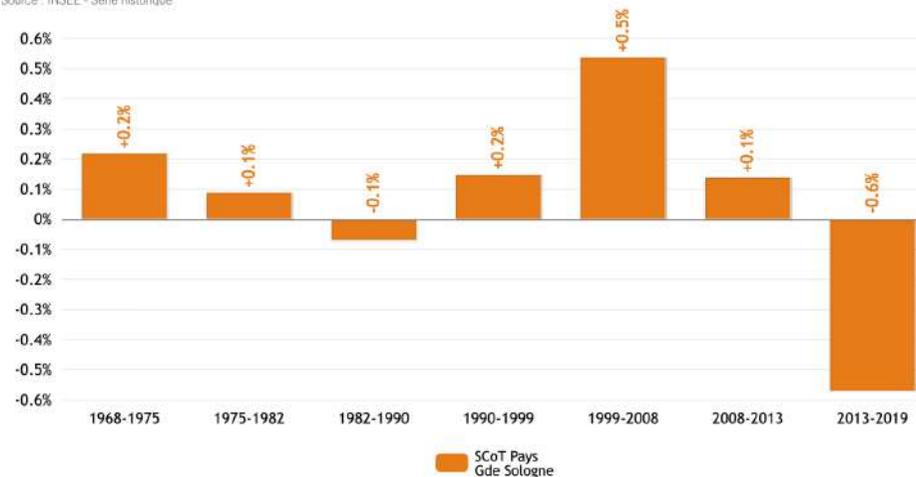
Population depuis 1968

Source : INSEE - Série historique

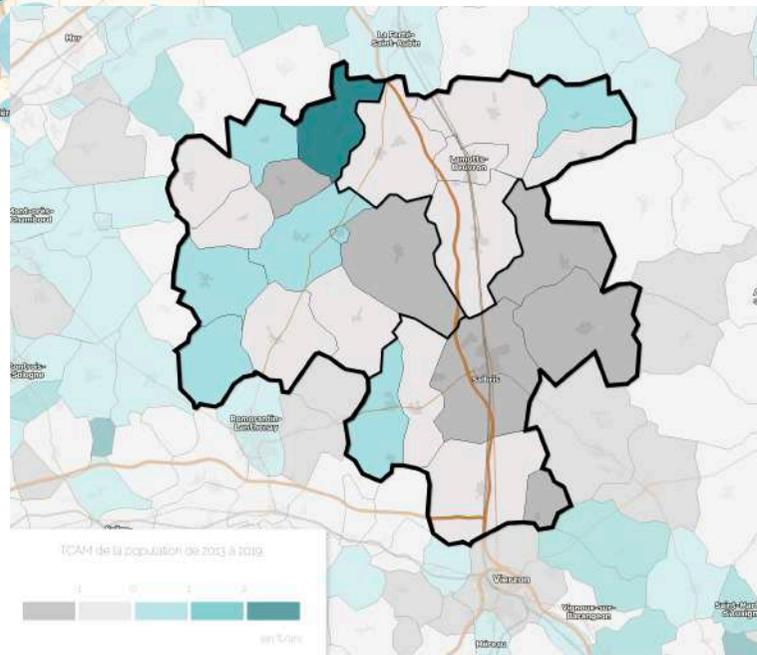
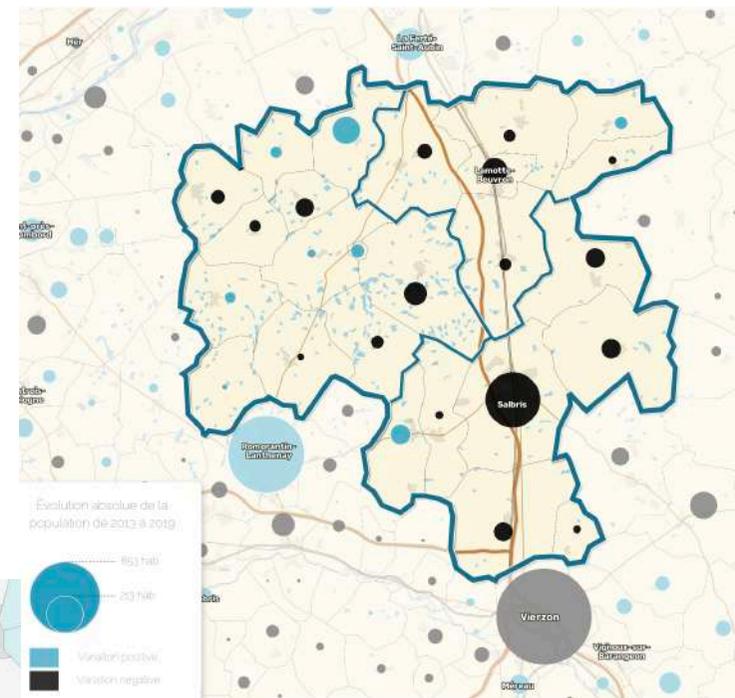
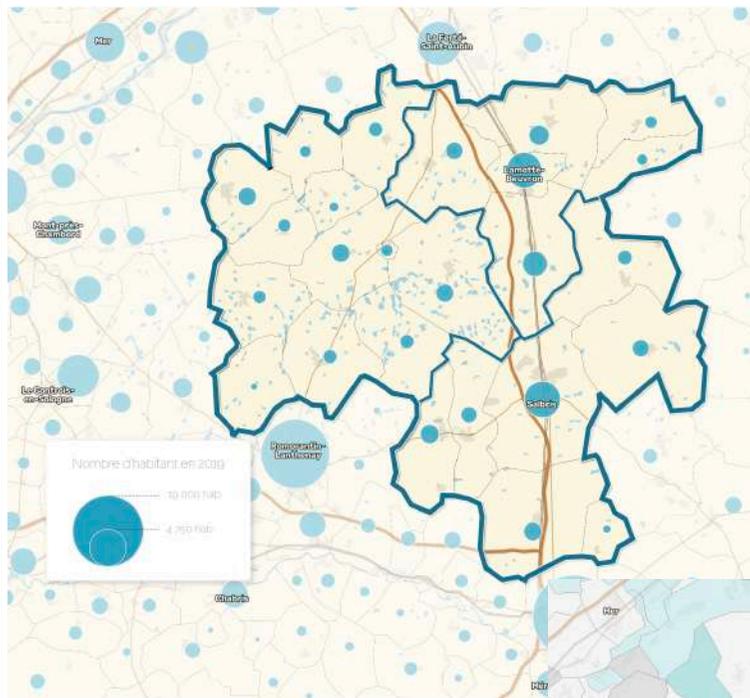


Évolution moyenne annuelle de la population depuis 1968

Source : INSEE - Série historique



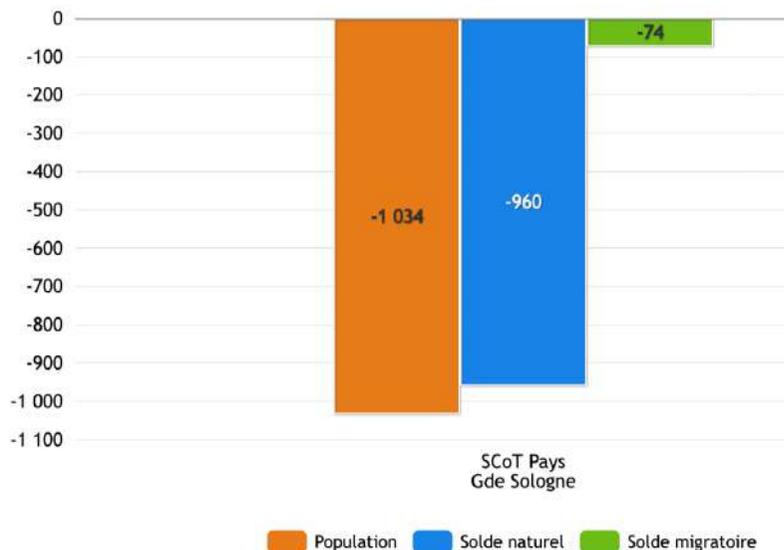
A l'échelle du Pays de Grande Sologne, la dernière période (2013-2019) montre un « retournement de tendance » avec une diminution de la population depuis 2013, 1 034 personnes en moins, soit une évolution moyenne annuelle sur la période de -0,6%.



Globalement, ce sont les communes situées à l'est du territoire qui perdent des habitants, la plupart de celles qui sont influencées par les agglomérations voisines (Orléans/La Ferté St. Aubin, Blois, Vierzon) progressant sur le plan démographique : on voit là l'effet – de niveau cependant limité – de la « périurbanisation » sur le territoire du SCOT.

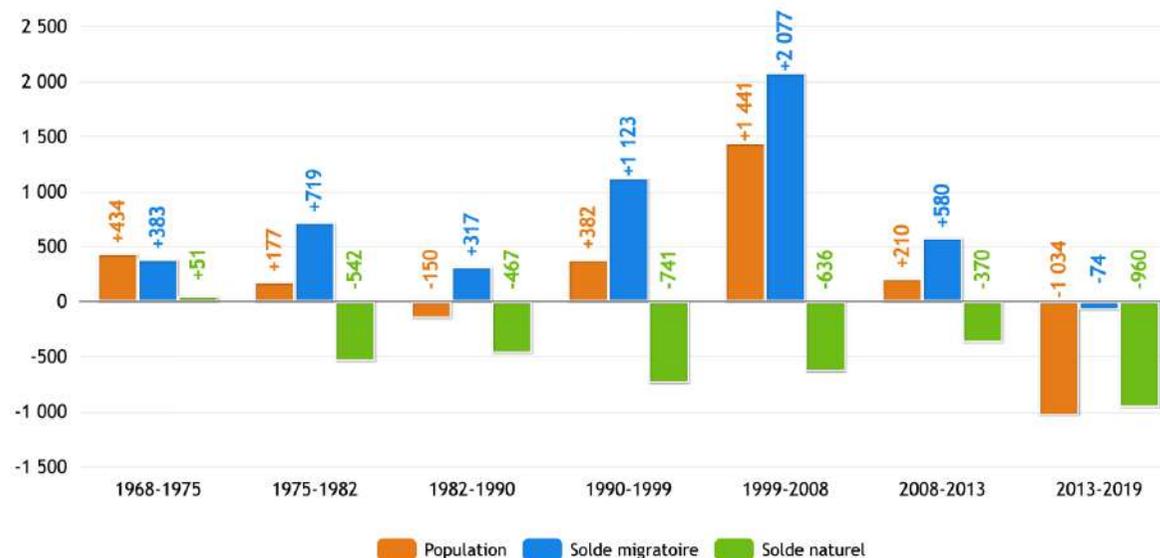
Population, solde migratoire et naturel 2013-2019

Source : INSEE - Emploi-Activité



Population, solde migratoire et naturel depuis 1968

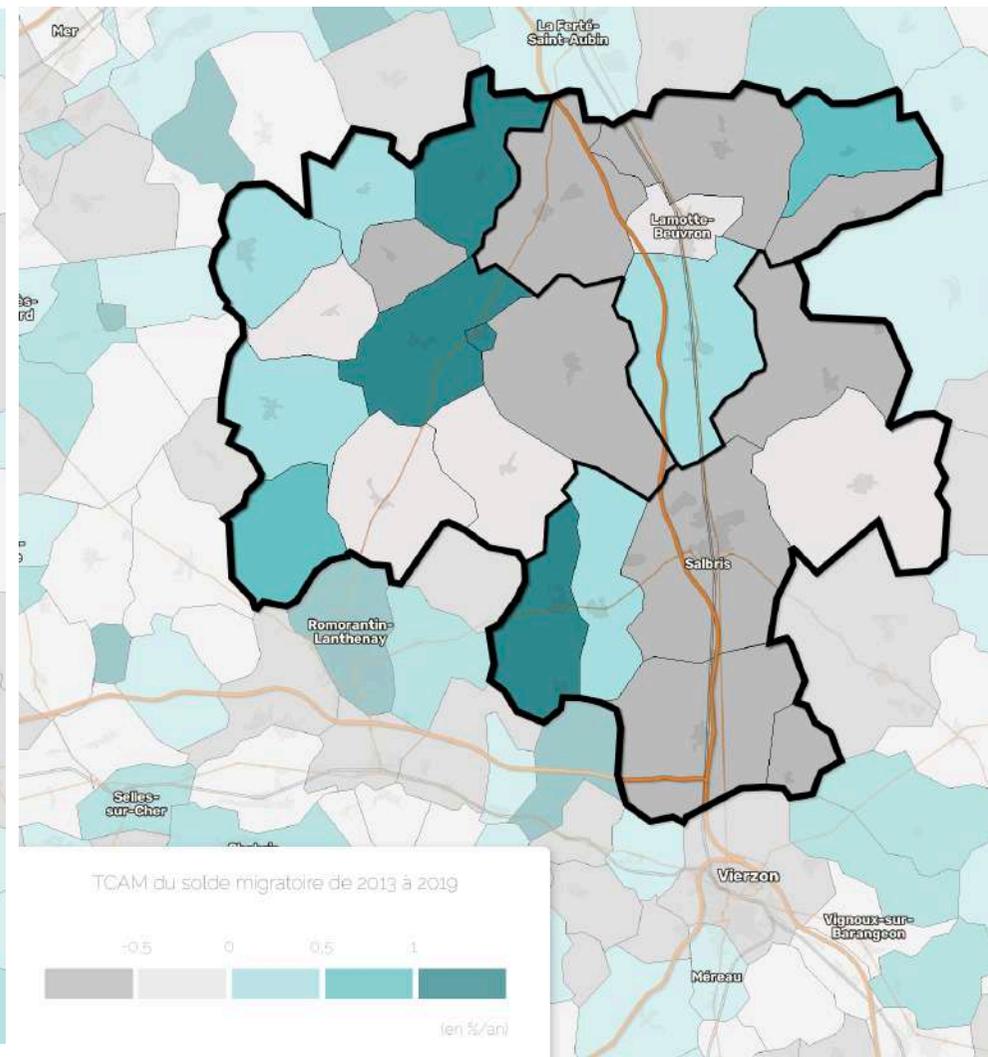
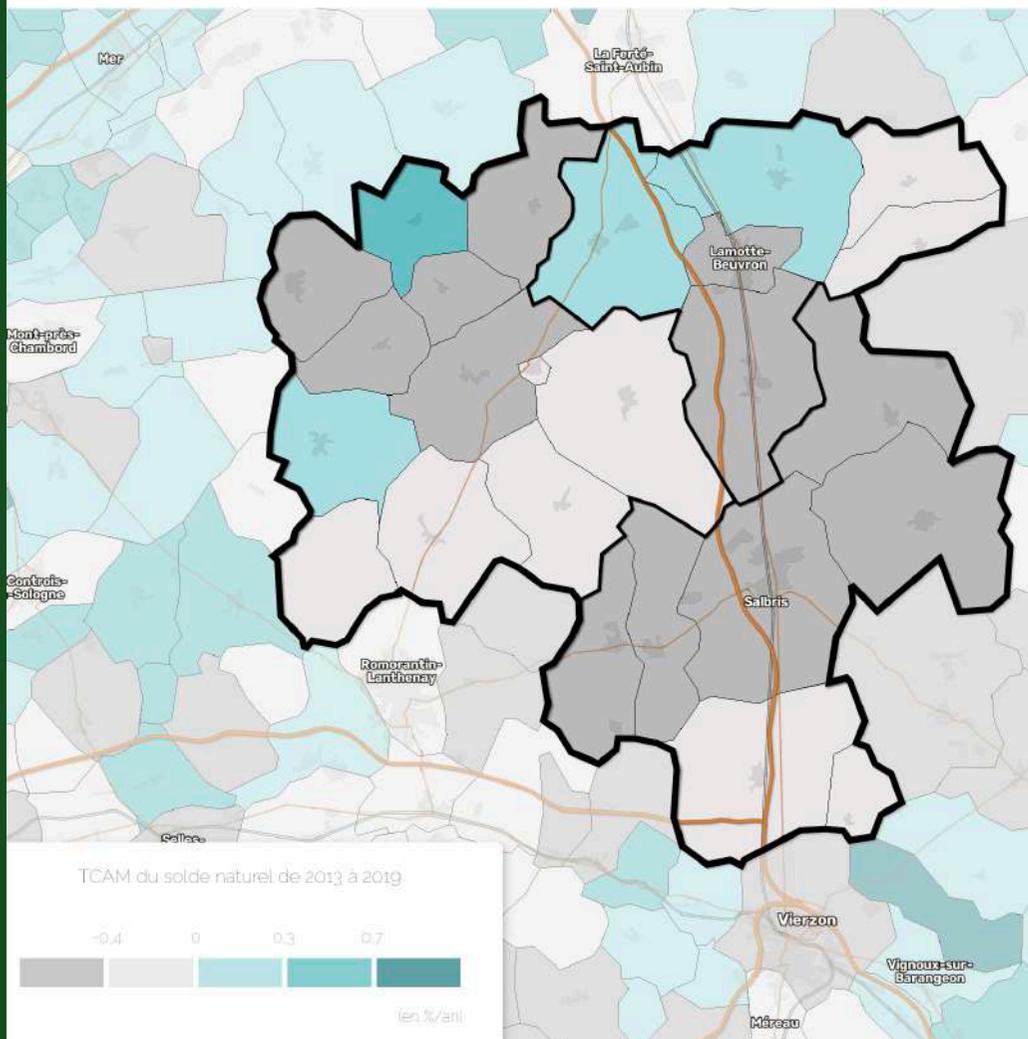
Source : INSEE - Série historique



C'est le solde migratoire (solde des arrivées et des départs) qui « tire la croissance » depuis 1975. Pour la première fois ce solde est négatif au cours de la dernière période et témoigne d'un nombre plus important de départs que d'arrivées sur le territoire.

Alors que le solde naturel s'améliorait depuis 1999 (conséquence de l'arrivée de ménages jeunes), il tend à se dégrader entre 2008 et 2019.

De manière générale, la période 2013-2019 a subi un fort déclin de la croissance démographique qui devient même négative, ce qui n'était pas arrivé depuis 1982.

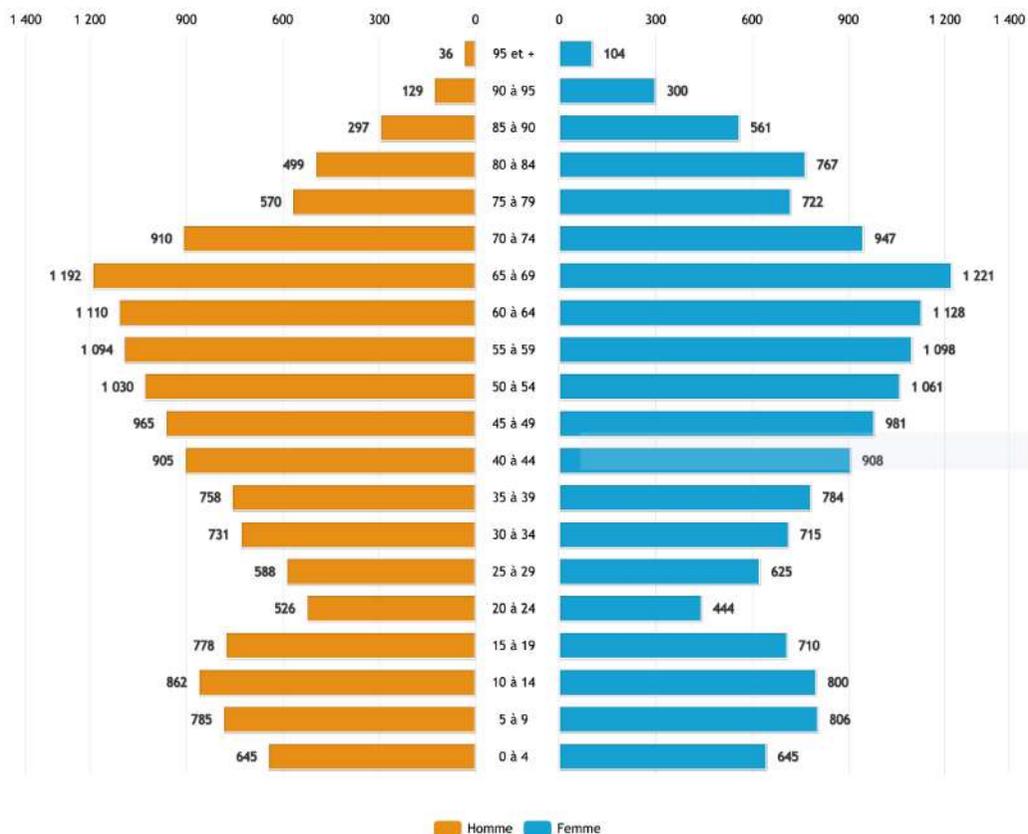


L'importance du solde migratoire dans la dynamique démographique tend à confirmer le phénomène de « périurbanisation » à partir des agglomérations voisines.

■ Le vieillissement

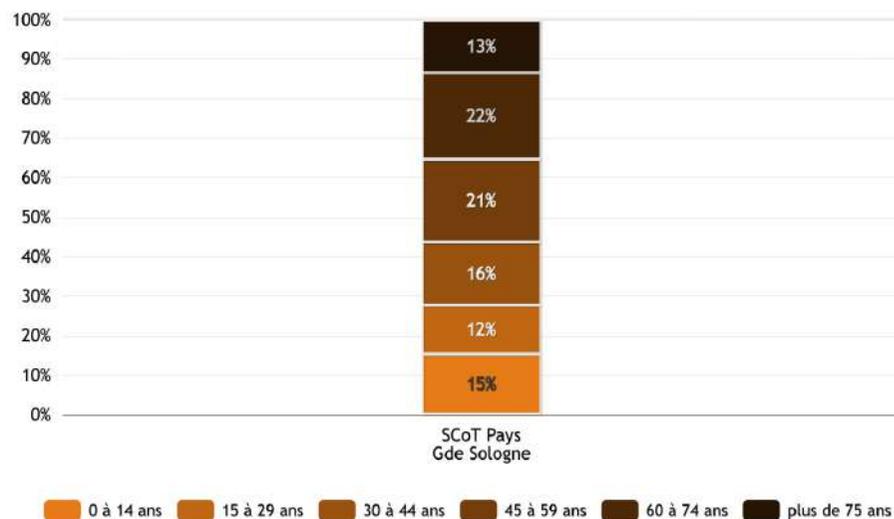
Pyramide des âges en 2019

Source : INSEE - Population par sexe et âge



Répartition de la population par grandes classes d'âge en 2019

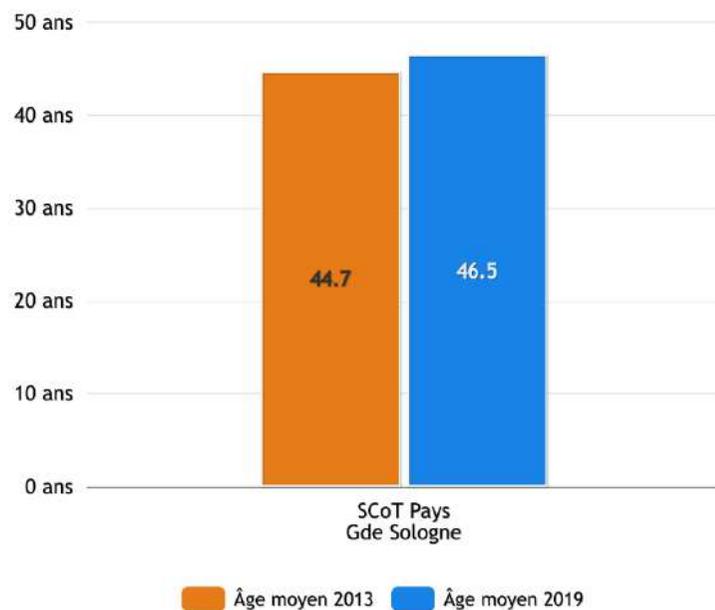
Source : INSEE - BTX Population par sexe et âge



La structure de la population montre un poids relatif important pour les personnes de plus de 60 ans (35% de la population du territoire), expression de l'histoire démographique du territoire depuis 1968.

Âge moyen de la population

Source : INSEE - BTX Population par sexe et âge



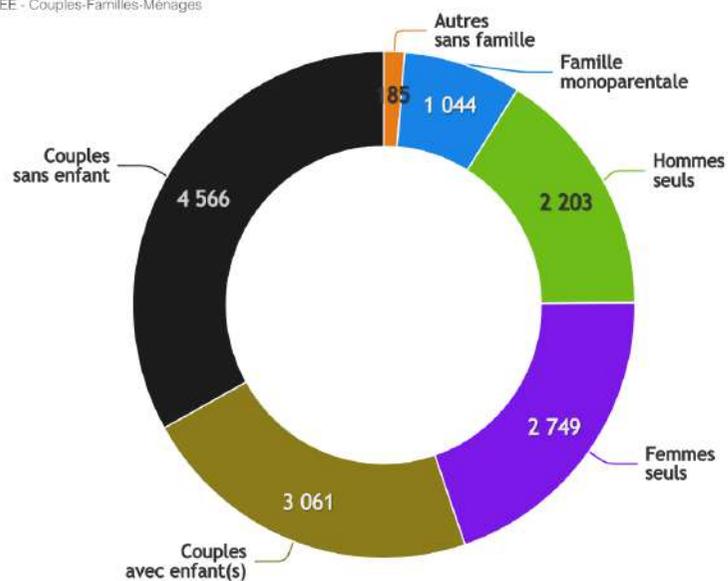
L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire.

La décroissance démographique récente accentue le vieillissement de la population, qui concerne un peu moins les communes situées au nord du territoire, là où les arrivées de population plus jeunes, en provenance de l'agglomération d'Orléans sont les plus nettes.

■ Les ménages

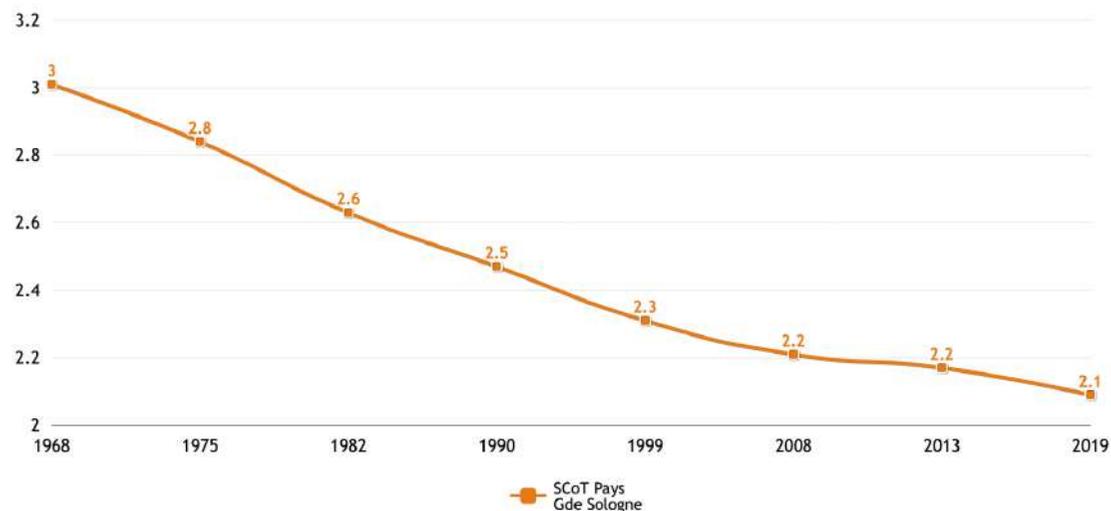
Composition des ménages en 2019

Source : INSEE - Couples-Familles-Ménages



Taille moyenne des ménages depuis 1968

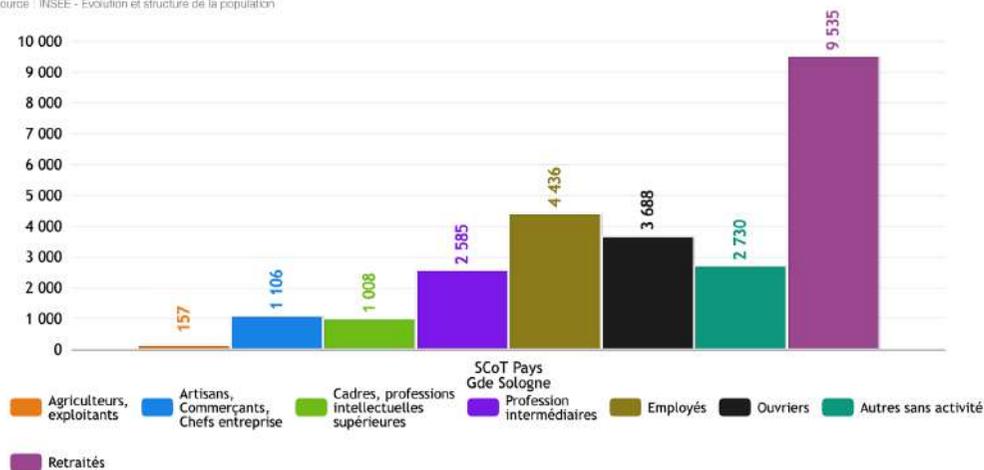
Source : INSEE - BTX Population par sexe et âge



L'évolution démographique aboutit à une diminution relative des ménages avec enfants, et donc à une diminution de la taille moyenne des ménages, ce qui a des effets importants en termes de besoin de logements à terme (cf. chapitre logement).

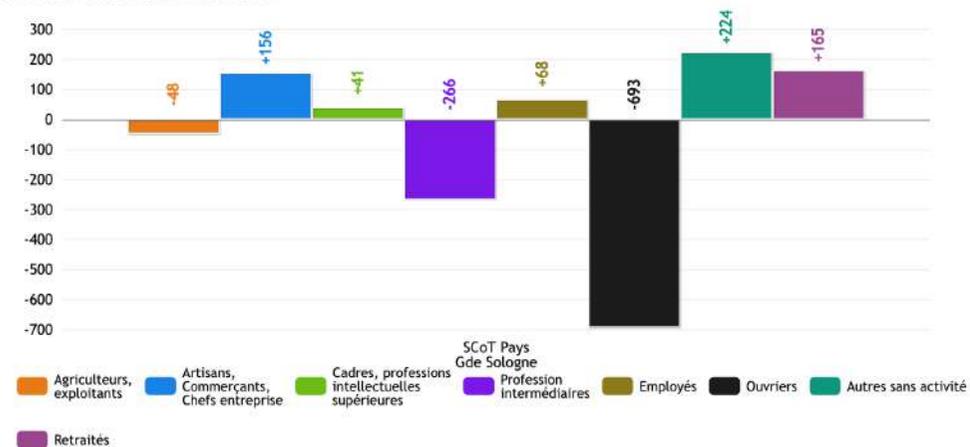
Population selon les catégories socioprofessionnelles en 2019

Source : INSEE - Evolution et structure de la population



Évolution absolue des CSP (2013-2019)

Source : INSEE - Evolution et structure de la population



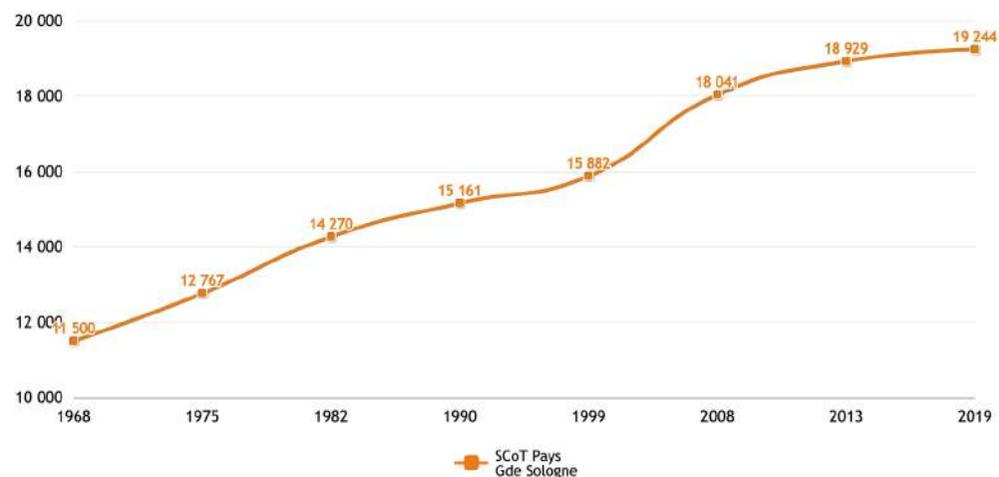
Le territoire, originellement marqué par une très forte présence ouvrière, tend à devenir un territoire d'employés et de retraités (cf. chapitre économie), sous l'effet des évolutions démographiques et des restructurations industrielles déjà anciennes et sensibles dans la composition des ménages.

L'HABITAT

■ Évolution des logements

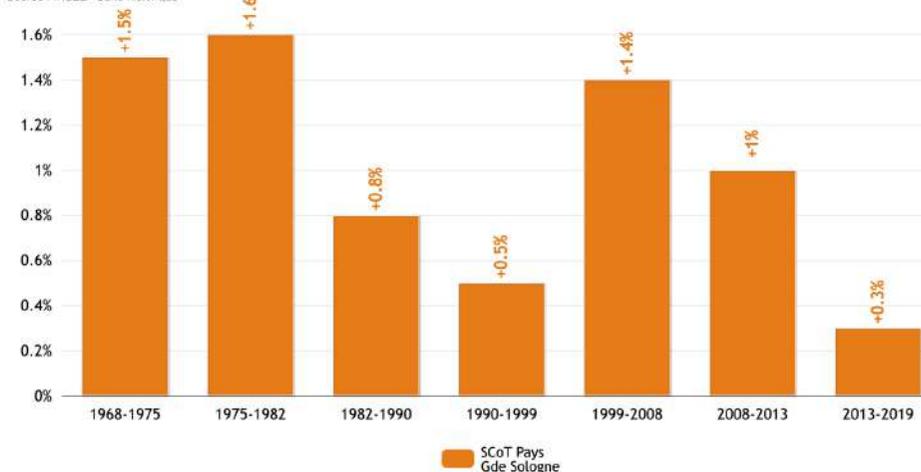
Logement depuis 1968

Source : INSEE - Série historique



Évolution moyenne annuelle du logement depuis 1968

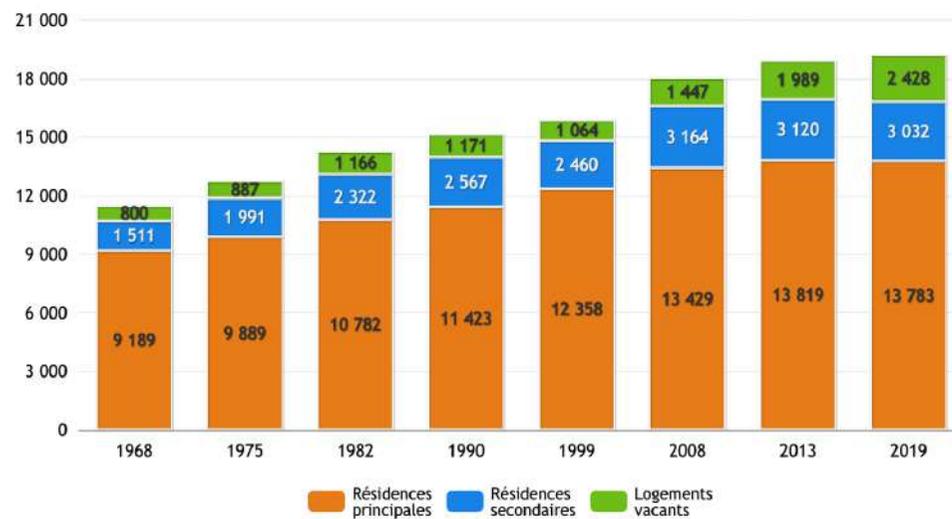
Source : INSEE - Série historique



La dynamique constructive est en diminution depuis la crise de 2008 et atteint son taux le plus bas (+0,3% /an) sur la période 2013-2019. Toutefois, l'évolution de la production de logement reste proche de la moyenne des années 1990-1999 (+0,5 % / an), malgré une évolution négative de la population.

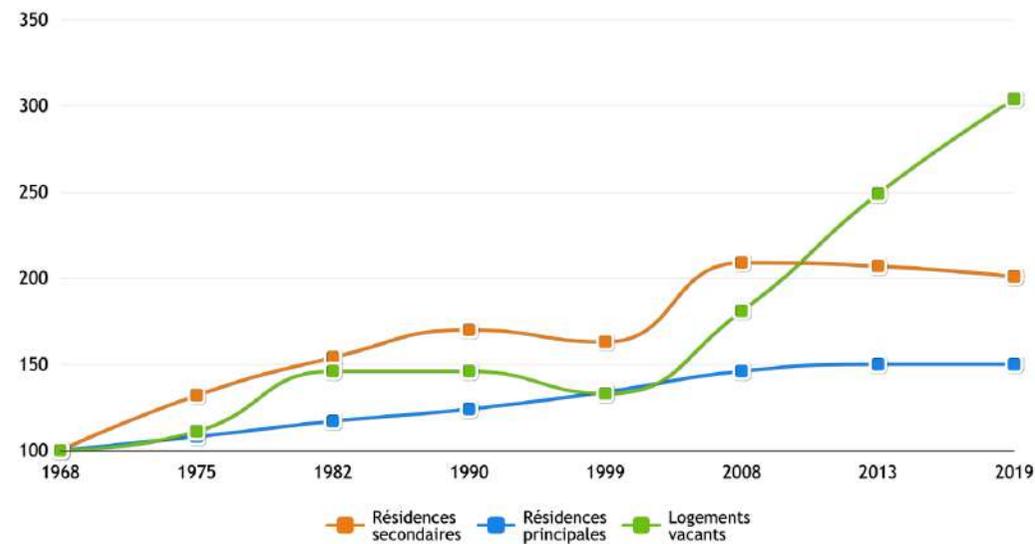
Nombre de résidences principales, secondaires et logements vacants depuis 1968

Source : INSEE - Série historique



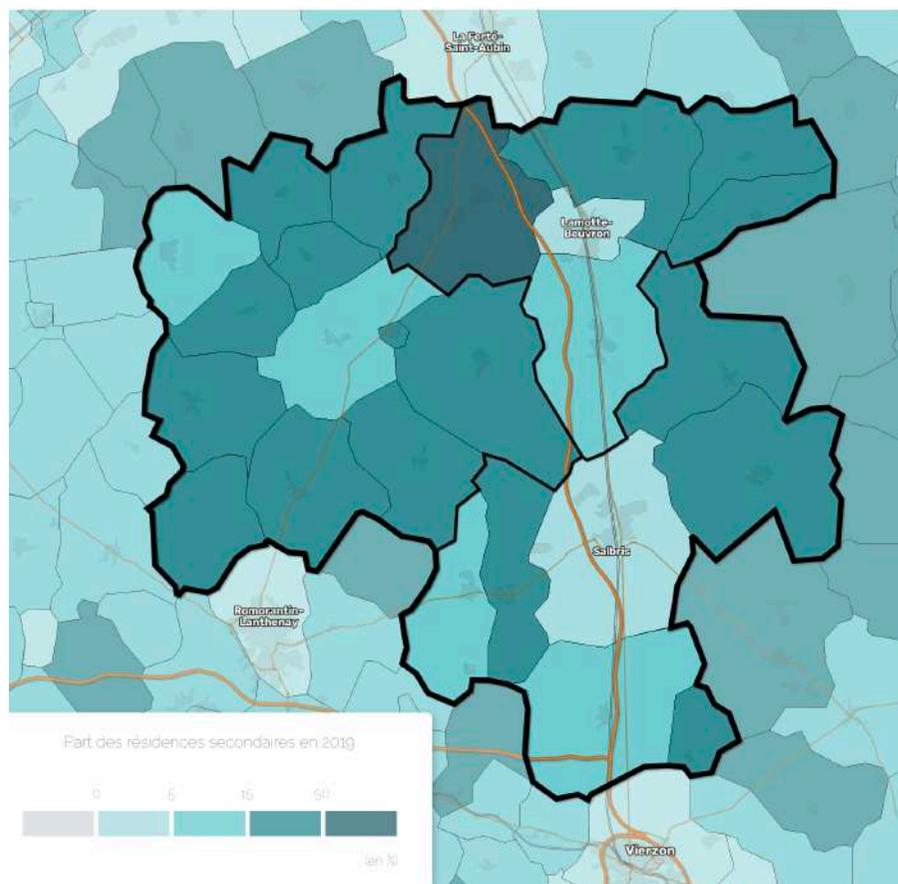
Évolution des résidences principales, secondaires et logements vacants (Base 100)

Source : INSEE - Série historique



La crise a affecté plus nettement les résidences secondaires, tandis que le nombre des logements vacants augmentait depuis 1999 et que le nombre de résidences principales se stabilise.

■ Les logements vacants

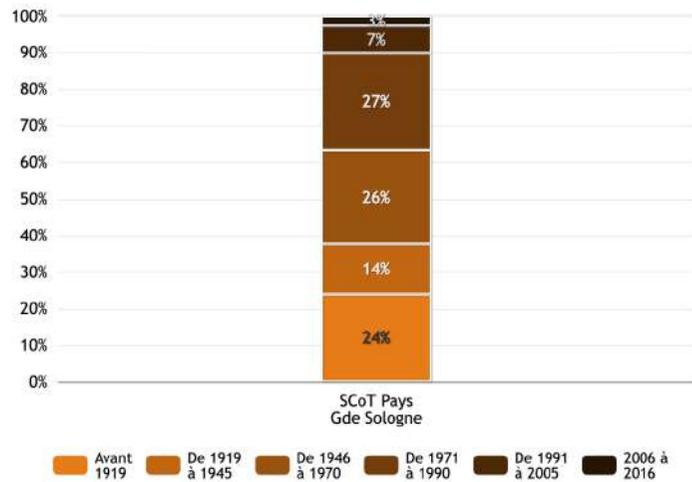


Les logements vacants sont répartis de façon assez homogène sur le territoire, sauf dans les communes où la pression foncière venue des agglomérations voisines est la plus importante.

La part des résidences secondaires est plus faible dans les villes, et, également, là où s'installent le plus des résidences principales pour des ménages actifs.

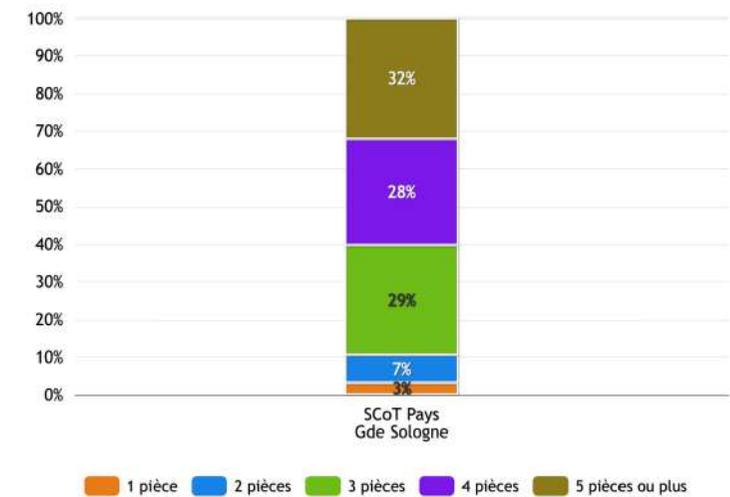
Dates de construction des logements vacants en 2019

Source : INSEE - LOG1 - Logements construits par type, catégorie et époque d'achèvement de la construction



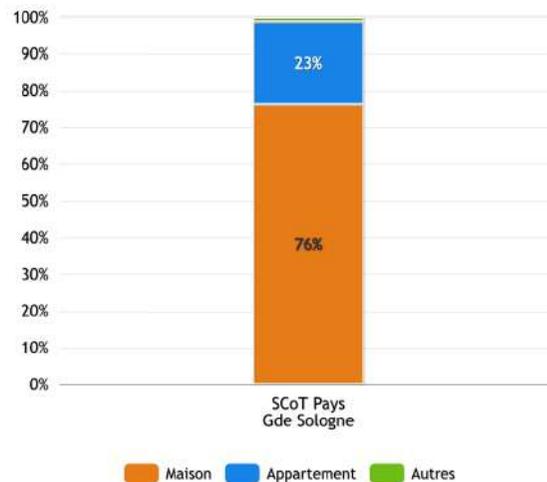
Nombre de pièces des logements vacants en 2017

Source : INSEE - LOG2 - Logements par type, catégorie et nombre de pièces



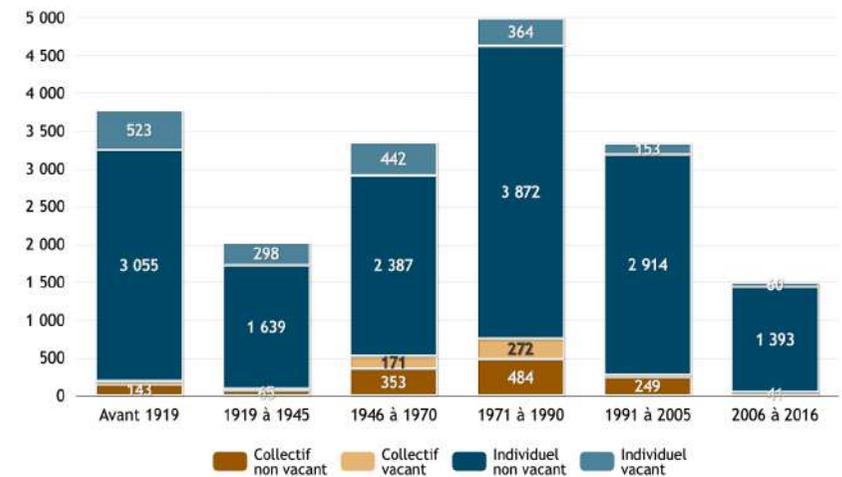
Part des maisons et appartements vacants en 2017

Source : INSEE - LOG2 - Logements par type, catégorie et nombre de pièces



Vacance selon la période de construction et la typologie des logements en 2019

Source : INSEE - LOG1 - Logements construits par type, catégorie et époque d'achèvement de la construction

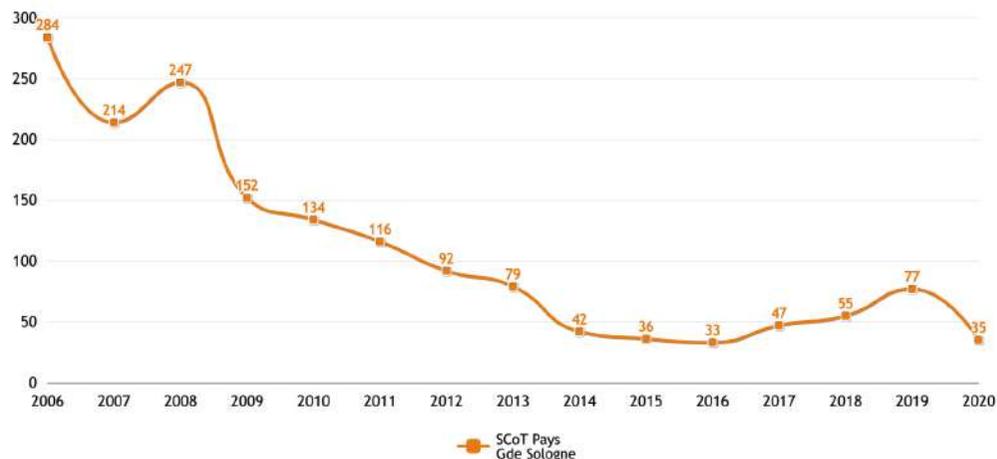


Les logements vacants sont pour 38% des maisons anciennes (construites avant 1945), ce qui représente une proportion non négligeable du parc total de logement du territoire, et met en évidence les problématiques de mise hors marché de biens lorsque ceux-ci sont inadaptés aux attentes de confort et aux usages actuels des ménages.

■ La construction

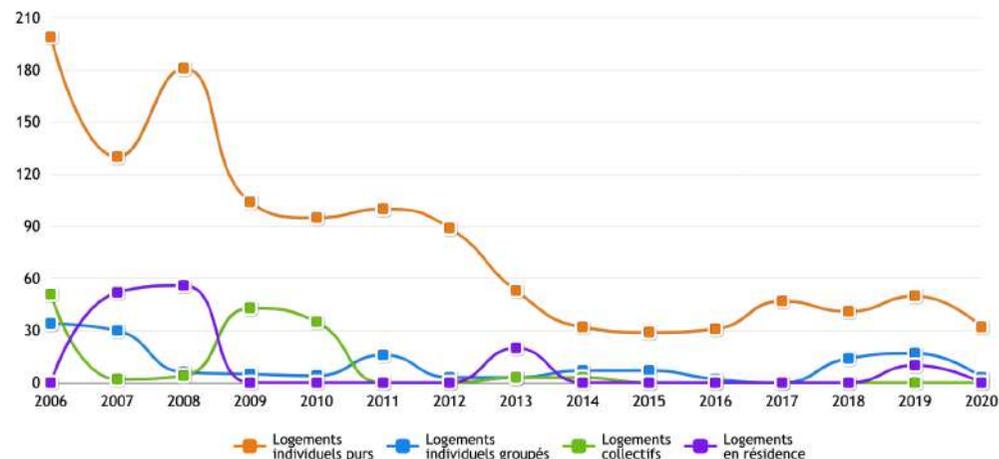
Logements commencés depuis 2006

Source : Sit@dcl2 - Logements commencés par type et par commune (en date réelle)



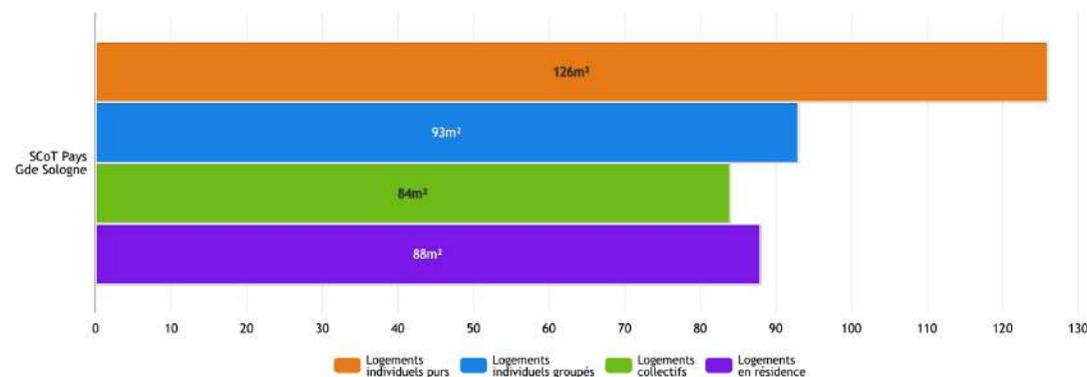
Évolution des logements commencés par type depuis 2006

Source : Sit@dcl2 - Logements commencés par type et par commune (en date réelle)



Surfaces moyenne des logements commencés par types de 2010 à 2020

Source : Sit@dcl2 - Logements commencés par type et par commune (en date réelle)

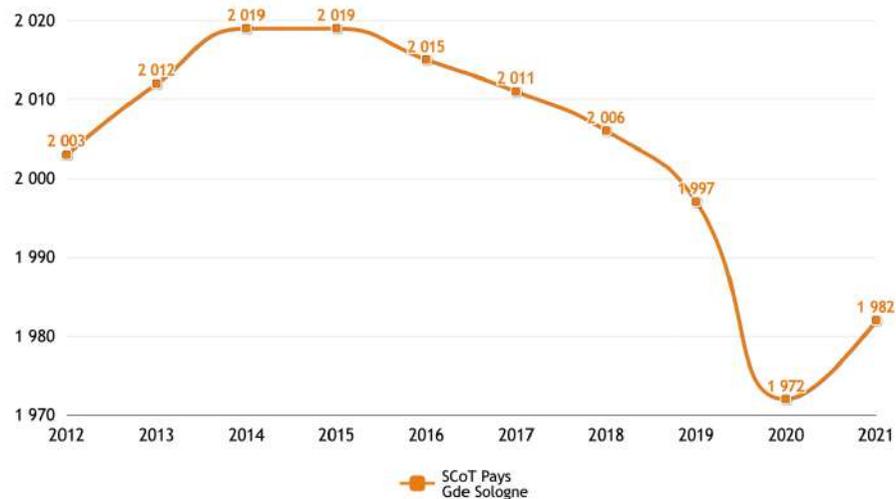


Le niveau constructif en baisse tendancielle, est toutefois porté par les maisons individuelles, les logements collectifs ou en résidence étant dans les faits résiduels.

■ Les logements sociaux

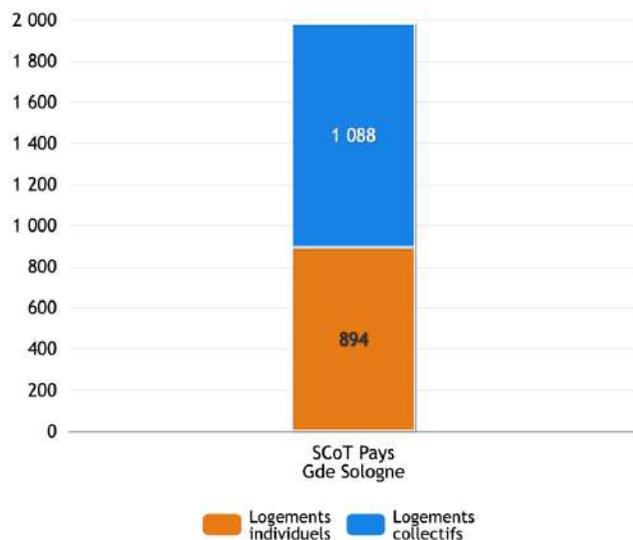
Logements sociaux depuis 2012

Source : RPLS - Le parc locatif social



Logements sociaux par types en 2021

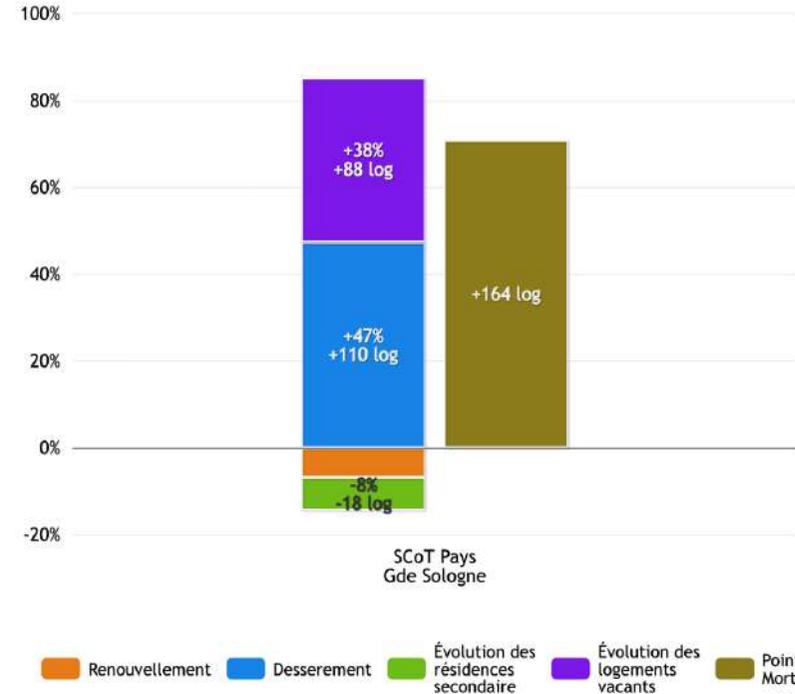
Source : RPLS - Le parc locatif social



Les logements sociaux sont principalement concentrés dans quelques communes qui sont notamment urbaines. Leur nombre ne varie pas énormément depuis 2012 (compris entre 2 019 et 1 972 logements), et ils sont à 55% situés dans des immeubles collectifs.

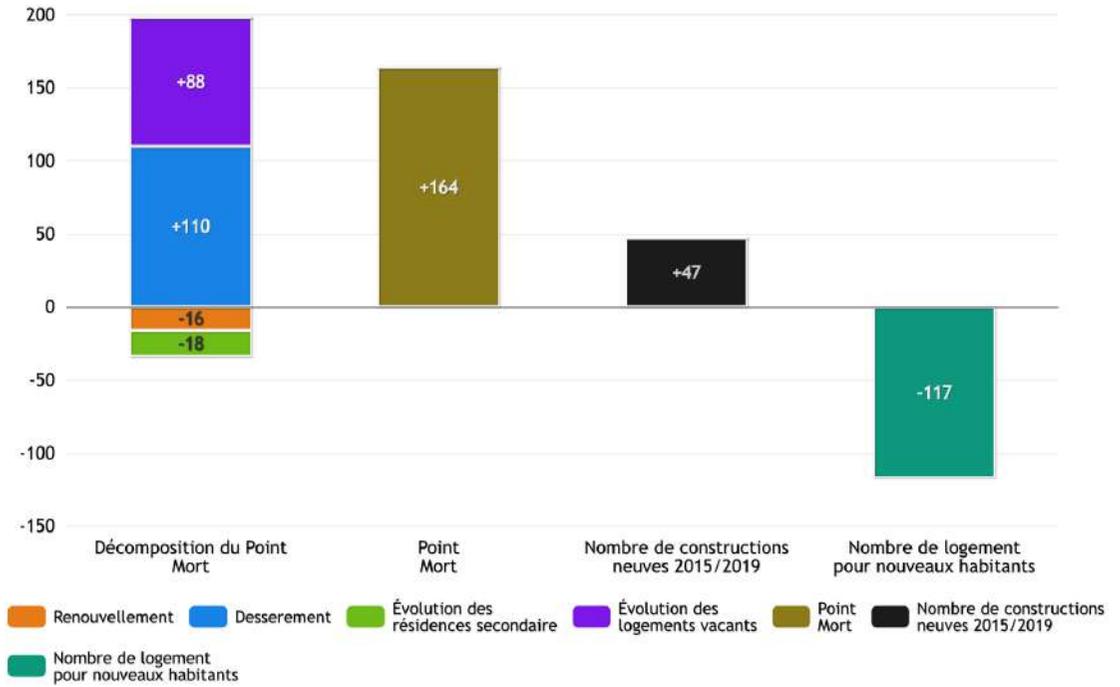
Point mort 2019

Source : INSEE - Série historique



Décomposition du point mort 2019

Source : INSEE - Série historique



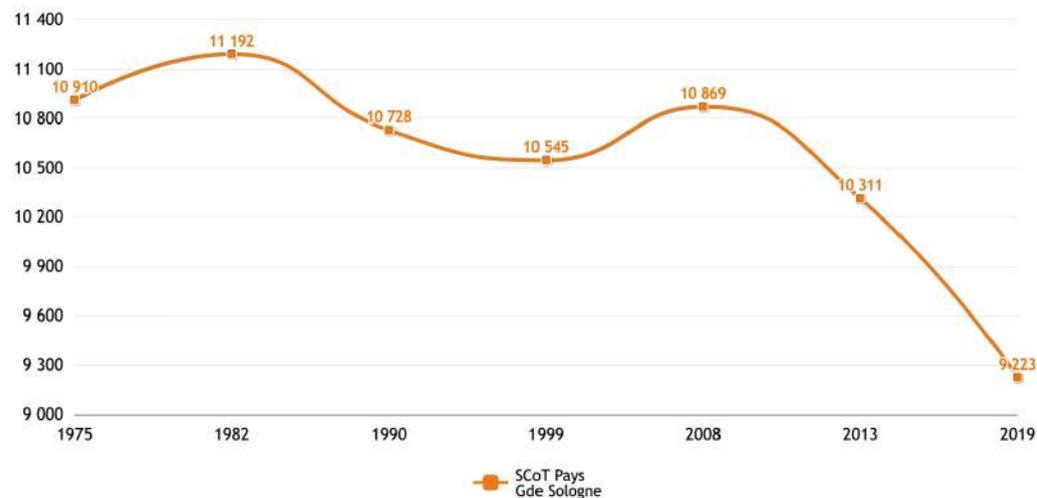
En 2019, il faut environ 164 logements supplémentaires par an pour maintenir la population à son niveau actuel. Les deux variables principales de ce « point mort » sont le desserement des ménages (tendance à la diminution de la taille des ménages (cf. chapitre population) et l'accroissement du nombre des logements vacants. Dans ces conditions, le simple maintien de la population exige un effort constructif non négligeable.

L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

■ Évolution de l'emploi

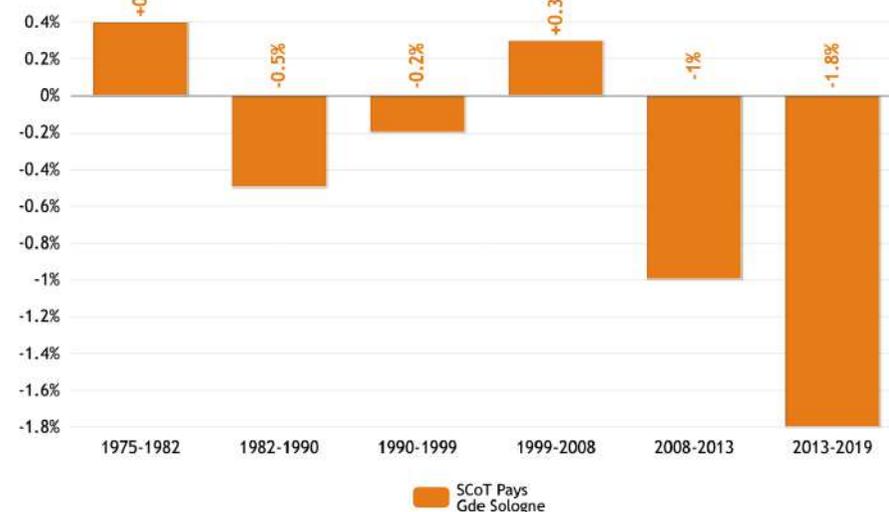
Emplois depuis 1975

Source : INSEE - Sphères présentielle et productive

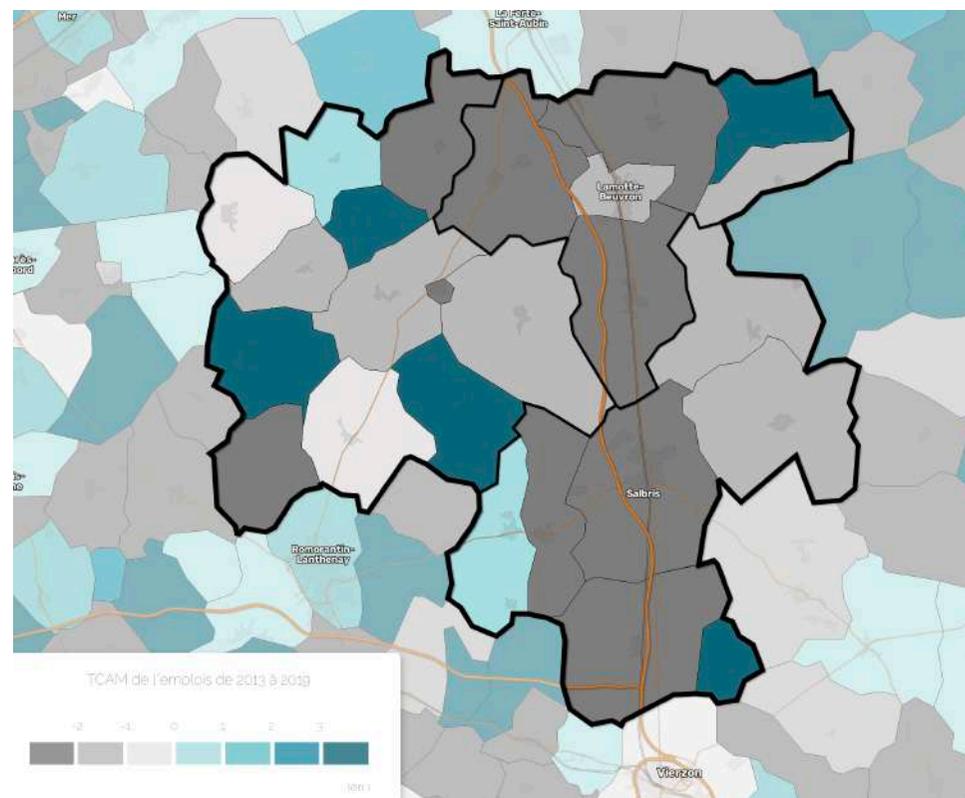
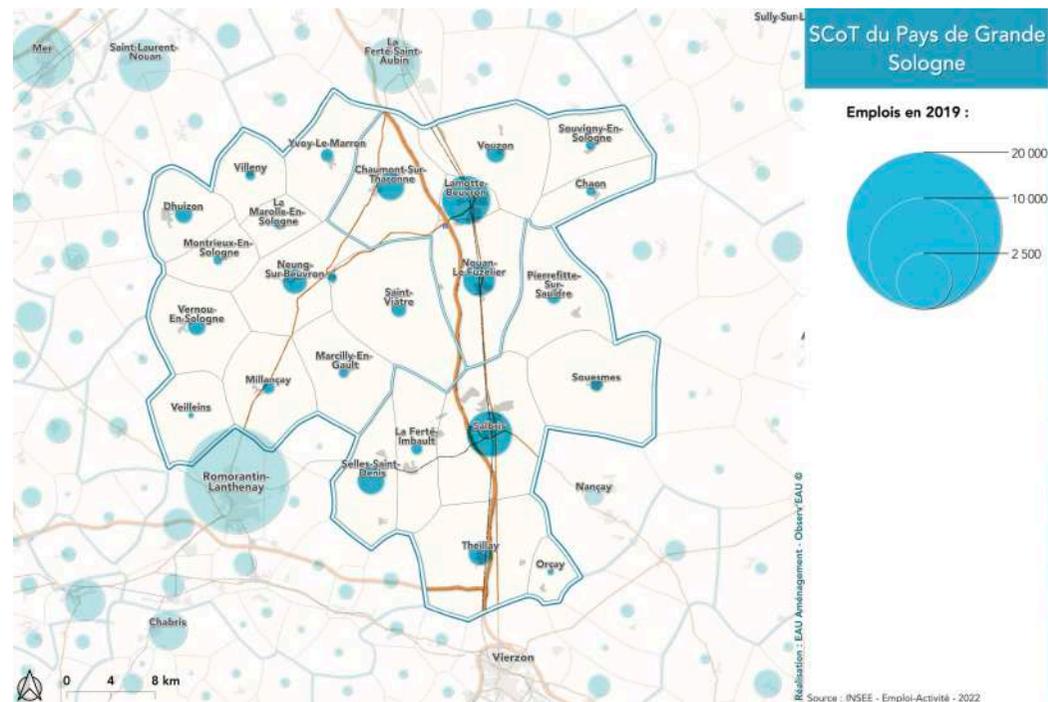


Évolution moyenne annuelle de l'emploi depuis 1975

Source : INSEE - Sphères présentielle et productive



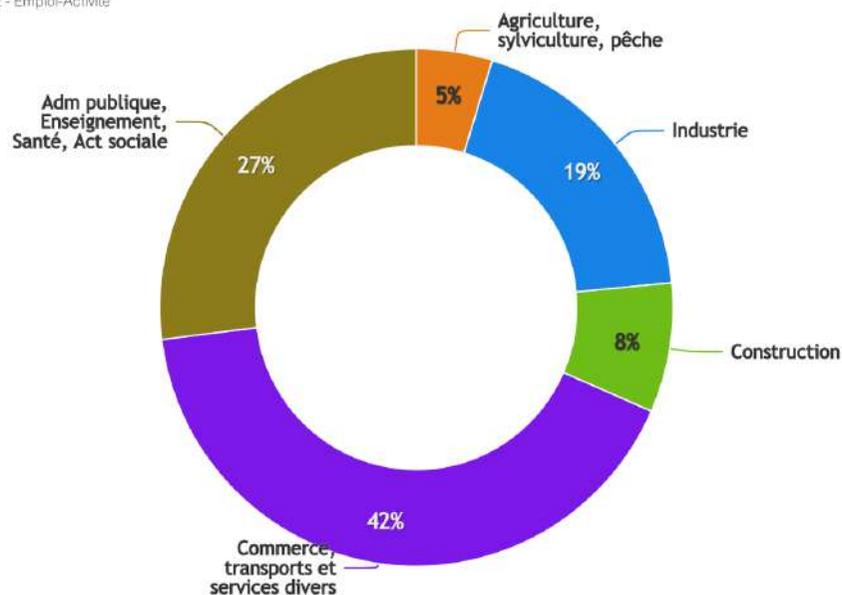
A l'échelle du territoire, l'emploi, qui avait connu une légère remontée avant la crise, a de nouveau connu une décreue : - 1088 poste, soit - 1,8% / an en moyenne entre 2013 et 2019.



C'est dans les communes les plus importantes en nombre d'emploi (l'axe nord-sud) que l'emploi a le plus reculé dans la période 2013-2019.

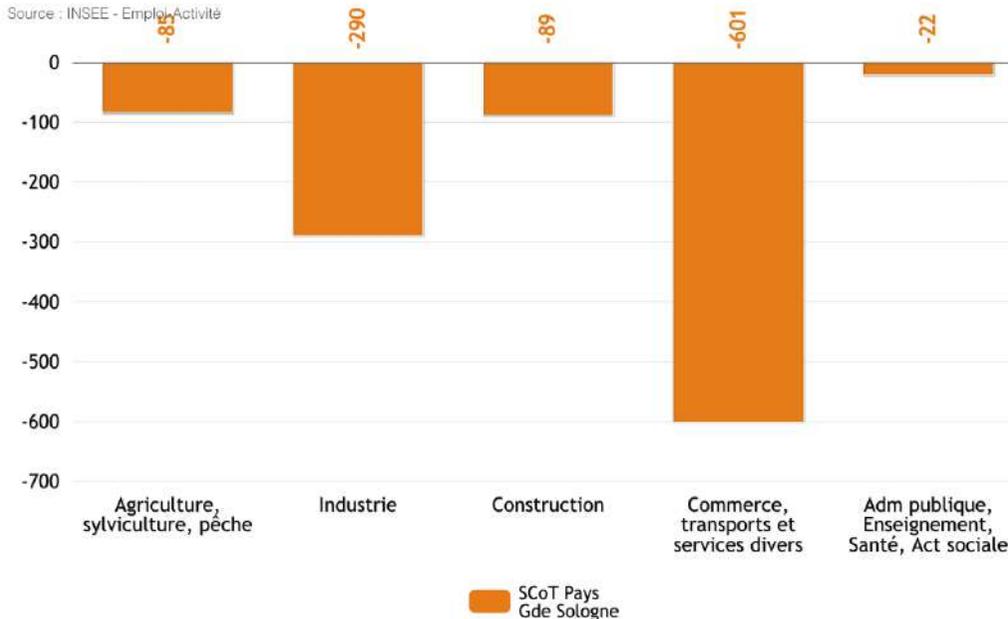
Emplois par grands secteurs économiques en 2019

Source : INSEE - Emploi-Activité



Évolution absolue des emplois par grands secteurs économiques (2013-2019)

Source : INSEE - Emploi-Activité

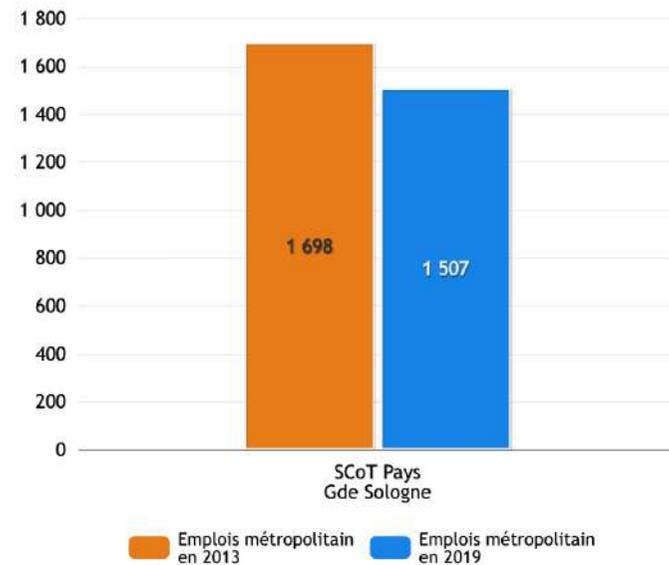


La tonalité industrielle du territoire reste perceptible (19 % d'emplois, contre 12 % sur le plan national), et il s'agit du second poste de diminution du nombre d'emploi. Le secteur « commerce, transport et services divers » qui concentre la plus grande part d'actif sur le territoire (42%) et également celui qui a perdu le plus d'emplois, soit -601 postes entre 2013 et 2019. Les autres secteurs sont également dans une dynamique de baisse d'emploi.

L'emploi métropolitain

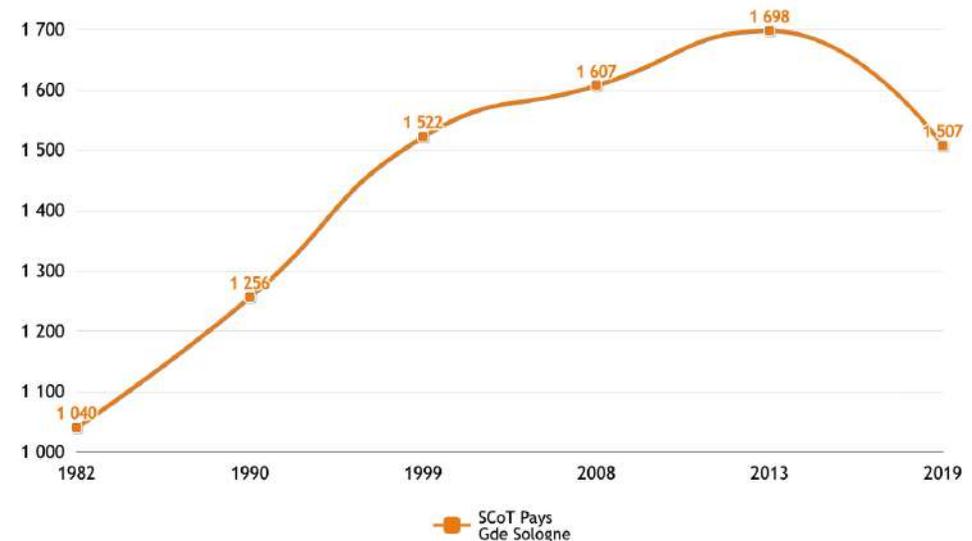
L'emploi métropolitain en 2013 et 2019

Source : INSEE - Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines



L'emploi métropolitain depuis 1982

Source : INSEE - Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines

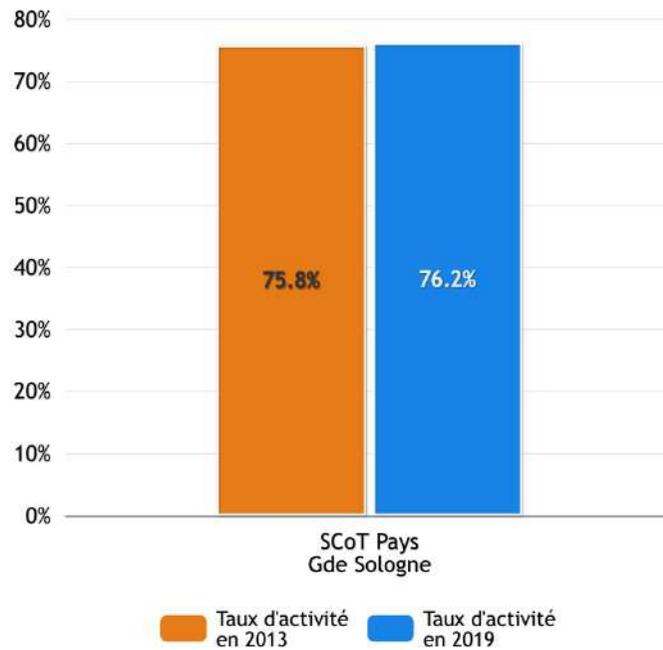


Après une rapide croissance, les emplois « métropolitains (emplois « de commandement et « emplois supérieurs »), traditionnellement concentrés dans les métropoles, ont atteint un niveau élevé pour un territoire rural. Les évolutions récentes, liées à la crise, ont cependant interrompu cette dynamique.

L'activité

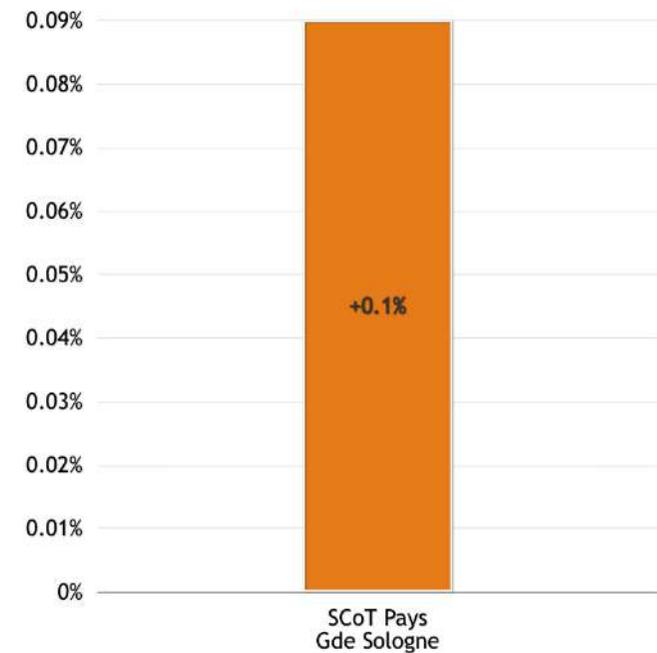
Taux d'activité en 2013 et 2019

Source : INSEE - Emploi-Activité



TCAM du taux d'activité de 2013 à 2019

Source : INSEE - Emploi-Activité

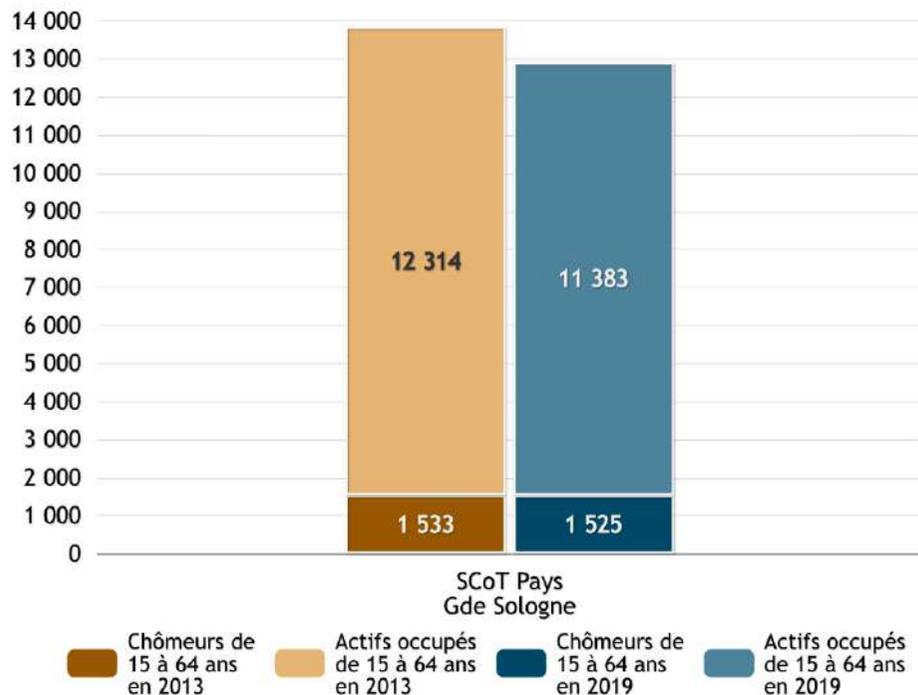


Le taux d'activité est relativement élevé, et en progression relative, ce qui rappelle l'importance (cf. chapitre sur la population) des populations plus jeunes et plus actives provenant des agglomérations voisines.

■ Le chômage

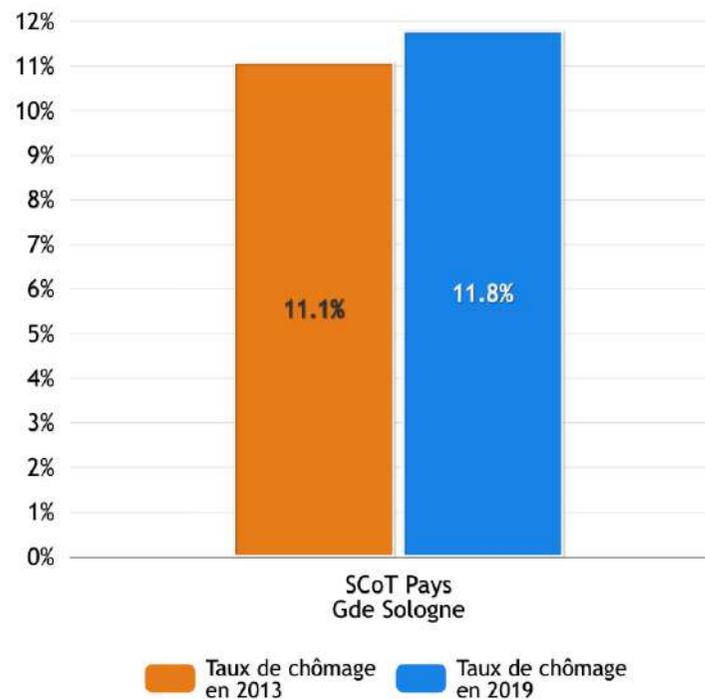
Actifs occupés et chômeurs de 15 à 64 ans en 2013 et 2019

Source : INSEE - Caractéristiques de l'emploi



Taux de chômage en 2013 et 2019

Source : INSEE - Emploi-Activité

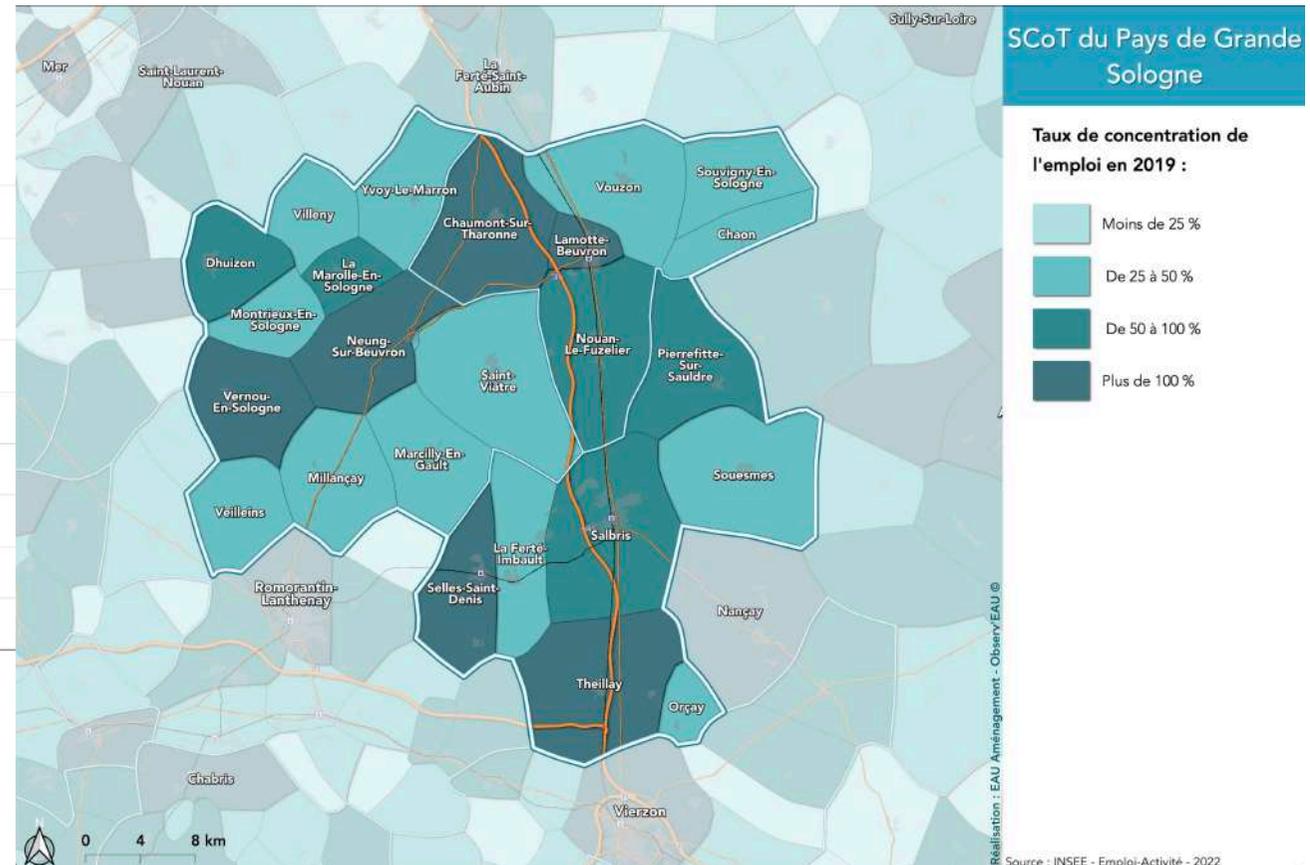
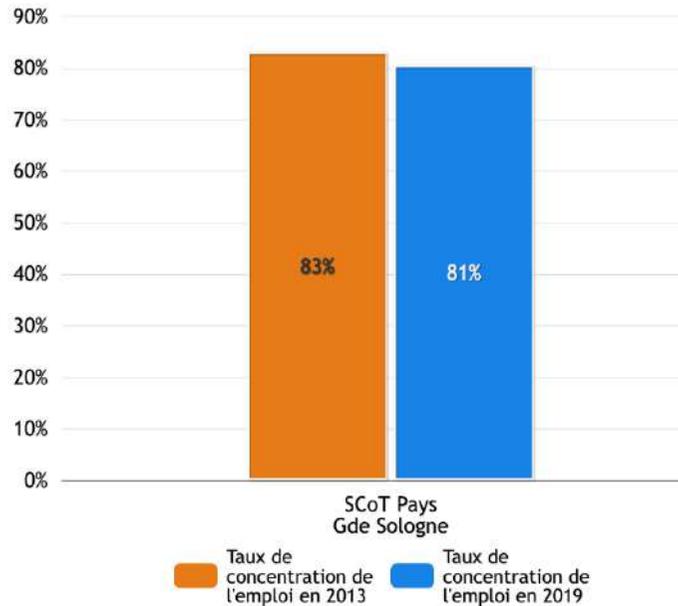


Malgré une très légère diminution en termes absolus de chômeurs entre 2013 et 2019 (-6 personnes), le taux de chômage a augmenté sur la période, dû à des départs d'actifs occupés.

L'attractivité économique

Taux de concentration de l'emploi en 2013 et 2019

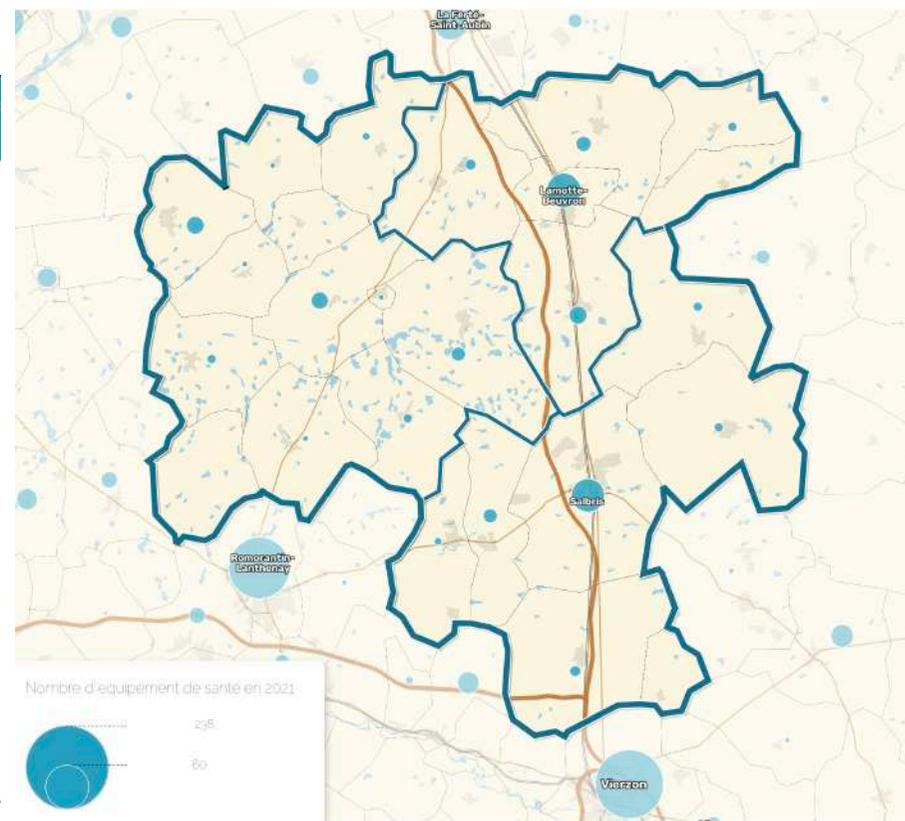
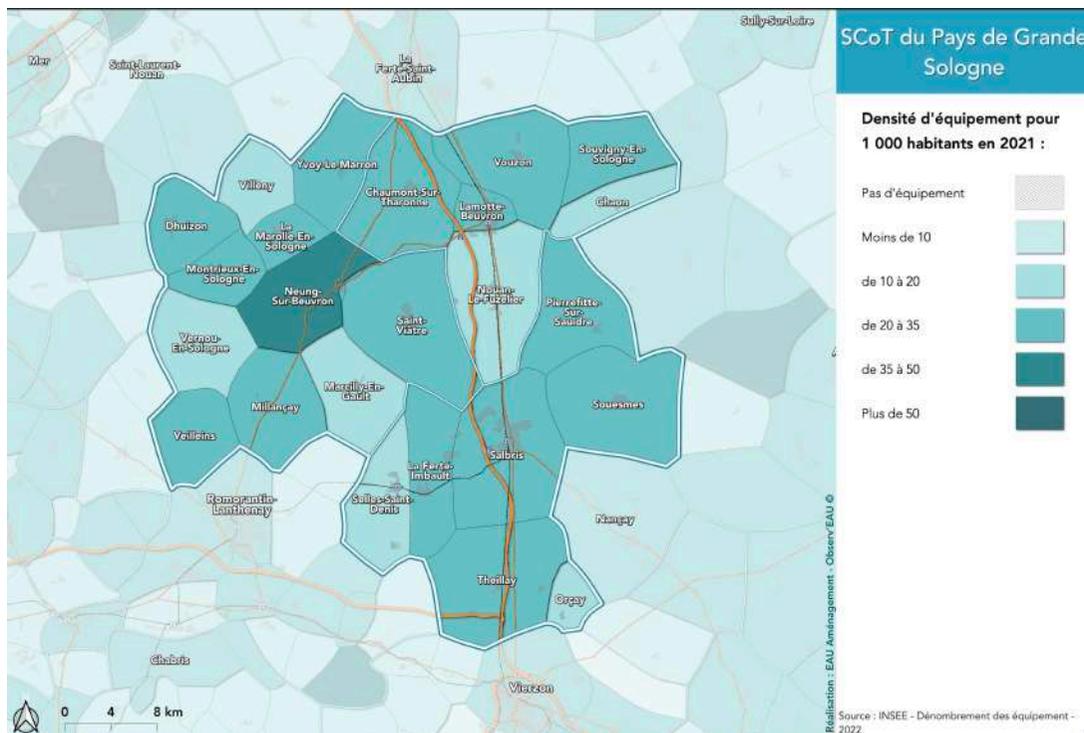
Source : INSEE - Emploi-Activité



Le rapport entre le nombre des actifs occupés et le nombre des emplois sur place (taux de concentration de l'emploi) est en baisse relative : le territoire offre moins d'emplois qu'il n'héberge d'actifs et son attractivité économique est en légère baisse.

LES EQUIPEMENTS

■ Importance des équipements

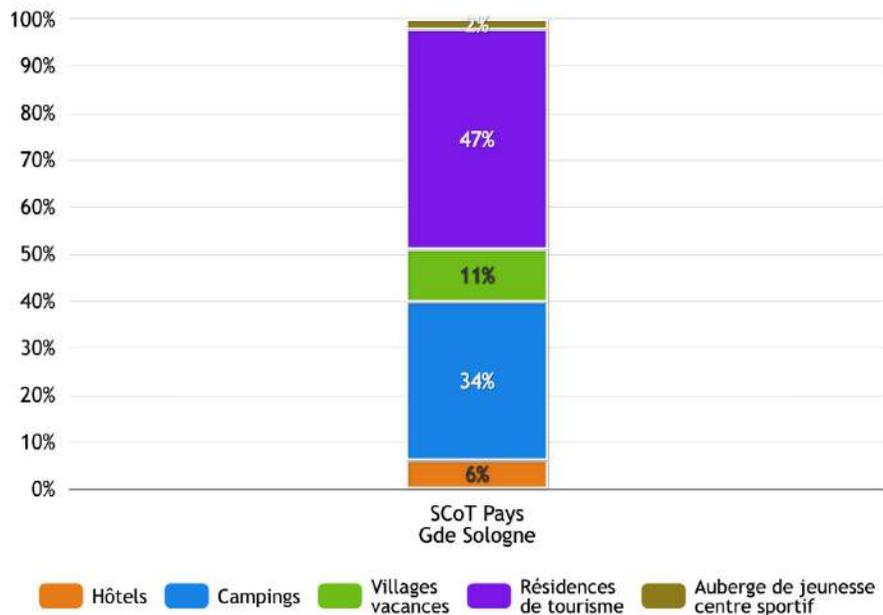


Au global, la densité d'équipements est assez homogène sur le territoire, qui présente un bon taux d'équipement. Les équipements de santé sont plutôt concentrés sur les axes nord-sud et est, mais un certain nombre de communes en sont dépourvues.

■ Le tourisme

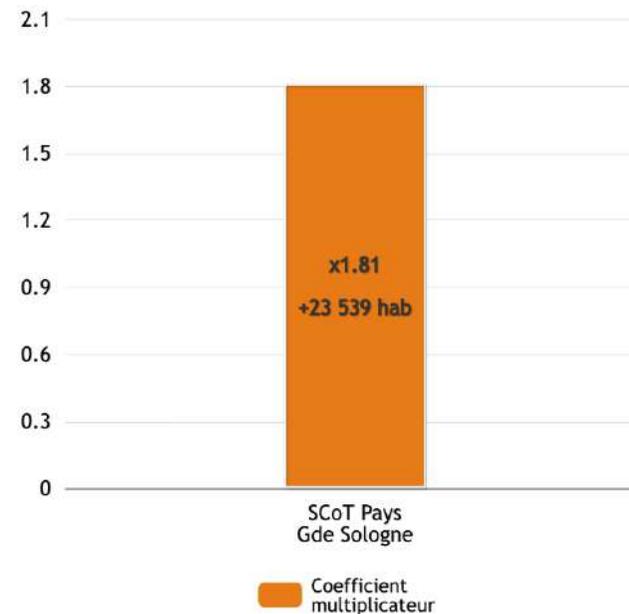
Part des capacités d'hébergement en 2022

Source : INSEE - Capacité des communes en hébergement touristique



Coefficient multiplicateur de la population en 2022

Source : INSEE - Capacité des communes en hébergement touristique



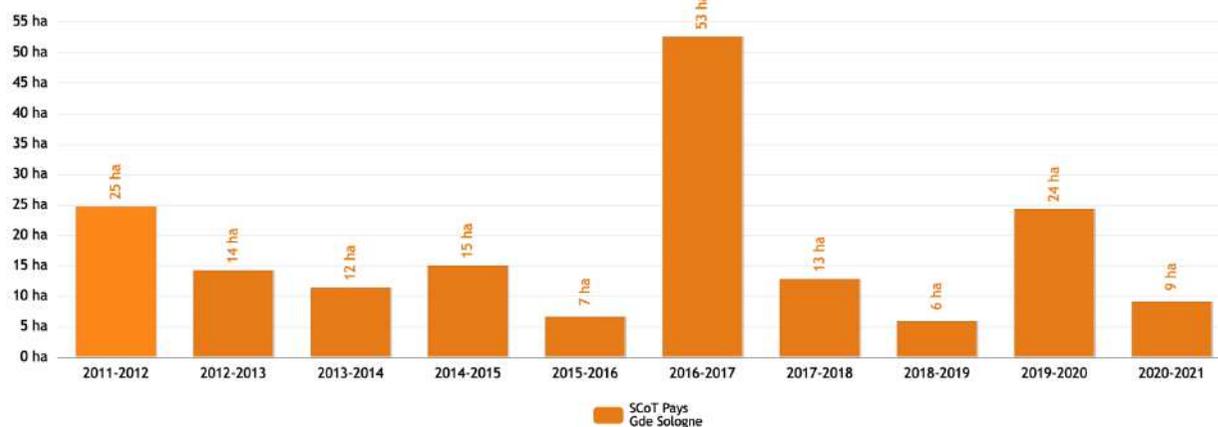
Le nombre d'équipements de tourisme évolue peu, le gros de la capacité d'accueil marchande étant liée aux résidences de tourisme. Si l'on y ajoute la capacité des résidences secondaires, plus de 23 500 personnes sont susceptibles d'être hébergées (par ex. pendant les vacances) sur le territoire, outre la population permanente (des résidences principales).

Ce coefficient multiplicateur n'est pas négligeable et un certain nombre d'équipements (transports, assainissement, réseaux, etc...) doivent être dimensionnés pour ce « pic » de fréquentation potentielle.

LA CONSOMMATION D'ESPACES

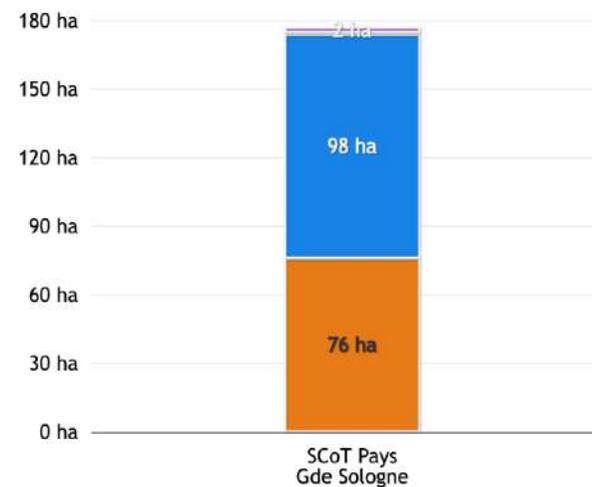
Consommation d'espace pour chaque année de 2011 à 2021

Source : Cerema - L'artificialisation des sols



Consommation d'espace de 2011 à 2021 par type

Source : Cerema - L'artificialisation des sols



■ Activité
 ■ Habitat
 ■ Mixtes
 ■ Non classe

L'analyse menée sur l'ensemble du territoire nationale par le CEREMA couvre la période 2011-2021. Elle permet d'obtenir des données comparables à toutes les échelles de territoire. Il s'agit de données socles permettant aux territoires de se saisir de ces chiffres.

La consommation observée entre 2011 et 2021 est de 178 ha. Cela représente une moyenne annuelle de l'ordre de 17,8 ha.

L'habitat représente le poste qui prélève le plus de foncier naturel, agricole et forestier durant cette période (87 ha). Il convient d'y adjoindre 1 ha provenant d'espaces mixtes mêlant activités, généralement tertiaire (services), et habitat.

Il est suivi par le développement économique, qui génère une artificialisation de 76 ha des espaces naturels, agricoles et forestiers.



SCoT du Pays de Grande Sologne

DIAGNOSTIC



SCoT du Pays de Grande Sologne

DIAGNOSTIC

CAHIER 1

DEMOGRAPHIE ET HABITAT

DEMOGRAPHIE ET HABITAT

SOMMAIRE

Démographie

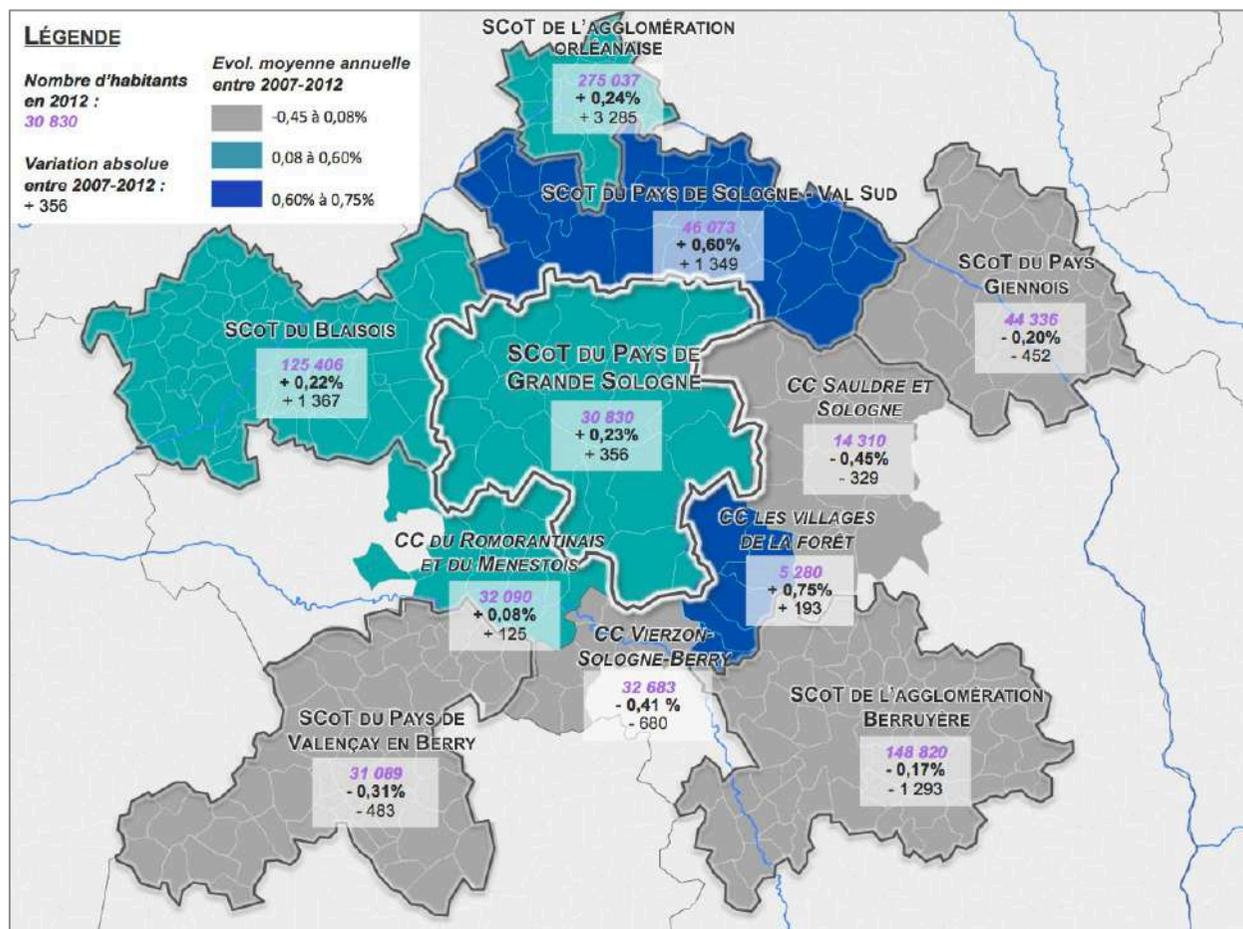
- p. 4-8** **FICHE 1**
La population

- p. 9-11** **FICHE 2**
La structure de la population

- p. 12-13** **FICHE 3**
Les ménages

- p. 14-18** **FICHE 4**
Les migrations résidentielles

La population en 2012 et l'évolution entre 2007 et 2012 dans le
SCoT du Pays de Grande Sologne et ses territoires voisins
(Source : INSEE ; traitement EAU)



ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Un territoire qui compte 30 830 habitants en 2012 soit 9,3% de la population du Loir-et-Cher et qui s'accroît modérément (+356 habitants entre 2007 et 2012).
 - En interne, même si la CC de la Sologne des Rivières compte le plus d'habitants, il est à noter un accroissement favorable aux Communautés de Communes du Nord du territoire : +234 habitants pour la Sologne des Étangs et +146 pour le Cœur de Sologne.

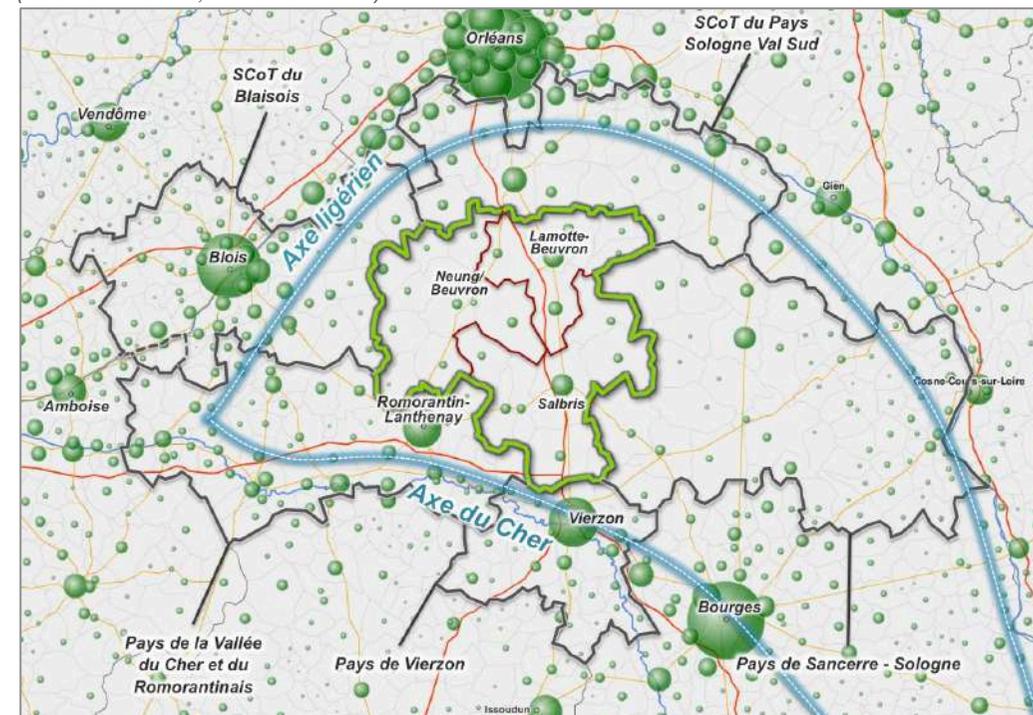
Population du SCoT en 2012, poids dans le Loir-et-Cher et variation 2007-2012
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	2012	% du département	Variation 2007-2012
CC Cœur de Sologne	10 721	3,2%	146
CC de la Sologne des Etangs	7 964	2,4%	234
CC de la Sologne des Rivières	12 145	3,7%	-24
SCoT de la Grande Sologne	30 830	9,3%	356
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	79 898	24,1%	1 237
Pays de Sancerre - Sologne	40 235	12,1%	-809
Pays de Vierzon	45 737	13,8%	-92
SCoT du Blaisois	125 406	37,8%	1 367
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	46 073	13,9%	1 349
Loir-et-Cher	331 656		5 365
Centre - Val de Loire	2 563 586		36 667

- Au sein du territoire, une organisation du peuplement autour des axes de transports Nord/Sud qui traversent les communes les plus peuplées, Salbris (5 621 habitants) et Lamotte-Beuvron (4 782 habitants).
- Dans son cadre élargi, Le Pays de Grande Sologne est étroitement lié à trois pôles d'attrait proches que sont Orléans au Nord, Blois à l'Ouest, et Romorantin-Lanthenay/Vierzon au Sud.

Population du SCoT et de ses territoires voisins en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



■ Le territoire est ainsi de très faible densité et circonscrit d'espaces densément peuplés puisque traversés par la Loire et le Cher : seuls 22,3 habitants par km² dans le SCoT de la Grande Sologne contre 52,3 dans le Loir-et-Cher.

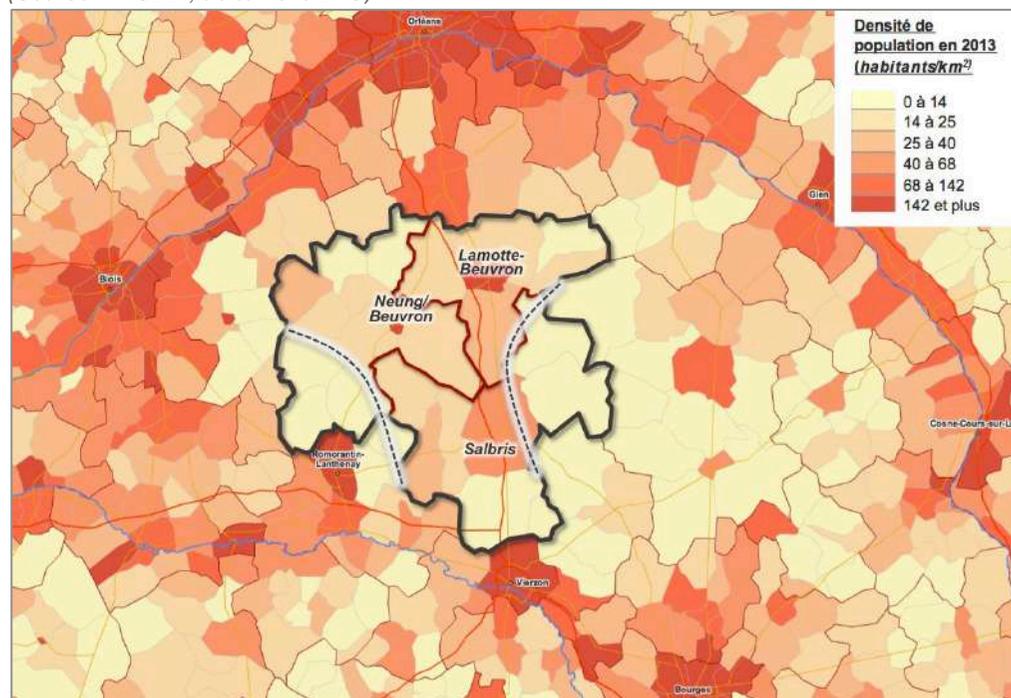
- Au sein du SCoT, une répartition du peuplement s'organisant autour d'infrastructures de transports (A71, D922, D923, D2020, voie ferrée) et des polarités de Lamotte-Beuvron, Salbris et Neung-sur-Beuvron.

■ Après un léger déclin entre 1982 et 1990, une reprise aux débuts des années 2000 puis une légère hausse à partir de 2007

■ Depuis 1968, une trajectoire démographique à la hausse : +2 550 habitants entre 1968 et 2012. Toutefois, des disparités internes sont à observer puisque la décroissance de la CC de la Sologne des Rivières se poursuit (-519 habitants depuis 1990) bénéficiant moins du desserrement des agglomérations ligériennes et de Romorantin-Lanthenay à l'image des deux autres CC du territoire.

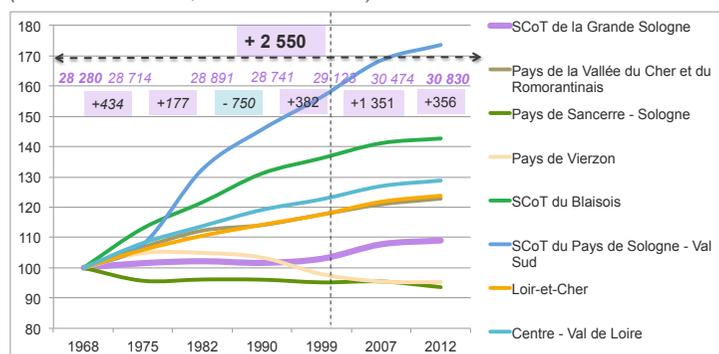
La densité de population du SCoT et de son environnement en 2013

(Source : INSEE ; traitement EAU)



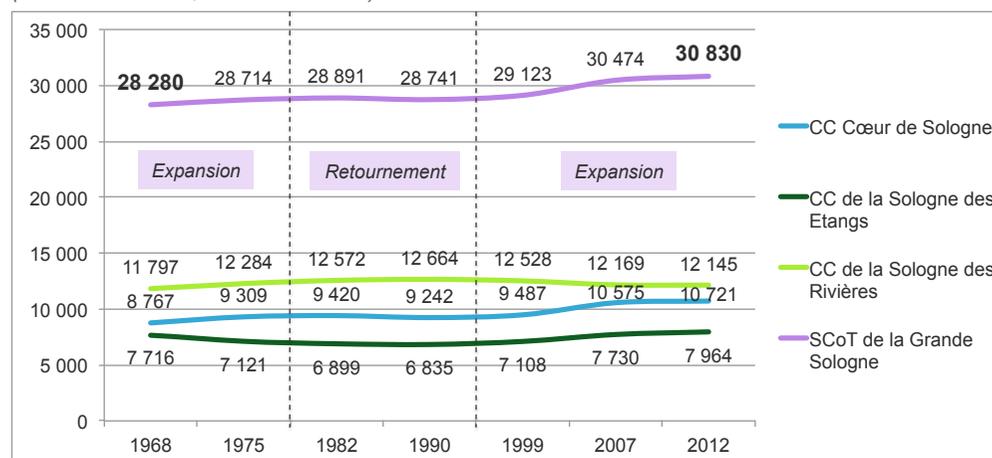
Evolution de la population du SCoT et des territoires de comparaison sur le long terme

(Source : INSEE ; traitement EAU)

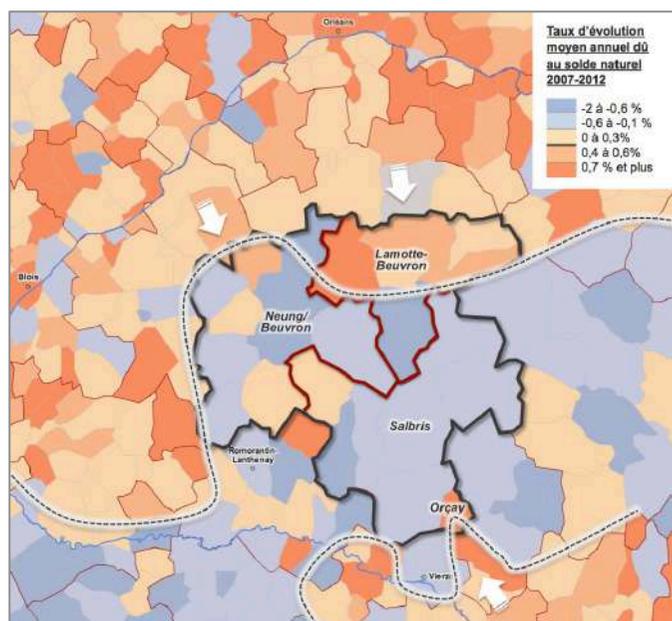
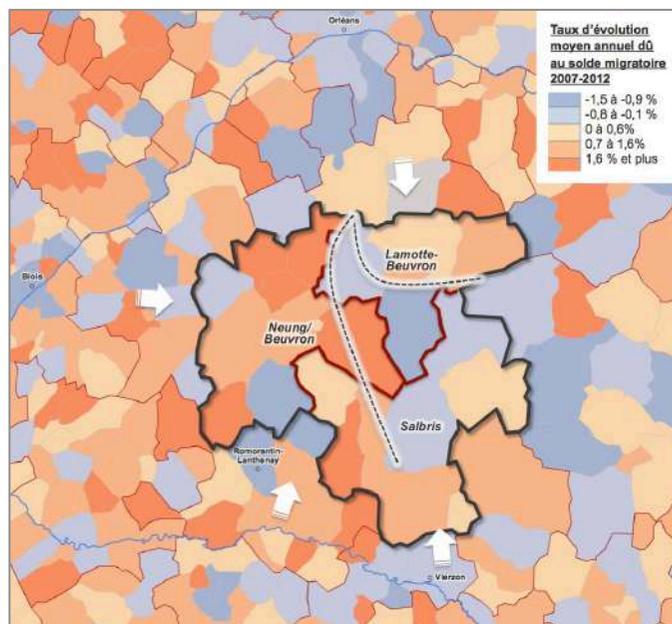


Evolution de la population du SCoT et de ses EPCI sur le long terme

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Spatialisation des évolutions démographiques (Source : INSEE, RP ; traitement EAU)



- Un rythme de croissance de +0,23% en moyenne par an entre 2007 et 2012 en-deçà des moyennes régionale (+0,29%) et départementale (+0,33%) mais soutenu par un solde migratoire de +0,48%/an supérieur à l'ensemble des territoires de comparaison, qui fait du Pays de Grande Sologne une terre attractive dans un contexte lui-même marqué par l'attrait de populations.

- Un solde naturel négatif (-0,25%/an) lié au vieillissement de la population très prononcé au regard des territoires voisins (excepté le Pays de Sancerre-Sologne affichant un net repli migratoire de -0,45%/an), et plus fort sur la CC de la Sologne des Rivières (-0,43%/an) suite au départ d'actifs suite aux différents accidents industriels et à l'arrivée concomitante de retraités.
- Une croissance vigoureuse pour la CC de la Sologne des Étangs (+0,60%/an) avec l'accueil de jeunes ménages en âge d'avoir des enfants en lien avec le desserrement du Blaisois.
- Quant à la CC Cœur de Sologne, l'accroissement modéré de ses habitants (+0,27%/an) est essentiellement lié à l'arrivée de populations originaires de l'agglomération orléanaise ou y travaillant.

- Un vieillissement de la population qui frappe davantage l'ensemble de la frange Sud et qui s'accroît par l'attrait de personnes âgées, séduites par le cadre de vie solognot.

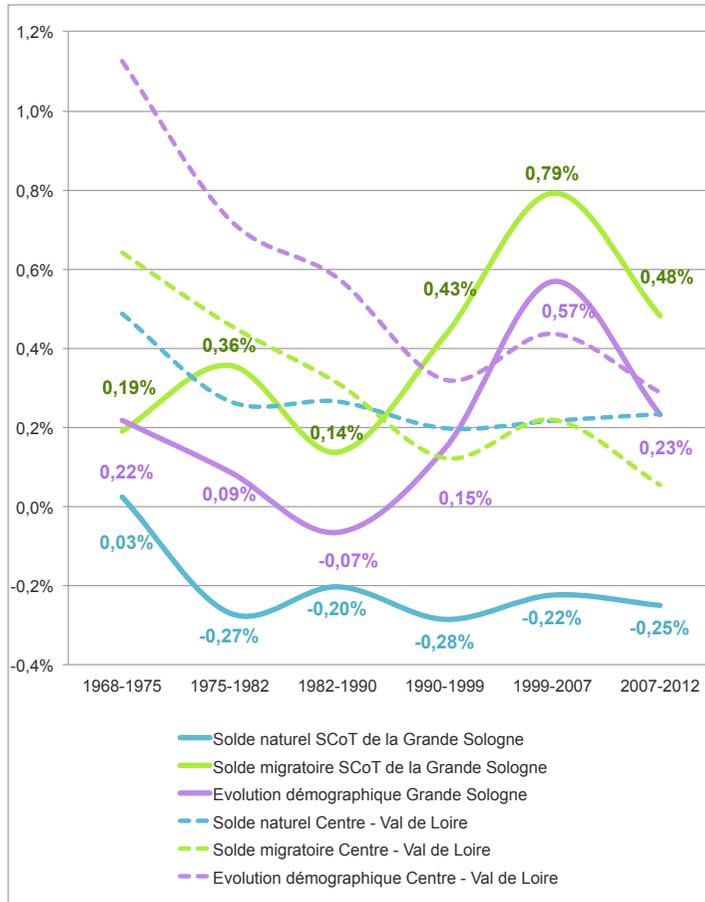
Variables démographiques en taux annuel moyen entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Evolution de la population		Solde naturel		Solde migratoire	
	Variation	%/an	Variation	%/an	Variation	%/an
CC Cœur de Sologne	146	0,27%	22	0,04%	124	0,23%
CC de la Sologne des Etangs	234	0,60%	-145	-0,37%	379	0,97%
CC de la Sologne des Rivières	-24	-0,04%	-259	-0,43%	235	0,39%
SCoT de la Grande Sologne	356	0,23%	-382	-0,25%	738	0,48%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	1 237	0,31%	-662	-0,17%	1 899	0,48%
Pays de Sancerre - Sologne	-809	-0,40%	-913	-0,45%	104	0,05%
Pays de Vierzon	-92	-0,04%	-183	-0,08%	91	0,04%
SCoT du Blaisois	1 367	0,22%	2 600	0,42%	-1 233	-0,20%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	1 349	0,60%	647	0,29%	702	0,31%
Loir-et-Cher	5 365	0,33%	1 327	0,08%	4 038	0,25%
Centre - Val de Loire	36 667	0,29%	29 721	0,23%	6 946	0,05%

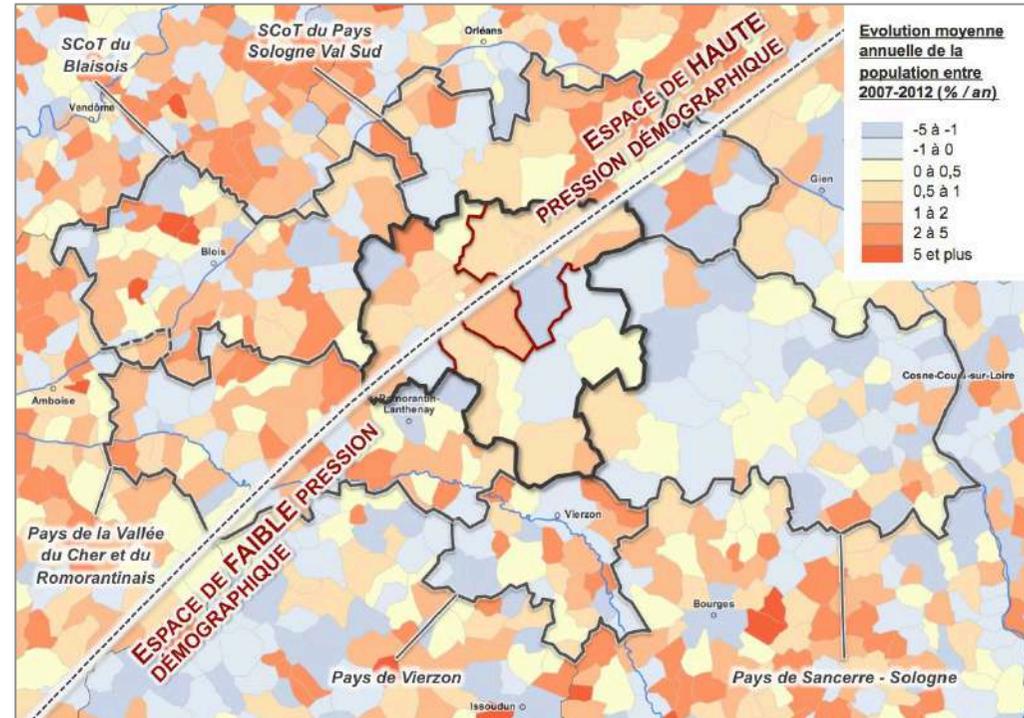
- Une trajectoire démographique non linéaire où se distingue une période plus prospère entre 1999-2007, pour la région autant que pour le SCoT.
 - Un solde naturel négatif depuis 1975, continuellement dissymétrique à la région Centre-Val de Loire qui elle affiche des taux annuels moyens supérieurs à 0,2%.
 - En revanche, depuis 1990, les migrations profitent au territoire alors qu'elles affichent des heures plus ténues au niveau régional.

Variation de la population en taux annuels moyens depuis 1968 dans le SCoT et la région Centre-Val de Loire
(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Un contraste Nord-Est / Sud-Ouest étroitement lié aux agglomérations de la Loire et du Cher les plus attractives, pénalisant ainsi la CC de la Sologne des Rivières au sein du SCoT, plus éloignée de ces dynamiques.

Variation de la population en taux annuels moyens dans le SCoT et son environnement entre 2007 et 2012
(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Des communes de petite taille faisant du territoire un espace rural : une seule commune de plus de 5 000 habitants (Salbris) et 10 autres communes de plus de 1 000 habitants aux évolutions relativement stables.

Evolution de la population dans les communes du SCoT depuis 1968, variation absolue et évolution moyenne annuelle entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Communes du SCoT	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	Var. 2007-2012	Evol. moyenne annuelle 2007-2012
Salbris	5 451	6 095	6 079	6 083	6 029	5 766	5 621	-145	-0,51%
Lamotte-Beuvron	4 073	4 475	4 345	4 247	4 251	4 581	4 782	201	0,86%
Nouan-le-Fuzelier	1 948	2 159	2 301	2 274	2 319	2 555	2 362	-193	-1,56%
Vouzon	1 051	1 044	1 107	1 008	1 060	1 452	1 500	48	0,65%
Dhuizon	1 063	1 086	1 057	1 100	1 254	1 382	1 323	-59	-0,87%
Theillay	1 288	1 198	1 245	1 354	1 293	1 263	1 313	50	0,78%
Saint-Viâtre	1 245	1 223	1 162	1 063	1 157	1 184	1 273	89	1,46%
Selles-Saint-Denis	1 024	1 071	1 172	1 199	1 193	1 213	1 254	41	0,67%
Neung-sur-Beuvron	1 205	1 155	1 196	1 152	1 112	1 192	1 238	46	0,76%
Souesmes	1 125	1 060	1 122	1 135	1 115	1 114	1 120	6	0,11%
Chaumont-sur-Tharonne	979	932	905	901	1 072	1 075	1 111	36	0,66%
La Ferté-Imbault	1 088	1 123	1 104	1 047	1 035	974	986	12	0,25%
Pierrefitte-sur-Sauldre	892	869	907	835	851	859	841	-18	-0,42%
Marcilly-en-Gault	752	677	683	752	755	744	761	17	0,45%
Millançay	743	606	669	629	667	763	742	-21	-0,56%
Montrieux-en-Sologne	651	550	481	459	524	610	655	45	1,43%
Vernou-en-Sologne	621	528	502	543	524	584	611	27	0,91%
Yvoy-le-Marron	540	544	483	494	538	603	607	4	0,13%
La Ferté-Beauharnais	454	392	400	442	463	518	529	11	0,42%
Souvigny-en-Sologne	406	395	426	440	410	476	499	23	0,95%
Chaon	310	304	336	372	375	436	467	31	1,38%
Villeny	461	381	336	324	334	369	432	63	3,20%
La Marolle-en-Sologne	460	429	428	439	355	384	399	15	0,77%
Orçay	177	191	260	259	257	236	249	13	1,08%
Veilleins	273	227	185	190	180	141	155	14	1,91%

DECHIFFRAGE

- Le cadre de vie « nature », le paysage atypique et la proximité aux pôles régionaux (Orléans, Blois) sont les facteurs déterminants de l'attractivité du territoire, qui assure aujourd'hui à elle seule l'accroissement de la population.
- Le solde migratoire positif participe en effet au dynamisme résidentiel par la venue de jeunes ménages et de populations plus âgées notamment, désireuses de vivre paisiblement leur retraite. Il compense ainsi le solde naturel négatif, qui résulte notamment du départ des jeunes vers les bassins d'emplois et de formations extérieurs.
- Toutefois, un cadre de vie confortable ne peut suffire à la satisfaction de l'ensemble des besoins des ménages. Le vieillissement de la population, qui s'est accéléré suite à la fermeture de grands sites industriels et au départ d'actifs, interpelle notamment une offre de services adaptée, proche des habitants, quantitativement et qualitativement adéquate.

ENJEUX

- Quelles politiques envisager pour attirer des jeunes actifs et notamment les jeunes ayant quitté le territoire pour les études ?
- Quelle politique économique mener pour (re)créer une dynamique d'emploi portée par des TPE/TPI - PME/PMI ?
- Dans un contexte de vieillissement de la population et d'un défaut d'attractivité auprès des jeunes actifs, quelle offre de logements proposer ?

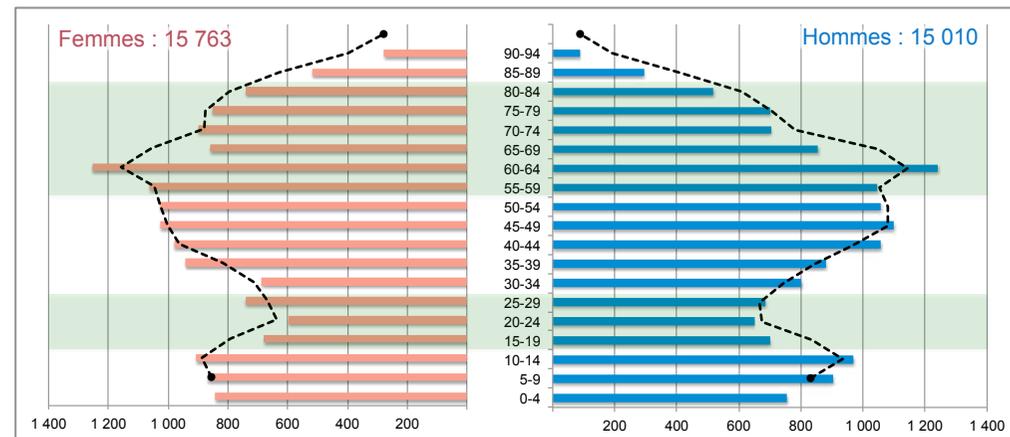
Fiche 2 – La structure de la population

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Le SCoT n'ayant ni lycée ni établissement d'enseignement supérieur, les jeunes âgés de 15 à 25 ans se voient forcer de quitter le territoire pour se former.
- De même, le déficit des 25-34 ans prouve que les jeunes diplômés ne reviennent pas à la suite de leurs études, et que les autres jeunes actifs ne viennent pas s'installer sur le territoire.
- Le déficit de ces tranches d'âge est comblé par des personnes de 55 à 85 ans nombreuses, ce qui interroge le renouvellement futur de la population dans un contexte de vieillissement.

Structure de la population du SCoT en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



- De ce fait, un profil démographique âgé où les 0-19 ans (21,5%) sont sous représentés comparés aux échelles régionale (24%) et départementale (23,1%), et où la part des 60 ans et plus (32,1%) est nettement supérieure au niveau régional (26,2%) comme les territoires les plus proches, le Pays de Sancerre – Sologne et le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en particulier.
 - Dans le SCoT, si la distribution de la population est similaire entre les CC Cœur de Sologne et Sologne des Étangs, la répartition des habitants bénéficie davantage aux personnes âgées dans la Sologne des Rivières dont la part des 60 ans et plus est de 35,5%.

- Comme pour l'ensemble des territoires de comparaison, les tranches des 15-29 et 30-44 ans décroissent fortement, mais de façon plus aigüe dans le SCoT, de -1,32%/an pour l'une et de -2,32%/an pour l'autre.
- Le constat est semblable pour les 60 ans et plus, qui croissent souvent plus rapidement dans le Pays de Grande Sologne qu'ailleurs (+2,30%/an pour les 60-74 ans contre +1,80%/an pour le département).
 - De même, les personnes âgées de 90 ans et plus progressent de +0,26%/an, un taux supérieur à l'ensemble des territoires pris pour comparaison hors Pays de Vierzon (+0,28%/an).

Répartition de la population par classes d'âges en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	0-19 ans		20-59 ans		60 ans et plus		Ensemble
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
CC Cœur de Sologne	2 429	22,6%	5 091	47,4%	3 217	30,0%	10 736
CC de la Sologne des Etangs	1 831	22,9%	3 783	47,4%	2 374	29,7%	7 988
CC de la Sologne des Rivières	2 364	19,5%	5 469	45,0%	4 307	35,5%	12 141
SCoT de la Grande Sologne	6 625	21,5%	14 343	46,5%	9 898	32,1%	30 865
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	17 500	21,9%	36 697	46,0%	25 655	32,1%	79 852
Pays de Sancerre - Sologne	8 096	20,1%	19 002	47,1%	13 261	32,9%	40 358
Pays de Vierzon	10 013	21,9%	21 455	46,9%	14 326	31,3%	45 794
SCoT du Blaisois	30 468	24,3%	63 298	50,5%	31 626	25,2%	125 392
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	12 060	26,2%	23 036	50,0%	10 969	23,8%	46 065
Loir-et-Cher	76 621	23,1%	159 248	48,0%	95 893	28,9%	331 763
Centre - Val de Loire	615 399	24,0%	1 275 552	49,7%	673 032	26,2%	2 563 984

Variation de la population par classes d'âges dans le SCoT et les territoires de comparaison en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	0-14		15-29		30-44		45-49		60-74		75-89		90 et plus	
	var. abs.	pt %	var. abs.	pt %	var. abs.	pt %	var. abs.	pt %	var. abs.	pt %	var. abs.	pt %	var. abs.	pt %
CC Cœur de Sologne	92	0,62%	-175	-1,86%	-138	-1,58%	-8	-0,37%	209	1,71%	152	1,27%	23	0,20%
CC de la Sologne des Etangs	46	0,01%	1	-0,40%	-196	-3,07%	175	1,61%	212	2,19%	-27	-0,69%	31	0,35%
CC de la Sologne des Rivières	57	0,49%	-178	-1,45%	-307	-2,51%	-263	-2,14%	354	2,93%	293	2,42%	31	0,26%
SCoT de la Grande Sologne	195	0,43%	-352	-1,32%	-641	-2,32%	-95	-0,57%	775	2,30%	417	1,22%	85	0,26%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	513	0,24%	-29	-0,36%	-538	-1,11%	-312	-0,89%	1 528	1,51%	713	0,62%	15	-0,01%
Pays de Sancerre - Sologne	-379	-0,68%	-429	-0,84%	-590	-1,17%	127	0,65%	531	1,60%	6	0,20%	92	0,25%
Pays de Vierzon	59	0,14%	-592	-1,29%	-926	-2,02%	43	0,10%	1 161	2,54%	109	0,24%	130	0,28%
SCoT du Blaisois	181	-0,07%	-484	-0,59%	-2 147	-1,95%	9	-0,24%	2 838	2,10%	979	0,69%	105	0,07%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	139	-0,27%	-104	-0,64%	-486	-1,66%	145	-0,29%	1 214	2,28%	483	0,85%	-113	-0,27%
Loir-et-Cher	1 526	0,12%	-850	-0,56%	-4 775	-1,83%	322	-0,31%	6 950	1,80%	2 745	0,63%	557	0,15%
Centre - Val de Loire	12 757	0,22%	-15 829	-0,89%	-25 650	-1,31%	-5 694	-0,55%	49 457	1,71%	20 443	0,66%	4 395	0,16%

- Un âge moyen de 44,6 ans qui croît plus fortement que l'ensemble des territoires de référence, et de manière plus prononcée dans la CC de la Sologne des Rivières (+2,1) qui connaît déjà un âge moyen très élevé (46,6 ans).

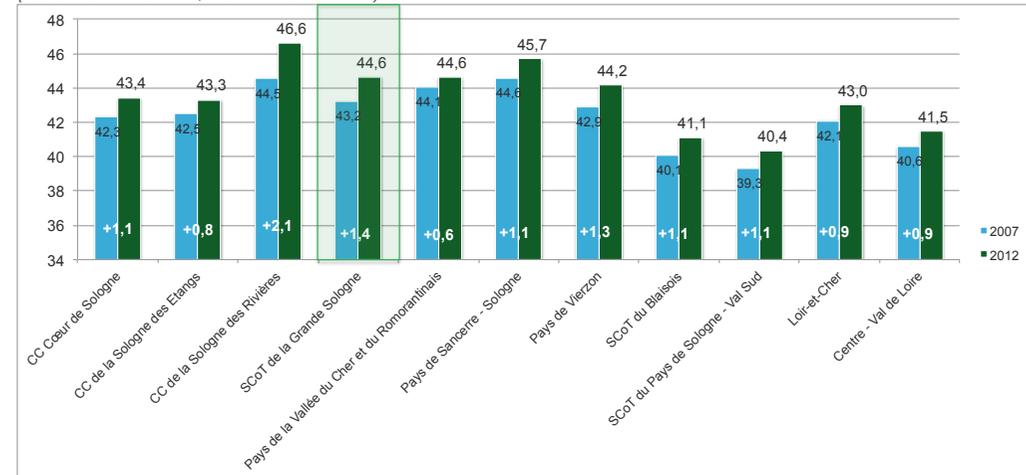
Indice de vieillissement : mesure la part des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

- En 2012, un indice de vieillissement de 1,12, supérieur à ceux observés dans les référentiels, et qui compte parmi ceux les évolutions les plus fortes entre 2007 et 2012.
 - Cependant, des contrastes internes marqués, entre un indice inchangé entre 2007 et 2012 pour le Cœur de Sologne sous l'effet de jeunes ménages arrivants, et un indice en hausse de +0,26 points pour la Sologne des Rivières.
- Spatialement, une dissymétrie à l'intérieur de laquelle le SCoT du Pays de Grande Sologne est largement présent.
 - Parmi les territoires de comparaison, les communes de la CC de la Sologne des Rivières enregistrent des indices de vieillissement élevés : 2,10 pour Souesmes et 1,70 pour les communes de Pierrefitte-sur-Saultre et Selles-Saint-Denis.

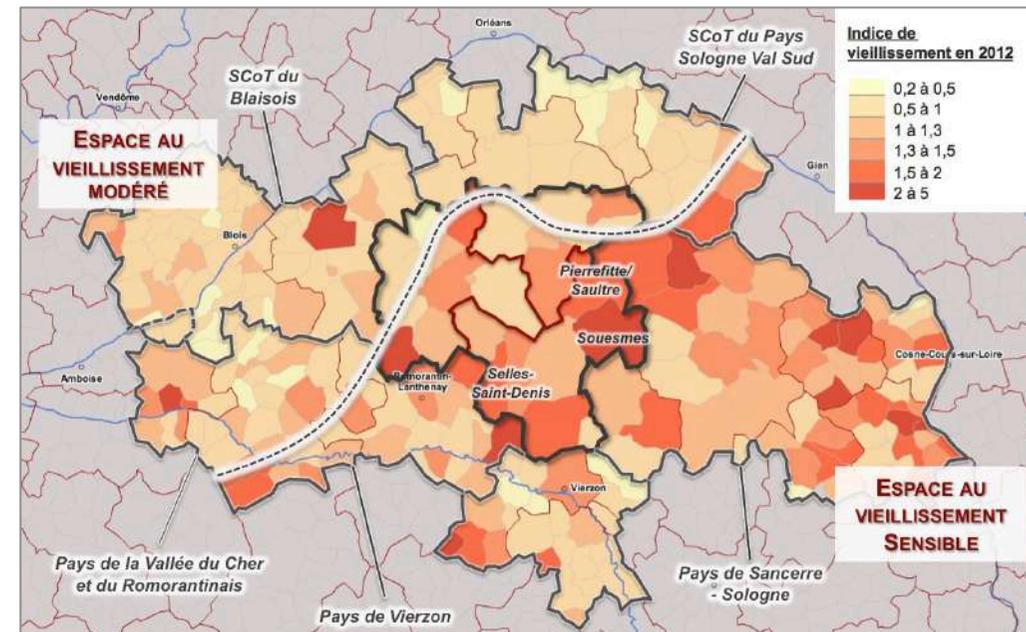
Indices de vieillissement en 2007 et 2012 et variation
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	2007	2012	Variation
CC Cœur de Sologne	0,98	0,98	0,00
CC de la Sologne des Etangs	0,95	0,97	0,02
CC de la Sologne des Rivières	1,12	1,38	0,26
SCoT de la Grande Sologne	1,02	1,12	0,09
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	1,10	1,12	0,02
Pays de Sancerre - Sologne	1,18	1,24	0,06
Pays de Vierzon	0,97	1,08	0,11
SCoT du Blaisois	0,70	0,76	0,06
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	0,61	0,64	0,03
Loir-et-Cher	0,89	0,94	0,05
Centre - Val de Loire	0,77	0,81	0,05

Âge moyen en 2007 et 2012 et évolution dans le SCoT et les territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Indice de vieillissement en 2012 dans le SCoT et les territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement EAU)



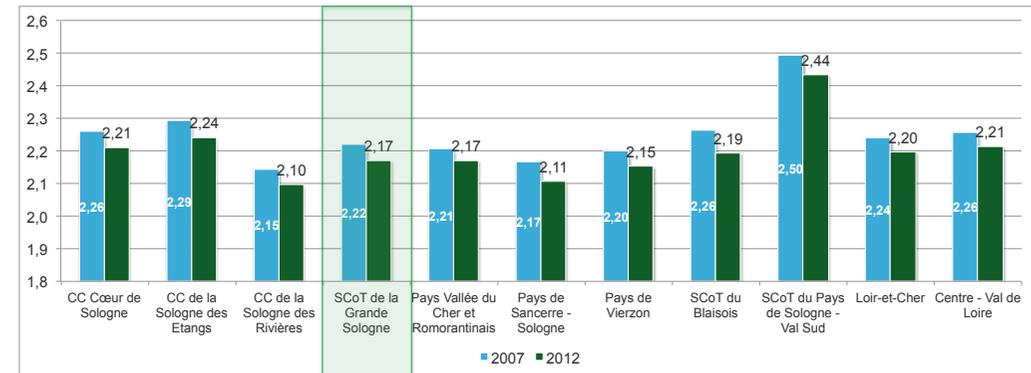
ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Comme tous les territoires de référence, la taille des ménages s'amenuise dans le SCoT passant de 2,22 en 2007 à 2,17 en 2012.
 - Toutefois, elle est identique voir supérieure à la taille moyenne des ménages du département et de la région Centre - Val de Loire pour les CC Cœur de Sologne (2,21) et Sologne des Étangs (2,24) qui attirent des familles issues des agglomérations ligériennes proches.
- Une répartition des ménages dans le SCoT sensiblement identique d'une Communauté de Communes à l'autre à la différence de la Sologne des Rivières où la part des couples avec enfants est moins élevée face à une proportion d'hommes et femmes seuls plus grande et probablement veufs compte tenu du vieillissement plus prononcé de cette CC.

Autres ménages sans famille : ménages composés de plusieurs personnes isolées qui ne présentent pas de lien de parenté.

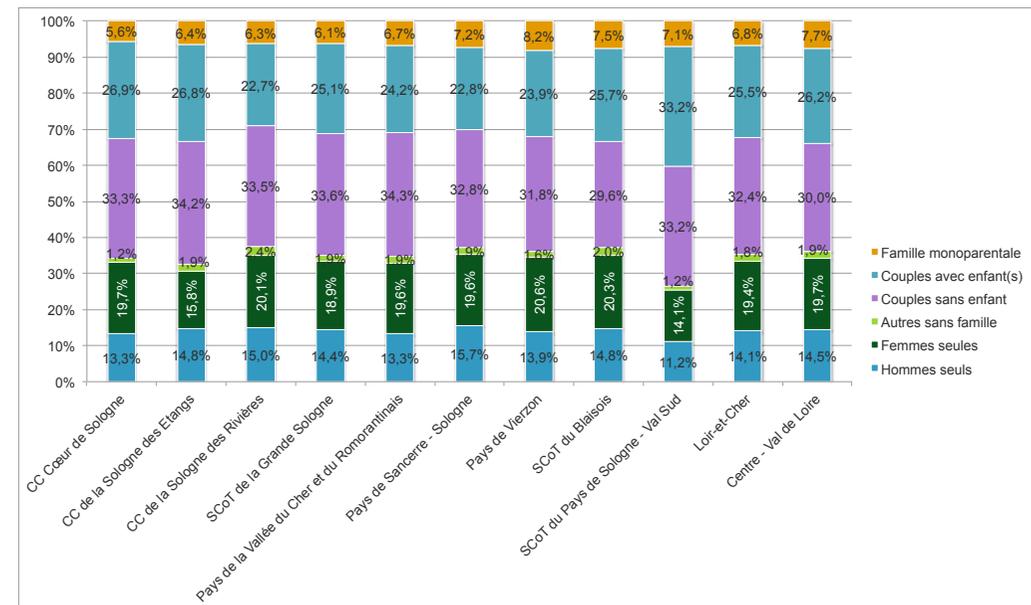
Evolution de la taille des ménages entre 2007 et 2012 dans le SCoT et les territoires de comparaison

(Source : INSEE ; traitement EAU)



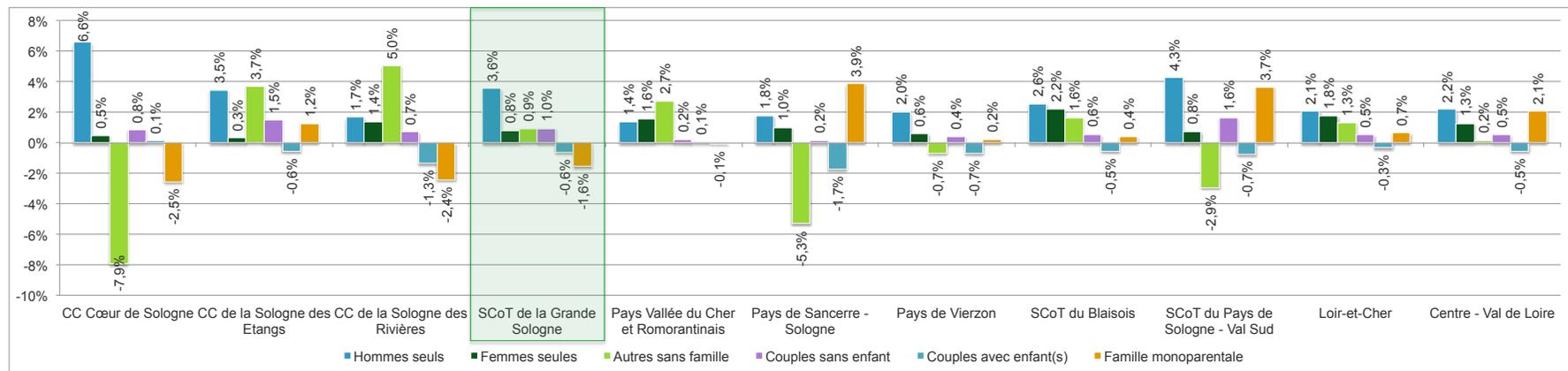
Répartition des ménages par type dans le territoire du SCoT et les référentiels en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Les couples avec enfants s'amointrissent de -0,6%/an en moyenne au même rythme que la plupart des territoires de référence tandis que les couples sans enfants (+1%/an) et hommes seuls (+3,6%) progressent plus rapidement laissant supposer qu'il s'agit de retraités.
 - Au sein du SCoT, les couples avec enfants ne sont en hausse que dans la CC Cœur de Sologne sous l'effet du desserrement de l'agglomération orléanaise (+0,1%/an).
 - De même, une régression moyenne annuelle des familles monoparentales de -1,6% alors qu'elles progressent dans la plupart des territoires de référence ce qui interroge leur survie dans le territoire.

Evolution moyenne annuelle des ménages par type entre 2007 et 2012 dans le SCoT et les territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Fiche 4 – Les migrations résidentielles

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- 5 208 arrivées contre 3 930 départs entre 2003 et 2008 sur le SCoT dans lesquels les flux de proximité sont les plus représentés :
 - Les migrations les plus fortes sont liées aux grandes agglomérations alentours (unités urbaines d'Orléans, de Blois, de la Ferté-Saint-Aubin, de Romorantin-Lanthenay et de Vierzon) et aux territoires ruraux proches, signe d'une mixité de vivre, tant urbaine que rurale.
- Une attractivité résidentielle plus lointaine notable qui témoigne du rayonnement du territoire lié à son cadre de vie. Au-delà de l'Île-de-France, des émigrants originaires du Nord de la France et des régions voisines, 84 personnes de Picardie, 68 de Lorraine, 57 d'Alsace ou encore 65 d'Auvergne.
 - De ces nouveaux arrivants, 1 953 vont en Cœur de Sologne (37,5%), 1 724 en Sologne des Étangs (33,1%) et 1 531 en Sologne des Rivières (29,4%).
- Après l'Île-de-France, les personnes qui quittent le territoire sont en revanche plus enclines à rejoindre le Sud de la France.

Méthodologie : les dernières données disponibles à propos des migrations résidentielles et produites par l'INSEE datent de 2008, suite au changement du questionnaire de recensement de la population.

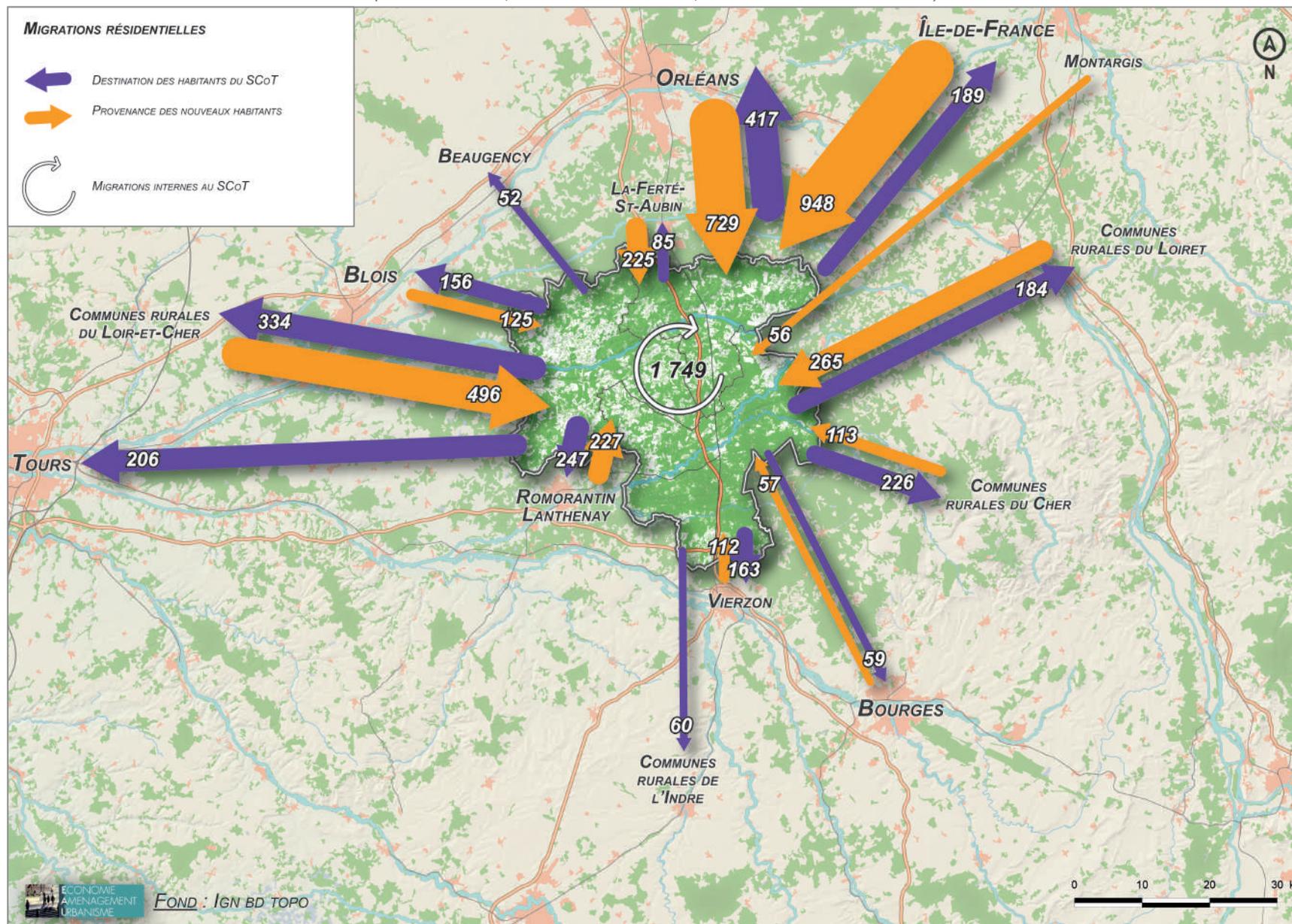
Les migrations résidentielles liées au SCoT entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

Provenance des nouveaux habitants sur le SCoT entre 2003 et 2008	Nombre de personnes	Destination des personnes ayant quitté le SCoT entre 2003 et 2008	Nombre de personnes
Centre-Val de Loire, dont :	3 134	Centre-Val de Loire, dont :	2 616
Loiret, dont :	1 475	Loiret-et-Cher, dont :	881
Orléans	729	Communes rurales	334
Communes rurales	265	Romorantin-Lanthenay	247
La Ferté-Saint-Aubin	225	Blois	156
Montargis	56	Loiret, dont :	821
Loiret-et-Cher, dont :	1 062	Orléans	417
Communes rurales	496	Communes rurales	184
Romorantin-Lanthenay	227	La Ferté-Saint-Aubin	85
Blois	125	Beaugency	52
Mer	48	Cher, dont :	490
Cher, dont :	318	Communes rurales	226
Communes rurales	113	Vierzon	163
Vierzon	112	Bourges	59
Bourges	57	Indre-et-Loire, dont :	290
Indre-et-Loire, dont :	65	Tours	206
Tours	36	Indre, dont :	112
Indre, dont :	62	Communes rurales	60
Communes rurales	42	Eure-et-Loir	23
Eure-et-Loir :	152	Autres régions, dont :	1 313
Autres régions, dont :	1 940	Île-de-France	189
Île-de-France	948	Pays de la Loire	149
Pays de la Loire	136	Midi-Pyrénées	127
Picardie	84	Poitou-Charentes	113
Basse-Normandie	84	Rhône-Alpes	86
Lorraine	68	Bourgogne	73
Auvergne	65	Provence-Alpes-Côte d'Azur	66
Poitou-Charentes	65	Limousin	65
Alsace	57	Aquitaine	64
Bourgogne	49	Languedoc-Roussillon	62
Etranger	133	Champagne-Ardenne	59
Total SCoT de la Grande Sologne	5 208	Bretagne	53
		Etranger	1
		Total SCoT de la Grande Sologne	3 930

Les migrations résidentielles entre 2003 et 2008 dans le SCoT du Pays de Grande Sologne

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008 ; réalisation et traitement EAU)

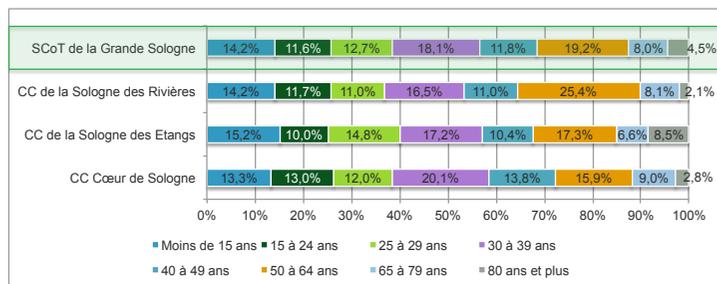


- Des personnes plutôt âgées parmi les nouveaux résidents (19,2% de personnes âgées de 50 à 64 ans), en particulier en Sologne des Rivières (25,4% pour cette même classe d'âge), ce qui met en avant l'attraction du territoire pour les retraités (19,7%).
 - Le Cœur de Sologne accueille davantage d'actifs : 20,1% des personnes sont âgées de 30 à 39 ans et 13,8% de 40 à 49 ans.
- En lien avec l'absence de formations sur le territoire, les jeunes de 15 à 24 ans quittent le territoire (24,7%) ainsi que les actifs de 30 à 39 ans (19,3%) ce qui interroge la capacité du SCoT à offrir des opportunités professionnelles à ces populations.

- Outre les retraités, le territoire accueille des personnes sans activité professionnelle laissant supposer qu'il s'agit de chômeurs et inactifs (23,1%), ainsi que des employés (18,8%) et des ouvriers (15,7%).
 - La Sologne des Étangs capte davantage d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises (5,8%) que les CC de la Sologne des Rivières et du Cœur de Sologne plus enclines à attirer des cadres et professions intellectuelles supérieures.
- Parmi les personnes qui quittent le territoire, de nombreuses personnes sans activité professionnelle (30,2%) suivies des employés (17,2%) et des ouvriers (15,1%) ce qui laisse place à un chassé croisé sur ces deux Catégories Socio-Professionnelles (CSP).

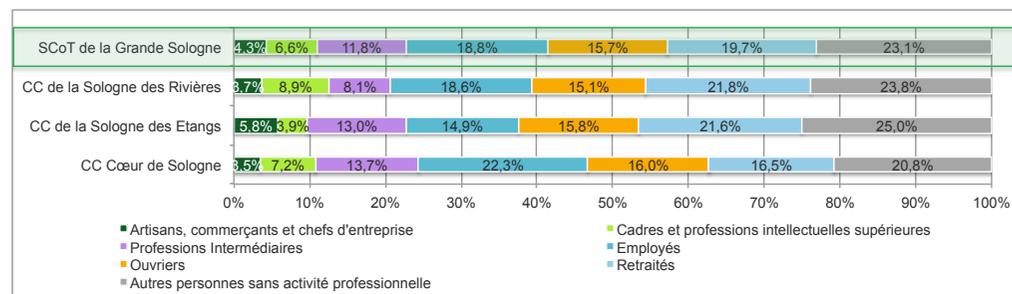
Classes d'âges des nouveaux résidents du SCoT entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)



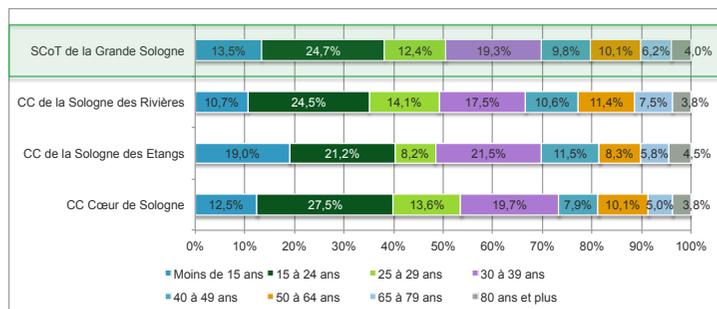
CSP des nouveaux résidents sur le périmètre du SCoT entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)



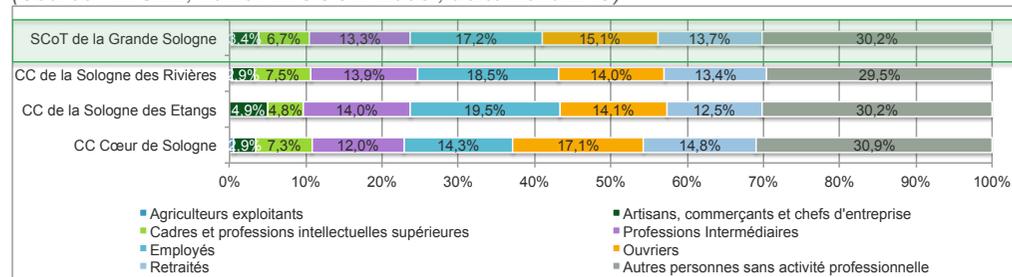
Classes d'âges des personnes ayant quitté le SCoT entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)



CSP des personnes ayant quitté le SCoT entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

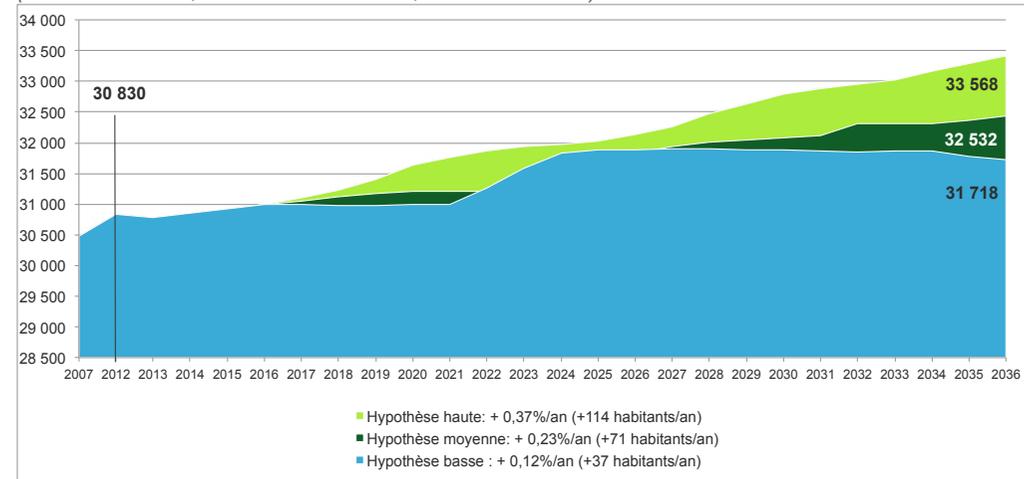


■ Des hypothèses à la hausse, qui s'inscrivent dans un contexte où le cadre de vie continue de séduire et attirer des habitants originaires de l'extérieur.

- Dans l'hypothèse basse, la ruralité préservée attire des personnes retraitées, mais dans une moindre mesure comparée aux périodes précédentes, ayant pour conséquences un vieillissement plus marqué et un ralentissement de la croissance.
- Dans l'hypothèse moyenne, le départ des jeunes et la difficulté à attirer des ménages actifs avec enfants joue en défaveur du solde naturel. La croissance reste seulement assurée par l'immigration dont le niveau se maintient.
- Dans l'hypothèse haute, le rebond de l'économie est favorable à l'attrait de jeunes actifs influençant ainsi le solde naturel dont la baisse est moins rapide. Aussi, cette vitalité du territoire conjuguée à la valorisation de l'environnement renforcent l'attractivité résidentielle.

Projections démographiques à horizon 2036

(Source : INSEE, modèle OMPHALE ; traitement EAU)



DECHIFFRAGE (FICHES 2, 3, 4)

- L'attractivité certaine du SCoT du Pays de Grande Sologne interroge son positionnement, entre un territoire paisible propice à l'accueil de retraités, et un territoire dynamique résolument ouvert sur l'extérieur appétant pour les actifs.
- En effet, cette attractivité s'adresse aujourd'hui à différents profils de ménages. Alors que le Nord du territoire est plus enclin à attirer des familles, la frange Sud est davantage propice à l'accueil de séniors. Ces dissemblances internes sont à considérer au regard d'une offre de services diverse, accessible, et qui maille l'ensemble du territoire de manière à répondre aux besoins de la vie courante de tous types de ménages.
- De même, la réduction de la taille des ménages tend à recomposer les besoins de logements vers des biens de plus petite taille (T1 à T3) et adaptés à la diversité des typologies de personnes (jeune actif seul, jeune couple, veuf, personne à mobilité réduite,...). Alors que la demande plaide pour des logements accessibles, fonctionnels et proches de toutes commodités dans la Sologne des Rivières où le vieillissement de la population est plus fort, les besoins sont plus diversifiés en frange Nord en lien avec les parcours de vie des résidents dans lesquels les actifs avec ou sans enfants sont plus représentés.

ENJEUX

- Quel(s) type(s) de ménages le territoire souhaite-t-il cibler en fonction de son mode de développement ?
- Comment assurer un cadre de vie partagé par la diversité des ménages aux modes de vie et attentes propres (jeunes, retraités, familles...) ?
- Quels leviers activer pour attirer des actifs et transmettre les savoir-faire locaux ?



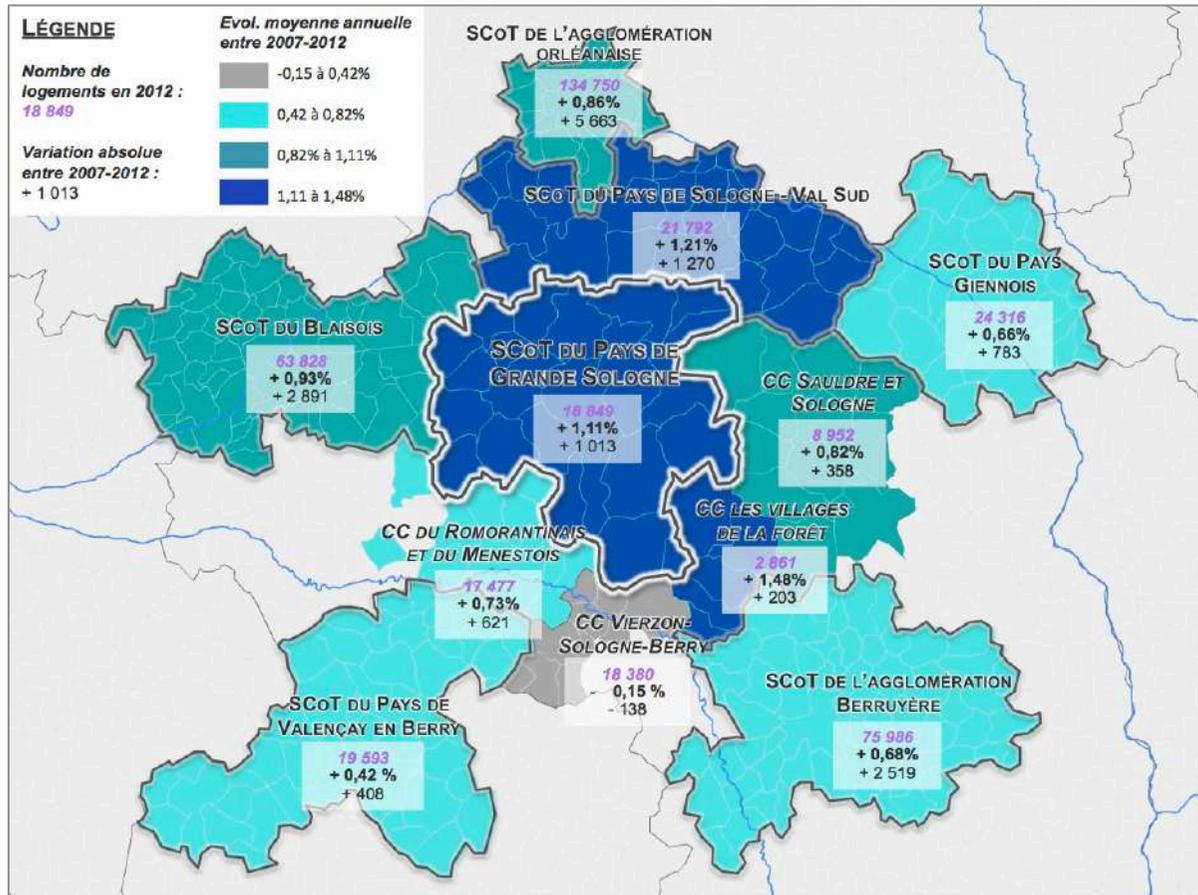
DEMOGRAPHIE ET HABITAT

SOMMAIRE

Habitat

- p. 21-23** FICHE 5
La composition du parc de logements
- p. 24-27** FICHE 6
La qualité du parc résidentiel
- p. 28-31** FICHE 7
Besoins en logements et marché
immobilier
- p. 32-33** FICHE 8
Le parc social

Les logements en 2012 et l'évolution entre 2007 et 2012 dans le
SCoT du Pays de Grande Sologne et ses territoires voisins
(Source : INSEE ; traitement EAU)

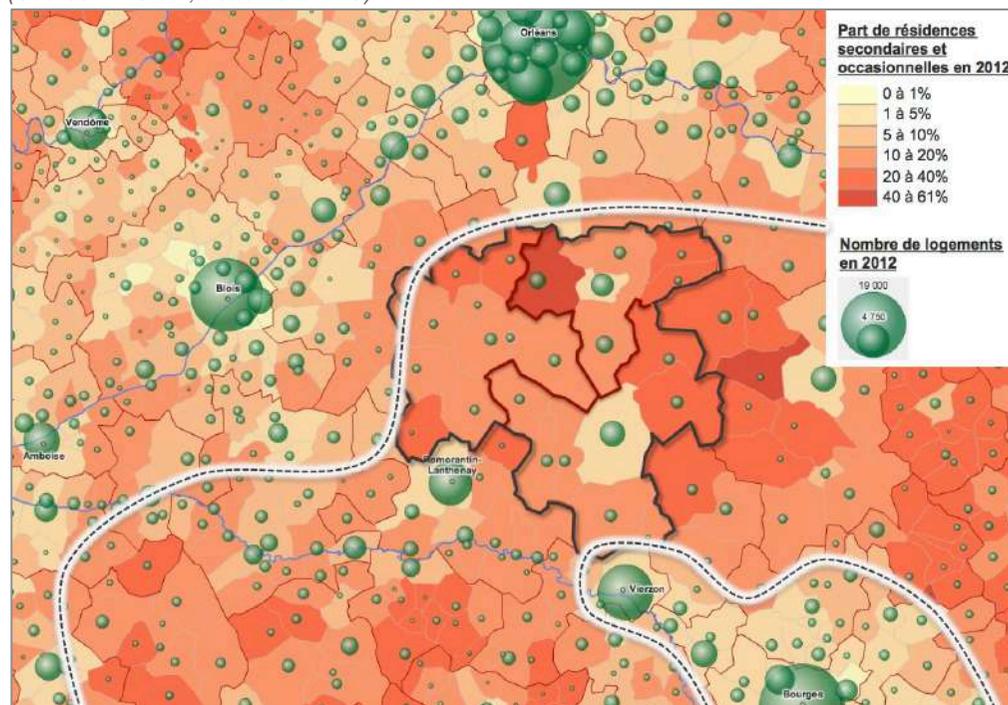


- Des logements qui se concentrent naturellement dans les pôles urbains les plus peuplés, Salbris (3 188 logements en 2012), Lamotte-Beuvron (2 446) et Nouan-le-Fuzelier (1 427).
 - Également 1 430 logements à Chaumont-sur-Tharonne, commune du SCoT ayant le plus grand nombre de résidences secondaires (873).
- Un cadre de vie apaisé et reconnu, propice au développement de résidences secondaires présentes sur l'ensemble des communes rurales du territoire.
- Parmi les logements du SCoT, 16,5% sont d'ailleurs des résidences secondaires, soit 6,5 points de pourcentage de plus que la région.
 - Des contrastes internes à noter cependant, puisque la CC Cœur de Sologne compte le plus de résidences secondaires (1 481 logements soit 22% de l'ensemble de son parc).
 - Elle est de ce fait moins sujette à la vacance (8,3%) comparée aux autres Communautés de Communes du SCoT bien plus touchées (10,7% pour la Sologne des Etangs et 11,3% pour la Sologne des Rivières).
- Comme tous les territoires de comparaison, un accroissement continu du nombre de logements, de +64% entre 1968 et 2012.

Fiche 5 – La composition du parc de logements

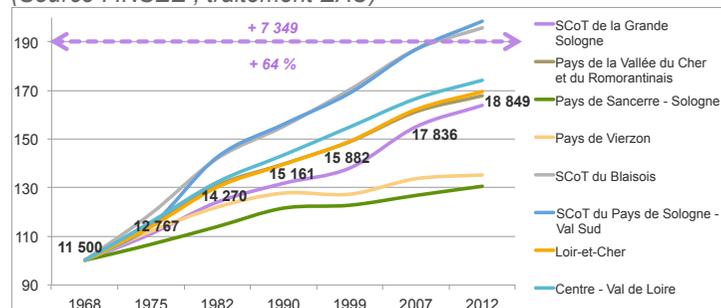
Le nombre de logements et la part des résidences secondaires et occasionnelles dans le SCoT et son environnement en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Composition du parc de logements en 2012 dans le SCoT et les référentiels

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Logements Nombre	Dont résidences principales		Dont résidences secondaires		Dont logements vacants	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CC Cœur de Sologne	6 735	4 697	69,7%	1 481	22,0%	557	8,3%
CC de la Sologne des Etangs	4 755	3 490	73,4%	757	15,9%	508	10,7%
CC de la Sologne des Rivières	7 359	5 658	76,9%	873	11,9%	828	11,3%
SCoT de la Grande Sologne	18 849	13 844	73,4%	3 112	16,5%	1 893	10,0%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	43 982	35 519	80,8%	3 698	8,4%	4 765	10,8%
Pays de Sancerre - Sologne	26 462	18 722	70,8%	4 493	17,0%	3 247	12,3%
Pays de Vierzon	24 813	20 690	83,4%	1 176	4,7%	2 947	11,9%
SCoT du Blaisois	63 828	55 765	87,4%	2 531	4,0%	5 532	8,7%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	21 792	18 681	85,7%	1 548	7,1%	1 564	7,2%
Loir-et-Cher	178 481	146 867	82,3%	14 459	8,1%	17 155	9,6%
Centre - Val de Loire	1 329 841	1 128 833	84,9%	84 601	6,4%	116 407	8,8%

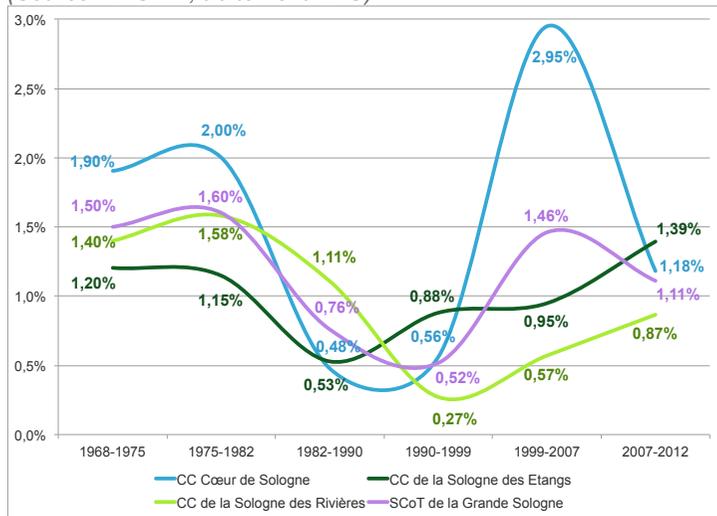
- La croissance du nombre de logements s'effectue à la fois dans communes situées le long des axes de transports (A71, voie ferrée, D2020...), et à la fois dans les centres bourgs de la frange Ouest et Nord du territoire en réponse au desserrement des grandes agglomérations.

Dès 1999, une hausse plus rapide du nombre de logements dans le SCoT que dans la région et le département, qui l'est toujours aujourd'hui (1,11% en moyenne par an contre 0,89% pour le Centre-Val de Loire et le Loir-et-Cher entre 2007 et 2012).

- Au sein du territoire, alors que la croissance s'effectuait dans le Cœur de Sologne sur la période 1999-2007 (2,95%/an), celle-ci est 2,5 fois moins rapide entre 2007-2012 (1,18%) et la Sologne des Étangs enregistre quant à elle une hausse de 1,39%.
- Des effets contrastés de la crise immobilière de 2007-2008, plus sensible dans le Cœur de Sologne passant de 2,95%/an entre 1999-2007 à 1,18%/an entre 2007-2012 que dans les autres CC dont les taux annuels moyens croissent.

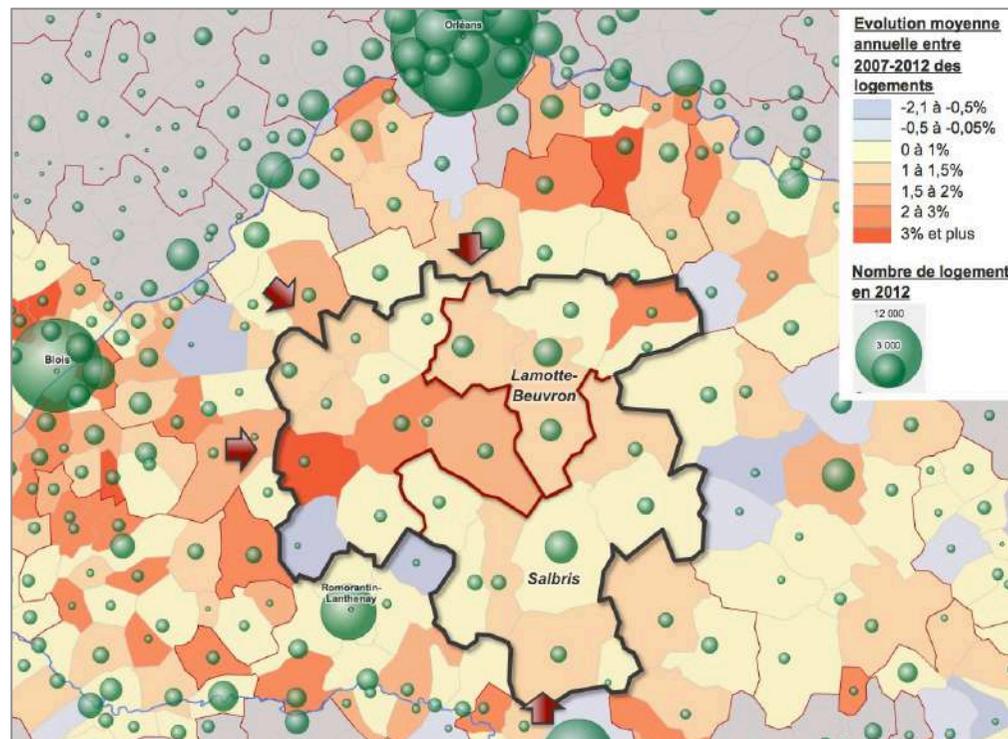
Evolution moyenne annuelle du nombre de logements dans le SCoT et ses EPCI sur longue période

(Source : INSEE ; traitement EAU)



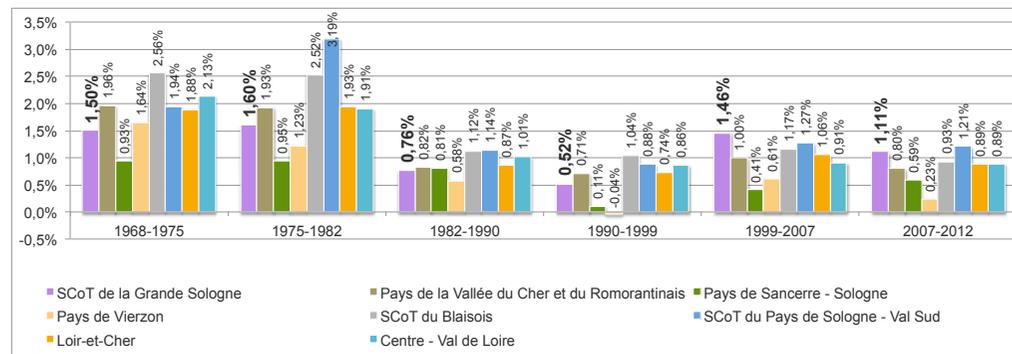
Evolution moyenne annuelle du nombre de logements dans le SCoT et ses territoires voisins entre 2007 et 2012 et nombre de logements en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



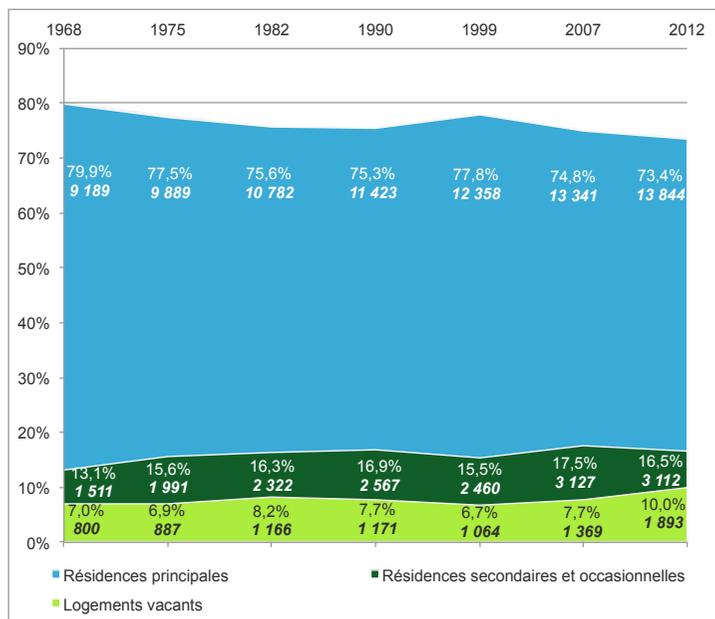
Evolution moyenne annuelle du nombre de logements sur longue période

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Evolution de la composition du parc de logements du SCoT sur longue période

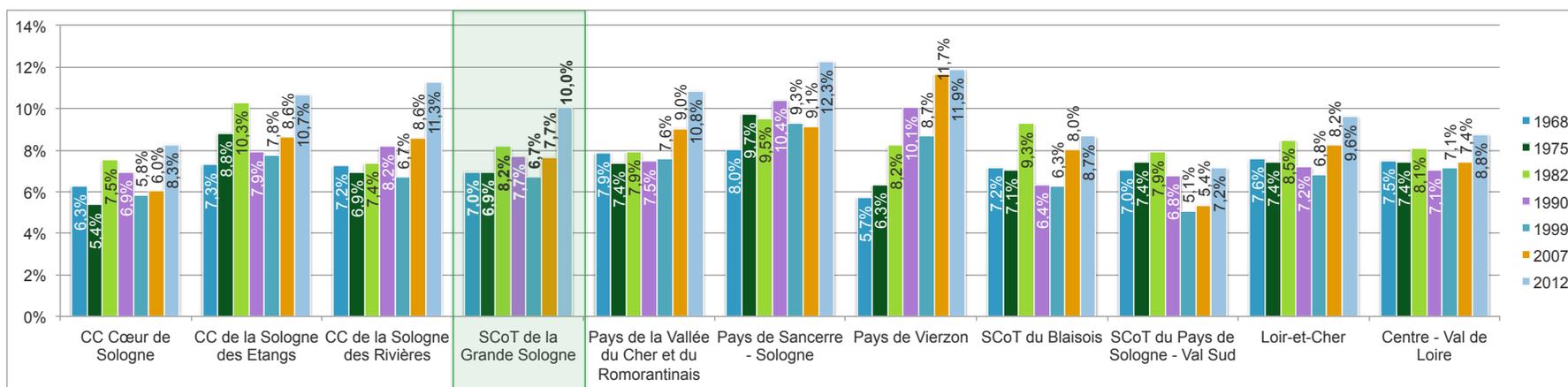
(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Une richesse naturelle et paysagère appréciable faisant de ce territoire une terre d'accueil pour les résidences secondaires et occasionnelles dont le nombre a doublé entre 1968 et 2012 passant de 1 511 à 3 112.
- 73,4% de résidences principales dans l'ensemble du parc de logements en 2012, qui passent de 9 189 en 1968 à 13 844 en 2012, une progression de 51% inférieure à celle du département (+69%) mais à l'interface des territoires voisins (+66% dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, +23% dans le Pays de Sancerre-Sologne, et +28% dans le Pays de Vierzon).
- Une part de logements vacants supérieure (10% du parc) aux niveaux du département (9,6%) et de la région (8,8%) en 2012, plus forte que sur la dernière période (7,7%) et qui se rapproche des proportions de ses territoires voisins (10,8% dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et 12,3% dans le Pays de Sancerre – Sologne).
 - Une vacance croissante sur l'ensemble des EPCI depuis 1999, et plus prégnante dans la Sologne des Étangs (10,7%) et la Sologne des Rivières (11,3%) ce qui questionne la qualité de l'offre immobilière au regard des besoins des ménages et la capacité financière des propriétaires à rénover et renouveler les biens pour les rendre conformes aux exigences du marché.

Evolution de la part de logements vacants dans le SCoT et les territoires de comparaison depuis 1968

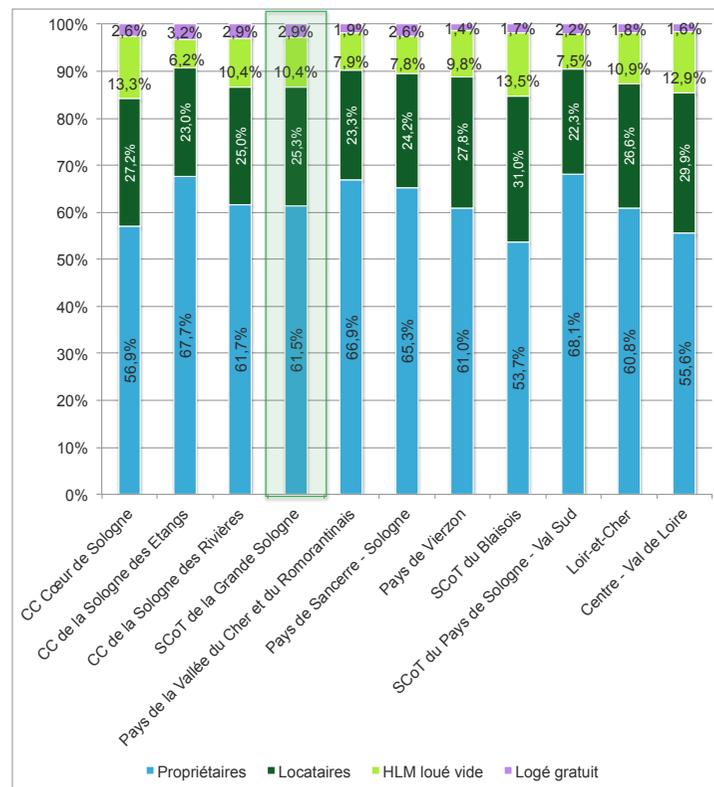
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Fiche 6 – La qualité du parc résidentiel

Statut d'occupation des résidences principales en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Un territoire où les propriétaires sont presque autant représentés (61,5%) que pour le département du Loir-et-Cher et de quelques territoires voisins résultant d'une spécificité rurale et de résidences secondaires devenant résidences principales.
 - Entre 2007 et 2012, -32 locataires contre 551 propriétaires supplémentaires ce qui laisse penser que les parcours résidentiels s'affirment sur le territoire.
- En conséquence, 25,3% de locataires occupent une résidence principale, une proportion en-deçà des niveaux du département (26,6%) et de la région (29,9%).
 - En interne, la part de propriétaires est plus forte dans la Sologne des Étangs (67,7%) et la Sologne des Rivières (61,7%), le Cœur de Sologne ayant davantage de locataires sous l'effet de ménages issus de l'agglomération orléanaise et n'ayant pas achevé leur parcours résidentiel.
- À l'échelle du SCoT, les résidences principales occupées gratuitement et HLM loués vides sont à la baisse (-16 et -87 respectivement), une tendance qui s'observe sur l'ensemble des territoires de comparaison.

Statut d'occupation des résidences principales en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Propriétaires	Variation 2007-2012	Locataires	Variation 2007-2012	HLM loué vide	Variation 2007-2012	Logé gratuit	Variation 2007-2012
CC Cœur de Sologne	3 086	188	1 472	52	722	-1	138	-37
CC de la Sologne des Etangs	2 516	199	854	-27	229	-14	119	8
CC de la Sologne des Rivières	3 894	165	1 580	-58	657	-73	184	13
SCoT de la Grande Sologne	9 496	551	3 906	-32	1 608	-87	442	-16
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	25 800	1 385	8 973	-302	3 051	-351	745	-2
Pays de Sancerre - Sologne	13 265	360	4 920	-69	1 591	-67	537	-114
Pays de Vierzon	13 986	457	6 379	-32	2 238	-275	325	-41
SCoT du Blaisois	34 655	1 736	19 992	724	8 709	-87	1 118	-50
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	13 741	830	4 504	120	1 510	-43	436	-6
Loir-et-Cher	100 146	5 102	43 788	520	17 904	-353	2 933	-169
Centre - Val de Loire	719 931	34 482	387 939	7 224	167 097	-992	20 962	-2 025

- Davantage de maisons (89,7%) que d'appartements dans le Pays en comparaison à la région (73%) et au département (80,3%) comme tous les territoires de Sologne dans lesquels l'idéal de la maison à la campagne prédomine.

- Un parc composé presque en totalité de maisons dans la Sologne des Étangs (95,1%) face à une présence rare d'appartements, au nombre de 230 en 2012 soit 4,9% des logements.
- Davantage d'appartements en Sologne des Rivières (813 unités) et Cœur de Sologne (876) en lien avec la présence des communes les plus peuplées.

- En accord avec cette répartition, le SCoT est surtout composé de logements de grande taille avec 41,9% de T5 et plus et 27% de T4 contre 40,3% et 30,6% pour le Loir-et-Cher.

- En comparaison des échelles du département et de la région, une sous représentation évidente des T1 aux T2 de 1,3% pour l'un et ne dépassant pas 7% pour l'autre mais une proportion de T3 équivalente de 20%.

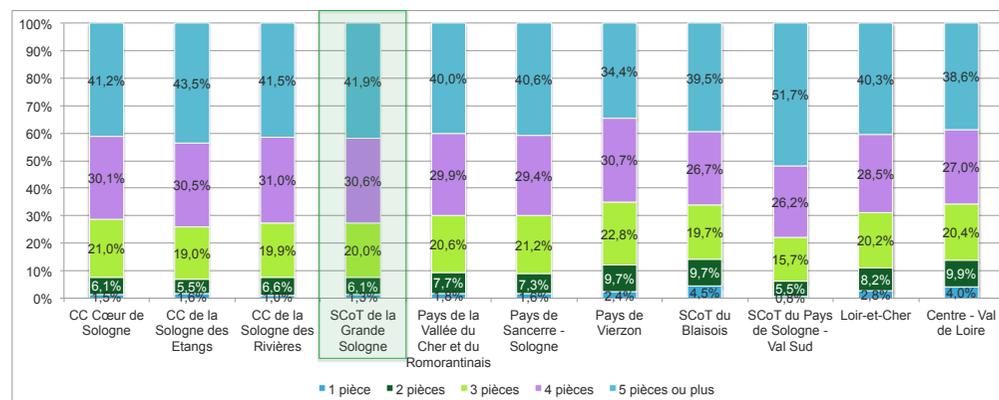
- Entre 2007 et 2012, l'évolution des résidences principales est largement portée par les T4 (+ 188) et les T5 et plus (+ 570) et questionne la capacité des ménages à réaliser leur parcours résidentiel lorsqu'ils sont plus jeunes ou âgés.

- Sur la Sologne des Étangs, qui a connu la croissance la plus forte de population entre 2007 et 2012 et dont le parc se compose presque exclusivement de maisons, une mince diversification par des T1 (+6 logements) et des T3 (+3) a eu lieu.
- Du reste, une nette réduction des logements de 1 à 3 pièces pouvant faire suite à des fusions de logements ou destructions/renouvellements.

Evolution de la typologie du parc de résidences principales entre 2007 et 2012 (Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	2012				2007				Variation 2007-2012	
	Maisons		Appartements		Maisons		Appartements		Maisons	Apparts.
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
CC Cœur de Sologne	5 820	86,9%	876	13,1%	5 497	86,9%	829	13,1%	324	47
CC de la Sologne des Etangs	4 484	95,1%	230	4,9%	4 169	94,5%	242	5,5%	315	-12
CC de la Sologne des Rivières	6 496	88,9%	813	11,1%	6 278	89,4%	745	10,6%	218	67
SCoT de la Grande Sologne	16 801	89,7%	1 919	10,3%	15 944	89,8%	1 816	10,2%	857	103
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	38 341	87,8%	5 349	12,2%	36 238	86,3%	5 731	13,7%	2 103	-382
Pays de Sancerre - Sologne	24 411	93,1%	1 803	6,9%	23 651	92,9%	1 806	7,1%	759	-3
Pays de Vierzon	19 169	77,6%	5 539	22,4%	18 822	77,0%	5 622	23,0%	347	-83
SCoT du Blaisois	43 155	68,1%	20 224	31,9%	40 313	66,8%	20 010	33,2%	2 842	214
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	19 837	92,0%	1 723	8,0%	18 758	92,1%	1 601	7,9%	1 079	121
Loir-et-Cher	142 311	80,3%	34 803	19,7%	134 319	79,4%	34 834	20,6%	7 991	-31
Centre - Val de Loire	964 330	73,0%	355 865	27,0%	915 787	72,6%	345 016	27,4%	48 543	10 849

Répartition des résidences principales par taille en 2012 (Source : INSEE ; traitement EAU)

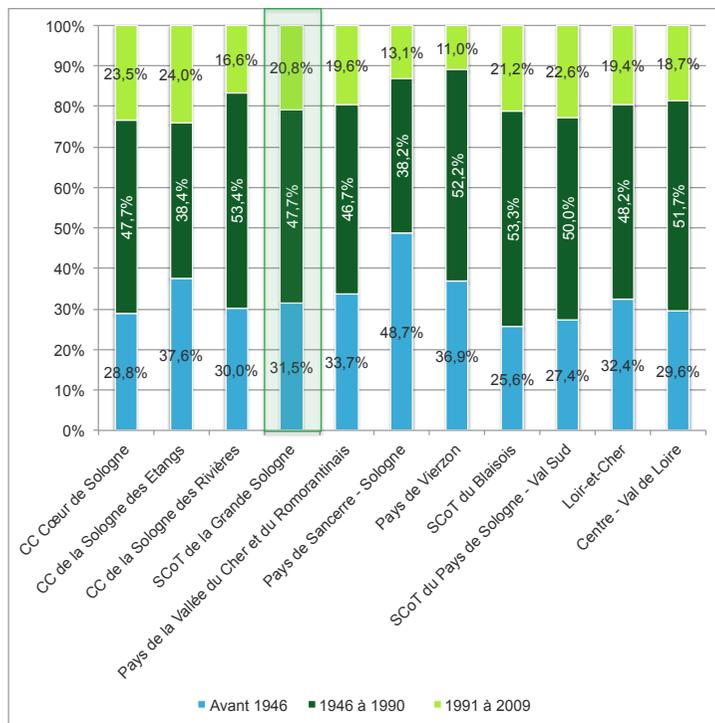


Evolution des résidences principales suivant leur taille entre 2007 et 2012 (Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
CC Cœur de Sologne	-4	-28	-25	93	168
CC de la Sologne des Etangs	6	-19	3	47	144
CC de la Sologne des Rivières	-9	-27	-151	49	258
SCoT de la Grande Sologne	-8	-74	-174	188	570
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	-57	-4	-291	390	1 043
Pays de Sancerre - Sologne	32	-180	-46	-127	497
Pays de Vierzon	104	-15	173	-15	137
SCoT du Blaisois	359	293	254	455	1 049
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	-24	1	-88	204	851
Loir-et-Cher	308	83	-629	1 394	4 298
Centre - Val de Loire	-872	2 054	4 597	6 268	27 632

Ancienneté de la construction de résidences principales en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



■ Des résidences principales plus âgées que dans le département et dans la région, mais moins que dans les territoires attenants (Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de Sancerre – Sologne, Pays de Vierzon), ce qui témoigne d'un certain dynamisme de la construction dans les périodes les plus récentes ayant permis de « rajeunir » le parc.

■ Ainsi, la part de logements construits entre 1991 et 2009 est plus élevée dans le Pays (20,8%) que dans le département (19,4%) et la région (18,7%).

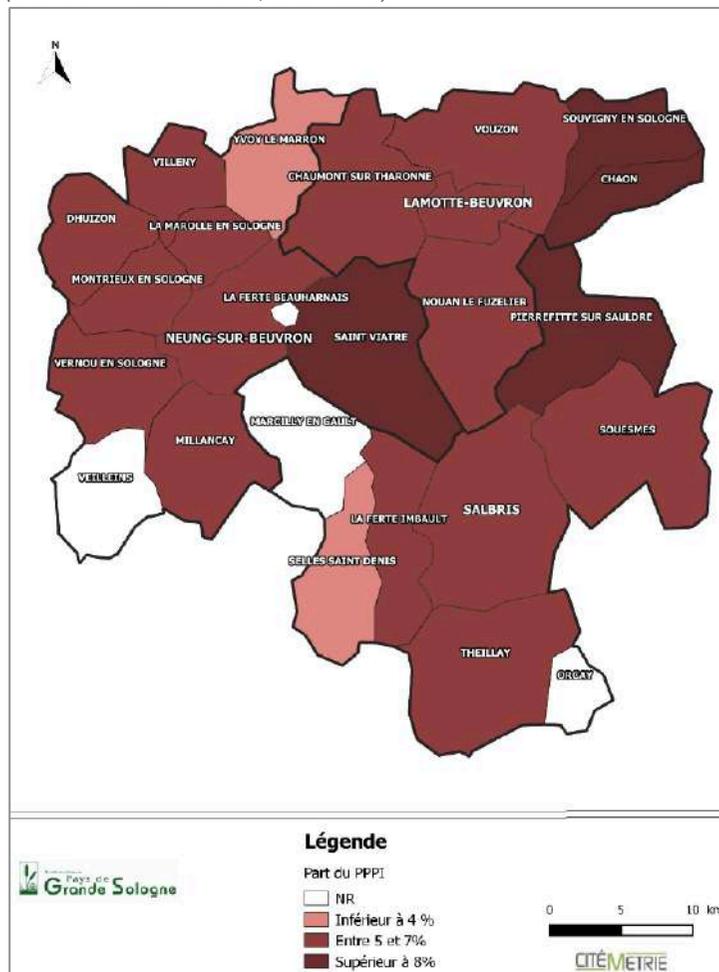
- Au sein du territoire, un parc à la fois plus ancien dans la Sologne des Étangs avec 37,6% de logements antérieurs à 1946 et récent avec 24% de logements construits entre 1991 et 2009.

DECHIFFRAGE

- En concordance avec un mode vie rural, le SCoT du Pays de Grande Sologne concentre davantage de maisons en comparaison à d'autres territoires. En outre, en accord aux biens recherchés par les personnes allant à la campagne, le territoire accueille de nombreuses résidences secondaires de grande taille, ce qui renforce cette répartition entre maisons et appartements.
- Toutefois, le desserrement des ménages (accroissement des familles monoparentales et recomposées, vieillissement et hausse du nombre de personnes seules,...), plaide pour des logements de taille plus réduite. La construction de tels logements viendrait compléter l'offre existante, ce d'autant que la période 2007-2012 laisse apparaître une réduction sensible du nombre de T1, T2 et T3 à l'échelle du Pays.
- Aussi, une offre de logements variée (taille, type, locatif,...) concourt à la fixation des populations sur place, qu'il s'agisse de ménages avec enfants ou jeunes actifs ne pouvant financièrement loger dans une maison par exemple. En conséquence, la diversité des biens immobiliers participe à la diversification des typologies de ménages, soutient la réalisation de leur parcours résidentiel et garantit la vitalité du territoire par une mixité sociale et générationnelle.
- Enfin, ce n'est pas tant l'âge du parc de logements qui interroge aujourd'hui que les potentielles dégradations et la vulnérabilité énergétique des bâtiments. Au regard des nouveaux besoins, la rénovation d'une partie du parc vers des énergies plus performantes participerait à la résorption de la vacance.
- Ces besoins de rénovation et construction sont ainsi en capacité de donner corps à la filière bois éco-construction et bois énergie, l'éco-construction étant un marché en plein essor sur le plan national.

D'après l'observatoire des Bâtiments Basse Consommation (BBC), l'année 2015 a été l'année la plus dynamique avec 7 170 logements en cours de certification Effinergie+ depuis la création du label en 2012. L'observatoire compte par ailleurs 688 400 dépôts de demandes de certification BBC-Effinergie entre 2007 et 2015, dont 73 % ont déjà été livrés et certifiés.

Le parc privé potentiellement indigne dans le SCoT
(Source : Filocom 2013 ; Citémétrie)



GOUVERNANCE

→ **Le Schéma départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Loir-et-Cher (2012)**

■ La révision du schéma a permis de dresser un bilan des réalisations effectuées dans le département et des obligations subsistantes.

- Le territoire du SCoT du Pays de Grande Sologne compte deux aires aujourd'hui d'une capacité de 12 places chacune, l'une à Lamotte-Beuvron et l'autre à Nouan-le-Fuzelier. Une aire de 30 places a été réalisée à Salbris. De plus la CC de la Sologne des Rivières envisage la création d'une aire de grand passage.

→ **Étude pré-opérationnelle pour l'Amélioration de l'Habitat (fin 2015)**

■ Une réflexion est en cours sur une possible reconduite d'une OPAH orientée efficacité énergétique. Dans ce cadre, une étude pré-opérationnelle a été réalisée et donne un ordre de grandeur de l'état du parc. Ainsi :

- 130 logements ont été repérés comme présentant des besoins de travaux importants ou lourds ;
- 700 logements potentiellement indignes, soit près de 6% du parc privé total ;
- Et plus de 3 000 ménages en situation de précarité énergétique soit près de 23% des ménages, un taux supérieur aux ratios du département (20%) et de la région (18%).

→ **Plan Local de l'Habitat (PLH)**

■ Aucun PLH n'est actuellement mis en œuvre dans le périmètre du SCoT.

ENJEUX

- Quelle offre de biens immobiliers privilégier pour garantir la diversité sociale et générationnelle
- Comment organiser la lutte contre la vulnérabilité énergétique dans un contexte de faibles ressources financières des propriétaires occupants ? Quels outils mobiliser ?
- Comment pérenniser le modèle du Pays de Grande Sologne d'accès à la propriété pour des résidences principales pour les plus jeunes ?

Fiche 7 – Besoins en logements et marché immobilier

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Les logements commencés sur le SCoT de la Grande Sologne entre 2004 et 2013 se concentrent surtout dans le Cœur de Sologne (40,9%) et dans la Sologne des Rivières (31,8%) en écho de leurs croissances démographiques.
- L'effet de la crise est plus brutal sur le SCoT qu'ailleurs, réduisant de 3,5 fois le nombre de logements commencés entre 2006 et 2013, passant de 284 à 79.
 - Entre les EPCI, la dynamique constructive s'essouffle depuis 2009-2010, et de façon plus marquée pour la CC Cœur de Sologne dont la construction de logements était la plus forte entre 2005 et 2008.

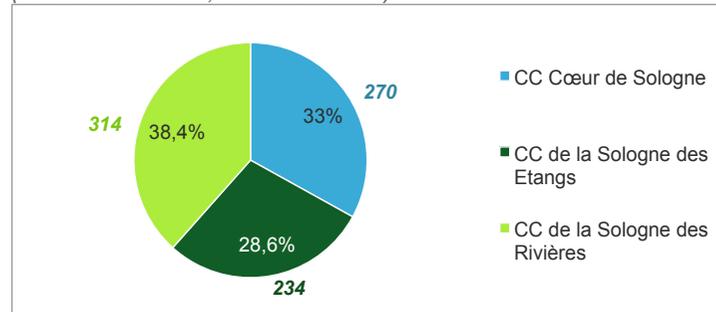
Logements commencés entre 2004 et 2013

(Source : Sitadel2 ; traitement EAU)

Territoires	2004-2013			Dont 2008-2013		
	log. com	Moyenne annuelle	% SCoT	log. com	Moyenne annuelle	% SCoT
CC Cœur de Sologne	738	-9,9%	40,9%	270	-27,5%	33,0%
CC de la Sologne des Etangs	493	-14,8%	27,3%	234	-25,0%	28,6%
CC de la Sologne des Rivières	573	-7,4%	31,8%	314	-7,5%	38,4%
SCoT de la Grande Sologne	1 804	-10,3%	100,0%	818	-20,4%	100,0%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	4 054	-5,9%		2 265	-12,2%	
Pays de Sancerre - Sologne	1 721	-2,6%		836	-4,2%	
Pays de Vierzon	1 815	-6,4%		931	-10,9%	
SCoT du Blaisois	7 281	-6,9%		3 663	-11,5%	
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	2 340	-4,1%		1 237	-9,8%	
Loir-et-Cher	17 902	-7,9%		9 034	-12,4%	
Centre - Val de Loire	133 270	-4,5%		71 351	-6,8%	

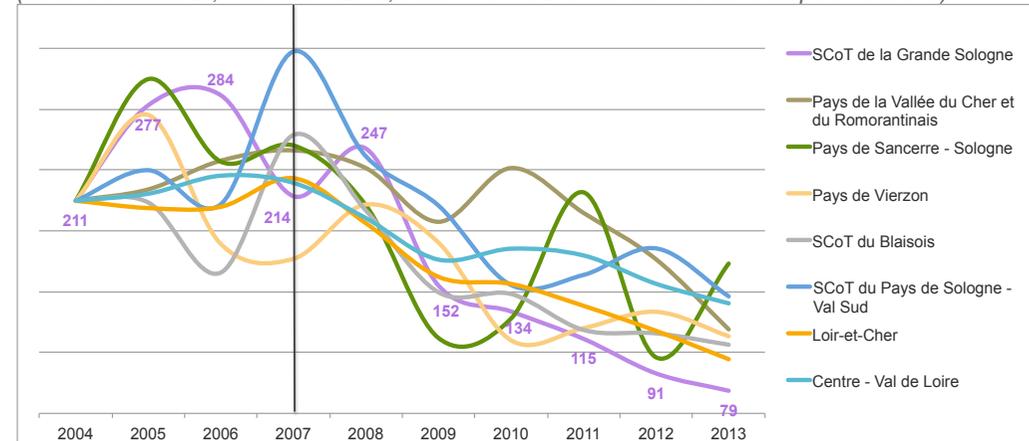
Logements commencés entre 2008 et 2013 dans le SCoT

(Source : Sitadel2 ; traitement EAU)



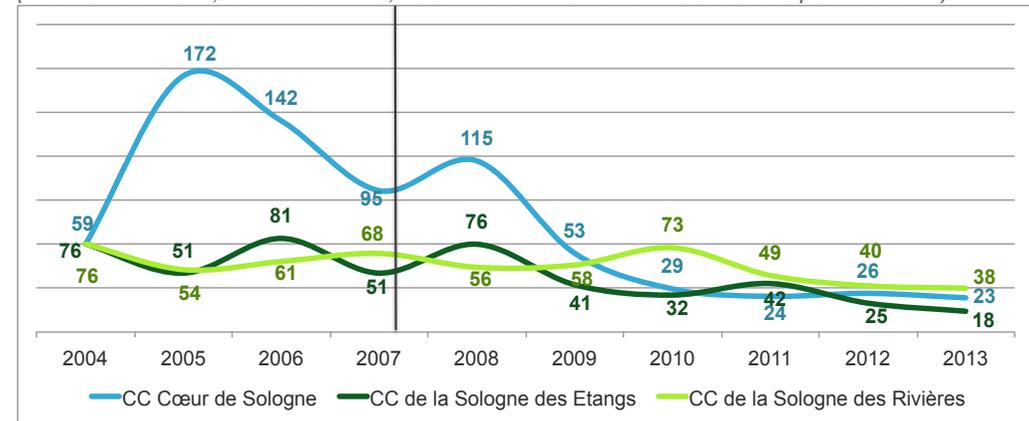
Evolution du nombre de logements commencés dans le SCoT et les territoires de comparaison entre 2004 et 2013

(Source : Sitadel2 ; traitement EAU, base 100 en 2004 et chiffres absolus pour le SCoT)



Evolution du nombre de logements commencés dans les EPCI du SCoT entre 2004 et 2013

(Source : Sitadel2 ; traitement EAU, base 100 en 2004 et chiffres absolus pour le SCoT)



Logements individuels groupés : maison individuelle résultant d'une opération construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.

Le point mort désigne le nombre de logements nouveaux à construire chaque année pour maintenir la population. Il prend en compte le desserement des ménages, la transformation ou la mobilisation des résidences secondaires et des logements vacants en résidences principales et la destruction de logements.

■ Les logements commencés individuels purs prévalant dans le SCoT, n'ont pas échappé aux effets de la crise et passent de 194 en 2004 à 53 en 2013.

- Le marché tend ainsi à se localiser sur les produits surs avec pour conséquence la disparition des logements collectifs et individuels groupés dès 2010 et 2011.
- Suite à l'absence de construction de logements en résidence entre 2009 et 2012, 20 logements de ce type ont été commencés en 2013.

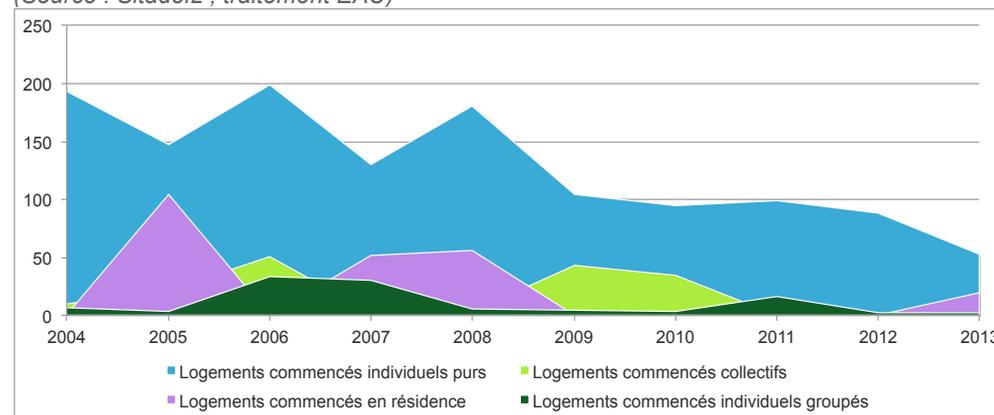
■ Le nombre de logements construits annuellement permet à la fois de maintenir la population et en accueillir quelques nouvelles (34 logements/an).

Le territoire a du fournir 156 logements supplémentaires par an entre 2004 et 2013 :

- +105 liés à la progression de la vacance,
- +66 pour s'adapter à la baisse de la taille des ménages,
- -12 logements démolis ou ayant changé de destination (du parc privé ou du locatif social),
- En remobilisant 3 résidences secondaires par an pour des résidences principales, traduisant un essoufflement du phénomène lié à de nouveaux modes de faire du tourisme (destinations différentes privilégiées d'année en année).

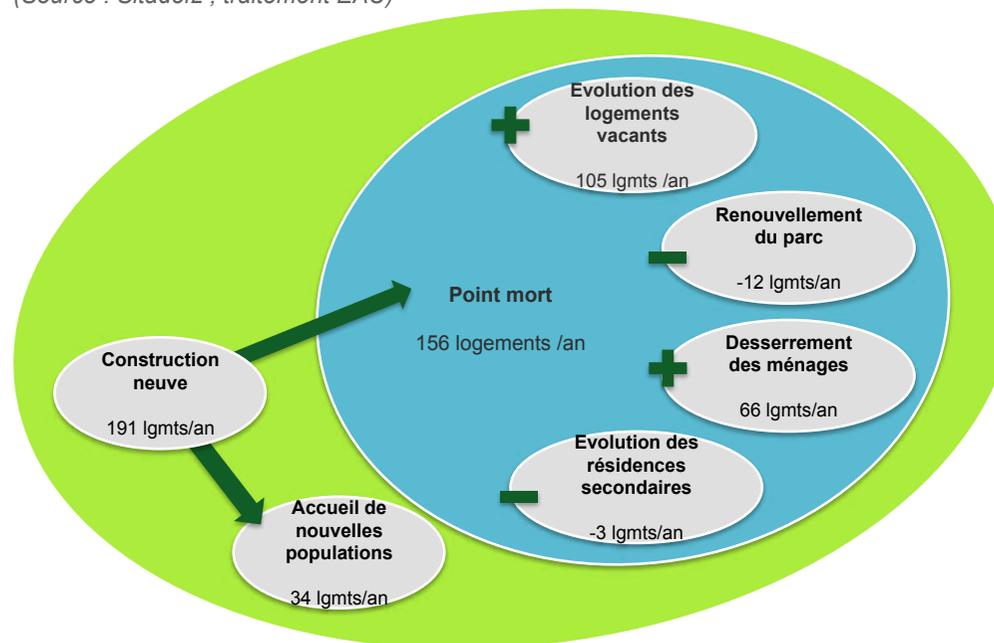
Evolution des différentes typologies de logements commencés sur le périmètre du SCoT entre 2004 et 2013

(Source : Sitadel2 ; traitement EAU)



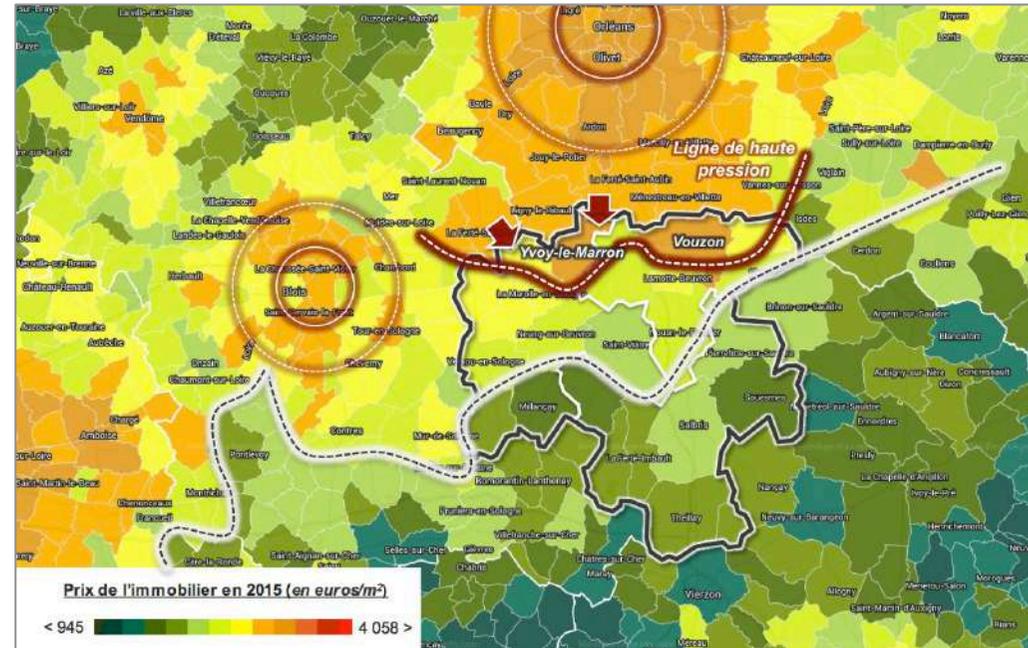
Répartition moyenne des logements construits entre 2004 et 2013 dans le SCoT

(Source : Sitadel2 ; traitement EAU)



- Si les prix sont relativement attractifs sur le territoire, un déséquilibre Nord/Sud notable suite au desserrement des agglomérations de Blois et d'Orléans qui vient faire pression sur la frange Nord dans les communes de Vouzon et Yvoy-le-Marron en particulier.
- Des prix plus accessibles dans la Sologne des Rivières en concordance à son taux d'évolution annuel moyen de sa population de 0,39% dû au solde migratoire, derrière la CC de la Sologne des Étangs (0,97%).

Prix de vente de l'immobilier dans l'ancien (maisons et appartements) par m² fin 2015
(Source : MeilleursAgents ; traitement EAU)



Prix moyens de l'immobilier par m² en euros fin 2015
(Source : MeilleursAgents)

Territoires	Appartement	Maison	Loyer mensuel
Salbris	1 429	1 212	5,8
Lamotte-Beuvron	-	1 489	5,6
Vouzon	-	1 783	4,9
Dhuizon	-	1 518	5,8
Romoranthin-Lanthenay	1 313	1 186	6,3
Tour-en-Sologne	-	1 603	-
Blois	1 450	1 562	8
Orléans	1 862	1 980	9,7

Prix moyens de l'immobilier par m² en euros fin 2015
(Source : Immoprix)

Territoires	Terrain à bâtir	Maisons anciennes	Studios	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Ensemble
Secteur de Blois	43 200	130 000	1 480	1 410	1 410	1 460	-	1 390
Secteur de Orléans	66 100	170 800	2 000	1 900	1 700	1 570	1 640	1 790
Loir-et-Cher	40 400	125 000	1 480	1 410	1 410	1 360	-	1 390
Centre - Val de Loire	50 600	142 000	2 000	1 900	1 740	1 580	1 540	1 780

DECHIFFRAGE

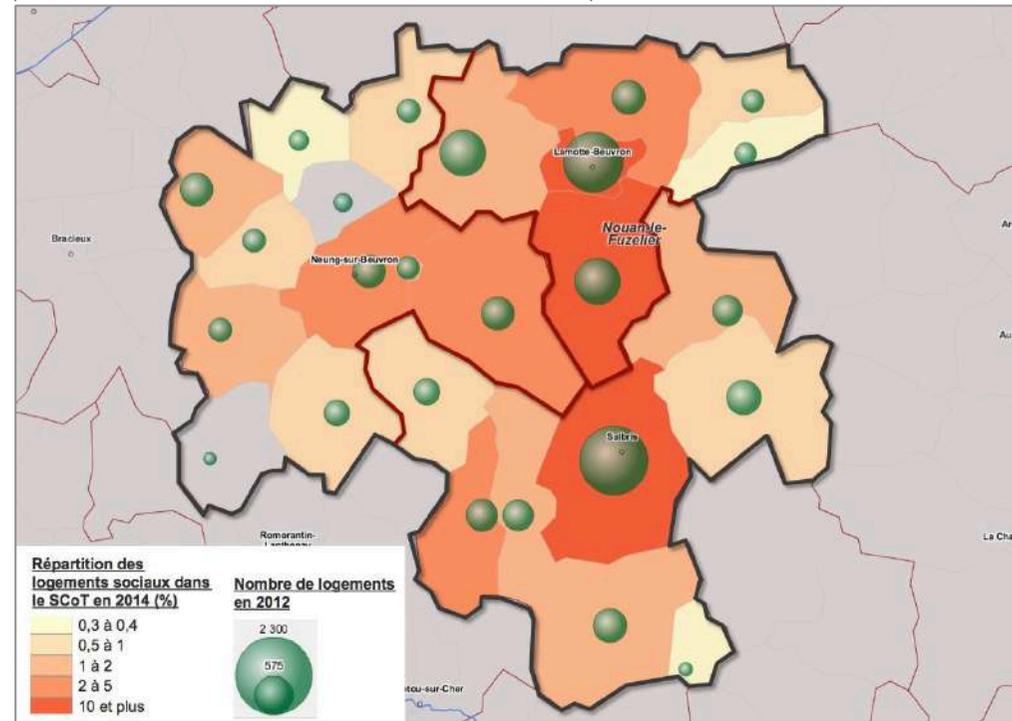
- Les mutations à l'œuvre sur le SCoT sous l'effet du desserrement des pôles urbains du Val de Loire, tendent à redéfinir les enjeux du territoire vers une dualité rural-périurbain pouvant questionner les besoins futurs en équipements.
- La pression foncière s'exerçant sur la frange Nord et l'inflation des prix immobiliers sur l'ensemble du Pays qui en résultent, interrogent l'équilibre du territoire, l'accès à un logement pour les populations locales et l'accompagnement des personnes les plus fragiles dans leur parcours résidentiel. En effet, l'arrivée d'actifs d'Orléans et de retraités extérieurs, redéfinie les rapports entre les habitants.
- Aussi, si l'effort constructif fut suffisant entre 2004 et 2013 pour maintenir la population et en attirer de nouvelles, la crise n'a pas été sans conséquences sur la dynamique constructive qui s'est essouffée entre 2007 et 2013. Ce ralentissement interroge la capacité du Pays à répondre à la demande à l'avenir.
- Ces questions sont d'autant plus importantes dans un contexte de réduction de la consommation d'espace. En effet, le territoire occupe une place singulière puisque entièrement inscrit en Zone Natura 2000. L'enjeu pour les acteurs locaux est ainsi de garantir un équilibre entre préservation, valorisation des ressources naturelles et développement résidentiel à travers la valorisation de la filière bois par l'éco-construction.

ENJEUX

- Quelle mode de production de logements (en extension, en renouvellement) garant de la préservation des milieux, des paysages et de la typicité de l'architecture (briques) ?
- Quelles mesures mettre en place pour prévenir la vacance et accroître l'offre de logements sur le territoire ?
- Quelle offre immobilière développer pour attirer des jeunes actifs, apprentis, saisonniers... en mobilité professionnelle ?

- Une offre sociale assez peu développée avec 2 019 logements, soit 10% du parc résidentiel global et qui se répartie surtout dans les pôles de Salbris (728 logements sociaux en 2014), Lamotte-Beuvron (528) et Nouan-le-Fuzelier (211).
- En comparaison au Loir-et-Cher et au Centre-Val de Loire, l'offre est moins orientée vers le T2 et le T3 que sur le T4.
 - Une répartition plus contrastée entre EPCI, avec davantage de T5 dans la Sologne des Étangs (15,3%) et autant de T3 dans le Cœur de Sologne (36,3%) que dans le département (36,6%).
- À la différence du département et de la région, un parc social qui se compose presque autant de logements collectifs (55,3%) que de logements individuels (44,7%) en lien au modèle de vivre la ruralité dans lequel le logement collectif apparaît moins évident.
 - Cependant, en interne, une surreprésentation marquée des logements individuels dans la Sologne des Étangs (72,1%).

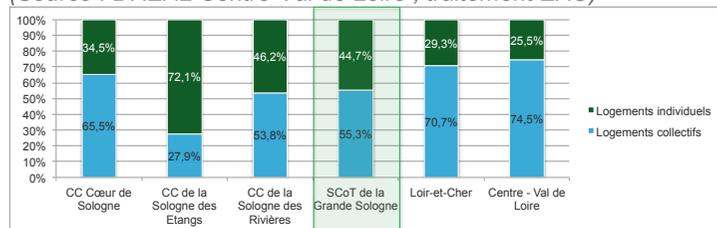
Répartition du parc résidentiel social en 2014 dans le SCoT du Pays de Grande Sologne (Source : DREAL Centre-Val de Loire ; traitement EAU)



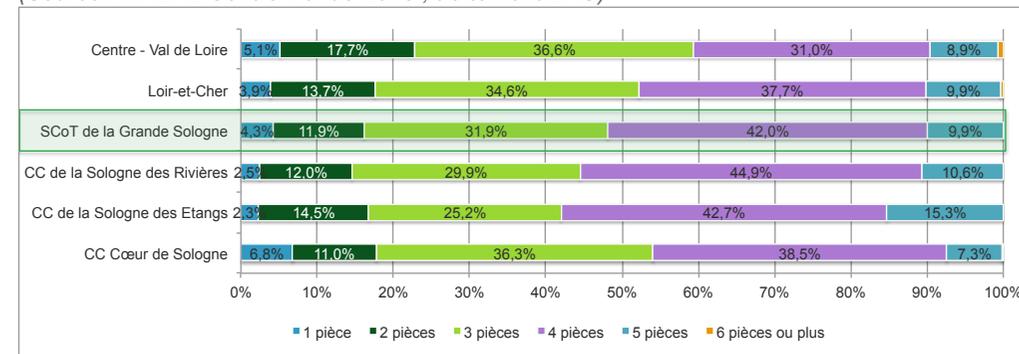
Répartition des logements sociaux selon le nombre de pièce(s) en 2014 et nombre de logements sociaux totaux (Source : DREAL Centre-Val de Loire ; traitement EAU)

Territoires	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Total
CC Cœur de Sologne	57	93	306	325	62	1	844
CC de la Sologne des Etangs	6	38	66	112	40	0	262
CC de la Sologne des Rivières	23	110	273	410	97	0	913
SCoT de la Grande Sologne	86	241	645	847	199	1	2 019
Loir-et-Cher	802	2 834	7 166	7 796	2 042	63	20 703
Centre - Val de Loire	9 639	33 185	68 624	58 072	16 708	1 370	187 598

Typologie des logements sociaux en 2014 (Source : DREAL Centre-Val de Loire ; traitement EAU)



Répartition des logements sociaux selon le nombre de pièce(s) en 2014 (Source : DREAL Centre-Val de Loire ; traitement EAU)



- Un parc social relativement récent puisque 16,3% des logements sont antérieurs à 1970 contre plus de 30% pour les échelles du département et de la région.
- Une trajectoire qui ne suit pas celles du Loir-et-Cher et du Centre-Val de Loire en ce qui concerne la vacance, en hausse entre 2011 et 2014 (+68 logements).
 - Avec un niveau de vacance stable, la Sologne des Étangs semble épargnée.
- Entre 2011 et 2014, les logements sociaux progressent de 31 unités ce qui peut résulter de la construction de nouveaux logements et/ou de la mobilisation du parc privé ancien pour le développement du parc social.

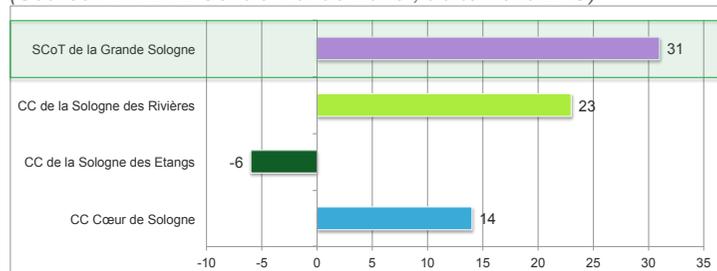
Evolution du nombre de logements sociaux vacants entre 2011 et 2014

(Source : DREAL Centre-Val de Loire ; traitement EAU)

Territoires	2011		2014		Evolution 2011-2014
	Logements vacants en 2011	Taux de vacance en 2011	Logements vacants en 2014	Taux de vacance en 2014	
CC Cœur de Sologne	93	11,2%	128	15,2%	35
CC de la Sologne des Etangs	21	7,8%	22	8,4%	1
CC de la Sologne des Rivières	173	19,4%	205	22,5%	32
SCoT de la Grande Sologne	287	14,4%	355	17,6%	68
Loir-et-Cher	1 742	8,6%	1 552	7,5%	-190
Centre - Val de Loire	8 912	4,8%	8 912	4,8%	0

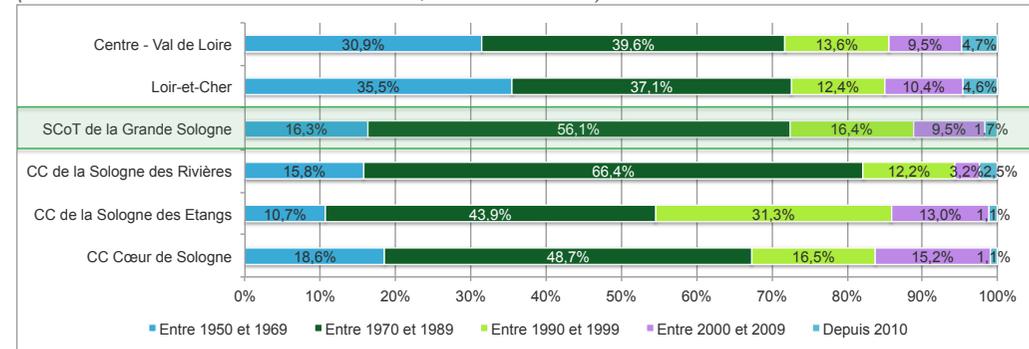
Evolution du nombre de logements sociaux par date de construction entre 2011 et 2014

(Source : DREAL Centre-Val de Loire ; traitement EAU)



Âge du parc résidentiel social en 2014

(Source : DREAL Centre-Val de Loire ; traitement EAU)



DECHIFFRAGE

- Le taux de vacance du SCoT du Pays de Grande Sologne, de 17,6%, est élevé pour seulement jouer son rôle d'étape transitoire dans le parcours résidentiel des habitants. Il résulterait plutôt d'une inadéquation entre l'offre et la demande (taille, localisation, dépenses énergétiques, proximité des transports collectifs, etc.)

ENJEUX

- Quels dispositifs mettre en œuvre pour palier à la vacance ?
- Comment diversifier l'offre de logements sociaux vers des biens de tailles plus variées dans un contexte où les aides publiques s'amenuisent ?
- Comment inciter les bailleurs sociaux à investir sur le territoire ?



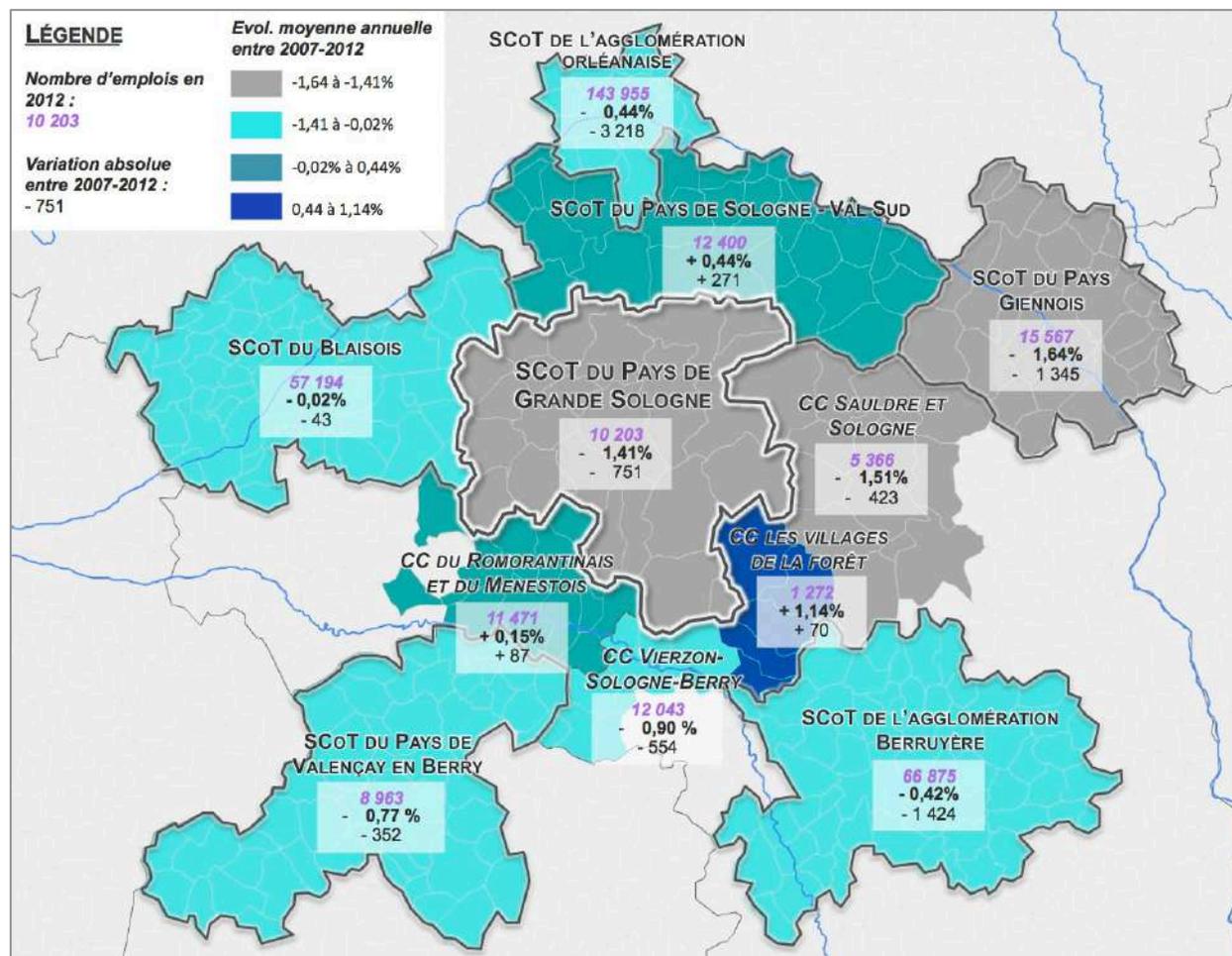
SCoT du Pays de Grande Sologne

DIAGNOSTIC
CAHIER 2
ECONOMIE

SOMMAIRE

p. 36-45	FICHE 1 Portrait économique général
p. 46-47	FICHE 2 Géographie de l'emploi
p. 48-52	FICHE 3 Le niveau d'activité
p. 53-56	FICHE 4 Indicateurs sociaux
p. 57-61	FICHE 5 Industrie
p. 62-65	FICHE 6 Services
p. 66-71	FICHE 7 Commerce
p. 72-75	FICHE 8 Construction
p. 76-84	FICHE 9 Agriculture et pisciculture
p. 85-87	FICHE 10 Chasse
p. 88-92	FICHE 11 Tourisme
p. 93-96	FICHE 12 Zones d'activités économiques

L'emploi en 2012 et l'évolution entre 2007 et 2012 dans le
SCoT du Pays de Grande Sologne et ses territoires voisins
(Source : INSEE ; traitement EAU)

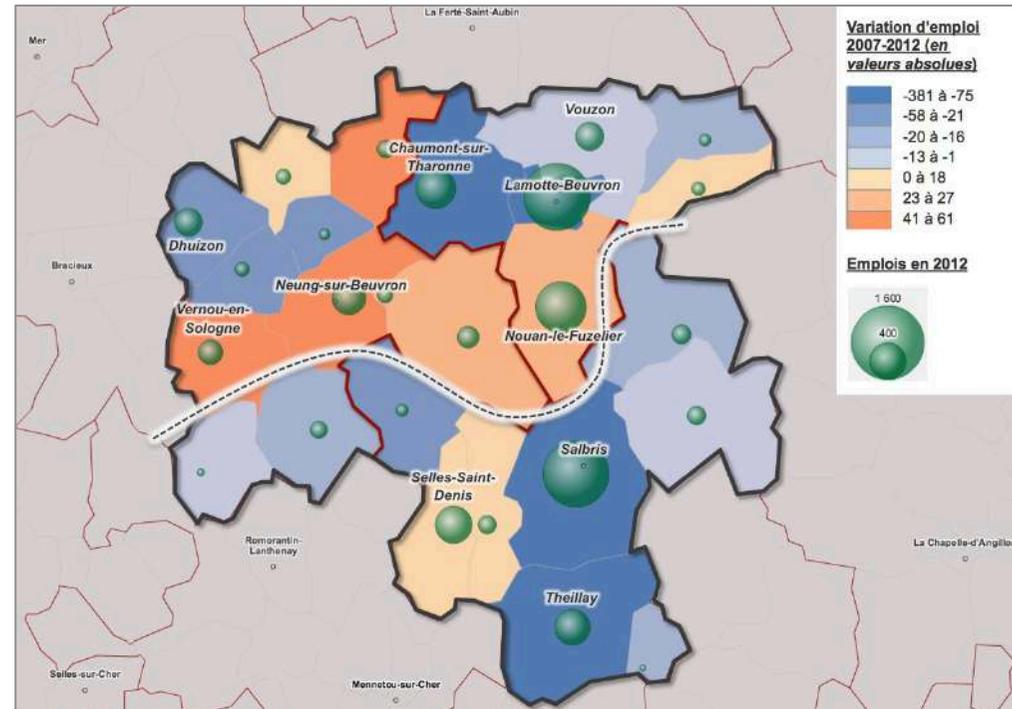


ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- En 2012, les emplois du SCoT de la Grande Sologne se répartissent entre plusieurs polarités dont Lamotte-Beuvron (2 030 emplois), Salbris (1 993), Nouan-le-Fuzelier (1 177), Chaumont-sur-Tharonne (730) et Selles-Saint-Denis (622).
 - Si 15 communes sur 25 assistent à une baisse de leurs effectifs entre 2007 et 2012, la croissance bénéficie à quelques communes se localisant essentiellement dans le Nord du territoire, mais pas celles étant en contact direct avec l'Orléanais.
- Le poids économique du territoire dans le département est plus faible que ses territoires voisins, puisque les 14 790 emplois du SCoT représentent 7,3% des effectifs du Loir-et-Cher.
- Malgré des accidents douloureux, l'industrie reste le premier secteur économique avec 3 912 emplois notamment dans la CC de la Sologne des Rivières (2 066).
- Le secteur industriel est suivi des services marchands puis non marchands : 3 258 emplois dans les services et transports, 2 338 dans le commerce et 3 428 dans l'administration publique, la santé et l'action sociale.

Les services marchands comprennent les activités de commerce, de transports et de services divers aux entreprises et à la personne. Par opposition, les services non marchands sont des activités que l'on rencontre dans l'administration publique, la santé et l'action sociale.

Répartition de l'emploi dans le SCoT en 2012 et variation entre 2007 et 2012
(Source : INSEE ; traitement EAU)

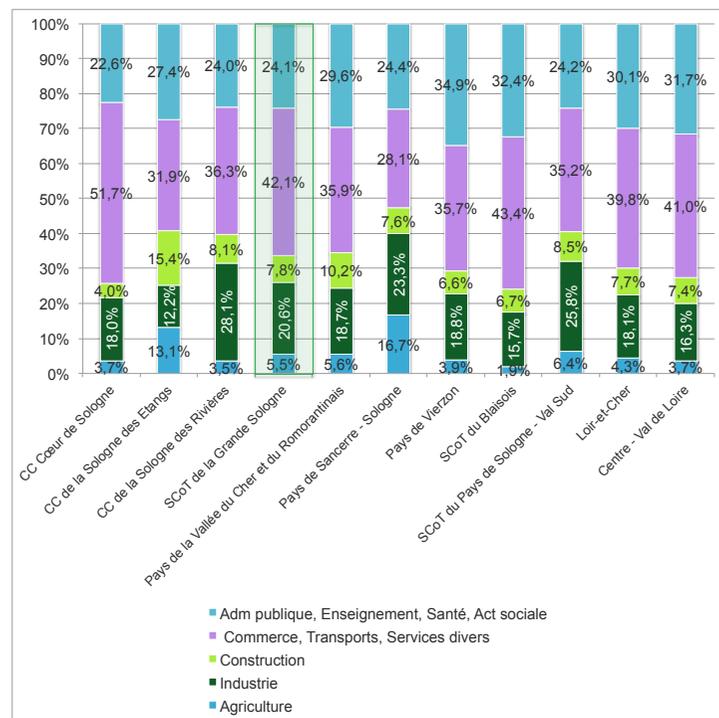


Effectifs par grands secteurs économiques en 2012

(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU)

Territoires	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services	Adm. publique	Ensemble	% effectifs totaux / département
CC Cœur de Sologne	86	1 382	258	1 244	2 158	1 528	6 656	3,3%
CC de la Sologne des Etangs	196	464	640	430	288	624	2 642	1,3%
CC de la Sologne des Rivières	172	2 066	502	664	812	1 276	5 492	2,7%
SCoT de la Grande Sologne	454	3 912	1 400	2 338	3 258	3 428	14 790	7,3%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	1 778	9 732	4 152	5 834	8 136	11 764	41 396	20,4%
Pays de Sancerre - Sologne	2 090	6 300	1 440	2 154	3 108	4 842	19 934	9,8%
Pays de Vierzon	254	5 366	1 468	2 882	4 658	8 238	22 866	11,2%
SCoT du Blaisois	1 154	17 340	6 192	11 772	30 268	34 052	100 778	49,5%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	632	6 984	1 654	1 874	3 484	4 140	18 768	9,2%
Centre - Val de Loire	23 596	312 224	119 098	218 628	432 748	515 658	1 621 952	
Loir-et-Cher	4 674	44 214	15 172	25 786	50 898	62 676	203 420	

Part des emplois par grands secteurs économiques en 2012 (Source : INSEE ; traitement EAU)



- Des services marchands résistants, +293 emplois entre 2007 et 2012 et qui représentent 42,1% des emplois totaux en 2012 avec l'appui de la CC Cœur de Sologne (51,7%) dont les emplois marchands continuent de croître sur la période (+416) tandis qu'ils régressent pour la Sologne des Rivières (-186).
- En revanche, du fait de l'absence d'une polarité forte, des services non marchands moins présents comparés aux territoires profitant de la présence d'une ville ou bénéficiant de sa proximité (Blois, Vierzon, Romorantin-Lanthenay), qui peuvent contraindre le développement du SCoT.
 - En effet, ces services sont en recul entre 2007-2012 sur le Cœur de Sologne (-57 emplois) et la Sologne des Rivières (-27) mais néanmoins en progression sur la Sologne des Étangs (+84).
- L'effet de la crise n'est pas sans conséquences sur les secteurs de l'industrie (-837 emplois) et de la construction (-125), tous deux en repli entre 2007 et 2012 pour l'ensemble des EPCI. Si le constat est généralisé à l'ensemble des territoires de comparaison pour l'industrie, ce n'est pas le cas pour la construction soumise à la crise dès 2007 qui ne suit pas la tendance générale où les emplois progressent dans certains territoires voisins (Pays de la vallée du Cher et du Romorantin, Pays de Sancerre-Sologne, SCoT du Pays de Sologne – Val Sud).
- Quant à l'agriculture, elle se contracte dans le Pays (-81 emplois) comme aux échelles départementale et régionale, mais progresse légèrement dans la CC de la Sologne des Étangs avec 31 emplois supplémentaires entre 2007 et 2012 tandis que la CC de la Sologne des Rivières perd -107 emplois agricoles.

Emplois par secteurs économiques en 2012 et leur évolution entre 2007-2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, Transports, Services divers		Adm. publique, Enseignement, Santé, Act. sociale		Ensemble	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
CC Cœur de Sologne	164	-5	801	-460	177	-42	2 298	416	1 006	-57	4 446	-149
CC de la Sologne des Etangs	264	31	245	-62	310	-45	643	64	551	84	2 013	72
CC de la Sologne des Rivières	132	-107	1 052	-315	303	-38	1 360	-186	898	-27	3 744	-673
SCoT de la Grande Sologne	560	-81	2 098	-837	791	-125	4 300	293	2 455	-1	10 203	-751
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	1 535	-292	5 126	-198	2 785	68	9 850	578	8 108	31	27 404	188
Pays de Sancerre - Sologne	2 410	72	3 371	-668	1 095	61	4 067	-24	3 532	264	14 474	-294
Pays de Vierzon	566	119	2 741	-656	966	-20	5 195	-88	5 079	109	14 546	-537
SCoT du Blaisois	1 065	-245	8 965	-410	3 814	-2	24 847	458	18 503	156	57 194	-43
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	788	-58	3 194	-240	1 052	120	4 366	-66	2 999	516	12 400	271
Loir-et-Cher	5 487	-1 022	22 917	-2 290	9 692	82	50 237	2 421	37 967	461	126 301	-347
Centre - Val de Loire	36 501	-3 637	161 519	-25 501	73 439	114	407 320	7 134	314 544	8 132	993 323	-13 758

- Vis-à-vis des territoires de comparaison, le territoire est davantage impacté par les difficultés qui touchent l'économie depuis 2008.
- En effet, si sa trajectoire est à la baisse entre 1975-1999 (-365 emplois), la dernière période marque un fléchissement plus prononcé (-754 emplois entre 2007-2012) avec le plus faible niveau d'emplois depuis 1975 (10 203).

- Les fermetures industrielles associées à la crise de 2008 ont particulièrement ébranlé la Sologne des Rivières, qui était la plus pourvoyeuse d'emplois jusque 1990 car inscrite dans le triangle industriel Salbris - Romorantin-Lanthenay - Vierzon.
- À contrario, le Cœur de Sologne a bénéficié du desserrement d'Orléans et d'un gain de 1 031 emplois entre 1975 et 2012 bien qu'elle n'est pas été épargnée par la crise.
- Ce phénomène de desserrement est moins significatif pour la Sologne des Étangs, mais celle-ci a vu ses effectifs croître de +72 unités entre 2007 et 2012 par le soutien à l'installation d'entreprises dans son Ecoparc notamment.

- De fait, la dépréciation de l'emploi du SCoT du Pays de Grande Sologne s'élève à -1,41%/an, ce qui est bien plus fort que l'ensemble des territoires de comparaison qui ne dépassent pas -0,72%/an (Pays de Vierzon).
- Dans un tel contexte, seule la CC de la Sologne des Étangs renforce son tissu économique avec +0,73% emplois en moyenne par an.

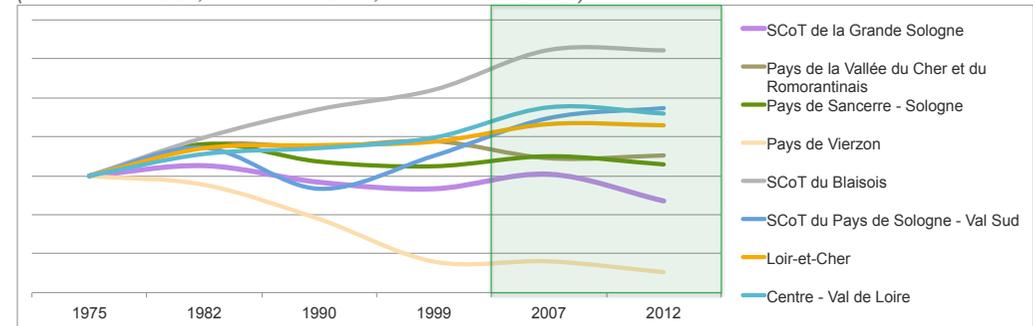
Evolution de l'emploi dans le SCoT et ses EPCI sur longue période

(Source : INSEE ; traitement EAU)



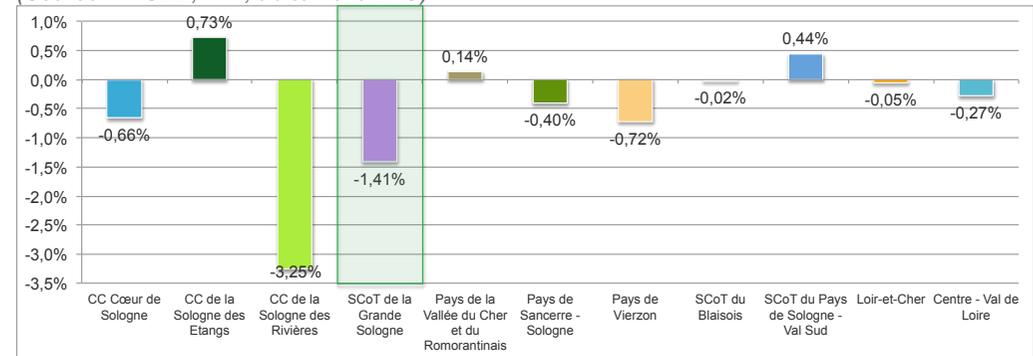
Evolution de l'emploi dans le SCoT et les territoires de comparaison sur longue période

(Source : INSEE ; traitement EAU, base 100 en 1975)



Evolution moyenne annuelle de l'emploi entre 2007 et 2012

(Source : INSEE, RP ; traitement EAU)



- Des services de proximité, premiers postes d'emplois du SCoT avec 17,1% des emplois totaux traduisant un mode de gestion de proximité au service des besoins des résidents et des touristes.
- 14% des emplois sont liés à la fabrication, une proportion similaire aux territoires de comparaison témoignant de spécificités industrielles encore bien présentes.
- Une fonction transports logistique relativement bien représentée (8,4%), en lien avec les infrastructures qui maillent le territoire du Nord au Sud, mais aussi la présence d'un tissu industriel toujours vivace.
- Une part d'emplois liée au BTP non négligeable (8%), dans les proportions des territoires voisins et du Loir-et-Cher (7,3%).
- Enfin, si les fonctions urbaines existent, elles sont loin d'être prépondérantes (administration publique, éducation/formation, santé et action sociale,...) en rapport avec une population moins nombreuse que les territoires de comparaison.

L'analyse fonctionnelle de l'emploi propose des regroupements des professions dans le but de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités. 15 fonctions sont ainsi définies.

Répartition fonctionnelle de l'emploi en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	SCoT de la Grande Sologne		Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais		Pays de Sancerre - Sologne		Pays de Vierzon		SCoT du Blaisois		SCoT du Pays de Sologne - Val Sud		Loir-et-Cher		Centre - Val de Loire	
	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total
Administration publique	593	5,8%	1 923	7,0%	911	6,3%	1 118	7,7%	5 083	8,9%	651	5,3%	9 365	7,4%	86 449	8,7%
Agriculture	439	4,3%	1 610	5,9%	2 158	14,9%	481	3,3%	1 085	1,9%	683	5,5%	5 373	4,3%	35 005	3,5%
Bâtiment-Travaux Publics	817	8,0%	2 467	9,0%	1 041	7,2%	1 091	7,5%	3 395	5,9%	897	7,2%	9 210	7,3%	68 268	6,9%
Commerce inter-entreprises	280	2,7%	699	2,5%	301	2,1%	324	2,2%	1 751	3,1%	384	3,1%	3 640	2,9%	31 899	3,2%
Conception, Recherche	128	1,3%	322	1,2%	212	1,5%	139	1,0%	1 220	2,1%	445	3,6%	2 305	1,8%	21 019	2,1%
Culture, Loisirs	153	1,5%	423	1,5%	257	1,8%	197	1,4%	789	1,4%	208	1,7%	1 832	1,5%	15 912	1,6%
Distribution	859	8,4%	2 365	8,6%	856	5,9%	1 194	8,2%	4 489	7,8%	922	7,4%	9 925	7,9%	75 773	7,6%
Éducation, Formation	336	3,3%	935	3,4%	390	2,7%	812	5,6%	2 804	4,9%	534	4,3%	5 429	4,3%	48 222	4,9%
Entretien, Réparation	832	8,2%	2 304	8,4%	1 243	8,6%	1 240	8,5%	4 555	8,0%	1 111	9,0%	10 582	8,4%	81 124	8,2%
Fabrication	1 427	14,0%	3 535	12,9%	2 352	16,3%	1 899	13,1%	6 328	11,1%	1 960	15,8%	15 781	12,5%	109 231	11,0%
Gestion	934	9,2%	2 497	9,1%	1 272	8,8%	1 441	9,9%	8 347	14,6%	1 159	9,3%	14 555	11,5%	120 300	12,1%
Transports, Logistique	862	8,4%	2 365	8,6%	764	5,3%	1 323	9,1%	4 791	8,4%	763	6,1%	10 770	8,5%	89 160	9,0%
Prestations Intellectuelles	173	1,7%	429	1,6%	255	1,8%	256	1,8%	1 672	2,9%	322	2,6%	2 904	2,3%	25 846	2,6%
Santé, Action Sociale	623	6,1%	2 428	8,9%	916	6,3%	1 457	10,0%	5 487	9,6%	714	5,8%	10 977	8,7%	86 773	8,7%
Services de Proximité	1 747	17,1%	3 101	11,3%	1 546	10,7%	1 575	10,8%	5 396	9,4%	1 647	13,3%	13 652	10,8%	98 343	9,9%
Emploi total	10 203	100,0%	27 404	100%	14 474	100%	14 546	100%	57 194	100%	12 400	100%	126 301	100%	993 323	100%

■ L'économie des « grands propriétaires » liée à l'agriculture, la forêt et l'industrie et sur laquelle le Pays de Grande Sologne était orienté, se délite au profit d'une économie résidentielle et touristique s'affirmant de plus en plus :

- La perte des emplois dans la fabrication (-552 entre 2007-2012), l'entretien et la réparation (-146) soulève des enjeux de reconversion industrielle, de requalification des friches et de mutation du tissu de grandes entreprises vers une industrie constituée de TPE/PME plus confidentielle, mais non hors-sol.
- Le repli de l'administration publique (-109) et du BTP (-119) dans le SCoT comme dans le département et la région, s'explique pour l'un par la réduction des effectifs de l'Etat dans un contexte budgétaire complexe, et pour l'autre par des raisons purement conjoncturelles liées à la crise financière de 2007-2008.
- En revanche, la progression de la fonction culture-loisirs de 14,9% en moyenne par an soit 76 emplois supplémentaires entre 2007-2012, marque la volonté de conforter et développer l'offre sportive, culturelle,... au bénéfice du « bien vivre » le territoire à la fois pour les résidents et les personnes de passage.
- Les services de proximité en hausse sur la Sologne des Étangs (+53 emplois) et le Cœur de Sologne (+89) apparaissent comme une réponse à l'arrivée de ménages et à la satisfaction de leurs besoins du quotidien.
- De même, des emplois de distribution en progrès de +81 entre 2007 et 2012 en faveur d'une croissance de la population et d'une orientation touristique assumée.
- Un effet rattrapage manifeste des prestations intellectuelles dans la Sologne des Rivières (+30) et le Cœur de Sologne (+35) en lien avec un tissu économique qui prolonge sa voie vers le tertiaire, notamment à plus forte valeur ajoutée.

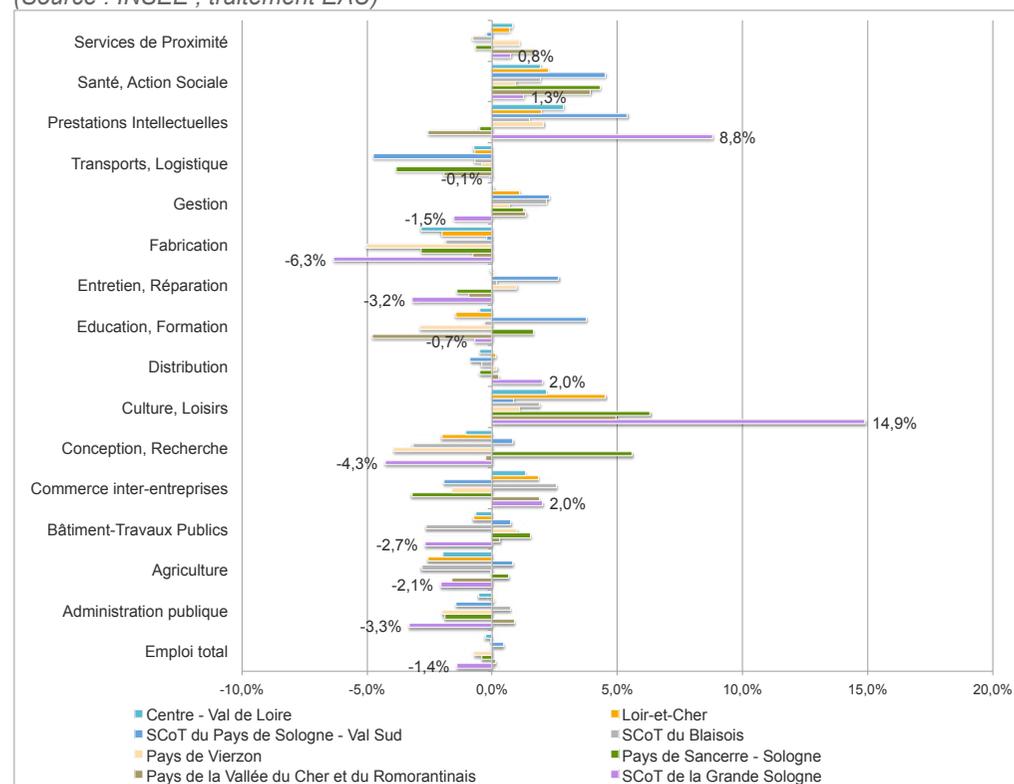
Evolution des emplois par fonctions entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	CC Cœur de Sologne	CC de la Sologne des Étangs	CC de la Sologne des Rivières	SCoT de la Grande Sologne	Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	Pays de Sancerre - Sologne	Pays de Vierzon	SCoT du Blaisois	SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	Loir-et-Cher	Centre - Val de Loire
Administration publique	-47	7	-70	-109	82	-91	-119	182	-50	34	-2 396
Agriculture	-9	14	-53	-48	-136	71	-1	-166	27	-741	-3 617
Bâtiment-Travaux Publics	-79	2	-42	-119	38	76	53	-484	33	-348	-2 300
Commerce inter-entreprises	27	14	-14	27	62	-53	-27	207	-40	319	2 027
Conception, Recherche	-35	1	2	-31	-4	51	-31	-213	18	-245	-1 133
Culture, Loisirs	20	24	33	76	91	68	10	70	9	364	1 607
Distribution	48	-5	38	81	30	-22	11	-98	-42	71	-1 840
Education, Formation	20	5	-37	-12	-260	30	-128	-41	90	-411	-1 232
Entretien, Réparation	-5	-48	-93	-146	-112	-91	59	42	137	25	-288
Fabrication	-223	-5	-324	-552	-141	-362	-558	-617	-21	-1 690	-16 878
Gestion	-18	-13	-44	-75	160	77	50	846	123	779	490
Transports, Logistique	43	-5	-41	-4	-243	-164	-29	-173	-210	-381	-3 408
Prestations Intellectuelles	35	-5	30	60	-60	-7	25	118	74	267	3 376
Santé, Action Sociale	-16	35	19	38	425	174	67	496	141	1 145	7 934
Services de Proximité	89	53	-77	64	256	-52	82	-213	-19	466	3 901
Emploi total	-149	72	-673	-751	188	-294	-537	-43	271	-347	-13 758

Evolution moyenne annuelle de l'emploi par fonctions entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Un territoire rural qui tend à être pénétré par une urbanité en provenance de ses agglomérations voisines donnant lieu à une croissance de +0,69%/an des emplois métropolitains, ce qui bien qu'inférieur aux territoires de comparaison, cache des disparités internes :

- La Sologne des Étangs, dont la part de l'emploi métropolitain dans l'emploi total est inférieur aux autres EPCI (12,5% contre 17%) se rattrape par un taux de croissance annuel moyen de +1,75% entre 2007-2012, qui s'observe par le commerce inter-entreprises (+14 emplois) et la culture-loisirs (+24).
- Un pan serviciel de prestations intellectuelles qui croit dans les polarités d'emplois de Sologne des Rivières et du Cœur de Sologne (+18 à Salbris, +13 à Nouan-le-Fuzelier).

- Un encadrement métropolitain globalement plus faible (26% des emplois métropolitains) que le département (28%) et la région (30%).

- La Sologne des Rivières (201 emplois d'encadrement métropolitain), qui bien qu'ayant subi des difficultés économiques, profite encore de l'armement (MBDA) et de petites entreprises regroupées dans le GEAR (Groupement d'entreprises de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay Sologne Val de Cher) et qui cherchent à structurer un pôle de l' « aérodéfense ».
- Aussi, un gain de 21 emplois d'encadrement dans la Sologne des Étangs en lien avec une politique immobilière d'accueil d'entreprises particulièrement offensive à l'image de l'Ecoparc.

La définition du concept de **fonctions métropolitaines** s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi défini à partir de la catégorie sociale et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines.
 Parmi les 15 fonctions, 5 sont dites métropolitaines : commerce inter-entreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles.

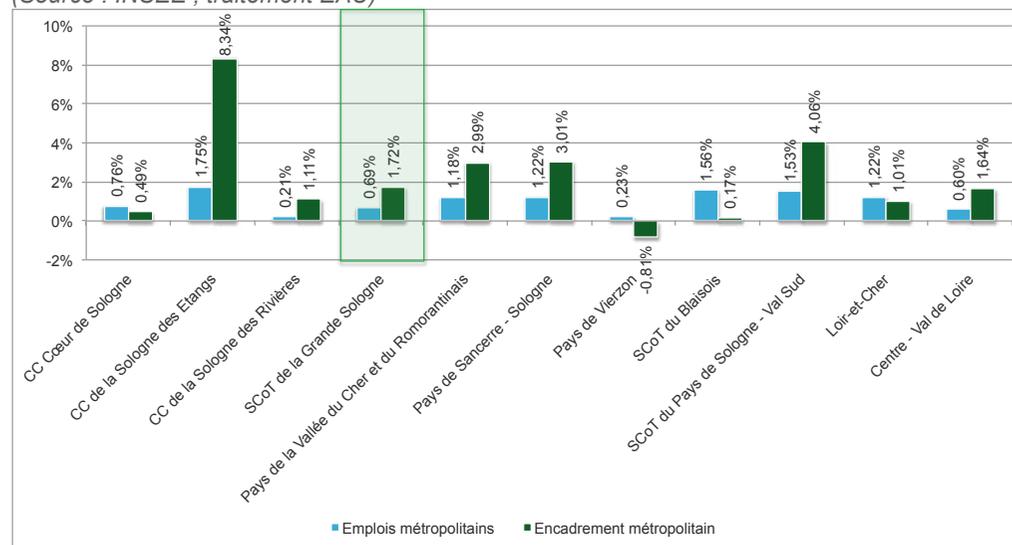
Effectifs, proportion et évolution entre 2007-2012 des emplois métropolitains

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Emploi métropolitain			Encadrement métropolitain		
	Effectifs 2012	% dans l'emploi total	Variation 2007-2012	Effectifs 2012	% dans emplois métropol.	Variation 2007-2012
CC Cœur de Sologne	765	17,2%	28	172	22,5%	4
CC de la Sologne des Etangs	252	12,5%	21	62	24,7%	21
CC de la Sologne des Rivières	650	17,4%	7	201	30,9%	11
SCoT de la Grande Sologne	1 667	16,3%	56	435	26,1%	35
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	4 369	15,9%	250	1 150	26,3%	158
Pays de Sancerre - Sologne	2 298	15,9%	136	718	31,2%	99
Pays de Vierzon	2 356	16,2%	26	524	22,2%	-22
SCoT du Blaisois	13 779	24,1%	1 029	3 888	28,2%	34
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	2 517	20,3%	185	990	39,3%	178
Loir-et-Cher	25 236	20,0%	1 484	7 110	28,2%	349
Centre - Val de Loire	214 975	21,6%	6 366	65 944	30,7%	5 160

Evolution moyenne annuelle des emplois métropolitains et de l'encadrement entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Les **activités non présentesielles** produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les **activités présentesielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

- Dans un contexte régional où la sphère présentesielle tient une place importante, ces emplois sont les principaux contributeurs du développement avec 64,2% des emplois du SCoT, un ratio identique à celui du Centre-Val de Loire (64,1%) et supérieur au Loir-et-Cher (62,9%).

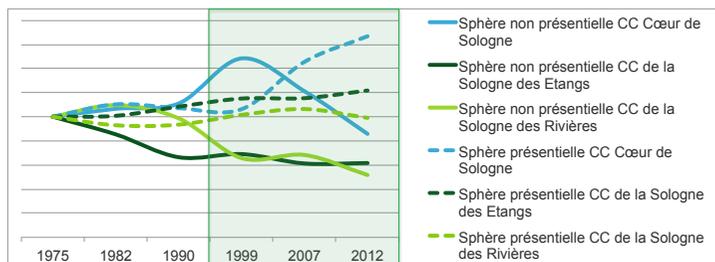
- Toutefois, des différentiels inter-EPCI sont à noter, avec davantage d'emplois présentesiels dans le Cœur de Sologne (70,2%) et qui progressent de +2,8% en moyenne par an entre 2007-2012 en accord avec son évolution démographique.

Le Cœur de Sologne s'affiche d'autant plus comme un moteur de l'économie présentesielle avec le repli de -546 emplois productifs entre 2007-2012.

- Enfin, alors que la Sologne des Rivières voit ses emplois productifs (-159) et non présentesiels régresser (-515), l'emploi est à la hausse dans la Sologne des Étangs (+ 67 emplois présentesiels et + 5 productifs).

- Une trajectoire de long terme en faveur de la sphère présentesielle, depuis 1999 en particulier, bien que la restructuration industrielle touche toujours le territoire.

Evolution de l'emploi présentesiel et non présentesiel des EPCI (Source : INSEE ; traitement EAU, base 100 en 1975)



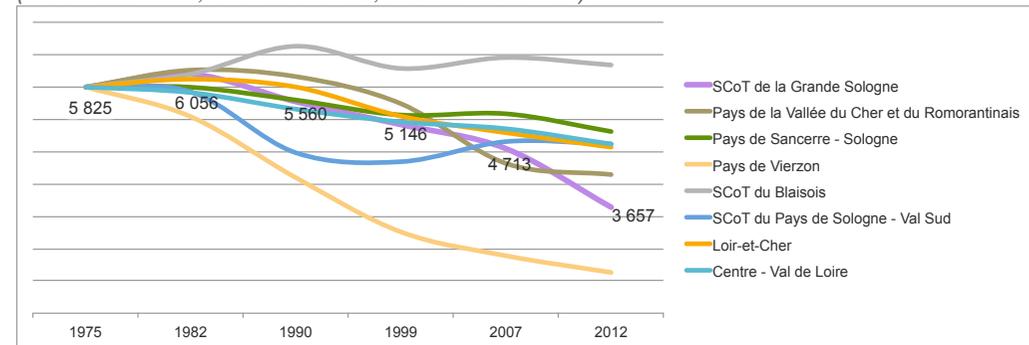
Effectifs, part dans l'emploi total en 2012 et évolution de l'emploi présentesiel et non présentesiel entre 2007-2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Emplois non présentesiels				Emplois présentesiels			
	Effectifs	Part dans l'emploi total	Variation 2007-2012	Evolution moyenne annuelle	Effectifs	Part dans l'emploi total	Variation 2007-2012	Evolution moyenne annuelle
CC Cœur de Sologne	1 326	29,8%	-546	-6,7%	3 120	70,2%	397	2,8%
CC de la Sologne des Etangs	728	36,2%	5	0,1%	1 285	63,8%	67	1,1%
CC de la Sologne des Rivières	1 603	42,8%	-515	-5,4%	2 141	57,2%	-159	-1,4%
SCoT de la Grande Sologne	3 657	35,8%	-1 056	-4,9%	6 546	64,2%	305	1,0%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	9 711	35,4%	-461	-0,9%	17 693	64,6%	649	0,8%
Pays de Sancerre - Sologne	7 137	49,3%	-454	-1,2%	7 337	50,7%	160	0,4%
Pays de Vierzon	4 569	31,4%	-554	-2,3%	9 976	68,6%	18	0,0%
SCoT du Blaisois	20 196	35,3%	-436	-0,4%	36 997	64,7%	393	0,2%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	5 593	45,1%	-48	-0,2%	6 806	54,9%	319	1,0%
Loir-et-Cher	46 912	37,1%	-2 578	-1,1%	79 389	62,9%	2 232	0,6%
Centre - Val de Loire	356 251	35,9%	-20 483	-1,1%	637 073	64,1%	6 725	0,2%

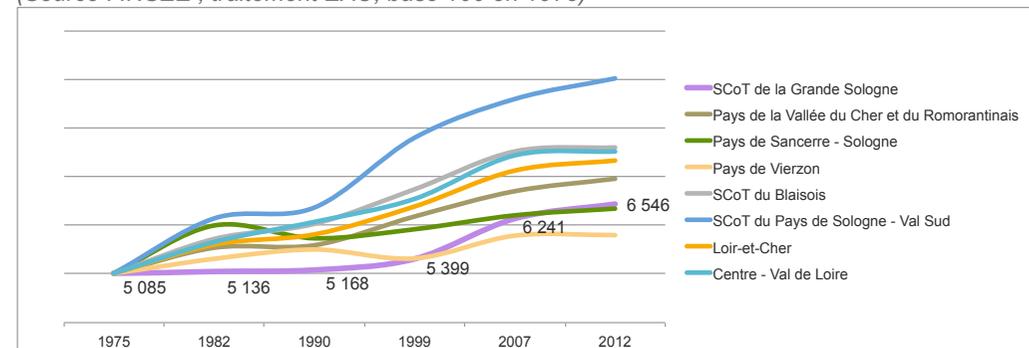
Evolution de l'emploi non présentesiel sur longue période

(Source : INSEE ; traitement EAU, base 100 en 1975)



Evolution de l'emploi présentesiel sur longue période

(Source : INSEE ; traitement EAU, base 100 en 1975)



DECHIFFRAGE

- La crise de 2007/2008 conjuguée à la crise structurelle de l'industrie (restructuration de l'automobile, l'armement,...) ont mis à mal le modèle économique solognot qui prévalait jusqu'alors réduisant de -754 le nombre d'emplois entre 2007 et 2012. En dépit de ces difficultés, le poids de l'industrie reste considérable dans la force productive du territoire et appelle à une restructuration.
- De plus, au-delà de son périmètre, le SCoT du Pays de Grande Sologne est pénétré par l'influence des territoires périphériques donnant de la vigueur à la tertiairisation de son économie :
 - Sur sa frange Nord, l'axe ligérien et ses polarités métropolitaines, Orléans et Blois notamment ;
 - Sur sa frange Sud, des polarités urbaines structurantes, Vierzon, Bourges et Romorantin-Lanthenay ;
 - Et plus largement sa proximité au bassin parisien, tant du point de vue géographique qu'en distance temps (entre 1h30 et 2h) sous l'effet d'infrastructures de transports majeures (A71, ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse).
- L'absence de centres de formation conjugué à un vieillissement accentué de sa population, impose au territoire du SCoT de s'ouvrir pour trouver des relais et leviers extérieurs pour son développement.
- D'autre part, la notoriété du SCoT du Pays de Grande Sologne profite à l'économie présente sous l'attraction de touristes et d'habitants originaires de l'extérieur. Cette singularité se traduit par la résistance des services marchands et par un savoir-faire local et des filières identitaires à pérenniser (artisanat, industrie, acteurs primaires...) car souffrants d'un déficit d'actifs.

- En somme, ce sont autant d'éléments de fragilités que de potentiels, qui suggèrent une réflexion d'ensemble en vue du renouvellement de l'économie.

GOUVERNANCE

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire

→ **Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la région Centre (2011)**

- À horizon 10-20 ans, ce schéma distingue trois grandes priorités pour l'avenir de la région :
 - *Une société de la connaissance porteuse d'emplois : par le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, par le renforcement de l'industrie, de la proximité, et de l'agriculture ;*
 - *Des territoires attractifs organisés en réseau :*
 - *En Loir-et-Cher, il s'agit du rôle de Blois dans l'axe ligérien, de son site universitaire, de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Humanité, des itinéraires vélos, du Cluster Shop Expert Valley, des infrastructures de transports (TGV, RN10) ou encore du Zoo de Beauval ;*
 - *Dans le Loiret, il s'agit des pôles de compétitivité, du rôle d'Orléans et Montargis dans la dynamique de l'Île-de-France, des grands équipements culturels et sportifs, du Centre Hospitalier, de la desserte TGV Grand Centre, de l'université d'Orléans et des laboratoires du CNRS, de l'INRA et du BRGM,...*
 - *Une mobilité et une accessibilité favorisées : par la proximité au ferroviaire, par des réseaux de télécommunications performants, par l'inscription de la région dans l'Europe (fret, transports de voyageurs).*
- **Contrat d'Appui aux Projets (CAP)**
- La région accompagne les démarches d'innovation, d'export, de développement, de créations ou de reprises d'entreprises, d'emploi et de formation par :
 - CAP Création-Reprise Centre ;
 - CAP Développement Centre ;

- CAP R&D et Innovation Centre ;
- CAP Artisanat Création – Reprise ;
- CAP Artisanat Développement.

→ Financer son entreprise en Région Centre-Val de Loire

- Aux côtés de Banque publique d'Investissement France, la région a développé une plateforme destinée à informer les porteurs de projets sur les différentes solutions de financement.

→ Contrat de Plan Etat - Région Centre-Val de Loire 2015/2020

- Trois volets ont clairement des enjeux économiques :
 - Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur dont l'objet est la mise en cohérence des politiques en faveur d'une industrie se volant respectueuse de son environnement, sophistiquée, intégrée au cœur des territoires ;
 - Volet emploi – formation s'appuie sur la connaissance des filières et des territoires, la mise en place du service public régional de l'orientation, la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des mutations économiques ;
 - Volet enseignement supérieur, recherche, innovation avec pour but la progression du nombre d'étudiants dans la région, le renforcement des activités de recherche et le soutien à l'innovation.

→ La stratégie de l'innovation en Région Centre (2009)

- Ce document pose les ambitions régionales en matière d'innovation et se fixe une double ambition :
 - Développer un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique ;

- Créer une identité territoriale dans l'innovation par les services associés.

■ Pour ce faire, deux axes d'intervention :

- Augmenter le nombre d'entreprises innovantes ;
- Accroître les capacités des entreprises innovantes.

→ Le Schéma Régional de Développement Économique et Social (2005)

- Ce schéma est l'expression d'une vision stratégique et propose de grandes orientations destinées à rendre l'intervention publique plus lisible. Trois ambitions majeures ont été retenues pour une région :
 - ... innovante, qui renforce et valorise les compétences professionnelles de ses habitants par la formation et la recherche ;
 - ... entreprenante et solidaire, par le développement du tissu économique existant et la mise en réseau des entreprises, la réaffirmation de la vocation industrielle de la région Centre ;
 - ... ouverte, attrayante et respectueuse de l'environnement tant du point de vue de sa proximité à la région parisienne que de sa notoriété liée à la vallée de la Loire.

Le Conseil Départemental du Loir-et-Cher

- Le Département entend être un soutien influent via des dispositifs :
 - En soutenant des projets immobiliers via des fonds spécifiques (Fidel, Flair Immobilier).
 - En encourageant l'innovation, la recherche, et la mise en relation entre les laboratoires les entreprises locales.
 - En venant en aide aux entreprises en difficulté par la mise en place d'une plateforme des entreprises depuis 2009.

Initiative Loir-et-Cher

- Cette association aide les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant des prêts d'honneur et en les accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années de leur projet.

Le réseau consulaire

- Le réseau consulaire (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) met en place des outils de développement des entreprises, d'accompagnement dans la création, la transmission et reprise d'entreprises, de formation, de prospection et de gestion des infrastructures.

Les pôles de compétitivité en région Centre

- Ils ont pour vocation à accroître la compétitivité des entreprises, centres de formations ou unités de recherche positionnés sur un même marché.
 - Elastopôle dont le siège est à Orléans, du secteur des matériaux du caoutchouc et polymères ;
 - Le pôle de compétitivité DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) visant le développement des Écotecnologies des ressources en eaux et aquatiques ;
 - Le pôle européen de la céramique qui porte sur l'industrie de la céramique ;
 - S2E2 qui œuvre dans la gestion des énergies électriques et thermiques ;
 - Cosmetic Valley qui ambitionne le développement de la filière cosmétique et parfumerie.

Les clusters en région Centre

- Regroupement d'entreprises et d'institutions faisant partie d'un même secteur d'activité et ancrées dans un même territoire, le cluster permet aux entreprises membres de gagner en compétitivité.
 - Le pôle Aérocentre, qui anime et structure le secteur aéronautique. MBDA missiles systems (Selles-Saint-Denis) en est membre.
 - Le pôle industriel Cœur de France, cluster de TPE-PME du secteur de la métallurgie qui vise d'une part à créer des synergies entre entreprises adhérentes pour être plus performantes et compétitives vis-à-vis des donneurs d'ordre, et d'autre part, à accéder collectivement à de nouveaux marchés.
 - Le Shop Expert Valley, qui regroupe des entreprises de l'aménagement de magasins et d'espaces de vente afin de construire une expertise pluridisciplinaire autour du point de vente. L'entreprise Stadis (Salbris) en est membre.
 - Le cluster Nékoé, qui entend accompagner les innovations fondées sur le déploiement des services.
 - Le cluster AGHIR (Autonomie Gérontologie Handicap Innovation Recherche), qui accompagne des projets industriels et de services « handinnovants » dans le domaine de l'autonomie.
 - Le cluster ARIAC (Association Régionale des Industries Alimentaires du Centre) qui vise au développement et à la structuration de l'industrie agro-alimentaire.

ENJEUX

- Comment surpasser les disparités territoriales et créer des complémentarités inter-EPCI ?
- Quelles relations futures avec la Région dans le cadre de la loi Notre ?
- Comment le territoire peut-il accélérer la captation des flux qui gravitent dans son environnement (Val-de-Loire, bassin parisien, axe du Cher) ?
- Quelle politique économique et d'aménagement harmonieuse pour renouveler le « modèle économique solognot » dans une logique de préservation de son environnement et de son identité ?
- La marque touristique Sologne ne devrait-elle pas s'orienter économie pour que le territoire gagne en lisibilité auprès des investisseurs ?
- Quelle communication pour promouvoir une identité économique attractive pour les porteurs de projets ?

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- 75% de l'emploi est assuré par 7 communes du SCoT, dont les trois premières détiennent plus de 1 000 emplois et qui se localisent autour d'infrastructures de transports.
 - Les effectifs restent équivalents entre Lamotte-Beuvron (2 030) et Salbris (1 993) faisant d'elles les deux principales polarités d'emploi du territoire, suivies de Nouan-le-Fuzelier (1 150).
 - Une décroissance des emplois qui touche la plupart de ces communes, à l'exception de Neung-sur-Beuvron (+61), Selles-Saint-Denis (+18) et Nouan-le-Fuzelier (+27).
- Un territoire qui fournit un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs occupés y vivant : 83 emplois pour 100 actifs occupés, un taux d'attractivité par l'emploi en retrait de 5 points par rapport à 2007 et inférieur à la plupart des territoires de comparaison.
 - Malgré un retrait du taux de concentration du Cœur de Sologne (-2 points entre 2007-2012), une attractivité par l'emploi élevée (taux de 102) qui profite de la résidentialisation de son économie en lien avec le desserrement de l'Orléanais et d'attracteurs touristiques majeurs.
 - Du reste, un taux plus faible pour la Sologne des Étangs (62), ne bénéficiant pas d'une polarité forte à l'image de ses CC voisines, mais qui progresse de 2 points à l'inverse de la Sologne des Rivières, qui régresse de 11 points.

Communes de plus de 500 emplois en 2012 dans le SCoT

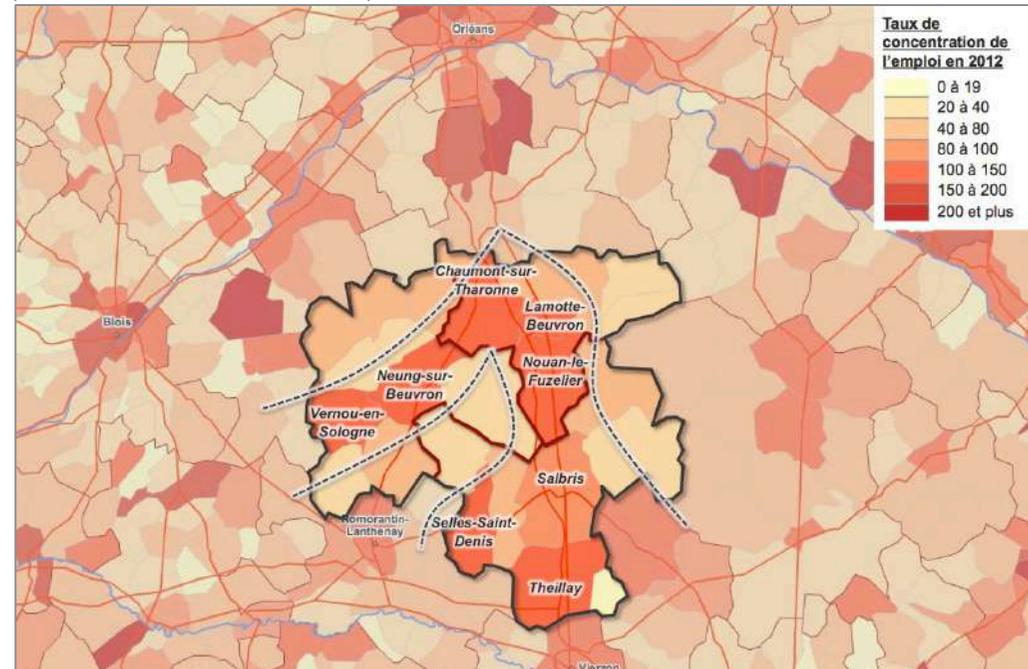
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Communes	2007	Part dans l'emploi total en 2007	2012	Part dans l'emploi total en 2012	Variation 2007-2012
Lamotte-Beuvron	2 111	19,3%	2 030	19,9%	-81
Salbris	2 235	20,4%	1 993	19,5%	-242
Nouan-le-Fuzelier	1 150	10,5%	1 177	11,5%	27
Chaumont-sur-Tharonne	805	7,3%	730	7,2%	-75
Selles-Saint-Denis	603	5,5%	622	6,1%	18
Theillay	953	8,7%	572	5,6%	-381
Neung-sur-Beuvron	457	4,2%	518	5,1%	61
Ensemble	8 315	76%	7 642	75%	-673

Le **taux de concentration de l'emploi** désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. Il s'agit d'une mesure de l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

Taux de concentration de l'emploi en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Taux de concentration de l'emploi en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	2007	2012	Variation 2007-2012
CC Cœur de Sologne	104	102	-2
CC de la Sologne des Étangs	60	62	2
CC de la Sologne des Rivières	91	80	-11
SCoT de la Grande Sologne	88	83	-5
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	91	92	1
Pays de Sancerre - Sologne	91	93	2
Pays de Vierzon	90	91	1
SCoT du Blaisois	109	111	2
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	60	62	2
Loir-et-Cher	96	96	0
Centre - Val de Loire	96	96	0

DECHIFFRAGE

- Des pôles d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire mais dont la capacité à offrir à la fois un emploi et un logement est plus disparate : de nombreux actifs travaillent alors dans les pôles d'emplois voisins (Orléans, Vierzon, Blois, Romorantin-Lanthenay) et participent à l'intensification des flux quotidiens.

Ainsi, les besoins en mobilité interpellent l'offre de transports et leur organisation (en termes de dessertes, de capacités, de fréquences, etc.) dans une perspective de réduction des volumes de déplacements individuels par une massification des transports collectifs.

- Ces polarités d'emplois constituent la base d'une réflexion sur la vocation et les conditions différenciées de l'aménagement économique à mettre en œuvre.

ENJEUX

- Comment renforcer l'attractivité du territoire par l'emploi face aux bassins d'emploi de taille supérieure tels qu'Orléans ou Blois (filiales cibles, promotion globale, communication,...) ?
- Quelle offre de mobilité adopter pour répondre aux besoins des navetteurs domicile-travail ?

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

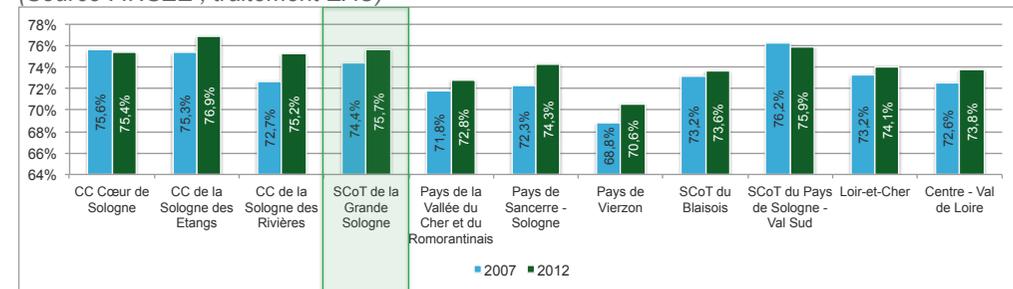
- 5 361 actifs en 2012, en hausse par rapport à 2007 (+106) pour un taux d'activité de 75,7%, supérieur aux territoires de référence et en croissance de +1,3 points de pourcentage entre 2007 et 2012 ce qui pourrait soutenir les besoins en main d'œuvre du territoire.
 - Un taux d'activité stable entre 2007 et 2012 dans le Cœur de Sologne du fait de l'arrivée de ménages avec enfants.

- Une hausse de la main d'œuvre en capacité d'être employable dans le SCoT, de +0,2% actifs par an, ce qui le place dans une situation plus confortable que son environnement immédiat, où le déficit d'actifs s'accroît (Pays de Sancerre-Sologne, Pays de Vierzon, SCoT du Blaisois).
- Cette hausse des actifs permet l'accroissement des flux monétaires sur le territoire et l'intensification de la capacité du tissu présentiel (services et artisanat) à créer des emplois sur place.

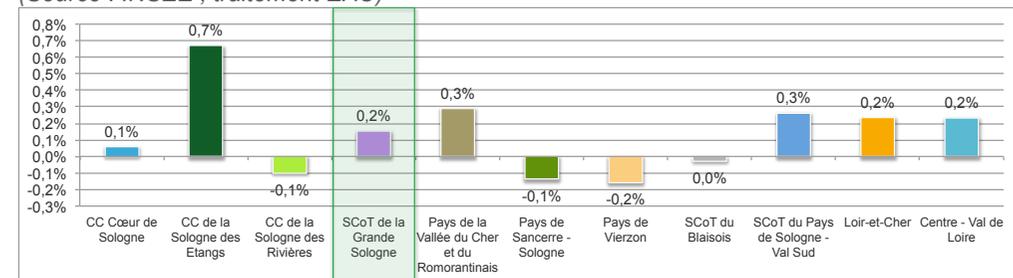
Actifs des 15-64 ans en 2007, 2012, part des EPCI dans le SCoT et variation 2007-2012
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	2007	2012	Part en 2007	Part en 2012	Variation 2007-2012
CC Cœur de Sologne	4 872	4 886	35,4%	35,2%	14
CC de la Sologne des Etangs	3 498	3 617	25,4%	26,1%	119
CC de la Sologne des Rivières	5 388	5 361	39,2%	38,7%	-27
SCoT de la Grande Sologne	13 758	13 864	100,0%	100,0%	106
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	33 385	33 872			486
Pays de Sancerre - Sologne	17 835	17 714			-121
Pays de Vierzon	19 391	19 238			-153
SCoT du Blaisois	58 592	58 506			-86
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	21 613	21 897			284
Loir-et-Cher	147 034	148 773			1 739
Centre - Val de Loire	1 165 645	1 179 261			13 616

Taux d'activité des 15-64 ans en 2007 et 2012
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Evolution moyenne annuelle des actifs de 15-64 ans entre 2007 et 2012
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Le **taux d'emploi** est le rapport entre les personnes ayant un emploi et le nombre d'individus de la classe d'âge correspondante. Il mesure la capacité des individus à être employables.

■ À l'échelle du SCoT, 12 325 actifs occupés en 2012, soit une perte de 179 vis-à-vis de 2007 qui cache toutefois des trajectoires internes contrastées :

- Une progression du nombre d'actifs occupés de +59 dans la Sologne des Étangs.
- Des tendances moins bien orientées pour le Cœur de Sologne et la Sologne des Rivières, toutes deux plus sujettes au chômage.

■ Le taux d'emploi du SCoT de 67,3% est supérieur à tous les territoires de comparaison hormis le Pays de Sologne-Val Sud (69,4%) et reste stable entre 2007 et 2012 bien qu'à la baisse pour le Cœur de Sologne (-1,4 points de pourcentage).

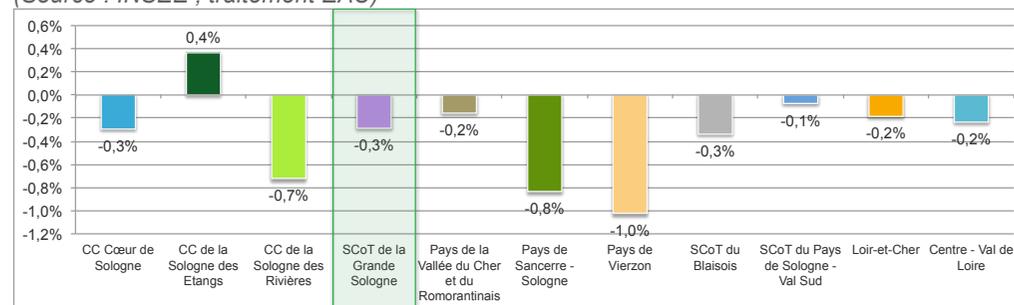
Actifs occupés de 15-64 ans en 2007, 2012, part des EPCI dans le SCoT et variation 2007-2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	2007	2012	Part en 2007	Part en 2012	Variation 2007-2012
CC Cœur de Sologne	4 419	4 355	35,3%	35,3%	-65
CC de la Sologne des Etangs	3 211	3 270	25,7%	26,5%	59
CC de la Sologne des Rivières	4 874	4 701	39,0%	38,1%	-173
SCoT de la Grande Sologne	12 504	12 325	100,0%	100,0%	-179
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	29 875	29 642			-233
Pays de Sancerre - Sologne	16 275	15 608			-667
Pays de Vierzon	16 802	15 961			-841
SCoT du Blaisois	52 453	51 570			-883
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	20 102	20 029			-73
Loir-et-Cher	132 461	131 241			-1 220
Centre - Val de Loire	1 050 208	1 037 955			-12 253

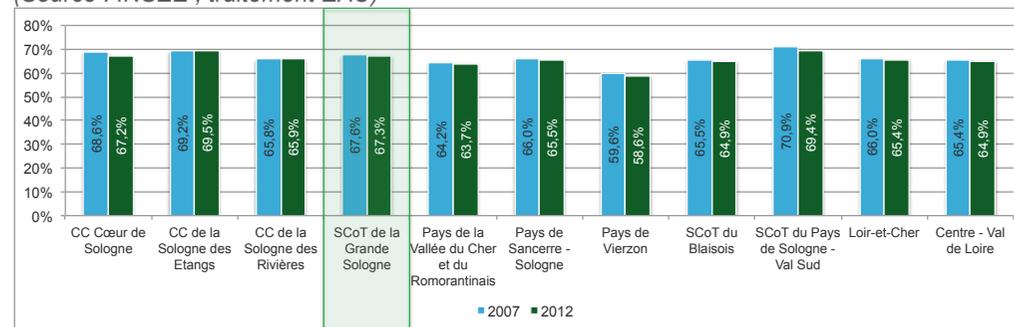
Evolution moyenne annuelle des actifs occupés de 15-64 ans entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Taux d'emploi des 15-64 ans en 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs rapporté à la population active.

- Au niveau du SCoT de la Grande Sologne, un taux de chômage certes en progression passant de 9,1% en 2007 à 11,1% en 2012, mais de peu inférieur à ceux du département (11,8%), de la région (12%) et des territoires voisins.

- Cependant, si la Sologne des Étangs est la moins sujette à ces difficultés avec un taux de chômage de 9,6%, le chômage est plus élevé dans le Cœur de Sologne (10,9%) et la Sologne des Rivières (12,3%) et s'élève même de 5,1% par an entre 2007 et 2012 pour cette dernière.

- Ainsi, le nombre de chômeurs progresse aussi vite dans le SCoT (+4,2%/an) que dans le Loir-et-Cher (3,8%) et le Centre-Val de Loire (4,1%).

Le SCoT s'inscrit dans un contexte spatial montrant à la fois une adaptation de l'offre et de la demande de travail complexe, et un tissu économique qui a souffert de la restructuration industrielle et qui n'a pas achevé sa mutation vers le tertiaire.

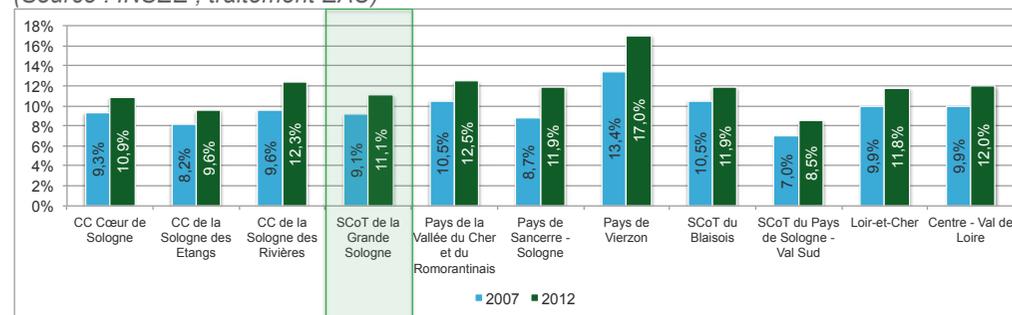
Chômeurs de 15-64 ans en 2007, 2012, part des EPCI dans le SCoT et variation 2007-2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	2007	2012	Part en 2007	Part en 2012	Variation 2007-2012
CC Cœur de Sologne	452	531	36,1%	34,5%	79
CC de la Sologne des Etangs	287	347	22,9%	22,6%	60
CC de la Sologne des Rivières	515	660	41,0%	42,9%	146
SCoT de la Grande Sologne	1 254	1 539	100,0%	100,0%	284
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	3 510	4 230			719
Pays de Sancerre - Sologne	1 560	2 107			547
Pays de Vierzon	2 589	3 277			688
SCoT du Blaisois	6 139	6 936			797
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	1 511	1 868			357
Loir-et-Cher	14 572	17 531			2 959
Centre - Val de Loire	115 437	141 306			25 869

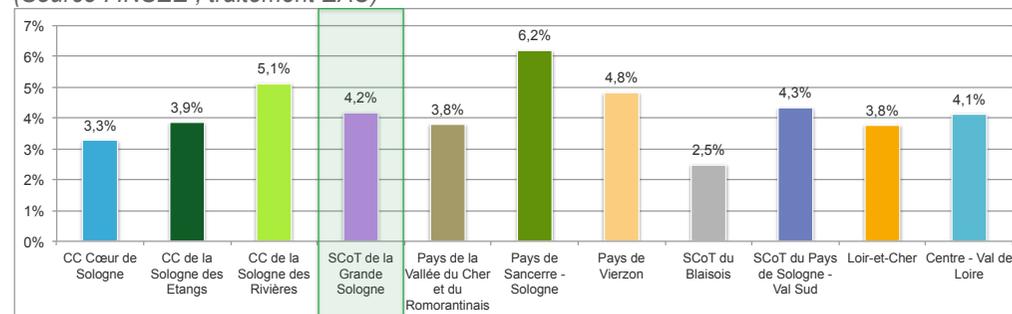
Taux de chômage des 15-64 ans en 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



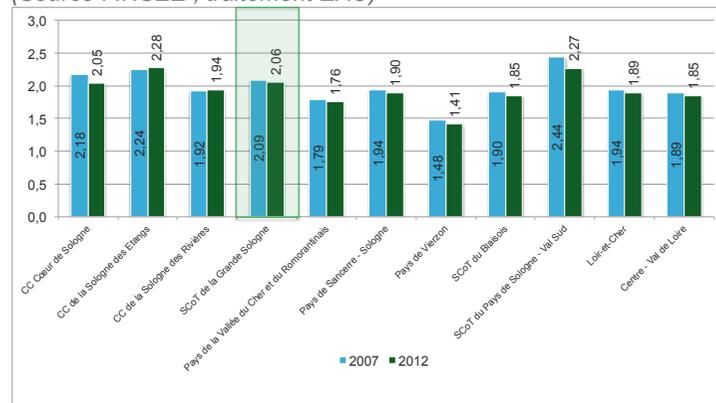
Evolution moyenne annuelle des chômeurs de 15-64 ans entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Ratio de dépendance économique en 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

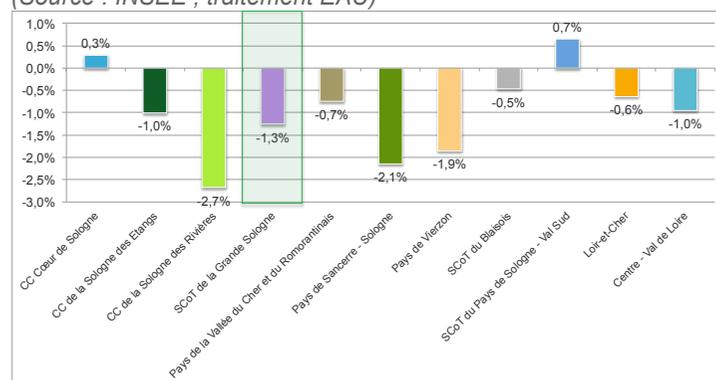


Le **taux de dépendance économique** se définit comme le nombre d'individus ayant un emploi rapporté au nombre d'individus sans emploi (chômeurs et inactifs). Plus ce taux est élevé, mieux sont réparties les capacités redistributives. Lecture : pour 2,06 actif occupé, il y a 1 inactif.

- Plus de retraités et pré retraités parmi les inactifs, et en progression (+102) alors que les autres inactifs sont moins nombreux en 2012 qu'en 2007 (-245), ce qui laisse transparaître le vieillissement de la population.
 - La CC du Cœur de Sologne, si elle profite du desserrement de l'agglomération orléanaise, voit ses inactifs s'accroître sous l'effet des retraités et pré retraités en hausse (+158) à un rythme moyen de +4,7%/an.
- Des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés moins nombreux (-146) et en décélération plus rapide que la plupart des autres territoires (-2,6%/an) résultant d'une offre de formation limitée sur le Pays et de l'inexistence de formations supérieures.
- Un ratio de dépendance de 2,06, plus favorable que le département (1,89) et la région (1,85), qui reste stable entre 2007 et 2012 et bénéficiant davantage aux CC Cœur de Sologne (2,05) et Sologne des Étangs (2,28) que la Sologne des Rivières (1,94).

Evolution moyenne annuelle de la population inactives de 15-64 ans entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Population inactives de 15-64 ans et évolution entre 2007-2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Inactifs 15-64 ans		Elev. Etud. Stag. non rémunérés			Retraités pré retraités			Autres inactifs		
	Effectifs	Var. 2007-2012	Effectifs	Var. 2007-2012	Evol. moy. annuelle	Effectifs	Var. 2007-2012	Evol. moy. annuelle	Effectifs	Var. 2007-2012	Evol. moy. annuelle
CC Cœur de Sologne	1 596	23	383	-90	-4,1%	773	158	4,7%	441	-45	-1,9%
CC de la Sologne des Etangs	1 088	-56	273	23	1,8%	524	3	0,1%	291	-82	-4,8%
CC de la Sologne des Rivières	1 767	-256	402	-79	-3,5%	894	-59	-1,3%	471	-117	-4,4%
SCoT de la Grande Sologne	4 451	-289	1 058	-146	-2,6%	2 191	102	1,0%	1 203	-245	-3,6%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	12 654	-481	2 884	-211	-1,4%	5 883	275	1,0%	3 888	-545	-2,6%
Pays de Sancerre - Sologne	6 127	-702	1 434	-331	-4,1%	2 918	70	0,5%	1 775	-441	-4,3%
Pays de Vierzon	8 012	-788	2 080	-443	-3,8%	3 185	-170	-1,0%	2 747	-175	-1,2%
SCoT du Blaisois	20 946	-493	7 308	-244	-0,7%	7 927	663	1,8%	5 711	-912	-2,9%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	6 957	222	2 246	-63	-0,6%	3 102	588	4,3%	1 610	-302	-3,4%
Loir-et-Cher	52 033	-1 697	15 212	-833	-1,1%	22 249	1 290	1,2%	14 571	-2 153	-2,7%
Centre - Val de Loire	419 703	-20 535	142 270	-12 474	-1,7%	160 236	7 451	1,0%	117 197	-15 512	-2,5%

DECHIFFRAGE

- Alors que les actifs sont plus nombreux que les emplois sur le territoire, les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement du fait de qualifications inadaptées.

Ces fragilités peuvent aussi être le résultat d'une main d'œuvre âgée et plus disposée à travailler dans le secteur industriel.

De plus, l'accès des personnes les moins mobiles à l'emploi et à la formation peut être interrogé au regard de l'absence de formations sur le territoire et à la capacité du Pays à avoir les conditions d'aménagement économique nécessaires à la création d'emplois, ce qui n'est pas sans rappeler l'importance à accorder à la qualité de l'offre de transports collectifs et ou individuels massifiés (covoiturage).

ENJEUX

- Comment faire venir ou revenir les jeunes actifs sur le territoire dans le but de renouveler les savoir-faire et assurer la bonne marche de l'économie locale ?
- Comment favoriser la formation continue par une meilleure adaptation de l'offre à la demande de travail ?
- Quelle place pour l'industrie sur le territoire et quelle industrie privilégier ?

■ Des employés (31,1%) et ouvriers (33,3%) plus nombreux que dans les territoires de comparaison soulignant le caractère industriel du territoire encore présent, et à l'inverse des cadres, professions intellectuelles supérieures (7,1%) et professions intermédiaires (19,8%) moins représentés.

- + 69 artisans, commerçants et chefs d'entreprises en Cœur de Sologne, signe d'un certain dynamisme entrepreneurial sous l'influence du rayonnement métropolitain d'Orléans ou d'une capacité du territoire à accueillir ces populations.
- À la différence de la Sologne des Rivières et du Cœur de Sologne, une progression des cadres et professions intellectuelles supérieures (+46), des professions intermédiaires (+101) et des employés (+127) en Sologne des Étangs en partie grâce à l'aménagement de l'Ecoparc et l'accueil de startups (Packaging 3.0, Formatec Conseil, etc.)

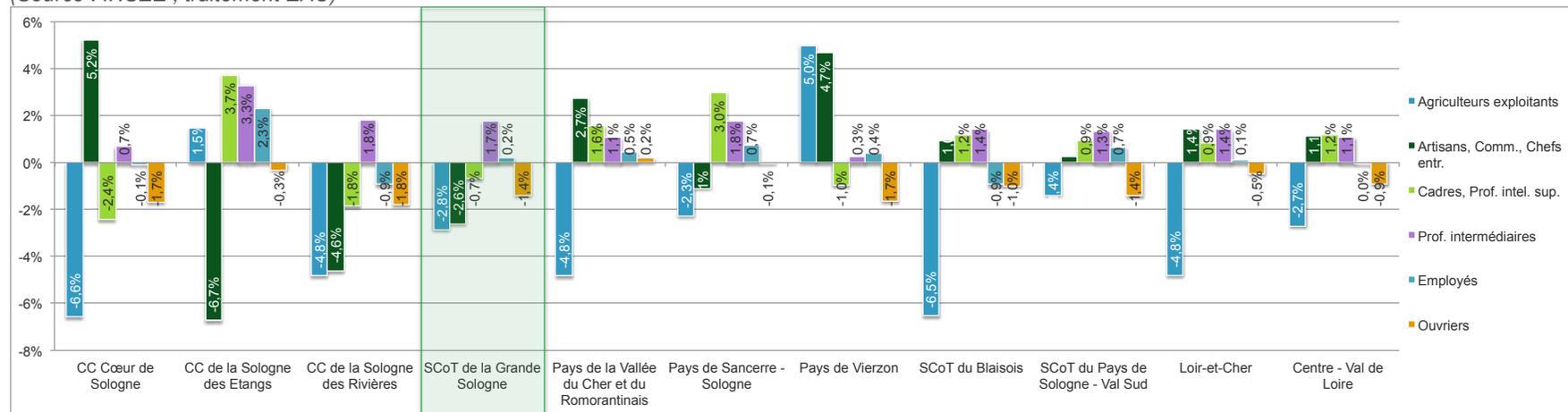
Répartition de la population active en 2012 selon les CSP et variation entre 2007 et 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Agriculteurs exploitants		Artisans, Comm., Chefs		Cadres, Prof. intel. sup.		Prof. intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	Part en 2012	Variation	Part en 2012	Variation	Part en 2012	Variation	Part en 2012	Variation	Part en 2012	Variation	Part en 2012	Variation
CC Cœur de Sologne	1,1%	-21	6,4%	69	7,0%	-44	21,2%	36	31,4%	-5	32,1%	-137
CC de la Sologne des Etangs	2,4%	6	6,7%	-103	7,4%	46	18,4%	101	32,1%	127	32,6%	-19
CC de la Sologne des Rivières	1,1%	-17	6,6%	-93	6,9%	-36	19,4%	88	30,2%	-75	34,8%	-173
SCoT de la Grande Sologne	1,5%	-31	6,6%	-127	7,1%	-34	19,8%	225	31,1%	46	33,3%	-329
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	2,0%	-193	7,8%	335	6,8%	176	19,7%	359	29,4%	226	33,5%	104
Pays de Sancerre - Sologne	6,0%	-132	7,3%	-73	7,3%	178	19,5%	295	27,9%	182	31,6%	-16
Pays de Vierzon	1,6%	65	6,5%	255	7,4%	-71	20,3%	53	31,3%	122	31,6%	-528
SCoT du Blaisois	0,9%	-207	5,2%	140	13,1%	436	26,4%	1 040	28,8%	-806	24,8%	-737
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	1,6%	-25	6,0%	16	13,9%	136	26,6%	375	27,1%	191	24,3%	-394
Loir-et-Cher	2,0%	-833	6,3%	640	9,9%	612	22,6%	2 256	29,2%	258	29,3%	-1 105
Centre - Val de Loire	1,9%	-3 240	5,5%	3 486	11,9%	7 983	24,2%	15 051	29,2%	-177	26,4%	-14 950

Evolution moyenne annuelle des actifs de 15-64 ans selon leur CSP entre 2007-2012

(Source : INSEE ; traitement EAU)



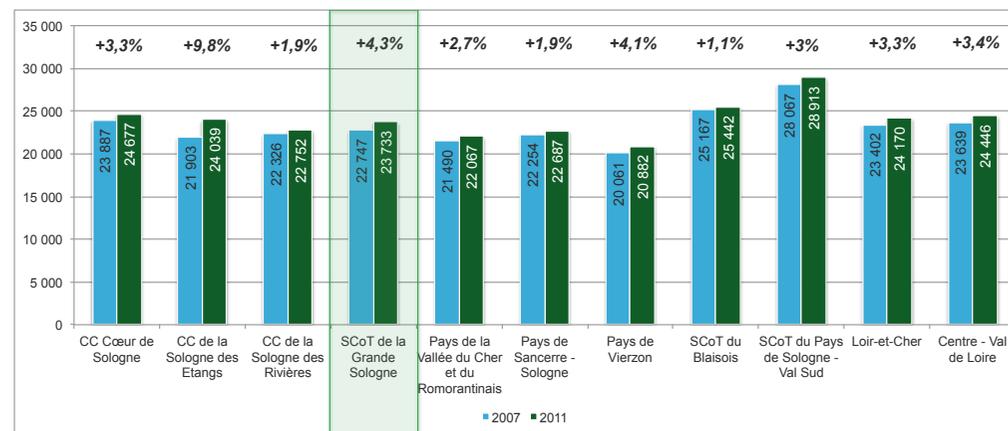
Les **déciles** sont des indicateurs de distribution de revenu. Les déciles sont utilisés pour décrire les disparités de revenus, notamment entre le premier et dernier. À titre d'exemple, le premier décile est tel que 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur et que 90% présentent un revenu supérieur. Ainsi, plus le rapport interdécile est élevé, plus les inégalités en terme de revenu sont grandes.

Les **résultats de la répartition du revenu fiscal des ménages en 2012 par unités de consommation** sont à prendre avec précaution puisqu'à l'échelle du SCoT de la Grande Sologne, seules les communes de Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier et Salbris sont statistiquement référencées.

- Un revenu net déclaré moyen plus faible que le niveau du département et de la région mais supérieur à la plupart des territoires voisins, et qui progresse de 4,3% entre 2007 et 2012 avec la progression de +9,8% de la Sologne des Étangs.
 - Cependant, des différentiels entre EPCI du SCoT, avec un revenu moyen et une évolution beaucoup plus faibles dans la Sologne des Rivières que dans les deux autres CC.
- Des revenus inférieurs à ceux du département et de la région qui n'accroissent pas les inégalités, le rapport interdécile de 3,7 étant plus faible que les territoires de comparaison.
- Une part de pensions, retraites et rentes de 34%, supérieure à celles du département du Loir-et-Cher (32,8%) et de la région Centre-Val-de-Loire (29,1%) laissant entrevoir le vieillissement de la population.
- Enfin, les indemnités chômage représentent 3% des ménages dans le SCoT, ce qui est plus élevé que dans la plupart des territoires de référence.

Revenu net déclaré moyen par foyers fiscaux en 2007 et 2011

(Source : DGFIP ; traitement EAU, en euros constants)



Revenus fiscaux des ménages en 2012 par unités de consommation classés par déciles

(Source : DGFIP-INSEE ; traitement EAU)

Territoires	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	Rapport interdécile D9/D1
CC Cœur de Sologne	9 243	12 383	14 730	16 748	20 903	23 354	26 924	33 186	3,6
CC de la Sologne des Étangs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CC de la Sologne des Rivières	8 350	12 176	15 112	16 776	20 774	23 268	26 388	32 474	3,9
SCoT de la Grande Sologne	8 945	12 314	14 857	16 757	20 860	23 325	26 745	32 949	3,7
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	7 654	11 509	14 285	16 378	20 710	23 362	26 966	33 638	4,7
Pays de Sancerre - Sologne	8 228	12 069	14 506	16 424	20 455	22 844	26 544	32 359	4,0
Pays de Vierzon	8 980	12 521	15 007	17 036	20 931	23 374	26 481	31 978	4,2
SCoT du Blaisois	10 940	14 522	17 177	19 473	24 352	27 291	31 373	38 487	3,9
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	10 723	13 992	16 683	18 928	23 924	26 869	31 175	37 968	3,8
Loir-et-Cher	9 375	13 020	15 680	17 837	22 360	25 111	28 937	35 713	4,2
Centre - Val de Loire	9 457	13 098	15 756	18 022	22 582	25 357	29 211	35 989	4,1

Répartition des revenus fiscaux des ménages selon leur nature en 2012

(Source : DGFIP-INSEE ; traitement EAU, en pourcentages)

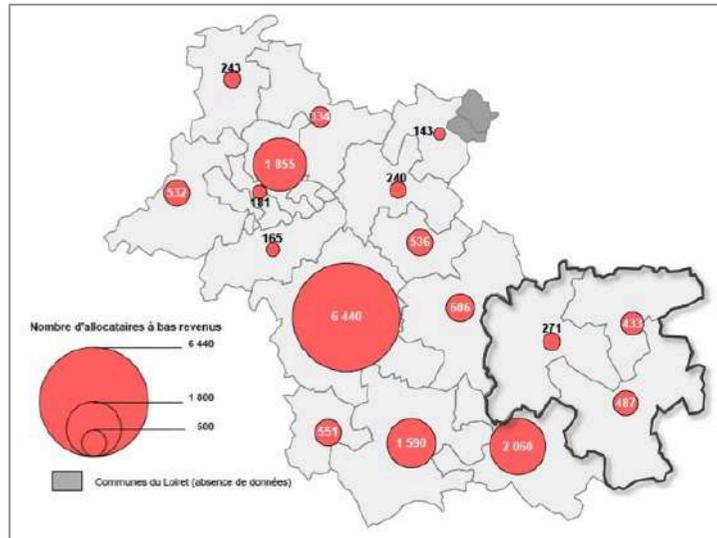
Territoires	Part des ménages fiscaux imposés	Part des salaires et traitements hors chômage	Part des indemnités chômage	Part des revenus d'activités non salariées	Part des pensions, retraites et rentes	Part des autres revenus
SCoT de la Grande Sologne	62,4	54,3	3,0	4,3	34,0	4,4
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	60,4	48,0	3,1	4,5	38,6	5,9
Pays de Sancerre - Sologne	60,6	49,4	2,9	7,7	34,9	5,2
Pays de Vierzon	65,2	57,2	3,1	4,2	30,9	4,6
SCoT du Blaisois	72,9	58,9	2,6	4,8	28,3	5,3
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	70,6	60,3	2,5	4,8	26,0	6,5
Loir-et-Cher	66,6	54,0	2,9	4,9	32,8	5,4
Centre - Val de Loire	66,9	57,5	2,8	4,9	29,1	5,2

- Fin 2013, le nombre d'allocataires de minima sociaux s'établit à 1 191 personnes sur le périmètre du SCoT du Pays de Grande Sologne.

La population non scolarisée comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

Nombre d'allocataires CAF à bas revenus au 31/12/2013 dans le Loir-et-Cher

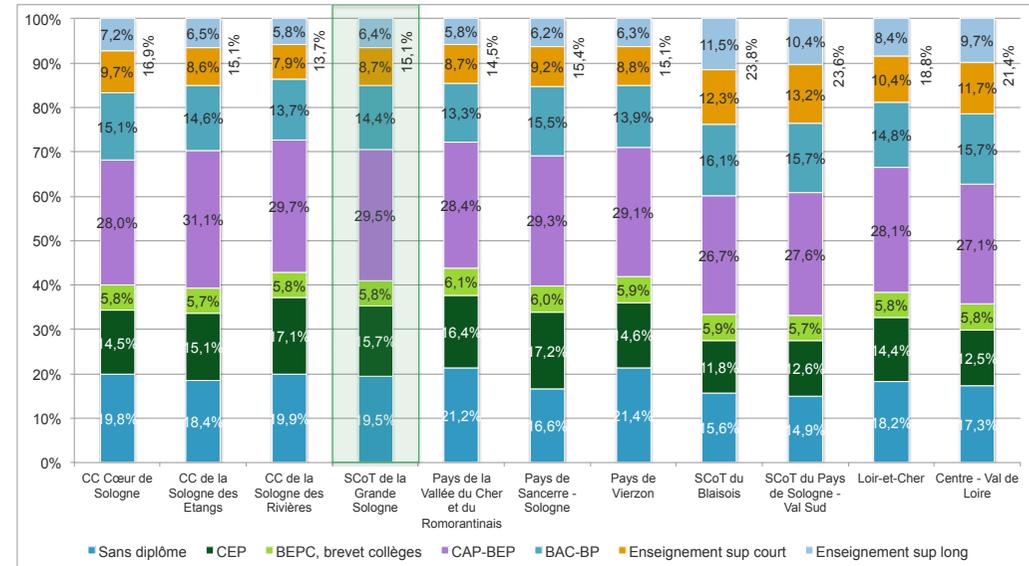
(Source : Atlas socioéconomique du Loir-et-Cher)



- Un faible niveau formation dans le SCoT avec un ratio de la population ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de 15,1% en-deçà du département (18,8%) et de la région (21,4%), questionnant ainsi la capacité du territoire à trouver des ressources locales suffisamment formées.
- Un effet rattrapage manifeste avec des personnes au niveau de formation de plus en plus élevé pouvant être originaires du territoire et y revenant ou non : +2,5% de personnes diplômées de l'enseignement supérieur long en Sologne des Étangs, +5,6%/an en Sologne des Rivières, et la plus forte progression dans le Cœur de Sologne (+6%/an).

Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus par diplôme obtenu

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Evolution moyenne annuelle de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en fonction du diplôme obtenu

(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Sans diplôme	CEP	BEPC, brevet collèges	CAP-BEP	BAC-BP	Enseignement sup court	Enseignement sup long
CC Cœur de Sologne	-1,8%	-3,8%	-0,1%	1,1%	3,4%	2,5%	6,0%
CC de la Sologne des Etangs	-3,7%	-1,4%	2,8%	2,3%	2,8%	3,9%	2,5%
CC de la Sologne des Rivières	-2,2%	-1,8%	0,0%	0,0%	3,2%	2,7%	5,6%
SCoT de la Grande Sologne	-2,5%	-2,4%	0,6%	0,9%	3,1%	2,9%	4,9%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	-0,7%	-2,3%	0,1%	1,0%	1,3%	4,4%	3,9%
Pays de Sancerre - Sologne	-2,5%	-3,3%	-0,3%	1,0%	1,9%	2,1%	3,9%
Pays de Vierzon	0,0%	-3,2%	1,5%	-0,9%	2,6%	3,2%	4,7%
SCoT du Blaisois	-1,9%	-3,5%	-0,9%	0,3%	2,3%	3,9%	2,9%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	-1,7%	-1,1%	-0,4%	0,4%	2,4%	4,1%	2,7%
Loir-et-Cher	-1,7%	-2,9%	-0,4%	0,9%	2,3%	3,8%	3,3%
Centre - Val de Loire	-1,5%	-3,0%	-0,8%	0,5%	2,4%	3,3%	3,0%

→ L'offre de formations supérieures

Des **formations supérieures** absentes du Pays forçant les jeunes à quitter le territoire. Cependant, des formations localisées à proximité avec l'Université d'Orléans notamment qui se compose de :

- 4 facultés (droit, économie, gestion, lettres, langues et sciences humaines, sport)
- 4 IUT (Orléans, Bourges, Chartres et Indre)
- L'école polytechnique d'ingénieurs et Polytech'Orléans
- L'IUFM Centre-Val de Loire
- L'observatoire des Sciences de l'Univers du Centre.

Aussi, l'université s'appuie sur plusieurs centres de recherche et formations en apprentissage et continues.

DECHIFFRAGE

- Le niveau de qualification de la main d'œuvre influence la compétitivité territoriale. Ainsi, la création de coopérations avec les bassins de formation est fondamentale pour l'adaptation de la main d'œuvre aux évolutions du tissu économique.

Le renforcement des liens avec l'université et la recherche est également susceptible de soutenir la structuration de pôles d'excellence et de filières innovantes constitutives de l'identité du territoire (énergie bois, éco-construction, aérodéfense, etc.)

- De même, la promotion de l'apprentissage favoriseraient l'aide à la reprise/transmission d'entreprises locales et à la pérennité des savoir-faire.

- L'influence métropolitaine des agglomérations du Val de Loire s'infiltrant dans le territoire du SCoT avec pour conséquence l'accroissement des CSP supérieures dans les CC du Cœur de Sologne et de la Sologne des Étangs. Le niveau et la qualité des services et équipements offerts est de nature à retenir ces populations sur le territoire, mais doit tendre vers une montée en gamme sans pour autant exclure les services et équipements spécifiques aux jeunes, seniors, actifs... qui participent à la mixité sociale et générationnelle.

- Si le rapport interdécile ne laisse pas transparaître d'inégalités de revenus à l'heure d'aujourd'hui, cette répartition pourrait être amenée à changer par la venue de populations plus urbaines, de cadres, chefs d'entreprises... qui ont des capacités financières relativement plus élevées que les populations occupées ou employées sur le territoire.

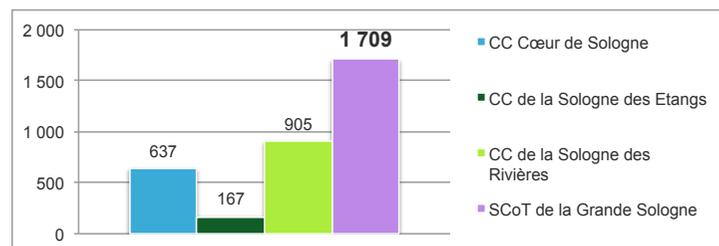
ENJEUX

- Quelles synergies créer avec les formations environnantes en fonction des besoins du tissu économique local (tourisme, industrie, artisanat, etc.) ?
- Quels politiques et leviers actionner pour attirer des jeunes et faire face à la concurrence des pôles attracteurs régionaux (Tours, Orléans, etc.) ?

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Malgré la perte d'environ 3 000 emplois en 10 ans dans le triangle industriel Romorantin-Vierzon-Salbris (source : *stratégie de développement économique du Pays*), ces emplois dominent encore le paysage économique du territoire du SCoT avec 1 709 effectifs en 2014 (pour rappel, 20,6% des emplois du SCoT).
- En effet, le champ industriel reste surtout orienté armement et automobile en lien avec la production de matières plastiques, de caoutchouc, la métallurgie, les équipements électriques... et la résistance de grandes entreprises comme Faurecia Automotive et MBDA.
- Le secteur lié au travail du bois, aux industries du papier et à l'imprimerie constitue également un pilier industriel fort en lien avec les ressources sylvicoles abondantes du territoire (indice de spécialisation de 1,39).

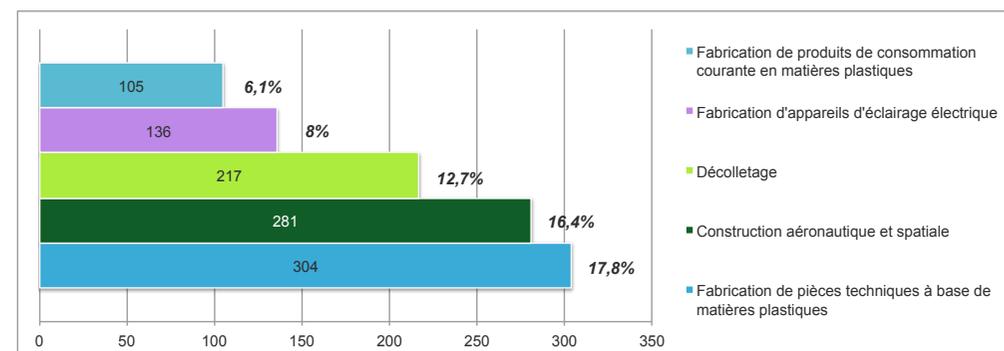
Effectifs salariés dans l'industrie en 2014 dans le SCoT
(Source : ACOSS ; traitement EAU, en valeurs absolues)



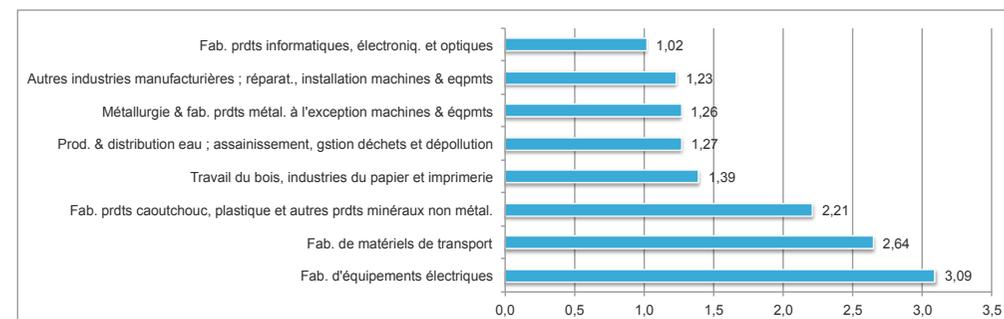
Les **séries de l'ACOSS** couvrent l'ensemble des cotisants aux URSSAF du secteur concurrentiel. Ne sont pas pris en compte les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Pour le secteur agricole, le dénombrement est partiel.

L'**indicateur de spécialisation** est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans un secteur donné s'il occupe une place plus importante dans l'activité du territoire qu'en région. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire est spécialisé dans le secteur en question.

Les 5 principales activités industrielles en 2014 en terme d'emploi salarié dans le SCoT et poids de l'activité dans l'ensemble des activités industrielles
(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Secteurs de spécialisation industrielle en 2012 dans le SCoT
(Source : INSEE , NA 38 postes ; traitement EAU)

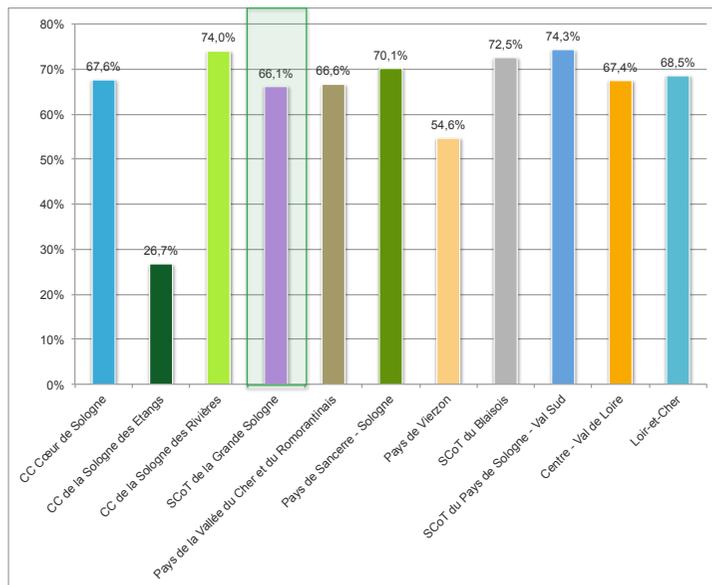


- Les CC Cœur de Sologne et Sologne des Rivières concentrent la plupart des emplois industriels (691 et 1 033 effectifs chacune en 2012 soit 83% de l'emploi industriel du SCoT) malgré les fermetures successives auxquelles elles ont été confrontées (GIAT, MATRA, Thomson entre 1997 et 2003).
- Si la Sologne des Étangs n'a pas d'établissement de plus de 100 salariés, elle compte autant d'entreprises que le Cœur de Sologne (47 unités).
- Un tissu industriel de petites tailles (artisanat et TPE).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

La **source CLAP** (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) fournit des statistiques localisées sur l'emploi salarié pour les différentes activités marchandes et non marchandes.

Proportion des salariés de l'industrie travaillant dans des établissements de 50 salariés et plus au 31/12/2012 (Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU)



Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2012 de l'industrie (Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 et plus	ENSEMBLE
CC Cœur de Sologne	26	29	40	129	56	193	218	0	691
CC de la Sologne des Étangs	10	55	39	66	62	0	0	0	232
CC de la Sologne des Rivières	37	75	75	82	199	0	565	0	1 033
SCoT de la Grande Sologne	73	159	154	277	317	193	783	0	1 956
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	251	336	355	683	893	1 423	925	0	4 866
Pays de Sancerre - Sologne	177	57	305	402	141	223	1 078	767	3 150
Pays de Vierzon	90	206	212	710	383	654	428	0	2 683
SCoT du Blaisois	323	394	552	1 112	1 137	1 112	1 568	2 472	8 670
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	115	176	157	449	377	559	1 659	0	3 492
Centre - Val de Loire	6 522	8 876	11 950	23 495	20 901	25 214	32 782	26 372	156 112
Loir-et-Cher	907	1 290	1 510	3 257	3 154	4 082	4 194	3 713	22 107

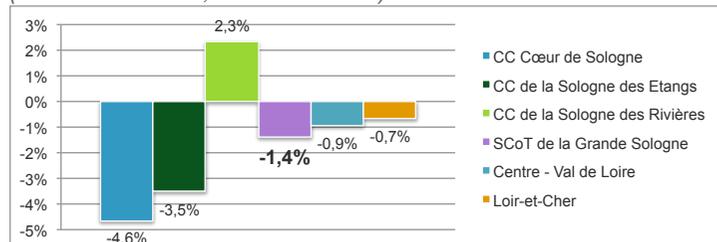
Nombre d'établissements actifs au 31/12/2012 de l'industrie (Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	Sans salariés	0-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus	ENSEMBLE
CC Cœur de Sologne	21	12	5	3	3	1	1	1	0	47
CC de la Sologne des Étangs	28	5	8	3	2	1	0	0	0	47
CC de la Sologne des Rivières	27	20	11	5	3	3	0	2	0	71
SCoT de la Grande Sologne	76	37	24	11	8	5	1	3	0	165
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	249	103	52	26	23	12	10	3	0	478
Pays de Sancerre - Sologne	179	82	9	23	14	2	2	3	1	315
Pays de Vierzon	113	46	30	17	21	6	5	2	0	240
SCoT du Blaisois	325	142	62	39	35	17	8	5	2	635
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	121	50	26	11	16	5	4	5	0	238
Centre - Val de Loire	6 913	2 887	1 344	889	743	299	181	104	30	13 390
Loir-et-Cher	1 000	398	199	110	102	46	29	14	4	1 902

- Sous l'effet de la crise, les trois EPCI poursuivent une trajectoire à la baisse du nombre d'établissements industriels, comme pour la région et le département, mais à un rythme plus prononcé de -2,3% en moyenne par an entre 2009 et 2014.
 - Sur cette période, la Sologne des Rivières et le Cœur de Sologne ont subi les plus grosses pertes : -8 et -6 établissements, -3 pour la Sologne des Étangs.
- Toutefois, les évolutions du nombre d'emplois ne suivent pas celles des établissements bien que le repli soit conséquent (-1,4%/an entre 2009 et 2014).
 - Le Cœur de Sologne et la Sologne des Étangs marquent un fléchissement alors que les emplois de la Sologne des Rivières progressent de 152 unités, signe d'un tissu artisanal et de TPE industrielles porteur, la baisse des emplois touchant davantage les grandes entreprises.

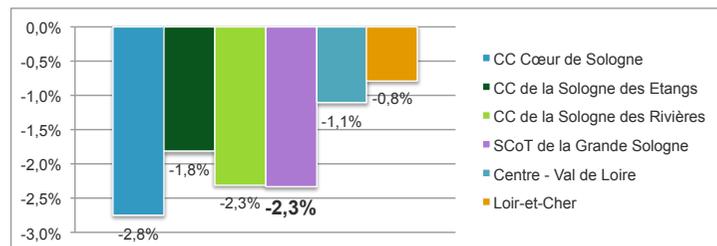
Evolution moyenne annuelle de l'emploi salarié industriel entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Evolution moyenne annuelle des établissements industriels entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Evolution des emplois salariés industriels entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2009-2014
CC Cœur de Sologne	931	897	888	797	745	637	-294
CC de la Sologne des Etangs	222	226	213	218	204	167	-55
CC de la Sologne des Rivières	753	1 066	1 094	1 014	981	905	152
SCoT de la Grande Sologne	1 906	2 189	2 195	2 029	1 930	1 709	-197
Centre - Val de Loire	158 587	154 063	153 045	151 696	149 267	147 123	-11 464
Loir-et-Cher	22 007	22 008	22 020	21 652	21 274	20 880	-1 127

Evolution des établissements industriels entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)

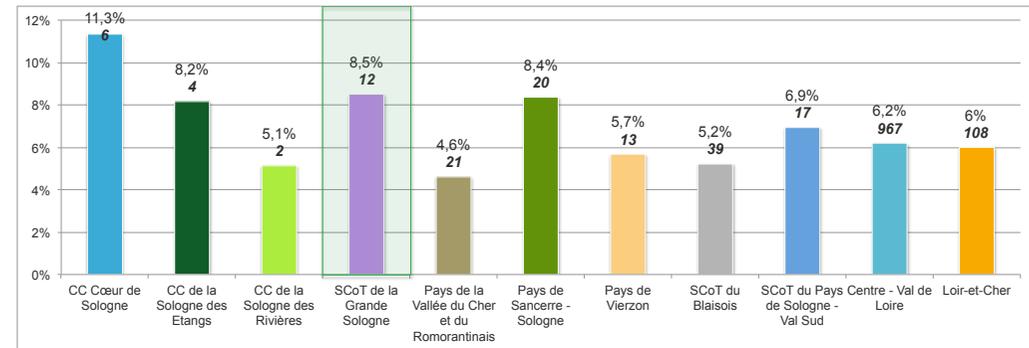
Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2009-2014
CC Cœur de Sologne	30	30	31	27	26	24	-6
CC de la Sologne des Etangs	22	23	20	19	21	19	-3
CC de la Sologne des Rivières	47	43	42	40	39	39	-8
SCoT de la Grande Sologne	99	96	93	86	86	82	-17
Centre - Val de Loire	6 853	6 746	6 640	6 527	6 374	6 267	-586
Loir-et-Cher	967	952	932	914	906	908	-59

Le **taux de création d'entreprises** désigne le rapport entre le volume de création dans un secteur sur le stock d'entreprises recensées dans la même année.

- Une proportion de création d'entreprises industrielles dans la création totale d'entreprises de 8,5%, ce qui est supérieur à la plupart des territoires de référence et souligne le fait industriel encore sensible dans l'économie du SCoT.
- Le taux de création d'entreprises de 10,5 est plus élevé que dans les territoires de comparaison, signe d'une identité industrielle sensible.
 - Ce sont pour autant le Cœur de Sologne et la Sologne des Étangs qui bénéficient de ce rebond en 2014, par la création de TPE/TPI.

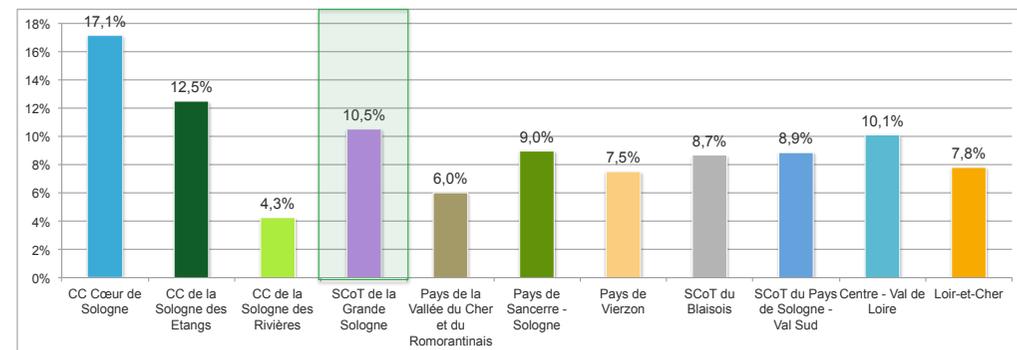
Création d'entreprises industrielles et leur proportion dans le total des créations d'entreprises en 2014

(Source : INSEE, SIRENE ; traitement EAU)



Taux de création d'entreprises industrielles en 2014

(Source : INSEE, SIRENE ; traitement EAU)



- Des sites de production qui attestent d'une industrie orientée vers l'armement et l'automobile et d'un savoir-faire qui demande à être pérennisé pour fixer les entreprises et les actifs sur le territoire.

Les principales entreprises industrielles dans le SCoT du Pays de Grande Sologne

(Source : CCI Loir-et-Cher, Observatoire de l'économie des territoires du Loir-et-Cher ; traitement EAU)

Raison sociale	Commune	Effectif	Activité principale
Faurecia Automotive Composites	Theillay	300	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
MBDA France	Selles-Saint-Denis	260	Fabrication d'armes et de munitions
Cooper Capri	Nouan-le-Fuzelier	200	Décolletage sur plans, injection matières plastiques
PHILIPS France	Lamotte-Beuvron	160	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
NEFAB	Salbris	71	Fabrication d'emballages en bois
Festins de Sologne	Lamotte-Beuvron	53	Fabrication de plats préparés
MSB	Salbris	Plus de 50	Fabrication de cartes électroniques assemblées
Knauf Industries Est	Vernou-en-Sologne	49	Fabrication d'emballages en matières plastiques
Usi/Plast Sologne	Lamotte-Beuvron	46	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
Danube international	Lamotte-Beuvron	45	Fabrication de machines pour les industries textiles
Ceanothe	Neung-sur-Beuvron	42	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
Standis	Salbris	39	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
Rafaut	Salbris	20 à 50	Construction aéronautique et spatiale

DECHIFFRAGE

- Si l'industrie de l'armement a alimenté la prospérité économique du territoire, cet ancrage s'effrite depuis plus de 30 ans face à la crise du secteur dans les années 1990. Cette tradition industrielle, qui participait hier au dynamisme local, appelle à une restructuration.
- Le **Groupement des Entreprises de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay et Sologne - Val Sud** (GEAR) entend amorcer cette mutation. Créé en 2012, 65 entreprises sont aujourd'hui associées dont 45 ont pour ambition la création d'un pôle aérodéfense, civil et militaire visant à restructurer le secteur.

Si une dynamique est insufflée, le secteur est sous tension par la difficulté des entreprises à trouver une main d'œuvre qualifiée.

En ce sens, le GEAR cherche à anticiper ces besoins en menant des actions spécifiques avec le soutien de la Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Romorantin et de l'État, à l'image du Projet d'Investissement d'Avenir dont l'objectif est de « reconstituer un vivier d'employés formés et enrayer la pénurie de main d'œuvre ».

Ce constat n'est pas sans rappeler que l'attrait de salariés est aussi conditionné par les aménités que le territoire est capable d'offrir (restauration, services, associations, crèches, loisirs, culture...), et qui comptent parmi les motifs d'installation des actifs.

- Enfin, si le tissu industriel est traditionnellement composé de grandes entreprises présentes à l'international et exposées à la concurrence, celles-ci sont détenues par des capitaux externes sur lesquels le territoire a peu d'influence. En ce sens, le développement d'activités tournées vers les TPE/TPI est plus en mesure de garantir agilité économique et capacité de résilience aux fluctuations de l'économie.

ENJEUX

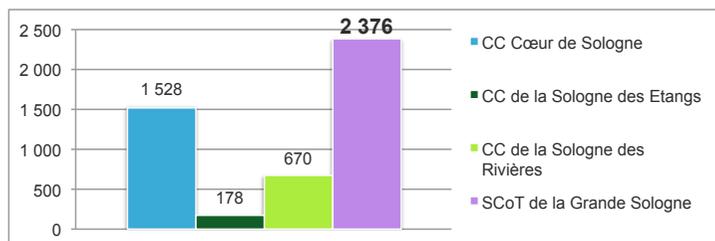
- Comment entretenir des liens plus étroits avec la recherche, l'innovation, et les pôles de formation de manière à subvenir aux besoins de main d'œuvre ?
- Quelles coopérations créer et à quelle échelle pour gagner en visibilité auprès des entreprises et des actifs et régénérer le tissu industriel ?
- Quel besoin de diversification pour quels secteurs cibles ?
- Quelles vocations redonner aux friches industrielles ?



ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

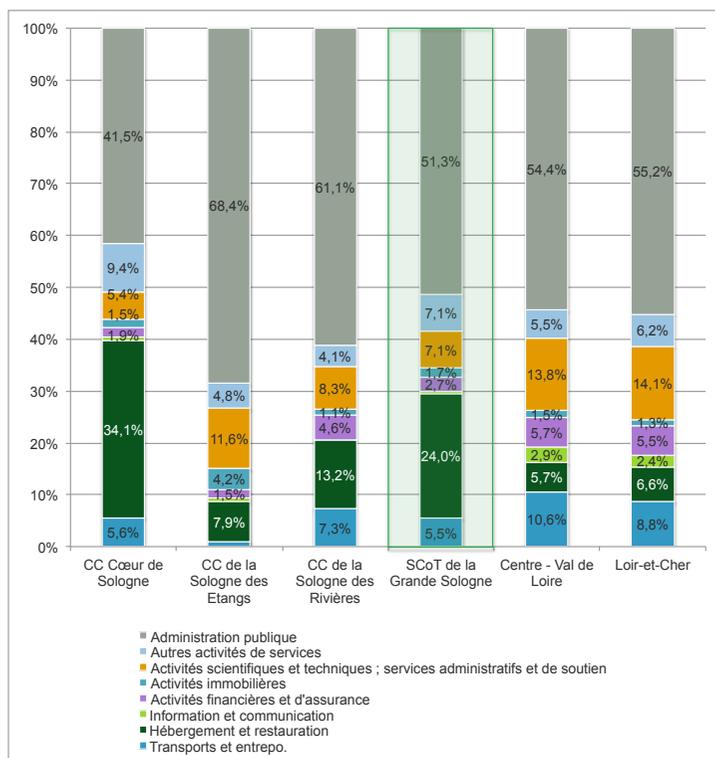
Effectifs salariés dans les services en 2014 dans le SCoT

(Source : ACOSS ; traitement EAU, en valeurs absolues)



Répartition des effectifs salariés des établissements dans les services en 2012

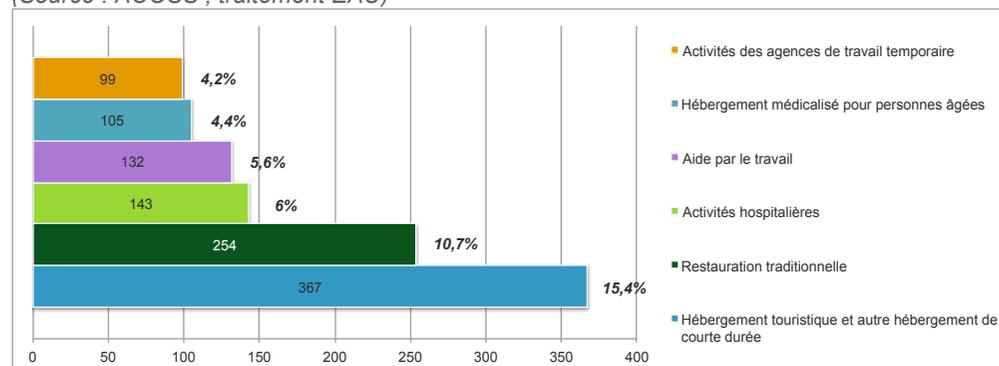
(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU)



- Hormis les effectifs de l'administration publique (51,3%), les activités liées aux hébergements et à la restauration (24%) dominent le paysage du secteur des services du SCoT en terme d'emplois salariés, en particulier sous l'effet du Cœur de Sologne où sont implantés Center Parcs et la FFE.
- La surreprésentation des activités d'hébergement de restauration (indice de spécialisation de 2,74) et d'arts et spectacles (1,50) témoigne d'une offre touristique bien développée et de la prépondérance du secteur dans l'économie du territoire.
- La présence de nombreux hébergements médicaux-sociaux et services d'action sociale (indice de 1,30) souligne la capacité du territoire à offrir les services de santé essentiels à ses habitants notamment dans un contexte de vieillissement de la population.

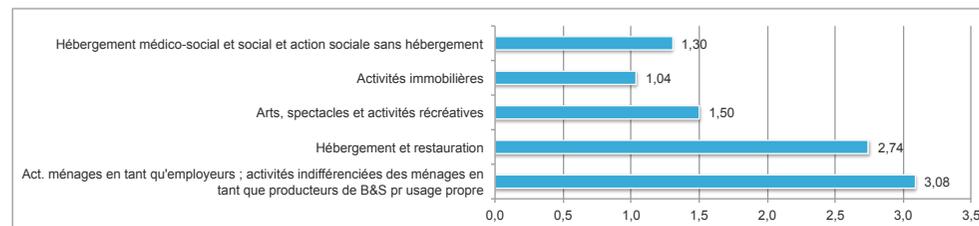
Les 5 principales activités de services en 2014 en terme d'emploi salarié dans le SCoT et poids de l'activité dans l'ensemble des activités de services

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Secteurs de spécialisation des activités de services en 2012 dans le SCoT

(Source : INSEE, NA 38 postes ; traitement EAU)



Evolution des établissements de services entre 2009 et 2014 (Source : ACOSS, RP; traitement EAU)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2009-2014
CC Cœur de Sologne	141	143	135	137	144	147	6
CC de la Sologne des Etangs	83	77	79	83	81	83	0
CC de la Sologne des Rivières	170	158	155	153	149	144	-26
SCoT de la Grande Sologne	394	378	369	373	374	374	-20
Centre - Val de Loire	33 683	33 890	33 976	33 864	33 723	33 631	-52
Loir-et-Cher	4 182	4 189	4 195	4 166	4 158	4 171	-11

Evolution moyenne annuelle des établissements de services entre 2009 et 2014 (Source : ACOSS ; traitement EAU)

(Source : ACOSS ; traitement EAU)

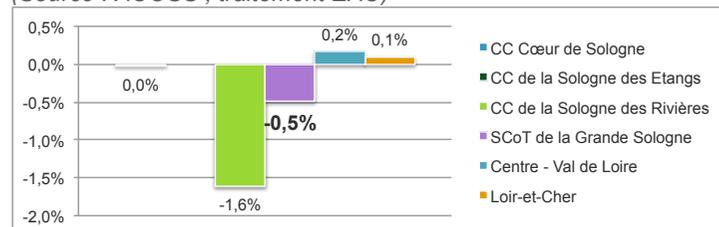


Evolution des emplois salariés de services entre 2009 et 2014 (Source : ACOSS ; traitement EAU)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2009-2014
CC Cœur de Sologne	1 531	1 422	1 574	1 501	1 514	1 528	-3
CC de la Sologne des Etangs	178	182	188	179	185	178	0
CC de la Sologne des Rivières	763	712	698	681	684	670	-93
SCoT de la Grande Sologne	2 472	2 316	2 460	2 361	2 383	2 376	-96
Centre - Val de Loire	312 119	318 016	319 829	316 919	317 362	316 252	4 133
Loir-et-Cher	37 024	37 813	38 327	37 344	36 892	37 311	287

Evolution moyenne annuelle de l'emploi salarié de services entre 2009 et 2014 (Source : ACOSS ; traitement EAU)

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



■ Comme tous les territoires de comparaison, des petites unités de services surreprésentées et surtout présentes dans le Cœur de Sologne (147 entreprises entre 1 et 50 salariés) et la Sologne des Rivières (157 entreprises) contre 96 entreprises entre 1 et 50 salariés en Sologne des Étangs.

■ Une inflexion à la baisse du nombre d'établissements (-20 unités entre 2009 et 2014) comme du nombre d'effectifs des activités de services (-96 emplois), une tendance divergente à celles du département et de la région.

- Au sein du SCoT, alors que les effectifs d'entreprises et d'emplois n'évoluent pas pour la Sologne des Étangs entre 2004 et 2009, la Sologne des Rivières perd des entreprises (-26) comme des emplois (-93) et le Cœur de Sologne compte 6 établissements supplémentaires mais 3 emplois de moins.

Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2012 des services

(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 et plus	ENSEMBLE
CC Cœur de Sologne	207	140	218	293	385	261	339	0	1 843
CC de la Sologne des Etangs	139	131	54	25	107	0	0	0	456
CC de la Sologne des Rivières	201	163	215	230	235	0	0	0	1 044
SCoT de la Grande Sologne	547	434	487	548	727	261	339	0	3 343
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	1 206	1 110	1 202	2 307	1 885	1 229	303	708	9 950
Pays de Sancerre - Sologne	853	719	556	882	802	163	0	0	3 975
Pays de Vierzon	693	665	866	1 107	936	744	875	562	6 448
SCoT du Blaisois	2 319	2 669	3 138	5 589	4 402	5 219	2 978	5 846	32 160
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	615	571	640	838	611	336	201	0	3 812
Centre - Val de Loire	43 391	41 644	52 402	83 350	69 770	59 389	55 390	68 867	474 203
Loir-et-Cher	5 636	5 602	6 286	10 862	9 104	8 219	4 524	6 554	56 787

Nombre d'établissements actifs au 31/12/2012 des services

(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	Sans salariés	0-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus	ENSEMBLE
CC Cœur de Sologne	348	99	22	17	9	6	2	1	0	504
CC de la Sologne des Etangs	268	71	20	4	1	2	0	0	0	366
CC de la Sologne des Rivières	349	108	25	17	7	4	0	0	0	510
SCoT de la Grande Sologne	965	278	67	38	17	12	2	1	0	1 380
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	2 307	615	170	95	76	29	9	1	1	3 303
Pays de Sancerre - Sologne	1 688	427	108	41	27	13	1	0	0	2 305
Pays de Vierzon	1 292	369	98	68	36	14	6	2	1	1 886
SCoT du Blaisois	4 365	1 158	403	230	175	65	37	10	6	6 449
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	1 491	320	88	48	27	10	2	1	0	1 987
Centre - Val de Loire	86 938	22 186	6 316	3 919	2 698	1 043	433	181	60	123 774
Loir-et-Cher	10 678	2 836	857	473	339	135	58	15	7	15 988

- Après Center Parcs et quelques centres d'hébergement médicaux et pour personnes âgées, s'en suivent des entreprises de prestations intellectuelles et scientifiques dans les établissements qui comptent le plus de salariés en lien avec le tissu industriel du territoire.

Les principales entreprises des services dans le SCoT du Pays de Grande Sologne

(Source : CCI Loir-et-Cher, Observatoire de l'économie des territoires du Loir-et-Cher ; traitement EAU)

Raison sociale	Commune	Effectif	Activité principale
Center parcs	Chaumont-sur-Tharonne	400	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
MSB	Salbris	Plus de 50	Activités des sociétés holding
Institut médical de Sologne	Lamotte-Beuvron	Plus de 50	Activités hospitalières
Les Pellois	Selles-Saint-Denis	35	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
Sophy	Salbris	32	Activités de conditionnement
Telpro	Lamotte-Beuvron	20 à 50	Autres activités de soutien aux entreprises
Francis France ingénierie service	Salbris	20 à 50	Ingénierie, études techniques
SAS ATERMES	Salbris	20 à 50	Ingénierie, études techniques

- Un secteur moteur de l'économie avec 77 entreprises créées en 2014 et qui représentent plus de la moitié de l'ensemble des nouvelles entreprises (54,6%), ce qui est inférieur à la plupart des SCoT de comparaison mais restant toutefois supérieur de plus d'un point de pourcentage au département (53,4%).

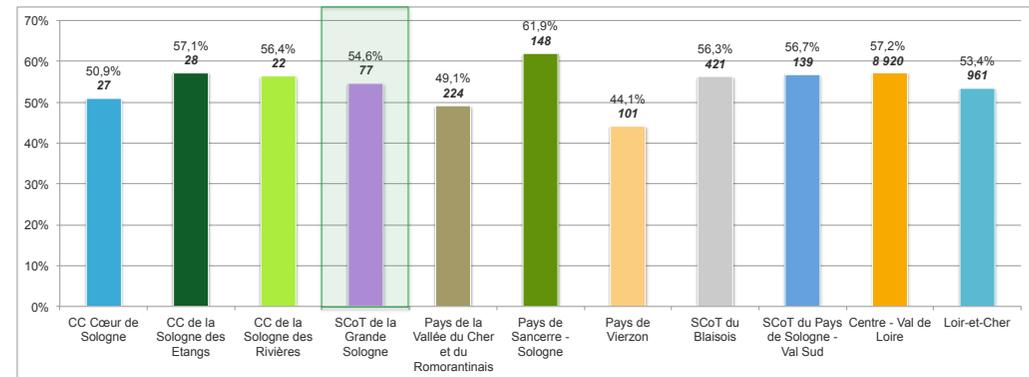
- Des créations d'entreprises qui touchent l'ensemble des EPCI dans le même ordre de grandeur : 27 entreprises créées en Cœur de Sologne, 28 en Sologne des Étangs et 22 en Sologne des Rivières.

- L'effort entrepreneurial est quant à lui plus faible que le niveau des territoires de comparaison, mais aussi plus contrasté en interne.

- L'effort est largement assuré par la Sologne des Étangs (13,5%) et le Cœur de Sologne (10%), qui couvrent le taux de 8% de la Sologne des Rivières, nettement inférieur.

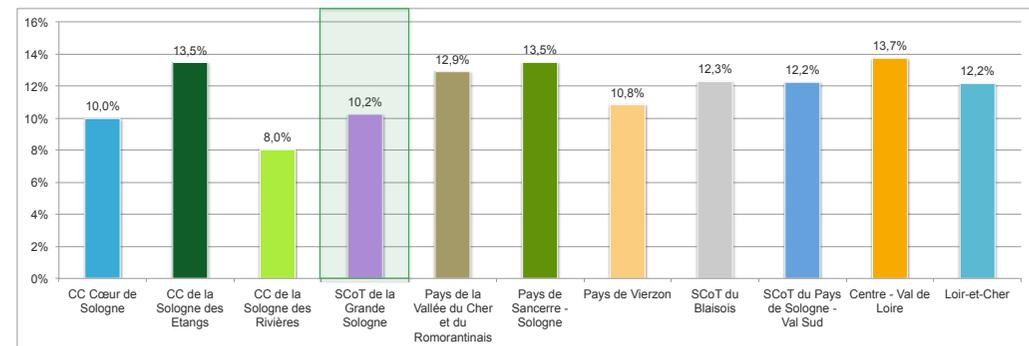
Création d'entreprises des services et leur proportion dans le total des créations d'entreprises en 2014

(Source : INSEE, SIRENE ; traitement EAU)



Taux de création d'entreprises des services en 2014

(Source : INSEE, SIRENE ; traitement EAU)



DECHIFFRAGE

- L'attractivité résidentielle et touristique influence les besoins de services et participe ainsi au développement de l'emploi présentiel, en termes d'offres à la personne (services liés à l'action sociale, la santé humaine...) et d'activités d'hébergement et de restauration. En la matière, si le territoire semble couvrir les besoins de ses usagers, la réduction du nombre d'établissements et d'emplois dans le secteur des services entre 2009 et 2014 interroge le maintien du niveau de l'offre et n'est pas sans rappeler l'absence de formations dans le territoire.
- En effet, le tissu industriel est conditionné par l'offre d'entreprises de services divers, comme le nettoyage industriel, la sécurité... ou encore les activités de gestion et de prestations intellectuelles (fonctions support, recherche,...). À ce titre, le poids des prestations intellectuelles dans le territoire est significatif et suppose un certain besoin de main d'œuvre qualifiée afin de pérenniser la filière. À ce jour, un potentiel existe mais n'est pas pleinement exploité.

ENJEUX

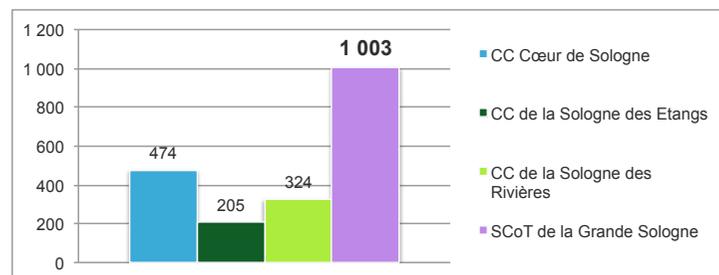
- Quels moyens pour favoriser les fonctions connexes à l'industrie ?
- Quelles coopérations externes créer avec les centres de recherche et activités scientifiques techniques pour soutenir le tissu économique local et leur apporter les services nécessaires à leur bon fonctionnement ?

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- 1 003 emplois dans le secteur commercial en 2014 dont près de la moitié concentrée dans le Cœur de Sologne, en lien avec la présence de Center Parcs et d'activités commerciales qui y sont liées.
- À l'échelle du SCoT, les activités liées au commerce de détail et de gros ressortent comme des spécificités économiques ce qui témoigne d'un certain positionnement commercial du territoire dans son environnement élargi.

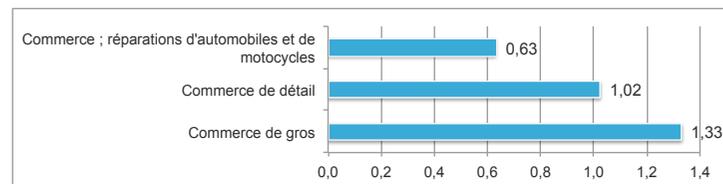
Effectifs salariés dans le commerce en 2014 dans le SCoT

(Source : ACOSS ; traitement EAU, en valeurs absolues)



Indices de spécialisation dans le commerce en 2014 dans le SCoT

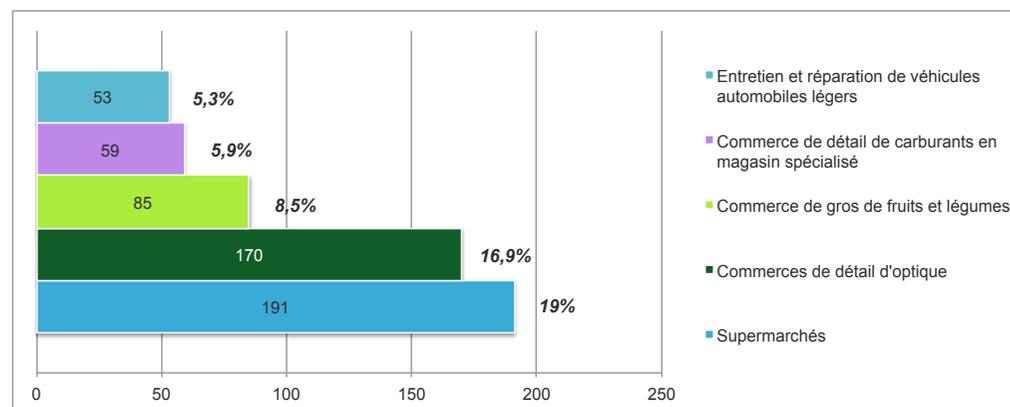
(Source : ACOSS ; traitement EAU)



- Parmi les 5 principales activités de commerce, se trouvent les supermarchés (191 emplois) et commerces de gros de fruits et légumes (85 emplois), qui soulignent le potentiel de développement de circuits courts. Aussi, la spécialisation du territoire dans le commerce détail d'optique s'explique par la présence de l'entreprise Grandvision qui compte plus de 100 salariés.

Les 5 principales activités de commerce en 2014 en terme d'emploi salarié dans le SCoT et poids de l'activité dans l'ensemble des activités de commerce

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



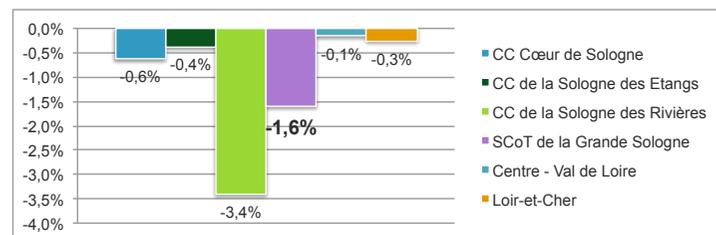
Evolution des établissements du commerce entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2009-2014
CC Cœur de Sologne	62	60	61	63	56	59	-3
CC de la Sologne des Etangs	34	34	32	33	34	33	-1
CC de la Sologne des Rivières	62	62	54	49	50	47	-15
SCoT de la Grande Sologne	153	155	147	145	140	139	-19
Centre - Val de Loire	13 607	13 719	13 696	13 666	13 595	13 446	-161
Loir-et-Cher	1 729	1 749	1 726	1 727	1 708	1 694	-35

Evolution moyenne annuelle des établissements du commerce entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



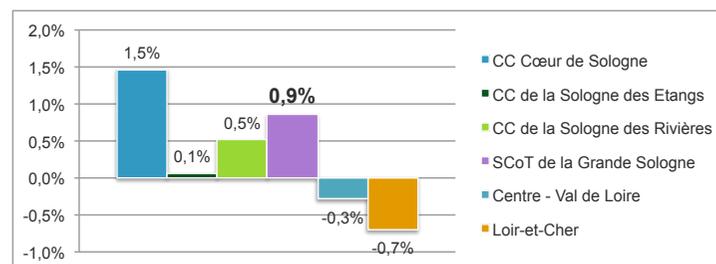
Evolution des emplois salariés du commerce entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2009-2014
CC Cœur de Sologne	422	446	505	514	487	474	52
CC de la Sologne des Etangs	204	221	205	210	208	205	1
CC de la Sologne des Rivières	311	359	337	306	296	324	13
SCoT de la Grande Sologne	937	1 026	1 047	1 030	991	1 003	66
Centre - Val de Loire	105 135	106 676	105 628	104 837	103 796	102 827	-2 308
Loir-et-Cher	12 283	12 259	12 107	11 877	11 820	11 619	-664

Evolution moyenne annuelle de l'emploi salarié du commerce entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Le nombre d'établissements du commerce affiche une légère baisse entre 2009 et 2014 en valeur absolue (-19 unités) qui semble plus forte (-1,6%/an) que dans la région (-0,1%/an) et le Loir-et-Cher (-0,3%/an), où se trouvent des pôles commerciaux d'envergure régionale.

Cependant, la perte d'établissements commerciaux est plus forte pour la Sologne des Rivières (-3,4%/an) que pour les autres communautés de communes (entre -0,4 et -0,6%/an), ce qui signifie que le tissu commercial tend à se réorganiser.

Cette inflexion à la baisse du nombre d'établissements ne signifie pourtant pas décroissance des emplois du secteur commercial : entre 2009 et 2014, +66 emplois sont dénombrés attestant d'une hausse de la taille des unités commerciales.

En effet, aux côtés des entreprises ayant entre 1 et 19 salariés, 11 entreprises comptent plus de 20 salariés ce qui suggère un équipement commercial d'une taille élevée pour un territoire rural (magasins spécialisés, supermarchés...).

Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2012 du commerce

(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 et plus	ENSEMBLE
CC Cœur de Sologne	88	63	59	136	0	276	0	0	622
CC de la Sologne des Etangs	37	38	29	34	77	0	0	0	215
CC de la Sologne des Rivières	57	58	89	60	68	0	0	0	332
SCoT de la Grande Sologne	182	159	177	230	145	276	0	0	1 169
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	554	584	386	446	420	291	236	0	2 917
Pays de Sancerre - Sologne	250	255	205	261	106	0	0	0	1 077
Pays de Vierzon	319	339	245	172	77	289	0	0	1 441
SCoT du Blaisois	965	967	1 035	1 396	515	127	881	0	5 886
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	176	207	260	140	0	154	0	0	937
Centre - Val de Loire	17 526	19 455	16 569	21 131	12 749	11 440	10 444	0	109 314
Loir-et-Cher	2 228	2 347	2 112	2 714	1 434	694	1 364	0	12 893

Nombre d'établissements actifs au 31/12/2012 du commerce

(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	Sans salariés	0-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus	ENSEMBLE
CC Cœur de Sologne	81	43	10	5	4	0	2	0	0	145
CC de la Sologne des Etangs	78	20	6	2	1	0	0	0	0	108
CC de la Sologne des Rivières	98	29	9	6	2	1	0	0	0	145
SCoT de la Grande Sologne	257	92	25	13	7	2	2	0	0	398
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	792	262	91	29	15	6	2	1	0	1 198
Pays de Sancerre - Sologne	368	118	41	15	8	2	0	0	0	552
Pays de Vierzon	383	150	54	20	6	1	2	0	0	616
SCoT du Blaisois	1 025	434	150	79	43	8	1	3	0	1 743
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	402	104	34	19	4	0	1	0	0	564
Centre - Val de Loire	21 956	8 029	3 036	1 258	681	191	81	35	0	35 267
Loir-et-Cher	2 818	1 037	362	160	83	22	5	5	0	4 492

■ Le secteur du commerce représente une part importante des entreprises créées en 2014 avec 23,4% de l'ensemble des créations d'entreprises.

- C'est particulièrement le cas pour le Cœur de Sologne avec 14 entreprises commerciales nouvelles soit 26,4% de l'ensemble des créations d'entreprises de cette année là.

■ Un taux de création d'entreprises de 10,7% témoignant d'une force entrepreneuriale plus faible que dans le département (14,6%) et la région (14,2%), mais à nuancer en interne :

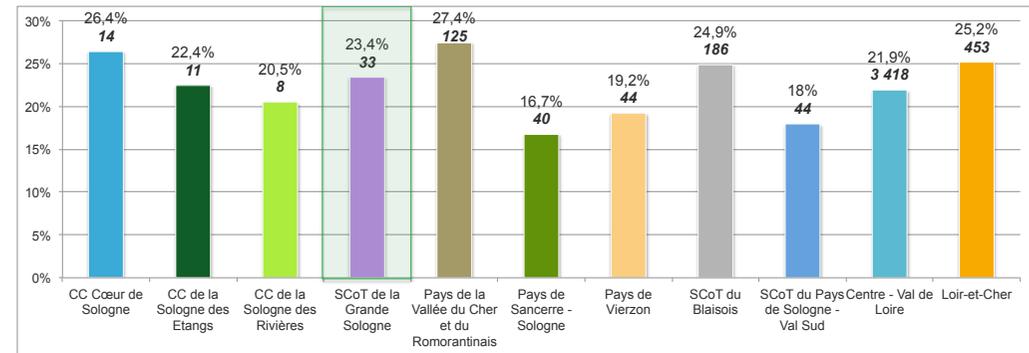
- Un appareil commercial qui se renouvelle plus lentement pour la Sologne des Étangs de caractère plus rural (6,7%), dont la plus grosse commune en 2012, Dhuizon, compte 1 323 habitants.

■ Parmi les principales entreprises commerciales, le commerce de grande distribution domine largement avec de nombreux supermarchés.

- Du reste, quelques grands employeurs plus spécialisés : un restaurant à Center Parcs, les caves Lamottoises, Claude Janvier spécialisé dans la vente de sapins, etc.

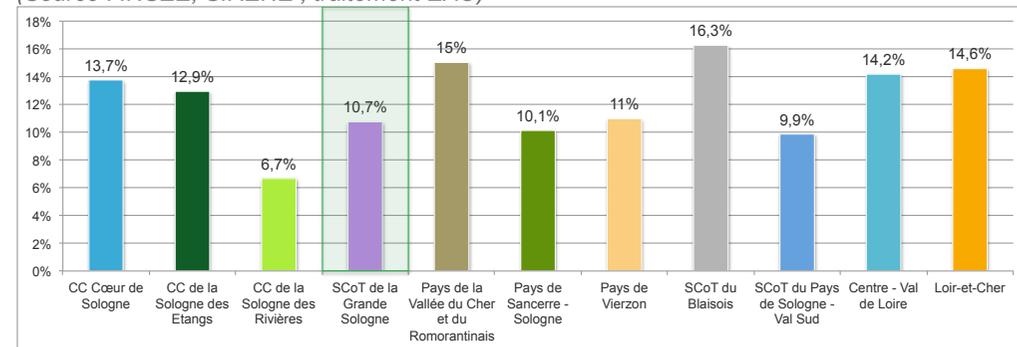
Création d'entreprises du commerce et leur proportion dans le total des créations d'entreprises en 2014

(Source : INSEE, SIRENE ; traitement EAU)



Taux de création d'entreprises du commerce en 2014

(Source : INSEE, SIRENE ; traitement EAU)



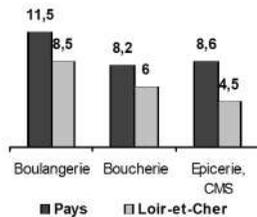
Les principales entreprises du commerce dans le SCoT du Pays de Grande Sologne

(Source : CCI Loir-et-Cher, Observatoire de l'économie des territoires du Loir-et-Cher ; traitement EAU)

Raison sociale	Commune	Effectif	Activité principale
Center parc - ECP France	Chaumont-sur-Tharonne	150	Restauration traditionnelle
Grandvision	Nouan-le-Fuzelier	101	Commerce de détail d'optique
SAS Claude Janvier - Nature & sapins	Vernou-en-Sologne	90	Commerce de gros de fruits et légumes
Super U	Salbris	67	Supermarchés
Carrefour Market	Salbris	50	Supermarchés
Carrefour Market	Lamotte-Beuvron	45	Supermarchés
B + Home - B plus Home	Neung-sur-Beuvron	45	Commerce de gros d'appareils sanitaires et de produits de décoration
Intermarché - Kimono	Lamotte-Beuvron	42	Supermarchés
Les caves Lamottoises	Lamotte-Beuvron	20 à 50	Commerce de gros de boissons
SAS Robert Caussade	Salbris	20 à 50	Commerce de gros de produits chimiques
Coffrelite production logistique	Lamotte-Beuvron	20 à 50	Commerce de gros de bois et de matériaux de construction

■ Une offre commerciale assez étoffée et de niveaux de gammes intermédiaire et proximité, qui se concentre principalement sur plusieurs polarités mais se répartie aussi dans la presque totalité des autres communes. En effet, seules trois communes n'ont aucun de ces commerces (Chaon, Orçay, Veilleins).

- Dans cet ensemble, dominent largement les commerces d'hygiène santé-beauté avec 49 coiffeurs et 13 pharmacies, suivis des boulangeries au nombre de 29.
- D'ailleurs, d'après l'étude sur les services à la population de 2007, le Pays de Grande Sologne présente les plus fortes densités du Loir-et-Cher en ce qui concerne les boulangeries, boucheries et épiceries/commerces multi-services en lien avec les besoins liés aux activités touristiques et cynégétiques.



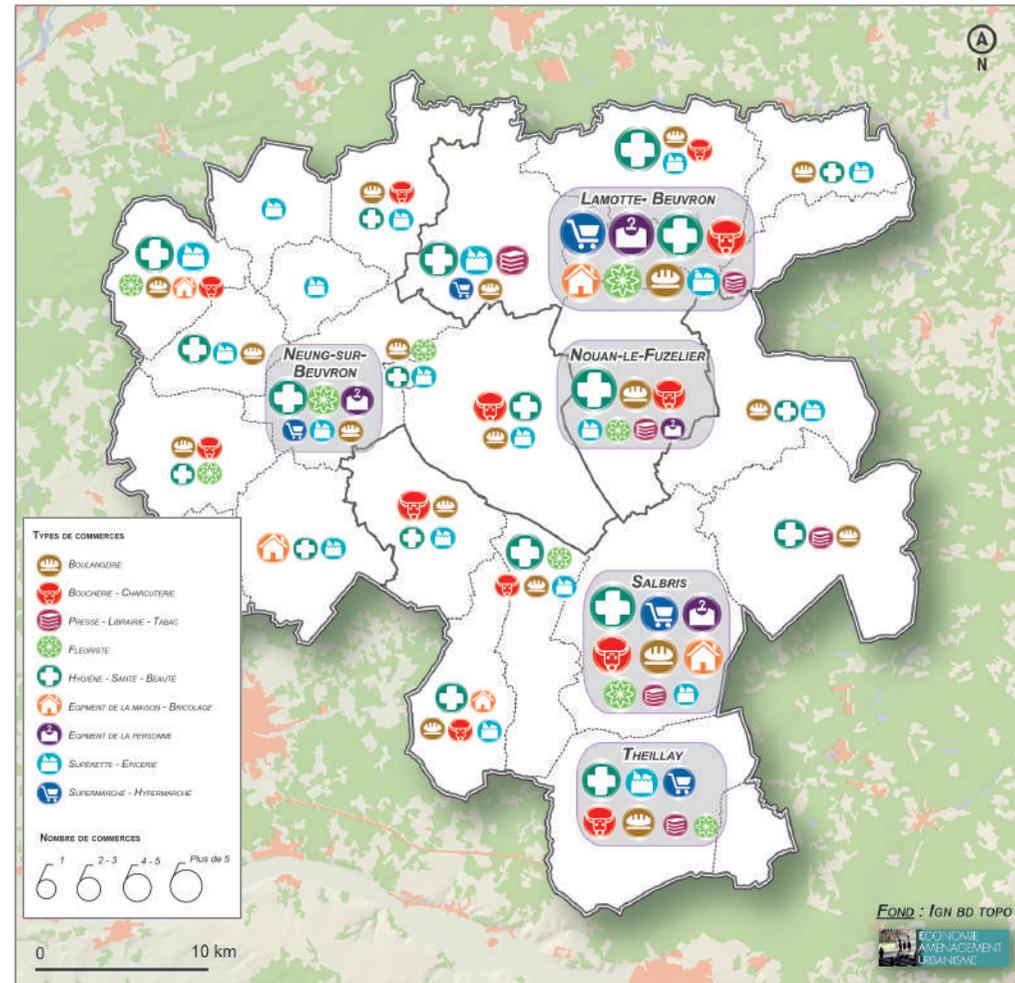
Densité de commerces en 2005 pour 10 000 habitants
(Source : Étude des services à la population dans le Pays de Grande Sologne, 2007 ; d'après CCI, CMA, Observatoire, INSEE)

Offre commerciale en 2014 par niveaux de gamme
(Source : INSEE, BPE ; traitement et réalisation EAU)

Niveau de gamme		CC Cœur de Sologne	CC de la Sologne des Etangs	CC de la Sologne des Rivières	SCoT de la Grande Sologne
Intermédiaire	Somme	34	10	24	68
	Droguerie quincaillerie bricolage	1	0	0	1
	Horlogerie Bijouterie	1	0	1	2
	Librairie papeterie journaux	4	0	3	7
	Magasin d'articles de sports et de loisirs	1	1	0	2
	Magasin d'électroménager audio-vidéo	1	0	2	3
	Magasin d'équipements du foyer	2	3	2	7
	Magasin d'optique	2	0	2	4
	Magasin de chaussures	1	0	1	2
	Magasin de meubles	1	0	1	2
	Magasin de vêtements	5	1	3	9
	Parfumerie	4	0	0	4
	Station service	5	0	4	9
	Fleuriste	6	5	5	16
Proximité	Somme	24	24	28	76
	Supermarché	2	1	2	5
	Boucherie charcuterie	6	5	7	18
	Boulangerie	9	8	12	29
	Epicerie	6	9	7	22
	Supérette	1	1	0	2
Supérieure	Somme	0	0	1	1
	Hypermarché	0	0	0	0
	Poissonnerie	0	0	1	1
	Produits surgelés	0	0	0	0

Le **commerce** regroupe ici : les boulangeries, les boucheries, les charcuteries, les presses, librairies et tabacs, les fleuristes, les coiffeurs, les horlogeries-bijouteries, les parfumeries, les pharmacies, les soins de beauté, les magasins d'optique, les magasins d'électroménagers et de matériel audio/vidéo, les magasins d'équipements du foyer, de meubles, de vêtements murs et sols, les drogueries/quincaillerie, les magasins d'articles de sports et de loisirs, de chaussures et vêtements, les superettes, épiceries, hypermarchés, supermarchés, produits surgelés et stations services.

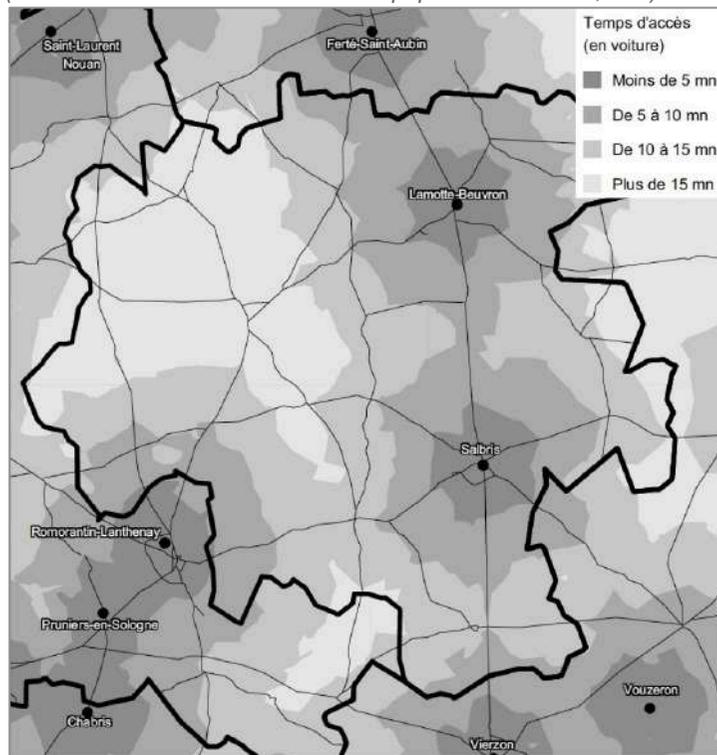
Le commerce dans le SCoT du Pays de Grande Sologne en 2014
(Source : INSEE, BPE ; traitement et réalisation EAU)



- Une offre de grand commerce assez peu développée du fait d'une zone de chalandise trop restreinte et de la proximité à des polarités commerciales importantes (Orléans, Blois, Bourges) et intermédiaires (Romorantin-Lanthenay, Vierzon,...).
- Le grand commerce se concentre sur les communes de Salbris et Lamotte-Beuvron. Les habitants de la Sologne des Étangs sont moins bien équipés et doivent parcourir plus de 15 minutes de voiture pour accéder à ces équipements.

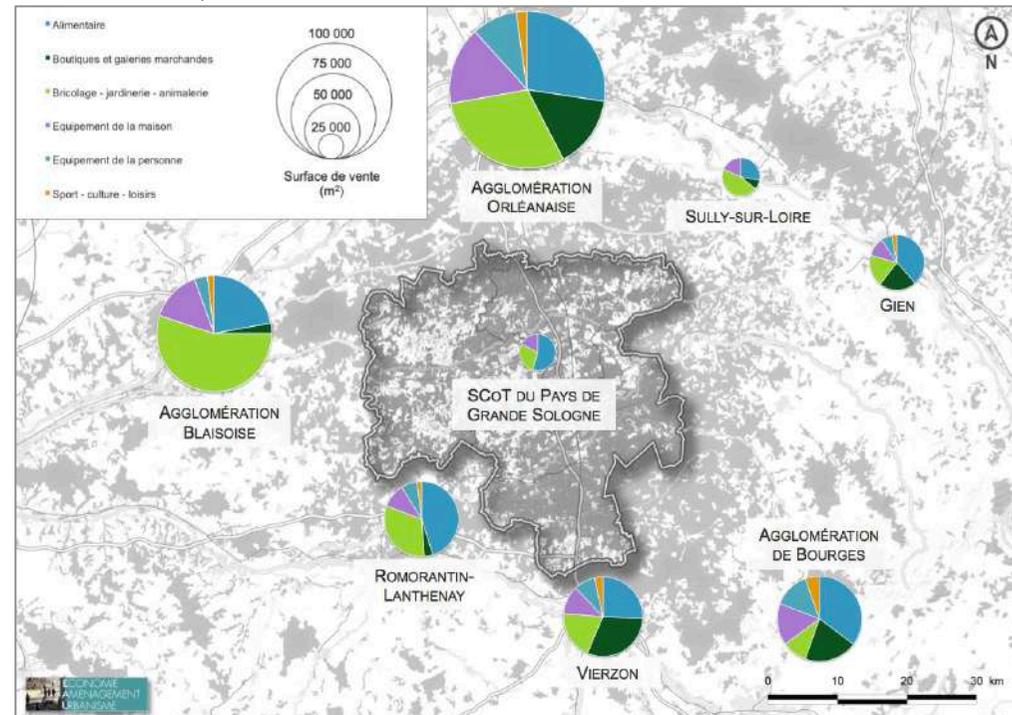
Temps d'accès aux grandes et moyennes surfaces alimentaires en 2005

(Source : étude sur les services à la population de 2007, CCI)



La grande distribution dans l'environnement large du SCoT (pôles commerciaux extérieurs > 20 000 m² de surface de vente)

(Source : inventaires commerciaux du Loir-et-Cher, Loiret et Cher, Panorama 2014 ; traitement et réalisation EAU)



Les grandes surfaces du SCoT du Pays de Grande Sologne en 2014 (> 500 m² de surface de vente en m²)

(Source : inventaire commercial du Loir-et-Cher, Panorama 2014 ; traitement EAU)

Commune	Activité	Enseigne	Surface de vente
Salbris	Equipe ment de la maison	Belles Portes de France	850
Salbris	Bricolage - jardinerie - animalerie	Gamm-Vert	1 922
Salbris	Equipe ment de la maison	Promo 41	1 286
Salbris	Bricolage - jardinerie - animalerie	Genevier	1 400
Salbris	Alimentaire	Carrefour market	1 385
Salbris	Alimentaire	Super U	2 900
Lamotte-Beuvron	Equipe ment de la maison	Promo 41	681
Lamotte-Beuvron	Alimentaire	Dia	1 397
Lamotte-Beuvron	Bricolage - jardinerie - animalerie	Gamm-Vert	1 545
Lamotte-Beuvron	Alimentaire	Carrefour market	1 670
Lamotte-Beuvron	Alimentaire	Intermarché	1 800
Lamotte-Beuvron	Bricolage - jardinerie - animalerie	Point P	500
Ensemble SCoT du Pays de Grande Sologne			17 336

DECHIFFRAGE

- Le Pays de Grande Sologne jouit d'un appareil commercial de proximité à la fois dense, diversifié et réparti sur l'ensemble du territoire, permettant ainsi de satisfaire les besoins les plus quotidiens des usagers, habitants, touristes. En effet, si le commerce de proximité apparaît plus résistant dans le SCoT que dans d'autres territoires ruraux, c'est vraisemblablement la conséquence d'activités touristiques et cynégétiques dynamiques.
- Les marchés participent tout autant à la vitalité locale et leur maintien est nécessaire à l'activité économique du territoire, à son attractivité et au maintien du lien social.
- Le SCoT n'est pas pour autant épargné par la vacance qui témoigne d'un double phénomène : la perte des emplois industriels et la déconnexion croissante entre lieu de vie et lieu de travail. Au sein de la chaîne des déplacements quotidiens d'un actif, les achats contraints ont tendance à s'effectuer sur le chemin du retour (proximité des points de vente aux axes de grands flux routiers).
- De fait, le soutien à des projets d'installation, de réhabilitation ou d'équipements en faveur du commerce, de l'artisanat et des services de base, participerait à la résorption de ces locaux vides et l'animation des communes. À ce titre, deux Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) ont été mises en œuvre entre 1998-2001 et 2003-2009. Le renouvellement de telles opérations impulserait les efforts de modernisation et de diversification des entreprises, commerçants et artisans.
- Enfin, l'absence de polarités commerciales fortes dans le territoire rappelle l'importance à accorder à l'offre de transports et de mobilité pour faciliter les déplacements des habitants et permettre la satisfaction de leurs besoins.

ENJEUX

- Comment soutenir le commerce de proximité dans sa nécessaire modernisation et dans son adaptation aux nouveaux modes de vie ?
- Comment résorber la vacance commerciale et garantir vitalité des centres bourgs et du cadre de vie ?

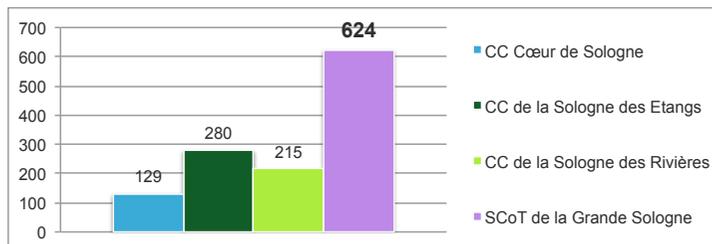


ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- 624 emplois dans le secteur de la construction en 2014 dans le SCoT, dont le poids est plus significatif pour la Sologne des Étangs qui compte 280 effectifs.
- Au regard de l'indice de spécialisation de 1,05, le secteur est une spécificité du Pays de Grande Sologne et y est mieux représenté par rapport à la Région Centre-Val de Loire.
- Il s'agit, pour 28,5% de ces emplois, de postes de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment et pour 10,9% de travaux d'installation de réseaux d'eau et gaz (plomberie).
- Aussi, le territoire bénéficie d'un artisanat fort constitué de métiers de niche (charpentes traditionnelles, maisons à colombages, ossatures bois...) répartis notamment dans les 10,4% des emplois de la construction de travaux de menuiserie bois et pvc.

Effectifs salariés du secteur de la construction en 2014 dans le SCoT

(Source : ACOSS ; traitement EAU, en valeurs absolues)



L'indice de spécialisation est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans un secteur donné si celui-ci occupe une place plus importante dans l'activité du territoire qu'en région. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire est spécialisé dans le secteur en question.

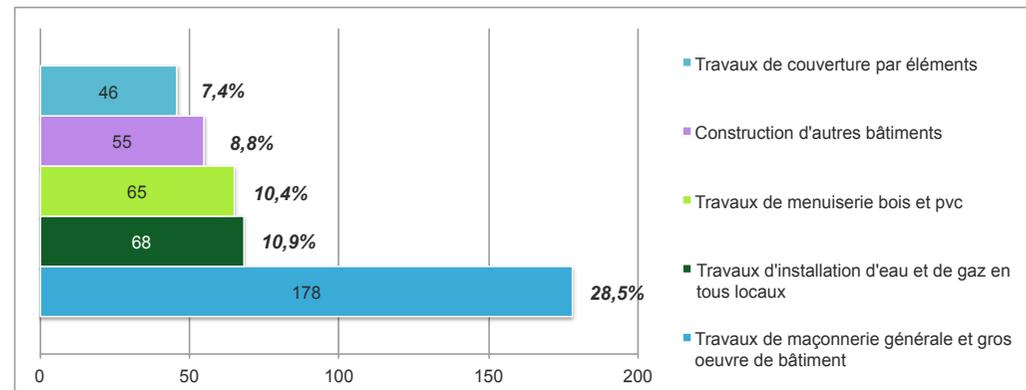
Indice de spécialisation du secteur du commerce en 2014 dans le SCoT

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Les 5 principales activités du secteur de la construction en 2014 en terme d'emploi salarié dans le SCoT et poids de l'activité dans l'ensemble des activités de BTP

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



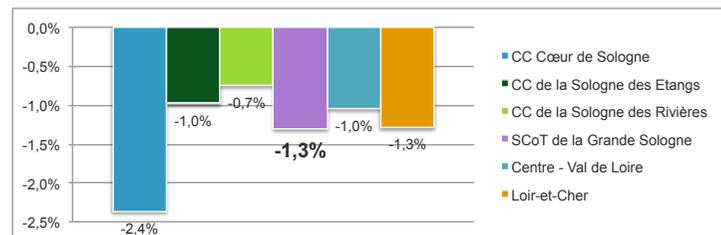
Evolution des établissements du BTP entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2009-2014
CC Cœur de Sologne	46	48	42	39	39	38	-8
CC de la Sologne des Etangs	53	61	58	55	54	49	-4
CC de la Sologne des Rivières	52	53	55	54	52	49	-3
SCoT de la Grande Sologne	151	162	155	148	145	136	-15
Centre - Val de Loire	9 141	9 088	9 079	9 005	8 781	8 407	-734
Loir-et-Cher	1 370	1 377	1 353	1 352	1 285	1 236	-134

Evolution moyenne annuelle des établissements du BTP entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Evolution des emplois salariés du BTP entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2009-2014
CC Cœur de Sologne	152	167	145	139	135	129	-23
CC de la Sologne des Etangs	319	344	333	320	320	280	-39
CC de la Sologne des Rivières	294	277	270	242	228	215	-79
SCoT de la Grande Sologne	765	788	748	714	683	624	-141
Centre - Val de Loire	60 763	60 456	60 125	58 793	56 347	54 124	-6 639
Loir-et-Cher	7 946	7 814	7 674	7 462	7 100	6 658	-1 288

Evolution moyenne annuelle de l'emploi salarié du BTP entre 2009 et 2014

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



■ Entre 2009 et 2014, une baisse du nombre d'établissements (-1,3%/an) et d'effectifs (-2,5%/an) dans le SCoT comme dans le département (-1,3 et -2,3%/an), faisant état d'une filière dont la main d'œuvre est vieillissante qui peine à trouver des repreneurs après départ à la retraite des chefs d'entreprises, et de la crise du marché de l'immobilier.

■ Un secteur caractérisé par de nombreuses petites unités de production artisanales : 192 établissements qui n'ont pas de salariés en 2014 et 86 en ont entre 0 et 4.

Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2012 du BTP

(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 et plus	ENSEMBLE
CC Cœur de Sologne	45	57	27	0	0	0	0	0	129
CC de la Sologne des Etangs	73	82	45	66	54	0	0	0	320
CC de la Sologne des Rivières	53	80	24	94	0	0	0	0	251
SCoT de la Grande Sologne	171	219	96	160	54	0	0	0	700
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	489	503	375	437	0	0	272	0	2 076
Pays de Sancerre - Sologne	188	187	245	100	0	0	0	0	720
Pays de Vierzon	205	201	122	154	52	0	0	0	734
SCoT du Blaisois	464	598	698	790	424	122	0	0	3 096
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	253	243	126	87	0	118	0	0	827
Centre - Val de Loire	10 815	11 172	11 302	13 506	6 575	4 053	2 126	0	59 549
Loir-et-Cher	1 643	1 813	1 516	1 742	478	122	272	0	7 586

Nombre d'établissements actifs au 31/12/2012 du BTP

(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU, en valeurs absolues)

Territoires	Sans salariés	0-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus	ENSEMBLE
CC Cœur de Sologne	54	23	8	2	0	0	0	0	0	87
CC de la Sologne des Etangs	61	33	14	4	2	1	0	0	0	115
CC de la Sologne des Rivières	77	30	12	2	4	0	0	0	0	125
SCoT de la Grande Sologne	192	86	34	8	6	1	0	0	0	327
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	444	228	79	28	15	0	0	1	0	795
Pays de Sancerre - Sologne	266	93	28	18	4	0	0	0	0	409
Pays de Vierzon	302	92	29	10	6	1	0	0	0	440
SCoT du Blaisois	596	223	91	51	26	6	1	0	0	994
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	286	124	39	10	3	0	1	0	0	463
Centre - Val de Loire	14 071	5 248	1 719	851	460	96	32	7	0	22 484
Loir-et-Cher	1 796	791	283	114	58	7	1	1	0	3 051

- Le poids du secteur de la construction dans l'ensemble des entreprises créées en 2014 n'apparaît pas significatif (13,5%) au regard des territoires de comparaison et des niveaux du département (15,4%) et de la région (14,7%).
- Le constat est tout autant manifeste vis-à-vis du taux de création d'entreprises en 2014 (7%), de presque 5 points de pourcentage inférieur à celui du département (11,8%), soulignant de nouveau les difficultés auxquelles le secteur est actuellement exposé.

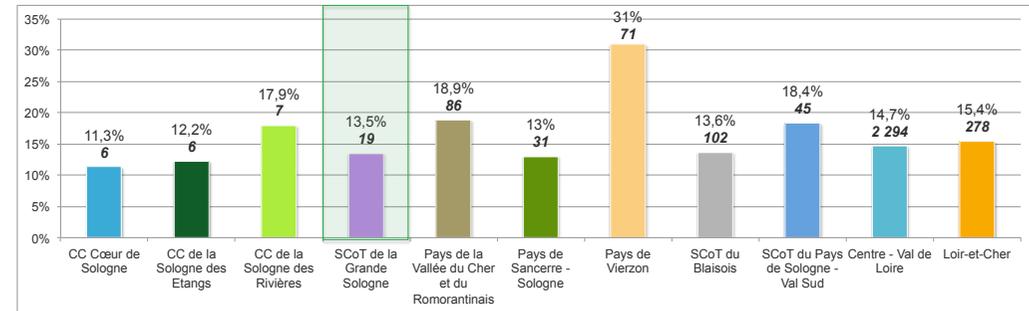
- Toutefois, si le secteur de la construction est sous contraintes et ne compte pas de grandes entreprises, il bénéficie de quelques entreprises locales spécialisées dans l'éco-construction en lien avec la filière bois labellisée Pôle d'Excellence Rurale à l'échelle du Pays.

Concours organisé par le CAUE en 2012 dans le cadre du PER
(Source : CAUE Loir-et-Cher)



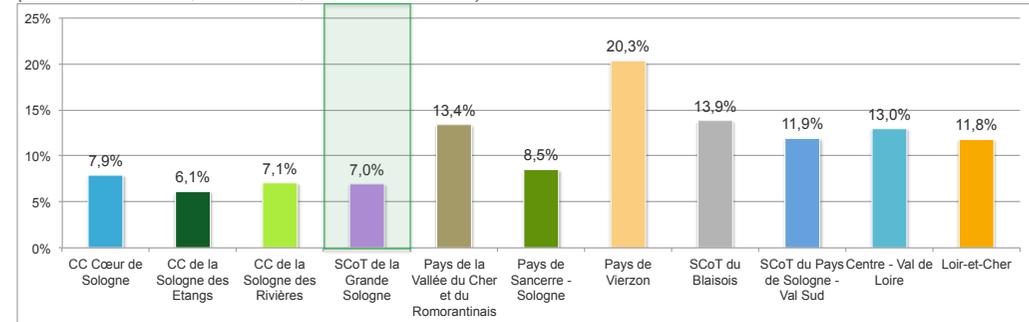
Création d'entreprises du BTP et leur proportion dans le total des créations d'entreprises en 2014

(Source : INSEE, SIRENE ; traitement EAU)



Taux de création d'entreprises du BTP en 2014

(Source : INSEE, SIRENE ; traitement EAU)



Les principales entreprises du BTP dans le SCoT du Pays de Grande Sologne

(Source : CCI Loir-et-Cher, Observatoire de l'économie des territoires du Loir-et-Cher ; traitement EAU)

Raison sociale	Commune	Effectif	Activité principale
SAS Foucher-Fournier	Dhuizon	Plus de 50	Travaux de maçonnerie et gros œuvre de bâtiment
Maisons Mikit - Entreprise Robin-Frot	Salbris	30	Travaux de maçonnerie et gros œuvre de bâtiment
Entreprise Martin Scop	Neung-sur-Beuvron	31	Construction d'autres bâtiments

Quelques entreprises du secteur de la construction spécialisées dans la construction bois

(Source : ArboCentre, 2013)

Raison sociale	Commune	Description
Fiabitat concept	Neung-sur-Beuvron	Bureau d'études
Bioclimatique construction	Neung-sur-Beuvron	Constructeur à compétence bois
Leonard charpentes	Saint-Viatre	Constructeur à compétence bois

DECHIFFRAGE

- Le secteur de la construction et de l'artisanat, si essentiel à la vie économique du Pays et à la préservation de son cadre bâti, est confronté à des difficultés de renouvellement de sa main d'œuvre.

En ce sens, la promotion de l'apprentissage et le soutien à l'offre de formations peuvent par exemple être en capacité de soutenir la transmission des entreprises et des savoir-faire, porteurs de l'identité solognote.

- De plus, compte tenu de la sensibilité du secteur aux aléas économiques, la dynamique constructive a été impactée par la crise de la construction.

Néanmoins, le desserrement urbain auquel le nord du territoire est sujet, l'accroissement des familles monoparentales ou encore le vieillissement de la population créent de nouveaux besoins de logements et offrent un potentiel de reprise pour le secteur.

- À ces éléments s'ajoute un potentiel de diversification vers l'éco-construction. Étant données les ressources sylvicoles abondantes du territoire, la filière bois confère de nouvelles opportunités de débouchés aux entreprises de la filière construction et de valorisation des ressources locales.

Cependant, la filière peine à se structurer car dépendante de la demande locale, soumise à des contraintes techniques tenant à la qualité du bois des essences disponibles, au contexte de forêt privée et à l'absence d'usine de transformation sur le territoire.

Le soutien au développement de cette filière implique une échelle de réflexion locale, différente de celle du bois énergie, et d'une mobilisation concertée entre acteurs (1^{ère} et 2^{ème} transformation, ArboCentre, chambres consulaires...).

ENJEUX

- Comment soutenir l'offre de formations et anticiper la transmission des entreprises du BTP et des savoir-faire locaux ?
- Comment renforcer la connaissance mutuelle des acteurs de la filière et leur mise en réseau (développement de synergies) ?
- Quel potentiel de création de nouveaux débouchés (ameublement, mobilier bois dans le cadre du tourisme...) ?
- Comment élargir la zone de marché des entreprises locales de la construction ?



Maison à colombages
Leonard Charpentes



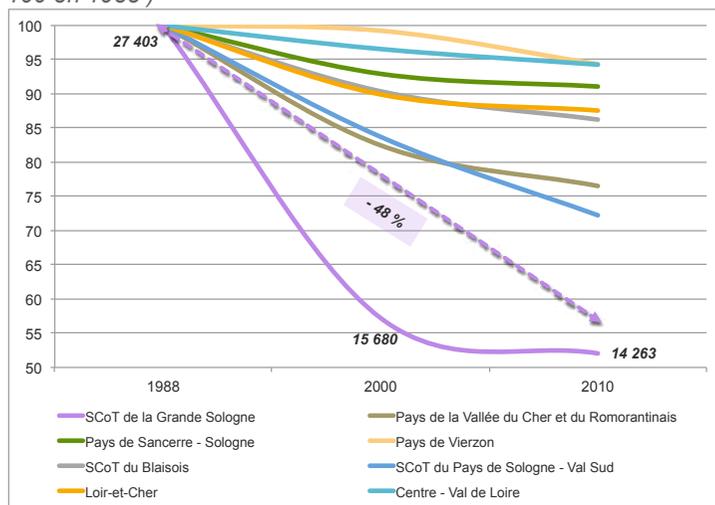
Cabane dans les arbres
Bioclimatique Construction



EPHAD « L'orée des pains » Neung-sur-Beuvron
Leonard Charpentes & Architecte Daniel Boitte

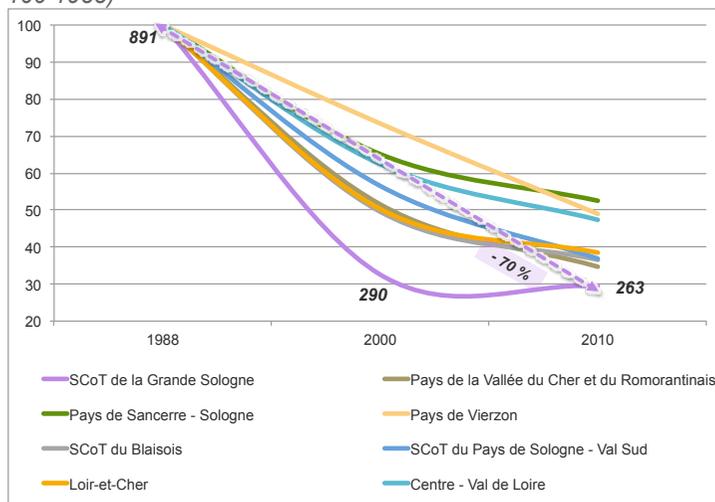
Evolution de la SAU (en hectares) entre 1988 et 2010

(Source : RGA 1988, 2000, 2010, Agreste ; traitement EAU, base 100 en 1988)



Evolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010

(Source : RGA 1988, 2000 et 2010, Agreste ; traitement EAU, base 100 1988)



→ La SAU et les exploitations

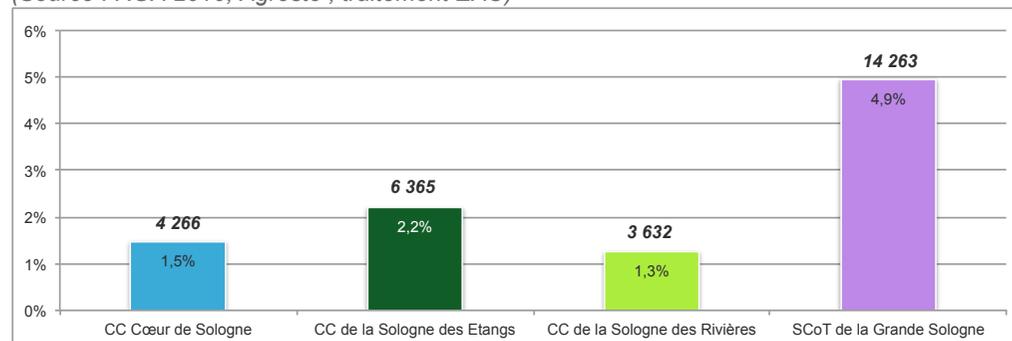
La **superficie agricole utilisée (SAU)** désigne les superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

L'**exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis mères...) et de gestion courante indépendante

- Terre de forêts et d'étangs, l'agriculture représente moins de 10% de la surface du SCoT du Pays de Grande Sologne (*Chambre d'Agriculture, 2010*), et 4,9% de la SAU du département.
 - Au sein du territoire, la CC de la Sologne des Étangs concentre le plus de surface agricole utilisée avec 6 365 hectares (un peu moins de la moitié de la SAU globale).
- Depuis la fin des années 1980, la SAU se rétracte du fait de l'enrichissement, de la formation de nouveaux boisements et de l'activité cynégétique. Si la tendance est à la baisse pour tous les territoires, le retrait est plus significatif pour le SCoT puisqu'elle est divisée par deux entre 1988 (27 403 hectares) et 2010 (14 263 ha).
- La déprise agricole transparait d'autant plus dans la réduction du nombre d'exploitations, de 891 unités en 1988 à 263 en 2010.

Répartition de la SAU (en ha) dans le SCoT et représentation dans le Loir-et-Cher en 2010

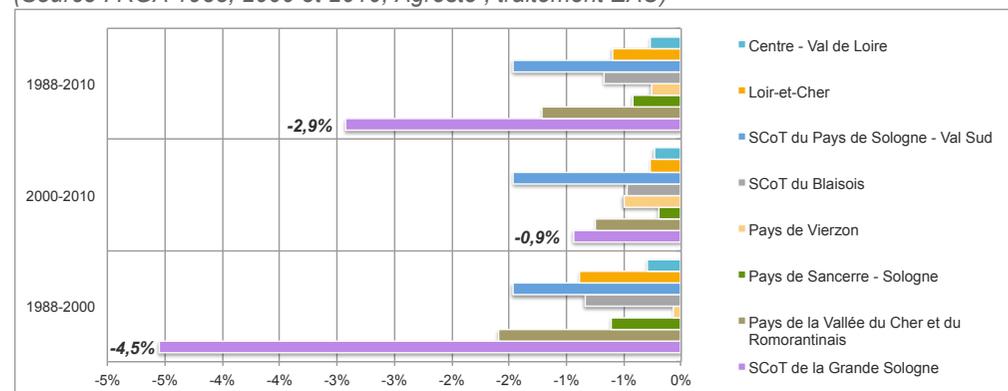
(Source : RGA 2010, Agreste ; traitement EAU)



- Une réduction beaucoup plus rapide dans le SCoT que dans les territoires de comparaison, tant pour la SAU (-2,5% entre 1988-2010) que pour le nombre d'exploitations (-5,4% entre 1988-2010), qui s'explique aussi par un sol de qualité médiocre nécessitant de lourds aménagements pour être exploité (drainage, irrigation).
- De plus, le ralentissement est moins marqué pour la SAU que pour le nombre d'exploitations sous l'effet d'une tendance globale de hausse de la taille des exploitations.
- En effet, entre 2000 et 2010, la SAU moyenne par exploitation est inchangée malgré une baisse de 9,3% du nombre d'exploitations.

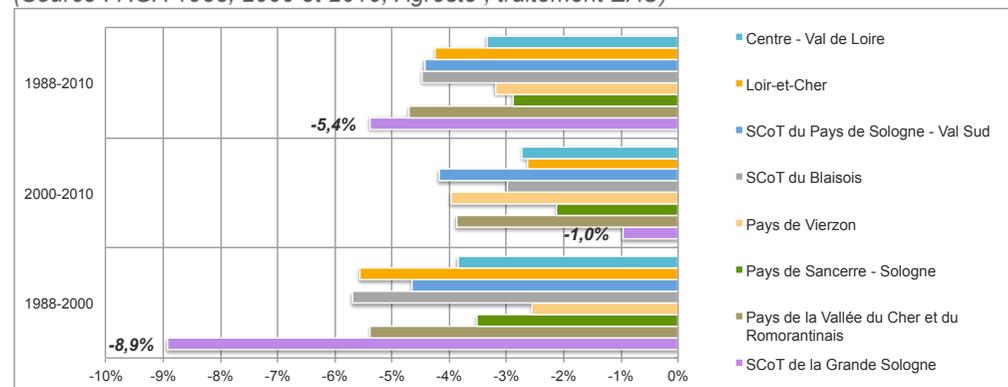
Evolutions moyennes annuelles de la SAU dans le SCoT et les territoires de comparaison

(Source : RGA 1988, 2000 et 2010, Agreste ; traitement EAU)



Evolutions moyennes annuelles du nombre d'exploitations dans le SCoT et les territoires de comparaison

(Source : RGA 1988, 2000 et 2010, Agreste ; traitement EAU)



Evolution du nombre d'exploitations et des SAU moyennes par exploitation entre 2000 et 2010

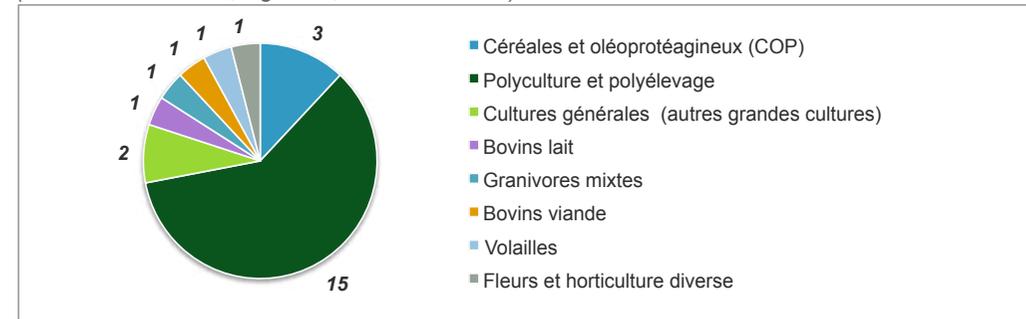
(Source : RGA 2000 et 2010, Agreste ; traitement EAU)

Territoires	Exploitations			SAU moyenne par exploitation		
	2000	2010	Var. en %	2000	2010	Var. en %
CC Cœur de Sologne	63	59	-6,3%	66	72	9,5%
CC de la Sologne des Etangs	152	143	-5,9%	45	45	-1,4%
CC de la Sologne des Rivières	75	61	-18,7%	62	60	-4,1%
SCoT de la Grande Sologne	290	263	-9,3%	54	54	0,3%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	1 316	886	-32,7%	36	49	37,8%
Pays de Sancerre - Sologne	1 237	998	-19,3%	76	92	21,5%
Pays de Vierzon	427	285	-33,3%	80	114	42,5%
SCoT du Blaisois	844	623	-26,2%	61	79	29,3%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	599	391	-34,7%	50	67	32,2%
Loir-et-Cher	4 483	3 434	-23,4%	66	84	27,1%
Centre - Val de Loire	33 050	25 081	-24,1%	72	92	28,7%

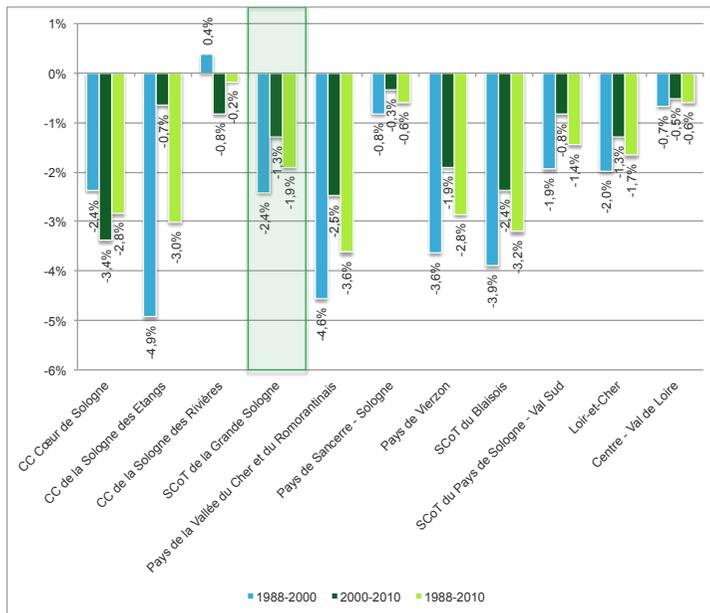
→ Les productions

- Des productions variées entre l'élevage d'ovins et de bovins pour la production de lait, un système céréalier et des cultures spéciales (fraise, framboise, poireau, courgette, asperge,...) qui témoignent d'une agriculture plurielle orientée vers la proximité.
 - Dans le SCoT, l'élevage se contracte de 1,9% en moyenne par an entre 1988 et 2010, une baisse qui s'inscrit dans le rythme du département (-1,7%/an), et qui est moins prononcée que la plupart des territoires voisins.
 - Néanmoins, le repli est plus fort dans la Sologne des Étangs (-4,9%/an entre 1988 et 2000).

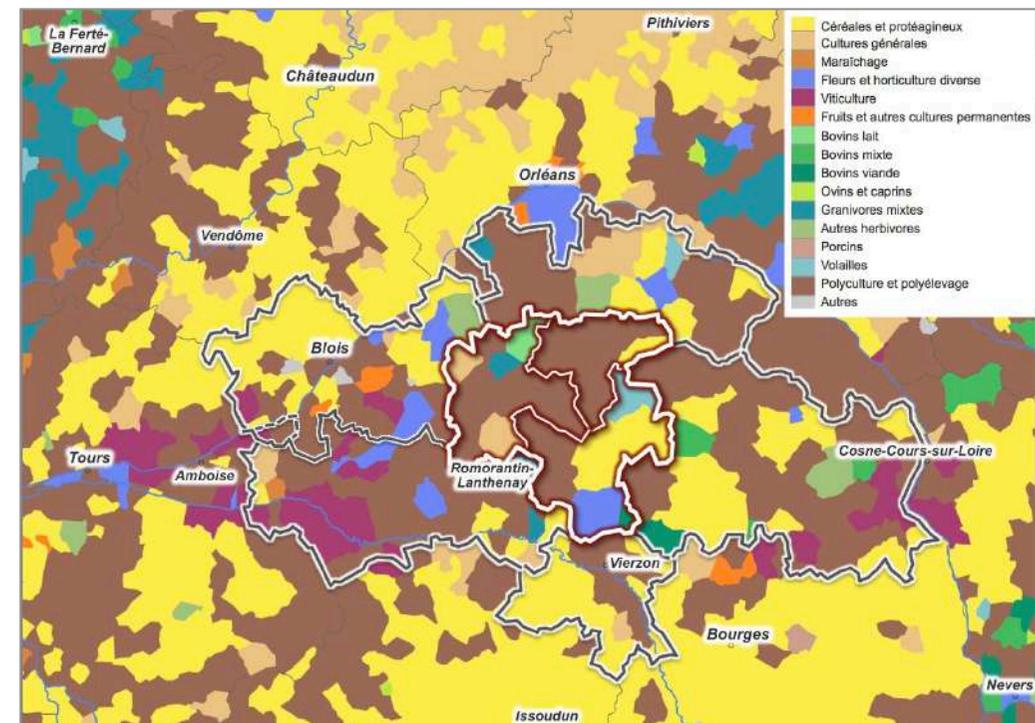
Orientations Technico-Economiques (OTEX) des exploitations au sein du SCoT en 2010
(Source : RGA 2010, Agreste ; traitement EAU)



Evolutions moyennes annuelles du cheptel entre 1988-2000, 2000-2010 en unités de gros bétail, tous aliments confondus
(Source : RGA 1988, 2000 et 2010, Agreste ; traitement EAU)

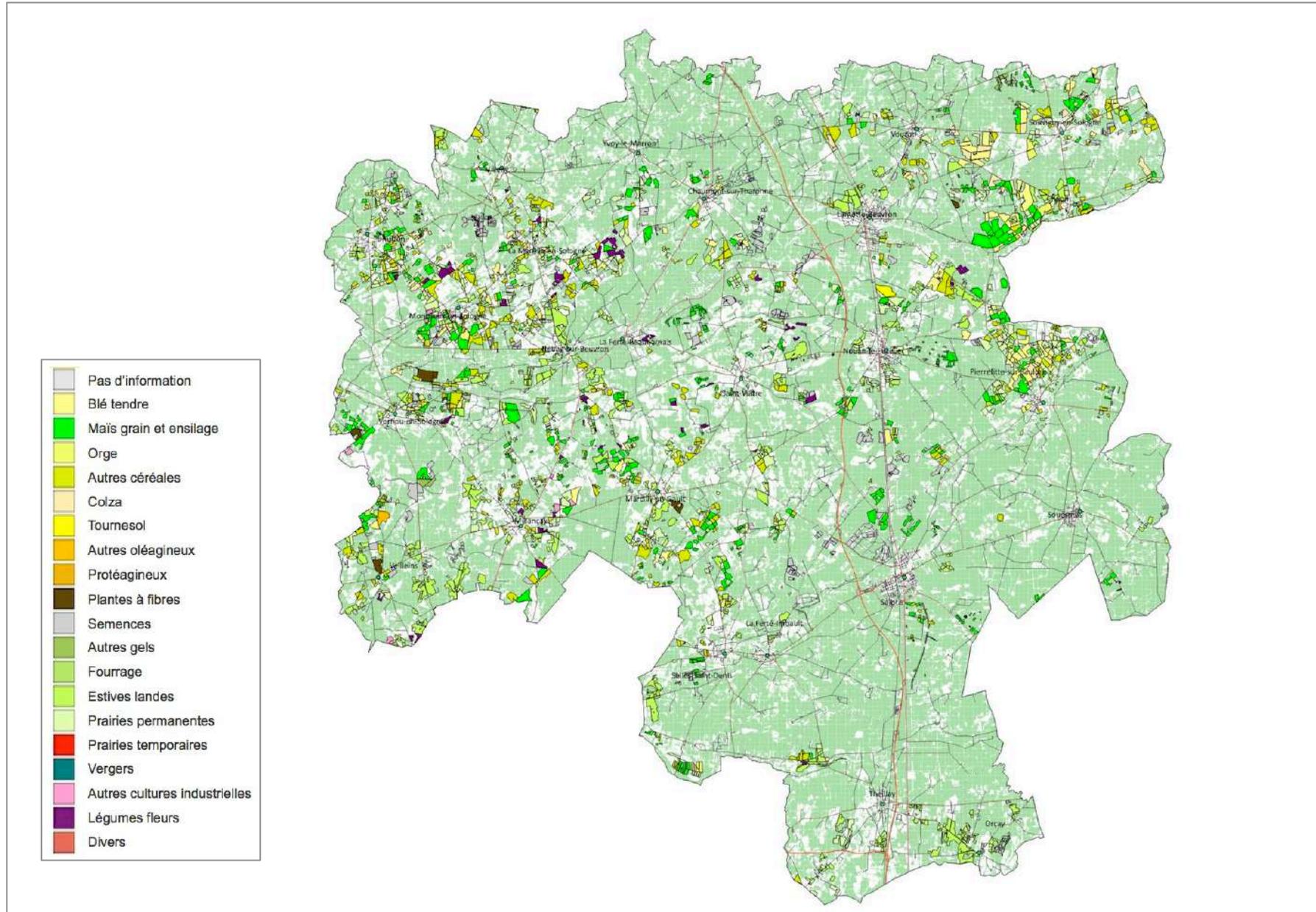


Orientations Technico-Economiques (OTEX) des exploitations au sein du SCoT
(Source : RGA 2010, Agreste, INSEE ; traitement EAU)



Registre Parcellaire Graphique du SCoT en 2012

(Source : Géoportail ; traitement EAU)

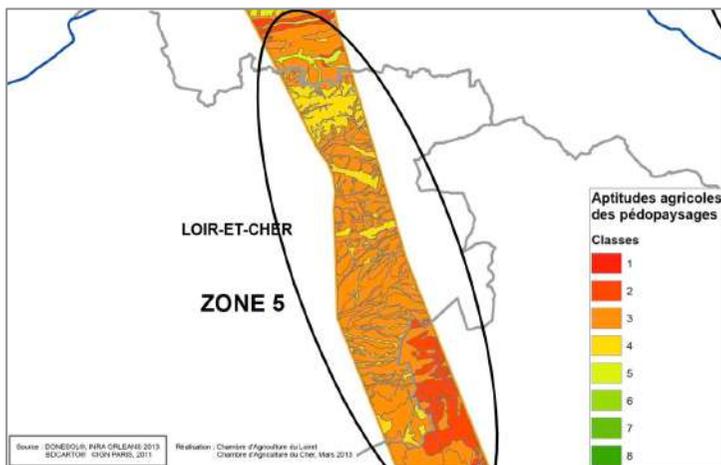


- 337 UTA en 2010 contre 1 034 en 1988 dans le SCoT, une baisse généralisée à l'ensemble des EPCI.
 - Une légère progression s'observe dans les cultures générales, volailles, et céréales et oléagineux.

→ **Les sols et leur valeur agronomique**

- Une division par deux de la superficie des terres labourables entre 1988 et 2010, soit une réduction plus rapide (-2,8%/an) que l'ensemble des territoires de comparaison, conséquence d'un certain « laisser-faire » des agriculteurs.
 - Au sein du SCoT, la Sologne des Rivières est plus impactée (-4,1%/an) et la CC Cœur de Sologne résiste mieux (-1,2%/an) mais ses superficies sont quantitativement plus limitées.
- D'après les Chambres de l'Agriculture du Loiret et Cher, des sols se composent de matériaux sableux et argileux dont la tendance à l'acidification et l'hydromorphie est forte laissant place à de faibles surfaces cultivées.

Potentiels agronomiques des sols - couloir du projet LGV
 (Source : Étude des potentiels agronomiques des sols, couloirs LGV POCL, Chambres d'agriculture Loiret et Cher, mars 2013)



L'unité de travail annuel (UTA) est une mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et les coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

UTA par orientations technico-économiques

(Source : RGA 2000 et 2010, Agreste ; traitement EAU)

OTEX	2000				2010			
	CC Cœur de Sologne	CC de la Sologne des Etangs	CC de la Sologne des Rivières	SCoT de la Grande Sologne	CC Cœur de Sologne	CC de la Sologne des Etangs	CC de la Sologne des Rivières	SCoT de la Grande Sologne
Céréales et oléoprotéagineux (COP)	0	0	2	2	9	0	7	16
Polyculture et polyélevage	100	159	65	324	65	100	28	193
Cultures générales (autres grandes cultures)	0	4	0	4	0	52	0	52
Bovins lait	0	5	0	5	0	10	0	10
Granivores mixtes	0	21	42	63	0	19	0	19
Bovins viande	0	0	0	0	0	0	2	2
Volailles	0	0	0	0	0	0	22	22
Fleurs et horticulture diverse	0	35	0	35	0	0	23	23
Autres herbivores	0	0	7	7	0	0	0	0
UTA total	100	224	116	440	74	181	82	337

Superficies en terres labourables : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

Superficies en terres labourables et évolutions moyennes annuelles 1988-2000, 2000-2010 et 1988-2010

(Source : RGA 1988, 2000 et 2010, Agreste ; traitement EAU)

Territoires	Superficies en terres labourables			Evol. moyenne annuelle		
	2010	2000	1988	1988-2000	2000-2010	1988-2010
CC Cœur de Sologne	3 662	3 493	4 756	-2,5%	0,5%	-1,2%
CC de la Sologne des Etangs	4 807	5 311	9 504	-4,7%	-1,0%	-3,1%
CC de la Sologne des Rivières	2 644	3 341	6 682	-5,6%	-2,3%	-4,1%
SCoT de la Grande Sologne	22 226	24 290	41 884	-4,4%	-0,9%	-2,8%
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	33 209	36 471	42 278	-1,2%	-0,9%	-1,1%
Pays de Sancerre - Sologne	72 136	75 464	74 176	0,1%	-0,5%	-0,1%
Pays de Vierzon	29 715	30 806	29 407	0,4%	-0,4%	0,0%
SCoT du Blaisois	44 520	47 149	50 953	-0,6%	-0,6%	-0,6%
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	22 984	26 076	29 027	-0,9%	-1,3%	-1,1%
Loir-et-Cher	258 598	267 363	285 551	-0,5%	-0,3%	-0,4%
Centre - Val de Loire	2 027 073	2 084 308	2 047 827	0,1%	-0,3%	0,0%

→ Les démarches de qualité

- Bien qu'offrant des productions diversifiées, l'agriculture biologique reste marginale dans le territoire avec 31 exploitations engagées en 2014 sur 263 comptabilisées en 2010 par l'Agreste.
- Pour autant, des démarches émergent en matière de circuits courts et vente directe :
 - La démarche « BaladoDrive », déployée à Blois, Vendôme et Lamotte-Beuvron, réunit des agriculteurs et artisans désireux de rendre plus accessibles aux consommateurs leurs produits locaux par un système de commande en ligne ;
 - L'adhésion de 4 exploitations au réseau « Bienvenue à la ferme » et de deux autres au Groupement des Agriculteurs bio du Loir-et-Cher (GABLEC).
 - À titre d'exemple, le jardin de Sainte-Marthe à Millançay produit et vend des semences et légumes bio, et propose des sessions de formations pédagogiques et stages sur la filière biologique.

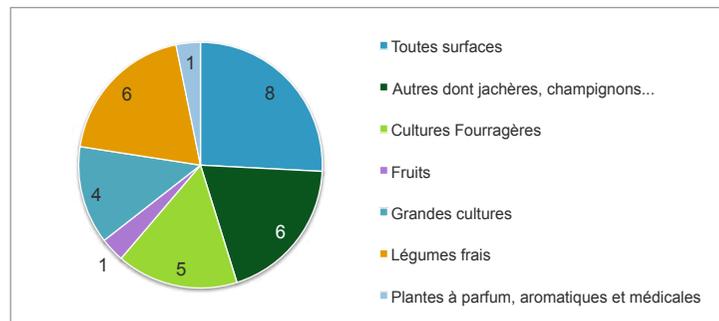
Exploitations engagées en bio et opérateurs bio en 2014

(Source : Agence bio ; traitement EAU)

Territoires	Opérateurs			Nb. exploitations engagées
	Producteur	Transformateur	Distributeur	
CC Cœur de Sologne	3	2	-	14
CC de la Sologne des Etangs	5	1	-	17
CC de la Sologne des Rivières	-	2	-	-
SCoT de la Grande Sologne	8	5	-	31
Loir-et-Cher	145	76	9	1 437

Productions des exploitations engagées en 2014 dans le SCoT

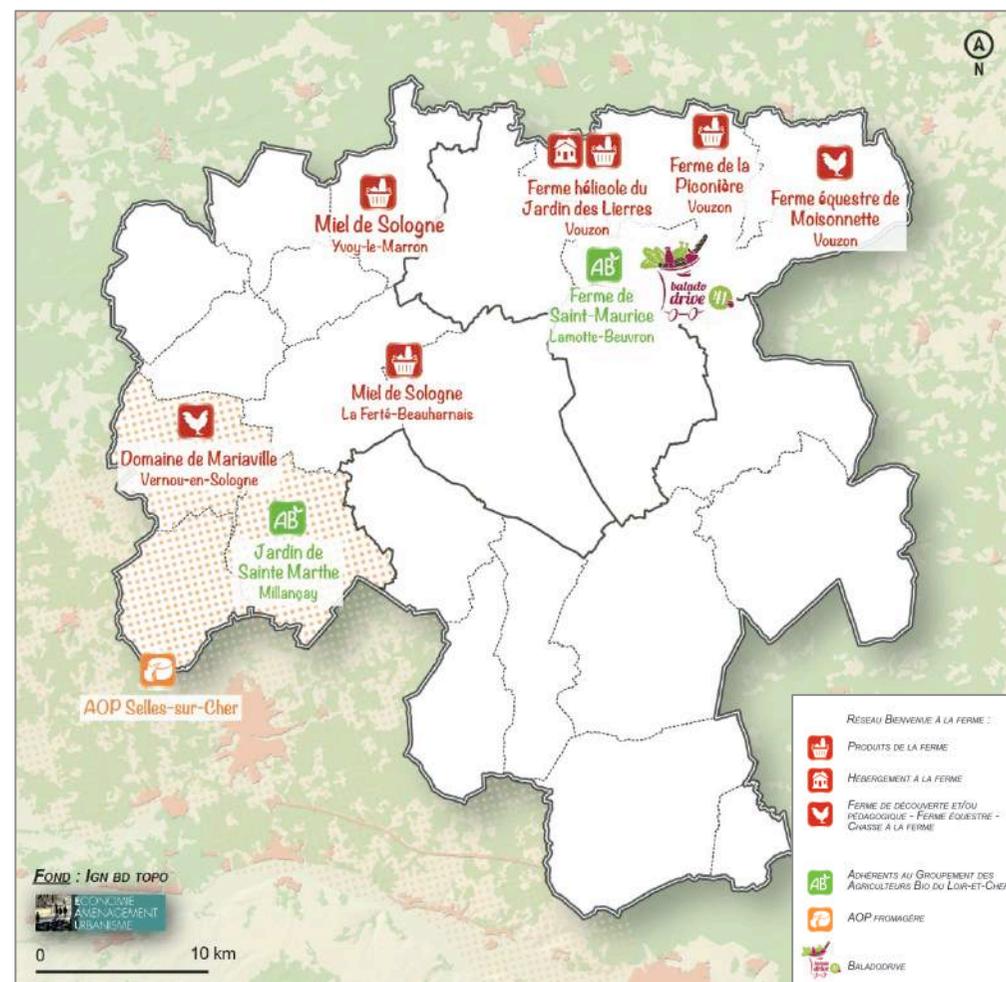
(Source : Agence bio ; traitement EAU)



- Si l'agriculture n'est pas une spécificité solognote, certains savoir-faire sont porteurs d'une identité terroir qui gagne à être valorisée, à l'image des journées gastronomiques de Sologne se tenant annuellement à Romorantin-Lanthenay.
- Des productions et produits identifiés Sologne : le gibier, l'agneau « La Solognote », l'asperge, etc.

Les productions de qualité dans le SCoT du Pays de Grande Sologne

(Source : fond IGN bd topo ; réalisation EAU)

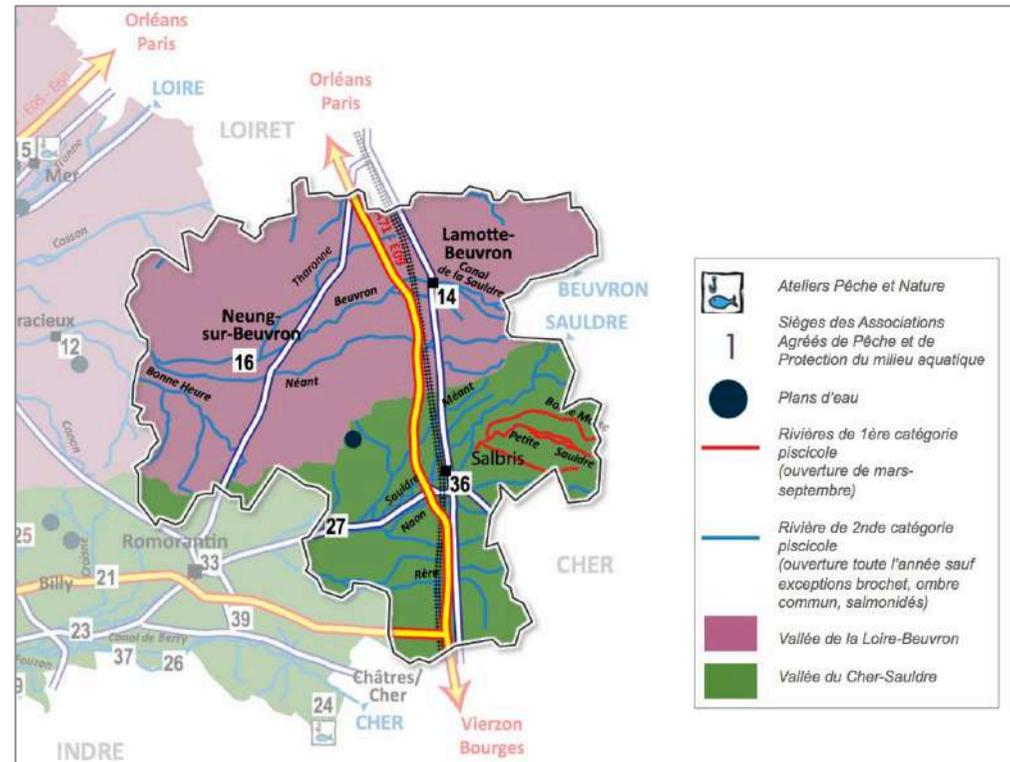


→ La pisciculture

- Le territoire compte environ 2 800 étangs répartis sur 1 000 ha aujourd'hui ce qui lui permet de valoriser les ressources de ses milieux.
- La pisciculture, qui était l'une des activités économiques traditionnelles de la Sologne, se délite au profit d'une activité de loisirs.
- Plusieurs raisons expliquent ce recul :
 - Il est tout d'abord difficile de résister à la concurrence des prix plus compétitifs des pays de l'Est, d'autant plus qu'ils n'ont pas évolué en Sologne ces 20 dernières années.
 - En outre, des nuisibles (le Cormoran, le poisson chat) détériorent la richesse et la diversité des espèces piscicoles. Deux cormorans sont capables de stériliser un étang de 10 ha.
 - Enfin, le nombre de pêcheurs tend à se réduire ce qui interroge l'entretien des étangs et la perpétuation de cette pratique.
- La culture de l'« or noir » ou caviar vient toutefois nuancer ce repli. À Saint-Viâtre, l'esturgeon est élevé pour la production de caviar en milieux clos (étangs et bassins). Chaque année, deux tonnes sont récoltées.
- La pêche s'exerce ainsi davantage comme une activité touristique en lien avec la randonnée, la chasse au gibier d'eau, la photographie...

La pêche dans le SCOt du Pays de Grande Sologne

(Source : Fédération de pêche du Loir-et-Cher, 2015 ; traitement EAU)



Pêche en Sologne



Production de caviar

GOUVERNANCE

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire

→ La Stratégie de Développement de l'Agriculture et de la Forêt (2006)

- Cette stratégie, qui est intervenue dans le cadre de la mise en place de la Politique Agricole Commune (PAC) définit plusieurs axes visant à moderniser l'agriculture en région Centre :

- Créer une vraie dynamique de filière ;
- Créer une démarche d'animation transversale des filières agro-alimentaires ;
- Agir sur l'installation et l'emploi en milieu agricole pour permettre le renouvellement du tissu ;
- Renforcer le développement de l'agriculture biologique ;
- Soutenir la diversification des activités et la plus grande autonomie d'approvisionnement des intrants ;
- Favoriser le développement commercial des productions régionales.

→ Le Plan Régional de l'Agriculture Durable (2012-2019)

- À l'échelle de la région, ce plan définit les grandes orientations de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de l'Etat dans la région. Trois grands axes ont été identifiés :
- Enrichir le potentiel de production agricole (protection du capital foncier, favoriser la diversité des productions, optimiser la gestion de la ressource en eau, accompagner les démarches anticipant les changements climatiques,...) ;
- Développer le potentiel économique (développer les filières de transformation, soutenir la polyculture-élevage dans les zones intermédiaires, développer

les circuits de proximité, développer les nouvelles sources de revenus...) ;

- Préserver le potentiel humain (développer les compétences des chefs d'exploitation, améliorer l'environnement de travail des salariés et des exploitants agricoles,...) ;
- Renforcer la place des agriculteurs dans la société (valoriser les engagements des agriculteurs, intégrer les agriculteurs aux projets de territoire et renforcer les échanges avec les décideurs locaux...).

→ Le Programme de Développement Rural (2014-2020)

- La région est devenue depuis 2014 autorité de gestion de ce programme qui permet de mobiliser des aides du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). 345,9 millions € d'aides visent ainsi l'installation de jeunes agriculteurs, le maintien de l'agriculture en zone défavorisée, le développement d'une agriculture favorable à la diversité biologique et à la qualité de l'eau, l'agriculture biologique ou encore la compétitivité agricole, la forêt et le développement des industries agro-alimentaires et tous autres projets structurants en matière de services (TIC, santé, tourisme).

Le Pays de Grande Sologne

→ La stratégie de développement économique (2015)

- Un des huit chantiers thématiques identifiés donne la priorité à l'agriculture et la pisciculture : redonner une place valorisante et innovante à l'agriculture et à la pisciculture. Dans ce cadre, plusieurs éléments de mise en œuvre sont identifiés :
- Une stratégie foncière par la prospective ou valorisation d'outils existants (outils réglementaires, acquisitions foncières et agricoles, valorisation de terrains...) ;
- Des actions d'animation et de promotion de filières émergentes (développement des démarches de vente directe, appui aux démarches de labellisation,...) ;
- Des actions structurelles pour accompagner la structuration de filières (animation de réseaux locaux d'acteurs, repérage et accompagnement d'investissements collectifs comme une plateforme locale d'approvisionnement ou unités de transformation...).

- Dans le Pays de Grande Sologne, le secteur agricole n'est pas à l'heure actuelle une activité très visible comme la pêche et la chasse le sont. Il n'entend donc pas rivaliser avec les territoires forts d'une agriculture intensive à l'image du Perche et de la Beauce voisins. Toutefois, l'agriculture pourrait s'affirmer sous le prisme des circuits-courts, de la qualité et de la proximité avec les consommateurs, les restaurateurs, les collectivités...
 - En ce sens, le maintien de cette diversité dans les pratiques agricoles (maraîchage, élevage,...) et le développement de passerelles avec d'autres activités marqueurs de l'identité du territoire (gibier, produits piscicoles de niches, agro-tourisme) seraient favorables au dégagement d'une valeur ajoutée supplémentaire en lien avec des transformateurs industriels qui valoriseraient les productions et produits locaux. Cela contribuerait ainsi à revisiter la notoriété de la Sologne.
 - Aussi, la pérennité de la qualité des étangs est primordiale compte tenu de leur caractère identitaire fort, de leurs ressources, et de leur rôle dans le l'équilibre écologique de la faune et de la flore.
- Dans ce sens, la pisciculture participe à la régulation de la ressource en eau, à la protection de la qualité des eaux, et au maintien du patrimoine naturel.

- Comment réaffirmer une place pour l'agriculture et la pisciculture en Grande Sologne ?
- Comment accompagner la profession et assurer la transmission des exploitations ?
- Comment structurer les filières locales porteuses de valeur ajoutée ?
- Comment gérer les confrontations d'usages de la terre générant une réduction de la SAU, en lien avec les activités cynégétiques surtout ?
- Comment développer les complémentarités économiques, agricoles, touristiques et industrielles ?

Produits et saveurs de Sologne



La brebis « Solognote »



Le dindon de Sologne



La Tarte Tatin



Le miel de Sologne



Le Selles-sur-Cher



Le poireau



L'asperge de Sologne



La fraise de Sologne

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Estimation du chiffre d'affaires annuel de la chasse en région Centre-Val de Loire (données 1992 actualisées pour 2008 selon l'évolution du pouvoir d'achat)

(Source : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, 2012)

Nature des dépenses	Dépense du chasseur moyen (en €/an)	Estimation du flux financier du secteur en région Centre (€/an)*
Réglementaire (examen, validation du permis de chasser et assurance)	168 €	17.740.800 €
Droits de chasse (accès aux territoires de chasse)	258 €	27.244.800 €
Armurerie	200 €	21.120.000 €
Armes (1,39 fusil et 0,27 carabine en moyenne par chasseur)	106 €	11.193.600 €
Munitions (150 cartouches et 5 à 6 balles en moyenne par an)	55 €	5.808.000 €
Entretien	38 €	4.012.800 €
Équipement	74 €	7.814.400 €
basique (vêtements, bottes, chaussures, cartouchières)	56 €	5.913.600 €
spécialisé (couteaux, appelants, jumelles...)	18 €	1.900.800 €
Cyno cynégétique (1,61 chien par chasseur en moyenne)	611 €	64.521.600 €
Coût annuel moyen d'acquisition	32 €	3.379.200 €
Alimentation	479 €	50.582.400 €
Soins divers	87 €	9.187.200 €
Dressage et petit équipement	13 €	1.372.800 €
Déplacements	429 €	45.302.400 €
Kilométrage	305 €	32.208.000 €
Véhicule réservé à la chasse	33 €	3.484.800 €
Hôtellerie	14 €	1.478.400 €
Autres	77 €	8.131.200 €
Dépenses diverses	50 €	5.280.000 €
Tourisme	21 €	2.217.600 €
Presse	13 €	1.372.800 €
Livres	7 €	739.200 €
Souvenirs, cadeaux	4 €	422.400 €
Associations de chasse spécialisées	4 €	422.400 €
TOTAL	1.789 €	188.918.400 €

*Estimation faite sur une base de 105 600 chasseurs pour la saison 2007-2008)

Source : PINET, 1993 - FRCC 2010

- Plus qu'un imaginaire collectif, la chasse fait partie intégrante de la culture solognote et a largement contribué à son développement économique, touristique et à l'aménagement du territoire (grandes propriétés, patrimoine bâti remarquable, valeur du foncier...).
- Si sa pratique tend à se réduire (vieillesse des pratiquants, coût, évolution vers le grand gibier...), la Fédération de chasse du Loir-et-Cher compte parmi les fédérations françaises ayant le plus de pratiquants, sans compter ceux qui ne sont pas originaires du département mais de l'Île-de-France notamment.
 - L'âge moyen du chasseur en Loir-et-Cher est de 53,3 ans et la tranche d'âge des 61-65 ans demeure la plus importante en 2015.

La représentation de la chasse dans le Loir-et-Cher en 2010

(Source : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, 2012)

Nombre de chasseurs adhérents	Nombre de territoires adhérents	Nombre de validations départementales	Nombre de validations départementales grand gibier	Nombre de validations nationales	Nombre de validations temporaires
24 309	3 202	18 946	19 479	2 560	2 803

La représentation de la chasse dans le Loir-et-Cher entre 2012 et 2015

(Source : Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher)

Validations	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation absolue	Variation %
Annuelles	20 837	20 359	19 849	-510	-2,5
Temporaires	3 767	3 783	3 995	212	5,6
Totales	24 604	24 142	23 844	-298	-1,2

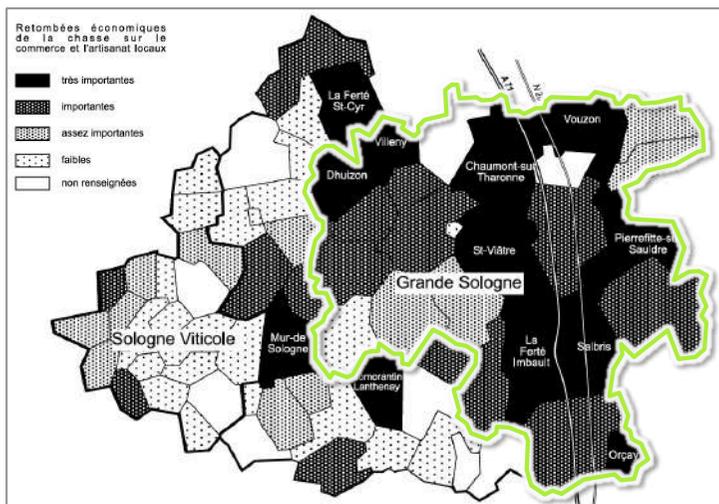
- Dans l'étude de l'observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher de 1999, le territoire de chasse du Pays de Grande Sologne représenterait plus de 82% de la superficie totale des communes et serait constitué à 97% de domaines forestiers selon les dires des élus locaux.
- Il est communément admis que les apports de la chasse sont considérables en termes de flux financiers directs et indirects bien qu'il soit complexe de les quantifier aujourd'hui du fait de l'absence de données actualisées. Elle générerait entre 1 000 et 2 000 emplois pour la Sologne loir-et-chérienne dont la moitié serait concentrée dans le Pays de Grande Sologne (Source : pré-candidature au réseau « sites remarquables du goût »).

- L'élevage de gibier, les armureries, la taxidermie et les chasses commerciales sont impliqués de manière directe dans les retombées économiques de l'activité cynégétique.
- Quant aux activités indirectes, elles demeurent nombreuses. En effet, elles concernent autant les agences immobilières, nombreuses sur le territoire, du fait des transactions réalisées sur les résidences secondaires et les rendez-vous de chasse, que les établissements touristiques, restaurants et commerces.

- Néanmoins, des questionnaires sensibles ont été menés dans les années 2000 et permettent d'appréhender le poids notable de cette activité pour l'économie solognote.

Evaluation des retombées économiques de la chasse sur le commerce et l'artisanat locaux selon la perception des élus

(Source : Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher, 1999)



DECHIFFRAGE

- À l'heure où la majeure partie de la consommation de grand gibier provient de l'étranger en France (Nouvelle Zélande, pays de l'Est...), sa mise en valeur comme un produit local dont la traçabilité est assurée pourrait :
 - redorer l'image biaisée qu'a le grand public du gibier,
 - constituer une économie cynégétique reconnue de l'extérieur,
 - et renforcer la notoriété de la Sologne.

À ce titre, une pré-candidature à un « site remarquable du goût » axée sur la venaison a été déposée par le Pays à la suite d'une démarche de création d'une plateforme de valorisation du gibier en 2006 qui n'ont pas vu le jour malgré l'avis favorable des Ministères compétents.

Cette démarche entendait créer un atelier de traitement et transformation d'une capacité de 155t/an sous condition du déploiement simultanément d'une image de produits « haut-de-gamme » de marque « Sologne » par exemple et la commercialisation de conserves et produits sous vide.

Ainsi, les enjeux liés à la gestion et à la valorisation de la ressource persistent encore aujourd'hui face à l'absence de centre de transformation dans le territoire.

- Enfin, l'activité cynégétique n'est pas indissociable de celles de la pisciculture, de l'agriculture et de la sylviculture qui participent ensemble à l'équilibre des milieux, à leur diversité et leur ouverture. De ce point de vue, la concertation interacteurs est nécessaire à une gestion d'ensemble, qui préserve et valorise les milieux et ne compromette pas l'exercice des activités, qu'elles soient économiques ou de loisirs (tourisme notamment).

GOVERNANCE

- **Schéma départemental de gestion cynégétique (2012)**

- Établi pour 6 ans, ce schéma a pour objectif, de montrer l'engagement des chasseurs dans la préservation des espèces chassables et des habitats, et de faire comprendre qu'ils exercent leur activité dans le respect de la nature. Le projet comporte ainsi deux volets :

- Un volet prospectif, sous forme d'actions au nombre de 119 qui devront être réalisées au cours des 6 années de validité (mener des actions en complémentarité avec les acteurs agricoles et sylvicoles, participer au réseau

Natura 2000, la préservation des échanges cynégétiques en milieux urbanisés et artificialisés, prévenir et contenir les dégâts, sensibilisation et information auprès des chasseurs et du grand public, et autres actions spécifiques aux espèces ;

- *Un volet réglementaire.*

Le Pays de Grande Sologne

→ La stratégie de développement économique (2015)

- *Un des huit chantiers thématiques identifiés entend valoriser le gibier. Dans ce cadre, plusieurs objectifs sont identifiés :*
 - *Développer la collecte locale du gibier de chasse ;*
 - *Transformer, à des degrés divers, la venaison ;*
 - *Diffuser et commercialiser localement les produits transformés.*
- *La structuration d'une telle filière pourrait supposer plusieurs éléments de mise en œuvre :*
 - *Repérer des porteurs de projet ;*
 - *Créer une unité (semi)-industrielle de traitement/transformation ;*
 - *Valoriser localement les sous-produits (exemple de la peau de sanglier) ;*
 - *Promouvoir et valoriser les produits ;*
 - *Développer des outils pédagogiques relatifs à la faune sauvage et ses habitats.*

ENJEUX

- Quelles synergies entre propriétaire, locataire de chasse, forestier, pêcheur et agriculteur pour une gestion harmonieuse de l'espace, garante de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique?
- Comment sensibiliser les touristes à l'importance et aux enjeux de la chasse en Sologne ?
- Quelle demande (locale, régionale,...?) pour le développement d'une potentielle plateforme de collecte et transformation du gibier sur le territoire?

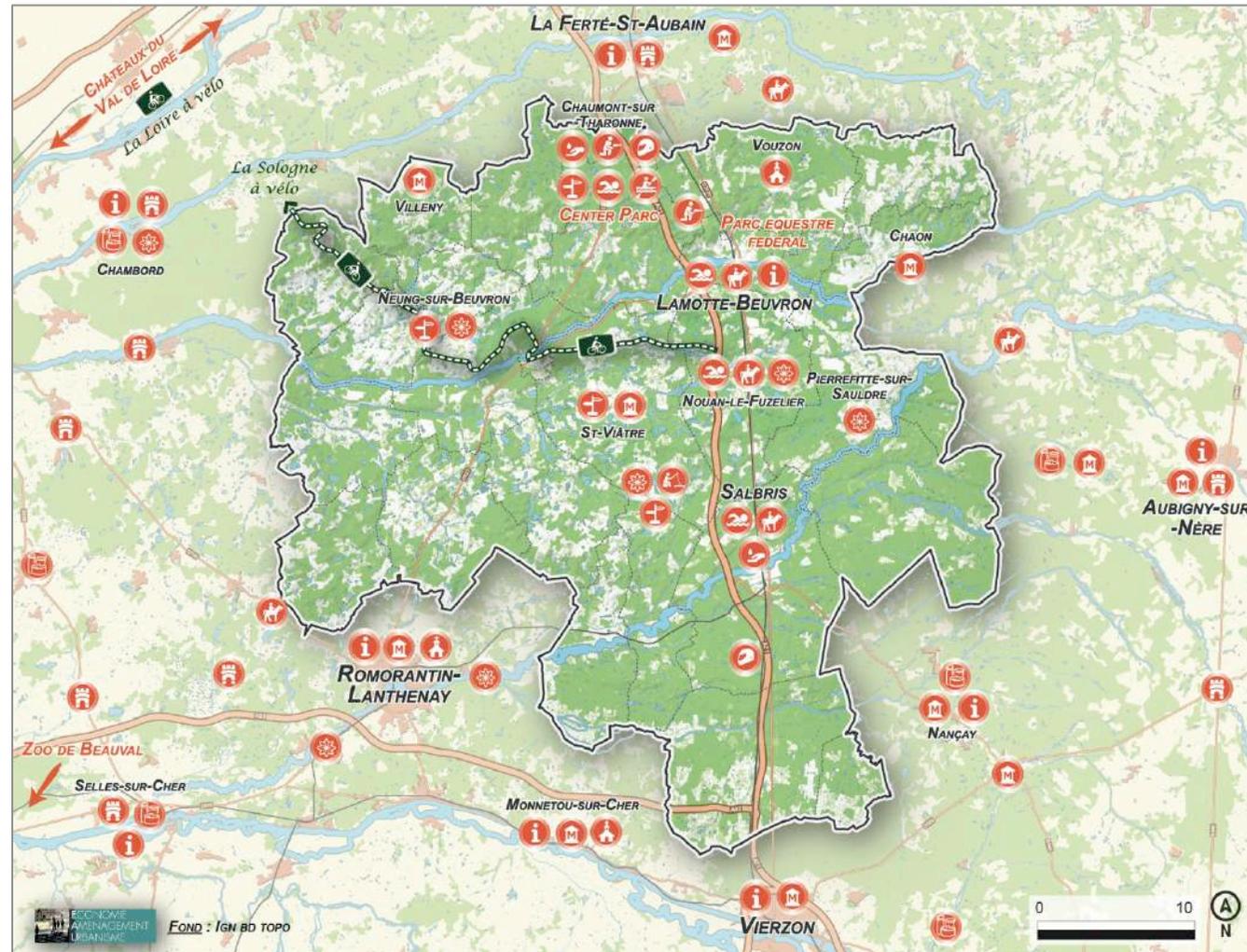
ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

■ Plusieurs entrées touristiques (patrimoine religieux et vernaculaire, nature, sport, équitation, chasse et pêche,...) qui témoignent d'un territoire dont la destination est reconnue pour ses spécificités.

■ En effet, la Sologne se distingue du Val de Loire et de ses châteaux comme un territoire plus intimiste, sauvage, dominé par la nature, où il est bon de se ressourcer dans un cadre apaisant et sensible.

Les activités touristiques du SCoT du Pays de Grande Sologne et de son environnement
(Source : fond bd topo, réalisation EAU)

	OFFICE DU TOURISME
PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL	
	CHÂTEAUX
	MUSÉES
	CIRCUITS PATRIMOINE
	PRODUITS DU TERROIR
PATRIMOINE NATUREL ET ACTIVITÉS DE PLEIN AIR	
	SITE NATUREL REMARQUABLE
	CENTRE ÉQUESTRE
	SENTIERS DÉCOUVERTES
	ÉTANGS DE PÊCHE
ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE BIEN ÊTRE	
	BASSIN DE NATATION
	BASE NAUTIQUE
	SPA / BIEN ÊTRE
AUTRES LOISIRS	
	PAINTBALL, BALL-TRAP
	SPORTS MÉCANIQUES, KARTING



- Une destination de court séjour en résonance de sites et d'événements d'envergure, parmi les principaux du département et qui répond à différentes typologies de touristes :

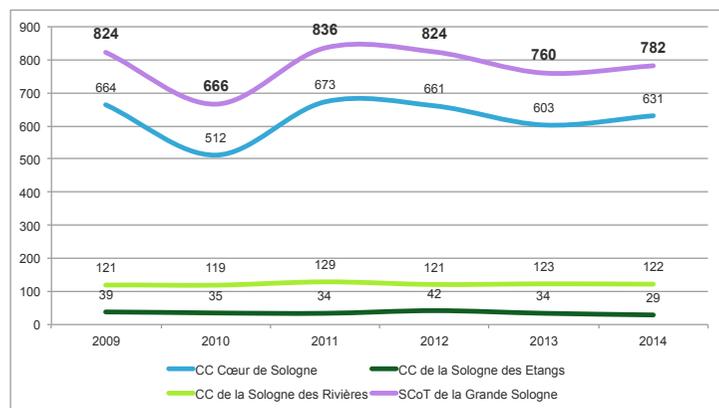
- Aux familles, en lien avec les maisons à thèmes (étangs, braconnage, cerf, eau), les randonnées (pédestres, équestres et cyclistes), la culture (festivals musicaux et spectacles) ou encore Center Parcs ;
- Aux cavaliers et autres amateurs de sport, qui peuvent profiter d'infrastructures de grande dimension, à l'image du parc équestre de Lamotte-Beuvron ou de la piste internationale de karting à Salbris.

- Les emplois touristiques se localisent surtout dans le Cœur de Sologne sous l'effet de la filière équine (631 emplois), et restent stables à l'échelle du SCoT entre 2009 et 2014, autour de 800 effectifs.

- S'ils sont surtout liés à la restauration et aux hébergements, les évolutions sont plus disparates avec une hausse du nombre d'emplois en restauration traditionnelle (+152) et une baisse dans les hébergements (-197).

Evolution des effectifs salariés 100% touristiques entre 2009 et 2014 dans le SCoT

(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Les fréquentations touristiques du SCoT du Pays de Grande Sologne en 2014 et position parmi les principaux sites du département

(Source : Agence de développement touristique du Loir-et-Cher ; traitement EAU)

Sites touristiques	Commune	Fréquentation en 2014	Position dans les fréquentations sites du Loir-et-Cher
Musées			
Maison des étangs	Saint-Viâtre	6 369	9
Maison du Braconnage	Chaon	3 222	13
Maison du Cerf	Villeney	2 700	14
Nuitées			
Center Parc	Chaumont-sur-Tharonne	102 064	1
Domaine de Chalès	Nouan-le-Fuzelier	28 248	2
Village vacances Courcimont	Nouan-le-Fuzelier	18 901	4
Club Hôtel Vacancier	La Ferté-Imbault	15 460	6
CRJS Gaston Renaud	Salbris	9 752	11
Centre rencontre des générations	Nouan-le-Fuzelier	5 503	15
Manifestations			
Generali Open de France	Lamotte-Beuvron	614 000	1
Spectacles Alméria Parc	Salbris	35 000	6
Spectacle Les Nuits de Sologne	Nouan-le-Fuzelier	14 224	11
Festivals de musique			
Les Musicalies en Sologne	Pierrefitte-sur-Sauldre	4 000	5
Rencontres musicales	Chaon	1 061	12
Swing 41	Salbris	995 (3 593 en 2013 quand entrées gratuites)	13
Sorties nature			
Randonnées et sorties avec SNE en Sologne		10 698	1

Les **activités 100% touristiques** regroupent les hôtels et hébergements similaires, l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, les terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, la restauration traditionnelle, les cafétarias et autres libres services, la restauration de type rapide, les débits de boissons, les activités connexes, l'organisation des foires, salons professionnels et congrès, l'entretien corporel, la gestion des salles de spectacles et musées, de sites et monuments historiques, des attractions touristiques similaires, des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles, les activités de parcs à thèmes, les autres activités récréatives et de loisirs, l'organisation de jeux de hasard et d'argent (dont casinos), la projection de films cinématographiques.

Etablissements et emplois 100% touristiques en 2009 et 2014 dans le SCoT

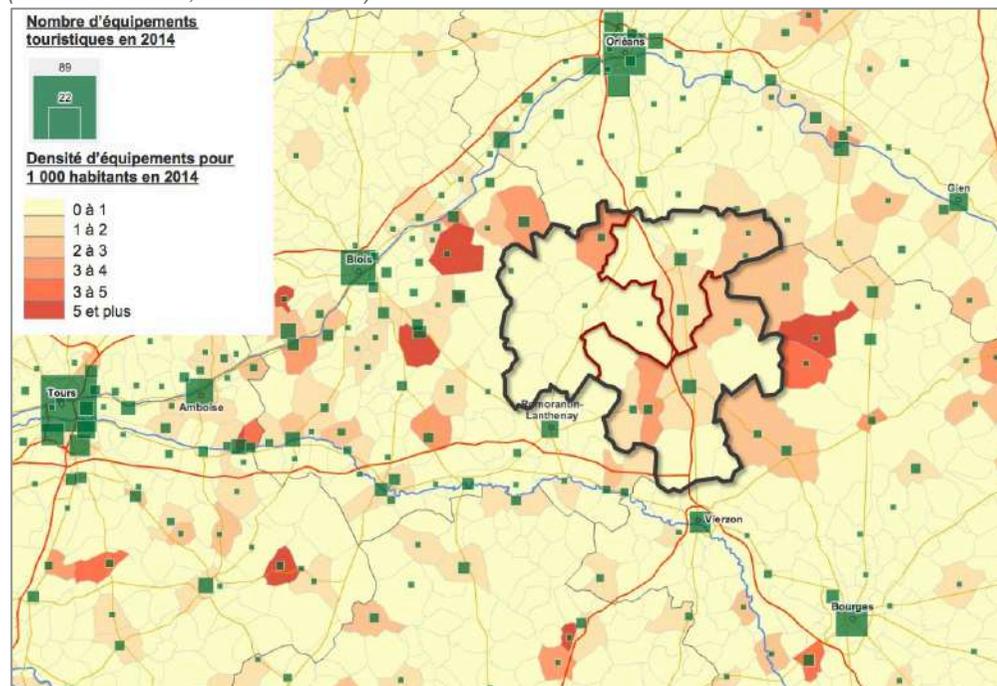
(Source : ACOSS ; traitement EAU)

Nomenclature	Etablissements 100% touristiques			Effectifs salariés des établissements 100% touristiques		
	2009	2014	Var. 2009-2014	2009	2014	Var. 2009-2014
Hôtels et hébergement similaire	25	23	-2	119	93	-26
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	6	7	1	538	367	-171
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	2	2	0	1	1	0
Restauration traditionnelle	35	30	-5	102	254	152
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	2	3	1	3	4	1
Autres services de réservation et activités connexes	1	1	0	1	2	1
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	2	1	-1	1	0	-1
Ensemble des activités touristiques	92	84	-8	824	782	-42

- Un maillage d'équipements touristiques assez dense, en frange Est surtout, sous l'effet des infrastructures de transports (A71, train) qui participent à la bonne desserte du territoire et facilitent l'accès aux sites pour les touristes.
- Des hébergements touristiques en nombre conséquent et diversifiés, qui offrent un large éventail de choix aux personnes de passage : du Domaine de Chalès pouvant accueillir familles et groupes (séminaires, comités d'entreprises...), au village vacances/ferme de Courcimont en passant par l'hôtellerie associative du Centre de Rencontres des Générations ou encore le camping du Parc des Alicourts.

Répartition des équipements touristiques et densité d'équipements pour 1 000 habitants en 2014

(Source : INSEE ; traitement EAU)



Les hébergements touristiques dans le SCoT en 2015

(Source : BPE, INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Hôtels	Chambres	Campings	Emplacements	Villages vacances	Unités d'hébergements
CC Cœur de Sologne	10	162	1	164	2	247
CC de la Sologne des Etangs	2	24	1	70	0	0
CC de la Sologne des Rivières	6	94	2	587	1	69
SCoT de la Grande Sologne	18	280	4	821	3	316

Le niveau d'équipements touristiques dans le SCoT en 2014

(Source : BPE, INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Agence de voyage	Information touristique	Gares	Taxis
CC Cœur de Sologne	1	2	2	5
CC de la Sologne des Etangs	0	1	0	5
CC de la Sologne des Rivières	0	4	3	7
SCoT de la Grande Sologne	1	7	5	17

- À ce jour, la Sologne jouie d'une notoriété nationale voir internationale permise par son environnement naturel riche et préservé, la qualité de son patrimoine bâti, l'accueil de grands événements (Ball-Trap, Open de France,...) et la pratique d'activités traditionnelles (chasse, pêche) qui constituent les fondements de son identité.
- La labellisation « pôle d'excellence rural » du projet de « Sologne à vélo » en cours de déploiement apparaît comme une prémices du renforcement de la coopération avec le Val de Loire (« Loire à vélo », « Châteaux à vélo ») et témoigne des partenariats possibles avec ces territoires pour élargir le spectre de chalandise.
- Outre ce potentiel de captation de flux externes, la fusion des trois offices du tourisme (OT) du Pays en un seul OT intercommunal sera favorable à la création de liens privilégiés en interne en faveur d'une meilleure lisibilité d'ensemble et d'une démarche globale de marketing.
- A ce titre, le développement de la marque Sologne à l'image des autres marques régionales (Berry Province, Val de Loire,...) constitue le fil directeur d'un marketing touristique et d'une communication renouvelés.

Cette marque, dont le Conseil Régional et le Conseil Départemental sont dépositaires, ne pourra toutefois avoir de résonance qu'avec la création de synergies entre acteurs du tourisme, qu'ils soient privés ou publics (chasse, pêche, forêt, collectivités...).

En effet, au jour d'aujourd'hui, le Pays de Grande Sologne offre des potentiels de développement touristique insuffisamment exploités, en termes de mise en valeur des spécialités, des productions et produits locaux notamment, et la marque peut constituer en ce sens un point d'appui à cette valorisation.

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire

→ La stratégie régionale de tourisme durable (2011)

- *Visant à renforcer l'identité touristique de la région sur les piliers nature et culture, elle se décline en 4 axes prioritaires :*
 - *Soutenir une destination visible à l'international,*
 - *Développer et structurer une offre stratégique et compétitive pour les 4 filières prioritaires (patrimoine culturel, tourisme de nature, itinérances douces, art de vivre) et améliorer l'offre d'hébergements marchands,*
 - *Soutenir l'innovation et la formation,*
 - *Développer une nouvelle stratégie marketing en lien avec les filières et les marques prioritaires.*

Si la Sologne n'est pas considérée comme une de ces marques prioritaires mais comme l'une des 5 destinations nature de cette stratégie (avec la Brenne, le Val de Loire, le Perche et la Forêt d'Orléans), elle cherche à se développer comme telle.

→ L'Agence de développement touristique

- *L'ADT est chargée de définir et mettre en œuvre la stratégie touristique, fédérer, coordonner, accompagner les acteurs touristiques, et valoriser l'offre en France et au-delà.*

→ La « marque » Sologne

- *La marque Sologne est la propriété de la Région Centre-Val de Loire et des Départements de Loir-et-Cher et du Loiret associés aux communautés de communes Cœur de Sologne, Romorantinais et Monestois, Sologne des Étangs et Sologne des Rivières. Créée pour donner les moyens à la Sologne de s'affirmer comme un territoire touristique, cette marque entend :*
 - *Fédérer les acteurs touristiques, publics et privés ;*
 - *Qualifier l'offre pour lui permettre de répondre aux attentes de la clientèle ;*
 - *Promouvoir la destination.*

- La marque Sologne et les outils qui la constituent (code de marque – univers sémantique, iconographique et graphique) appartiennent aux acteurs du tourisme exerçant leurs activités en Sologne.



Le Conseil Départemental du Loir-et-Cher

- Le Conseil Départemental s'attache à la professionnalisation de l'offre par l'accompagnement des OT et des politiques de marketing et de communication, le développement des circuits de nature par la réalisation d'un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, et entend enfin structurer trois grandes destinations (Vendômois, Vallée du Cher et Sologne).

Le Pays de Grande Sologne

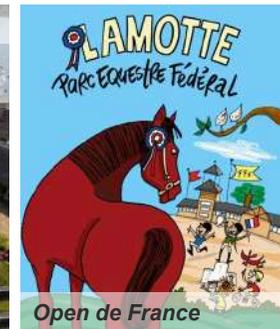
→ La stratégie de développement économique (2015)

- Un des huit chantiers thématiques identifiés donne la priorité au tourisme : qualifier et structurer une offre touristique, « la Grande Sologne, une culture au naturel ». Dans ce cadre, plusieurs éléments de mise en œuvre sont identifiés :
 - Structurer et animer un dispositif collectif permettant de donner corps à l'ambition touristique au travers de la marque Sologne et le déploiement du dispositif d'animation du programme Leader ;

- Identifier des thématiques mobilisatrices pour le montage de produits touristiques qualitatifs, emblématiques de l'identité solognote.

ENJEUX

- Quelles relations nouer avec les territoires voisins pour gagner en visibilité et exploiter ces flux touristiques ?
- Comment créer davantage de synergies entre les différentes activités du territoire (chasse, équitation, pêche...) ?
- Comment structurer une offre complémentaire d'hébergements touristiques et de restauration qui réponde à la diversité des touristes ?



Fiche 12 – Zones d'activités économiques

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

■ De nombreux espaces d'activités hétérogènes et diffus sur l'ensemble des communautés de commune. Les éléments de contexte de la stratégie économique du Pays de 2015 en font mention de la manière suivante :

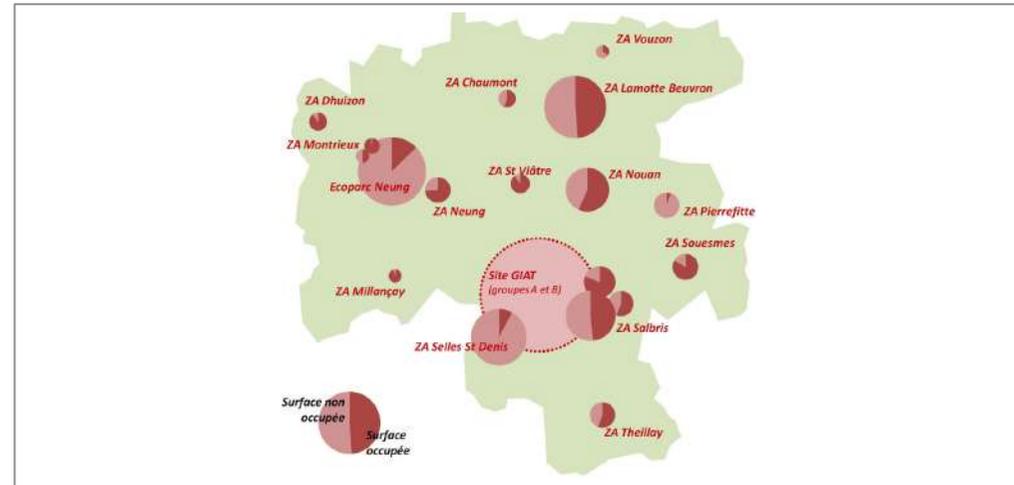
- Le **site GIAT**, sans activité, représente 110 ha dont 27 ha du groupe B apparaissant exploitables à court terme et 80 ha du groupe A, en partie pollués, dont l'accueil de « grandes activités » est souhaité ;
- 3 espaces à dominante industrielle (**Technoparc** à Salbris, **Parc d'activité Sologne** à Lamotte-Beuvron, **Les Loattières** à Nouan-le-Fuzelier), la présence d'espaces en mutation, et d'autres peu qualifiés ;
- **L'EcoParc d'affaires de Sologne** à Neung-sur-Beuvron à vocation tertiaire (pépinière, startups) accompagné de services et d'un cadre patrimonial, environnemental et énergétique remarquable (mise à disposition d'un réseau de chaleur bois) ;
- Le **jardin d'entreprises** de Selles-Saint-Denis qui offre un cadre de qualité mais localisé dans un espace contraignant ;
- Un maillage de petites zones ciblées sur l'artisanat ou les PME/PMI ;
- Et quelques sites autonomes, rattachés à de grandes entreprises, en dehors des ZAE.

■ Si les disponibilités foncières semblent importantes (132,9 ha), elles sont toutefois à nuancer au regard de :

- La pollution d'une partie du site GIAT, principal espace ayant des disponibilités foncières en Sologne des Rivières ;
- Une situation tendue en Cœur de Sologne sur le plan quantitatif ;
- La concurrence immédiate des agglomérations environnantes et l'absence de coopérations avec les territoires voisins à ce jour.

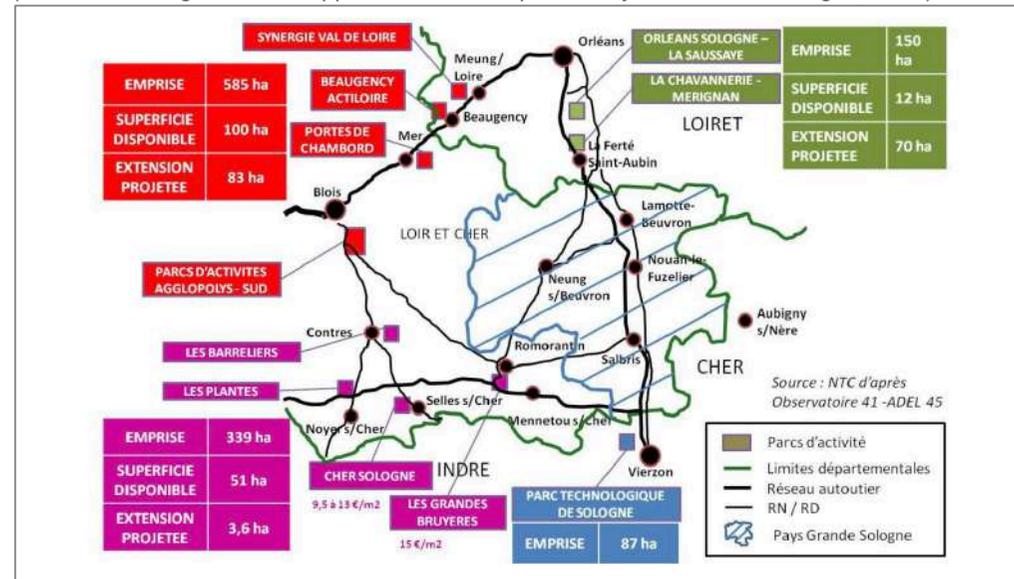
L'offre de parcs d'activités dans le SCoT du Pays de Grande Sologne

(Source : Stratégie de développement économique du Pays de Grande Sologne, 2015)



L'offre économique dans l'environnement du SCoT

(Source : Stratégie de développement économique du Pays de Grande Sologne, 2015)



Zones d'Activités Economiques du SCoT et disponibilités foncières

(Source : Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher, 2015)

Zone d'activités	Commune	Année de construction	Surface occupée	Surface commercialisée sans activité	Surface libre équipée	Surface libre non équipée	Surface zone verte	Infrastructures	Surface totale	dont surface réservée	Projet (extension ou création)
Communauté de Communes de la Sologne des Étangs			16,1	1,0	23,0	9,3	12,2	4,2	64,6	0,0	0,0
ZA de Maupas	<i>Dhuizon</i>	1 993	1,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,2	2,5	0,0	0,0
Zone artisanale	<i>Millançay</i>	1 990	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	1,3	0,0	0,0
Zone des Maudhuites	<i>Montrieux-en-Sologne</i>	-	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Zone artisanale du Carasseau	<i>Montrieux-en-Sologne</i>	1 991	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,1	0,0	0,0
EcoParc	<i>Neung-sur-Beuvron</i>	1 994	6,5	0,3	22,3	9,3	12,2	2,6	53,2	0,0	0,0
ZA de la Croute	<i>Neung-sur-Beuvron</i>	1 993	3,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,5	4,1	0,0	0,0
ZA Le Gros Chêne	<i>Saint-Viatre</i>	1 991	2,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	2,4	0,0	0,0
Communauté de Communes Cœur de Sologne			49,0	17,9	6,6	10,2	0,5	5,2	89,3	0,0	0,0
ZA de la Trocherie	<i>Chaumont-sur-Tharonne</i>	1 994	2,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	2,6	0,0	0,0
ZA des Hauts Noirs	<i>Lamotte-Beuvron</i>	1 983	25,1	17,0	3,8	0,0	0,5	3,9	50,2	0,0	0,0
Zone Les Loaitières	<i>Nouan-le-Fuzelier</i>	1 982	21,4	0,7	2,1	10,2	0,0	1,0	35,4	0,0	0,0
Zone de Vouzon	<i>Vouzon</i>	1 996	0,4	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0
Communauté de Communes de la Sologne des Rivières			42,6	5,5	103,3	56,5	11,8	22,7	293,5	0,0	0,0
Zone La Croix du Reuilly	<i>Pierrefitte-sur-Sauldre</i>	1 993	0,3	0,0	0,0	5,4	0,0	0,0	57,0	0,0	0,0
Zone Ex GIAT groupes A et B	<i>Salbris</i>	2 008	0,0	0,0	93,8	28,5	0,0	9,7	132,0	0,0	0,0
ZA Les Combes	<i>Salbris</i>	1 981	8,7	0,6	0,6	0,0	0,4	0,5	10,7	0,0	0,0
ZA Les Champs	<i>Salbris</i>	1 990	3,1	0,0	0,0	0,6	1,1	0,7	5,5	0,0	0,0
Zone Les Cousseaux	<i>Salbris</i>	1 965	17,4	4,6	8,9	0,0	1,5	5,1	37,5	0,0	0,0
Zone du Jardin d'entreprises	<i>Selles-Saint-Denis</i>	1 993	4,3	0,0	0,0	22,0	8,8	5,9	41,0	0,0	0,0
Zone d'Activités des Plaines	<i>Souesmes</i>	1 976	3,7	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	4,4	0,0	0,0
Zone La Terre des Mille Bœufs	<i>Theillay</i>	1 997	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	5,4	0,0	0,0
Total SCoT du Pays de Grande Sologne			107,7	24,4	132,9	76,0	24,5	32,1	447,4	0,0	0,0



Le Pays de Grande Sologne

→ **La stratégie de développement économique (2015)**

■ Un des huit chantiers thématiques identifiés donne la priorité au développement des zones d'activités économiques : développer et qualifier les ressources matérielles aux entreprises. Dans ce cadre, un schéma stratégique des espaces d'activités a été élaboré qui identifie plusieurs typologies d'espaces :

- Les **espaces majeurs**, considérés comme tels de par leurs dimensions, la performance de leur desserte, intégration dans un pôle urbain/leur fonctionnement urbain, par le rayonnement et les potentialités exceptionnelles du dit espace (potentiel foncier, qualité paysagère, environnementale...).

Ils ont pour vocation de faire évoluer l'image de la Grande Sologne vers celle d'un territoire économique visible afin d'accueillir des projets économiques d'envergure (aménagement de qualité, espaces de travail collectifs, haut débit...).

- Les **espaces stratégiques d'équilibre**, considérés ainsi pour leur dimension, leur potentiel de développement et leur proximité aux grands axes de transports et aux pôles urbains.

Ils entendent proposer des aménagements et une gamme intermédiaire de services, en complément ou relais de l'offre des espaces majeurs pour un développement économique endogène et exogène.

- Les **espaces thématiques**, qui affirment leur vocation en lien à des filières stratégiques définies.
 - Le jardin d'entreprises de Selles-Saint-Denis autour d'un repositionnement agriculture-bois ;

- Le « pool d'équipements » en projet, localisé à mi-chemin entre le parc équestre et le parcs d'activités Sologne.

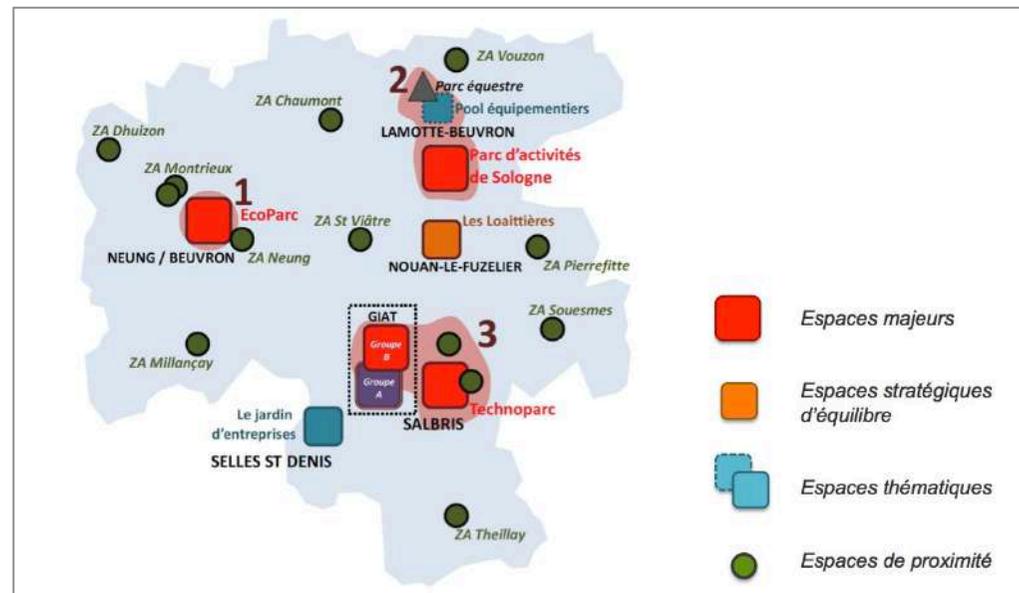
- Les **espaces de proximité**, considérés comme tels par leur superficie modeste, leurs potentialités de développement limités, leur diffusion sur l'ensemble du territoire et/ou leur fonctionnement autonome vis-à-vis des grands pôles de services.

Ils ont vocation à proposer des aménagements et une gamme de services à minima, cibler le développement économique endogène et l'économie présentielle (artisanat, PME/PMI, commerces de proximité...);

- Les **sites autonomes**, rattachés à une grande entreprise en dehors des zones d'activités pour lesquels le schéma acte la pertinence de ces espaces pour des activités spécifiques (sites aérodéfense, unité de transformation du gibier...).

Schéma stratégique d'espaces d'activités

(Source : Stratégie de développement économique du Pays de Grande Sologne, 2015)



- *Les ambitions pour ces différents espaces se structurent au sein de trois pôles que sont :*
 - **Le pôle de Lamotte-Beuvron :**
 - *Renforcer l'attractivité, le potentiel d'accueil et assurer la montée en gamme du Parc Sologne ;*
 - *Approfondir les conditions de faisabilité d'un espace d'activités « équipementiers équestres » ;*
 - *Valoriser la ZAE des Loaitières.*
 - **Le pôle de Salbris :**
 - *Renforcer l'attractivité, la montée en gamme et la visibilité du Technoparc ;*
 - *Valoriser le site « GIAT » ;*
 - *Consolider le Jardin d'entreprises autour d'un projet renouvelé.*
 - **L'EcoParc d'affaires :**
 - *Consolider l'offre d'immobilier en vue de structurer un parcours résidentiel « in situ » ;*
 - *Renforcer les aménagements structurants.*

ENJEUX

- *Quelle place pour ce schéma dans les évolutions institutionnelles récentes qui renforcent les compétences de la région en terme de développement économique ?*
- *Ce schéma entre-il en cohérence avec les objectifs assignés à l'élaboration du SCoT?*
- *Quelles coopérations externes pour quelle lisibilité économique du Pays de Grande Sologne ?*



SCoT du Pays de Grande Sologne

DIAGNOSTIC

CAHIER 3

AMENAGEMENT ET PAYSAGE

AMENAGEMENT- PAYSAGE

SOMMAIRE

Les équipements

- p. 98-99** FICHE 1
Le niveau d'équipements
- p. 100-105** FICHE 2
Les équipements et les services

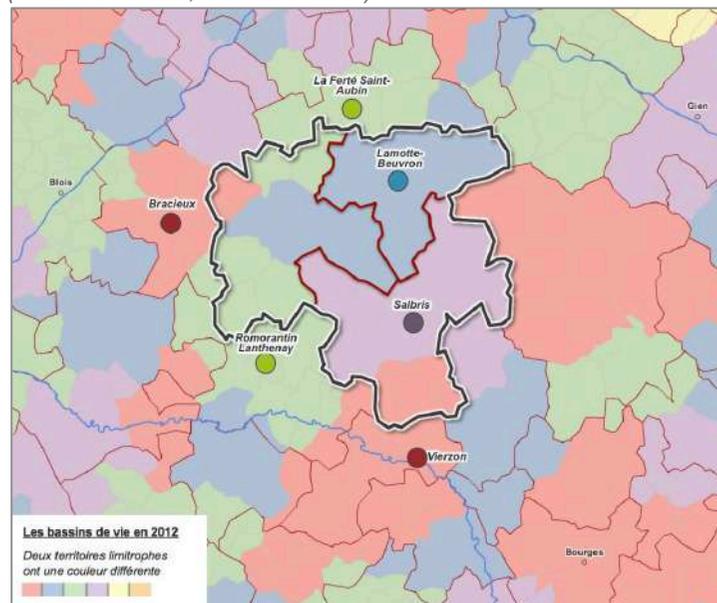
ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Le **bassin de vie** désigne le territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

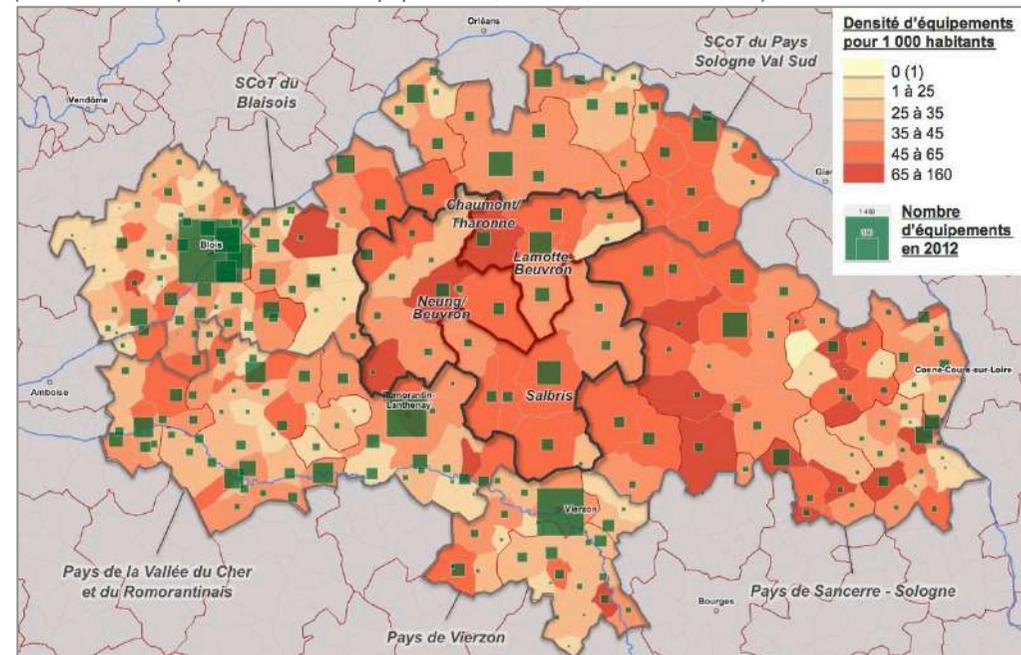
- Deux grands bassins de vie autour des polarités de Lamotte-Beuvron et Salbris organisent la majeure partie du territoire...
 - Et une influence externe liée aux polarités voisines qui constituent aussi des bassins de vie : Vierzon, Romorantin-Lanthenay, La Ferté-Saint-Aubin et Bracieux.

- Une offre d'équipements satisfaisante en adéquation à la teneur des polarités, qui maillent l'ensemble du territoire.
 - Une densité moyenne de 41,6 équipements pour 1 000 habitants dans le territoire du SCoT, plus forte que dans le Loir-et-Cher, qui compte en moyenne 39,8 équipements pour 1 000 habitants.

Les bassins de vie du SCoT en 2012
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Répartition des équipements dans le SCoT et les territoires de comparaison en 2014
(Source : Base permanente des équipements, INSEE ; traitement EAU)



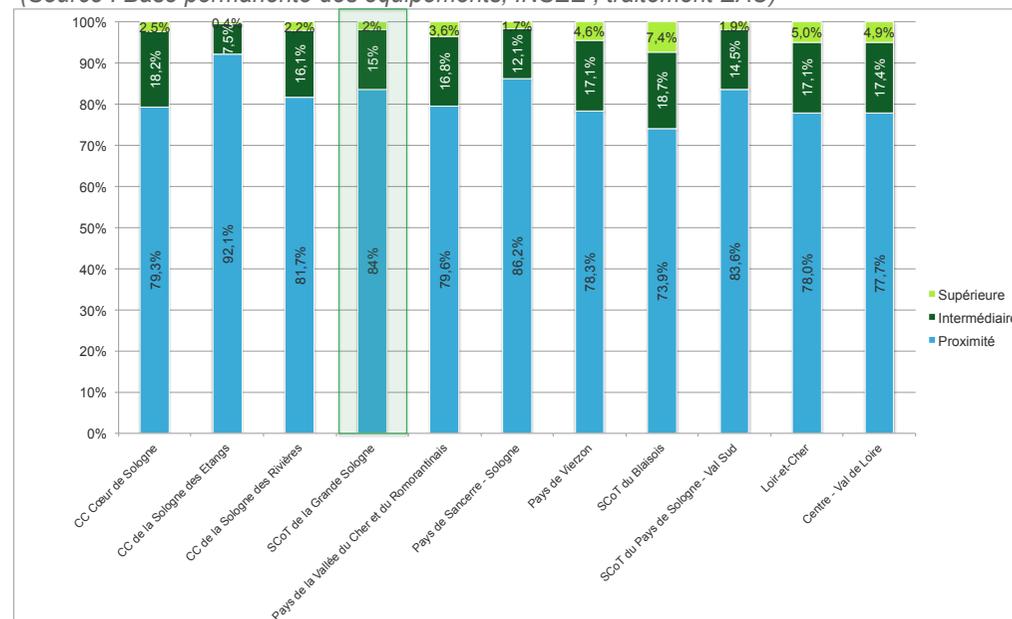
■ La suprématie des équipements de proximité (84%) est marquée, ce qui induit un niveau relativement faible des autres gammes, intermédiaire (15%) et supérieure (2%) en comparaison aux territoires pris pour référence et aux échelles du département et de la région.

- En interne, des équipements qui répondent aux besoins du quotidien des habitants et touristes avec presque exclusivement des équipements de proximité dans la Sologne des Étangs (92,1%) par rapport à la Sologne des Rivières (81,7%) et le Cœur de Sologne (79,3%).
- L'influence de l'agglomération orléanaise est notable dans le Cœur de Sologne, pour qui la part des équipements de gammes intermédiaire et supérieure est plus élevée que pour les autres CC du Pays.

■ Un taux d'équipements de gamme supérieure faible pour répondre à l'ensemble des besoins des habitants, qui doivent nécessairement quitter le territoire vers les pôles urbains voisins pour accéder à une offre élargie ce qui entraîne des déplacements contraints.

Niveau de gamme des équipements dans le SCoT en 2014

(Source : Base permanente des équipements, INSEE ; traitement EAU)



Niveau de gamme des équipements dans le SCoT en 2014

(Source : Base permanente des équipements, INSEE ; traitement EAU)

Gamme d'équipements	Proximité			Intermédiaire			Supérieure		
	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants
CC Cœur de Sologne	257	32,8%	240	59	43,4%	55	8	47,1%	7
CC de la Sologne des Étangs	233	29,7%	293	19	14,0%	24	1	5,9%	1
CC de la Sologne des Rivières	294	37,5%	242	58	42,6%	48	8	47,1%	7
SCoT de la Grande Sologne	784	100%	254	136	100%	44	17	100%	6
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	1 840		230	388		49	84		11
Pays de Sancerre - Sologne	1 130		281	159		40	22		5
Pays de Vierzon	946		207	207		45	55		12
SCoT du Blaisois	2 570		205	650		52	256		20
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	985		214	171		37	22		5
Loir-et-Cher	7 164		216	1 567		47	458		14
Centre - Val de Loire	53 741		210	12 009		47	3 383		13

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

→ Les établissements scolaires

Enseignement: école maternelle, école élémentaire, collège, lycée, lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, lycée d'enseignement agricole, centre de formations d'apprentis.

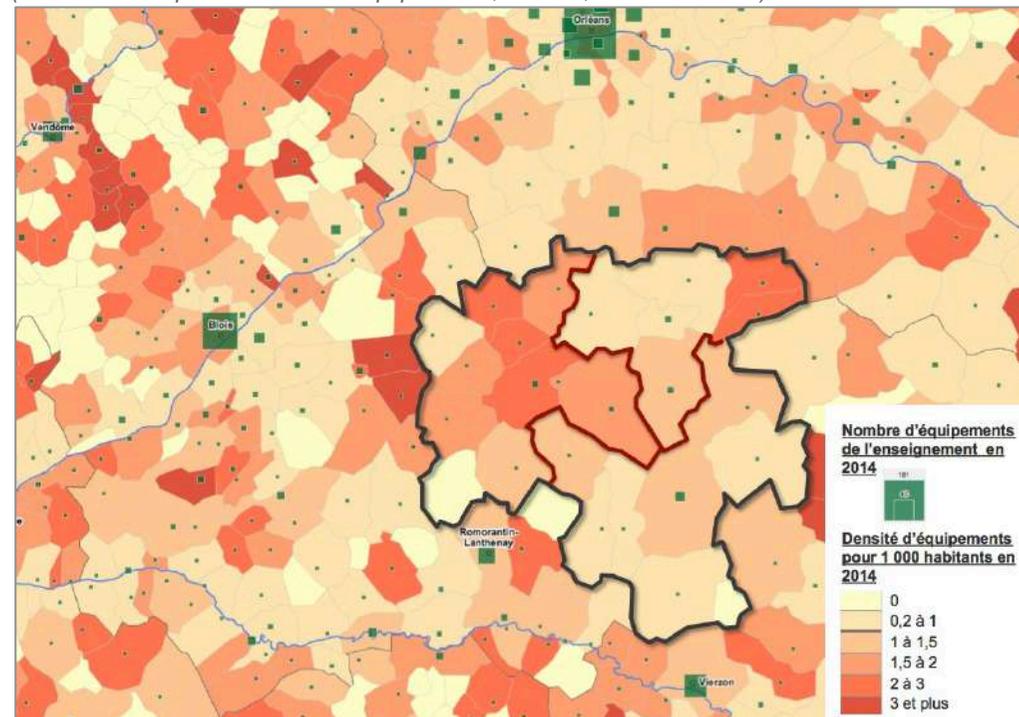
- Si le territoire est bien doté en écoles primaires (au nombre de 11) les équipements scolaires sont du reste très limités (4 collèges et aucun lycée) poussant les jeunes à quitter le territoire dès ce stade de la vie étudiante.
- Le territoire entretient donc des liens étroits avec les établissements environnants s'organisant entre les communes de Romorantin-Lanthenay, Vierzon, Blois ou encore Orléans.

Le niveau d'équipements en matière d'enseignement en 2014 : nombre et densité pour 10 000 habitants
(Source : BPE, INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège		Lycée	
	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants
CC Cœur de Sologne	1	0,9	4	3,7	1	0,9	0	0,0
CC de la Sologne des Etangs	0	0,0	2	2,5	1	1,3	0	0,0
CC de la Sologne des Rivières	1	0,8	5	4,1	2	1,6	0	0,0
SCoT de la Grande Sologne	2	0,6	11	3,6	4	1,3	0	0,0
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	13	1,6	34	4,3	7	0,9	4	0,5
Pays de Sancerre - Sologne	5	1,2	18	4,5	3	0,7	2	0,5
Pays de Vierzon	12	2,6	27	5,9	4	0,9	3	0,7
SCoT du Blaisois	32	2,6	58	4,6	15	1,2	10	0,8
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	9	2,0	24	5,2	4	0,9	1	0,2
Loir-et-Cher	67	2,0	147	4,4	38	1,1	21	0,6
Centre - Val de Loire	534	2,1	1 091	4,3	292	1,1	186	0,7

- Les établissements présents se répartissent entre les deux principales communes en nombre d'habitants que sont Salbris et Lamotte-Beuvron. Ainsi, sont dénombrés :
 - 2 écoles maternelles (Lamotte-Beuvron, Salbris),
 - 11 écoles élémentaires dont 3 à Salbris,
 - 4 collèges (collège Gaston Jollet et collège privé Saint-Georges à Salbris, collège Louis Pergaud Neung-sur-Beuvron et collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron).

Les équipements scolaires et de formation en 2014 : densité et nombre
(Source : Base permanente des équipements, INSEE ; traitement EAU)



→ La santé et l'action sociale

■ Au regard des territoires voisins, une offre d'établissements de santé et d'action sociale bien dimensionnée (6,8 et 7,1 équipements pour 10 000 habitants respectivement) mais plus rare pour les fonctions médicales et paramédicales (29,5) qui limitent l'offre globale (43,3) par rapport à la région (50,2) et au département (51,7), le territoire étant relativement enclavé mais proche de pôles d'équipements sur ses franges.

- Ainsi, 9 structures d'hébergement pour personnes âgées (6 EPHAD et 3 foyers logements) et un centre d'hébergement pour personnes handicapés maillent l'ensemble du Pays.
- 3 maisons de services d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) sur le Pays, qui soutiennent le maintien à domicile des personnes âgées et handicapés et accompagnent certaines familles.
- Une capacité d'accueil pour la petite enfance peu étoffée : 4 services de garde dont une seule crèche collective, les autres étant des haltes-garderies et structures multi-accueil.

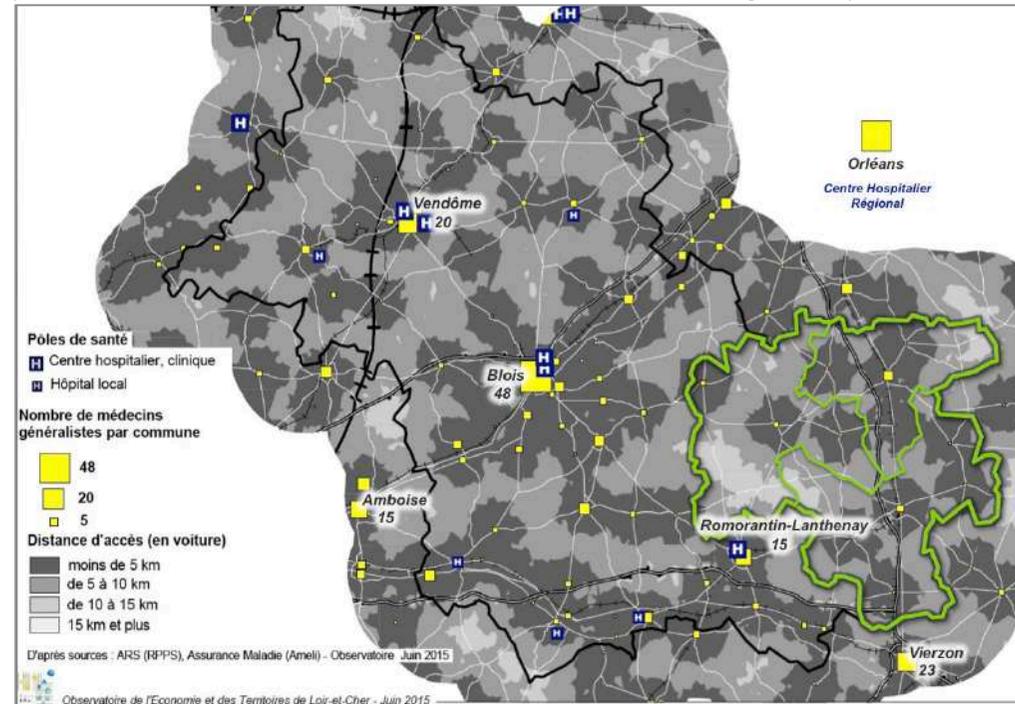
Le niveau d'équipements en matière de santé en 2014 : nombre et densité pour 10 000 habitants
(Source : BPE, INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Action sociale		Etab. de santé		Fonctions médicales et paramédicales		ENSEMBLE santé	
	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants
CC Cœur de Sologne	8	7,5	9	8,4	38	35,4	55	51,3
CC de la Sologne des Etangs	5	6,3	5	6,3	18	22,6	28	35,2
CC de la Sologne des Rivières	9	7,4	7	5,8	35	28,8	51	42,0
SCoT de la Grande Sologne	22	7,1	21	6,8	91	29,5	134	43,5
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	49	6,1	63	7,9	293	36,7	405	50,7
Pays de Sancerre - Sologne	25	6,2	25	6,2	132	32,8	182	45,2
Pays de Vierzon	25	5,5	30	6,6	146	31,9	201	43,9
SCoT du Blaisois	82	6,5	82	6,5	596	47,5	760	60,6
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	22	4,8	20	4,3	138	30,0	180	39,1
Loir-et-Cher	209	6,3	230	6,9	1 275	38,4	1 714	51,7
Centre - Val de Loire	1 537	6,0	1 636	6,4	9 698	37,8	12 871	50,2

- Si ni hôpital ni centre d'urgence ne sont présents sur le territoire, des pôles de santé sont localisés à proximité (Romorantin-Lanthenay, Blois, Orléans).
- De même, les médecins généralistes se répartissent sur l'ensemble du territoire mais tendent à se raréfier, la relève étant plus difficile à assurer après la retraite.
 - D'après l'Observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher, entre 5 et 6 médecins sur 10 sont âgés de plus de 55 ans dans la Sologne des Rivières et le Cœur de Sologne, et plus de 7 sur 10 dans la Sologne des Étangs.

Répartition des médecins généralistes et distance d'accès aux cabinets

(Source : Observatoire de l'Economie et du Territoire du Loir-et-Cher, juin 2015)



Action sociale: garde d'enfant d'âge périscolaire, hébergement, service de repas à domicile, services d'aides pour personnes âgées, pour adultes handicapés, aide sociale à l'enfance et enfants handicapés avec hébergement, services à domiciles ou ambulatoires.

Etablissements de santé : ambulance, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie, centre de santé dialyse, établissement psychiatrique, établissements de santé de court, moyen et longs séjours, maternité, structures psychiatriques en ambulatoire, urgences.

Services médicaux et paramédicaux : orthophoniste, pédicure-podologue, chirurgien dentiste, infirmier masseur kinésithérapeute, médecin omnipraticien, audioprothésiste, orthopédiste, sage-femme, spécialiste en gynécologie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie, en pédiatrie, en radiodiagnostic et imagerie médicale.

→ **Le sport, la culture et les loisirs**

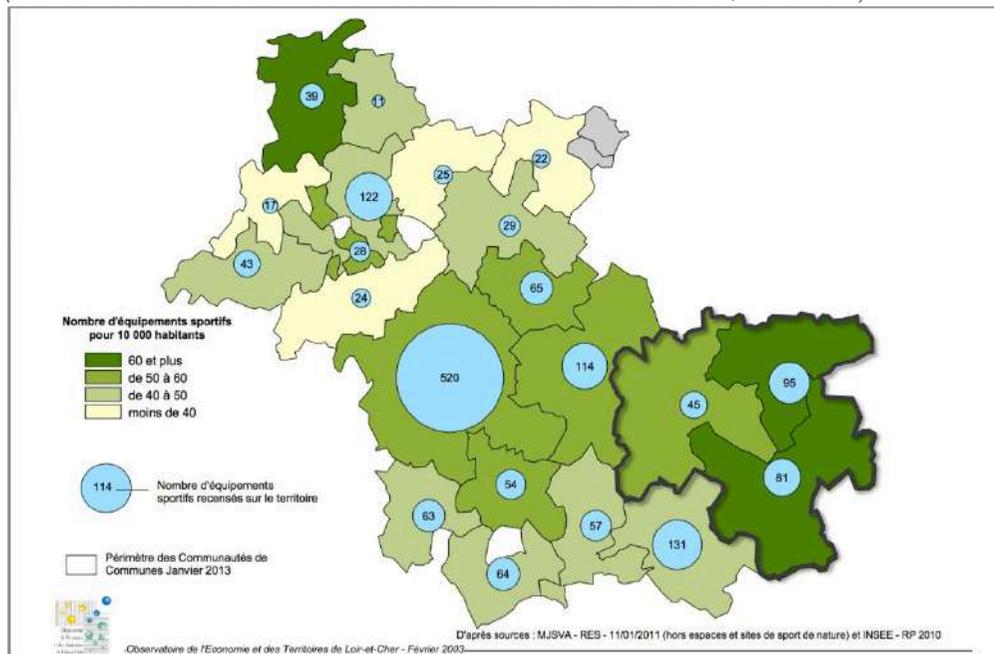
- Une desserte en équipements sportifs très satisfaisante :
 - 26 courts de tennis, 23 terrains de grands jeux, 19 boulodromes et de nombreux circuits de randonnée et parcours sportifs en lien avec le circuit « la Sologne à vélo ».
 - La présence de la Fédération Française d'Équitation confère une place de premier rang au Pays de Grande Sologne dans le domaine équestre. Dans ce sens, le SCoT compte 11 centres équestres, le plus emblématique étant le parc fédéral qui accueille annuellement de grands événements (l'Open de France, le Grand Tournoi, le Meeting des propriétaires,...).
 - 4 bassins de natation parmi lesquels trois piscines municipales (Salbris, Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier) et Center Parc à Chaumont-sur-Tharonne.

- Une offre purement locale en matière de culture :
 - 2 cinémas, « le Méliès » à Lamotte-Beuvron de 168 fauteuils et l'Espace Sologne » à Salbris de 190 places auxquels s'ajoute le « Cinémobile » de la région Centre-Val de Loire qui intervient régulièrement dans les territoires ruraux.
 - Une médiathèque à Lamotte-Beuvron et pas moins de 17 bibliothèques municipales ou intercommunales.

- Un territoire des mieux dotés du Loir-et-Cher en équipements sportifs, signe d'une certaine vitalité.

Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants (hors espaces et sites de sports de nature)

(Source : Observatoire de l'Economie et du Territoire du Loir-et-Cher, 2010-2011)



Le niveau d'équipements en matière de culture, sports et loisirs en 2014

(Source : BPE, INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Tennis	Terrains de grands jeux	Boulodrome	Salles multisports (gymnase)	Centre équestre	Salles spécialisées	Bassin de natation	Boucle de randonnée	Parcours sportif/santé	Athlétisme	Roller-Skate Vélo bicross ou freestyle	Équipement de cyclisme	Bowling	Théâtre
CC Cœur de Sologne	6	6	5	4	7	2	3	1	2	0	0	0	1	0
CC de la Sologne des Etangs	11	7	7	2	3	1	0	3	2	0	0	0	0	0
CC de la Sologne des Rivières	9	10	7	6	1	3	1	0	0	2	2	1	0	0
SCoT de la Grande Sologne	26	23	19	12	11	6	4	4	4	2	2	1	1	0
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	29	48	25	21	11	13	8	1	4	5	7	0	0	2
Pays de Sancerre - Sologne	30	33	23	11	10	4	3	33	2	3	4	1	0	0
Pays de Vierzon	14	26	17	5	3	5	2	8	1	4	3	0	0	1
SCoT du Blaisois	54	55	31	30	20	19	9	6	2	11	8	1	0	1
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	23	28	19	14	11	6	4	29	5	2	5	0	0	0
Loir-et-Cher	155	177	111	90	55	45	29	12	13	22	21	2	1	6
Centre - Val de Loire	920	1 380	1 166	583	287	311	183	795	104	171	180	14	11	36

→ Les services aux particuliers

Services aux particuliers: banques, caisses d'épargne, bureaux de poste, relais poste, agence postale, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, police, gendarmerie, centre de finances publiques, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie, pôle emploi, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire.

Le niveau d'équipements en services en particulier en 2014 : nombre et densité pour 10 000 habitants (Source : BPE, INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Nombre	Densité pour 10 000 habitants
CC Cœur de Sologne	172	160
CC de la Sologne des Etangs	155	195
CC de la Sologne des Rivières	197	162
SCoT de la Grande Sologne	524	170
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	1 260	158
Pays de Sancerre - Sologne	773	192
Pays de Vierzon	669	146
SCoT du Blaisois	1 737	139
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	672	146
Loir-et-Cher	4 890	147
Centre - Val de Loire	37 165	145

- Une densité d'équipements de services aux particuliers de 170 équipements pour 10 000 habitants, largement plus élevée que la majeure partie des territoires de comparaison et des niveaux du département (147) et de la région (145). Aussi, le territoire est en capacité de gérer les échelles et besoins de proximité émanant de ses habitants, touristes et autres usagers.
 - 49 coiffeurs répartis également dans le territoire en complément d'une activité à domicile.
 - Des services bancaires assez nombreux, à même de répondre à l'ensemble des habitants du territoire.
 - Pas moins de 23 agences immobilières sur le SCoT en lien avec la demande soutenue de résidences secondaires.
 - De nombreux artisans, dans le secteur du bâtiment notamment, qui sont gages d'un certain savoir-faire auprès des clients (habitants, entreprises,...) et participent au dynamisme local.

Le niveau d'équipements en services en particulier en 2014 (Source : BPE, INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Agence de travail temp.	Agence immo.	Agence postale	Banque, Caisse d'Epargne	Blanchiss-e-rie Teinturerie	Bureau de poste	Coiffure	Contrôle technique auto.	DGFIP	Ecole de conduite	Electricien	Entreprise générale du bâtiment	Gendarmerie	Location auto-utilitaires légers	Maçon	Menuisier, charpentier, serrurier	Plâtrier peintre	Plombier, couvreur, chauffagiste	Police	Pompes funèbres	Relais poste commerçant	Répar. auto et matériel agricole	Réseau de proximité Pôle Emploi	Restaur-ant	Soins de beauté	Vétéri-naire
CC Cœur de Sologne	2	8	2	6	2	2	17	2	0	2	19	1	1	0	10	14	16	19	0	3	2	17	0	21	4	2
CC de la Sologne des Etangs	0	6	5	6	0	1	14	0	1	10	2	1	0	19	22	15	19	0	1	4	15	0	13	1	0	
CC de la Sologne des Rivières	0	9	4	11	1	2	18	2	0	3	14	4	1	1	19	15	21	17	0	1	19	0	26	4	4	
SCoT de la Grande Sologne	2	23	11	23	3	5	49	4	0	6	43	7	3	1	48	51	52	55	0	5	7	51	0	60	9	6
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	13	53	8	48	11	20	112	12	0	20	80	26	6	1	130	140	111	121	1	13	6	113	1	160	44	10
Pays de Sancerre - Sologne	3	41	31	27	4	10	57	5	0	7	52	12	6	0	65	65	70	86	0	12	1	76	1	117	17	8
Pays de Vierzon	5	35	4	19	14	9	64	6	0	9	38	20	2	2	75	43	74	71	1	5	1	59	1	79	26	7
SCoT du Blaisois	29	79	15	76	15	21	156	17	0	38	105	47	4	18	150	149	155	117	1	14	9	152	2	273	75	20
SCoT du Pays de Sologne - Val Sud	6	37	5	19	4	7	64	5	0	10	60	24	3	4	63	74	52	65	0	4	5	64	0	66	24	7
Loir-et-Cher	52	203	49	209	37	63	431	42	0	80	309	107	23	21	485	506	443	416	3	45	43	440	4	658	165	56
Centre - Val de Loire	405	1 919	350	1 529	342	432	3 239	321	1	561	2 525	816	154	161	3 268	3 337	3 382	3 596	28	331	145	3 365	34	5 082	1 472	370

DECHIFFRAGE

L'offre d'équipements se doit de répondre à la diversité des usagers et des générations pour faire du territoire un espace de vie partagé.

Ainsi, la mixité intergénérationnelle est autant liée à l'offre d'équipements en matière d'enseignement que de santé.

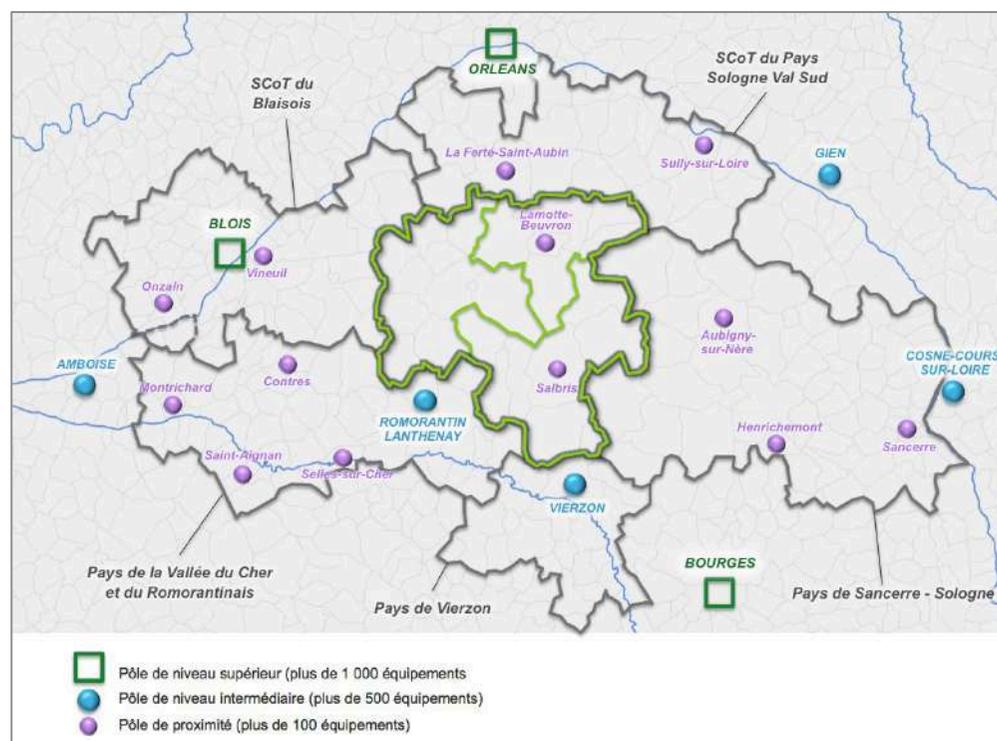
- Dans le SCoT du Pays de Grande Sologne, l'absence de formations au-delà du collège contraint les jeunes à quitter le territoire et creuse le déficit de cette classe d'âge. Le renouvellement de la population par l'attrait de ménages avec enfants est essentiel pour la vitalité du territoire et la transmission des savoir-faire, et cette attractivité dépend notamment de l'offre d'équipements de loisirs, sports et culture.
- En la matière, le territoire est doté d'une offre conséquente avec des sites d'envergure (Center Parc, parc équestre fédéral, karting) et des sports en nature permis par la qualité du cadre de vie, mais parfois difficilement accessibles (en forêt notamment).
- Aussi, un manque répondant à certaines catégories de populations (jeunes, couples...) est à souligner dans les services à la jeunesse et à la petite enfance, qui comptent aussi parmi les motifs d'installation de jeunes ménages.
- Quant aux besoins liés au vieillissement de la population, ceux-ci sont pris en considération autant en termes d'hébergements que de services (portage des repas, aide au domicile, etc.)
- Plus généralement en matière de santé, les besoins de l'ensemble de la population ne pourraient plus être satisfaits face au non remplacement des médecins généralistes. Cette désertification médicale interpelle les moyens à mettre en œuvre pour organiser une offre médicale optimisée aussi bien pour les praticiens que pour les patients.

→ Du reste, si le territoire ne souffre pas d'un déficit de services à la personne, des enjeux financiers et fonctionnels se posent quant à l'entretien des équipements actuels (piscines,...) pour maintenir le niveau de l'offre existant.

- Une structuration interne limitée à deux pôles de proximité en écho de l'identité rurale du territoire et de son environnement préservé, qui rend nécessaire la coopération avec les territoires voisins pour élargir la gamme d'équipements en direction de ses usagers.

La structuration des pôles d'équipements autour du SCoT du Pays de Grande Sologne en 2014

(Source : BPE, INSEE ; traitement EAU)



ENJEUX

- Quelles complémentarités et organisation internes créer pour limiter les déplacements contraints vers les polarités voisines de niveaux intermédiaire et supérieur ?
- Comment consolider et développer l'offre de loisirs, sports et culture autant pour les résidents que les personnes de passage ?
- Quelle offre en services et équipements pour rajeunir la population, notamment en direction des plus jeunes ?



*Piscine Albert Leboul -
Salbris*



Parc Equestre Fédéral



Collège Jean Rostand - Lamotte-Beuvron

AMENAGEMENT- PAYSAGE

SOMMAIRE

Les transports et infrastructures

- p. 107-110 FICHE 3
Les infrastructures routières
- p. 111-113 FICHE 4
Le réseau ferré
- p. 114-117 FICHE 5
Les transports en commun et modes doux
- p. 118-121 FICHE 6
Les mobilités domicile-travail
- p. 122-123 FICHE 7
La couverture numérique

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

→ Les autoroutes et voies rapides

- La **Départementale 2020**, entre Vierzon et Orléans, dessert le territoire du Nord au Sud en passant par Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier et Salbris. Cette ancienne nationale (RN20) qui reliait autrefois Paris à la frontière espagnole, était particulièrement empruntée par les automobilistes. Si l'arrivée de l'autoroute est venue désengorger une partie du trafic, certaines portions aménagées en 2x1 voies ou certains secteurs à ralentissement témoignent encore de son rôle structurant pour le territoire.
- L'**autoroute A71**, qui traverse le territoire du SCoT du Nord au Sud dans sa partie Est, relie Orléans à Clermont-Ferrand et permet de rejoindre l'Île-de-France d'une part, et Montpellier d'autre part. La section Orléans-Salbris, inaugurée en 1986, longe la voie ferrée et l'actuelle D2020. L'A71 constitue un axe majeur puisque desservant directement Lamotte-Beuvron et Salbris par les entrées/sorties 3 et 4.

Elle garantit surtout une proximité aux grands flux en distance-temps :

- 48 minutes séparent Salbris d'Orléans pour 65 Km,
- 2 heures et 6 minutes distancent Salbris de Paris pour 191 Km (*source : Viamichelin*).

Aussi, l'A71 est connectée à l'A85 en direction d'Angers et à l'A20 en direction de Toulouse par les échangeurs de Vierzon. Elle est également accessible à l'A10 vers Tours et à l'A19 vers Sens par les échangeurs à hauteur d'Orléans.

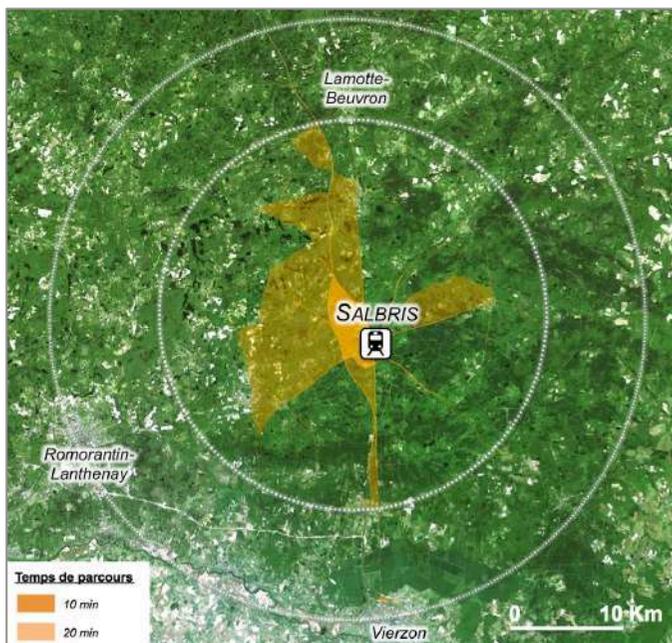
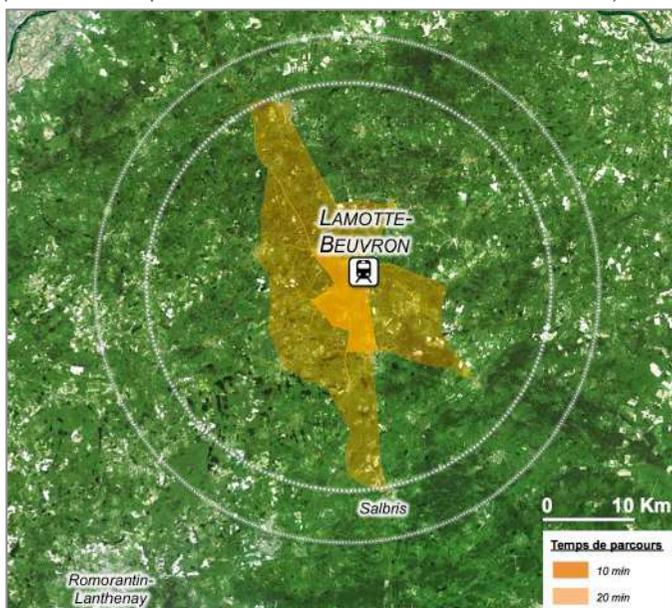
→ Les routes de desserte intercommunale

- Le territoire profite d'un maillage routier assez dense dans sa partie Est, qui l'est beaucoup moins dans sa partie Ouest de sorte que l'accessibilité à l'Orléanais est plus aisée qu'au Blaisois.
- Le maillage des routes départementales permet à la fois des échanges externes et une irrigation interne vers les bourgs et villages :
 - La **Départementale 922**, traverse le territoire sur un axe Sud-Ouest/Nord-Est entre Romorantin-Lanthenay et La Ferté Saint-Aubin et dessert ainsi la Sologne des Étangs.
 - Au Sud, la **D724** garantit une connexion entre Romorantin-Lanthenay et Salbris.
 - La **D923**, en provenance de Lamotte-Beuvron, constitue un axe Est-Ouest fort, puisqu'irriguant le cœur du territoire du SCoT et desservant le bassin de vie Bracieux/Domaine de Chambord avant de rejoindre Blois.
 - La **D121** venant de Salbris, rejoint en continuité la D122 en direction de Contres et constitue un autre axe Ouest-Est majeur en particulier pour les habitants du Sud du territoire.
 - Une succession de départementales (**D147**, **D123**, **D121**) permet enfin une connexion entre Selles-Saint-Denis et Villeny en passant par Neung-sur-Beuvron.

→ Les routes de desserte communale

- Du reste, le SCoT est doté d'un tissu de routes secondaires de plus petit gabarit qui irriguent l'ensemble des espaces du territoire.

L'accessibilité en temps de parcours depuis deux gares
(Source : Géoportail, calcul d'isochrones ; traitement EAU)

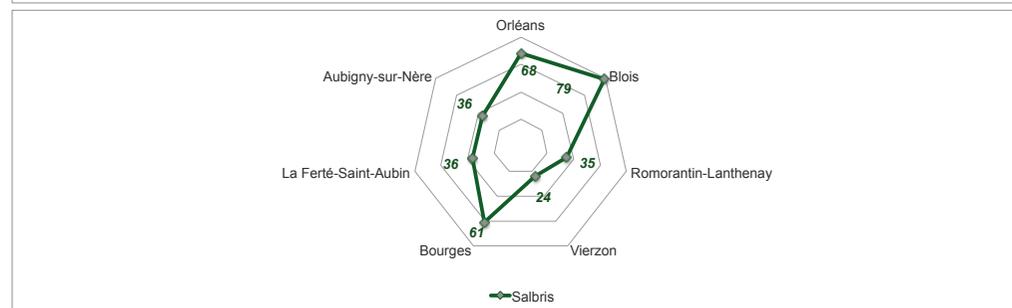
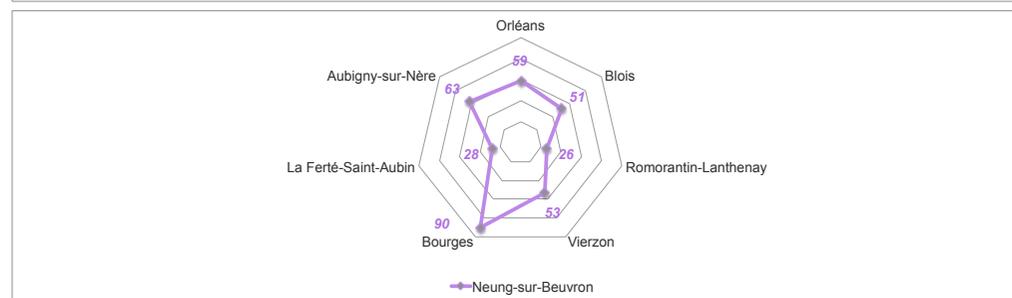
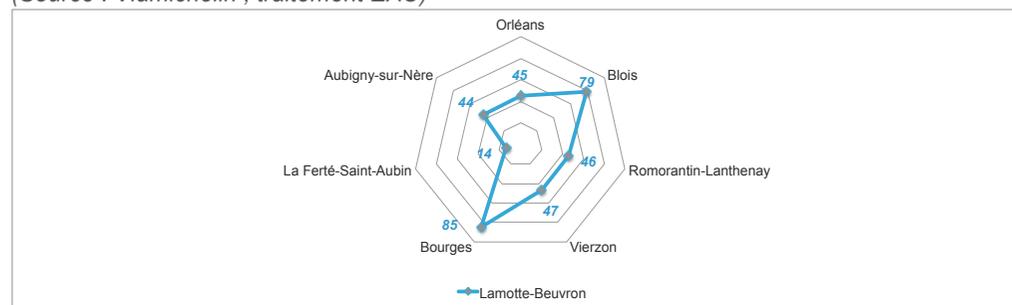


→ **L'accessibilité du territoire**

- La densité du maillage d'infrastructures à l'Est du périmètre du SCoT participe à la bonne accessibilité des gares du territoire.
- De même, les temps de parcours sont relativement faibles quel que soit le positionnement dans le SCoT, ce qui témoigne d'un territoire bien desservi et proche de ses bassins de vie et d'emploi voisins.

L'accessibilité externe du territoire vers les agglomérations environnantes en minutes en évitant les péages

(Source : Viamichelin ; traitement EAU)

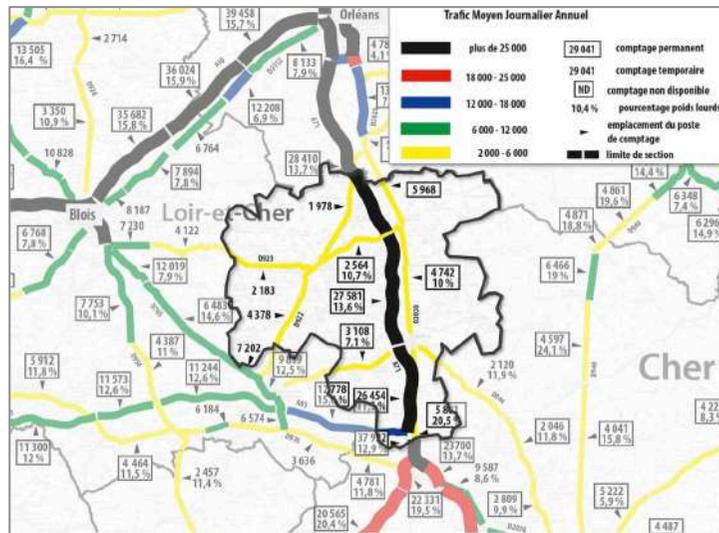


→ L'état du trafic routier

- Au regard des territoires voisins, le SCoT du Pays de Grande Sologne se trouve loin du bruit des agglomérations ligériennes et du Cher, où la plupart des flux routiers et de marchandise se concentre.
- Seule l'autoroute A71 est susceptible de nuire à la qualité de l'environnement et de l'air aux vues des 25 000 automobiles et poids lourds y circulant quotidiennement.

L'état du trafic routier dans le SCoT et son environnement en 2013

(Source : DREAL Centre-Val de Loire)



DECHIFFRAGE

- Par sa localisation privilégiée à proximité de grandes agglomérations, le SCoT du Pays de Grande Sologne est soumis à des flux de personnes, de travailleurs et de marchandises conséquents. La route départementale 2020, l'A71 et la ligne ferroviaire Orléans-Vierzon constituent ensemble un axe Nord/Sud structurant, qui influence largement la localisation des habitants et des entreprises. Ces infrastructures sont d'autant plus appréciables qu'elles rapprochent les bassins d'emploi et d'équipements environnants et notamment des agglomérations ligériennes de la métropole parisienne.
- Si la ruralité solognote se vit apaisée, l'ouverture du territoire et les flux pendulaires auxquels il est sujet, interrogent la préservation de son environnement, de la qualité de l'air et le développement de pratiques responsables tels que le covoiturage et l'auto-partage. Or, à ce jour, ni aire de covoiturage n'est disponible dans le territoire, ni démarche de sensibilisation n'a été portée par le Pays.
- Aussi, l'état des infrastructures, leur entretien et le partage de la voie entre usagers (cyclistes, automobilistes, poids lourds...) sont déterminants pour l'installation d'entreprises et la sécurité de tous. C'est particulièrement le cas pour la circulation des marchandises et notamment du bois. En effet, les chemins communaux et voiries communales ne sont pas toujours adaptés au gabarit des engins forestiers et agricoles, de même que le franchissement entre voiries forestières et publiques apparaît difficile malgré la mise en place d'une charte des transports de bois en région Centre-Val de Loire visant à coordonner les acteurs de la filière (2015).

GOVERNANCE

→ Le Plan Climat Energie Régional du Centre-Val de Loire (2011)

- L'objectif porté en matière de transport de voyageurs et de transport de marchandises est de réduire de 40% les émissions de GES. Le territoire du Centre-Val de Loire est aménagé de sorte à optimiser les déplacements et favoriser les transports en commun et modes doux. Pour cela, des leviers d'actions techniques sont à engager, dont la plupart sont abordés par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT) :
 - L'aménagement du territoire (densification des zones urbaines, mixité fonctionnelle) ;
 - Les reports modaux (modes doux, transports collectifs interurbains et urbains) ;

- L'amélioration technique de chaque mode de transport ;
 - L'organisation sociale (le télétravail, le covoiturage) ;
 - Les comportements (l'éco-conduite).
- *Les fiches actions ont été élaborées afin d'atteindre les objectifs de réduction de GES émis entre 2006 et 2020 (1 448 000 teq CO2 pour les transport de personnes, 1 036 000 teq CO2 pour les transports de marchandises).*
- Fiche n°5 : « Promouvoir un aménagement du territoire structuré autour des axes et des pôles de transport en commun » → Gain de 230 000 teq CO2/an ;
 - Fiche n°6 : « Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun » → Gain de 59 000 teq CO2/an ;
 - Fiche n°7 : « Renforcer les infrastructures et les services en faveur des modes doux, devenir la première région cyclable » → Gain de 123 000 teq CO2/an ;
 - Fiche n°8 : « Diminuer l'utilisation de la voiture » → Gain de 440 000 teq CO2/an ;
 - Fiche n°9 : « Favoriser le fret ferroviaire et une logistique économe » → Gain de 225 000 teq CO2/an.

→ *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie du Centre (2012)*

- *Ce schéma dicte un certain nombre d'orientations visant les économies d'énergie, la réduction des gaz à effet de serre (GES), la production d'énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique. Dans le secteur des transports, les orientations sont les suivantes :*
- Impulser et développer les projets mutualisés des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) et leur articulation avec les projets d'urbanisme ;
 - Développer l'acquisition de véhicules utilisant des carburants ou des modes de propulsion alternatifs aux situations actuelles, dans le cadre du renouvellement des flottes de camions, BUS et CAR ;

- Encourager les bonnes pratiques et l'organisation de modifications des comportements ;
- Développer la réflexion sur l'optimisation des tournées, sur l'évitement des trajets à vide, sur les horaires de livraison optimaux ;
- Inciter à la mise en place de formations de recyclage régulières aux bonnes pratiques de conduites ;
- Faciliter l'accélération du changement du parc de toutes les catégories de véhicules ;
- Inciter à anticiper l'application des directives européennes Euro dans les choix de véhicules ;
- Inciter à renforcer les contrôles des émissions de véhicules automobiles notamment des 2 roues en zones sensibles pour la qualité de l'air ;
- Développer la diffusion de données comparables et fiables sur les performances des véhicules et leurs émissions ;
- Permettre de faire des comparaisons sur les impacts environnementaux des différents modes de transport ;
- Favoriser le développement des systèmes d'information actuels des usagers de la route pour anticiper au mieux les changements de trajets ;
- Développer une information préventive des restrictions de circulation, permettant d'anticiper des modifications de trajets ou des restrictions d'utilisation des transporteurs et usagers de véhicules automobiles dans les zones sensibles à l'air notamment dans le cadre de l'application des arrêtés de mesures d'urgence ;
- Développer la recherche et développement de systèmes de comptage, modélisation et régulation de la circulation automobile ;
- Inciter le secteur logistique à identifier et développer les conditions favorables à l'utilisation de véhicules de moins en moins consommateurs de carburants ;
- Mobiliser les transporteurs sur les retombées des formations à l'éco-conduite ;
- Développer des formations et essais de conduite de véhicules fonctionnant avec d'autres sources d'énergie que le gasoil, pour faciliter les transitions de modes de transport.

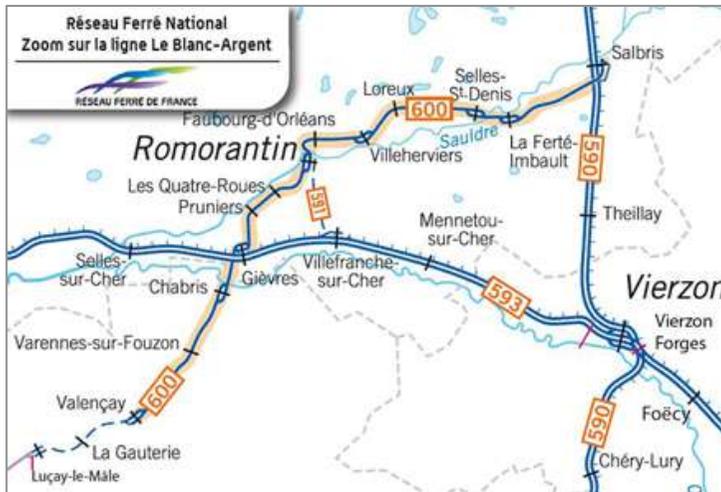
ENJEUX

- Comment assurer un partage de la voirie équilibré pour la diversité des usagers et garantir leur sécurité ?
- Comment renforcer l'accessibilité à l'Ouest du territoire ?

ETAT DES LIEUX

La ligne ferroviaire du Blanc-Argent

(Source : Réseau Ferré de France)



Gare de Salbris



Gare de Lamotte-Beuvron



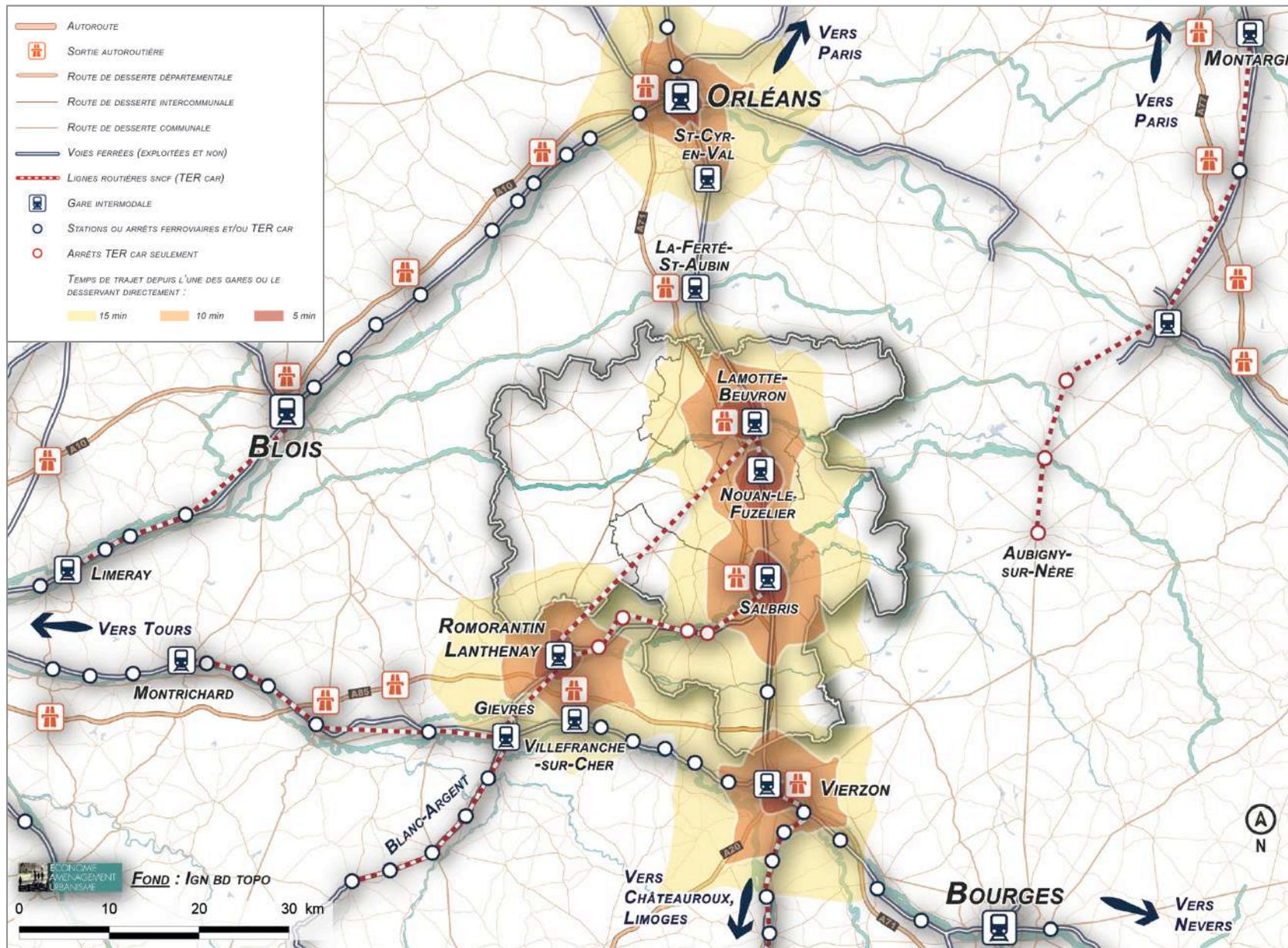
Gare de Nouan-le-Fuzelier



Halte de Theillay

- Deux lignes maillent le territoire et lui permettent d'être à la fois connecté en interne mais surtout accessible depuis et vers l'extérieur.
 - La **ligne Orléans-Vierzon**, voie mixte double électrifiée, traverse le territoire du Nord ou Sud et dessert les gares de Lamotte-Beuvron et Salbris. Entre Salbris et Orléans, la ligne circule à raison de 5 aller-retours (AR) par jour soit un train toutes les deux heures. Ce trajet s'effectuant rapidement (entre 36 et 39 minutes entre Orléans et Salbris), la ligne profite largement aux navetteurs qui quittent quotidiennement le territoire du SCoT pour se rendre dans l'Orléanais travailler mais aussi Vierzon (parcours de 20 à 30 minutes depuis Lamotte-Beuvron). Cette ligne est d'autant plus importante qu'elle permet une connexion aisée et rapide à la Capitale. Depuis Salbris, 3 trains quotidiens desservent Paris-gare d'Austerlitz par Orléans pour un parcours de 2h. De plus, une ligne directe vient compléter cette offre et permet de réaliser ce même trajet en 1h28.
 - Quant à la **ligne Blanc-Argent** dite « BA », voie unique mixte non électrifiée, est aujourd'hui une « ligne découverte » longue de 67 Km entre Salbris et Valençay. Du lundi au vendredi, 4 trains circulent de Salbris à Valençay et 5 de Valençay à Salbris. Pour assurer la pérennité de cette ligne, la région Centre-Val de Loire et le Réseau Ferré de France (RFF) ont cofinancé la réalisation de travaux de modernisation qui se sont achevés en 2012. Ce train, qui circule à 70 Km/heure, n'a pas seulement une vocation touristique, mais permet aussi aux scolaires de se rendre à Romorantin-Lanthenay depuis Salbris en particulier.
 - Enfin, la gare TGV la plus proche du territoire n'est autre que celle de Tours, qui permet de rejoindre Paris.

Les infrastructures de transports routiers et ferroviaires
(Source : fond IGN bd topo ; réalisation EAU)

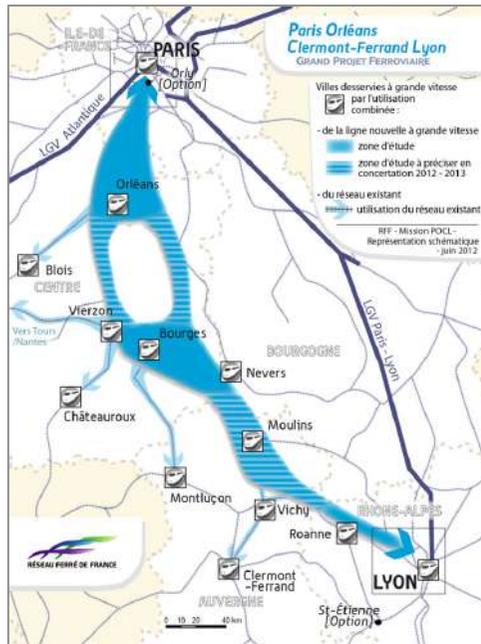


TENDANCES

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon (LGV POCL)

■ Ce projet consiste à la création d'une nouvelle ligne à grande vitesse de 500 Km d'ici 2030 qui vise à rendre plus accessibles les territoires du « Grand centre » de la France et assurer un temps de parcours inférieur à deux heures entre Paris et Clermont-Ferrand. La ville d'Orléans serait ainsi reliée au réseau de trains à grande vitesse et la desserte de Bourges et des autres villes du Grand centre serait améliorée.

- À l'issue du débat public tenu entre 2011 et 2012, le Pays de Grande Sologne s'est prononcé en défaveur de ce projet. Les raisons de son désaccord sont relatées dans le « cahier d'acteurs n°189 » disponible sur le site dédié au projet. Elles tiennent à l'emprise globale de l'infrastructure, la valeur des acquisitions foncières, le maintien des dessertes actuelles, le bilan carbone, les impacts sur les activités cynégétiques, touristiques, les sites sensibles, etc.



Le projet de LGV POCL
(Source : RFF)

DECHIFFRAGE

- Face à l'accroissement des flux de voyageurs sur la ligne Orléans-Vierzon, la capacité de l'offre à répondre aux besoins de l'ensemble des usagers pourrait ne plus suffire dans les prochaines années.
- La saturation des parcs de stationnements des gares, de leurs environs et la création de conflits entre les automobiles des voyageurs utilisateurs du train et ceux des commerçants, sont autant d'éléments qui soulignent la nécessité de repenser l'organisation des gares et des polarités de rabattement en adéquation au contexte rural et périurbain.
- En retour, l'accroissement de l'offre en terme de fréquence et missions est favorable à l'accueil de populations nouvelles originaires des polarités d'emplois extérieures et d'actifs venant travailler sur le territoire. En effet, la qualité de l'offre est un critère déterminant des ménages et des actifs occupés.
- En outre, le renforcement de la desserte ferroviaire et de l'intermodalité est susceptible de profiter à des personnes désireuses de découvrir le territoire, de valoriser certains sites et conforter la notoriété solognote. En ce sens, le potentiel de développement de la ligne Blanc-Argent est manifeste.

ENJEUX

- Comment organiser le rabattement au niveau des gares et limiter les conflits d'usage ?
- Comment anticiper l'accroissement des flux de voyageurs sur le long terme ?
- Comment assurer le maintien et le développement de la ligne du Blanc-Argent ?

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

→ Le transport interurbain

- Le territoire du SCoT est couvert par deux lignes du réseau de transport interurbain du département du Loir-et-Cher « Route 41 » qui assurent des liaisons Ouest-Est vers Blois. Toutefois, les horaires sont organisés pour les scolaires et les fréquences de passage sont très limitées :

- La **ligne 3 Blois - Salbris** circule deux fois par jour du lundi au vendredi en période scolaire dans le sens Blois - Salbris et une seule fois par jour hors période scolaire.

Dans l'autre sens, une seule mission est offerte du lundi au vendredi à l'exception de deux le mercredi. Hors période scolaire, ce car ne circule pas.

- La **ligne 2 Blois - Lamotte-Beuvron** circule une fois par jour du lundi au vendredi à l'exception du mercredi où la fréquence est de deux passages dans le sens Blois - Lamotte-Beuvron en période scolaire. Hors période, un car est disponible à la demande à raison d'une mission par jour du lundi au vendredi. Dans le sens Lamotte-Beuvron - Blois, la ligne circule une fois par jour du lundi au vendredi en période scolaire et à la demande avec pour terminus Chambord en période de vacances.

→ Le transport scolaire

- À cette offre s'ajoute un certain nombre de lignes de bus scolaires du département, qui desservent les communes ayant le plus d'établissements :
 - 13 lignes de TC en direction de Lamotte-Beuvron,
 - 6 lignes en direction de Salbris,
 - 6 lignes vers Neung-sur-Beuvron.

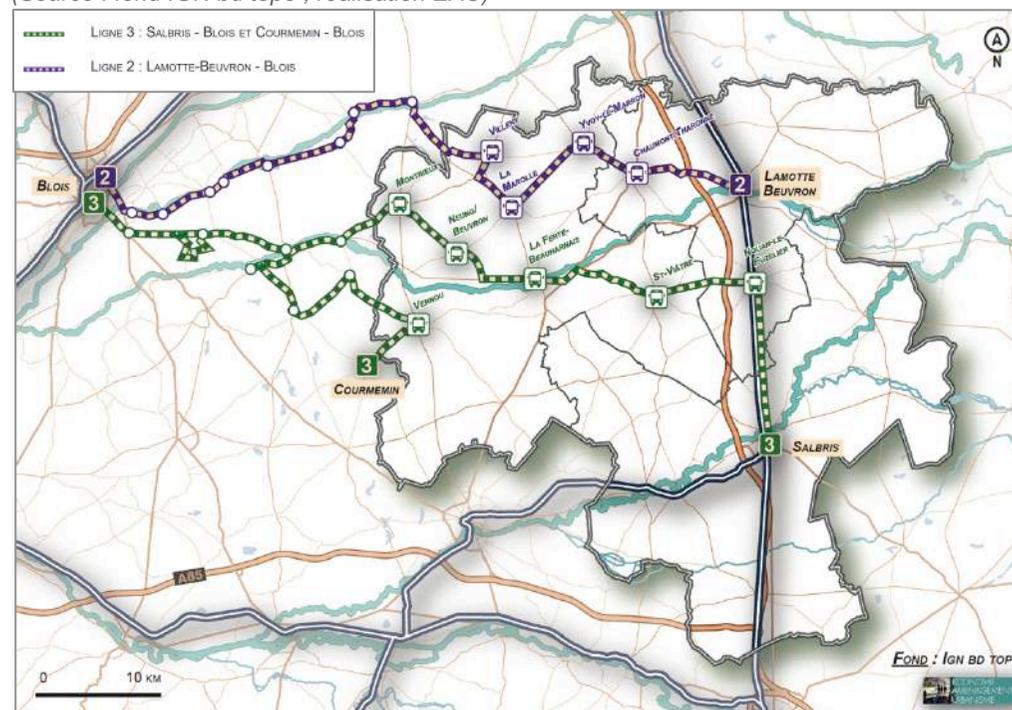
→ Le transport à la demande (TAD)

- En outre, une offre de transport à la demande vient compléter l'offre existante en **Sologne des Étangs**. Il s'agit d'une offre supplémentaire aux réseaux de transports en commun, qui propose des liaisons pour les personnes habitant les communes les plus enclavées. Ce service fonctionne sur réservation, trois demies-journées par semaine pour les habitants de la communauté de communes souhaitant se rendre à :

- Romorantin-Lanthenay le mercredi matin entre 9h et 11h30,
- Neung-sur-Beuvron le jeudi après midi entre 14h et 16h,
- Lamotte-Beuvron le vendredi matin entre 9h et 11h.

Les transports interurbains desservant le SCoT

(Source : fond IGN bd topo ; réalisation EAU)



→ Les modes doux

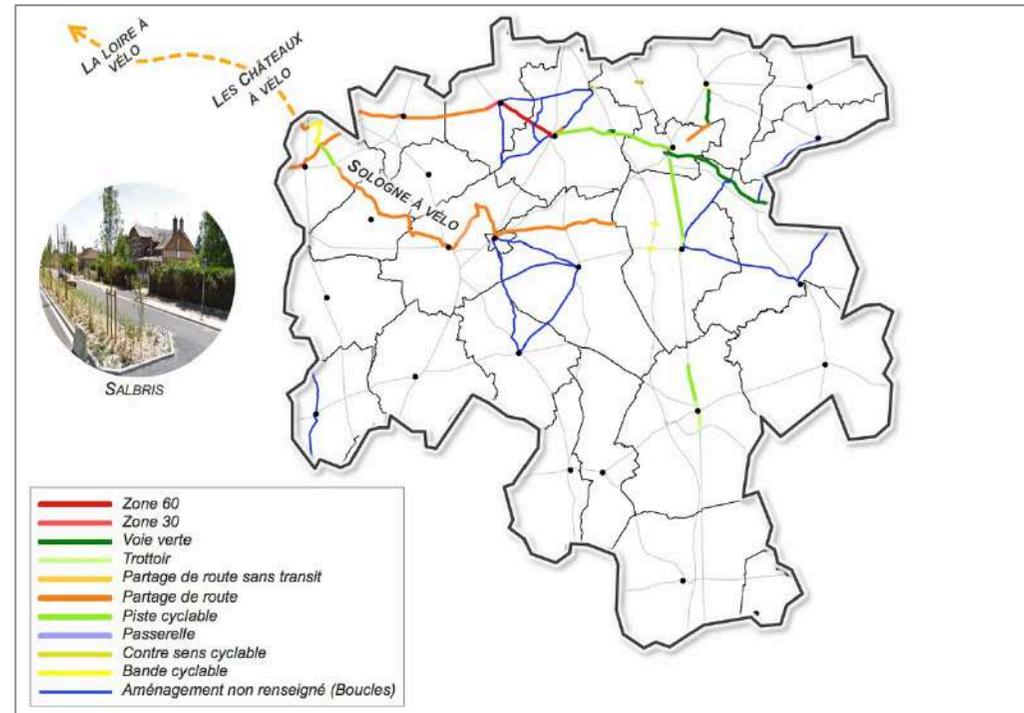
■ Hormis l'itinéraire cyclable de la Sologne à vélo en cours de déploiement, les voies revêtues totalement dédiées aux modes doux restent à ce jour presque inexistantes sur le territoire malgré l'inscription d'un certain nombre de tracés dans le schéma directeur cyclable du département.

- La **Sologne à vélo**, à vocation touristique, se raccroche aux itinéraires des Châteaux à vélo et de la Loire à vélo, cette dernière drainant pas moins de 800 000 cyclistes annuellement.
- Ce projet, qui a fait l'objet d'une labellisation au titre des Pôles d'Excellence Rurale (PER) en 2006 entend en effet :
 - « se connecter aux flux touristiques importants : « Loire à vélo » (Loire patrimoine mondial de l'UNESCO), châteaux de la Loire...
 - irriguer l'ensemble du territoire en valorisant des chemins communaux et routes peu fréquentés,
 - valoriser un patrimoine naturel et culturel par un moyen de locomotion doux, respectueux de l'environnement, à 1h30 de l'Île-de-France,
 - créer un produit touristique innovant accessible et peu coûteux,
 - proposer un projet fédérateur : collectivités, opérateurs touristiques, associations, utilisateurs... ».

■ Si la pratique du vélo semble se développer sous le prisme du tourisme, les gares et haltes du territoire (Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Salbris et Theillay) sont équipées de rampes d'accès et la plupart des trains autorisent le transport de vélos, autant d'aménagements qui ne répondent pas exclusivement aux visiteurs (Source : étude pour la mise en place d'itinéraires cyclo-touristiques Pays de Grande Sologne, 2009).

Le schéma directeur cyclable du Loir-et-Cher dans le SCoT

(Source : département du Loir-et-Cher, 2009 ; traitement EAU)



DECHIFFRAGE

→ La présence d'un réseau de transport en commun permet aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées, à mobilité réduite, personnes sans emploi) ou n'ayant pas de véhicule motorisé de se déplacer. La mise en place d'une offre de Transport à la Demande entend répondre aux besoins de ces populations. Or, bien que disponible sur le SCoT, ce service semble insuffisamment connu des habitants et des communes et appelle à davantage de lisibilité.

- De plus, si deux lignes de transport interurbain desservent directement le territoire, les fréquences de leurs passages sont insuffisantes pour concurrencer l'usage de l'automobile. Par ailleurs, la partie Ouest du territoire du SCoT reste peu accessible comparée à la partie Est.
- En revanche, au regard de la mobilité douce, le projet de Sologne à vélo en cours de déploiement couvre largement la Sologne des Étangs, et offrira un moyen de locomotion alternatif à l'automobile pour le travail et la découverte du Pays de Grande Sologne ou

GOUVERNANCE

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire

→ *Stratégie transport collectif multimodal et circulations douces (2006)*

- La stratégie définit quatre objectifs généraux :
 - « L'optimisation de l'accessibilité de la région Centre et le renforcement de sa position stratégique,
 - la construction d'une offre ferroviaire régionale compétitive et réellement alternative à l'automobile,
 - la promotion de l'intermodalité et des relations douces,
 - le développement de la concertation entre autorités organisatrices de transport public ».

→ *Schéma régional de véloroutes et voies vertes et guide de la signalisation cyclotouristique et de loisir en région Centre - (2008)*

- Ce schéma s'est fixé deux objectifs principaux :
 - Développer un réseau d'itinérance touristique et de loisir viable en terme de fréquentation et de retombées économiques,

- Assurer des continuités fonctionnelles entre espaces urbains et ruraux.
- L'objectif de ce document n'est autre que de faciliter l'aménagement de véloroutes touristiques sur le territoire régional en cohérence avec les régions limitrophes.

- *Quant au guide, il s'adresse aux maîtres d'ouvrages désireux de réaliser des itinéraires cyclables. Cette publication est une aide à l'exécution et n'est pas prescriptive. Il a pour objectif de garantir un meilleur service aux usagers via une signalétique homogène et fonctionnelle en milieu rural et urbain.*

→ *Le Plan vélo*

- *En articulation avec les documents mentionnés ci-dessus, ce plan vélo poursuit plusieurs objectifs se déclinant en actions à mettre en œuvre en partenariat et concertation avec les collectivités (aménagement et équipement des gares, du matériel et des dessertes, services, communication...). Les objectifs sont les suivants :*

- Favoriser les modes doux en articulation avec le TER Centre ;
- Réguler l'embarquement à bord de vélos ;
- Favoriser l'articulation train + vélo sur l'itinéraire touristique « la Loire à vélo ».

→ *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Région Centre-Val de Loire (2011)*

- *Le SRADDT cherche à répondre à trois grands enjeux pour le 21e siècle :*

- L'inscription des territoires et plus particulièrement des grandes villes dans le réseau des grandes infrastructures de transport ;
- La diminution de la distance domicile-travail (renforcement de la place des transports collectifs dans les déplacements, massification et densification de l'offre, concentration des lieux de vie et enrayement de l'étalement urbain) ;
- La diminution de l'impact écologique des différents modes de transport (consommation d'énergies fossiles et impact des infrastructures).

- *Pour répondre à ces enjeux, le SRADDT Centre-Val de Loire se fixe les objectifs suivants :*

1. *Inscrire le territoire régional dans les grandes liaisons d'aménagement de l'Europe :*

- Connecter la région Centre aux capitales régionales et aux euro-régions peu éloignées ;
- Développer l'activité liée au fret.

2. Vers un nouveau modèle des mobilités, entre mutualisation et transport en commun coordonnés :

- Repenser les lieux de l'intermodalité, comme des lieux de vie (commerces et services), d'activités économiques, mais aussi où l'information doit être permanente pour faciliter les déplacements ;
- Développer des pôles de services aux gares en facilitant l'accès aux services du quotidien à l'utilisateur dans le pôle de transport, ainsi qu'en développant des parcs de véhicules électriques en location pour les derniers kilomètres.
- S'affirmer en tant que Région cyclable de référence, le vélo devenant une véritable solution à l'usage de la voiture, en contexte urbain et rural, à travers l'aménagement de nouvelles infrastructures et la valorisation du Vélo à Assistance Electrique (VAE) ;
- Installer des services d'autopartage, à Orléans et à Tours ;
- Proposer une alternative crédible à la voiture individuelle, en « collectivisant » ce mode de transport individuel, par l'autopartage (aménagement de points de rassemblement stratégiques) ;
- Faciliter l'usage de la voiture électrique en favorisant les flottes d'entreprises et d'administration, ainsi que de solutions de livraison du « dernier kilomètre » électrique depuis une plate-forme logistique ;
- Garantir une accessibilité facilitée et sécurisée aux personnes à mobilité réduite.

3. Une priorité au ferroviaire :

- Développer de manière quantitative et qualitative la desserte sur les axes existants : augmentation de l'offre de transport (service cadencé sur les axes les plus fréquentés), amélioration du temps de parcours (rationalisation des points d'arrêts), garantie d'une qualité de service (renouvellement du matériel roulant) ;
- Compléter le maillage régional ;
- Des liaisons régionales périurbaines à renforcer ou à créer (pour organiser le report modal d'une part du trafic routier sur des modes de transport collectifs).

4. Un réseau routier à parfaire et sécuriser :

- Améliorer la sécurité et la fluidité du réseau routier ;
- Éviter le trafic de transit au sein des villes (contournement des agglomérations et des villes).

5. Des réseaux de télécommunication très performants (ambition d'une couverture par la fibre optique de 70% de la population régionale d'ici à 2020)

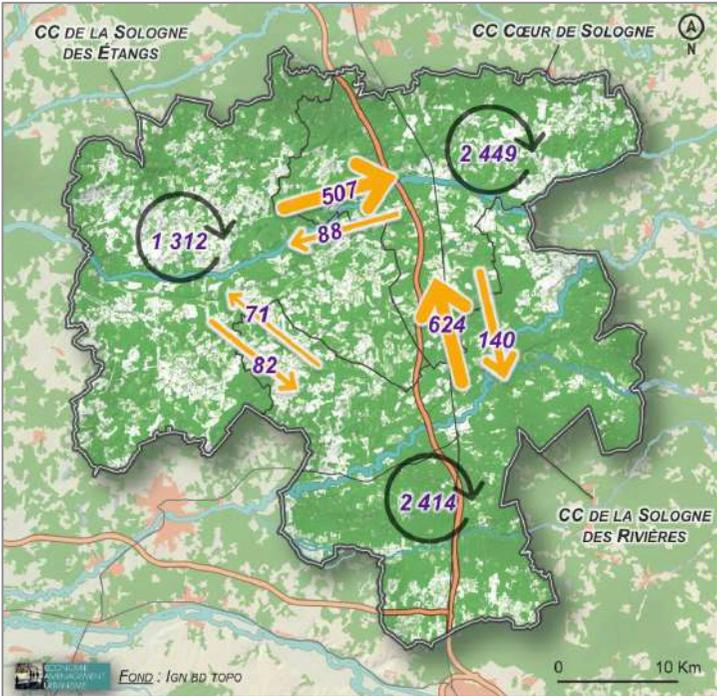
- Engager les financements publics en cohérence avec la stratégie régionale de cohérence numérique : raccordement des sites stratégiques prioritaires avant 2020 (services publics, établissements publics d'enseignement, de recherche, de santé, les zones d'activités dont celles qui accueillent déjà des entreprises innovantes en matière de TIC, sites touristiques remarquables).

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Un bilan entrées/sorties des mobilités pendulaires en défaveur du SCoT du Pays de Grande Sologne : plus de personnes sortent du territoire (4 656) que de personnes viennent y travailler (2 510).
- Des flux domicile-travail sortants presque exclusivement orientés vers les polarités voisines proches (Orléans, Blois, Bourges) et plus lointaines (Île-de-France), mais une attractivité notable des travailleurs des communes rurales environnantes vers le territoire.

Les migrations domicile-travail internes au SCoT

(Source : fond IGN bd topo, INSEE, fichier MIGPRO ; traitement et réalisation EAU)



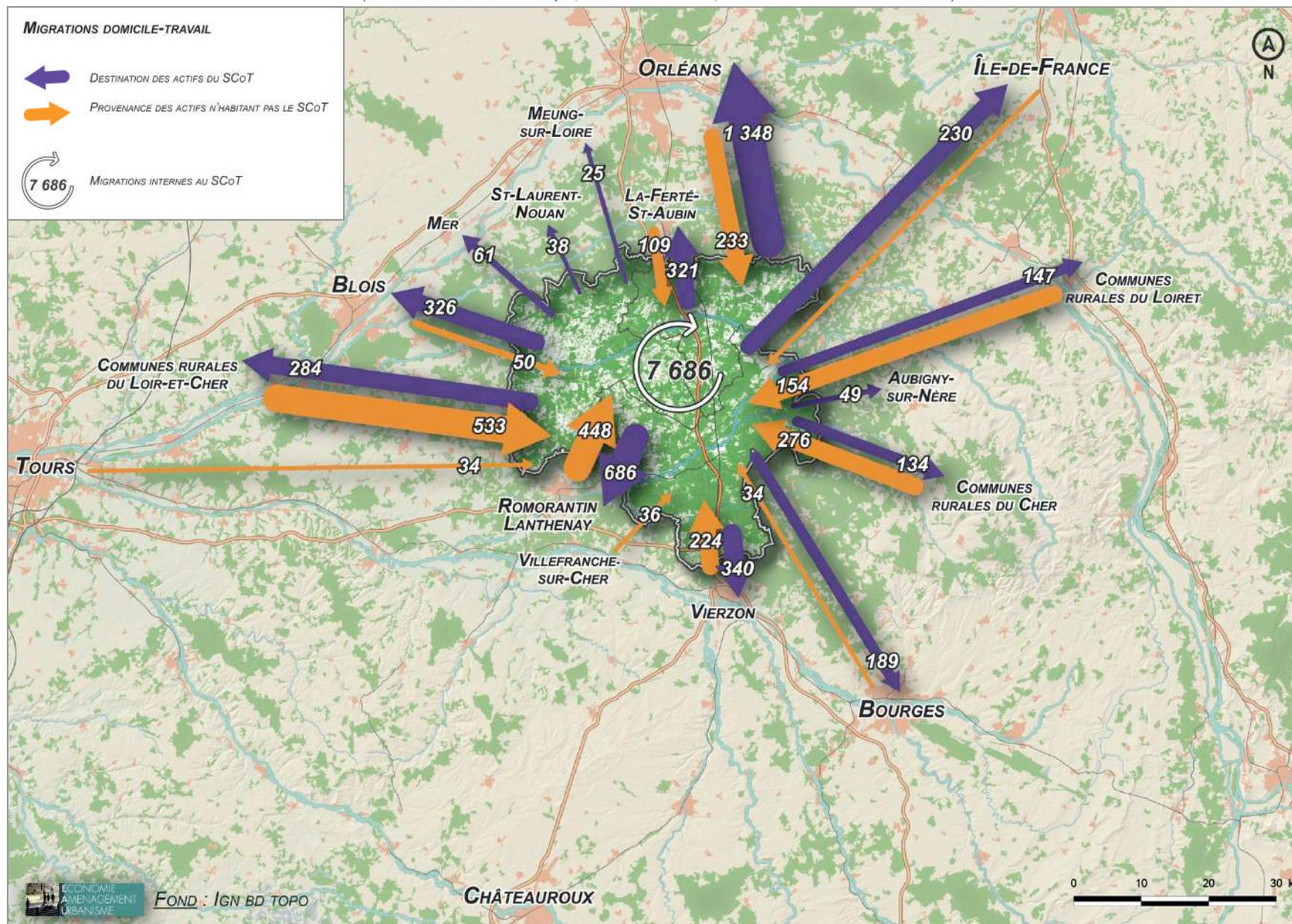
- Si la capacité du territoire à offrir une palette d'emplois à ses habitants est insuffisante, des relations existent entre les différents EPCI du SCoT.
 - Sur les 1 512 habitants et travaillant dans un autre EPCI du SCoT que celui où ils vivent, 1 131 se déplacent vers la CC Cœur de Sologne, ce qui souligne son effet polarisant.

Destination des actifs qui habitent le SCoT	Nombre de personnes
Centre-Val de Loire, dont :	4 260
Loiret, dont :	1 950
Orléans	1 348
La Ferté-Saint-Aubin	321
Communes rurales	147
Meung-sur-Loire	25
Beaugency	22
Lailly-en-Val	20
Loir-et-Cher, dont :	1 464
Romorantin-Lanthenay	686
Blois	326
Communes rurales	284
Mer	61
Saint-Laurent-Nouan	38
Villefranche-sur-Cher	22
Cher, dont :	716
Vierzon	340
Bourges	189
Communes rurales	134
Aubigny-sur-Nère	49
Indre, dont :	61
Châteauroux	22
Indre-et-Loire, dont :	35
Tours	22
Eure-et-Loir :	33
Autres régions, dont :	389
Île-de-France	230
Pays de la Loire	29
Etranger	8
Total SCoT de la Grande Sologne	4 656

Origine et destination des travailleurs du SCoT en 2012 (> 20 personnes)
(Source : INSEE, fichier MIGPRO ; traitement EAU)

Origine des actifs qui n'habitent pas le SCoT	Nombre de personnes
Centre-Val de Loire, dont :	2 371
Loir-et-Cher, dont :	1 177
Communes rurales	533
Romorantin-Lanthenay	448
Blois	50
Villefranche-sur-Cher	36
Mont-près-Chambord	24
Cher, dont :	561
Communes rurales	276
Vierzon	224
Bourges	33
Loiret, dont :	555
Orléans	233
Communes rurales	154
La Ferté-Saint-Aubin	109
Indre	36
Indre-et-Loire, dont :	34
Tours	34
Eure-et-Loir	8
Autres régions, dont :	139
Île-de-France	28
Poitou-Charentes	23
Total SCoT de la Grande Sologne	2 510

Les migrations domicile-travail dans le SCoT en 2012 (> 25 personnes)
 (Source : fond IGN bd topo, fichier MIGPRO ; traitement et réalisation EAU)

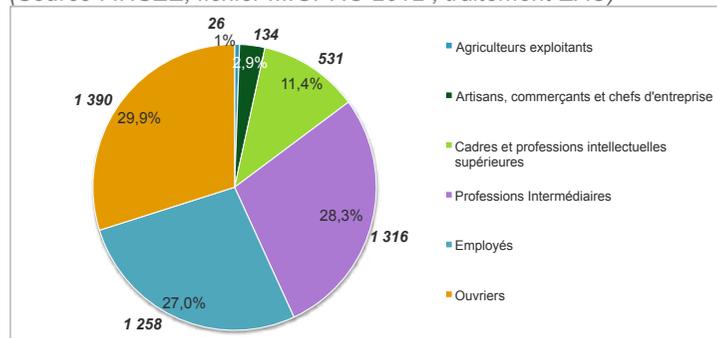


→ Bilan sociodémographique des entrées/sorties

- Si davantage de personnes partent travailler à l'extérieur, le bilan entrées/sorties est stable en terme de masse salariale pour les professions intermédiaires (28%).
- De même, le territoire attire davantage d'ouvriers parmi les travailleurs arrivants (789 personnes), mais également de nombreux cadres, professions intellectuelles supérieures (374 personnes soit 15%) et artisans, commerçants, chefs d'entreprises (107 personnes soit 4,3%) par rapport aux flux sortants, soulignant ainsi la tendance à la tertiarisation de l'économie.

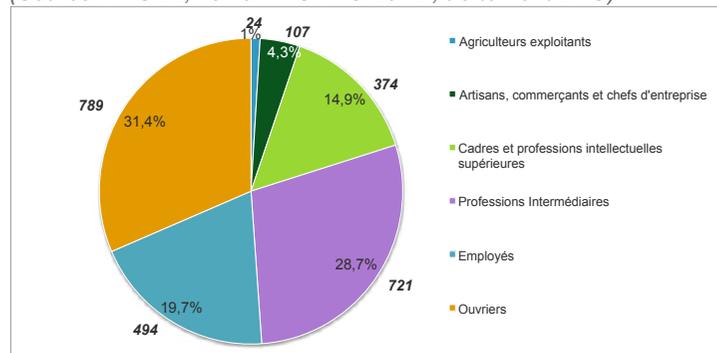
Catégories Socio-Professionnelles (CSP) des actifs occupés qui vivent dans le SCoT mais n'y travaillent pas

(Source : INSEE, fichier MIGPRO 2012 ; traitement EAU)



CSP des actifs occupés qui ne vivent pas dans le SCoT

(Source : INSEE, fichier MIGPRO 2012 ; traitement EAU)

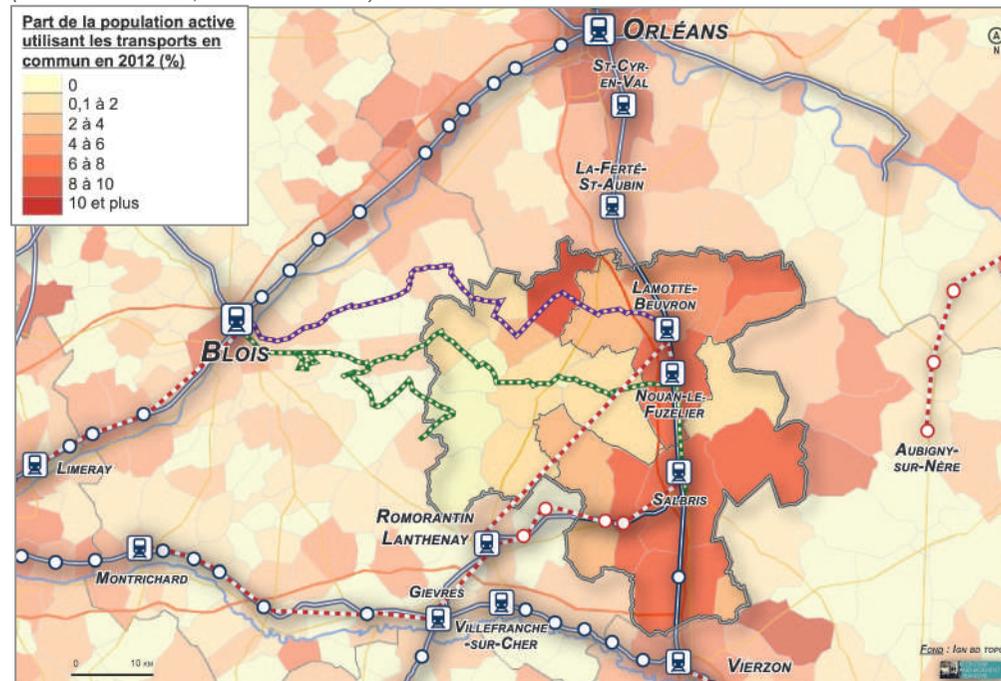


→ Les modes de transport des travailleurs

- Comme tout espace à caractère rural, l'automobile reste le moyen de transport dominant. Toutefois, les transports en commun sont davantage plébiscités par les habitants du SCoT qui travaillent à l'extérieur (9,2%) et habitant à environ 30 minutes, ce qui met en évidence l'usage notable du train.

Part de la population active utilisant les transports en commun en 2012

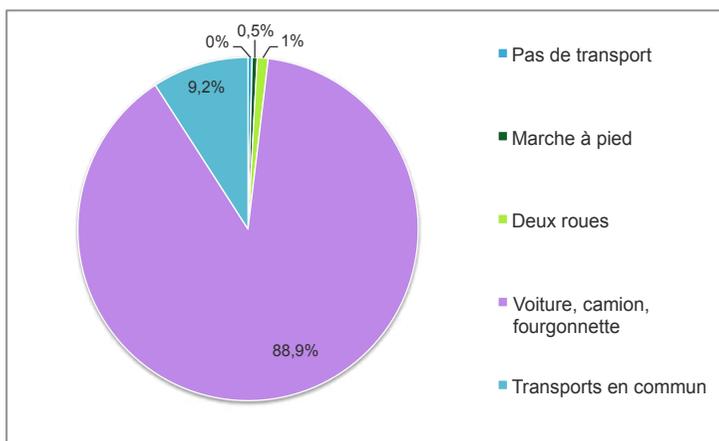
(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Du reste, l'usage des modes actifs est de niveau équivalent entre les travailleurs du SCoT et les habitants exerçant à l'extérieur du territoire : entre 1 et 2% concernant les deux roues et moins de 1% pour la marche à pieds.

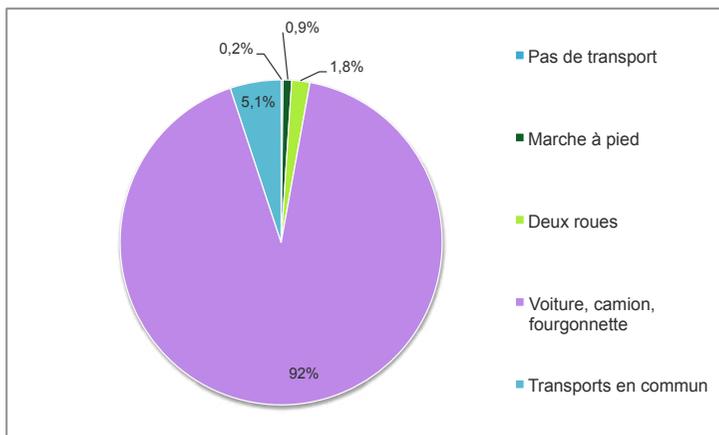
Mode de transport des actifs occupés qui vivent dans le SCoT mais n'y travaillent pas

(Source : INSEE, fichier MIGPRO 2012 ; traitement EAU)



Mode de transport des actifs occupés qui ne vivent pas dans le SCoT

(Source : INSEE, fichier MIGPRO 2012 ; traitement EAU)



DECHIFFRAGE

- Du fait de l'attractivité du train, tout aménagement urbain visant à organiser le report modal (parkings relais, aires de covoiturage, garages vélo sécurisés...) poussera davantage les usagers vers des modes de transports alternatifs à l'automobile à condition que cela soit rentable pour les collectivités.

ENJEUX

- Comment permettre une plus grande pratique des transports en commun notamment du train ?
- Comment susciter le développement de transports comme le covoiturage ou l'auto-partage ?

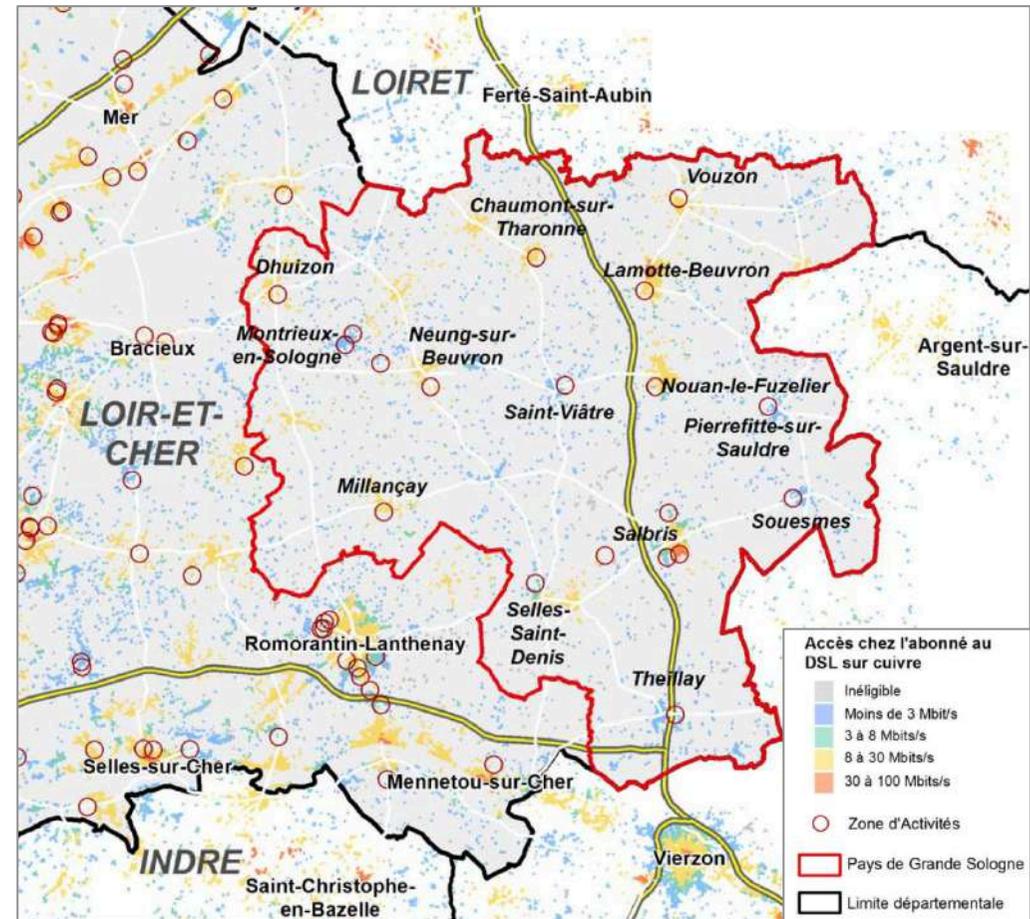
Fiche 7 – La couverture numérique

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Une couverture numérique assez satisfaisante comparée à d'autres territoires avec peu de communes ayant un débit inférieur à 8 Mbit/seconde.
- Toutefois, une accessibilité au haut débit peu évidente pour les entreprises, dont la desserte en Très Haut Débit (THD) est essentielle à leur bon fonctionnement, à leur ouverture et échanges instantanés avec les clients.

La couverture numérique du SCoT du Pays de Grande Sologne

(Source : *Eléments de diagnostic sur le développement économique du Pays de grande Sologne, Observatoire de l'économie et des territoires, novembre 2014*)



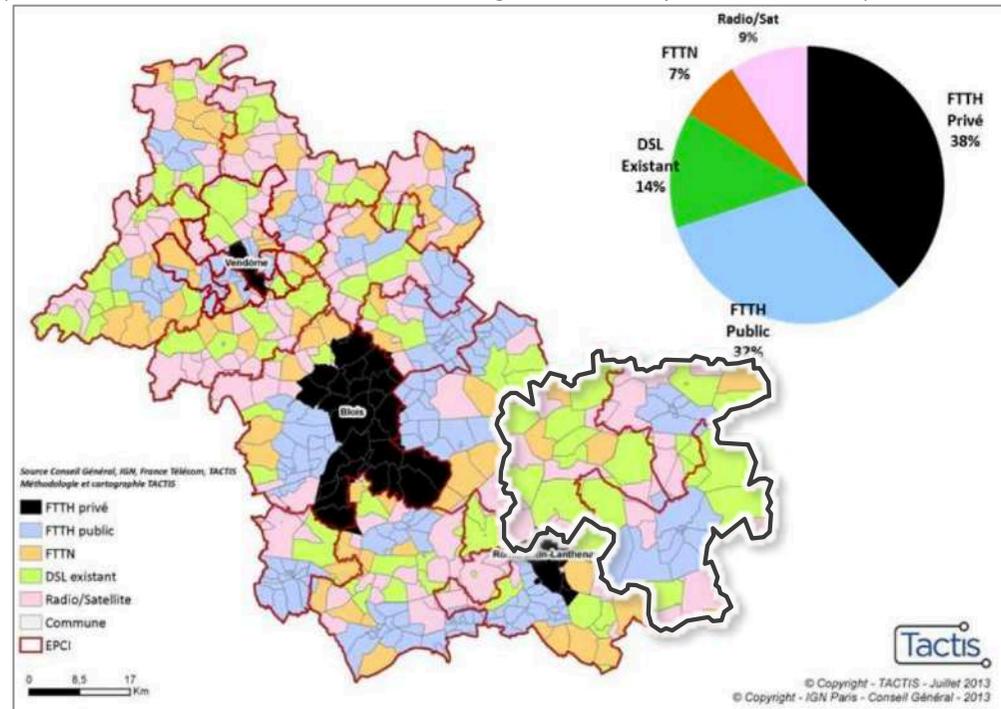
GOVERNANCE

→ Le Schéma directeur territorial d'Aménagement Numérique du Loir-et-Cher (2013)

- La trajectoire de moyen terme vise à l'horizon 2020 le déploiement massif du très haut débit, avec une couverture à hauteur de 70% des foyers et locaux professionnels en FTTH (Fiber To The Home) complétée par le déploiement de solutions de montée en débit DSL, la couverture 4G des opérateurs mobiles (sous réserve du respect de leurs obligations contractuelles) ou toute autre technologie alternative, pour assurer à tous un accès d'au moins 10 Mbit/s. Le raccordement en FTTO (fibre entreprises) des cibles identifiées dans le SDTAN (ZA prioritaires, lycées, collèges, cibles prioritaires validées par les EPCI) sera effectué dès que possible.
- Les travaux de déploiement de la fibre optique seront sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique », qui regroupe l'ensemble des EPCI du département, le département et la région Centre-Val de Loire.
- Pour rappel, le Plan France Très Haut Débit, lancé au printemps 2013, vise à couvrir l'intégralité du territoire français en très haut débit d'ici à 2022.

Illustration de la trajectoire « desserte en FTTH pour 70% des lignes et 30% des lignes à 10 Mbit/s minimum ailleurs via des technologies alternatives ».

(Source : Schéma directeur territorial d'Aménagement Numérique du Loir-et-Cher)



DECHIFFRAGE

- La fibre optique garantit un flux de données à Très Haut Débit pour les entreprises de tous secteurs, condition nécessaire à leur développement.
- À l'heure de la désertification médicale et du départ des jeunes désireux de se former, le déploiement de cette technologie est susceptible de maintenir les populations sur le territoire au travers de services innovants comme l'e-médecine ou l'e-éducation.
- Il peut également soutenir le développement de pratiques innovantes en matière de télétravail ou tourisme à condition d'aménager des tiers-lieux, espaces de coworking, et de travailler les usages (applications) liés à la pratique du tourisme.
- Enfin, la couverture numérique constitue aujourd'hui un motif essentiel d'installation des ménages, et ce, quel que soit le territoire et conditionne la vitalité future des espaces ruraux.

AMENAGEMENT- PAYSAGE

SOMMAIRE

Le paysage

- p. 125-129 FICHE 8
Assise paysagère du territoire
- p. 130-133 FICHE 9
Paysage d'inscription
- p. 134-136 FICHE 10
Évolution de l'occupation des sols
- p. 137-143 FICHE 11
Formes urbaines et architecturales
- p. 144-148 FICHE 12
Patrimoine bâti
- p. 149-167 FICHE 13
Patrimoine naturel
- p. 168-174 FICHE 14
Entités et dynamiques écologiques
- p. 175-181 FICHE 15
Trame verte et bleue

Fiche 8 – Assise paysagère du territoire

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

→ **Géologie : un territoire constitué de sables et d'argiles**

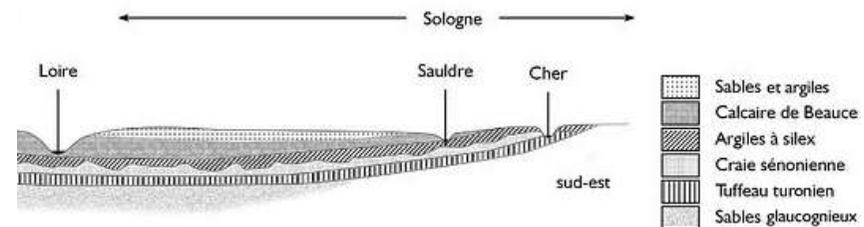
- Bien que situés entre deux vallées (de la Loire et du Cher), les sols du Pays demeurent **pauvres**, constitués de **sables et d'argiles**, hérités de grandes coulées boueuses en provenance du Massif Central, à l'époque du Miocène, et accumulés dans la dépression solognote.
 - Le sol se caractérise donc aujourd'hui par une succession de zones sableuses, argileuses voire argilo-caillouteuses. L'évolution des sols dépend de la proportion sable/argile : sur sable le lessivage est important, donnant des **sols souvent podzoliques et secs**, sur argiles les sols sont humides avec souvent des traces d'hydromorphie.
 - Par ailleurs, l'écoulement des eaux au Quaternaire a entraîné des modifications locales des sols : la Sauldre, le Beuvron et le Cosson ont engendré leur propre système de terrasses alluviales localement caractérisées par des **lentilles de sables grossiers**.
- Cette prédominance de l'argile et du sable, peu propice à l'agriculture, explique notamment la prédominance de la forêt sur le territoire.

(Sources : CAUE 41 – Atlas des paysages ; DOCOB « Sologne » ; Charte forestière du Pays 2006)

Géologie : un plateau sablo-argileux compris entre deux vallées
(Source Géoportail ; traitement EAU)



Géologie : Coupe Nord-Ouest / Sud-Est de la Sologne
(Source : CAUE 41)

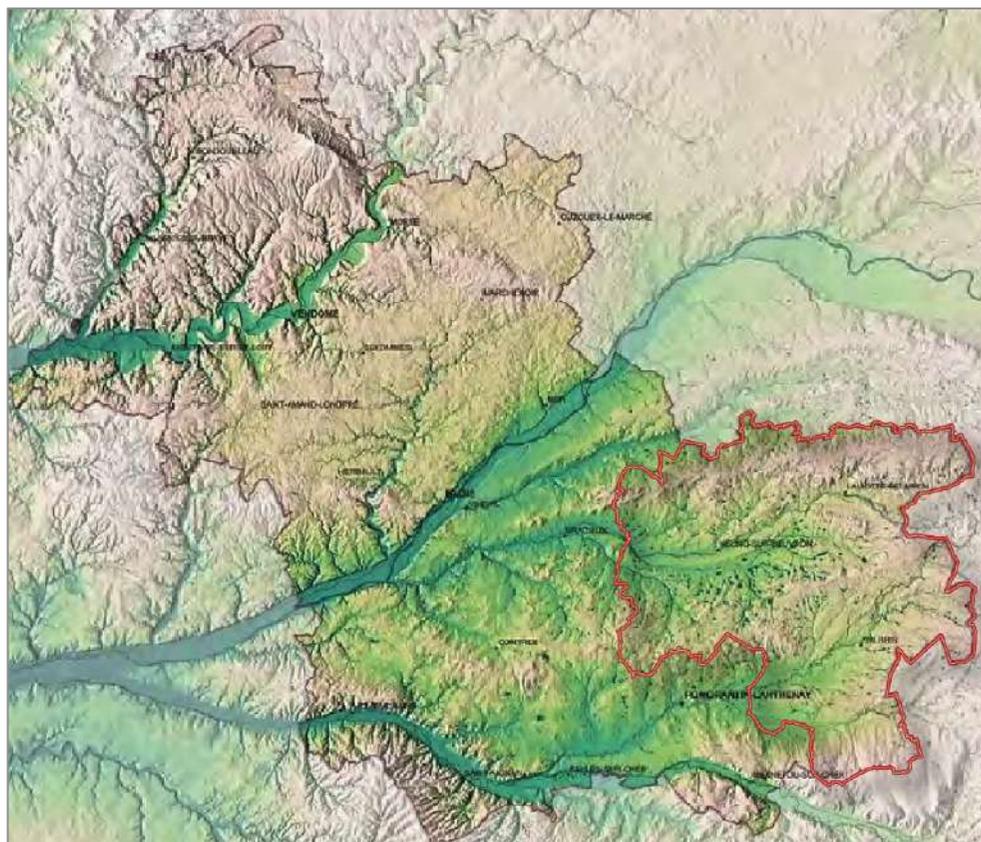


→ **Topographie**

- Légèrement incliné d'Est en Ouest, le plateau formant le territoire n'est rythmé que par de « larges vallonnements aux **coteaux doux et discrets**, drainés difficilement par une multitude de cours d'eau (Sauldre, Beuvron, Cosson) et amollis par la nature sableuse et argileuse des sols. La plus grande partie du pays est ainsi constituée de larges interfluves plats séparant des vallées peu marquées, surplombant de quelques mètres seulement les eaux, allongés d'Est en Ouest pour rejoindre les terrasses Sud de la Loire.
- **Seule la Sauldre, au Sud-Est, est légèrement encaissée** : les versants sont en pente forte et les dénivellations sont souvent supérieures à 25 mètres. Ailleurs, les interfluves bas et les versants en pente très faibles sont trop discrets pour ne pas être masqués par les boisements ; c'est là que l'on compte également le plus d'étangs, autour de Nouan-le-Fuzelier, Saint-Viâtre et Marcilly-en-Gault.
- Sur l'ensemble du territoire, l'altitude du plateau varie entre **85 et 200 mètres**.

(Source : CAUE 41, diagnostic cartographique TVB)

Topographie : un relief peu accidenté, rythmé par les cours d'eau
(Source : CAUE 41)

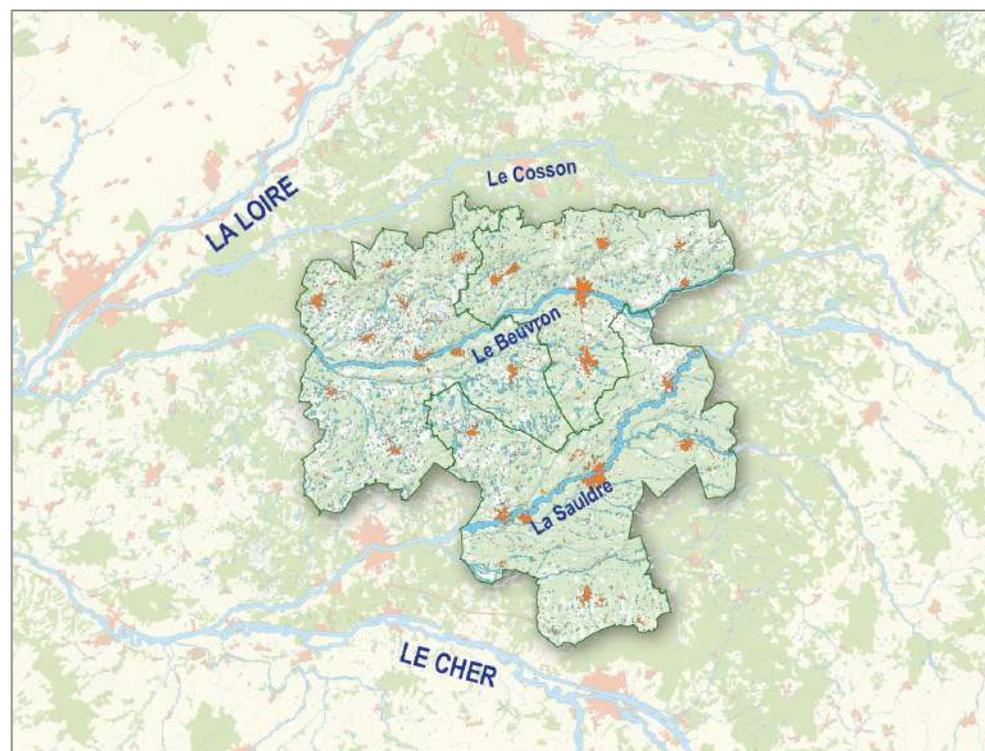


→ **Hydrographie : un chevelu très dense**

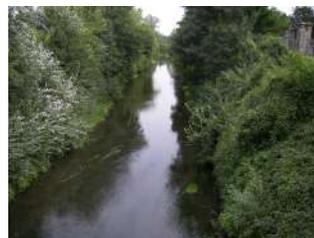
- Le territoire dispose d'importantes zones humides riches en espèces animales et végétales.
- Trois rivières – gérées par les syndicats de rivières respectifs – rythment le territoire d'Est en Ouest :
 - **Le Cosson**, au Nord du territoire, est un affluent du Beuvron (jonction à 62 m d'altitude). Plus à l'Ouest, son cours est détourné pour former un canal et alimenter les douves du Château de Chambord.
 - **Le Beuvron** (classé en 2ème catégorie) traverse notamment Chaumont-sur-Tharonne, Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier et Saint-Viâtre, sur le territoire du SCOT. Il se jette dans la Loire à Candé-sur-Beuvron.
 - **La Sauldre** (dont une partie est classée en 1ère catégorie) trouve son origine dans la confluence de la Grande Sauldre et de la Petite Sauldre. A l'Ouest de Selles-sur-Cher, elle se jette dans le Cher, à 72 m d'altitude. Elle compte 25 affluents et de nombreux bras.
- En plus de ces trois rivières, le **Canal de la Sauldre**, long de 47 km et mis en service en 1869 dans le but d'améliorer l'agriculture, structure également le territoire. Il assure la jonction de la Sauldre vers le Beuvron, depuis Blancafort (à 174,5 m d'altitude) à Lamotte-Beuvron (111,45 m). L'alimentation en eau se fait par la Sauldre, puis par le réservoir de l'étang du Puits (réservoir-tampon, situé hors du territoire du SCOT), lui-même rempli par le canal. Faute de trafic, le canal fut rayé des voies navigables en 1926.
 - Cette omniprésence de l'eau, à travers les cours d'eau et les étangs, contribue à forger l'identité du territoire solognot.

Hydrographie : trois principaux cours d'eau

(Source : IGN ; traitement EAU)



Le Cosson



Le Beuvron



La Sauldre



(Source : État des lieux du SAGE Sauldre)

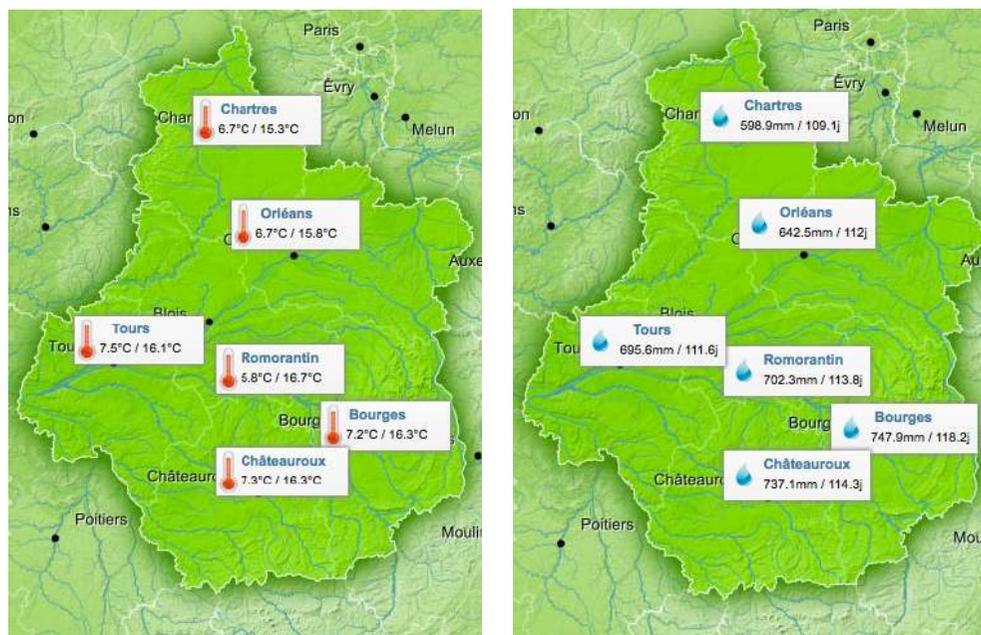
→ **Climat : entre influences océaniques et continentales**

- « Les vallées qui encadrent la Sologne au Nord (La Loire) et au Sud (Le Cher) ouvrent partiellement la Sologne aux **influences atlantiques** alors que sa latitude permet **l'expression de quelques influences thermiques chaudes**.
- La température annuelle moyenne s'établit à environ 11°C. Les précipitations annuelles montrent un gradient d'Ouest en Est, lequel suit la topographie.
- Le faible nombre de stations météorologiques ne permet pas de mettre en évidence les microclimats que reconnaissent les habitants. Les abords de la vallée de la Loire ou du Cher montreraient un climat plus doux et un peu plus humide en hiver. D'Orléans vers Bourges, une « limite » climatique existerait dès le Sud-Est de Salbris (gel, neige), et des gels tardifs sont notés dans certaines parties de la Sologne (Centre, Est) jusqu'à la mi-mai. »

(Source : Météo France / DOCOB « Sologne »)

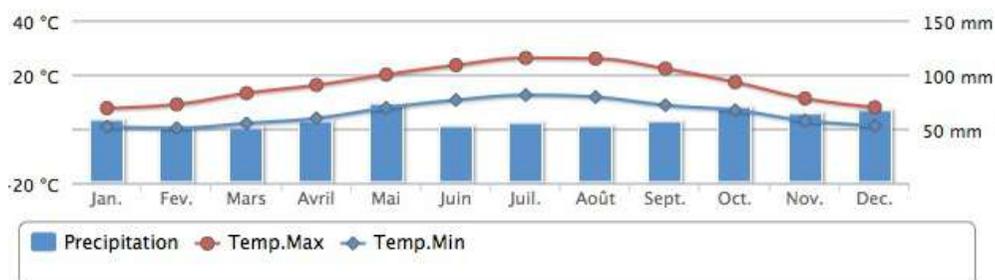
Les températures et précipitations moyennes annuelles en Région Centre

(Source : Météo France)



Données climatiques annuelles de la station de Romorantin (1981-2010)

(Source : Météo France)



DECHIFFRAGE

- La Sologne est constituée de **sols pauvres** (sables et argiles), **peu propices au développement de l'agriculture**. Cette caractéristique explique notamment la prédominance de la forêt sur le territoire, en parallèle de la forte déprise agricole.
- Malgré une absence de relief marqué, la Sologne ne se caractérise pas par de grandes plaines ouvertes : la présence de boisements denses **ferme les perspectives visuelles** et propose un **paysage intime et secret**.
- La Sologne dispose de nombreuses ressources exploitables : le bois (filiale bois énergie qui se structure) comme l'argile, pour la construction (transformation en brique), participent de l'économie du territoire.
- La forte densité des cours d'eau et étangs, marquant profondément l'identité solognote et s'entremêlant avec les bourgs, permet une fusion entre ville et nature, et une qualité de vie exceptionnelle pour ses habitants comme pour les touristes.

(Source des photos : CAUE41)



ETAT DES LIEUX

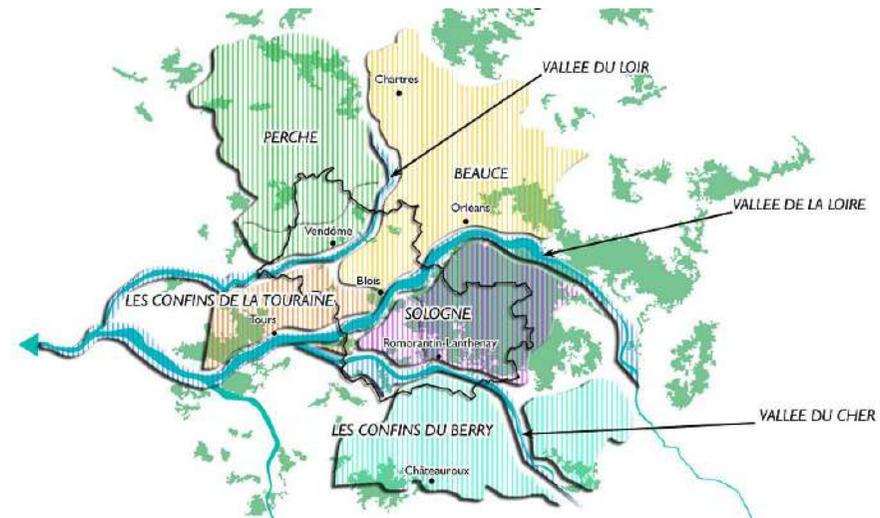
→ Les multiples facettes paysagères du Loir-et-Cher

■ Le département du Loir-et-Cher est découpé d’Est en Ouest par trois vallées (Loir, Loire, et Cher), façonnant son paysage, lui apportant richesse et diversité. On peut ainsi identifier **8 grands ensembles paysagers**, qui dépassent les limites départementales :

- La **Sologne**, caractérisée par ses forêts (chênes, bouleaux, fougères, pins laricios et maritimes, châtaigniers) et ses nombreux étangs (plus de 3 000 sont recensés). Cette unité paysagère comprend la Sologne viticole, à l’Ouest, et la Grande Sologne, dans laquelle s’inscrit le Pays de Grande Sologne.
- La **Beauce**, marquée par de grandes étendues agricoles, grâce à ses sols limoneux fertiles,
- Le **Perche** et son bocage,
- Les **Confins de la Touraine**, au maillage végétale peu dense caractérisé par des boisements épars,
- Les **Confins du Berry**, au Sud du Cher, marqués par des mises en culture intensives (maïs avec des sols moins riches que la Beauce),
- Les **Vallées de la Loire, du Loir, et du Cher**, au relief plus vigoureux. Les fonds de vallée, zones humides rompent avec les milieux secs des coteaux.

(Sources : Atlas des paysages – pilote 41 ; SRCE Centre)

Les unités paysagères du département du Loir-et-Cher



Champagnes - Beauce



Gâtines - Touraine



Forêt - Orléans



Forêts, landes et étangs - Sologne



Bocages - Perche



Vallées

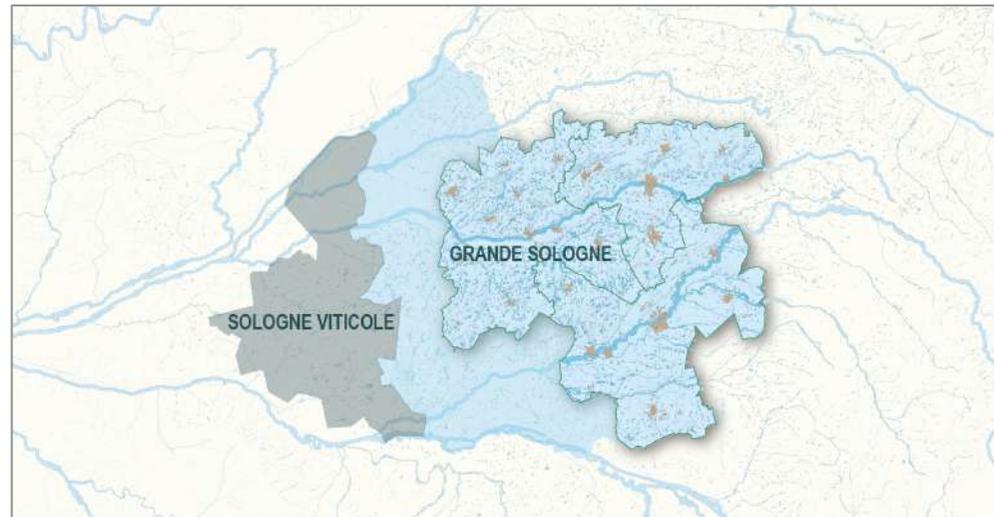


→ **La Sologne : les vignobles ouverts contre la forêt intime**

- A l'échelle de la Sologne, la Grande Sologne (forêts, étangs et landes) se distingue de la **Sologne viticole** (vignes, cultures, maraîchage).
- « En frange Ouest du massif Solognot, la Sologne viticole constitue un paysage de transition entre les vallées de la Loire et du Cher, ainsi qu'entre la Sologne des forêts et le plateau cultivé de Pontlevoy. Sa « capitale », Contres, occupe une position relativement centrale au cœur d'un territoire vaste de plus de 600 km², soit un dixième environ du territoire départemental. La présence affirmée d'une agriculture qui prend le relais des boisements de Grande Sologne dégage des points de vue et des horizons ouverts, ce qui permet d'apprécier les douces rondeurs du relief. »
- Le territoire du SCOT s'implante quant à lui dans un paysage plus intime et fermé, du fait de ses forêts : **La Grande Sologne**.
- « Sur une trame relativement monotone (forêt/agriculture) viennent s'insérer des éléments plus marquants et plus typiques : les landes (qui couvrent 10% du territoire) et les étangs (3% du territoire, surtout localisés sur la CC Sologne des Etangs).
- Bien que plus rares au plan visuel qu'il n'y paraît, ces éléments demeurent pourtant les « ambassadeurs » de cette région naturelle. Ainsi, lorsqu'alternent l'eau, les champs en culture, les landes et la forêt, les paysages solognots s'équilibrent et acquièrent leur plus grande richesse plastique et chromatique. »

(Sources : CAUE41 ; DOCOB « Sologne »)

Périmètre de la Sologne viticole et de la Grande Sologne
(Source : CAUE ; traitement EAU)



Les étendues de vignes en Sologne viticole



Les forêts denses de Grande Sologne

→ **Le territoire du SCoT : une homogénéité paysagère à nuancer**

- L'ensemble du Pays de Grande Sologne regroupe 3 éléments paysagers caractéristiques : les forêts (abondantes et majoritairement privées), les étangs (secrets et intimes), les terres agricoles (de maigre qualité et en recul).
- Mais le territoire n'est pas pour autant monotone : **trois ensembles écologiques et paysagers distincts** peuvent y être identifiés :
 - La **Sologne du Nord**, territoire majoritairement forestier avec un tissu agricole limité. Il est compris entre les vallées du Beuvron et de Cosson, avec influence d'Orléans.
 - La **Sologne des Etangs**, caractérisée par ses zones humides. L'activité piscicole, la sylviculture, l'élevage extensif d'ovins et de bovins y sont plus présents que sur le reste du territoire. Figurant parmi les plus importantes zones humides de France, la Sologne des Etangs compte 27 plantes protégées, dont 8 au plan national (Source : DOCOB « Sologne »)
 - La **Sologne de l'Est**, qui s'étend de la Vallée de la Sauldre à la Vallée du Cher. Elle possède les sols les moins fertiles du Loir et Cher, ce qui explique la faible présence de l'agriculture. Les propriétés forestières y sont de grande taille.

(Source : Charte de développement du Pays, 2006)

Les unités paysagères qui composent le Pays

(Source : CAUE ; traitement EAU)



→ *Des forêts denses pour une Sologne visuellement impénétrable*

- Hors des bourgs, de part et d'autres des routes, la forêt épaisse **ferme les perspectives**, prend le pas sur les autres entités paysagères et contribue à la réputation de Sologne secrète. Ce sont uniquement les axes de communication, « couloirs » à travers les bois, qui guident le regard.
- Les bourgs, comme les étangs, ne se devinent que peu à travers les bois denses.
- La forêt laisse cependant de temps à autre place à des espaces de culture, permettant des ouvertures ponctuelles du regard.

DECHIFFRAGE

- Le paysage est l'un des dénominateurs communs qui unie l'ensemble des communes du Pays de Grande Sologne, et les distinguent des autres territoires, comme la Beauce ou la Sologne viticole.

ENJEUX

- Comment préserver les espaces ouverts pour limiter la fermeture des paysages ?
- Quels modes de gestion mettre en place pour lutter contre l'enfrichement ?

RD922 – Chaumont-sur-Tharonne



RD724 – Salbris



Route de Marcilly – Selles Saint Denis



Fiche 10 – Evolution de l'occupation des sols

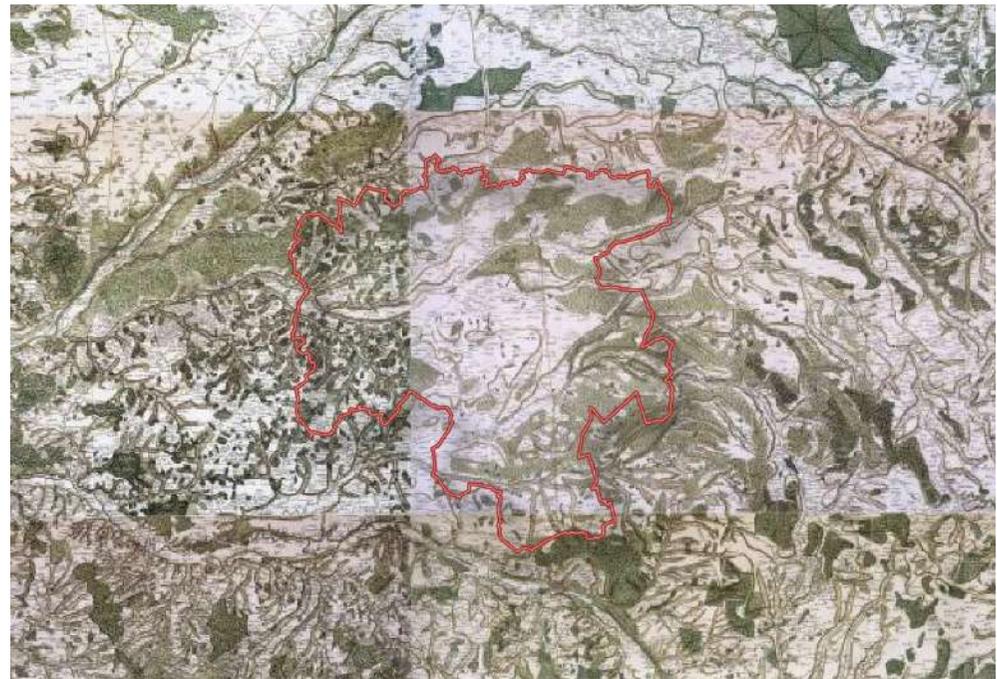
ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Ces paysages si caractéristiques de la Sologne – Grande Sologne et Sologne Viticole – connaissent cependant des évolutions sensibles, liées à l'Histoire du territoire.

→ La Sologne, un paysage issu de l'Histoire

- « La progression des implantations humaines s'est opérée à partir des vallées : la Sauldre, le Beuvron, le Cosson. Des clairières se sont peu à peu défrichées, étendues et **ouvertes à l'agriculture**. A l'époque gallo-romaine, cette société rurale pratique la culture du seigle dans les champs en clairières, l'élevage des ovins dans les landes et la conduite de la vigne en clos fumés.
- Au **Moyen-Age, défrichements et mise en valeur des terres** reprennent, initiés par les grandes abbayes périphériques, puis soutenus par les actes juridiques des comtes de Blois ou des ducs d'Orléans. Les **étangs, construits à partir du XI^{ème} siècle**, participent à la maîtrise des eaux, à l'entretien des prés et approvisionnement en poisson les habitants et les villes des environs.
- Du milieu du **XV^{ème} siècle au milieu du XVI^{ème} siècle**, la présence de la Cour à Romorantin et à Blois donne à la Sologne un **élan économique** exceptionnel. Mais le départ du roi, les guerres de religion et l'aggravation de la pression fiscale conduisent à **l'exode rural, à l'abandon des étangs et forêts et à la réduction des surfaces cultivées**. De vastes marécages se développent à la place des plans d'eau et au XVII^{ème} siècle, la Sologne prend l'image d'un pays archaïque et misérable. »

Carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle)
(Source : Géoportail)



Le château de Chambord, construit pendant l'âge d'or solognot (1470 – 1540), à l'Ouest du territoire du SCOT



- « Les propriétaires favorisent et développent ***l'élevage ovin***, seule production susceptible de valoriser les terres appauvries. A la fin du XVIIIème siècle, la vaste forêt qui couvrait la Sologne avait pratiquement disparu, en raison du pâturage intensif de nombreux troupeaux de moutons.
- La remise en valeur du pays fut l'œuvre de propriétaires organisés autour du Comité Central Agricole de la Sologne : ***création de grands domaines*** gérés en faire-valoir direct, ***exploitations agricoles avec engrais, reboisement...***
- Dès la fin du XIXème siècle, une bourgeoisie d'affaires parisienne afflue en Sologne et transforme les vastes domaines en ***terrains de chasse***. Peu à peu, la vocation agricole de la Sologne a ainsi évolué vers la pratique de la chasse.
- Depuis le début des années 1970, la ***déprise agricole*** se poursuivant, la régression des exploitations de polyculture-élevage entraîne le ***développement des friches*** qui évoluent vers la lande boisée puis le bois. Cette ***uniformisation des milieux*** (généralisation du boisement) s'est accompagnée d'un développement de la grande faune sauvage. »

→ Ainsi, le paysage solognot s'inscrit dans une dynamique marquée depuis une vingtaine d'années : la nature des sols, peu fertiles, et le développement de la chasse ont accentué une forte déprise agricole, sur l'ensemble du territoire. L'emboisement des terres a progressivement densifié la forêt, dont l'emprise s'est considérablement développée ces dernières années. On assiste donc à une modification des paysages, moins cultivés, plus boisés et fermés.

(Source : DOCOB « Sologne »)

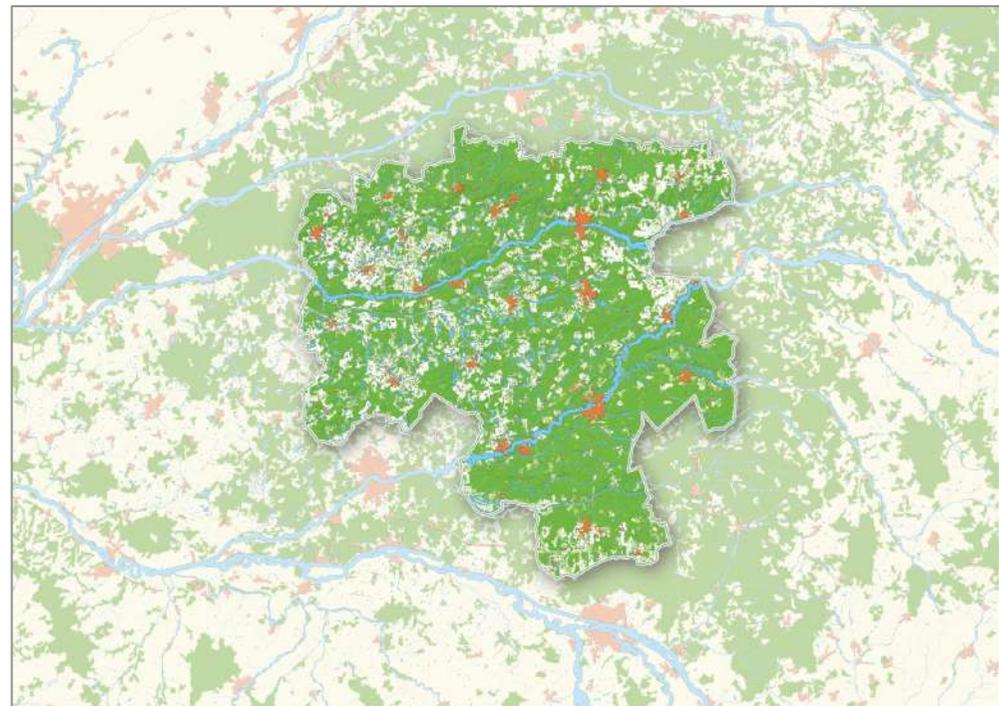
Evolution des types d'occupation des sols XVIème – 1950 (Du Ranquet – 1957)

(Source : DOCOB « Sologne »)

	XVI ^{ème}	XVII ^{ème}	Fin XVIII ^{ème}	Vers 1950
Cultures	61 %	19 %	9 %	39 %
Prés	6 %	2 %	2%	7 %
Bois	12 %	19 %	17 %	35 %
Landes et étangs	21 %	60 %	72 %	17 %

Occupation des sols : une forêt aujourd'hui dominante

(Source : IGN ; traitement EAU)

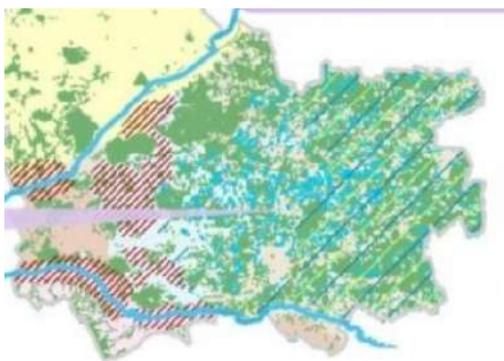


La Sologne au XIXème siècle

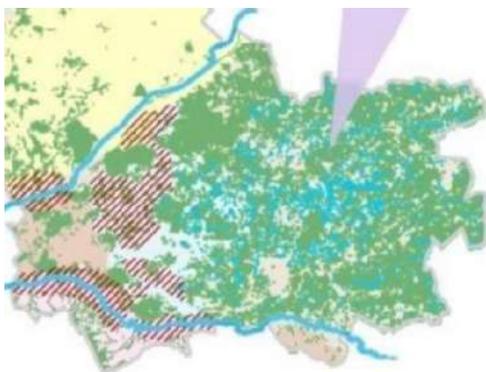
(Source : Diagnostic cartographique TVB - CDPNE)



La Sologne au début du XXème siècle



Le paysage agricole actuel



DECHIFFRAGE

- L'évolution des usages a entraîné une nette modification de l'occupation des sols ainsi que des paysages et de la faune et flore en présence. Une déprise agricole s'est effectuée, au profit d'une forêt plus abondante.

ENJEUX

- De ces caractéristiques, la Sologne tire un paysage unique, qui s'inscrit cependant aujourd'hui dans une claire mutation, vers un paysage plus fermé, avec des forêts plus présentes. Comment préserver l'équilibre entre forêts, cultures et plans d'eau, sur lequel se fonde l'identité solognote ?
- Vers quels usages des sols le territoire désire-t-il aujourd'hui se tourner ? Désire-t-on une reconquête agricole ?

Fiche 11 – Formes urbaines et architecturales

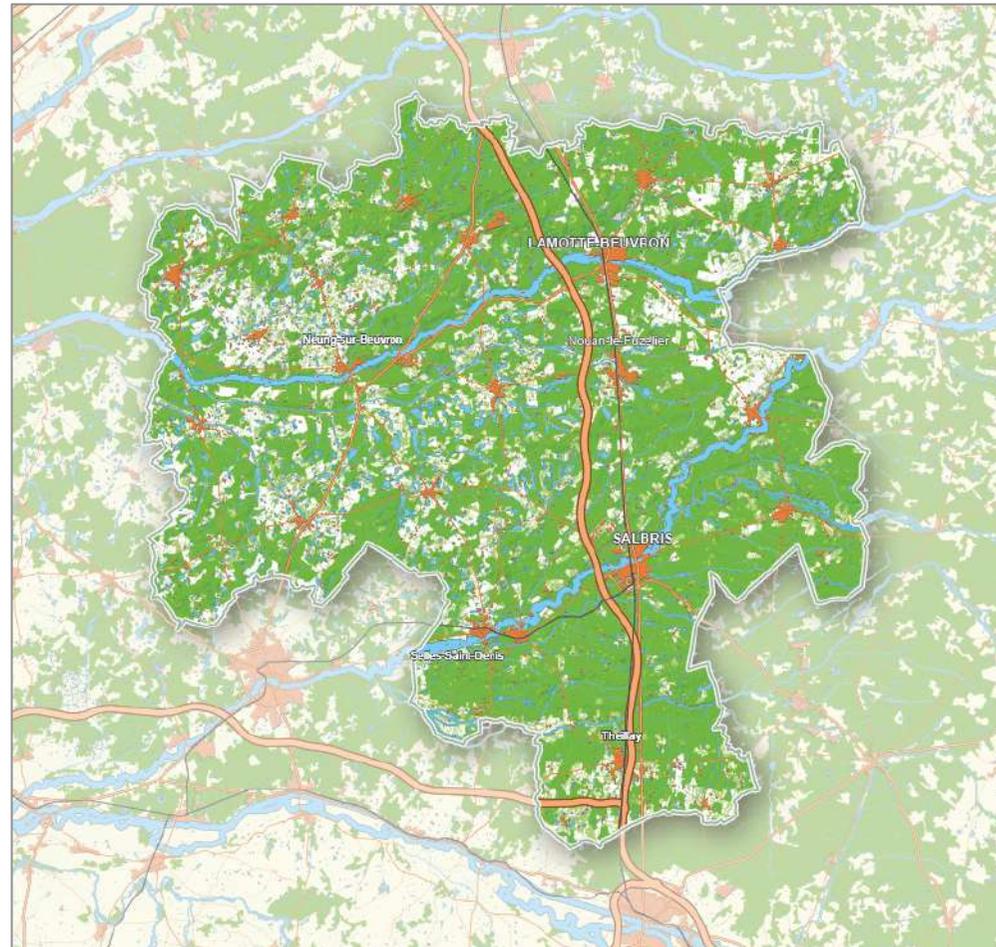
ÉTAT DES LIEUX

→ *Un territoire caractérisé par un réseau de villes et villages, encadrés par une forêt dense*

- Le territoire solognot se caractérise par des villes et villages séparés les uns des autres par de grands espaces boisés et des cultures.
 - Rares sont les communes développées autour des cours d'eau (Lamotte-sur-Beuvron ; Neung-sur-Beuvron ; Salbris), ce sont davantage les **grands axes de transport** qui ont alimenté l'urbanisation des espaces urbains.
 - La **voie ferrée et l'autoroute 71** notamment desservent ainsi Lamotte-Beuvron et Salbris, communes les plus peuplées, en passant par Nouan-le-Fuzelier.
- L'armature du territoire est caractérisée par des poches d'urbanisation contenues par la nature environnante. Le développement des villes semble avoir été limité « naturellement ».

Une urbanisation limitée par la nature

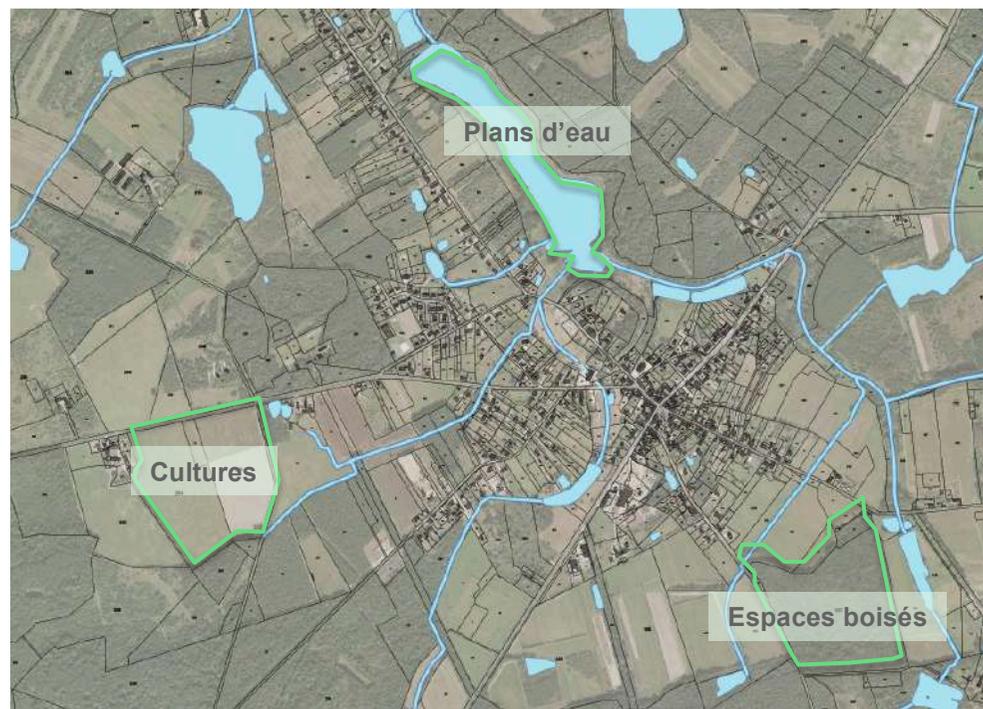
(Source : IGN ; traitement EAU)



→ *Un entremêlement de la nature et du bâti*

- Les alentours des bourgs sont marqués par une **palette végétale** riche : le tissu urbain s'insère entre cultures et espaces boisés, et les réseaux d'étangs viennent irriguer le territoire, en passant en cœur de bourg.
- Ce continuum entre nature et culture permet de préserver le caractère rural et champêtre des communes ; les cours d'eau permettent d'y sauvegarder des espaces de respiration qui participent à l'attractivité « naturelle » du territoire.

Millançay, une irruption de l'eau et de la végétation en cœur de ville
(Source : Géoportail ; traitement EAU)



→ *Des lisières urbaines soignées*

- La nature trouve aussi sa place en entrée de ville, permettant une **transition douce** entre les espaces agricoles et naturels environnants et les cœurs de ville, plus urbains (fronts bâti, commerces et services en rez-de-chaussée...). On remarque une quasi-absence de panneaux publicitaires, mais **quelques friches** (prairies délaissées) marquent cependant le tissu.
- Les entrées de ville sont marquées par des espaces principalement résidentiels et peu denses (maisons individuelles). Au fur et à mesure que l'on s'approche du cœur de ville, les maisons sont davantage alignées sur rue et groupées.
- L'exemple ci-contre montre l'entrée progressive dans la commune de Selles-Saint-Denis, de la route de Marcilly au Nord, jusqu'à la place du Mail, en passant par la rue de la Gare.
- La densification progressive s'accompagne également d'une architecture plus vernaculaire (maisons en brique et pans de bois), plus qualitative.

Selles-Saint-Denis : une densification progressive du bâti, des franges au centre-bourg



→ Des modèles d'urbanisation variés

■ HIER – Les bourgs sur le territoire du Pays se sont structurés selon différentes logiques de développement :

- Les **bourgs-carrefours** sont organisés autour d'un croisement, souvent constitué de deux axes orientés Nord/Sud et Est/Ouest. Le noyau central est composé, dans la majorité des cas, de l'Eglise et de sa place. Ces carrefours principaux sont souvent denses.

C'est le modèle de développement dominant en Pays de Grande Sologne : une douzaine de communes correspondent à ce modèle.

- Au sein des **bourgs-rue**, le bâti s'implante de part et d'autre d'une rue ancienne, « colonne vertébrale » du tissu urbain, souvent développée à partir du tracé d'anciennes grandes voies de communication. Les voies secondaires ne sont bordées que par quelques constructions très éparées.

Une dizaine de communes s'inscrivent dans ce schéma de développement.

Vernou-en-Sologne, bourg-carrefour



Selles-Saint-Denis, bourg-rue



- Les **bourgs-oppidum** se sont développés autour d'un site fortifié (notamment des buttes féodales). A l'échelle du Pays, seules trois communes peuvent être identifiées comme bourg-oppidum : Chaumont-sur-Tharonne, Neung-sur-Beuvron, et Pierrefitte-sur-Sauldre. Les constructions, dans un premier temps concentrées au sein de l'enceinte composée de remparts et de fossés, séparant la ville intra-muros des campagnes alentours. Ce n'est qu'à partir du XXème siècle que l'urbanisation dépasse l'ancien périmètre, les fossés ayant été remplacés par des voies nouvelles.
- Les **bourgs-hameaux** n'ont quant à eux suivi aucun principe de développement. Ces villages se sont agrandis aux XIXème et XXème siècles de façon très restreinte et sans morphologie urbaine particulière. Les constructions s'y répartissent donc de façon irrégulière et éparse autour de l'Eglise, seul élément marquant la centralité. Les bourgs-hameaux, fréquents avant le début du XIXème siècle, sont devenus des cas isolés : aujourd'hui, seules les communes d'Orçay et de Veilleins peuvent être identifiées comme tel.

(Source : Carnet de territoire du Pays Grande Sologne)

Neung sur Beuvron, bourg-oppidum



Orçay, bourg-hameau

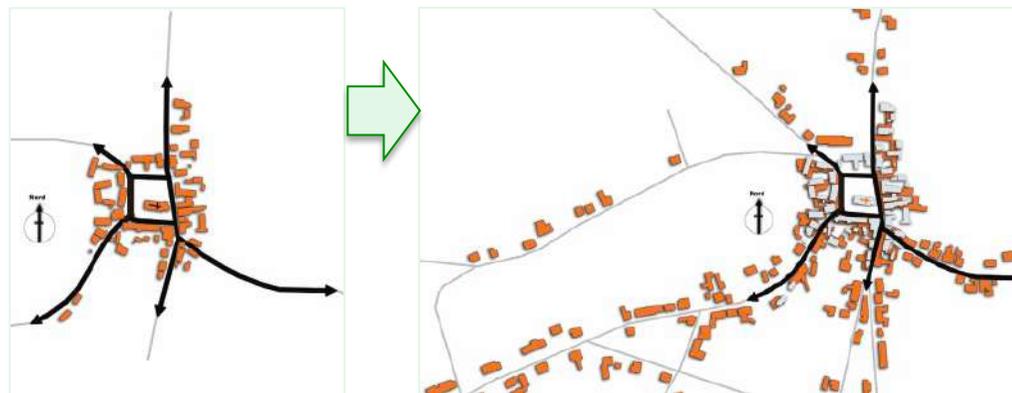


■ Le développement des bourgs s'est – dans la majorité des cas – réalisé suivant une **double dynamique** :

- Les constructions nouvelles se sont préférentiellement implantées le long des axes de communication principaux, **étirant ainsi le centre vers la périphérie, ce qui dilue la centralité**
- Et une **densification** entre ces différentes branches ainsi confortées s'est réalisée dans un second temps.

Un étalement de Duizhon vers le Sud, le long des voies structurantes
(Evolution du bâti 1810 – XXème siècle)

(Source : Carnet de territoire du Pays de Grande Sologne)



Un développement diffus, vers le Sud, pour la commune de Chaumont-sur-Tharonne
(Evolution du bâti 1838 – XXème siècle)

(Source : Carnet de territoire du Pays de Grande Sologne)



TENDANCES

- Deux types de développement ont marqué les communes composant le Pays de Grande Sologne :
 - Des **opérations en extension**, peu denses et exclusivement tournées vers du résidentiel ;
 - Des **constructions dans le tissu urbain** (comblement de friches par exemple), conservant le même gabarit que les immeubles environnants, avec des parcelles plus contraintes et moins standardisées.
- La structure bâtie de la commune de Lamotte-Beuvron, ci contre, nous illustre le clair **différentiel de densité** entre les constructions du centre-ville, et les nouvelles opérations résidentielles (lotissements), clairement identifiables, moins denses et situées en périphérie. Les logements y sont plus standardisés (forme, matériaux, implantation sur la parcelle...)
Cela s'explique notamment par la demande des nouveaux résidents, qui désirent des logements individuels aux surfaces importantes, avec jardin.



1

Un cœur historique structuré autour de l'Eglise Sainte-Anne : bâti dense aligné sur rue

2

Opération pavillonnaire récente (années 2000) autour de la rue Maurice Genevoix : parcelles plus larges et architecture standardisée



- C'est très principalement sous forme de maisons individuelles que le tissu urbain s'est développé ces dernières années. Il s'est concentré dans les pôles urbains plus importants comme Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron et Salbris.
- En terme de surface, les constructions neuves font généralement plus de 100 m². Les données Sitadel dans le tableau ci-dessous nous indiquent une surface moyenne de 109 m² pour les logements autorisés en 2014, toutes typologies confondues. Les logements groupés et collectifs occupent des surfaces plus réduites mais leur nombre demeure peu élevé, donc peu représentatif des typologies et densités des opérations urbaines récentes sur le territoire.



Logements (typologies et surfaces) autorisés en 2014 au sein du Pays
(Source : Sit@del2 ; traitement : EAU)

Données	Nb de logements autorisés individuels purs	Nb de logements autorisés individuels groupés	Nb de logements autorisés collectifs	Nb de logements autorisés en résidence	Total nb de logements	Surface en m ² de logements autorisés individuels purs	Surface en m ² de logements autorisés individuels groupés	Surface en m ² de logements autorisés collectifs	Surface en m ² de logements autorisés en résidence	Total surface en m ²	SURFACE MOYENNE DES LOGEMENTS
Lamotte-Beuvron	6	3	2	0	11	693	215	165	0	1073	98
Neung-sur-Beuvron	3	2	0	0	5	350	48	0	0	398	80
Marcilly-en-Gault	1	3	0	0	4	164	139	0	0	303	76
Salbris	3	0	0	1	4	339	0	0	65	404	101
Souesmes	1	3	0	0	4	157	383	0	0	540	135
Vernou-en-Sologne	3	0	0	0	3	569	0	0	0	569	190
Dhuizon	2	0	0	0	2	242	0	0	0	242	121
Millançay	2	0	0	0	2	241	0	0	0	241	121
Montrieux-en-Sologne	2	0	0	0	2	149	0	0	0	149	75
Selles-Saint-Denis	2	0	0	0	2	174	0	0	0	174	87
Souvigny-en-Sologne	2	0	0	0	2	202	0	0	0	202	101
Yvoy-le-Marron	2	0	0	0	2	363	0	0	0	363	182
La Ferté-Beauharnais	1	0	0	0	1	125	0	0	0	125	125
Nouan-le-Fuzelier	1	0	0	0	1	98	0	0	0	98	98
Orçay	1	0	0	0	1	108	0	0	0	108	108
Pierrefitte-sur-Sauldre	1	0	0	0	1	75	0	0	0	75	75
Saint-Viâtre	1	0	0	0	1	109	0	0	0	109	109
Theillay	1	0	0	0	1	198	0	0	0	198	198
Vouzon	1	0	0	0	1	90	0	0	0	90	90
Chaumont-sur-Tharonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chaon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
La Ferté-Imbault	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Loreux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
La Marolle-en-Sologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Veilleins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Villeny	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	36	11	2	1	50	4446	785	165	65	5461	109

→ **Des infrastructures routières et ferrées en rupture avec le paysage environnant**

Les infrastructures importantes que sont l'A71 et la voie ferrée traversent le territoire du nord au sud et marquent une réelle rupture dans le paysage solognot.

L'autoroute s'inscrit en retrait des espaces urbanisés et les forêts solognotes permettent d'en atténuer les impacts visuels et sonores, mais son intégration paysagère demeure limitée.

Croisement A71 / Voie ferrée

Source : Street maps



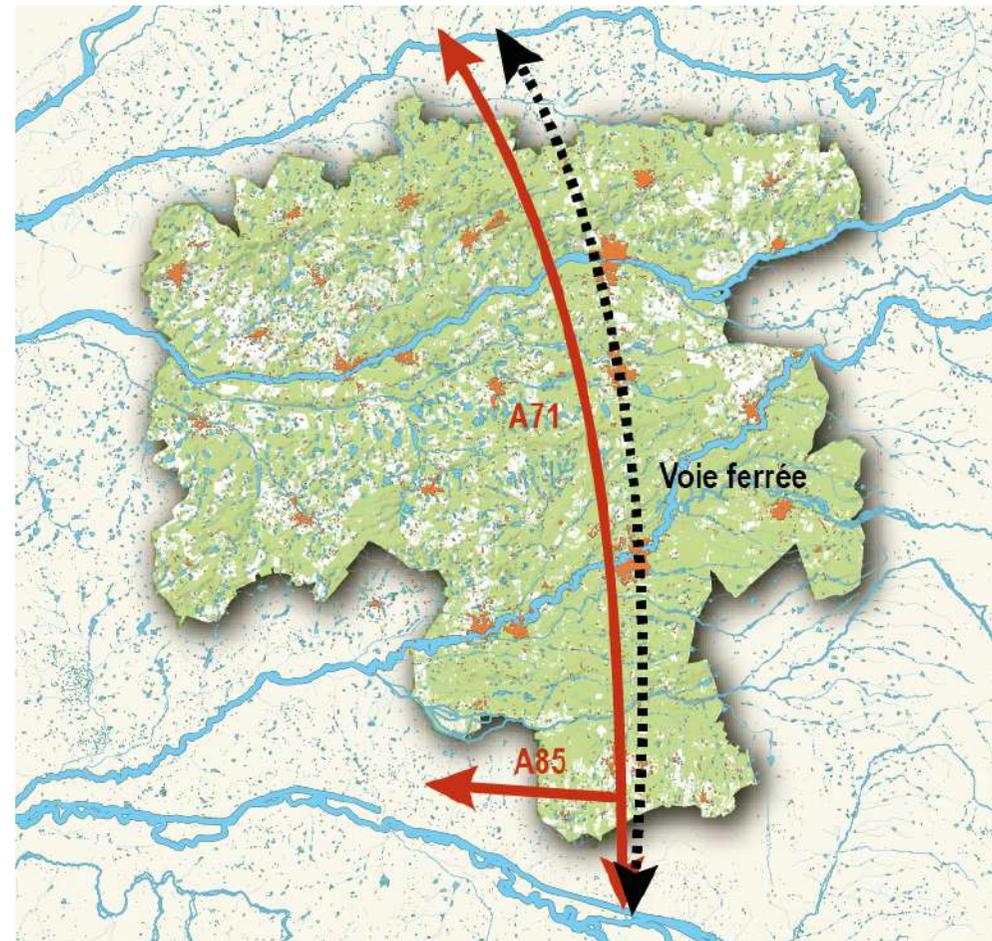
Croisement A71 / D923

Source : Street maps



Un territoire coupé en deux par des infrastructures routières et paysagères peu intégrées

(Source IGN ; traitement EAU)



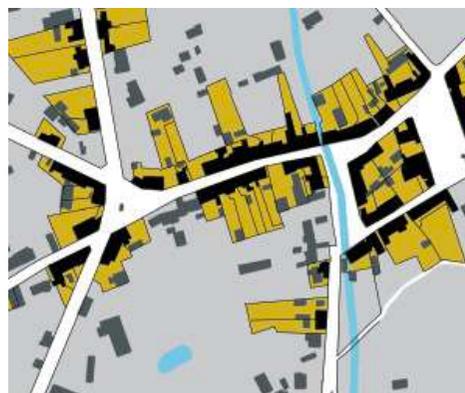
→ *Un paysage bâti varié*

■ L'implantation sur la parcelle des constructions est fortement liée à la nature de celles-ci :

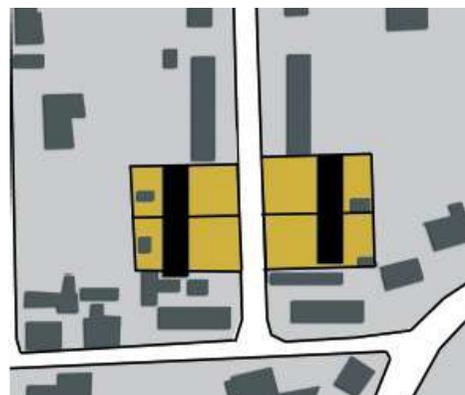
- Dans le **centre-bourg**, les bâtis sont accolés les uns aux autres par leurs pignons, créant un **front bâti aligné sur rue**. Les espaces privatifs (jardins ou vergers) sont alors retirés en arrière-plan. Les gabarits sont uniformes, les façades demeurent sobres et la brique domine, donnant ainsi un sentiment d'unité aux constructions. Dans les cœurs de bourg, on trouve principalement des habitations à étages, « maisons-blocs ». Si le rez-de-chaussée accueillait traditionnellement des commerces et artisans, les étages étaient réservés aux parties privatives. Les fronts de rue entièrement composés de « maisons blocs » s'expliquent par l'intensité de l'activité commerciale et artisanale au cours du XIXème siècle.
- Les **bâtiments ouvriers ou agricoles** marquent les **entrées de bourg**. Une courette, de 2 à 10 mètres de profondeur, fermée par une clôture, sépare les volumes principaux de la voirie. Les locatures, à un seul niveau, sont des habitations modestes, situées en sortie de bourg, au plus près des lieux de travail (domaines ou fermes). Les logements ouvriers, développés au XIXème siècle, se situent davantage à proximité des centres et accueillent une population non journalière. Si les locatures étaient constituées de logements isolés ou jumelées, les logements ouvriers du XIXème siècle faisaient plus souvent l'objet d'opérations groupées, jusqu'aux logements ouvriers en bande du début du XXème siècle.

Des fronts bâti dans le centre des bourgs

(Source : Carnet de territoire du Pays de Grande Sologne)



Des entrées d'agglomération marquées par des bâtiments ouvriers ou agricoles



- Les constructions implantées **perpendiculairement aux voies** demeurent rares. Il s'agit dans la majorité des cas d'habitations isolées ou d'annexes de ferme.

En effet, les fermes composées de plusieurs corps de bâtiment – modèle dominant en Sologne – comprenaient des annexes, implantées perpendiculairement aux voies de communication.

On peut également noter que les pavillons issus de la Loi Loucheur (1928) ont pour la plupart la particularité d'avoir pignon sur rue. Implantés sur des parcelles découpées dans de vastes terrains, ils sont souvent regroupés les uns à côté des autres, ce qui engendre des quartiers très homogènes.

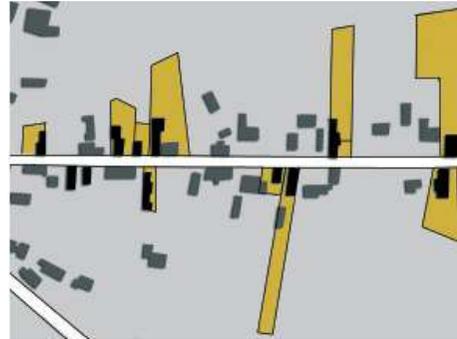
- Les **villas** se situent – dans la grande majorité des cas – en **retrait de la voirie**. L'alignement sur rue est préservé par l'emplacement des murs de clôture. La courrette située entre la clôture et l'habitation tient lieu d'espace d'agrément. La partie privative se situe à l'arrière. La villa se situe en retrait des limites séparatives de la parcelle, afin de préserver l'intimité des résidents : elle témoigne ainsi d'une nouvelle conception de la propriété privée.

Ce n'est qu'au début du XXème siècle que les villas se sont développées dans le paysage solognot, chargées de références extérieures à la Sologne : franciliennes (meulière) ou normandes (enduits blancs).

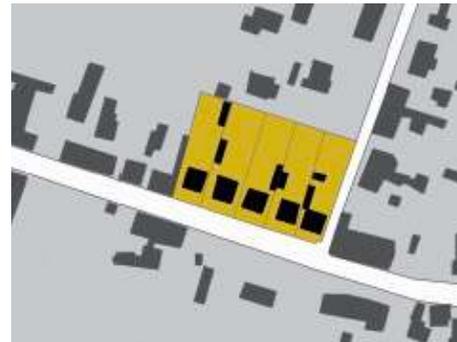
(Source : Carnet de territoire du Pays Grande Sologne)



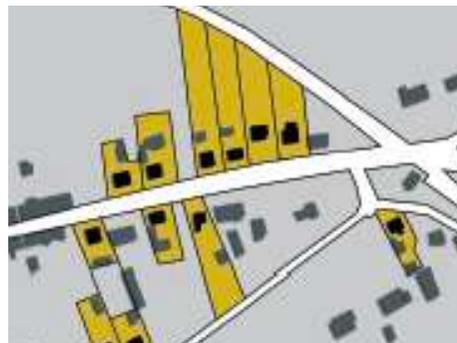
Des implantations perpendiculaires relativement rares, limitées aux annexes de ferme



La standardisation des pavillons Loucheur



Une nouvelle conception de la propriété privée illustrée par les villas



→ **La brique : matériau dominant**

- En termes de matériaux, les habitations en pans de bois, devenues vétustes, furent détruites au cours du XIX^{ème} siècle, pour être remplacées par des constructions en brique, plus résistantes. L'architecture des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles est alors caractérisée par l'emploi de la brique dans tous les ouvrages maçonnés, ainsi que par l'emploi de la petite tuile plate en toiture.
- Ces matériaux étaient produits à partir des terres argileuses et sableuses solognotes, dans les nombreuses tuileries-briqueteries que comptait le territoire. A partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle cependant, la mode du ciment a valu à la brique d'être parfois camouflée, au profit de faux parements en pierre taillée.
- Afin d'agrémenter les façades, différentes techniques d'ornementation en briques ont été mises en œuvre : variations chromatiques (et notamment usage de la brique noire – flammée –) afin de dessiner des motifs, diversification des formes (briques triangulaires pour coiffer les murets), création de reliefs, etc.

TENDANCES

- De son histoire et de ses sols, la Grande Sologne a hérité une architecture particulière, où la brique est prédominante. Ce matériau fait partie intégrante de l'identité solognote. Mais ce patrimoine bâti est aujourd'hui menacé, les logements étant trop petits pour répondre aux besoins actuels. Les modifications de volume parfois effectuées (regroupements, extensions...) peuvent venir altérer la typicité de ce patrimoine, et donc le paysage des centre-ville.

(Source : Carnet de territoire du Pays Grande Sologne)

A la Ferté-Beauharnais, maison du XVI^{ème} siècle (« Le Carroir »)



La brique, des propriétés esthétiques et techniques



DECHIFFRAGE

- Le territoire est caractérisé par des poches d'urbanisation contenues par la nature environnante. Cette structuration particulière est due au classement du territoire dans son intégralité en zone Natura 2000, qui implique des mesures de protection pour les espèces et leurs milieux.
- La qualité du cadre de vie – notamment grâce à la place importante de la nature – que présente la Sologne contribue nettement à son attractivité résidentielle. De même, l'emploi de matériau comme la brique et le bois donne au paysage bâti son caractère typique et charmant.

ENJEUX

- Comment concilier développement urbain (réponses aux besoins d'accueil du territoire, en termes résidentiels comme économiques) et qualité du cadre de vie, tant en terme paysager qu'architectural (risque de standardisation des maisons dans les nouveaux lotissements) ?
- Comment concilier la préservation du patrimoine bâti (anciens logements ouvriers en brique), qui véhicule une forte identité solognote, et besoins résidentiels actuels (logements plus spacieux, normes énergétiques) ?
- Comment concilier innovation et identité architecturale (morphologie, matériaux, gabarit) ?
- Comment concilier mode d'habitat, reconquête des centre-bourgs et villes et lutte contre la consommation d'espace, dans un contexte de demande en direction des maisons individuelles avec terrain ?

GOVERNANCE

→ Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

- Dans l'objectif de protéger le patrimoine architectural, urbain et paysager de son centre-bourg, Saint-Viâtre a mis en place une ZPPAUP, en 2006. Instaurées en 1983, elles ont pour objectif la protection du patrimoine et la mise en valeur des sites et quartiers à protéger pour des motifs esthétiques ou historiques. En 2010, elles ont été remplacées par des Aires de Mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Un patrimoine bâti menacé : un usage plus rare de la brique et du bois ; des lotissements plus standardisés



ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Seize communes du Pays de la Grande Sologne sont concernées par la présence d'édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques.
- Le classement porte en majorité sur des édifices religieux ou des châteaux.
- En revanche, aucun jardin remarquable n'a été inventorié sur le territoire de la Grande Sologne.
- Le patrimoine vernaculaire est important, mais, de par son caractère privatif, ne peut bien souvent pas être valorisé par les collectivités : anciennes briqueteries, lavoirs, colombiers, granges, fours à chaux, canal de la Sauldre...

(Sources : Datagouv – liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques ; Charte de développement 2006)

**Château de la Borde
- Vernou-en-Sologne**



**Eglise Saint-Martin
- Souvigny-en-Sologne**



Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques

(Source Datagouv ; traitement EAU)

Commune	Immeubles	Arrêté de protection
Chaon	Moulin à eau de Pont-Thibault	Le moulin en totalité, son mécanisme, sa ventellerie, vanes, déversoirs
Chaumont-sur-Tharonne	Château de la Motte	La motte et son fossé
Chaumont-sur-Tharonne	Eglise paroissiale Saint-Etienne (15ème siècle)	Inscription par arrêté du 13 janvier 1992
Nouan-le-Fuzelier	Château de Moléon	Façades et toiture de la tour du 15e siècle sur la façade Sud
Nouan-le-Fuzelier	Eglise	Inscription par arrêté du 7 novembre 1929
Nouan-le-Fuzelier	Grange de Courcimont (18ème siècle)	Inscription par arrêté du 6 mai 1986
Souvigny-en-Sologne	Eglise Saint-Martin (12ème siècle)	Inscription par arrêté du 23 avril 1979
Vouzon	Ancien presbytère (16ème siècle)	Plafond peint au rez-de-chaussée et murs porteurs correspondants qui lui sont indissociables : classement par arrêté du 30 novembre 1989
Ferté-Beauharnais (La)	Maison du 16e siècle dite Maison du Soleil (16ème siècle)	Façade sur la route de Neung à l'angle de la route Saint-Viatre : inscription par arrêté du 6 janvier 1926
Ferté-Beauharnais (La)	Maison à pans de bois, dite de l'Ecu	Façades sur cour avec galerie et toiture attenante
Millançay	Château de Marcheval (18ème siècle)	Façades et toitures : inscription par arrêté du 20 août 1976
Neung-sur-Beuvron	Ensemble monumental gallo-romain dénommé La motte de Condras	Inscription par arrêté du 19 décembre 1979
Saint-Viâtre	Calvaire couvert (15ème siècle)	Inscription par arrêté du 18 février 1925
Saint-Viâtre	Eglise Saint-Viâtre (13ème siècle)	Inscription par arrêté du 22 septembre 2006
Veilleins	Château de Montgiron	Les façades et les toitures du château et de ses communs, des deux pavillons à l'est, du rendez-vous de chasse au nord : inscription par arrêté du 4 décembre 1968, modifiée par arrêté du 9 décembre 2003
Vernou-en-Sologne	Château de la Borde	Château, ses dépendances (à l'exclusion du château d'eau) et parc de la Borde
Vernou-en-Sologne	Eglise Notre-Dame (13ème siècle)	Inscription par arrêté du 6 janvier 1926
Yvoy-le-Marron	Château Le Mont Suzey	Château
Yvoy-le-Marron	Château de Villedard	Porte sans couverture, constituée de ses deux piliers, de la fermeture en métal ainsi que du couronnement et de la traverse le portant
Ferté-Imbault (La)	Chapelle Saint-Thaurin (17ème siècle)	Classement par liste de 1875
Ferté-Imbault (La)	Château	Façades et toitures du château
Salbris	Propriété dite La Saulot	Pavillon de chasse
Selles-Saint-Denis	Chapelle Saint-Genoulph (14ème siècle)	Classement par liste de 1862
Souesmes	Château de Souesmes (15ème siècle)	Façades, toitures et douves : inscription par arrêté du 20 décembre 1985

ÉTAT DES LIEUX

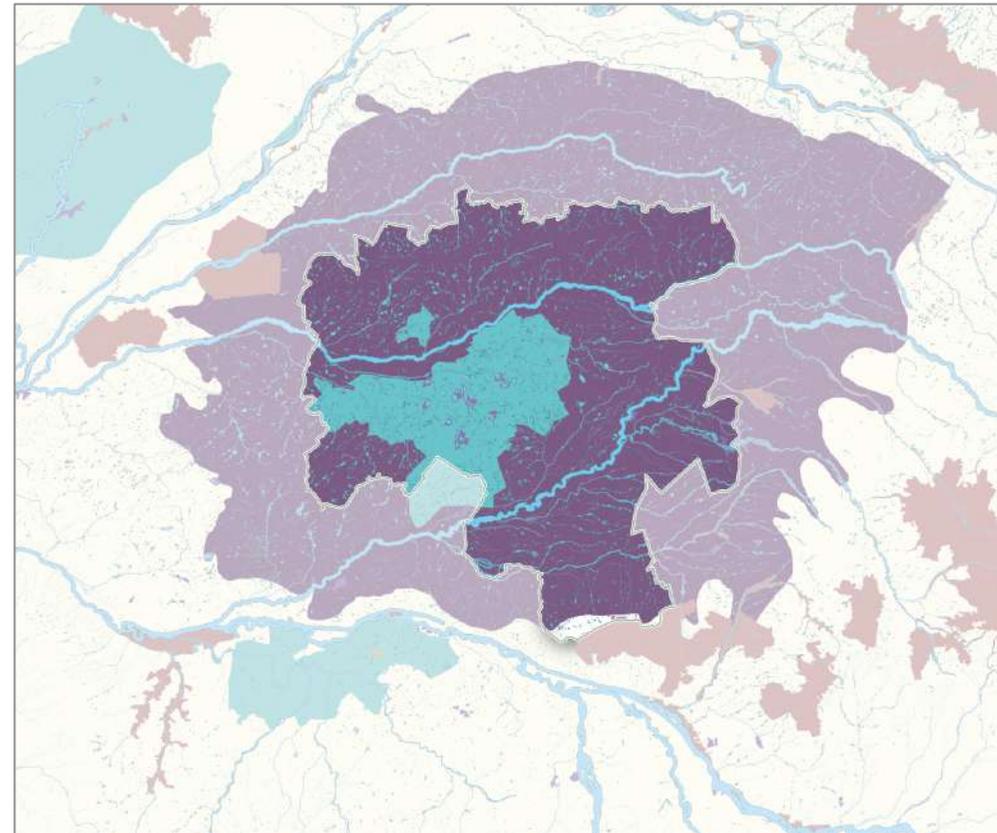
■ Le Pays de la Grande Sologne accueille une importante diversité de milieux et d'espèces qui ont fait l'objet d'inventaires mais également d'instaurations de mesures de protection et de gestion :

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Le réseau Natura 2000
- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)
- Les sites classés
- Les zones humides

Ces protections et inventaires sont présentés dans les pages qui suivent.

(Source : Pilote41)

Les zones et outils de protection sur le Pays de Grande Sologne
(Source IGN ; traitement EAU)



- ZNIEFF de type II
- ZNIEFF de type I
- Natura 2000 : ZPS Etangs de Sologne
- Natura 2000 : ZSC Sologne

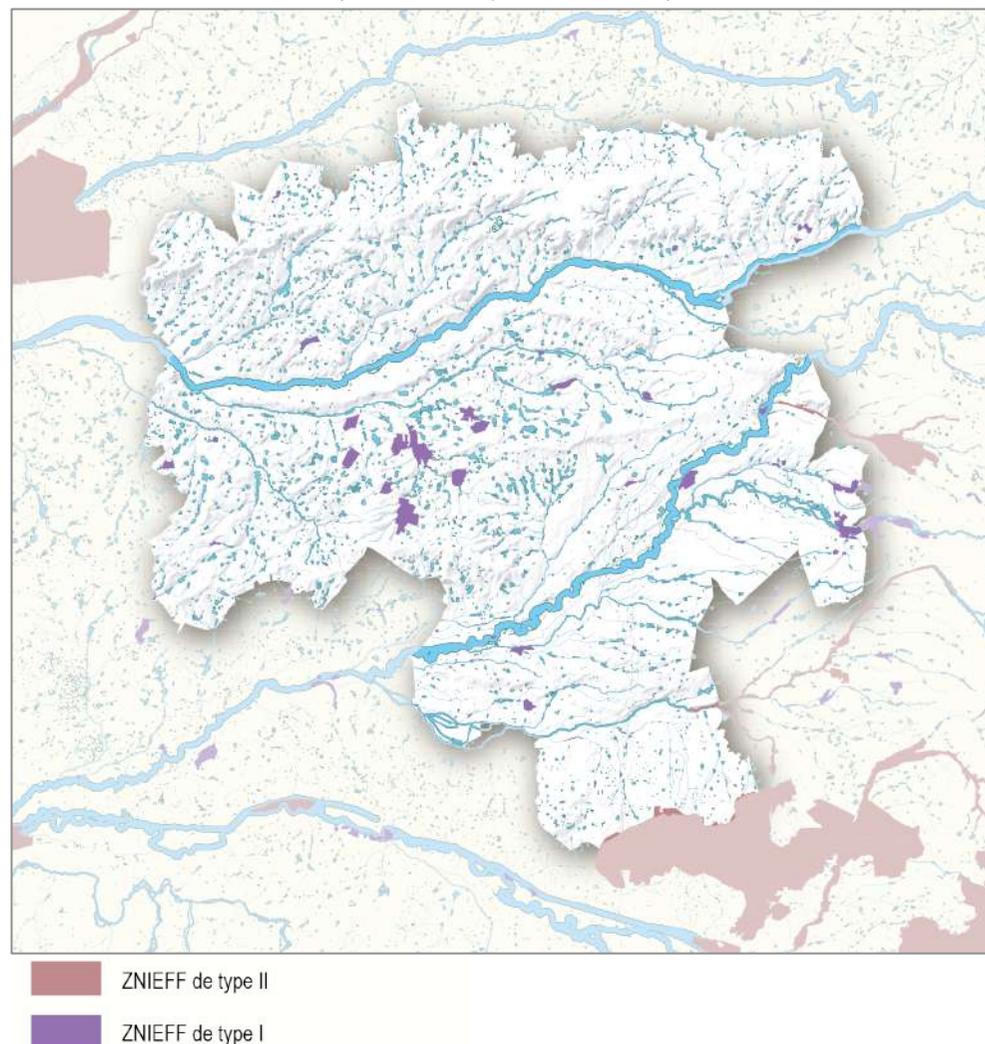
→ Les ZNIEFF

- Le Pays de la Grande Sologne comporte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II.
 - Les ZNIEFF de type II correspondent, selon leur définition, à de grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des possibilités biologiques importantes.
 - Les ZNIEFF de type I sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable et caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares.
- L'inventaire identifie un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe mais limite les possibilités de développement urbain en fonction du contexte local et du niveau d'impact du projet sur les milieux (contrainte forte en ZNIEFF de type I et modérée en ZNIEFF de type II).

(Source : DREAL Centre)

Localisation des ZNIEFF I et II sur le territoire du SCOT

(Source : IGN ; traitement EAU)



Identifiant national et régional	Intitulé Superficie Nombre d'espèces déterminantes Type de ZNIEFF	Communes concernées (en gras pour celles appartenant au Pays de Grande Sologne)	Description du site
240008708 00000620	ETANGS DE MARCOU, RIOU, NEUF 36,75 hectares 13 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Chaon	Ce groupe d'étangs se situe au Nord-Est du bourg de Chaon. Ils sont installés sur un versant boisé légèrement incliné vers le Sud et la vallée du Beuvron. L'étang Marcou recueille les eaux des deux étangs en amont : Etang Neuf et Etang du Riou. Ces étangs à vocation cynégétique sont entourés de cariages, roselières et saulaies marécageuses. Certaines plages situées entre les touradons de carex abritent des espèces végétales intéressantes. A ce titre, l'Etang Neuf est le plus intéressant puisque c'est lui qui héberge la population de Caldésie. La population évaluée est cependant variable au cours des années. On passe d'une abondance de plusieurs centaines d'individus observés en 2003 à quelques dizaines en 2011 (entre 11 et 100 individus). Cela peut s'expliquer par une comptage de l'espèce dans des conditions peu favorables en 2011 (niveau d'eau noté haut). Ce site présente ainsi un intérêt majeur pour la flore d'autant que cette espèce est rare et menacée. De plus, il abrite le Rubanier nain (<i>Sparganium natans</i>), espèce considérée comme en danger par la liste rouge de la région Centre, ainsi que la Boulette d'eau (<i>Pilularia globulifera</i>), protégée au niveau national. Au total 8 espèces végétales déterminantes, dont 2 protégées, ont été observées de 2003 à 2011 sur ces étangs ainsi que la présence de quelques pieds de <i>Ludwigia grandiflora</i> dans l'Etang du Riou, espèce qui s'est étendue en 2005. Il y a donc un fort risque d'invasissement par cette espèce dans cet étang, mais également des étangs alentours, ce qui pourrait menacer à terme la population de <i>Caldesia parnassifolia</i> . L'intérêt ornithologique de ces étangs semble plus mesuré avec seulement trois espèces déterminantes nicheuses. La densification des boisements périphériques peut être à l'origine de ce recul d'intérêt. A noter également, la présence d'une libellule protégée et menacée, la Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)
240031506 00001307	ETANG DE LA MOTTE DES AUNAIES 3,5 hectares 9 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Chaumont-sur-Tharonne	L'étang de la Motte des Aunaies est un petit étang en bordure de la Tharonne situé à environ 3 km au nord-est du bourg de Chaumont-sur-Tharonne. Il présente sur sa rive sud un petit suintement à <i>Rossolis intermedia</i> (<i>Drosera intermedia</i>) et à Mouron délicat (<i>Anagallis tenella</i>) rattachable au <i>Rhynchosporion albae</i> . Sur cette même rive, quelques lambeaux de landes à Bruyère quaternée (<i>Erica tetralix</i>) et à Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>) peuvent être observés mais cet habitat est anecdotique et n'a pas servi à la description du site. C'est à la queue de l'étang que se trouvent les habitats les plus patrimoniaux avec un ensemble de landes paratourbeuses et de suintements dans lesquels il est possible d'observer de belles populations de Linaigrette à plusieurs épis (<i>Eriophorum polystachion</i>), espèce protégée au niveau régional que l'on trouve essentiellement dans l'est de la Sologne et dans le Pays-Fort, et de Laiche à bec (<i>Carex rostrata</i>), espèce qui présente un aspect patrimonial fort pour la région puisqu'elle n'est connue que dans une vingtaine de stations. Il s'agit de la troisième commune connue abritant cette espèce dans le Loir-et-Cher. Au total, neuf espèces déterminantes de ZNIEFF ont été observées dont une est protégée au niveau régional et une autre au niveau national. La fragilité de ses habitats et la forte patrimonialité des espèces que renferme cet étang justifient son inscription à l'inventaire des ZNIEFF de type I.
240031569 00001347	ETANG NEUF A CHAUMONT-SUR-THARONNE 5,22 hectares 16 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Chaumont-sur-Tharonne	L'Etang neuf est un étang de taille moyenne pour ce secteur de la Sologne. Il est situé au nord de la commune de Chaumont-sur-Tharonne. Mises à part la digue, à l'ouest, et une petite partie de la rive nord, les berges sont en pente douce ce qui favorise l'expression des gazons amphibies et des ceintures à grands Carex. Quelques boisements marécageux sont présents. La zone abrite un cortège végétal riche avec notamment une belle magnocariçaie à Laiche filiforme (<i>Carex lasiocarpa</i>) ou le <i>Rhynchospora brun</i> (<i>Rhynchospora fusca</i>). Notons la présence originale du Marisque (<i>Cladium mariscus</i>), espèce calcicole très rare en Sologne où elle n'est mentionnée que sur quatre communes. La queue de l'étang semble régulièrement entretenue pour la pratique de la chasse. Au total, quinze espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site dont deux sont protégées au niveau national et sept sont protégées au niveau régional. Le cortège important des espèces patrimoniales, particulièrement rares pour cette partie de la Sologne, et la fragilité des habitats justifient la création de cette ZNIEFF de type I.
240008677 00000641	TOURBIERE DU PLESSIS 48,47 hectares 21 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Ferté-Imbault	Il s'agit d'un vallon tourbeux lié au Naon. Il se situe au Sud de la commune de la Ferté-Imbault entre la RD 147 et la RD 60. La zone regroupe des berges tourbeuses d'étangs, diverses landes tourbeuses envahies par la Molinie, des boisements marécageux et tourbeux (saulaies et boulaies), des landes sèches et des chênaies acidiphiles. Le battement de la nappe semble relativement important dans l'Ouest du site ; la hauteur des touradons de Molinie indique que cette nappe est affleurante (voire inondante) pendant une grande partie de l'année. La partie Ouest du site (la plus humide) recèle d'importants tapis de sphaignes. Cependant la tourbe observée sous ces tapis semble plutôt être issue d'hélophytes plutôt que de sphaignes. 21 espèces déterminantes, dont 8 protégées, ont été observées lors de la visite en août 2003 ce qui confère à la zone une forte valeur patrimoniale en regard de sa surface (50 ha environ). Une station de Saule rampant (<i>Salix repens</i> ssp. <i>repens</i>) y a été découverte. Il s'agit d'une citation nouvelle pour la commune de la Ferté-Imbault pour cette espèce rare dans toute la région. Un étang a été créé sur le site. Des drains ont été creusés probablement afin de favoriser le développement des pins plantés. Ils ont partiellement asséché une partie des terrains. Des plantes comme les <i>Rossolis</i> (<i>Drosera rotundifolia</i> et <i>Drosera intermedia</i>) se réfugient dans ces drains où l'humidité reste importante.
240031464 00001289	ETANG DES PLAINES 30,14 hectares 18 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Ferté-Imbault	La zone est centrée sur un ensemble d'étangs regroupés sous l'appellation toponymique: Etang des Plaines. Ce vaste ensemble en relation hydrographique étroite, présente, sur une bonne partie de sa surface, des berges en pentes douces et une faible profondeur ce qui permet l'expression de gazons amphibies importants. C'est d'ailleurs l'abondance des espèces typiques de ces milieux qui fait l'importance du site. La Littorelle à une fleur (<i>Littorella uniflora</i>), espèce protégée au niveau national, y est particulièrement abondante et forme des gazons denses de plusieurs milliers de pieds. De façon originale, elle pousse en mélange avec le <i>Rossolis intermedia</i> (<i>Drosera intermedia</i>) et la Cicendie fluette (<i>Exaculum pusillum</i>) qui forment aussi des tapis de plusieurs milliers de pieds. Notons aussi des populations assez importantes de <i>Rhynchospora brun</i> (<i>Rhynchospora fusca</i>), espèce protégée au niveau régional que l'on ne trouve que dans le Cher et le Loir-et-Cher en région Centre et de la Canche des marais (<i>Deschampsia setacea</i>), espèce non protégée mais qui est très rare en région Centre puisqu'elle n'est connue actuellement que sur quatre communes. Cette station est la seule du Loir-et-Cher. De vastes magnocariçaies entourent les étangs, dans lesquelles il est possible d'observer localement la Laiche filiforme (<i>Carex lasiocarpa</i>), espèce protégée au niveau régional qui n'est connue dans le Loir-et-Cher que dans deux communes. Au total, dix-huit espèces déterminantes de ZNIEFF dont deux sont protégées au niveau national et quatre au niveau régional, ont été recensées sur le site. Cette ZNIEFF de type I est créée pour la patrimonialité et l'état de préservation des habitats présents, et pour l'abondance des espèces patrimoniales sur le site. La très forte patrimonialité d'un bon nombre d'entre-elles en fait un site d'importance régionale. Un complément ornithologique sur ce site semble souhaitable car l'étendue des gazons semble favorable aux limicoles et aux anatidés. La Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) a été observée de passage sur le site.

240008714 00000633	ETANG DE BEAUMONT 44,07 hectares 44 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Marolle-en-Sologne Montrieux-en-Sologne Neung-sur-Beuvron	Ce grand étang, un peu excentré de la Sologne des étangs, se situe à un peu plus de 3 km à l'Est de Montrieux-en-Sologne. Cette commune ainsi que le Nord-Est de Neung-sur-Beuvron montrent un paysage relativement ouvert par rapport au reste de la Sologne. Ainsi l'étang de Beaumont s'inscrit-il dans une zone assez dégagée, ce qui le distingue de la majorité des étangs de cette région désormais très souvent entourés de bois. C'est l'un des rares étangs à avoir conservé ses prairies attenantes. L'intérêt principal est d'ordre faunistique : près de 70 espèces fréquentent la zone en étape migratoire, refuge hivernal, zone de nidification ou à la recherche de nourriture. En période de chasse, le site fonctionne aussi comme zone refuge appréciée de l'avifaune et de certains mammifères. L'intérêt floristique n'est pas négligeable avec 11 espèces protégées. Les espèces les plus intéressantes sont essentiellement des plantes des communautés amphibies vivaces. L'étang bénéficie d'une gestion piscicole typiquement solognote avec un niveau d'eau variant avec les saisons. Cette gestion traditionnelle permet aux ceintures végétales basses associées au marnage de s'exprimer. Un tel cortège d'espèces oligotrophes, historiquement fréquent dans cette région, se raréfie fortement de nos jours, le niveau de l'eau étant maintenu à une cote élevée. Une espèce déterminante caractéristique de la Sologne a cependant été observée dans la roselière : Peucedanum palustre. Une gestion conservatoire est appliquée par le Cen Centre et le concours d'un pisciculteur et d'agriculteurs. Il s'agit d'un site remarquable pour la Sologne et la région Centre.
240008666 00000617	ETANGS DE MEUNE, LA PREE, LES GATS 195,66 hectares 20 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Marcilly-en-Gault Millançay	Cette ZNIEFF garde, d'après son aspect, un bon état général justifiant le maintien de son classement. L'intérêt ornithologique du site est bien établi et il constitue une zone d'une richesse écologique surtout marquée par la présence de cette avifaune diversifiée. Le site reste intéressant pour la reproduction d'espèces telles que le Grèbe à cou noir, la Guifette moustac et pour le passage en migration de nombreuses espèces. Le site est également intéressant d'un point de vue botanique avec la présence du Carex bohemica, de l'Elaline hexandra.
240008660 00000674	ETANG DE MALZONE 69,53 hectares 30 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Marcilly-en-Gault Millançay	Il s'agit d'une ZNIEFF reconnue pour son intérêt ornithologique lors de l'inventaire de première génération. Malgré un niveau d'eau haut et constant de l'étang, une visite du site en 2002 a permis de recenser 5 espèces végétales déterminantes dont une protégée. Parmi ces espèces, Elatine alsinastrum, peu fréquente en région Centre. Il semble donc que cet étang ait un fort potentiel pour la flore même si la gestion appliquée ne lui permet pas de s'exprimer totalement. Un inventaire exhaustif réalisé par l'IEA lors d'un "à sec" dans les années 1990 démontre d'ailleurs les potentialités très fortes de cet étang si des niveaux d'eau sont appliqués pour une expression de la flore amphibie. D'une manière générale, on remarque que la gestion actuelle d'une grande partie des étangs de Sologne (niveau d'eau souvent haut et constant) limite globalement le développement des communautés amphibies. Dans ce contexte, des étangs comme celui de Malzoné, avec 5 plantes déterminantes, présentent donc un intérêt floristique relatif mais non négligeable. De plus, l'étang de Malzoné héberge une avifaune riche et diversifiée (reproduction et hivernage) qui est étroitement dépendante du facteur eau mais également de la mosaïque de milieux que l'on trouve en périphérie du plan d'eau. Les prairies en voie de colonisation arbustive font depuis quelques années l'objet d'un pâturage extensif sur 8 hectares. L'intérêt de l'étang de Malzoné est étroitement dépendant d'autres milieux périphériques formant une unité fonctionnelle (lieux de gagnage et de remise). Il joue également un rôle de remise en cas de chasse aux environs. La réserve, propriété de l'ONCS, est gérée conjointement avec la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher.
240008662 00000867	ETANG DE COURCELLES 72,61 hectares 14 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Marcilly-en-Gault	Il s'agit d'un étang de Sologne abritant notamment des communautés amphibies annuelles et vivaces et bordé dans sa partie Nord par des prairies humides à Jonc acutiflore relictuelles. 10 espèces végétales déterminantes, dont 2 protégées, ont été observées sur le site. On citera notamment la présence de Gentiana pneumonanthe. En outre, au début du 20ème siècle, la Caldésie à feuilles de parnassie était citée sur l'étang. Des prospections approfondies visant à la recherche seraient intéressantes. L'étang de Courcelle présente par ailleurs un intérêt ornithologique notable.
240031163 00000646	ETANG DES LOGES 39,81 hectares 5 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Marcilly-en-Gault	La ZNIEFF de l'étang des Loges est bien représentative des étangs de Sologne et constitue un site d'une richesse écologique marquée par la présence d'une avifaune diversifiée (Chlidonias hybridus et Nycticorax nycticorax notamment). L'intérêt ornithologique du site est bien établi et celui-ci est étroitement dépendant du facteur eau mais également de la mosaïque de milieux que l'on trouve en périphérie de ce plan d'eau. Des inventaires floristiques et entomologiques seront à réaliser dans le cadre de l'inventaire permanent.
240008663 50110007	ETANGS DU DOMAINE DE BIEVRES 266,42 hectares 26 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Marcilly-en-Gault	La zone est constituée de plusieurs étangs présentant une flore typique des berges exondées avec la Baldellie fausse-renoncule (Baldellia ranunculoides) ou le Scirpe ovoïde (Eleocharis ovata). La flore établie sur les sables de Sologne abrite des espèces des pelouses ouvertes à Corynéphore (du Corynéphorion canescens) comme le Sésamoïde pourpré (Sesamoïdes purpurascens) ou la Spergule de Morison (Spargula morisonii). Soulignons la présence du Carex de Bohême (Carex bohemica), espèce d'affinité continentale, qui atteint sa limite de répartition en région Centre. Cette espèce est présente sur deux des étangs du site et lui donne une forte valeur patrimoniale. En effet, l'espèce n'est mentionnée que dans deux autres localités dans le département. Notons aussi plusieurs mentions anciennes de la Marsillée à quatre feuilles (Marsilea quadrifolia), non revue malgré les prospections du CBNBP mais référencée sur quatre étangs du site. Il s'agit d'une espèce à éclipse à rechercher activement. Le site abrite également une avifaune nicheuse intéressante avec notamment une héronnière sur l'étang de Gravelle abritant l'Aigrette garzette et le Bihoreau gris. Au total, vingt espèces patrimoniales de flore et douze de faune ont été recensées sur le site. Cette zone est donc confirmée avec une extension sur l'étang de Verrière qui présente les mêmes types d'habitats et de fortes potentialités pour l'avifaune nicheuse (Héron pourpré, Guifette moustac...).
240008661 00000679	ETANG DE PANAMA 57,3 hectares 6 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Neung-sur-Beuvron	L'étang de Panama est connu de longue date pour son intérêt faunistique. Il appartient au groupe des étangs de la Sologne centrale (Sologne des étangs). Il s'étend pratiquement dans l'angle des DR 63 et RD 922, au Sud de la vallée du Néant. Son intérêt principal est lié à la nidification : Râle d'eau et Busard des roseaux dans la roselière, Phragmite des joncs dans la végétation herbacée basse de la bordure Ouest, Cisticole des joncs (plusieurs couples) dans la prairie humide du Sud. Ce plan d'eau constitue également une zone de repos (de remise) pour les oiseaux migrateurs en escale ou en hivernage.

240031080 00000596	ETANG DES LEVRYS 26,18 hectares 25 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Nouan-le-Fuzelier	Il s'agit d'un étang communal oligo-mésotrophe situé au Sud-Est de la commune de Nouan-le-Fuzelier. La première prospection a été réalisée à la fin de la saison de végétation (octobre) lors de son assèchement de 2007 et après la coupe et fauche des rives Nord et Est rendant le diagnostic des habitats difficile. Cet étang possède au Nord et à l'Est de belles rives en pentes douces. Celles-ci sont soumises à la fluctuation du niveau d'eau propice au développement linéaire de communautés végétales à Rhynchospora blanc et à Droséra intermédiaire et à des gazons amphibies vivaces et annuels propres aux rives d'étang. Ces gazons sont sous des formes très appauvries sur les sables et les vases des niveaux inférieurs de l'étang dégagés par l'assèchement mais plutôt riches le long des rives. Sa configuration écologique, sa belle population de Droséra intermedia et sa surface conséquente d'habitats déterminants justifient un classement en ZNIEFF. Les inventaires effectués en 2010 ont permis de trouver un nombre important d'espèces patrimoniales dont Myrica gale, espèce très rare, qui confère au site une importance régionale. Au total ce sont vingt espèces déterminantes qui ont été identifiées sur le site dont neuf sont protégées au niveau régional et deux au niveau national.
240031477 00001296	Etang de la Bourdinière 11,57 hectares 13 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Nouan-le-Fuzelier	L'étang de la Bourdinière présente des rives en pente douce sur lesquelles s'établissent des gazons amphibies à Baldelle fausse-renoncule (Baldellia ranunculoides) et à Pilulaire (Pilularia globulifera) petite fougère protégée au niveau régional. La végétation aquatique est importante avec de beaux peuplements de potamots, de naïade et de nénuphars. La zone la plus importante pour ces espèces se trouve à l'Est de l'étang et au niveau du petit cours d'eau qui l'alimente où on peut observer le Potamot à feuilles obtuses (Potamogeton obtusifolius), le Potamot à feuilles capillaires (Potamogeton trichoides) ou le Petit-nénuphar (Hydrocharis morsus-ranae). Au fur et à mesure que le ruisseau se boise la végétation change et on observe l'Hottonie des marais (Hottonia palustris), primulacée protégée au niveau régional ou le Flûteau nageant (Luronium natans) espèce protégée au niveau national qui possède encore en Sologne de belles stations. La queue de l'étang présente de belles magnocaricaies à Laiche vésiculeuse (Carex vesicaria) et à Laiche filiforme (Carex lasiocarpa), espèce protégée au niveau régional. Au total, treize espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site dont trois sont protégées au niveau régional et une au niveau national. Cet étang est donc inscrit à l'inventaire ZNIEFF pour la richesse des habitats et de sa flore.
240031554 1334	PRAIRIES DE LA BOURGEOISIE 7,61 hectares 12 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Saint-Viâtre	Cette zone se situe au sein du domaine de Chalès, à environ trois kilomètres au nord-ouest du bourg de Saint-Viâtre, à proximité de la RD49. Il s'agit de parcelles de prairies de fauche présentant plusieurs habitats qui sont fonctions de la trophie et du gradient d'humidité. Ainsi, on y observe en mosaïque : prairies de fauche mésophiles (Bracypodio rupestris-Centaureion nemoralis) ; prairies humides acides (Juncion acutiflori) ; pelouses acides à Nard (Violion caninae) ; des zones plus humides et assez dégradées (rattachable au Agrostietea stoloniferae). Bien que par endroits d'état de conservation médiocre, l'ensemble abrite un cortège d'espèce intéressant sur une surface importante avec la présence de la Sanguisorbe officinale (Sanguisorba officinalis) ou de l'Oenanthe à feuilles de peucedan (Oenanthe peucedanifolia), toutes deux protégées au niveau régional. Sur une zone plus humide et ouverte, une végétation d'annuelle (du Cicendion filiformis) accueille également des espèces patrimoniales comme la Cicendie naine (Cicendia filiformis), espèce protégée en région Centre. Au total, 12 espèces déterminantes de ZNIEFF (dont 3 protégées) ont été contactées en un seul passage sur ce site ce qui justifie son classement dans l'inventaire des ZNIEFF de type I.
240031553 1333	ETANG DE CHALÈS 44,08 hectares 12 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Nouan-le-Fuzelier Saint-Viâtre	Cet étang de loisir, appartenant au domaine de Chalès, s'étend sur les communes de Saint-Viâtre et Nouan-le-Fuzelier et se situe à mi-chemin entre ces deux bourgs. Cette zone présente un intérêt pour les habitats humides qui y sont recensés. En premier lieu, cette étendue d'eau abrite sur ses rives un cortège d'espèces patrimoniales typiques des végétations amphibies avec la présence d'une importante population de Littorelle à une fleur (Littorella uniflora), espèce protégée au niveau national. A l'est de l'étang, on observe d'autre part des dépressions tourbeuses (du Rhynchosporion) accueillant notamment des centaines de pied de Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia), espèce protégée sur l'ensemble du territoire. Enfin, en termes d'habitat aquatique patrimonial, on trouve des herbiers de Characées ou d'Utriculaires (à Utricularia australis) disséminés sur l'ensemble du plan d'eau. En conclusion, l'étang de Chalès accueille un nombre relativement important d'espèce déterminantes (12 dont 4 protégées) ainsi que des habitats naturels patrimoniaux en bon état de conservation.
240008368 1028	FORETS DOMANIALES DE VIERZON-VOUZERON 8221,81 hectares 112 espèces déterminantes ZNIEFF 2	Allogny Méry-sur-Cher Nançay Neuvy-sur-Barangeon Saint-Laurent Vierzon Vignoux-sur-Barangeon Vouzeron Orçay Theillay	Cette zone est caractérisée par un milieu forestier assez homogène qui repose en très large majorité sur des sables à silex favorisant le développement des végétations acidiphiles. Ce massif, recouvert en grande partie par de la chênaie acidiphile, présente de manière dispersée des habitats patrimoniaux. Ainsi, il existe sur le site des reliquats de landes humides en cours de fermeture et quelques landes sèches, majoritairement enrésinées, qui se maintiennent la plupart du temps sur les allées forestières. On peut également trouver des mares et étangs présentant des caractéristiques écologiques intéressantes. Globalement, ce massif forestier possède un intérêt très diffus avec des habitats patrimoniaux dispersés et souvent dégradés mais comporte une réelle richesse floristique. Notons, par exemple, la présence de la Bruyère vagabonde (Erica vagans), espèce protégée des landes sèches à fraîches, très rare en région Centre, ou de la Laiche des ombrages (Carex umbrosa) également très rare. En tout, 78 espèces déterminantes au niveau floristique ont été recensées sur la zone avec la présence de nombreuses espèces rares ou protégées.
240031113 00000612	MARE DU POMMIER D'AIGRE 0,12 hectares 2 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Orçay	Cette mare en bon état se situe sur la commune d'Orçay dans le Sud de la Sologne. Elle abrite l'Ache inondé Apium inundatum, très rare dans la région, ainsi qu'une belle population de Flûteau nageant Luronium natans, espèce protégée au niveau national et inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats. L'Ache justifierait à elle seule la désignation en ZNIEFF de cette mare.

240008372 10040001	VALLÉE DE LA BOUTE VIVE ET PLATEAU DES GRANDES ROZELLES 751,12 hectares 77 espèces déterminantes ZNIEFF 2	Brinon-sur-Sauldre Sainte-Montaine Pierrefitte-sur-Sauldre	La zone se compose d'un réseau de petits cours d'eaux centré sur la Boute-Vive et d'une partie du plateau située entre la vallée de la Boute-Vive et la vallée de la Rozelle. FLORE/HABITATS: Le plateau est très dégradé par la plantation de pin. Il devait être constitué autrefois de grandes étendues de landes et de marais, appelés localement Marchis. Les landes ont pratiquement disparu et subsistent par petites taches au sein des plantations ou au bord des chemins. Les nombreux layons qui traversent le plateau comportent une riche flore rattachable au Cicendion filiformis ou à Violon caninae. Nous pouvons mentionner le Siméthis à feuilles planes (Simethis mattiazii), la Pédiculaire des bois (Pedicularis sylvatica) ou le Jonc raide (Juncus squarrosus). Les Marchis sont dans l'ensemble fermés, il est toutefois possible d'y observer encore de belles populations de Laïche filiforme (Carex lasiocarpa), espèce rare et protégée au niveau régional. Les vallées abritent des Aulnaies marécageuse à Osmonde royale (Osmunda regalis), des landes humides plus ou moins tourbeuses très riches d'un point de vue floristique ou des étangs. Au total, quarante-cinq espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site. Trois espèces sont protégées au niveau national et quatorze espèces sont protégées au niveau régional. Quelques relevés bryologiques réalisés en 2012 ont mis en évidence un cortège d'une dizaine d'espèces patrimoniales liées aux landes tourbeuses. Parmi celles-ci nous pouvons citer Cephalozia connivens, hépatique à feuilles protégée en région Centre ou Dicranum bonjeanii, petite mousse acrocarpe strictement liée aux landes humides. FAUNE: 19 espèces animales déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur cette zone au cours de différents inventaires. Plusieurs espèces d'Odonates rares, liées le plus souvent aux marchis, ont été observées. Nous pouvons citer la Leucorrhine à gros thorax (Leucorrhinia pectoralis), espèce protégée au niveau national ou l'Agriion nain (Ischnura pumilio). Parmi les oiseaux nous pouvons citer l'Engoulevement d'Europe (Caprimulgus europaeus) nicheur dans les rares landes existant encore dans la zone ou le Torcol fourmilier (Jynx torquilla). Au total, plus de soixante-dix espèces déterminantes ont été recensées sur cette ZNIEFF dont une bonne vingtaine sont protégées. Cette abondance d'espèces patrimoniales réparties sur l'ensemble de la zone et le lien fonctionnel entre chaque habitat a conduit à la création de cette ZNIEFF de type II.
240008675 00000601	ÉTANGS ET LANDES DE LA BARDELLIÈRE 72,57 hectares 23 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Pierrefitte-sur-Sauldre Salbris Souesmes	Cette zone se situe à 6 km à l'Ouest de Souesmes, à 6 km au Nord de Salbris et à 5 km au Sud-Ouest de Pierrefitte sur- Sauldre. Elle abrite des habitats très variés allant des végétations amphibies aux pelouses et aux landes sèches. Ces milieux sont organisés en une mosaïque complexe (5 habitats déterminants), laquelle s'étend sur une étendue de plus de 70 ha autour de la Bardellière. Ce site était déjà connu dans le passé essentiellement pour ses landes sèches, avant qu'une extraction de matériaux n'exploite une partie des terres. Le dégagement de la végétation et le remaniement des sables grossiers n'a pas eu de conséquence dommageable puisqu'il a conduit à la remise à nu de terrains secs et humides et le redéveloppement des végétations pionnières en particulier sur sols humides et ruisselants. 21 espèces végétales déterminantes, dont 7 protégées ont été observées sur le site entre 1999 et 2003. Cette diversité et une telle étendue confèrent à cette zone une valeur patrimoniale élevée. C'est dans cette vaste mosaïque de landes et pelouses et sur les rives des étangs que la majorité des plantes déterminantes ont été relevées. On notera la présence de plusieurs milliers de pieds de Rossolis intermédiaire (Drosera intermedia) et du très rare Lycopode inondé (Lycopodiella inundata), présents à la fois sur les rives des étangs, dans les landes humides, et dans diverses dépressions et fossés. Les rives de la Sauldre relativement abruptes sont soulignées par plusieurs suintements d'eau oligotrophe acide qui contribuent au maintien d'une flore spécifique : Pillulaire (Pillularia globulifera), Mouron délicat (Anagallis tenella), etc. De jeunes plantations de pins ont été réalisées dans une partie de cet espace qui selon toute vraisemblance devrait se fermer à terme et perdre une partie de son intérêt. Certaines des espèces déterminantes ont toutefois été observées dans des plantations plus âgées, qui sont incluses dans la délimitation.
240031511 00001312	PRAIRIES DE LA MOTTE 13,46 hectares 4 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Pierrefitte-sur-Sauldre	Les prairies de la Motte sont un ensemble de prairies communales gérées par la fauche et ouvertes au public. Plusieurs faciès sont observables selon la micro-topographie du site et donc de l'humidité du sol. Les parties les plus mésophiles sont rattachables à l'Arrhenatherion elatioris. Il s'agit de l'habitat le plus étendu sur la zone. Bien que non déterminant, cet habitat mérite mention car il s'agit majoritairement d'un Arrhenatherion dominé par la Filipendule vulgaire (Filipendula vulgaris), espèce répandue sur les terrains calcaires de la région mais beaucoup plus rare en Sologne. Par ailleurs, deux autres faciès prairiaux sont observables: le Bromion racemosi et le Junction acutiflori, deux habitats déterminants de ZNIEFF. Des aulnaies-frênaies en assez bon état de conservation sont incluses dans le site car en continuité écologique avec les prairies. Elles n'ont toutefois pas servi pour la description de la ZNIEFF car de surfaces très restreintes. L'inventaire encore partiel de la flore a permis d'observer quatre espèces déterminantes de ZNIEFF dont l'Orchis brûlé (Neotinea ustulata) et l'Oenanthe à feuilles de Peucedan (Oenanthe peucedanifolia), toutes deux protégées au niveau régional. La zone est inscrite à l'inventaire ZNIEFF pour l'étendu des habitats déterminants, en bon état de conservation et encore gérés. Un inventaire complémentaire de la flore du site est à prévoir.
240031164 00000647	ÉTANG DE LA GRANDE CORBOIS 69,23 hectares 10 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Saint-Viâtre	La ZNIEFF est bien représentative des étangs de Sologne et constitue un site de richesse écologique marquée par la présence d'une avifaune diversifiée. Celle-ci est étroitement dépendante du facteur eau mais également de la mosaïque de milieux que l'on trouve en périphérie de ce plan d'eau. La roselière en queue d'étang est importante pour la nidification des anatidées. La chasse des oiseaux d'eau peut avoir une influence négative pour la quiétude des canards, mais la chasse aux sangliers peut limiter la prédation sur les pontes. Des inventaires complémentaires sont à envisager dans le cadre de l'inventaire permanent, notamment pour la flore.
240031508 00001309	ÉTANG DES BROSSES 55,17 hectares 14 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Saint-Viâtre	L'étang des Brosses est l'un des nombreux étangs présents au sein de l'arrêté préfectoral de conservation de biotope des étangs de Saint-Viâtre. Cet arrêté vise principalement la richesse ornithologique de ce secteur mais il s'agit aussi d'une zone riche d'un point de vue botanique notamment au niveau de l'étang des Brosses. Cet étang géré pour la pêche présente des berges douces et est mis en assec régulièrement. Des gazons amphibies, plus ou moins importants suivant les années, s'établissent donc avec la présence du Scirpe à inflorescences ovoïdes (Eleocharis ovata) ou de la Pillulaire (Pillularia globulifera), petite fougère protégée au niveau national. Notons particulièrement sur ce site la présence de deux espèces d'intérêt communautaire, le Fluteau nageant (Luronium natans) et surtout la Caldésie à feuille de Parnassie (Caldesia parnassifolia) que l'on ne trouve que dans trois communes en Sologne. Au total, treize espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site dont trois sont protégées au niveau national et deux au niveau régional. Cette zone est inscrite à l'inventaire ZNIEFF pour la qualité de ses habitats mais surtout pour la forte valeur patrimoniale des espèces qu'elle abrite.

240031580 1358	ETANG DU CHALET DE LIGNIERES 4,29 hectares 17 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Salbris	Cet étang de Sologne se situe au sud de la commune de Salbris dans l'emprise ouest de l'autoroute A71, au point kilométrique 162. Il constitue l'un des cinq sites inscrits au "paquet vert" de Cofiroute, l'entreprise exploitante de l'autoroute. Cette distinction lui a valu de bénéficier d'un plan de gestion et de mesures conservatoires. En effet il s'agit d'un ensemble écologique principalement humide et remarquable pour la Sologne. Les berges en pentes très douces de l'étang sont favorables aux végétations amphibies vivaces et annuelles qui couvrent des surfaces importantes. On notera également des végétations à Fluteau nageant (Luronium natans) abritant une population de plusieurs milliers de pieds de cette espèce d'intérêt européen et protégée au niveau national. Il s'agit ici d'une des principales populations de la Sologne et surement de la région Centre. Localement il existe d'autres groupements de végétations patrimoniales comme des zones de suintements humides à Rossolis intermédiaire (protégée au niveau national) et à Grassette du Portugal (protégée au niveau régional). On peut citer également des ensembles secs et acides tels que des pelouses ou des landes sur le talus de l'autoroute et en lisière des boisements de la chênaie sèche. L'état de conservation des milieux est très bon et la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF regroupe 17 espèces présentes sur le site et parfois représentées par des belles populations. Plusieurs de ces espèces sont protégées au niveau régional voir national. Des compléments d'inventaires pourraient compléter la liste des espèces déterminantes notamment pour des groupes comme les odonates.
240031120 00000622	ETANG DE LA PLAINE 1,37 hectares 7 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Selles-Saint-Denis	Ce plan d'eau se localise à 3 km à l'Ouest de Selles-Saint-Denis. Il s'agit d'un étang eutrophisé en raison de la présence d'une forte densité de canards. Ses berges ont été modifiées. Néanmoins il abrite sept espèces végétales déterminantes dont trois protégées : la Pilulaire (Pilularia globulifera), la Germandée à odeur d'ail (Teucrium scordium) et la Lindernie couchée (Lindernia procumbens), particulièrement rare en région Centre. La station de Germandrée à odeur d'ail (Teucrium scordium) est dense. L'intérêt de la zone provient donc plus de la flore que de l'état de conservation des habitats.
240031631 1398	Prairies de Courgerais 4,41 hectares 11 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Selles-Saint-Denis	La ZNIEFF est localisée en Sologne sur la commune de Selles-Saint-Denis dans le Loir et Cher, au lieu-dit "Courgerais" à proximité du bourg. Il s'agit en grande partie de prairies fauchées du Junco-molinion où une douzaine d'espèces végétales déterminantes de ZNIEFF sont présentes. Six d'entre elles sont protégées en région Centre. Les espèces protégées liées à ces prairies humides sont l'Orchis brûlé (Neotinea ustulata), l'Orchis à fleurs lâches (Anacamptis laxiflora), l'Oenanthe à feuilles de Peucedan (Oenanthe peucedanifolia), la Sanguisorbe officinale (Sanguisorba officinalis) et l'Orchis de mai (Dactylorhiza fistulosa). La Scille d'automne (Scilla autumnalis), également protégée au niveau régional, est, quant-à-elle, présente dans les zones les plus mésophiles rattachables à l'Arrhenatherion elatioris. Des compléments d'inventaires pour la faune pourraient affiner la connaissance patrimoniale de cet ensemble écologique remarquable de Sologne.
240031632 1399	Prairies de la Tuilerie 1,25 hectares 6 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Selles-Saint-Denis	Cette ZNIEFF polynucléaire se situe en Sologne sur la commune de Selles-Saint-Denis dans le Loir-et-Cher, au niveau du lieu-dit de la Tuilerie. Il s'agit de deux prairies de fauche, dont la végétation est majoritairement rattachable au Junco-Molinion, séparées par moins de 100 mètres. L'intérêt est porté par la présence de 6 espèces de plantes déterminantes des ZNIEFF, dont quatre sont protégées en région Centre: La Sanguisorbe officinale (Sanguisorba officinalis), l'Orchis de mai (Dactylorhiza majalis), l'Orchis à fleurs lâches (Anacamptis laxiflora) et l'Oenanthe à feuilles de Peucedan (Oenanthe peucedanifolia). L'abandon généralisé des prairies de fauche dans une grande partie de la Sologne et de la région Centre justifie la création de cette ZNIEFF de type 1.
240030308 00000148	LANDES SECHES ET LANDES TOURBEUSES DU VILLAGE 106,59 hectares 21 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Ménétréol-sur-Sauldre Souesmes	Cette zone est composée de quatre noyaux d'intérêt floristique qui ont été reliés entre eux dans un souci de cohérence écologique. L'ensemble se situe dans le bassin versant de la Boute-Morte, lequel est réputé abriter des milieux très intéressants pour la Sologne (en particulier tourbeux). Cette vallée est déjà signalée par les botanistes du début du XIXème siècle. Le premier noyau (au nord-est) correspond à des landes sèches à Cladonies et des pelouses à Corynephor. Il se situe entre les lieux-dits "Le Pied Blanc" et "les Bergeries". Le second se situe au nord du "Grand Etang". On y observe une mosaïque de landes humides à bruyère quaternée (Erica tetralix), de buttes tourbeuses et de boulaies tourbeuses. Le troisième ensemble où l'on rencontre à peu près le même type d'habitats, sans les boulaies tourbeuses, mais avec du bas-marais acide, est localisé au sud du lieu-dit "le Village". La quatrième partie, tout à l'ouest, vers "les Terres des Bergeries" abrite des landes humides avec des buttes tourbeuses et des taches de mégaphorbiaie riches en espèces de bas-marais acidiphiles. Une chênaie pédonculée à Molinie entoure ces milieux. Cette zone est traversée par deux petits écoulements. Elle est longée par la rivière de la Boute-Morte associée à des formations du Potamion polygonifolii dans lequel se développe une population de Luronium natans. Cette zone s'avère particulièrement riche du point de vue floristique et présente une grande diversité de landes sèches et de landes tourbeuses. Le cortège végétal, riche de 200 espèces environ dont 12 protégées, en fait un site remarquable pour la Sologne et la région. L'ensemble s'inscrit dans une propriété privée qui bénéficie d'une gestion attentive à la préservation des milieux naturels.
240031126 00000627	ETANGS DES VALLEES ET DE LA BOUTE 11,18 hectares 10 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Souesmes	Cette zone se situe à 3 km du village de Souesmes, de part et d'autre de la RD 126. Il s'agit de deux étangs situés à environ 200 m l'un de l'autre et connectés par un fossé. L'étang des Vallées se caractérise par la présence de formations amphibies pérennes et annuelles. Au Sud, on observe une petite zone du Rhynchosporion albae (code Corine-biotopes 54.6 : communautés végétales pionnières des tourbes écorchées et sables acides ruisselants), avec le Rossolis intermédiaire (Drosera intermedia) et le Rhynchospora brun (Rhynchospora fusca). Au Nord de ce même étang, apparaît une zone d'Hydrocotylo-Baldellion (code Corine-biotopes 22.31 et 22.32 : gazons des berges d'étangs acides), avec la Ludwigie des marais (Ludwigia palustris) et le Millepertuis des marais (Hypericum elodes). L'étang de la Boute était totalement à sec pour travaux lors de la visite en août 2003. Une très belle population de Scirpe à inflorescence ovoïde (Eleocharis ovata) a pu y être observée (plusieurs milliers de pieds). D'autres espèces déterminantes comme la Leersie faux-riz (Leersia oryzoides), l'Osmonde royale (Osmunda regalis) ou le Peucedan des marais (Peucedanum palustre) ont également pu y être notées. A priori ce second plan d'eau est également susceptible d'abriter les communautés végétales rivulaires décrites ci-dessus. Au total, ces deux étangs regroupent 10 espèces végétales déterminantes, dont 3 protégées. Ces deux étangs ont été décrits dans le passé par plusieurs auteurs sous le nom des "Etangs de la Bourdaloue".
240031130 00000629	ETANG ET CHEMINS DES FOLTIERS 6,65 hectares 17 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Souesmes	Cette zone se situe à 4 km au Sud-Est du bourg de Souesmes. Elle comprend un étang et les chemins qui l'entourent. Sur l'étang se développe principalement un habitat du type Hydrocotylo-Baldellion (gazons des rives et berges d'étangs acides) sur sol tourbeux (code Corine biotope 22.314), lequel accueille notamment une population d'une plante protégée, le Rossolis intermédiaire (Drosera intermedia) beaucoup plus rare que le Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia). Les chemins environnants sont en partie occupés par les "formations végétales naines bien éclairées des sols meubles, inondables et acides" Radiolion linoidis (Corine biotope 22.323) avec l'illécèbre verticillé (Illecebrum verticillatum) et la Cicendie naine (Exaculum pusillum). L'association de ces deux milieux (étang et chemins humides) est typique de la Sologne et en particulier de la région de Souesmes, mais elle devient très rare dans le reste de cette région naturelle.

240031571 1349	BAS-MARAIS ACIDE DES FOLTIERS 1,46 hectares 13 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Soesmes	Située à 4 km au sud-est de la commune de Soesmes, cette ZNIEFF est caractérisée par une végétation ouverte ceinturée par des boisements et chemins humides typiques de la Sologne. La grande rareté des bas-marais acides en région Centre et la présence de dépressions à rhynchosporées justifient la création de la ZNIEFF. L'expression d'une flore remarquable vient conforter la pertinence de ce périmètre. Le Lycopode inondé (<i>Lycopodiella inundata</i>), la Droséra intermédiaire (<i>Drosera intermedia</i>) et la Droséra à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>) bénéficient d'une protection nationale. La Grassette du Portugal (<i>Pinguicula lusitanica</i>), le Rhynchosporée brun (<i>Rhynchospora fusca</i>) et le Rhynchosporée blanc (<i>Rhynchospora alba</i>) ainsi que le Scirpe cespiteux (<i>Trichophorum cespitosum</i>) sont des espèces protégées à l'échelle régionale. Les deux espèces de Rhynchosporée et le Scirpe cespiteux sont présents en grand nombre et sur la totalité du périmètre proposé. Les enjeux bryologiques de ce site mériteraient d'être étudiés. En résumé, la zone contient 12 espèces déterminantes dont 3 protégées nationalement et 4 protégées régionalement.
240030889 00000476	PRAIRIES, LANDES ET TOURBIERES DU SIMOUET 285,93 hectares 36 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Ménétréol-sur-Sauldre Soesmes	Cette zone est majoritairement occupée par des prairies humides oligotrophes à mésotrophes (voire localement eutrophes) du <i>Juncion acutiflori</i> et du <i>Bromion racemosi</i> . Ces prairies font encore l'objet d'un entretien régulier par fauche et pâturage, alors que globalement ce type de milieu tend à disparaître ailleurs en Sologne. Outre les prairies, on trouve sur la zone des boisements alluviaux, des mégaphorbiaies et localement du <i>Rhynchosporion albae</i> . Une trentaine d'espèces végétales déterminantes, dont 12 protégées, a pu être observée sur le site. On remarquera notamment la présence de <i>Carex hartmanii</i> , uniquement localisée au sud de la Sologne en région Centre, et de <i>Ranunculus hederaceus</i> , également très rare. Concernant les zones du « Marais » et du « Randon », il s'agit de secteurs marécageux abritant notamment des landes humides à <i>Erica tetralix</i> , des molinaies landicoles, des radeaux tremblants à Rhynchosporées, Trèfle d'eau et Linaigrette à feuilles étroites ainsi que des fourrés de <i>Myrica gale</i> . Ce type de milieu tend largement à disparaître en Sologne, notamment par fermeture ou assèchement. Une vingtaine d'espèces déterminantes dont 11 protégées a été observée dans cette zone du "Marais". La présence de <i>Schoenus nigricans</i> en contexte acide y est notamment à signaler. Il s'agit d'un des plus beaux marais de Sologne. La ZNIEFF abrite en outre une très belle lande à cladonies entre « le Réau » et « le Randon ». Des étangs ont également été intégrés au Sud, en raison de la présence d'un Ptérophore (Lépidoptère) d'intérêt patrimonial. De plus, sur la zone, plusieurs ruisselets abritent la reproduction de la Lamproie de Planer.
240031512 00001313	PRAIRIE HUMIDE DE VERNON 3,27 hectares 5 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Soesmes	La prairie de Vernon est rattachable au <i>Juncion acutiflori</i> , un habitat encore répandu en Sologne mais se raréfiant et rarement observable sur de grandes surfaces. Cette prairie pour l'instant gérée par gyrobroyage devrait passer à un régime de fauche dans les années à venir. Outre le Carvi verticillé (<i>Carum verticillatum</i>) ou le Genêt des Anglais (<i>Genista anglica</i>), il est possible d'observer sur le site une belle population de Saule rampant (<i>Salix repens</i>), espèce protégée au niveau régional que l'on rencontre essentiellement dans l'est de la Sologne pour la région. Au total cinq espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées dont trois sont protégées au niveau régional. L'inventaire botanique du site est encore partiel, un complément est souhaitable. La zone est inscrite à l'inventaire ZNIEFF pour l'étendue des habitats déterminants et la patrimonialité des espèces présentes.
240031513 00001314	LANDE SECHE DE VERNON 1,69 hectares 4 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Soesmes	La zone est centrée sur une lande sèche aquitano-ligérienne en bon état de conservation. Quelques pins ont commencé à s'installer mais cela reste anecdotique et ils devraient être prochainement arrachés. Les zones plus rases entre les massifs de chaméphytes sont occupées par des pelouses sèches relevant du <i>Corynephorion canescens</i> . Ce type de milieu abrite peu d'espèces patrimoniales; nous pourrions noter toutefois la présence de l' <i>Astérocarpe</i> (<i>Sesamoides purpurascens</i>) et de l' <i>Hélianthème faux-alysson</i> (<i>Halimium lasianthum</i> ssp. <i>alysoides</i>). Cette cistacée aux grandes fleurs jaunes est protégée en région Centre où elle est majoritairement présente dans l'est de la Sologne. Au total, quatre espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site dont une est protégée au niveau régional. La zone est inscrite à l'inventaire ZNIEFF pour la patrimonialité et la qualité des habitats et la patrimonialité des espèces qu'elle recèle.
240008370 10270000	HAUTE-VALLEE DE LA RERE ET AFFLUENTS 567,78 hectares 77 espèces déterminantes ZNIEFF 2	Ménétréol-sur-Sauldre Nançay Presly Theillay	La haute vallée de la Rère possède encore des milieux en bon état de conservation et assez variés. Il est encore possible d'y rencontrer des landes sèches à <i>Halimium lasianthum</i> ssp. <i>alysoides</i> , espèce ibéro-atlantique, qui arrive en limite de répartition nord-orientale et caractérise les landes de Sologne. Les prairies humides de fauche abritent un cortège important d'espèces dont <i>Carex hartmanii</i> , espèce plutôt continentale dont la répartition en France est singulière puisqu'il est possible de la rencontrer uniquement en Alsace et en Sologne, avec quelques populations toutefois en Ile-de-France. Les aulnaies-frênaies sont bien réparties le long du cours d'eau, il est possible d'y observer <i>Osmunda regalis</i> ou <i>Chrysosplenium oppositifolium</i> , toutes deux protégées au niveau régional. Quelques suintements et bas-marais sont aussi disséminés sur la zone, souvent de faible surface, ils abritent pourtant une flore particulièrement intéressante comme <i>Drosera rotundifolia</i> ou <i>Eriophorum polystachion</i> . Au total, quarante-cinq espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site dont dix sont protégées au niveau régional et cinq au niveau national.
240031088 00000599	ETANG DE LA FREGEOLLIERE 2,75 hectares 10 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Theillay	Cet étang communal est situé près du bourg de Theillay dans le Sud de la Sologne. L'intérêt du site réside dans les rives du plan d'eau. La zone abrite 3 habitats, 8 espèces déterminantes dont 3 protégées. On notera en particulier la présence de <i>Schoenoplectus mucronatus</i> , espèce protégée, dont seulement moins de cinq stations sont actuellement connues en région Centre.
240031572 1350	Etang de Poirieux 4,65 hectares 10 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Theillay	Situé au sud-ouest de la commune de Theillay, au sud de la Sologne, l'Étang de Poirieux présente un intérêt floristique lié à ses rives. La création de la ZNIEFF repose sur cette richesse floristique. La Littorelle à une fleur (<i>Littorella uniflora</i>), espèce protégée au niveau national, est présente mais peu abondante. L'eutrophisation et l'envasement lui sont certainement défavorables. Au contraire, la Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>) semble favorisée par cette dynamique. L'inventaire botanique de Rémi DUPRE a également permis de mettre en évidence la Laïche filiforme (<i>Carex lasiocarpa</i>) et le Saule rampant (<i>Salix repens</i>), ainsi que le Gaillet chétif (<i>Galium debile</i>) et le Scirpe à nombreuses tiges (<i>Eleocharis multicaulis</i>). Au total, 10 espèces végétales déterminantes dont 4 protégées sont présentes sur cet étang. Le statut de conservation des habitats déterminants est assez bon. Cependant, il pourrait être amélioré avec l'instauration d'un cycle d'assec.
240031606 1376	Marais du Moulin de Sangette 1,45 hectares 9 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Theillay	Ce marais se situe à 8 kilomètres au nord ouest de la commune de Theillay, le long d'un affluent de la Rère. Neuf espèces déterminantes de ZNIEFF y ont été observées dont deux espèces protégées au niveau national (<i>Drosera intermedia</i> et <i>D. rotundifolia</i>), ainsi que quatre espèces protégées régionalement (<i>Trichophorum cespitosum</i> , <i>Rhynchospora alba</i> , <i>Rhynchospora fusca</i> et <i>Eriophorum angustifolium</i>). Ce site présente ainsi un très fort intérêt floristique.

240031605 1375	Prairies humides oligotrophes des Anneaux 3,92 hectares 9 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Theillay	Ces deux prairies humides oligotrophes se situent au nord-est de la commune de Theillay, le long de la rivière de la Rère. Cette zone englobe 8 espèces déterminantes de ZNIEFF dont une espèce protégée au niveau régional (<i>Sanguisorba officinalis</i>). Leur intérêt repose cependant plus sur la présence d'un habitat original accueillant le <i>Carex</i> de Hartman, en danger critique d'extinction en région. Cette espèce n'a pas été relevée lors de la prospection de 2013 (passage juste après la fauche), mais a été mentionnée et observée par Ch. Bodin le long de la partie septentrionale de la prairie est et dont les conditions semblent encore propices pour accueillir l'espèce.
240031604 1374	Prairies humides de la Taille du Jardin 3,71 hectares 12 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Theillay	Ce chapelet de prairies humides oligotrophes longe un affluent de la Rère à deux kilomètres au nord-ouest de la commune de Theillay. Les végétations herbacées du <i>Juncion acutiflori</i> et de l' <i>Oenanthon fistulosae</i> abritent onze espèces de la flore déterminante de ZNIEFF dont trois sont protégées régionalement (<i>Anacamptis laxiflora</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> et <i>Oenanthe peucedanifolia</i>). A celles-ci s'ajoute le <i>Carex</i> de Hartman, espèce en danger critique d'extinction et dont les populations du sud de la Sologne constituent les plus occidentales de son aire de répartition.
240031491 00001298	Etang de la Roche 3,37 hectares 10 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Veilleins	L'étang de la Roche, bien que ne se distinguant pas des autres étangs du secteur par ses caractéristiques physiques, présente un intérêt botanique important. Son intérêt réside dans ses gazons établis sur vase eutrophe rattachables au <i>Chenopodium rubri</i> et à l' <i>Elatinio triandrae</i> - <i>Eleocharitenion ovatae</i> , deux habitats déterminants de ZNIEFF. Outre la <i>Jussie</i> des Marais (<i>Ludwigia palustris</i>), seule <i>Jussie</i> indigène dans la région, du <i>Scirpe ovoïde</i> (<i>Eleocharis ovata</i>) ou du <i>Bident radié</i> (<i>Bidens radiata</i>) notons particulièrement la présence de la <i>Laiche voyageuse</i> (<i>Carex bohemica</i>), espèce rare en Sologne où elle n'est connue que dans quatre communes. La zone est aussi remarquable par la présence en abondance de la <i>Lindernie couchée</i> (<i>Lindernia procumbens</i>), espèce protégée au niveau national, en voie de disparition dans la région où les dernières stations sont toutes rencontrées en Sologne. Au total, onze espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur la zone dont une est protégée au niveau national et trois sont protégées au niveau régional. La zone est donc inscrite à l'inventaire ZNIEFF pour la forte patrimonialité des espèces qu'elle recèle.
240031629 1396	Prairies de Montgiron 12,23 hectares 11 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Veilleins	La ZNIEFF se situe sur la commune de Veilleins dans le Loir-et-Cher au lieu-dit des Montgiron. Il s'agit de prairies humides essentiellement du <i>Junco-Molinion</i> abritant localement des suintements et des végétations de landes humides. Des fauches et un pâturage ovin permettent le maintien de ces milieux ouverts. L'intérêt du site repose sur la présence d'une dizaine d'espèces de plantes déterminantes de ZNIEFF dont quatre sont protégées en région Centre : l' <i>Orchis</i> à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>), l' <i>Orchis</i> de mai (<i>Dactylorhiza fistulosa</i>), l' <i>Oenanthe</i> à feuilles de <i>Peucedan</i> (<i>Oenanthe peucedanifolia</i>) et l' <i>Orchis brûlé</i> (<i>Neotinea ustulata</i>). Un complément d'inventaire pour la faune est à prévoir pour affiner la connaissance des espèces patrimoniales de cet ensemble prairial.
240031150 00000637	ETANG DE LA VERNOTIERE 31,23 hectares 10 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Vernou-en-Sologne	L'étang a été créé assez récemment (environ 2003) et ne figure pas sur les cartes IGN. Le contour approximatif de l'étang est visible sur les photos aériennes récentes. Toute la partie Est de l'étang est bordée par une prairie humide intéressante pour la nidification de la <i>Cisticole</i> des joncs et du <i>Vanneau huppé</i> . Seules des données ornithologiques ont été collectées sur ce site. Sur les cinq dernières années, dix espèces déterminantes d'oiseaux ont été observées et le plan d'eau a accueilli une population d' <i>Echasses nicheuses</i> en 2005. L'étang présente un intérêt tout particulier pour les <i>Guifettes moustacs</i> (autour de 40 à 50 couples nicheurs) et les <i>Mouettes rieuses</i> . Ce site est enfin important comme halte migratoire pour les limicoles : l'étang est en effet peu profond car des zones de vasières le bordent.
240031166 00000649	ETANG BARDIN 11,45 hectares 6 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Vernou-en-Sologne	La proposition ZNIEFF constitue un site très important car il abrite une héronnière mixte composée de Hérons cendrés, Hérons pourprés, Bihoreaux gris, Aigrettes garzettes. Cette importance est d'autant plus grande depuis la destruction de la héronnière de Maison Neuve (Vernou en Sologne) à proximité de l'étang Bardin où s'est déplacée la population des hérons. Une petite colonie de <i>Mouettes rieuses</i> est présente sur l'étang. Le site est potentiellement menacé par l'atterrissement et la fermeture du milieu. Il serait intéressant de réaliser un inventaire floristique dans le cadre de l'inventaire permanent. Les potentialités du site sont fortes.
240031125 00000626	ETANG DES LANDES 8,9 hectares 20 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Villeny	Ce plan d'eau privé se situe au Nord-Est du bourg de Villeny. Il s'agit d'un étang oligotrophe dont l'intérêt principal réside dans la présence de communautés pionnières amphibies vivaces et annuelles liées à l'exondation estivale de ses rives. Ces habitats sont en très bon état de conservation et bien exprimés en raison de la faible profondeur de l'étang entouré d'espaces relativement ouverts. Le substrat, majoritairement sableux, permet le développement d'espèces à cycle végétatif court comme la <i>Littorelle</i> à une fleur (<i>Littorella uniflora</i>), protégée au niveau national. On retiendra tout particulièrement la présence du <i>Fluteau nageant</i> (<i>Luronium natans</i>), espèce de l'annexe 2 de la directive Habitats, du <i>Jonc hétérophylle</i> (<i>Juncus heterophyllus</i>), protégé et particulièrement rare en région Centre, de l' <i>Ache inondé</i> (<i>Apium inundatum</i>), très rare dans la région et de la <i>Littorelle</i> (<i>Littorella uniflora</i>), protégée au niveau national. En queue d'étang, on observe par ailleurs une petite prairie humide à <i>Jonc acutiflore</i> (<i>Juncus acutiflorus</i>) qui abrite notamment une belle population d' <i>Oenanthe</i> à feuilles de <i>peucedan</i> (<i>Oenanthe peucedanifolia</i>), espèce protégée en région Centre. Au total, le site héberge plus de 15 espèces végétales déterminantes dont 6 sont protégées. Avant l'étude de l'étang des landes, ce type de plan d'eau semblait pratiquement absent de cette partie Nord de la Sologne.
240031119 00000621	PRAIRIE HUMIDE DE L'ETANG DE TREGY 2,06 hectares 11 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Vouzon	Ce milieu se situe à l'Est de la RN 20 dans la propriété (privée) d'Amoy-Trégy connue depuis le XIXe siècle pour son intérêt biologique. Il s'agit d'une prairie humide oligotrophe acidiphile du <i>Juncion acutiflori</i> en remarquable état de conservation et abritant une dizaine d'espèces déterminantes dont 1 protégée. Elle est installée dans le vallon peu marqué de l'écoulement temporaire qui alimente l'étang de Trégy. Ce type de milieu tend largement à disparaître en région Centre. Il s'agit d'un habitat de l'annexe 1 de la directive Habitats en très bon état de conservation. L'intérêt faunistique est important avec la présence du <i>Damier de la Succie</i> (<i>Euphydryas aurinia</i>) relativement abondant dans la partie de la prairie écartée de l'étang, papillon inscrit aussi à l'annexe II de la directive.
240031615 00001383	ETANG DES HAIES 8,06 hectares 8 espèces déterminantes ZNIEFF 1	Vouzon	Cette ZNIEFF est localisée à environ 4km au Sud-Est du bourg de Vouzon dans le département du Loir-et-Cher. Il s'agit d'un étang de 8 ha entouré de boisement de feuillus. L'intérêt du site est essentiellement lié à la présence en rive Nord-Est, sur un sol tourbeux, de huit espèces de plantes déterminantes. Notons tout particulièrement sur le site la présence du <i>Fluteau nageant</i> (<i>Luronium natans</i>), espèce protégée au niveau national, ou encore le <i>Jonc hétérophylle</i> (<i>Juncus heterophyllus</i>), espèce protégée en région Centre, en limite de répartition nord-est en Sologne.

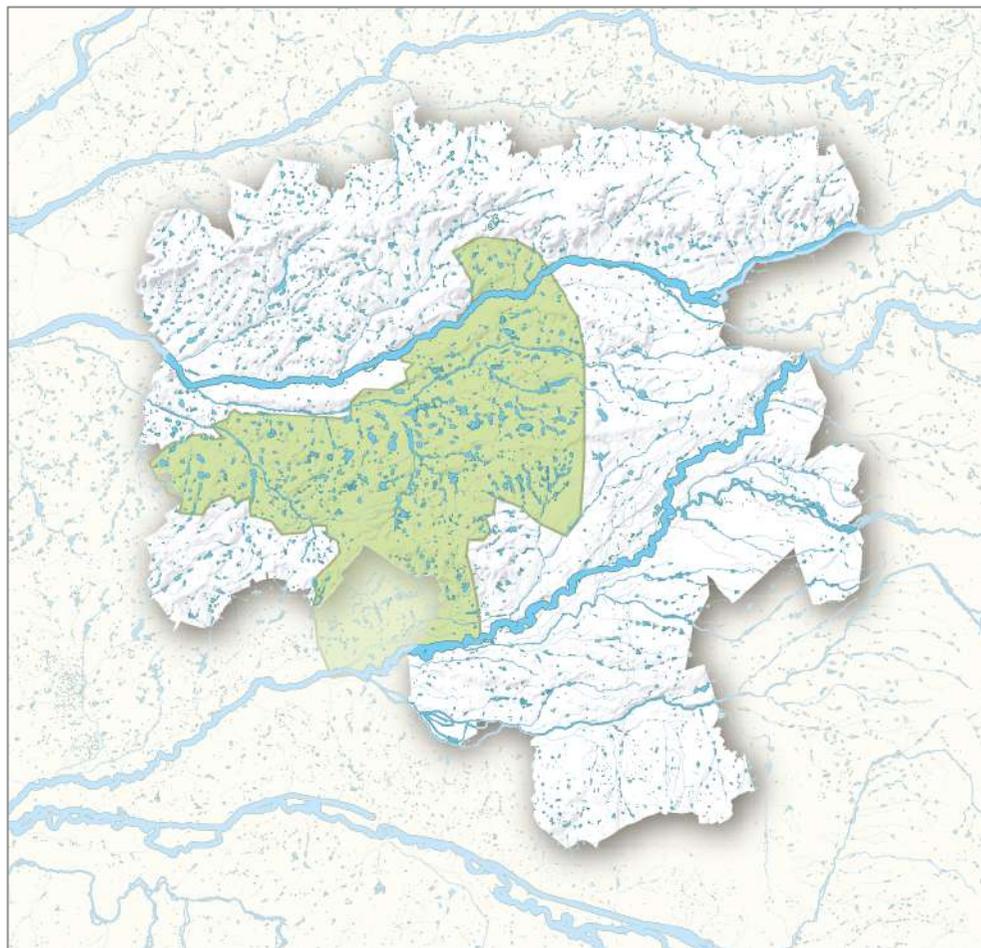
→ Les ZICO

- Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux est une zone terrestre, fluviale ou marine, qui héberge des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance internationale ou européenne. Ces zonages sont issus d'un inventaire réalisé en 1990-1991 en vue de la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS) en application de la Directive Européenne « Oiseaux ».
- Au plan national, la ZICO n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue pas un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. Toutefois, il convient d'avoir une lisibilité accrue sur les incidences éventuelles des projets d'aménagement. De même, cet intérêt ornithologique doit nécessairement être pris en compte si le projet est soumis à étude ou notice d'impact.
- A l'échelle du Pays, une ZICO a été recensée, d'une surface de 33 550 hectares.

Code	Nom du site	Communes concernées (en gras pour celles appartenant au Pays de Grande Sologne)	Superficie	Milieu	Date
CE13	Etangs de Sologne : Saint-Viâtre, Marcilly-en-Gault et Forêt de Bruadan	Chaumont-sur-Tharonne, Lamotte-Beuvron, Loreux, Marcilly-en-Gault, Millançay, Neung-sur-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Saint-Viâtre, Selles-Saint-Denis, Vernou-en-Sologne, Villeherviers	33 550 ha	Etangs, marais roselières, prairies humides, forêts de feuillus (chênes, bouleaux), landes, cultures et bocages	Avril 1991

Une ZICO recensée au sein du Pays de Grande Sologne

(Source : DIREN Centre ; traitement EAU)



 ZICO

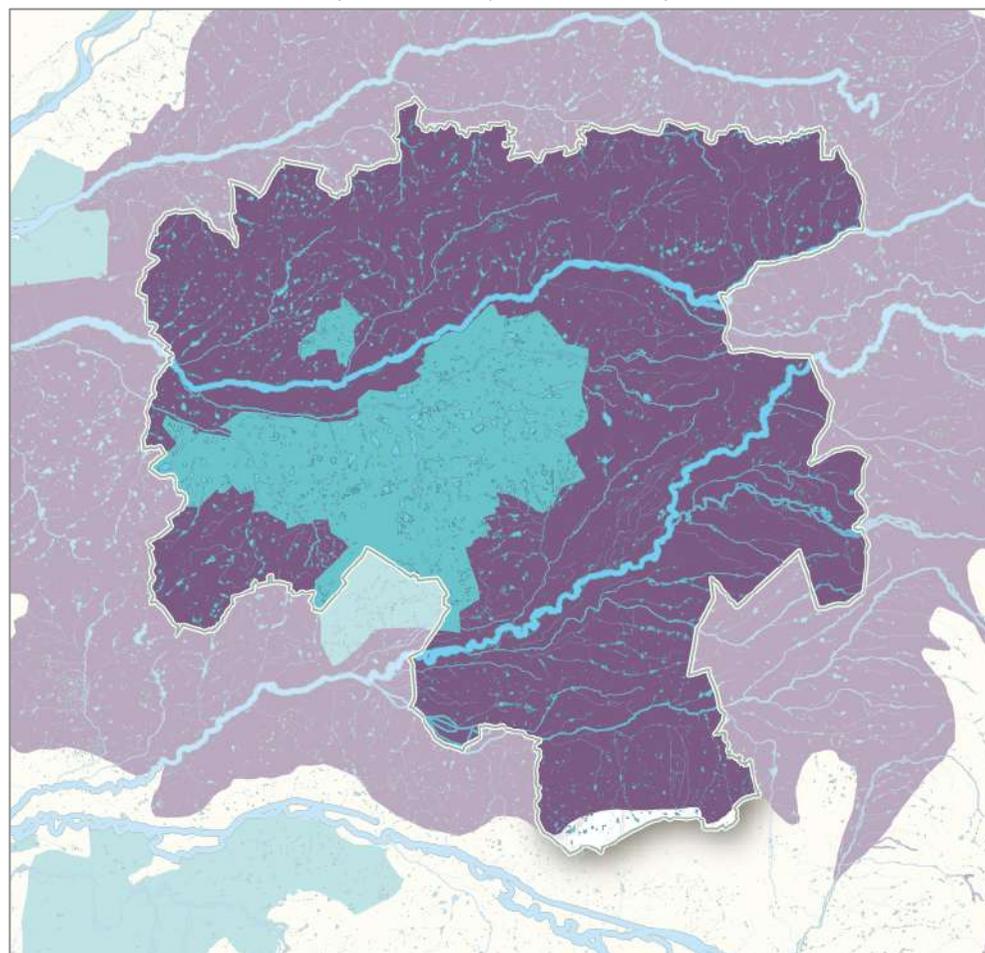
→ Les sites Natura 2000

- Afin de maintenir les espèces et milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000, constitué des sites et habitats indispensables au maintien des espèces d'importance communautaire.
- La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création :
 - Des Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive « Oiseaux »,
 - Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive « Habitats, Faune, Flore » et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après propositions par la France (pSIC).
- Sur le territoire du SCOT, on recense 1 ZPS (FR2410013 : Etangs de Sologne) et 1 ZSC (FR2402001 : Sologne), **qui recouvre l'intégralité du Pays de Grande Sologne.**
- Chaque site possède un DOCOB arrêté avec lequel le SCOT doit être compatible.

(Source : DREAL Centre)

Un territoire intégralement concerné par le réseau Natura 2000

(Source : IGN ; traitement EAU)



- Natura 2000 : ZPS Etangs de Sologne
- Natura 2000 : ZSC Sologne

→ Description du site

- « Le paysage de la ZPS "Étangs de Sologne" est constitué d'une vaste étendue forestière dans laquelle s'insèrent des étangs, des prairies, des zones agricoles et des landes. La richesse et la diversité de cette mosaïque de milieu engendrent une grande diversité ornithologique, aussi bien en période de reproduction qu'en passage migratoire et en hivernage. Les données recueillies ces cinq dernières années révèlent que 17 espèces inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux" s'y reproduisent.

L'activité cynégétique, la sylviculture, l'agriculture et la pisciculture constituent les principales activités exercées sur le site et contribuent à la richesse du territoire au niveau économique, culturel, naturel et paysager. »

→ Enjeux liés à la conservation des habitats sur le site

- Non-entretien des fossés d'alimentation et faible niveau hydrique des étangs,
- Vieillesse et colonisation arbustive des roselières,
- Afforestation des plaines du bassin versant pour cause de déprise agricole,
- Prédation du sanglier et du Grand Cormoran (réduction de la présence des petits poissons),
- Assèchement de zones humides,
- Abandon de l'entretien des haies,
- Risque de destruction des saussaies marécageuses,
- Tendance à la généralisation des niveaux d'eau hauts pour la chasse aux canards,
- Déangement des sites de nidification lors des campagnes de régulation du Grand Cormoran,
- Collision ou électrocution des oiseaux avec le réseau électrique aérien,
- Manque de coordination dans l'exploitation des plantations de résineux (perte de zone de reproduction).

Communes concernées	Surface	Habitats présents	Espèces d'oiseaux présentes (Annexe 1 de la DO)	Autres espèces
La Marolle-en-Sologne, Loreux, Marcilly-en-Gault, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Saint-Viâtre, Selles-Saint-Denis, Vernou-en-Sologne, Villeherviers.	29 624 ha	Berges meubles abruptes (rivières et déversoirs des étangs), Eaux douces stagnantes, Végétation amphibie vivace ou annuelle des fonds et rives exondés des étangs, Herbiers aquatiques flottants et enracinés, Roselières hautes, Roselières basses, Magnocariçaiques, Jonchaies, Saussaies marécageuses, Fruticées de Prunelliers et Ronces, Landes à Genêts, Prairies siliceuses sèches ou pelouses pionnières des dunes continentales, Pâtures mésophiles, Prairies mésophiles de fauche, Prairies humides, Cultures céréalières, Cultures à gibier, Jachères, Alignements de vieux arbres, Haies basses, Landes sèches, Clairières forestières et coupes, Chênaie neutrophile à Chêne sessile (chênaie-charmaie), Chênaie sessiliflore acidiphile, Plantations de Pins sylvestres	Busard Saint-Martin, Martin-pêcheur d'Europe, Pic cendré, Pic mar, Pic noir, Alouette lulu, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Guifette moustac, Guifette noire, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Grue cendrée, Combattant varié, Chevalier sylvain, Sterne pierregarin, Grande Aigrette, Harle piette, Pygargue à queue blanche, Echasse blanche, Balbuzard pêcheur, Mouette mélanocéphale, Cigogne noire	Grèbe à cou noir, Canard siffleur, Canard chipeau, Sarcelle d'hiver, Canard colvert, Canard pilet, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Faucon hobereau, Vanneau huppé, Bécassine des marais, Phragmite des joncs



Carte d'occupation des sols de la ZPS « Etangs de Sologne »

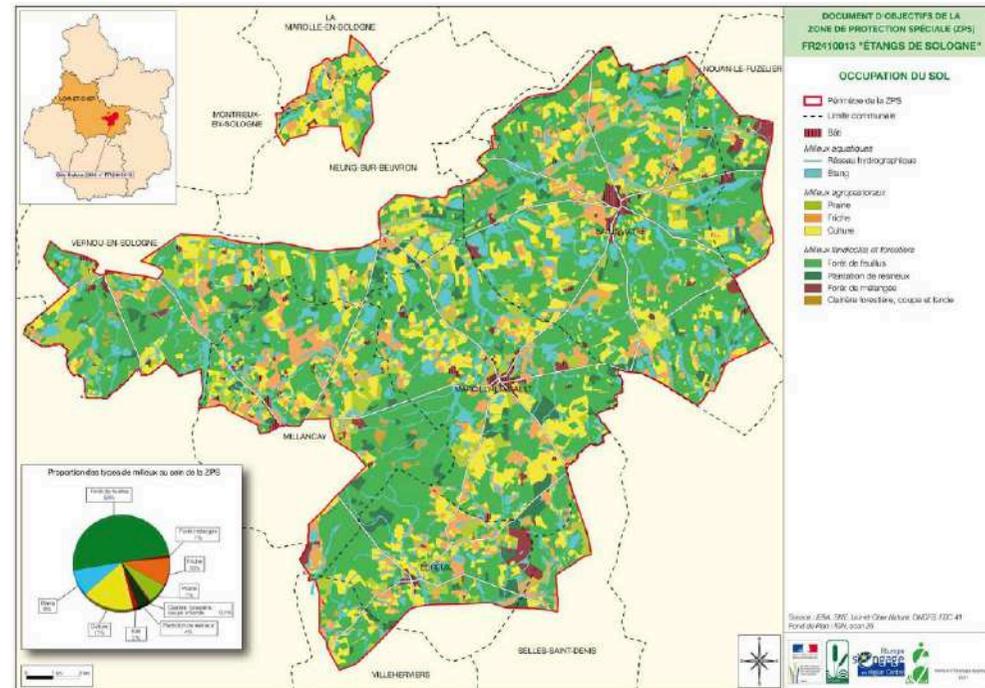
(Source : DOCOB « Etangs de Sologne »)

→ Document d'Objectifs (DOCOB)

■ Le Document d'Objectifs de Décembre 2011 fixe notamment les objectifs suivants :

- 1 – Maintenir voire restaurer un **fonctionnement des étangs et des cours d'eau** favorable à la nidification, à l'alimentation et plus largement à l'accueil d'oiseaux d'intérêt européen sans compromettre les activités économiques et de loisirs.
- 2 – Maintenir voire restaurer des **milieux ouverts** (hors surfaces agricoles) favorables à la nidification, à l'alimentation et plus largement à l'accueil d'oiseaux d'intérêt européen sans compromettre les activités économiques et de loisirs.
- 3 – Maintenir voire restaurer des **surfaces agricoles** favorables à la nidification, à l'alimentation et plus largement à l'accueil d'oiseaux d'intérêt européen sans compromettre les activités économiques et de loisirs.
- 4 – Maintenir une **gestion forestière** favorable à la nidification, à l'alimentation et plus largement à l'accueil d'oiseaux d'intérêt européen sans compromettre les activités économiques et de loisirs.
- 5 – Acquérir une **meilleure connaissance des espèces, des milieux et de leur fonctionnement**.
- 6 – Assurer une **sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux** en faveur des objectifs de conservation

(Source : DOCOB « Etangs de Sologne »)



Sologne – ZSC FR2402001

→ Description du site

- « La Sologne est délimitée par la courbe définie par la vallée de la Loire (au Nord), la vallée du Cher (au Sud), le Pays-Fort (à l'Est) et le plateau de Pontlevoy (à l'Ouest). Elle s'étend sur trois départements : le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret. Ce site aux sols acides, secs ou humides correspond à un ensemble d'écosystèmes interdépendants, modelés par une histoire écologique et humaine commune. Sur une trame relativement monotone (forêt/agriculture) viennent s'insérer des éléments plus marquants et plus typiques : les landes et les étangs. Lorsque alternent l'eau, les champs en culture, les landes et la forêt, les paysages solognots s'équilibrent et acquièrent leur plus grande richesse plastique et chromatique. »

→ Enjeux liés à la conservation des habitats sur le site

- Amendement, fertilisation, usage d'herbicides,
- Modification du régime hydrique : drainage ou submersion accrue,
- Plantation de résineux,
- Piétinement consécutif aux activités humaines (loisirs, passage d'engins lourds), tassement du sol,
- Développement d'espèces invasives (Jussie),
- Envasement qui favorise l'arrivée d'espèces moins spécialisées et plus banales, concurrentielles,
- Altération de la qualité de l'eau (eutrophisation, rejets d'effluents et de biocides),
- Ombrage,
- Modification des caractéristiques des sols,
- Comblement des fossés,
- Abandon, absence d'entretien.

Communes concernées sur le territoire du SCOT	Surface	Habitats présents ou présumés en Sologne	Espèces présentes ou présumées en Sologne
<p><i>En totalité :</i> Chaon, Chaumont-sur-Tharonne, Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, La Ferté-Imbault, Lamotte-Beuvron, Marcilly-en-Gault, La Marolle-en-Sologne, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre, Saint-Viâtre, Salbris, Selles-Saint-Denis, Souesmes, Souvigny-en-Sologne, Veilleins, Vernou-en-Sologne, Villeny, Vouzon, Yvoy-le-Marron.</p> <p><i>En partie :</i> Theillay</p>	345 000 ha	Pelouses acidiphiles à Nard raide, Pelouses (et prairies) basses ouvertes à Corynéphore sur sables siliceux secs, Pelouses sur sables calcaires secs, Tourbière haute active, Tourbières de transition et tremblantes, Dépressions sur substrat tourbeux, Végétation amphibie des eaux peu profondes oligotrophes, Végétation amphibie des eaux oligotrophes à mésotrophes, Rivières à radeaux de Renoncules et autres "herbes" aquatiques, Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles, Landes sèches européennes à Bruyères, Landes à Genévrier, Prairies humide à Molinie sur sol tourbeux ou argileux à Jonc à tépales aigus, Prairies maigres de fauche, Mégaphorbiaies des franges, Vieille chênaie pédonculée acidiphile à Molinie, Chênaie galicio-portugaise à Chêne tauzin, Tourbières boisées (Bétulaies pubescentes), Aulnaies frênaies des rives des cours d'eau	Caldésie à feuilles de parnassie, Flûteau nageant, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Barbastelle, Murin de Bechstein, Castor, Loutre, Cistude d'Europe, Gomphe serpent, Cordulie à corps fin, Leucorrhine à gros thorax, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin, Cuivré des marais, Damier de la succise, Laineuse du prunellier, Ecaille chinée, Vertigo angustior, Moule de rivière, Taupin violacé, Lucane cerf volant, Barbot, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne, Ecrevisse à pieds blancs, Lamproie de Planer, Bouvière, Chabot, Triton crêté



- A l'échelle de la Sologne, on assiste donc à :
 - Une fermeture de plus en plus grande des espaces ouverts, par boisement spontané ou volontaire,
 - Une perte ou une réduction de la valeur d'usage des landes et des prairies,
 - Une faible présence de l'agriculture et de l'élevage,
 - Un recul de la gestion traditionnelle des plans d'eau.

→ Document d'Objectifs (DOCOB)

- Pour répondre à ces enjeux, le Documents d'Objectifs de 2007 fixe notamment les objectifs suivants :

- 1 – Lutter contre la **fermeture des milieux ouverts**, affectés notamment par la déprise agricole,
- 2 – Soutenir et restaurer le **fonctionnement des étangs piscicoles** et autres habitats aquatiques et humides d'eau non courante (retour de la gestion traditionnelle notamment),
- 3 – Gérer le **réseau hydrographique** (préservation de la qualité de l'eau, entretien des corridors écologiques...),
- 4 – Entretenir et préserver les **milieux forestiers** (gestion écologique des boisements, préservation des arbres abritant des espèces remarquables...).

(Source : DOCOB « Sologne »)

Peuplements de pins sylvestres

(Source : site n2000)



Etang solognot

(Source site n2000)



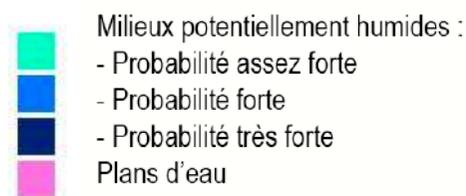
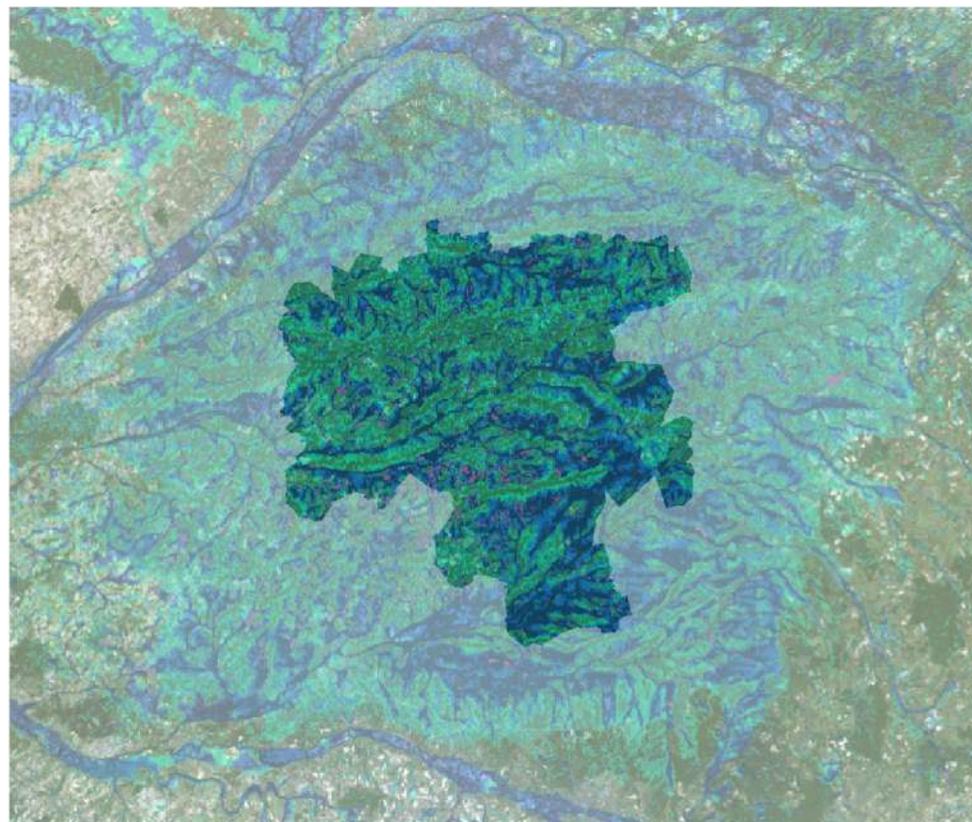
→ Les zones humides

- La carte ci-contre représente les « milieux à composante humide » et les « milieux potentiellement humides », enveloppes susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Plus la couleur est foncée, plus le milieu est susceptible de correspondre à une zone humide.
- A l'échelle de la Sologne,
 - Avec **60 000 hectares de zones humides** (étangs, cours d'eau et marais), la Sologne figure parmi les 87 zones humides d'importance majeure au plan national (Rapport de l'instance d'évaluation concernant les zones humides, septembre 1994) et compte parmi les grandes régions d'étangs de France au même titre que la Brenne, la Dombes, la Champagne humide ou la plaine du Forez.
 - Avec **12 000 hectares en eau et plus de 3 000 étangs**, la Sologne concentre 10 % des eaux continentales françaises. Cette étendue explique pratiquement à elle seule l'importance de la région pour les espèces aquatiques ou palustres, migratrices ou sédentaires.
- Les zones humides de Sologne sont inscrites depuis 1972 sur la liste des zones humides d'importance internationale de l'Union mondiale pour la nature (UICN).

(Sources : INRA – SIG réseau zone humide ; DOCOB « Sologne » ; Charte de développement 2006)

Un territoire humide dans son intégralité

(Source : INRA – SIG réseau zone humide)



→ Les Espaces Naturels Sensibles

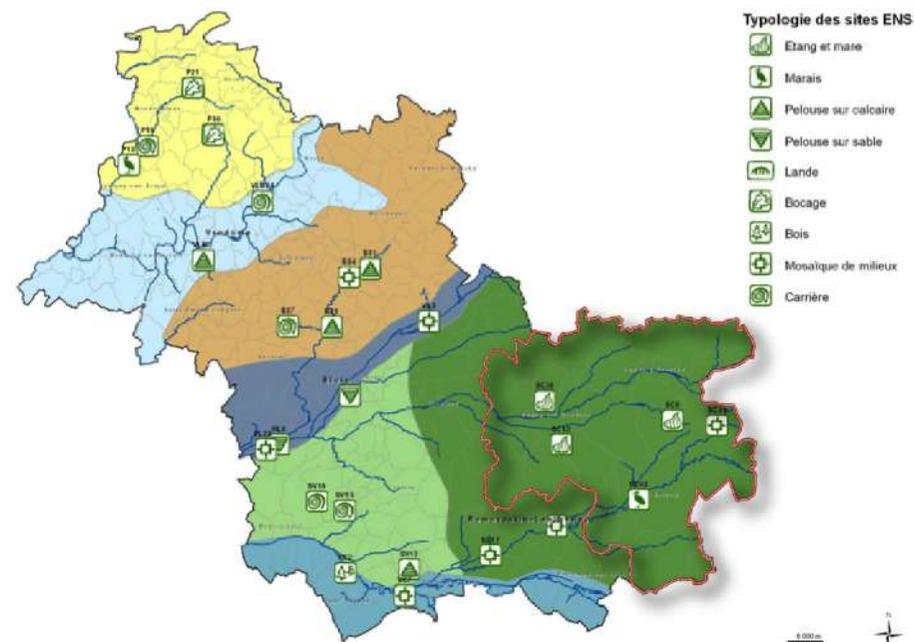
- Sur l'ensemble du territoire du Pays de Grande Sologne, cinq espaces naturels sensibles ont été identifiés :

(Source : CG du Loir et Cher)

Nom du site	Communes concernées	Superficie	Milieu
ETANGS DES LEVRYS	Nouan-le-Fuzelier	28 ha	Végétation des rives ; étang ; formations herbacées sur sol tourbeux engorgé ou restant humide ; bois
ETANG DE MALZONE	Millançay	77 ha, dont étang de 40 ha	Etang ; végétation des rives ; bois ; prairies humides et friches
PRAIRIES ALLUVIALES COMMUNALES A PIERREFITTE	Pierrefitte-sur-Sauldre	8 ha	Cours d'eau ; végétation des rives ; mares ; landes ; formations herbacées sur sol engorgé ou restant humide ; bois
ETANG DE BEAUMONT	Neung-sur-Beuvron Montrieux-en-Sologne	36 ha	Végétation des rives ; étang ; formations herbacées sur sol engorgé ou restant humide ; bois
PÂTUREAU DES MATINES	Salbris	7 ha	Cours d'eau ; végétation des rives ; mares ; pelouses et formations associées sur sable ; bois avec quelques arbres remarquables

Les Espaces Naturels Sensibles du Loir-et-Cher

(Source : CDPNE)



→ Arrêté de protection de biotope

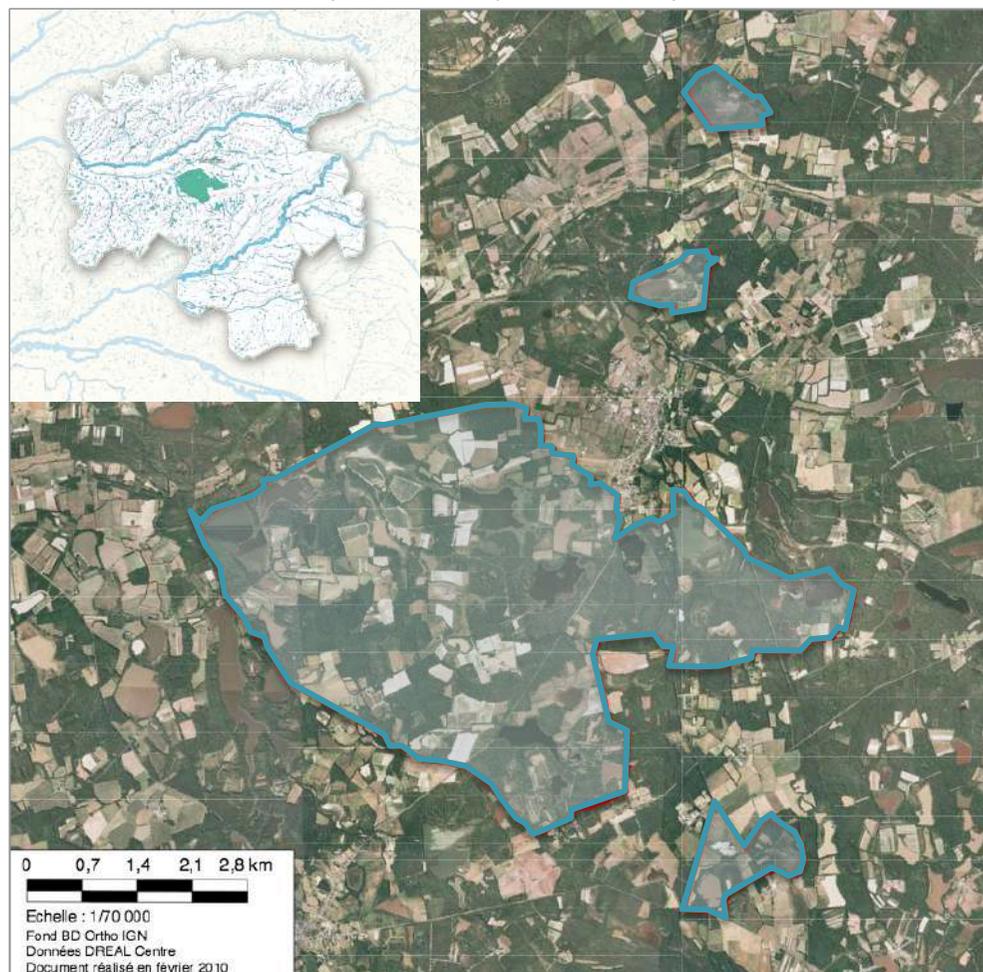
- Afin de prévenir la disparition des espèces protégées, le préfet peut instaurer par arrêté des mesures de conservation des milieux ou biotopes nécessaires à leur survie. L'arrêté de protection de biotope ne crée pas de servitude d'utilité publique, mais fixe des prescriptions ou interdictions pour limiter l'impact des activités socio-économiques sur les biotopes nécessaires aux espèces protégées.
- Le territoire comprend un seul arrêté de protection de biotope, sur la commune de Saint-Viâtre.

(Source : INPN)

Code	Nom du site	Communes concernées	Superficie	Date
FR3800058	ETANGS DE SAINT-VIÂTRE	Saint-Viâtre	24,65 ha	22/01/1987

Un Arrêté de Protection de Biotope, à Saint-Viâtre

(Source : INPN ; traitement EAU)



DECHIFFRAGE

- La superposition des mesures de protection en Grande Sologne démontre le caractère exceptionnel de son patrimoine naturel (milieux et espèces), véritable atout pour le territoire et fraction de son identité.

ENJEUX

- Comment faire de ce patrimoine naturel une force de développement pour le territoire ?
- Comment mieux concilier flexibilité de l'offre résidentielle et économique et études d'impact ou d'incidences nécessaires au préalable à chaque projet urbain ?

Un patrimoine naturel exceptionnel, à proximité immédiate des espaces urbanisés : vue aérienne de Chaumont-sur-Tharonne

(Source : Google Earth)



Fiche 14 – Entités et dynamiques écologiques

ETAT DES LIEUX

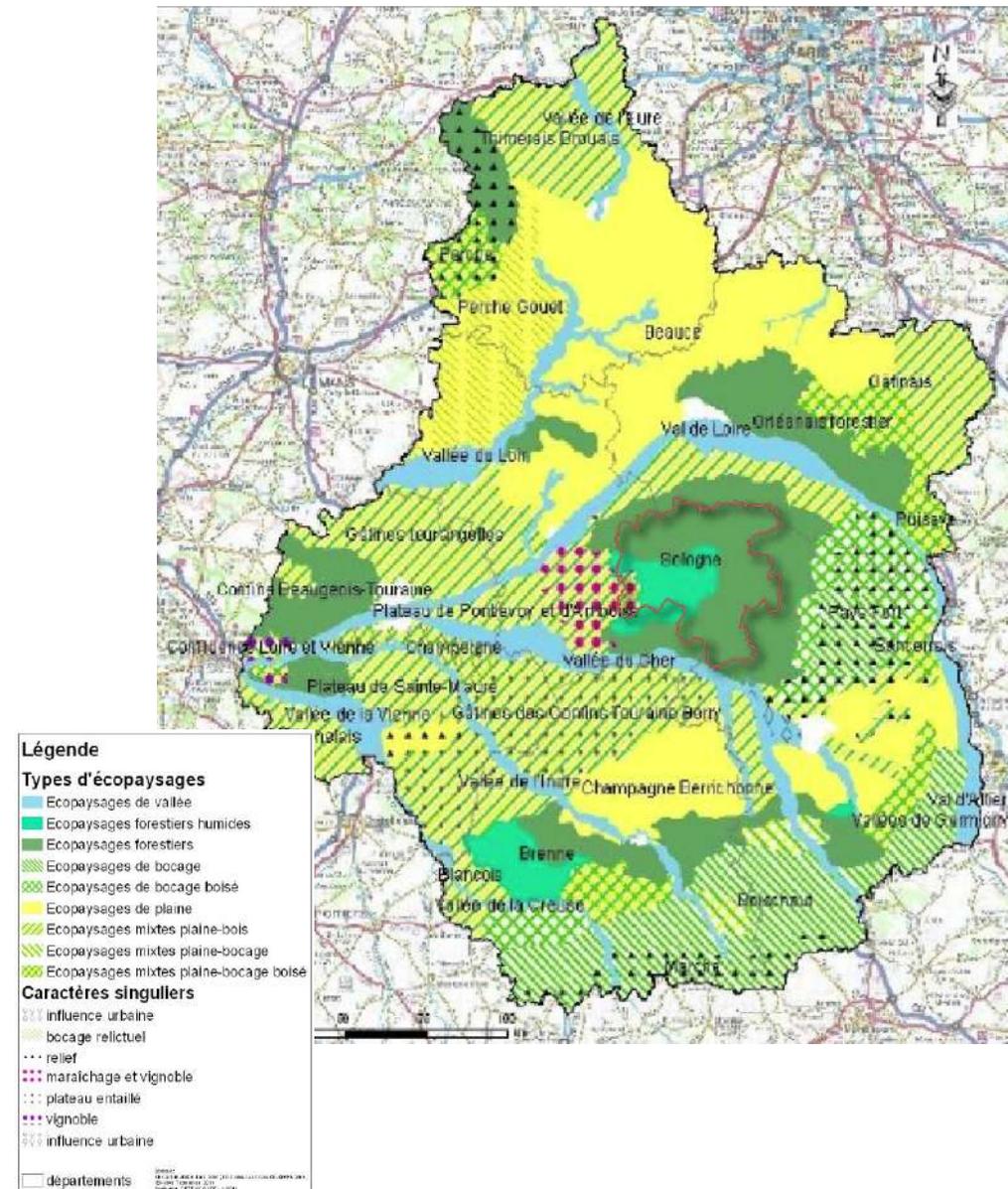
- Le Pays de Grande Sologne présente un paysage globalement homogène, seuls deux écopaysages y sont identifiés par le Conseil Régional :
 - Ecopaysage forestier,
 - Et écopaysage forestier humide, à l'Ouest, qui couvre principalement la Sologne des Etangs.

- La pauvreté des sols explique en effet la prédominance de la forêt en Pays de Grande Sologne, qui côtoie landes et étangs artificiels.

(Source : SRCE)

Un territoire constitué de deux écopaysages

(Source : SRCE)

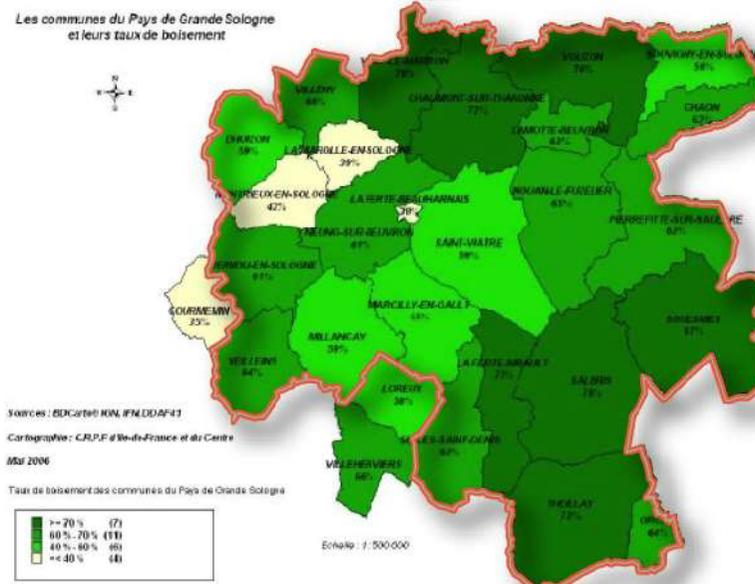


→ **La forêt, dense, majoritairement privée et constituée de résineux**

- En 2006, le taux de boisement du Pays était de **62%** (soit environ 100 000 ha de forêts), ce qui demeure nettement supérieur à celui du Loir-et-Cher (32%) et de la région Centre (23%).
- Les forêts du Pays sont à **96% des forêts privées** et à 4% des forêts publiques. Parmi ces dernières, se distinguent la forêt domaniale de Lamotte-Beuvron qui s'étend sur 1 880 ha et les deux principales forêts communales de Dhuizon (120 ha) et de Souesmes (360 ha).
- En 2006, le Pays de Grande Sologne dénombrait **1 267 propriétaires forestiers** privés possédant des forêts de plus de 10 hectares, dont **768 sont titulaires d'un Plan Simple de Gestion en cours de validité**.
- Le morcellement des forêts du Pays de Grande Sologne est modéré. En effet, 28% des propriétés ont une surface supérieure à 25 ha et représentent 80% de la surface forestière totale.
- A l'échelle du territoire, la gestion forestière correspond à la somme des gestions individuelles conduites au sein de chaque propriété, qui sont souvent très variées et peu concertées.

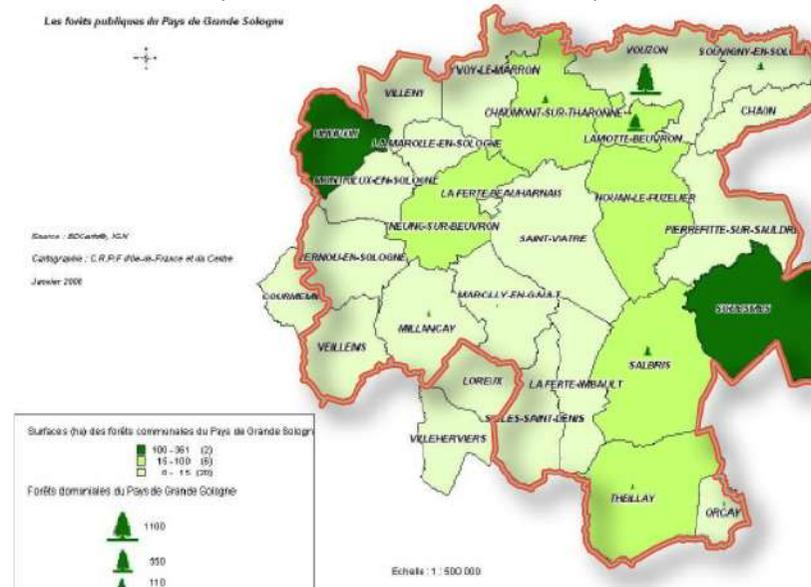
Le taux de boisement des communes du territoire

(Source : Charte forestière de 2006)



La part de forêts publiques sur le territoire

(Source : Charte forestière de 2006)



- En termes d'essences forestières, on retrouve différents types de peuplements au sein du Pays :

- Les Feuillus :

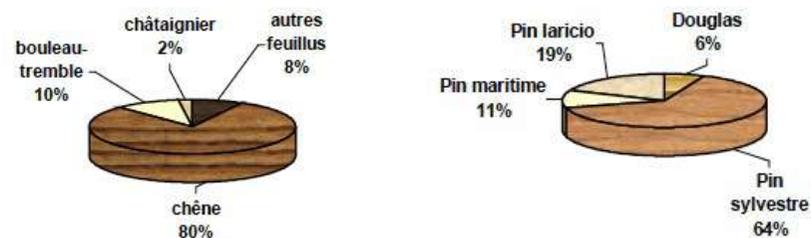
Les **chênes sessiles et pédonculés** représentent la majorité des essences feuillues du Pays de Grande Sologne (80%). Leur qualité est associée à celle du sol qui est souvent médiocre et les gelées tardives engendrent un fréquent problème de gélivure. Ils sont accompagnés de chênes rouges d'Amérique, de chênes tauzins, de charmes, de châtaigniers, de bouleaux et de trembles.

- Les Résineux :

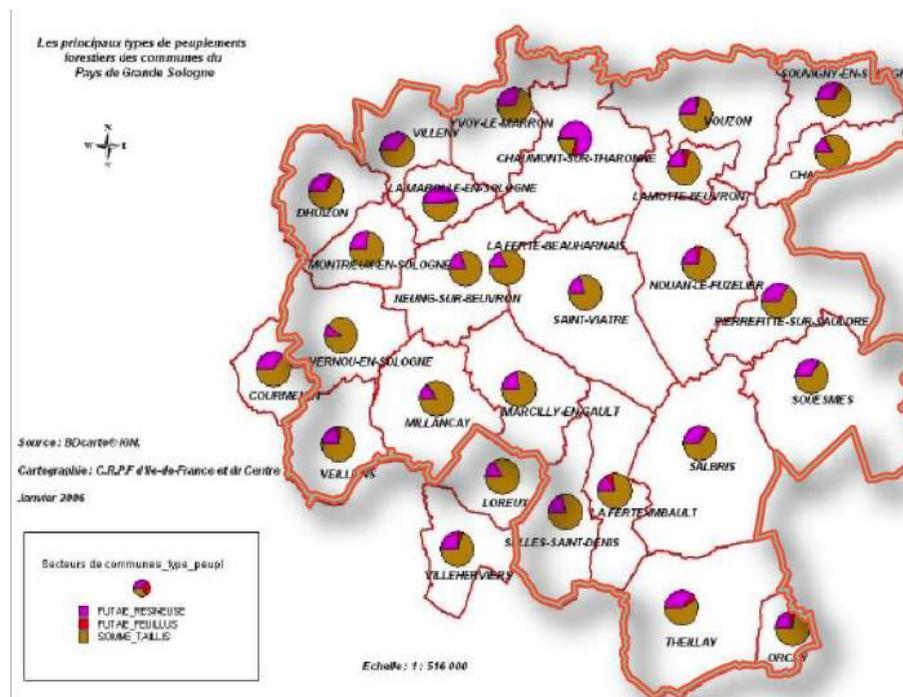
Le pin maritime et le pin sylvestre ont été introduits dès la fin du XIX siècle en Sologne. Cependant des dégâts importants dus au gel ont détruit la majorité des plantations de pins maritimes. Actuellement ce sont le **pin sylvestre (64%) et le pin laricio (19%)** qui représentent les principales essences résineuses du Pays de Grande Sologne.

- Les communes de Chaumont-sur-Tharonne, Pierrefitte-sur-Sauldre, Salbris, Souesmes, Theillay et Vouzon, ont les plus importantes surfaces de futaies résineuses, qui s'échelonnent de 1 166 ha (Vouzon) à 3 231 ha (Chaumont-sur-Tharonne).
- Les **futaies de feuillus sont peu représentées** au sein du Pays : seules 8 communes possèdent plus de 100 ha de futaies de feuillus avec un maximum pour la commune de Nouan-le-Fuzelier (262 ha).

Les principales essences feuillues (à gauche) et résineuses (à droite) du Pays
(Source : Charte forestière de 2006)



Répartition des principaux types de peuplements forestiers
(Source : Charte forestière de 2006)



TENDANCES

- Une forêt en nette expansion, au détriment des milieux ouverts
- En moyenne la surface des forêts a **augmenté de 232 hectares par commune en 7 ans**, avec un noyau central homogène de 10 communes où l'augmentation varie de 250 à 500 hectares. Se distinguent 4 communes (Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre, Souesmes et Theillay) où entre 1996 et 2003 la surface forestière s'est étendue de 500 à 700 ha.
- Les formations ouvertes telles que les prés et les landes ne représentent que **10 % du territoire**. Ainsi les ressources alimentaires naturelles pour le gibier ainsi que certains milieux ouverts constituant des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales sont menacés.

(Source : Charte forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne 2006.)

Attention, les chiffres énoncés dans cette partie et dans la suivante correspondent à l'ancien périmètre du Pays, soit le périmètre actuel en y ajoutant les communes de Courmemin, Villeherviers, Loreux.

→ **Des milieux ouverts – et notamment agricoles – menacés**

- Les espaces ouverts réservés aux cultures ont vu leur nombre fortement décroître, témoignant notamment de la **diminution progressive de la surface agricole utile**, qui a diminué de 43% (soit 13 612 ha) en 12 ans sur le territoire.
- Les difficultés rencontrées par l'agriculture entraîne un changement des usages du sol : les anciens espaces cultivés sont parfois laissés en friche ou progressivement gagnés par la forêt. **Les milieux ouverts (landes, prairies, cultures) tendent donc à se rétracter.**

→ **Des étangs trop peu gérés**

- Une grande majorité des étangs du Pays de Grande Sologne ont **une faune et une flore peu diversifiée avec une qualité d'eau souvent médiocre**. En effet, les bordures de ces étangs sont souvent colonisées par une densité importante de saules qui assombrit les berges et limite le développement de plantes amphibies, submergées ou flottantes, gages d'habitats et de nourriture pour la faune associée à ces milieux.
- La **forte diminution de l'activité piscicole limite l'entretien de ces étangs**, qui sont également sujets à des problèmes de **prolifération d'espèces indésirables (Jussie, Cormorans, Ragondins)**.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU entre 1988 et 2000
(Source : Charte Forestière de 2006 ; traitement EAU)

	SAU 1988 (ha)	SAU 2000 (ha)	Evolution 1988 - 2000	Evolution %
Pays de Grande				
Sologne	31 636	18 024	-13612	-43%
Loir-et-Cher	329 131	295 929	-33202	-11%
Région Centre	2 450 018	2 365 694	-84324	-3%

Une gestion des étangs à organiser



TENDANCES

- Une agriculture en perte de vitesse, à réinventer pour maintenir des milieux ouverts

La présence sur le territoire d'un nombre peu important de CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles), révèle la situation **d'isolement des exploitations agricoles** et les difficultés à mettre en place des systèmes d'entraides. Les causes principales de la déprise agricole (terres de qualité médiocre, problèmes d'assainissement, îlots de cultures, poids du foncier, statut du fermage, pression cynégétique, mise aux normes), compromettent à courte échéance l'activité de la filière agricole amont et aval ainsi que le paysage du Pays de Grande Sologne.

- Des coopérations restant peu aisées et peu nombreuses

Des actions et des aides financières (Leader +) ont été mises en place par le Pays et la Fédération des Chasseurs (FDC), afin d'encourager l'entretien des berges des étangs (dessouchage, débroussaillage).

En 2006, seuls deux étangs avaient fait cette demande : un étang privé à vocation piscicole et un étang appartenant à la FDC 41 et à l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Les résultats sont intéressants avec un nombre et une diversité d'oiseaux d'eau en augmentation.

Cependant l'élaboration du dossier de financement est complexe, les coûts des travaux sont souvent élevés et les demandes sont pour ce type d'action peu nombreuses.

DECHIFFRAGE

→ Usages, homogénéisation des milieux et augmentation des risques incendies

La forêt solognote n'a de cesse de s'étendre, en parallèle d'une agriculture en perte de vitesse, et d'une modification des usages du territoire. **Ce bouleversement de l'équilibre entre les différents milieux** qui composent la Sologne soulève des inquiétudes liées à la fois à la fermeture des milieux, aux variations du paysage solognot et au maintien de la biodiversité.

Par ailleurs, le glissement vers des peuplements davantage constitués de résineux entraîne une augmentation du risque de feux de forêts, ces essences étant plus facilement inflammables.

→ Entretien des espaces et maintien de la biodiversité

La structure des peuplements du Pays de Grande Sologne, constitués en majorité de résineux, nécessite une gestion dynamique afin de favoriser la mise en lumière du sol et de permettre ainsi une meilleure biodiversité et le maintien d'une ressource alimentaire naturelle nécessaire au gibier. Cependant cette gestion est parfois compromise par le marché du bois, la volonté du propriétaire ou du gestionnaire, mais aussi par une densité de gibier trop importante qui peut engendrer des dégâts conséquents sur les régénérations des coupes de taillis.

De même, les anciennes cultures agricoles sont parfois laissées en friche, et les étangs souffrent d'un manque d'entretien. Ce manque de gestion menace fortement les espèces et leur milieu, et ainsi ce qui fait la force identitaire de la Sologne, et qui lui confère son attractivité.

ENJEUX

- Comment encourager une gestion plus concertée des espaces, une meilleure coopération entre les différents acteurs (propriétaires, gestionnaires, usagers, touristes, résidents) s'inscrivant dans une stratégie de gestion globale et durable ?
- Quels usages les acteurs préfèrent-ils privilégier sur le territoire (chasse, pêche, culture, tourisme vert) ?

→ *Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole*

- *Adopté début 2005 pour la Région Centre, le SRGS est établi pour chaque région administrative par les Centres Régionaux de la propriété forestière du CNPF et est approuvé par le Ministre en charge des forêts.*
- *Il indique, pour toutes les forêts privées, les objectifs de production durable, exprimés sous forme d'objectifs de gestion, de préconisations techniques, et de conseils de méthode de gestion. Il constitue un cadre pour les Plans Simples de Gestion, détaillés ci-dessous.*

→ *Les Plans Simples de Gestion*

- *Les Plans Simples de Gestion doivent être réalisés par les propriétaires forestiers (obligatoires pour les forêts de plus de 25 hectares) ou par ceux riverains de cours d'eau non domanial. Il s'agit d'un guide pour une gestion forestière durable. Le Plan doit être agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), et sont établis pour une durée allant de 10 à 20 ans. Il comprend notamment une analyse des enjeux posés par la forêt, un bilan de la gestion passée, une description des peuplements forestiers en présence, les objectifs de gestion par peuplement et pour les gibiers, et un programme annuel des coupes et travaux.*

→ *La Charte forestière*

- *La Charte forestière de territoire du Pays de Grande Sologne a été réalisée courant 2006. Ce document d'orientations, associé au volet forestier de la charte de développement du Pays de Grande Sologne, présente l'état des lieux des forêts du territoire, informe des résultats issus de la phase de concertation des différents acteurs du territoire, et énonce des objectifs et propositions d'actions liées, pour une gestion durable et partagée de la forêt.*

Fiche 15 – Trame verte et bleue

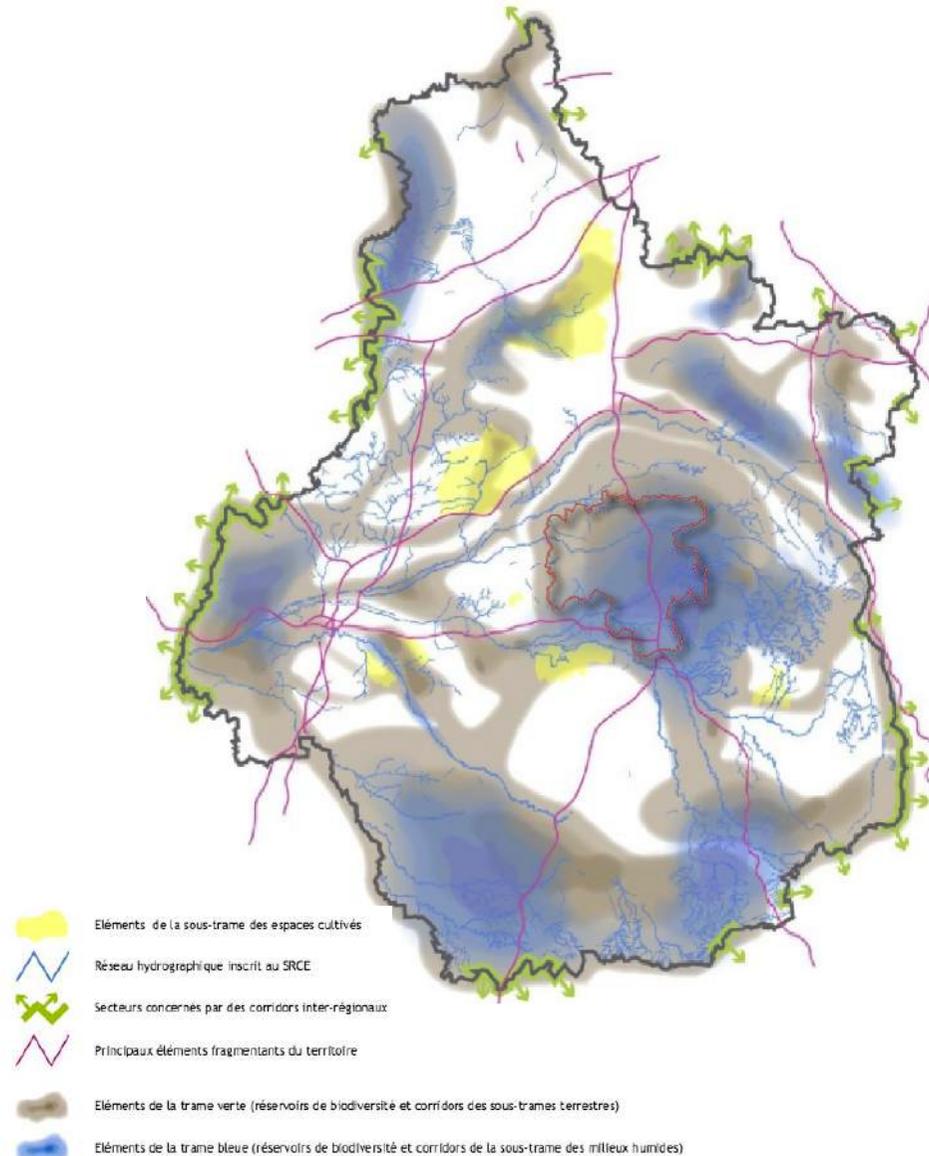
ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Comme en témoigne la carte synthétique ci-contre, le Pays de Grande Sologne, et sa mosaïque de landes, milieux humides et de boisements, constituent un secteur à enjeux dans son intégralité, support d'une grande fonctionnalité écologique.
- A une échelle plus fine que celle du Centre, une trame verte et bleue a été réalisée sur l'ensemble de la Sologne : 7 sous-trames ont été retenues afin de prendre en compte toutes les caractéristiques locales et les enjeux de biodiversité de la Sologne.
- Quatre ont été intégrées dans la conception de la trame verte :
 - Boisements alluviaux
 - Boisements non alluviaux
 - Cultures et milieux associés
 - Milieux ouverts secs à mésophiles
- Et trois ont nourri la trame bleue :
 - Milieux humides
 - Etangs et mares
 - Cours d'eau et canaux

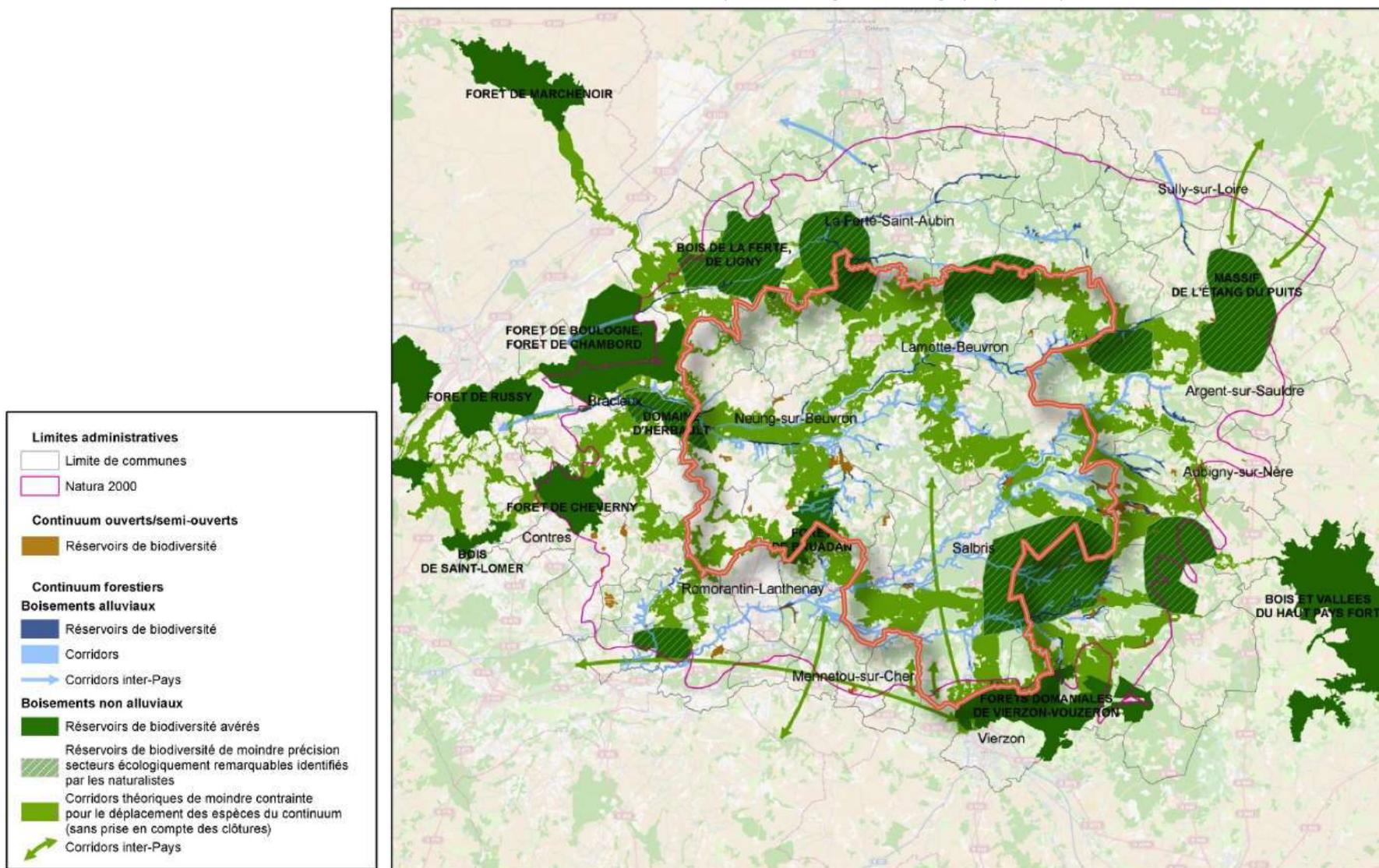
Les sous-trames de Sologne
(Source : Diagnostic cartographique TVB)



Carte de synthèse du SRCE : la Sologne au cœur des enjeux de continuités écologiques
(Source : SRCE)



La Trame Verte à l'échelle de la Sologne
(Source : Diagnostic cartographique TVB)



→ **Les boisements alluviaux**

- Ces boisements, autour des cours d'eau, regroupent les ripisylves et forêts alluviales, et sont souvent discontinus.
- Faune et flore en présence : Castor d'Europe, Aromie musquée, Grand Sylvain et Morio, Osmonde Royalet et Aulne glutineux...

→ Enjeux de la sous-trame : Maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors associés.

→ **Les boisements non alluviaux**

- Divers peuplements forestiers sont présents en Sologne : le chêne pédonculé est dominant, et sur les sols les plus riches, on peut trouver la chênaie-charmaie. Le tremble et le peuplier seront davantage présents sur les sols plus humides, tandis que les chênes tauzon se développeront sur des sols plus secs.
- Faune et flore en présence : Cerf Elaphe, Chat Forestier, Martre, Grand Capricorne, Petit Mars, Noctule commune...

→ Enjeux de la sous-trame : Engrillagement du territoire (secteurs d'Yvoy-le-Marron et de Montrieux-en-Sologne), effet de barrière des routes et autoroutes (A71 et A85), qui nuisent au déplacement des espèces, d'où la nécessité de maintenir la perméabilité de ces infrastructures (secteur de Salbris).



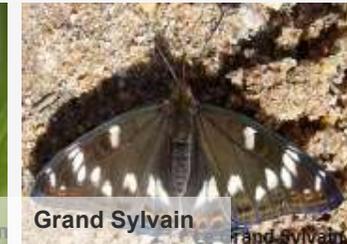
Boisements alluviaux



Castor d'Europe



Aromie musquée



Grand Sylvain



Boisements non alluviaux



Biche



Chat forestier

→ **Cultures et milieux associés**

- Ces milieux écologiques sont dominés par l'activité agricole. Cependant, l'évolution des pratiques a entraîné la disparition ou la décline de certaines espèces, comme les plantes messicoles (Coquelicot, Bleuet...).
 - Faune et flore en présence : Alouette lulu, Alouette des Champs, Vanneau huppé, Busard Saint-Martin...
- Enjeux de la sous-trame : Maintien des réservoirs de biodiversité (dont sites de nidification) et des milieux ouverts sur le territoire solognot, renforcement des connaissances des espèces



→ **Milieux ouverts secs à mésophiles**

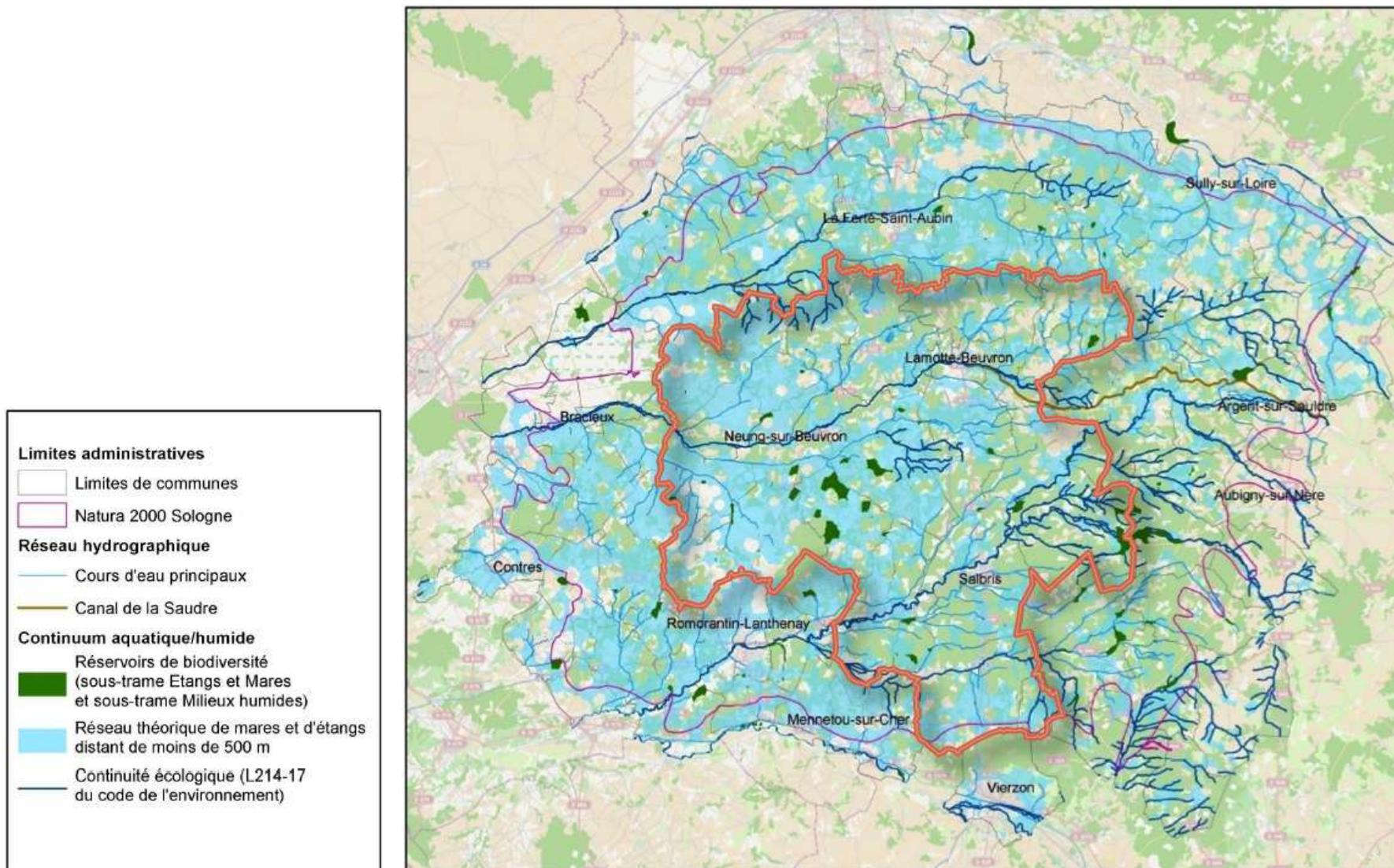
- Ces milieux sont constitués de pelouses acidiphiles, de prairies et de landes. Ils étaient traditionnellement pâturés par les troupeaux de moutons et très communs avant l'accélération de la déprise agricole du siècle dernier. Aujourd'hui, ils s'enrichissent et évoluent progressivement vers des milieux forestiers.
 - Faune et flore en présence : Lézard vert, Coronelle lisse, Cicindèle champêtre, Tarier des prés, Corynéphore blanchâtre, Hélianthème en ombelle...
- Enjeux de la sous-trame : Conservation des réservoirs de biodiversité, renforcement des connaissances du milieu et des espèces, prise en compte des bermes de route en tant que corridor.



(Source : Diagnostic cartographique TVB)

LA TRAME BLEUE

La Trame Bleue à l'échelle de la Sologne (Source : Diagnostic cartographique TVB)



→ Milieux humides

- En voie de régression au niveau national, les milieux humides sont constitués de prairies humides, de landes humides, de tourbières et de mégaphorbiaies. Ces dernières sont composées de hautes plantes herbacées vivaces à larges feuilles.
- Faune et flore en présence : Damier de la Succise, Cuivré des Marais, Lézard vivipare, Reine des prés, Carex de Hartman, Jonc à tépales aigus...

→ Enjeux de la sous-trame : Conservation des réservoirs de biodiversité, renforcement des connaissances des milieux humides et espèces associées, prise en compte des fossés de route en tant que corridor.



→ Les Étangs et Mares

- Les étangs sont associés à une diversité d'habitats humides ou aquatiques, et accueillent une faune diversifiée.
- Différents types de mares peuvent être distingués : mares de prairies (dans les zones bocagères), mares temporaires (sur des terrains argileux), mares forestières (ombragées et peu riches en végétation), mares de village...
- Faune et flore en présence : Cistude d'Europe, Triton marbré, Hydrophile Brun, Ranâtre...

→ Enjeux de la sous-trame : Maintien des réservoirs de biodiversité et de la qualité de l'habitat (communes de Chaumont-sur-Tharonne, Saint-Viâtre, Yvoy-le-Marron ; Neung-le-Beuvron ; Souesmes).



GOUVERNANCE

→ Cours d'eau et canaux

- La Sologne est caractérisée par l'omniprésence des cours d'eau. Le faible relief et la présence importante de milieux forestiers expliquent la lenteur des cours d'eau et leur richesse en matières organiques. Le territoire présente des eaux globalement de bonne qualité.
 - Faune et flore en présence : Loutre d'Europe, Castor d'Europe, Caloptéryx vierge, Lamproie de Planer, Anguille, Brochet...
- Enjeux de la sous-trame : Eviter les obstacles à la continuité écologique, maintien de la franchissabilité des cours d'eau

(Source : Diagnostic cartographique TVB)

ENJEUX

- Comment éviter le morcellement du territoire (engrillagement, obstacles au cours d'eau) pour préserver non seulement les réservoirs de biodiversité mais aussi les continuités écologiques ?
- Peut-on renforcer les coopérations inter-territoriales, au-delà de l'échelle du Pays, dans une vision dynamique de la biodiversité ?

→ Schéma Régional de Cohérence Ecologique

- Le SRCE du Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 janvier 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014. L'un de ses objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue.



AMENAGEMENT

SOMMAIRE

La consommation d'espaces

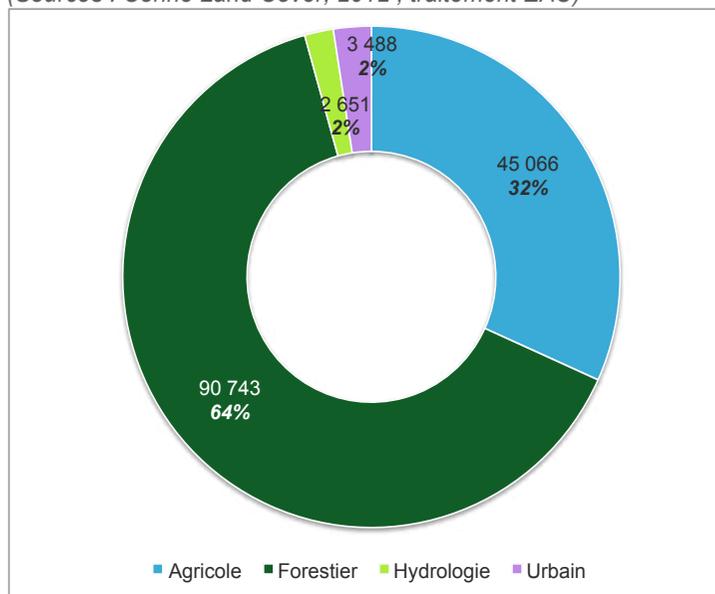
p. 183-186 FICHE 16
La consommation d'espaces

Fiche 16 – La consommation d’espaces

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Un territoire dominé par la forêt, qui représente 64% de la surface du SCoT en 2012, soit 90 743 hectares.
- Des communes de grande superficie dans lesquelles l’espace artificialisé reste minime.

Répartition de l’occupation du sol en 2012 dans le SCoT
(Sources : Corine Land Cover, 2012 ; traitement EAU)



MÉTHODE

Calcul des nouveaux espaces urbanisés à partir de la photointerprétation :

Sur une échelle de 1 : 4 000, l'évolution de l'urbanisation est observée pour chaque espace du territoire entre 2008 et 2015 (SPOT 6). La totalité des parcelles nouvellement urbanisées sont ainsi prises en compte. Toutefois, lorsque qu'une parcelle ne reflétait pas la réalité de l'urbanisation, celle-ci a été découpée.

La particularité de la méthode tient à la prise en compte des voiries des nouveaux lotissements.

Cependant, certaines limites ne permettent pas d'avoir une vision précise :

- Certains espaces urbanisés ne sont pas visibles quand trop couverts par la forêt ;
- La méthode n'est pas reproductible car propre à l'analyse de chacun (interprétation) ;
- Le relevé des photos se fait par année et des décalages sont possibles entre les données de janvier 2008-décembre 2015 (8 ans) et décembre 2008-janvier 2015 (5 ans).

Calcul des enveloppes urbaines à partir de la photointerprétation :

Des enveloppes urbaines ont été créées à partir de la photographie aérienne de 2008. Les espaces naturels à l'intérieur de ces enveloppes ont été comptabilisés comme partie intégrante de ces enveloppes. Dès lors, les enveloppes urbaines ont définis la limite entre espace naturel/agricole et espace urbanisé. Les petits hameaux n'ont pas été pris en compte. Les espaces type STECAL l'ont en revanche été.

Occupation du sol dans les communes du SCoT en 2012

(Sources : Corine Land Cover, 2012 ; traitement EAU)

Communes	Agricole	Forestier	Hydro	Urbain	Total
CC Cœur de Sologne	9 598	23 197	407	1 049	34 250
Nouan-le-Fuzellier	2 520	5 797	190	261	8 768
Chaumont-sur-Tharonne	1 467	6 391	0	177	8 035
Vouzon	1 756	5 868	26	138	7 789
Souvigny-en-Sologne	1 989	1 982	133	33	4 138
Chaon	1 202	1 887	57	41	3 187
Lamotte-Beuvron	662	1 272	0	399	2 333
CC de la Sologne des Etangs	20 871	29 004	1 602	706	52 183
Saint-Viâtre	3 715	5 256	878	123	9 971
Neung-sur-Beuvron	2 529	3 813	149	63	6 554
Millançay	2 923	3 057	115	82	6 177
Vernou-en-Sologne	2 249	2 898	235	90	5 472
Yvoy-le-Marron	960	4 068	0	41	5 069
Veilleins	1 725	2 883	37	0	4 645
Dhuizon	1 652	2 722	58	140	4 571
Villeny	1 183	2 321	11	32	3 547
Montrieux-en-Sologne	2 189	1 160	27	34	3 410
La Marolle-en-Sologne	1 629	763	94	31	2 516
La Ferté-Beauharnais	118	64	0	69	251
CC de la Sologne des Rivières	14 597	38 543	642	1 734	55 516
Salbris	1 237	8 484	55	865	10 641
Souesmes	1 175	8 600	63	132	9 971
Theillay	2 993	6 346	29	260	9 627
Pierrefitte-sur-Sauldre	2 950	4 441	0	85	7 476
Marcilly-en-Gault	2 387	2 793	443	58	5 681
La Ferté-Imbault	1 095	3 896	27	115	5 133
Selles-Saint-Denis	2 003	2 893	25	191	5 112
Orçay	759	1 090	0	27	1 876
Total	45 066	90 743	2 651	3 488	141 949

■ De 2008 à 2015, 142,3 hectares ont été consommés, dont 76% en extension urbaine soit 5,4 ha en moyenne par an.

- Les évolutions sont du même ordre d'un EPCI à l'autre, de l'ordre de 47 hectares entre 2008 et 2015.
- Les évolutions les plus significatives de l'urbanisation inéressent les communes de Theillay (10,3 ha), Lamotte-Beuvron (9,8 ha) et Salbris (9,6 ha).

Étude la consommation d'espace par photointerprétation entre 2008 et 2015

(Sources : Géoportail ; réalisation et traitement EAU)

Communes	Dans l'enveloppe urbaine	En extension	Part en extension	Population (2013)	m2 d'extension par habitant sur la période	Total
CC Cœur de Sologne	16,70	31,5	65%	6 710	47	48,2
Chaon	0,30	0,4	60%	468	9	0,7
Chaumont-sur-Tharonne	5,90	7,0	54%	1 121	62	12,9
Lamotte-Beuvron	7,20	9,8	58%	760	129	17,0
Nouan-le-Fuzelier	2,50	6,5	73%	2 356	28	8,9
Souvigny-en-Sologne	0,00	2,1	100%	505	42	2,1
Vouzon	0,80	5,7	87%	1 500	38	6,6
CC de la Sologne des Etangs	7,90	39,7	83%	7 977	50	47,4
Dhuizon	1,40	1,8	57%	1 269	14	3,2
La Ferté-Beauharnais	0,60	2,5	81%	522	48	3,1
La Marolle-en-Sologne	0,20	0,8	80%	407	20	1,0
Millançay	0,60	3,9	86%	752	52	4,5
Montrieux-en-Sologne	0,70	3,5	83%	667	52	4,2
Neung-sur-Beuvron	1,10	5,4	84%	1 230	44	6,5
Saint-Viâtre	2,00	5,5	74%	1 285	43	7,4
Veilleins	0,00	1,5	100%	155	97	1,5
Vermou-en-Sologne	0,10	4,2	97%	609	69	4,3
Villeny	0,20	5,8	97%	459	126	5,9
Yvoy-le-Marron	1,00	4,8	82%	622	77	5,8
CC de la Sologne des Rivières	10,20	36,4	78%	12 049	30	46,5
La Ferté-Imbault	0,40	6,0	94%	985	61	6,4
Marcilly-en-Gault	0,10	1,7	95%	760	22	1,7
Orçay	0,30	0,7	68%	251	28	1,0
Pierrefitte-sur-Sauldre	0,00	4,2	100%	832	50	4,2
Salbris	2,90	9,6	77%	5 509	17	12,5
Selles-Saint-Denis	3,90	1,9	33%	1 269	15	5,8
Souesmes	1,30	2,0	59%	1 124	18	3,3
Theillay	1,30	10,3	89%	1 319	78	11,6
Total	34,80	107,5	76%	26 736	40	142,3
		Extension : 15,4 ha/an				dont 3,64 ha de bâtiment agricole

- Une surface consommée beaucoup plus faible sur la dernière période que sur la précédente **lié à un chantier ferroviaire** : 166,6 ha entre 2000 et 2006 contre 50,2 ha entre 2006 et 2012.
- La progression d'espaces naturels sur les espaces agricoles (36,5 ha entre 2006 et 2012) est liée au phénomène de déprise agricole.

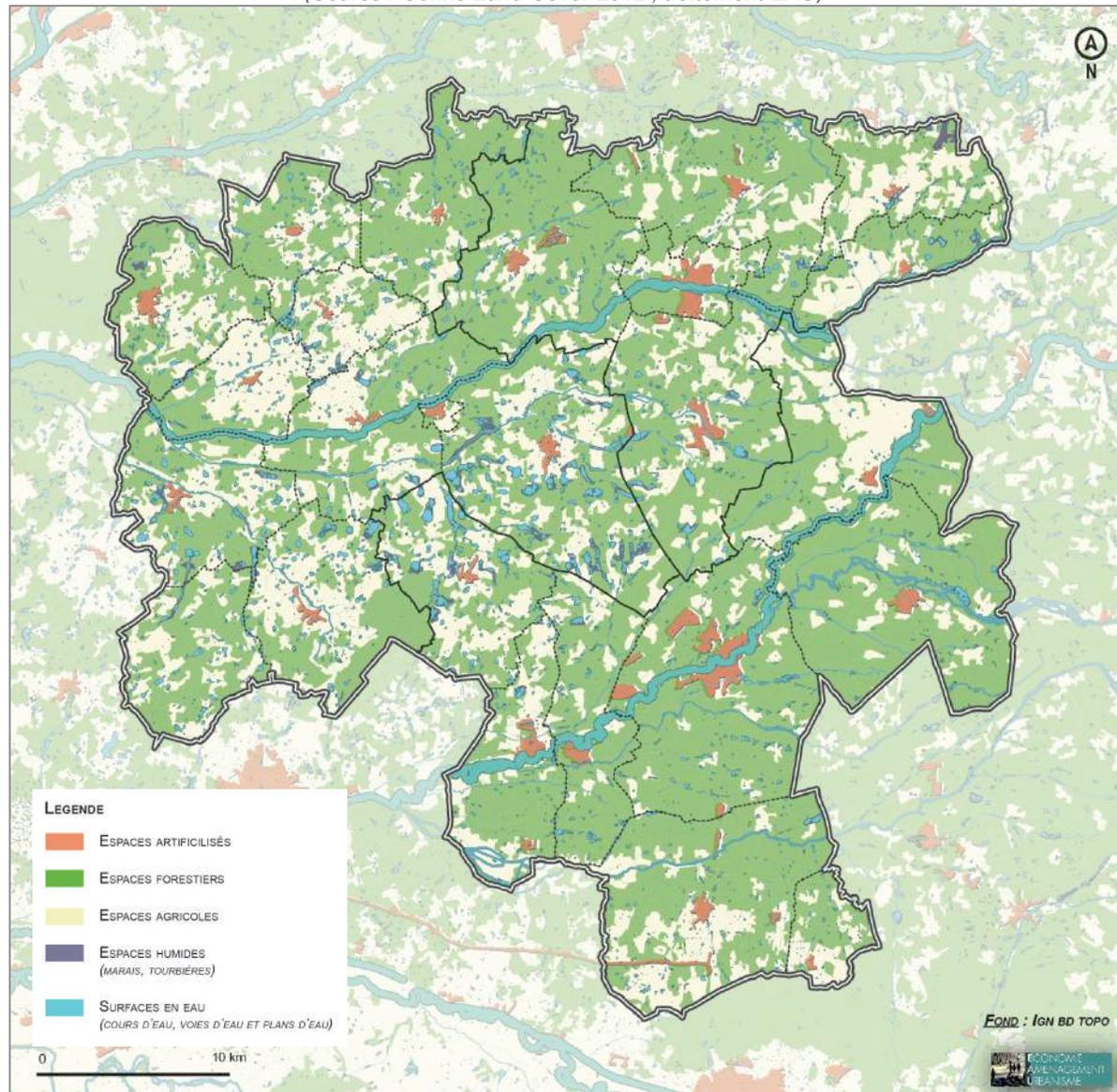
Étude de la consommation d'espace par photointerprétation entre 2008 et 2015 (surfaces ayant changé de vocation)

(Sources : Corine Land Cover 2012 ; traitement EAU)

De _____ Surface de l'occupation du sol en 2000	Vers _____ Surface de l'occupation du sol en 2006							Total
	Forêt et végétation arbustive en mutation	Forêts de conifères	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	Tissu urbain discontinu			Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	
Chantiers	X		100,1					100,1
Forêt et végétation arbustive en mutation		67,5						67,5
Forêts de conifères	177,4	X						177,4
Forêts de feuillus	70,1			6,9				77,0
Forêts mélangées	21,1							21,1
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants				39,9			13,2	53,1
Systèmes culturaux et parcellaires complexes				6,5				6,5
Total	268,6	67,5	100,1	53,2			13,2	502,8
Consommation d'espace entre 2000 et 2006							166,6 ha	

De _____ Surface de l'occupation du sol en 2006	Vers _____ Surface de l'occupation du sol en 2012							Total
	Forêt et végétation arbustive en mutation	Forêts de conifères	Forêts de feuillus	Forêts mélangées	Terres arables hors périmètres d'irrigation	Tissu urbain discontinu	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	
Chantiers						5,5	16,1	21,6
Forêt et végétation arbustive en mutation	X	172,5	36,7	93,7				302,9
Forêts de conifères	258,4	X						258,4
Forêts de feuillus	171,1		X					171,1
Forêts mélangées	80,8			X				80,8
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	36,5				11,9	12,4	16,2	77,1
Total	546,9	172,5	36,7	93,7	11,9	17,9	32,3	911,9
Consommation d'espace entre 2006 et 2012							50,2 ha	

L'occupation du sol dans le SCoT du Pays de Grande Sologne en 2012
(Source : Corine Land Cover 2012 ; traitement EAU)





SCoT du Pays de Grande Sologne

DIAGNOSTIC

CAHIER 4

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

- p. 187-196** **FICHE 1**
Les masses d'eau et leur qualité
- p.197-202** **FICHE 2**
L'eau potable
- p.203-205** **FICHE 3**
L'assainissement

Le bassin de la Sauldre

Le bassin versant de la Sauldre, ou plutôt des Sauldres – puisque la Sauldre naît de la réunion de la Petite et de la Grande Sauldre – s’étend sur 2 294 km² (ce qui correspond à peu près au territoire du SAGE, qui couvre 2 278 km²) et intègre également le canal de la Sauldre. L’ensemble du réseau hydrographique est long d’un peu plus de 2 000 km.

Le débit moyen de la Sauldre, observé à l’exutoire du bassin sur une période de 43 ans, est de 14,9 m³/s. Le débit d’étiage est quasiment 10 fois moindre, alors que le débit de crue décennale est estimé à 160 m³/s.

Le SAGE Sauldre est actuellement en cours d’élaboration, et concerne 73 communes sur les 3 départements du Cher, du Loir-et-Cher, et du Loiret.

- Deux enjeux principaux ont été identifiés sur le territoire :
- la protection des ressources en eaux potabilisables,
 - l’entretien des cours d’eau.

Le débit d’étiage correspond au débit d’un cours d’eau en basses eaux, c’est à dire lorsque son niveau atteint son point le plus bas. L’étiage peut être dû à un tarissement suite à une période de sécheresse prolongée, ayant favorisé l’évaporation de l’eau.

Source : Etat des lieux du SAGE Sauldre, Atlas paysager CAUE41

Le Bassin Versant de la Sauldre Source Etat des lieux du SAGE Sauldre



- Le département comprend 3 masses d'eaux souterraines :

A l'échelle départementale, les principaux réservoirs d'eau brute – utilisés pour l'eau potable – sont :

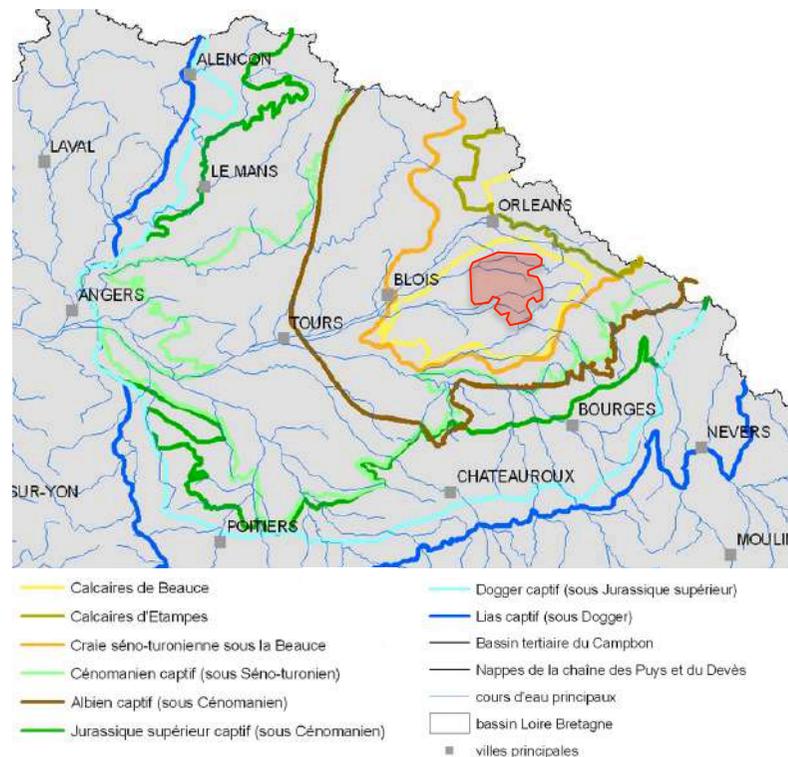
- **L'aquifère des Sables du Cénomanien** (36%), principal gisement d'eau potable. La surface d'affleurement est réduite au secteur nord du département. La formation s'étend en profondeur (nappe captive) sous les marnes du sommet du Cénomanien et la craie marneuse du Turonien et occupe la majeure partie du département. Cette ressource est exploitée principalement pour l'AEP. **Elle n'est cependant pas exploitée sur le territoire du SCoT.**
- **Les nappes de craie séno-turonniennes** (26%). La surface d'affleurement de cet ensemble est réduite à l'ouest et sud-ouest du département ; la formation s'étend en profondeur, sous les calcaires de Beauce vers l'est et le sud-ouest. La nappe de la craie est donc étendue, généralement captive. Cette ressource aquifère est exploitée, notamment pour l'AEP.
- **Les calcaires lacustres de Beauce sous Sologne** (22%). Ces formations occupent la partie centrale du département et s'étendent vers l'est. La nappe est libre au nord de la Loire, puis captive sous les formations de Sologne au sud ; il s'agit d'une nappe de type fissurée / karstique très étendue, exploitée notamment pour l'AEP et pour l'irrigation.

Les **eaux de surface** (Loire, Loir, Saultre) (15%) participent aussi de l'alimentation en eau potable du département, mais plus marginalement.

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

Source : SDAEP Loir-et-Cher 2012 – Agence de l'eau Loire-Bretagne ; SDC Loir-et-Cher

Nappes en présence sur le Bassin Loire Bretagne



- Les nappes de craie séno-turonniennes et les calcaires lacustres de Beauce sous Sologne sont en partie captifs, ce qui les protège des pollutions de surface. La gestion de ces nappes revêt donc une importance particulière pour les besoins en eau potable du territoire.
- La superposition des aquifères qui caractérise le territoire du SCoT lui permet d'avoir une quantité d'eau suffisante pour l'ensemble du Pays, principalement destinée à l'approvisionnement en eau potable.

■ Les obstacles à l'écoulement des eaux

Différents obstacles ont été recensés sur le territoire du SCoT : il s'agit principalement de seuils en rivière sur le Beuvron et la Sauldre. On observe aussi la présence de quelques digues (Millançay, Vernou-en-Sologne).

Comme énoncé dans le SAGE de la Sauldre, « au niveau du site où ils sont implantés, les ouvrages créent en amont une retenue dans laquelle la vitesse est réduite (réduction de la pente) et la profondeur augmentée. Cette artificialisation favorise les phénomènes de sédimentation et de réchauffement. Elle remplace des habitats naturels et diversifiés tels que les successions radiers-mouilles et sous berges, en habitats uniformes et colmatés.

En prenant le cours d'eau dans son ensemble, les nombreux ouvrages freinent ou bloquent la circulation des espèces biologiques (macro-invertébrés, poissons, ...) et le transport des sédiments. Or, les déplacements sont primordiaux pour l'accomplissement du cycle de vie des espèces. D'autre part, le transport des sédiments par les rivières est un processus d'équilibre qui, si il est bloqué, va modifier la morphologie de la rivière (notamment augmentation de l'érosion à l'aval).

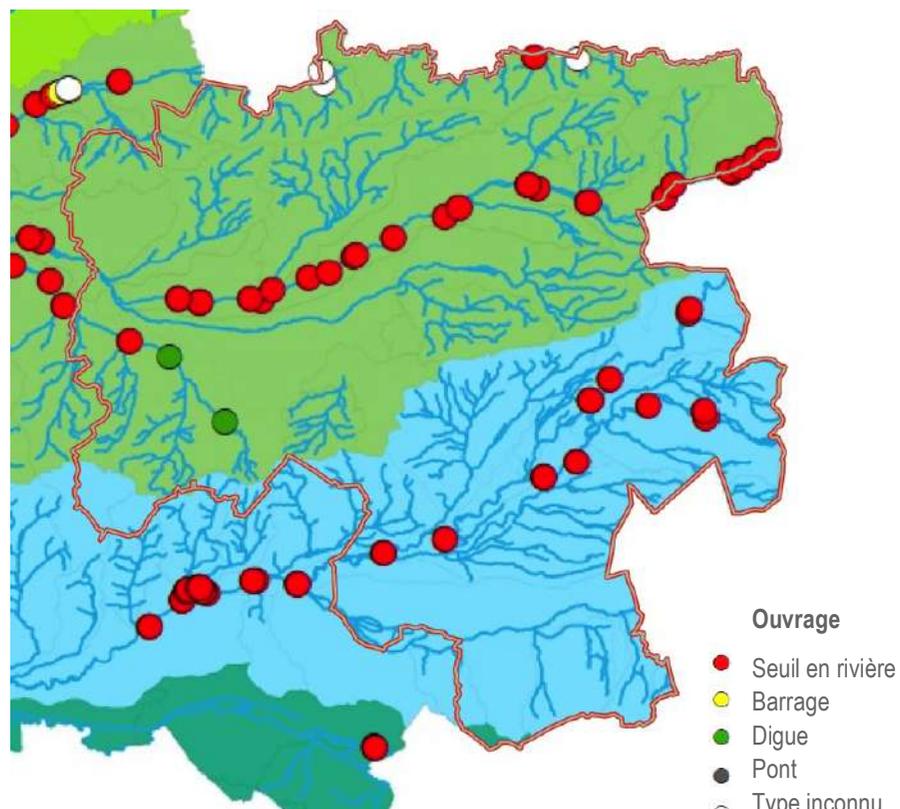
135 ouvrages ont été recensés sur les cours d'eau du SAGE, particulièrement nombreux sur la partie amont du bassin. »

→ Il s'agit donc d'être vigilant sur le bon écoulement des eaux, d'autant plus sur le territoire du SCoT, où la pente est très faible.

Source : Atlas paysager CAUE41 – Etat des lieux du SAGE Sauldre – Référentiel des Obstacles à l'Écoulement France

Obstacles à la continuité des cours d'eau sur le territoire du SCoT

Source Pilote 41



■ La qualité satisfaisante de l'eau

Les indices d'évaluation de la qualité des eaux ont été bâtis en s'appuyant sur les fonctions jugées importantes que sont :

- Pour les eaux superficielles : les usages liés à la santé (production d'eau potable, loisirs et sports aquatiques), ou
- Pour les eaux souterraines : l'usage « production d'eau potable » et l'état patrimonial.

Les eaux peuvent être principalement altérées par les nitrates et autres matières azotées, les pesticides, les micropolluants minéraux (pour les eaux superficielles et souterraines), ainsi que par des matières organiques et oxydables (MOOX) et des matières phosphorées (pour les eaux superficielles).

- En 2011, le CAUE du Loir-et-Cher mettait en avant la qualité globalement satisfaisante des cours d'eau du territoire, même si l'état écologique de la partie aval du Beuvron était qualifiée de « mauvaise ». Les actions du SEBB visent cependant à en améliorer la qualité.

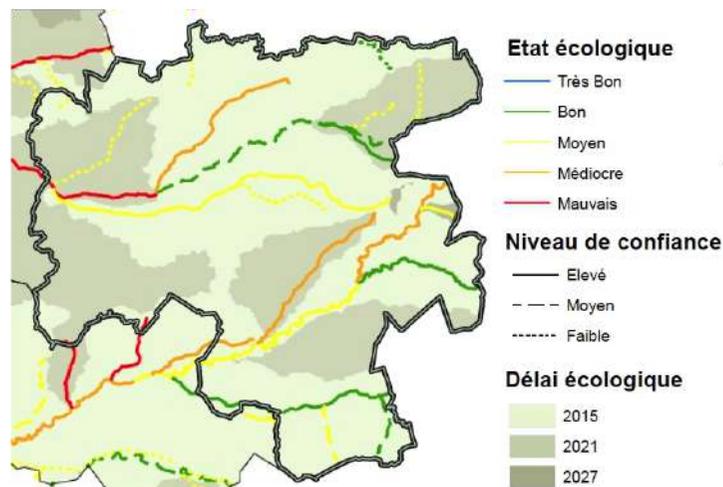
Un grand nombre de cours d'eau, et notamment les petits affluents, ont une vie aquatique très riche (écrevisses à pieds blancs) : on retrouve ainsi les frayères et réservoirs biologiques inscrits dans le SDAGE qui constituent des milieux forts de reproduction.

- Par endroits, les zones de frayères et les réservoirs de biodiversité se superposent, ce qui témoigne d'un enjeu double de préservation et de mise en valeur de ces cours d'eau.

Source : *Etat des lieux du SAGE Sauldre – Atlas paysager CAUE41 – SDAGE Bassin Loire Bretagne ; Data Eau France ; Site du SEBB*

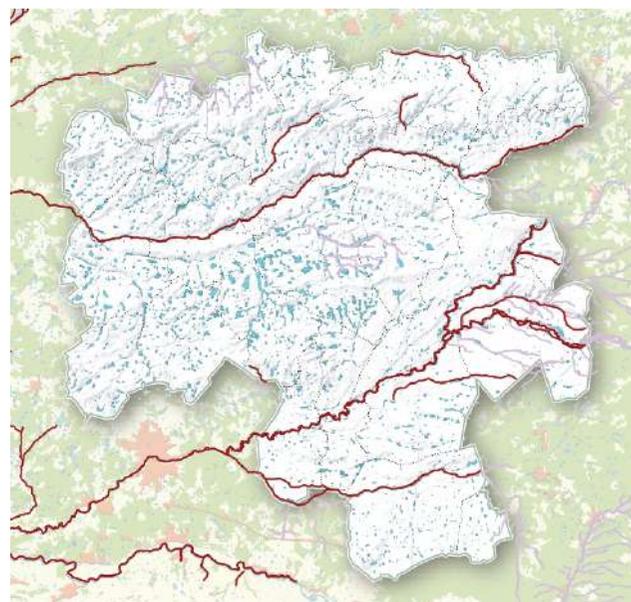
Etat écologique 2011 des cours d'eau de Grande Sologne

Source Pilote 41



Secteurs fonctionnels protégés : Frayères et réservoirs de biodiversité SDAGE

Source Data Eau France ; Traitement EAU



— Zones de frayères
— Réservoirs de biodiversité

TENDANCES

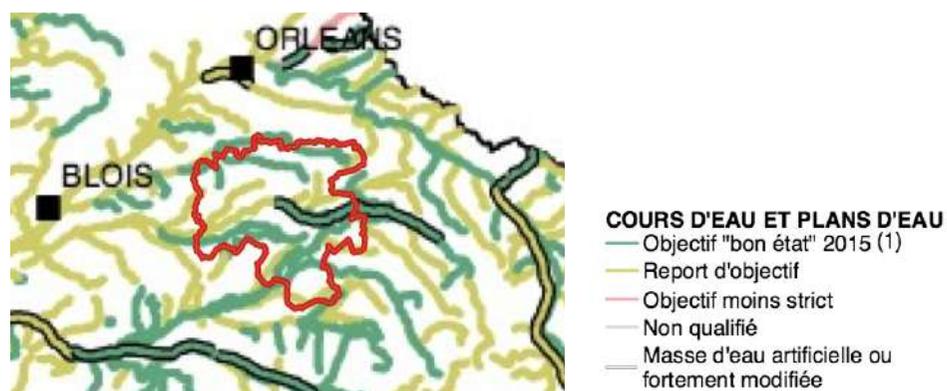
Depuis le précédent SDAGE, des améliorations sont constatées sur les paramètres « phosphore total » et « matières organiques » concernant les cours d'eau. Elles sont liées à la poursuite des efforts menés en matière d'épuration et de collecte des rejets urbains et industriels : dans le bilan intermédiaire du programme de mesures 2010-2015 établi en fin d'année 2013, une grande majorité des actions prévues en matière d'assainissement était déjà programmée ou mise en œuvre.

Par ailleurs, concernant l'évolution de l'état chimique des eaux souterraines, 10 % des masses d'eau souterraines sont passées en bon état chimique du fait de la réduction de leur teneur en nitrates et en pesticides.

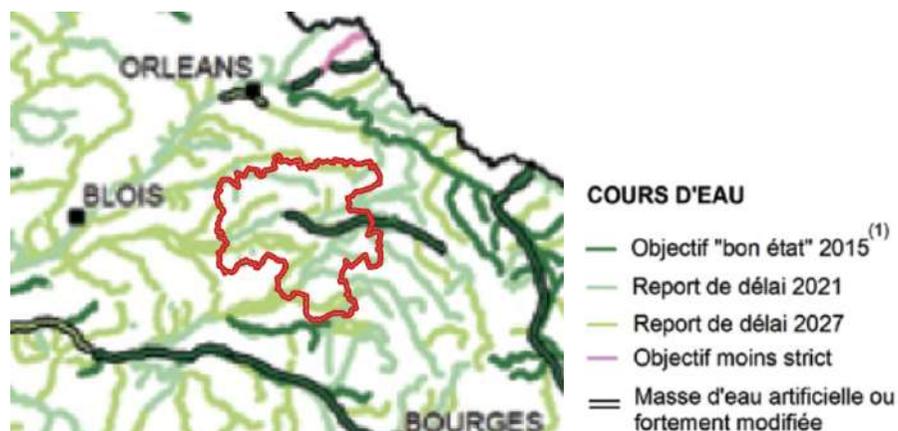
- Selon les prévisions du SDAGE Bassin Loire Bretagne, le bon état écologique de la plupart des cours d'eau ne sera atteint qu'à partir de 2021, voire 2027. Entre les deux SDAGE (2010-2015 et 2016-2021), de nombreux reports de délais ont été effectués. Il s'agit alors de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau sur le long terme.

Sources : SDAGE Bassin Loire Bretagne 2010 - 2015 et 2016 – 2021

Objectifs de qualité écologique des cours d'eau à l'horizon 2015
Source SDAGE Bassin Loire Bretagne 2010 - 2015



Objectifs de qualité écologique des cours d'eau à l'horizon 2021
Source SDAGE Bassin Loire Bretagne 2016 – 2021



DECHIFFRAGE

■ Qualité des eaux et topographie

Les caractéristiques topographiques de la Sologne, à savoir un territoire peu accidenté, rendent vulnérables les cours d'eau qui irriguent le territoire. Il s'agit en effet d'être vigilants quant aux obstacles (seuils, digues) pour faciliter l'écoulement des eaux, et aux transferts possibles de pollution pour en garantir la bonne qualité.

■ Qualité chimique et écologique et biodiversité

Si la quantité et la qualité des cours d'eau ne constituent pas des obstacles au projet de développement du territoire du SCoT, la vigilance pour une amélioration de la qualité des cours d'eau dont les objectifs ont été reportés en 2021 ou 2027 reste nécessaire (notamment pour la partie aval du Beuvron). C'est une condition de développement de la biodiversité par une bonne gestion des milieux (réservoirs et zones de frayères).

ENJEUX

- Comment maîtriser les pollutions de surface pour améliorer la qualité des cours d'eau ?
- Comment gérer les obstacles à l'écoulement ?
- Quels dispositifs mettre en œuvre pour assurer le bon état écologique des cours d'eau ?
- Comment assurer une bonne saisie de la compétence GEMAPI par les Communautés de Communes ?

GOUVERNANCE

■ Le SDAGE Loire Bretagne 2016 -2021

Adopté par le Comité de Bassin Loire-Bretagne en novembre 2015, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne définit les orientations fondamentales d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau ; fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire, et secteur littoral ; et détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SCoT doit être compatible avec ce document.

Aujourd'hui, 26% des eaux sont en bon état et 20% s'en approchent, ce qui motive un objectif de **61% des eaux en bon état d'ici 2021**.

Etat écologique des eaux souterraines – Objectifs du SDAGE 2016 – 2021

Source SDAGE Bassin Loire Bretagne 2016-2021 ; Traitement EAU

Commission territoriale	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global	
			Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
LM	Crails du Séno-Turonien captives sous Beauce sous Sologne	FRG089	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
LM	Calcaires tertiaires libres de Beauce sous Sologne	FRG093	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
LM	Sables et argiles miocènes de Sologne	FRG094	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
LM	Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous Sologne	FRG136	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

Pour y parvenir, des orientations sont définies dans le document dans 14 chapitres :

1. Repenser les aménagements des cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique
4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Source : SDAGE Bassin Loire Bretagne 2016 - 2021

Etat écologique des cours d'eau – Objectifs du SDAGE 2016 – 2021

Source SDAGE Bassin Loire Bretagne 2016-2021 ; Traitement EAU

Commission territoriale	Nom de la rivière	Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global	
				Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
LM	BEUVRON	FRGR0287a	Le Beuvron et ses affluents depuis la source jusqu'à Lamotte-Beuvron	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
LM	BEUVRON	FRGR0287b	Le Beuvron et ses affluents depuis Lamotte-Beuvron jusqu'à Neung-sur-Beuvron	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
LM	BEUVRON	FRGR0288	Le Beuvron depuis Neung-sur-Beuvron jusqu'à sa confluence avec la Loire	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
LM	COSSON	FRGR0308	Le Cosson et ses affluents depuis la Source jusqu'à la confluence avec la Canne	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
LM	COSSON	FRGR0309a	Le Cosson depuis la confluence de la Canne jusqu'à Vineuil	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
LM	COSSON	FRGR0309b	Le Cosson depuis Vineuil jusqu'à sa confluence avec le Beuvron	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
LM	GRANDE SAULDRE	FRGR0335	La Grande Sauldre depuis Vailly-sur-Sauldre jusqu'à sa confluence avec la Petite Sauldre	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
LM	GRANDE SAULDRE	FRGR0336	La Grande Sauldre et ses affluents depuis la source jusqu'à Vailly-sur-Sauldre	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
LM	SAULDRE	FRGR0337a	La Sauldre depuis Salbris jusqu'à Romorantin-Lanthenay	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
LM	SAULDRE	FRGR0337b	La Sauldre depuis Romorantin-Lanthenay jusqu'à sa confluence avec le Cher	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
LM	PETITE SAULDRE	FRGR0341	La Petite Sauldre et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Grande Sauldre	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021
LACV	BEUVRON	FRGR0535	Le Beuvron et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Evrie	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027
LM	CANAL DE LA SAULDRE	FRGR0923	Canal de la Sauldre	Bon potentiel	2015	Bon état	ND	Bon potentiel	2015

■ Le SAGE de la Sauldre

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont des outils stratégiques qui déclinent les objectifs du SDAGE sur leur territoire, pour favoriser la mise en place d'une politique de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en lien avec les problématiques propres aux territoires concernés. Le SAGE peut lui même se décliner opérationnellement par des contrats de milieux.

Les enjeux du SAGE de la Sauldre sont :

- l'amélioration des ressources en eau « potabilisable »,
- l'entretien des cours d'eau et étangs,
- le maintien de la qualité piscicole des cours d'eau de 1^{ère} catégorie (notamment migrateurs),
- la gestion du risque inondation,
- la gestion du canal de la Sauldre.

■ Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) et les contrats de bassin

Créé en 1996, le SEBB regroupe 8 syndicats de rivières et a pour rôle de définir les priorités budgétaires pour la gestion du Bassin. Il œuvre notamment pour la lutte contre les espèces invasives, la restauration et l'entretien du bassin... Les contrats de bassin, comme le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), visent à aider l'émergence d'actions cohérentes de restauration de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques, par une gestion globale (et non sectorielle) à l'échelle d'un bassin versant. Le Contrat Territorial doit alors répondre aux objectifs énoncés dans le SDAGE 2016 -2021.

Sources : SDAGE Bassin Loire Bretagne, Site du SEBB

Etat d'avancement des SAGE au 31 décembre 2012

Source SDAGE Bassin Loire Bretagne 2010-2015



■ La compétence GEMAPI

La loi MAPTAM du 27/01/2014 (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) attribuit la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) aux communes ou à leurs groupements lorsqu'ils existent. Cette prise de compétence devient obligatoire dès le 1^{er} janvier 2018, et concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien ou l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau – ainsi que de leurs accès,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

ETAT DES LIEUX

Bilan ressources - besoins sur le territoire du SCoT Source SDAEP Loir et Cher 2012 ; Traitement EAU

- Une production suffisante au regard des besoins du territoire

Comme vu dans la partie précédente, le territoire bénéficie d'une superposition de nappes souterraines, en partie captives, et propices à l'approvisionnement en eau potable.

La quasi-totalité de l'eau est produite depuis ces nappes. Seule la commune de Salbris capte de l'eau potable directement depuis les cours d'eau.

Selon le SDAEP, la situation de l'ensemble du département apparaît très largement excédentaire en situation moyenne. Elle demeure confortable en situation de pointe à l'horizon 2030.

- L'approvisionnement en eau potable ne constitue donc pas un enjeu majeur sur le territoire du SCoT.

Sources : SDAEP Loir-et-Cher 2012 ; Services Eau France

Production, Transfert et Distribution d'Eau potable	Communes (appartenant au SCOT)	Unité de Gestion des Eaux (UGE)	Besoins en m ³ /j (moyens et en pointe)	Production en m ³ /j (moyens et en pointe) - Par UGE	Capacités des réservoirs en m ³ - Par UGE
SIVOM Souvigny-en-Sologne	Chaon Souvigny-en-Sologne	1	290 490	Alimentation depuis le Loiret	300
Chaumont-sur-Tharonne	Chaumont-sur-Tharonne	2	244 410	700 700	275
Lamotte-Beuvron	Lamotte-Beuvron	3	978 1 555	3 000 3 000	950
Vouzon	Vouzon	3	384 690	3 000 3 000	950
Nouan-le-Fuzelier + Desservie par Pierrefitte-sur-Sauldre	Nouan-le-Fuzelier	4	619 1 057	1 280 1 280	400
Dhuizon	Dhuizon	5	380 740	9 075 9 075	2 200
La Ferté-Beauharnais	La Ferté-Beauharnais	5	80 170	9 075 9 075	2 200
La Marolle-en-Sologne	La Marolle-en-Sologne	5	ND	9 075 9 075	2 200
Montrieux-en-Sologne	Montrieux-en-Sologne	5	360 640	9 075 9 075	2 200
Neung-sur-Beuvron	Neung-sur-Beuvron	5	340 560	9 075 9 075	2 200
Millançay	Millançay	6	155 255	900 900	0
Veilleins + Desservie par Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de GIEVRES PRUNIER EN SOLOGNE	Veilleins	6	30 60	900 900	0
Saint-Viâtre + Desservie par La Ferté-Beauharnais	Saint-Viâtre	7	200 274	700 700	300
Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de COURMEMIN-VERNOU-EN-SOLOGNE	Vernou-en-Sologne	8	310 470	1 550 1 550	400
Villeny	Villeny	9	100 180	600 600	400
Yvoy-le-Marron	Yvoy-le-Marron	10	222 403	500 500	100
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de SELLES-SAINT-DENIS	La Ferté-Imbault Selles-Saint-Denis	11	540 830	2 817 7 150	3 000
Marcilly-en-Gault	Marcilly-en-Gault	11	155 280	2 817 7 150	3 000
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de LA VALLÉE DE LA RÈRE	Orçay Theillay	11	610 850	2 817 7 150	3 000
Pierrefitte-sur-Sauldre	Pierrefitte-sur-Sauldre	12	238 578	516 1 600	850
Souesmes + Desservie par Pierrefitte-sur-Sauldre	Souesmes	12	187 305	516 1 600	850
Salbris	Salbris	13	1 944 2 790	1 252 3 000	1 750

- Mais une sécurisation à améliorer dans le nord du Pays

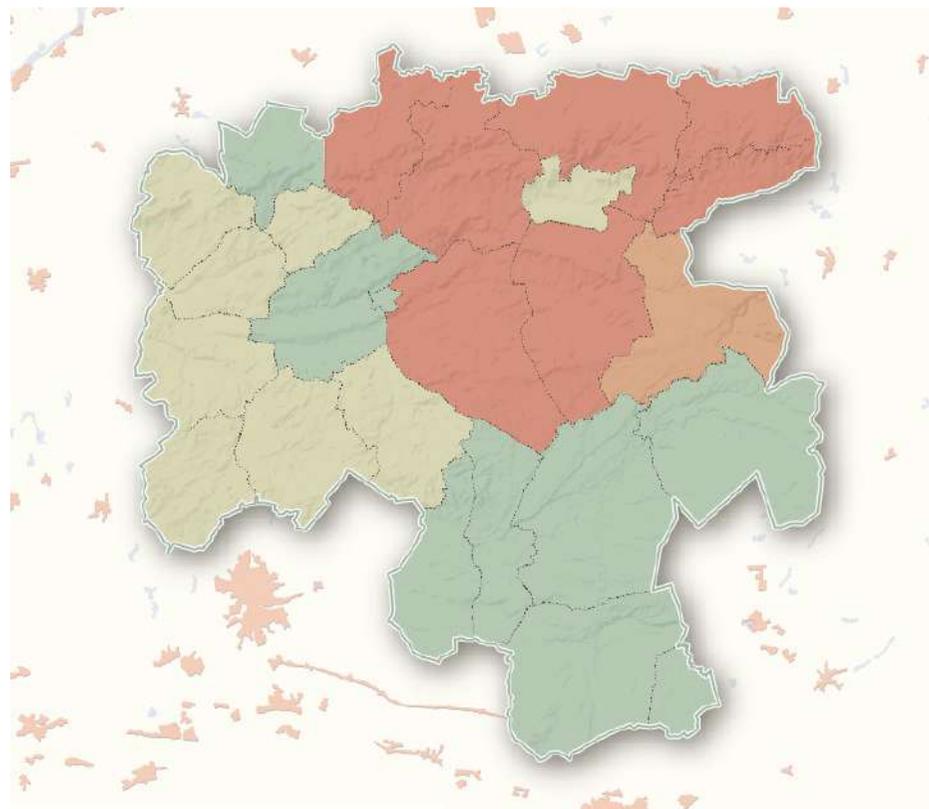
La méthode d'évaluation de la sécurité d'approvisionnement en eau potable développée par les Agences de l'Eau met l'accent sur les risques d'indisponibilité des ressources et les possibilités de compensation apportées par les stockages d'eau et les interconnexions entre réseaux.

- ✓ **Classe 1** : Bonne sécurité.
- ✓ **Classe 2** : Les ressources qui rentrent dans cette catégorie ont un indicateur gravité très faible mais un indicateur probabilité élevé. La sécurité de ces collectivités concernées est donc à améliorer soit par des actions de protection de la ressource, soit par des actions de surveillance.
- ✓ **Classe 3** : Les collectivités présentent une probabilité relativement faible d'incident mais une gravité élevée. Leur sécurité est à améliorer par des actions de diversification des ressources (interconnexions, ressources de secours).
- ✓ **Classe 4** : Cette catégorie regroupe toutes les collectivités dont la sécurité est insuffisante au vu du produit des indicateurs. Les captages concernés correspondent en effet à une insécurité liée à la fois à la gravité des conséquences et à la probabilité importante de l'arrêt du service.

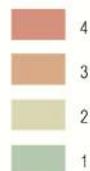
- En termes de sécurisation des captages, la **situation est nettement clivée** au sein du territoire du SCoT :
 - Au nord, les communes sont majoritairement de classe 4
 - Au sud, elles sont classées en catégorie 1, soit bien sécurisées.

Source : SDAEP Loir-et-Cher 2012

Analyse de la sécurité des collectivités : un territoire clivé nord/sud Source Pilote 41 ; Traitement EAU



Analyse de la sécurité (méthode inter-agences)
Avec prise en compte de la vétusté des forages :



■ Une qualité globale satisfaisante des eaux prélevées

Secteur	Collectivités	Problèmes identifiés en 2001	Situation actuelle	Ressources principales	Qualité de l'eau	Propositions Schéma 2012
SECTEUR SOLOGNE CENTRE ET LIGERIENNE	CC du Pays de Chambord, SMAEP de Saint-Dye-sur-Loire, Dhuizon, La Marolle-en-Sologne, Millaçay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Veilleins, Villeny, SIAEP de Courmemin Vernou-en-Sologne	Quasi-absence d'interconnexions de secours Arsenic souvent rencontré dans les captages	Aucun déficit pressenti à l'horizon 2030 (en situation moyenne comme en période de pointe) Forage de Villeny (La Noue) classé en zone 3 : eaux brutes chargées en fer	Calcaires de Beauce-sous-Sologne ; Nappe sénoturionienne	Bonne qualité, mais : Fer en excès à Villeny, pointes de taux de fer élevées à Dhuizon et Veilleins	Mise en place d'une unité de déferrisation à Villeny, Création d'un forage de secours à Villeny pour la sécurisation de la commune, Réalisation d'une interconnexion entre Neung-sur-Beuvron La Ferté-Beauharnais pour la sécurisation de cette dernière, Sécurisation de Millaçay par la réalisation d'une interconnexion depuis les réseaux de Romorantin-Lanthenay.
SOLOGNE EST	Chaumont-sur-Tharonne, La Ferté-Beauharnais, Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre, Saint-Viâtre, Salbris, Souesmes, Vouzon, Yvoy-le-Marron, SIVOM de Souvigny-en-Sologne Chaon	Arsenic à Chaumont-sur-Tharonne, Yvoy-le-Marron, Saint-Viâtre, Sécurisation des collectivités par la réalisation d'interconnexions	Plus de problème de qualité des eaux, mais pas d'évolution du niveau de sécurisation	Salbris ne dispose plus de ressource autre que la nappe du Cénomanienn, la filière Sauldre n'étant plus opérationnelle	Bonne qualité	Réalisation d'une interconnexion avec Neung-sur-Beuvron pour la sécurité d'approvisionnement de La Ferté-Beauharnais, Interconnexion entre Souesmes et Pierrefitte-sur-Sauldre avec accélérateur pour assurer un secours mutuel entre les deux communes, En fonction de la position exacte du futur ouvrage de production de Lamotte-Beuvron, la sécurisation de Vouzon pourra être envisagée soit par la création d'un nouveau forage, soit par une interconnexion avec ce futur ouvrage (étude technico-économique nécessaire), Réalisation d'un ouvrage de secours à Nouan-le-Fuzelier, Chaumont-sur-Tharonne, Yvoy-le-Marron et Saint-Viâtre, Réalisation d'une interconnexion avec le SIAEP de Selles-Saint-Denis-La-Ferté-Imbault à Salbris pour palier à une défaillance du forage ETAMAT.
VALLÉES DU CHER ET DE LA SAULDRE	Marcilly-en-Gault, Romorantin-Lanthenay, SIAEP de Gièvres Pruniers-en-Sologne, SIVOM de Mennetou-sur-Cher, SIAEPA de Selles-Saint-Denis La Ferté-Imbault, SIAEP de la Vallée de la Rère, SIAEP de Villeherviers Loreux	Arsenic dans l'eau distribuée de Marcilly-en-Gault	Baisse de débit importante constatée sur le forage de la Tremblois à Theillay Pas de problème de qualité de l'eau distribuée Bilan ressources-besoins à l'horizon 2030 excédentaire (en journée moyenne comme en jour de pointe) Collectivités sécurisées car elles disposent de plus d'un point de captage	11 des 16 ouvrages de production du secteur puisent dans la nappe du Cénomanienn	Bonne qualité	Le SIAEP de la Vallée de la Rère dispose d'un secours par le SIVOM de Mennetou-sur-Cher, mais dont le débit est limité à 8-10 m3/h. Afin d'améliorer le secours de ce syndicat, un secours à partir du SIAEP de SELLES-SAINT-DENIS-LA FERTÉ-IMBAULT pourrait être envisagé, en équipant l'interconnexion existante d'un accélérateur (15m3/h).

Etat des lieux SDAEP 2012 pour les communes appartenant au territoire du SCoT

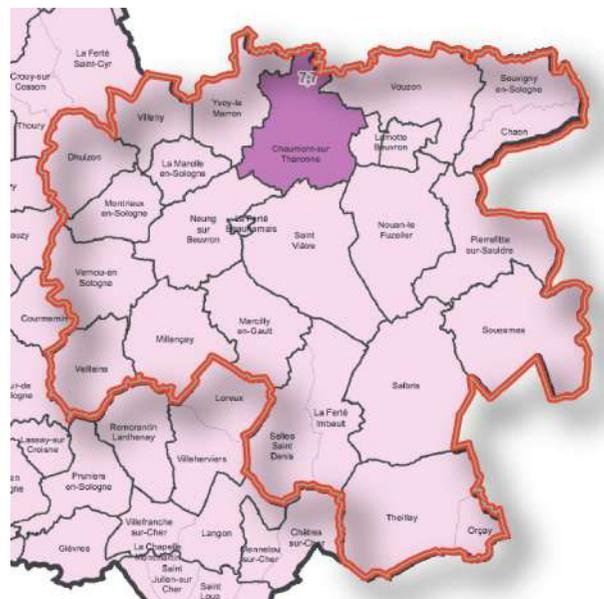
Source SDAEP Loir et Cher 2012 ; Traitement EAU

Le SDAEP découpe le département en différents secteurs, selon les problématiques rencontrées. Les communes du SCoT sont comprises dans les secteurs suivants : « Sologne Centre et Ligérienne », « Sologne est », et « Vallées du Cher et de la Sauldre ».

→ Comme détaillé dans le tableau, si des traces d'arsenic avaient pu être relevées en 2001 dans les eaux captées, l'eau demeure de bonne qualité aujourd'hui.

Comme en témoignent ces cartes de l'ARS Centre-Val-de-Loire, les eaux distribuées sur le territoire du SCoT ne présentent aucune problématique en termes de teneur en nitrates et pesticides. Seule la commune de Chaumont-sur-Tharonne dépassait de 2% le seuil de conformité bactériologique en 2014.

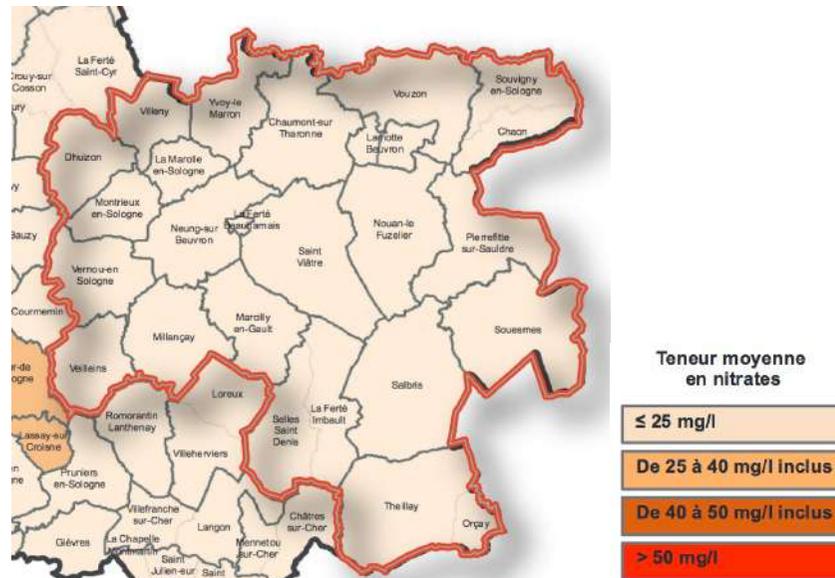
Qualité bactériologique des eaux distribuées 2014
Source ARS Centre-Val-de-Loire



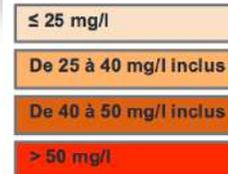
% de non-conformité bactériologique



Teneur en nitrate des eaux distribuées 2014
Source ARS Centre-Val-de-Loire



Teneur moyenne en nitrates



Teneur en pesticide des eaux distribuées 2014
Source ARS Centre-Val-de-Loire



Conformité (teneur ≤ à 0.1 µg/l)
Non conformité

■ Les périmètres de protection de captage

Sur l'ensemble du Loir-et-Cher, on recensait **179 captages** en décembre 2012 : 175 concernaient des eaux souterraines, et 4 des eaux superficielles. Cela représentait, en termes de population alimentée par ces captages, 227 339 personnes par les eaux souterraines, et 97 843 personnes en eaux mélangées.

En 2012, en Loir-et-Cher



Nombre de captages en service : **179**

Nombre de captages destinés à l'abandon : **13**

Nombre de captages protégeables : **166**

- ➔ Sur le territoire du SCoT, 22 forages en activité sont recensés, ainsi qu'un projet de captage, à Lamotte-Beuvron.
- ➔ Aucune protection type « captage prioritaire » au sens du Grenelle de l'Environnement n'a été recensé sur le territoire du SCoT, ce qui indique l'absence de pressions importantes sur la ressource.

Caractéristiques des captages du SCoT
(Source ARS ; traitement EAU)

Commune	Nom de l'ouvrage	Code BSS	Etat
Chaumont-sur-Tharonne	Château d'Eau	04302X0001	Actif
Dhuizon	La Belle Etoile	04297X0001	Actif
La Ferté Beauharnais	La Croix de Saint-Viâtre	04305X0012	Actif
La Ferté Imbault	Les Pellois	04616X0001	Actif
Lamotte Beuvron	Les Ecoles	04307X0002	Actif
Lamotte Beuvron	Les Pins	04307X0019	Actif
Lamotte Beuvron	Les Mahaudières		En projet
Marcilly-en-Gault	Le Bourg	04611X0001	Actif
Millançay	Château Gaillard	04604X0001	Actif
Montrieux-en-Sologne	La Vigne	04298X0001	Actif
Neung-sur-Beuvron	Sainte-Alice	04298X0014	Actif
Nouan-le-Fuzelier	Château d'Eau	04307X0003	Actif
Pierrefitte-sur-Sauldre	Le Merisier	04308X0047	Actif
Saint-Viâtre	Saint-Viâtre rue des AFN	04306X0003	Actif
Salbris	Le Golf	04613X0069	Actif
Salbris	L'Etamat	04613X0076	Actif
Selles-Saint-Denis	Le Piperon	04616X0015	Actif
Souesmes	Le Mousselet	04621X0057	Actif
Theillay	Les Robins	04913X0039	Actif
Theillay	La Tremblois	04913X0049	Actif
Veilleins	Le Petit Brévignon	04607X0003	Actif
Villeny	La Noue	04294X0012	Actif
Vouzon	Le Buisson Pouilleux	04303X0004	Actif
Yvoy-le-Marron	Yvoy-le-Marron Le Bourg	04301X0001	Actif

Source : SDAEP Loir-et-Cher 2012 – Agence de l'eau Loire-Bretagne – ARS Centre-Val-de-Loire

Localisation des captages et périmètres de protection sur le territoire du SCoT
Source ARS



- Une distribution d'eau peu mutualisée, avec une prédominance de l'affermage

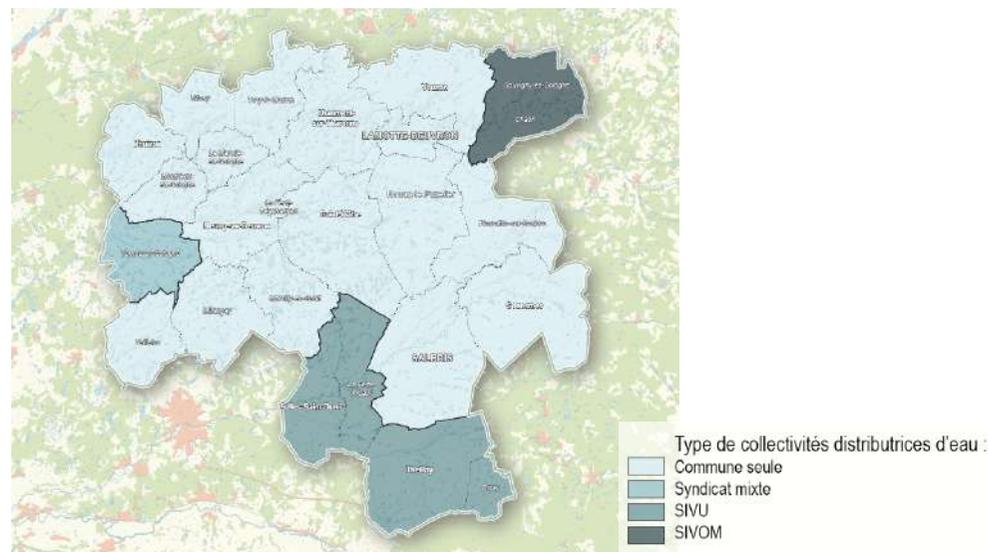
Le Pays compte 22 entités chargées de la production, du transfert et de la distribution des eaux potables, pour 25 communes. **La gestion de l'eau est donc très morcelée.** De taille très variable, les Unités de Gestion de l'Eau (UGE) sont en majorité constituées d'une commune seule.

11 communes du territoire du SCoT ont recours à la gestion en régie. Le tableau ci-dessous recense les exploitants d'eau potable par commune :

Nom de la commune	Raison sociale contribuable
LAMOTTE-BEUVRON	CIE DES EAUX ET DE L'OZONE DIRECTION REG. LOIRE POITOU
SAINT-VIATRE	CIE DES EAUX ET DE L'OZONE DIRECTION REG. LOIRE POITOU
SALBRIS	CIE DES EAUX ET DE L'OZONE DIRECTION REG. LOIRE POITOU
YVOY-LE-MARRON	COMMUNE D'YVOY LE MARRON
DHUIZON	COMMUNE DE DHUIZON
FERTE-BEAUHARNAIS	COMMUNE DE LA FERTE BEAUHARNAIS
MAROLLE-EN-SOLOGNE	COMMUNE DE LA MAROLLE EN SOLOGNE
MARCILLY-EN-GAULT	COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE	COMMUNE DE MONTRIEUX EN SOLOGNE
NOUAN-LE-FUZELIER	COMMUNE DE NOUAN LE FUZELIER
PIERREFITTE-SUR-SAULDRE	COMMUNE DE PIERREFITTE SUR SAULDRE
VEILLEINS	COMMUNE DE VEILLEINS
VILLENY	COMMUNE DE VILLENY
VOUZON	COMMUNE DE VOUZON
VEILLEINS	SABATP
CHAUMONT-SUR-THARONNE	SAUR DIR. REGIONALE CENTRE OUEST
CHAON	SIVOM DE SOUVIGNY EN SOLOGNE
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	SIVOM DE SOUVIGNY EN SOLOGNE
VERNOU-EN-SOLOGNE	SYND. DE COURMENIN
FERTE-IMBAULT	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
MILLANCAY	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
NEUNG-SUR-BEUVRON	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
ORCAY	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
SALBRIS	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
SELLES-SAINT-DENIS	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
SOUESMES	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
THEILLAY	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
VEILLEINS	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

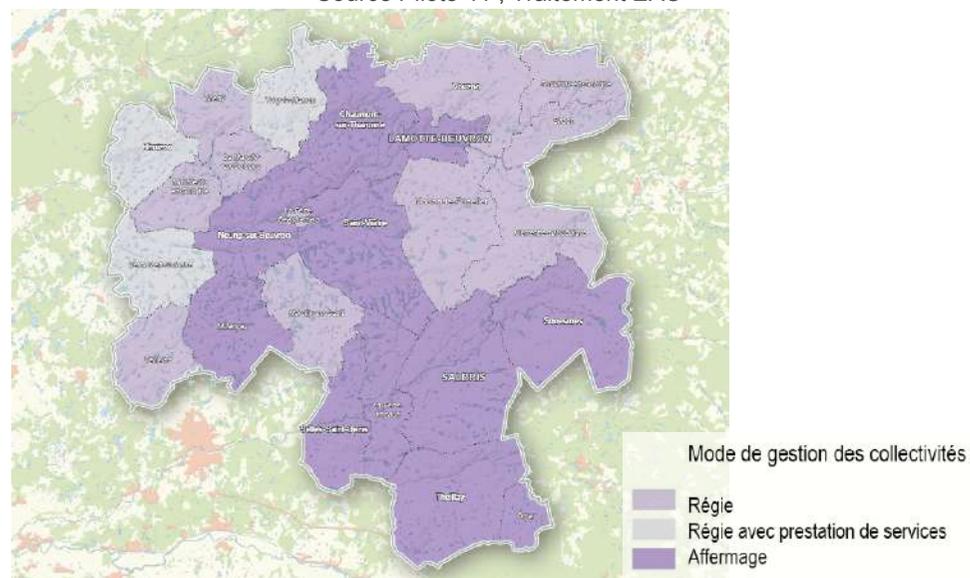
Les collectivités distributrices d'eau sur le territoire du SCoT

Source SDAEP 2012 ; Traitement EAU



Mode de gestion de l'AEP

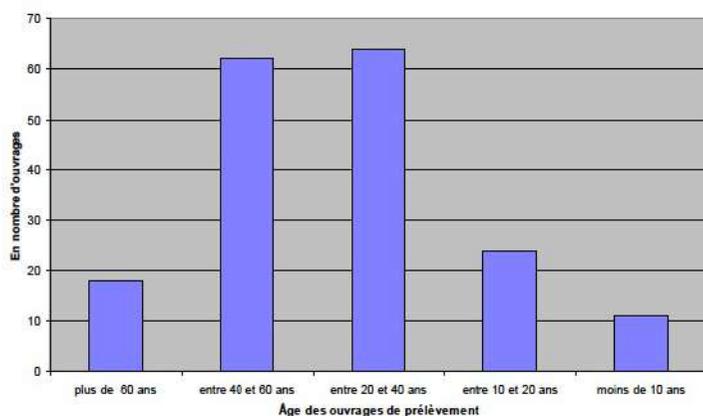
Source Pilote 41 ; Traitement EAU



TENDANCES

- Un parc de forages vieillissant

L'âge médian des ouvrages est de 38 ans, et 45% des ouvrages de prélèvement ont plus de 40 ans. Cela s'est traduit, au cours des années 2000, par des effondrements de forages, avec, pour certaines collectivités ne disposant pas d'ouvrages de secours ou d'interconnexion, des situations d'urgence à gérer.



- Quelques mutualisations entre communes pour la gestion de l'Eau

A l'échelle départementale, on observe qu'entre 2001 et 2012, des coopérations se sont créées entre communes : le nombre d'Unités de Gestion de l'Eau est en effet passé de 150 à 129, grâce à des fusions. Ces rapprochements demeurent cependant marginaux.

Source : SDAEP Loir-et-Cher 2012 – Services Eau France

ENJEUX

- Comment améliorer les interconnexions entre les communes compétentes et encourager une gestion moins morcelée de la ressource pour éviter les situations d'urgence, notamment en cas d'effondrement des forages, aujourd'hui vieillissants ?
- Comment garantir un usage de l'eau sur le long terme ? (sécurisation des réseaux de distribution entre les captages structurants)
- Comment économiser la ressource ? (rendements des réseaux, gestion différenciée selon les consommateurs, adaptation des prélèvements à la ressource)

GOVERNANCE

- Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Loir-et-Cher

Pour mettre à disposition des communes compétentes (UGE) des solutions cohérentes d'exploitation solidaire et de bonne protection des ressources, le Conseil Général a élaboré un premier SDAEP en 2001. Avec le soutien du Département et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ont été réalisées de nouvelles interconnexions entre collectivités, la mise en place de périmètres de protection des captages, des actions d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée... Une révision de ce document a été adoptée en 2012.

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Un assainissement collectif majoritairement géré à l'échelle communale
 - Un assainissement non collectif essentiellement géré à l'échelle intercommunale :
1. Depuis février 2003, la Communauté de communes de la Sologne des Etangs assure la gestion du SPANC en partenariat avec le Conseil Général du Loir-et-Cher
 2. La Communauté de communes Cœur de Sologne assure depuis janvier 2007 le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, mais a choisi de déléguer certaines missions de ce service à Véolia Eau.
 3. Le SPANC de la Sologne des Rivières a été créé en décembre 2005.

SPANC = Service Public d'Assainissement Non Collectif

Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement - EauFrance

Entités en charge de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire du SCoT (Source : Eau France ; traitement : EAU)

Commune	AC	ANC
Chaon	Chaon (CTP)	CC Cœur de Sologne
Chaumont-sur-Tharonne	Chaumont-sur-Tharonne (CTP)	CC Cœur de Sologne
Lamotte-Beuvron	Lamotte-Beuvron (CTP)	CC Cœur de Sologne
Nouan-le-Fuzelier	Nouan-le-Fuzelier (CTP) + Desservie par Pierrefitte-sur-Sauldre (PTD)	CC Cœur de Sologne
Souigny-en-Sologne	Souigny-en-Sologne (CTP)	CC Cœur de Sologne
Vouzon	Vouzon (CTP)	CC Cœur de Sologne
Dhuizon	Dhuizon (CTP)	CC Sologne des Etangs
La Ferté-Beauharnais	La Ferté-Beauharnais (CTP)	CC Sologne des Etangs
La Marolle-en-Sologne	La Marolle-en-Sologne (CTP)	CC Sologne des Etangs
Millançay	Millançay (CTP)	CC Sologne des Etangs
Montrieux-en-Sologne	Montrieux-en-Sologne (CTP)	CC Sologne des Etangs
Neung-sur-Beuvron	Neung-sur-Beuvron (CTP)	CC Sologne des Etangs
Saint-Viâtre	Saint-Viâtre (CTP)	CC Sologne des Etangs
Veilleins	Veilleins (CTP)	CC Sologne des Etangs
Vernou-en-Sologne	Vernou-en-Sologne (CTP)	CC Sologne des Etangs
Villeny	Villeny (CTP)	CC Sologne des Etangs
Yvoy-le-Marron	Yvoy-le-Marron (CTP)	CC Sologne des Etangs
La Ferté-Imbault	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Selles-Saint-Denis (CTP)	CC Sologne des Rivières
Marcilly-en-Gault	Marcilly-en-Gault (CTP)	CC Sologne des Rivières
Orçay	Orçay (CTP)	CC Sologne des Rivières
Pierrefitte-sur-Sauldre	Pierrefitte-sur-Sauldre (CTP)	CC Sologne des Rivières
Salbris	Salbris (CTP)	CC Sologne des Rivières
Selles-Saint-Denis	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Selles-Saint-Denis (CTP)	CC Sologne des Rivières
Souesmes	Souesmes (CTP) + Desservie par Pierrefitte-sur-Sauldre (CTP)	CC Sologne des Rivières
Theillay	Theillay (CTP)	CC Sologne des Rivières

■ Les stations d'épuration

26 stations d'épuration étaient en service en septembre 2013 sur le territoire du SCoT, pour une capacité totale de traitement de **39 118 EH** (équivalent-habitants), **pour 30 830 habitants**.

Elles sont de taille variée : la moitié dispose d'une capacité excédant 1 000 EH (jusqu'à 9 000 EH pour la station de Lamotte-Beuvron).

Les plus importantes sont reliées aux pôles urbains principaux, comme Lamotte-Beuvron et Salbris, le long des axes de communication et des cours d'eau.

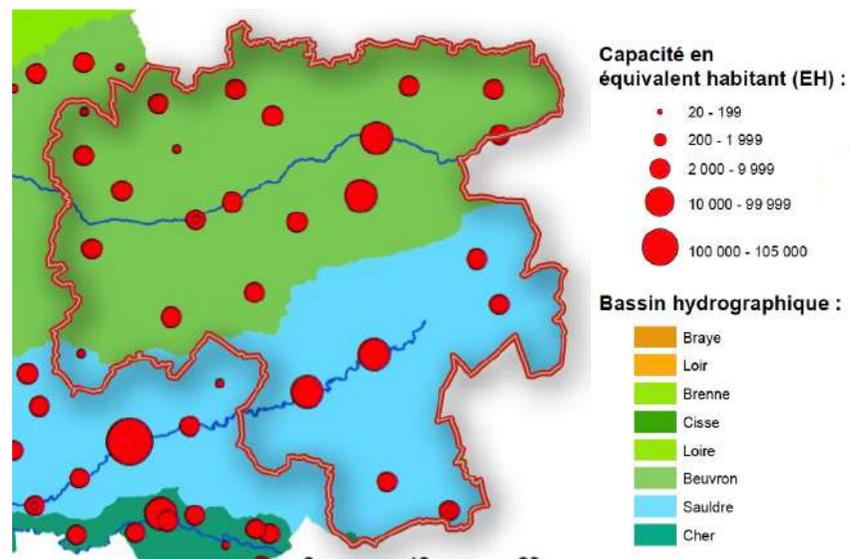
Selon le portail d'information sur l'assainissement communal, l'ensemble de ces STEP sont conformes en équipements et en performance en 2014, exceptée la station de Neung-sur-Beuvron (0441159S0001), non conforme en performance.

En revanche, seules trois d'entre elles ont été construites il y a moins de 10 ans, à Vernou-en-Sologne, Pierrefitte-sur-Sauldre et Chaumont-sur-Tharonne.

Sources : Portail d'information sur l'assainissement communal (MEDDE), Atlas cartographique CAUE 41

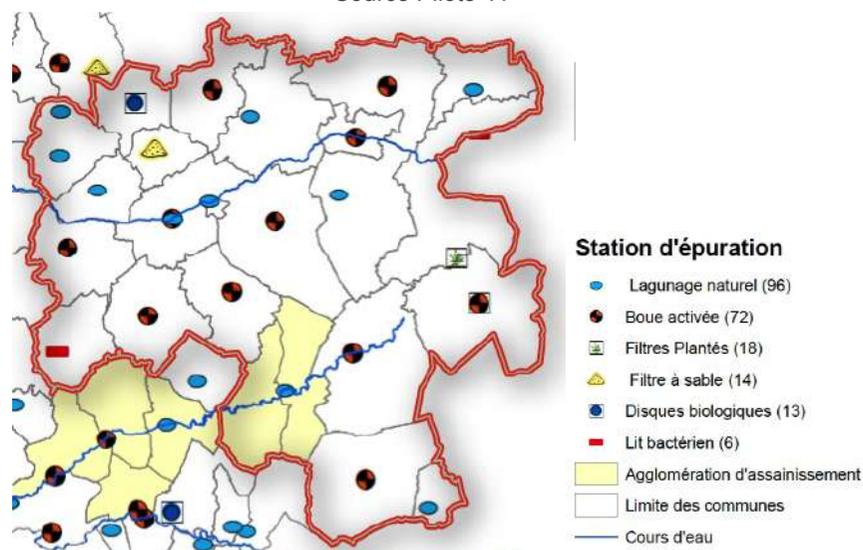
Capacité de traitement des stations d'épuration sur le territoire du SCoT

Source Pilote 41



Typologie des stations d'épuration sur le territoire du SCoT

Source Pilote 41



DECHIFFRAGE

- Rejets des STEP et Qualité de l'eau

Les rejets des STEP peuvent avoir des conséquences sur la qualité de l'eau lorsqu'ils sont mal traités ou lors d'orages. Le dimensionnement des stations doit être traité avec vigilance.

- Rejets des STEP et Eau potable

Il faut être vigilants quant à la proximité des captages avec les STEP

- Pollution et risques

Le risque d'inondation lors d'orage augmente les volumes d'eau en entrée : des pertes de pollution peuvent être constatées lors des déversoirs d'orage.

ENJEUX

- Comment améliorer les réseaux de collecte et les quantités traitées ?

GOUVERNANCE

- Le Plan National d'Assainissement (2012-2018)

C'est le Plan d'action « pour une politique d'assainissement contribuant aux objectifs de qualité des milieux aquatiques », dont les principaux objectifs sont d'achever la mise en œuvre de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) de mettre en conformité les collectivités au titre des nouvelles obligations communales fixant des objectifs de qualité des milieux, de contribuer à sécuriser et pérenniser les filières de gestion des boues et d'intégrer l'assainissement dans une logique de développement rural.

Ce plan fait suite au « Plan d'actions pour la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées des collectivités locales » mis en place en 2007 et qui fixait l'échéance de mise en conformité à fin 2011. Le nouveau Plan national d'assainissement devrait parfaire d'achever les objectifs du plan de 2007.

- Les SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)

Ces services publics sont chargés de :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'ANC
- contrôler les installations d'ANC.

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

SOMMAIRE

- p. 208-220 FICHE 4
L'énergie
- p. 221-224 FICHE 5
Le changement climatique
- p. 225-226 FICHE 6
La qualité de l'air

ÉTAT DES LIEUX

La consommation énergétique

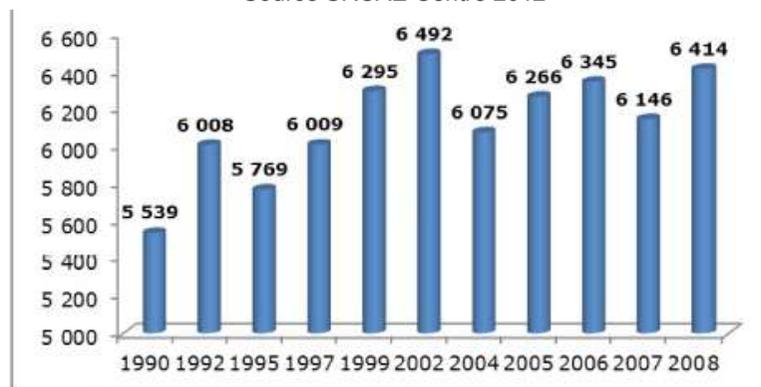
- Une dépendance du Centre aux **produits pétroliers**

En 2008, la Région a consommé 6 414 ktep en énergie finale, ce qui représente une hausse de 4,4% par rapport à l'année précédente. Entre 1990 et 2008, le pic de consommation énergétique correspond à l'année 2002, avec près de 6 500 ktep consommés.

En région Centre, les produits pétroliers sont l'énergie la plus consommée, en représentant près de la moitié des besoins (48%) ; la consommation d'énergie repose à plus des 2/3 sur les hydrocarbures.

Evolution de la consommation énergétique finale entre 1990 et 2008 (en ktep) pour la région Centre

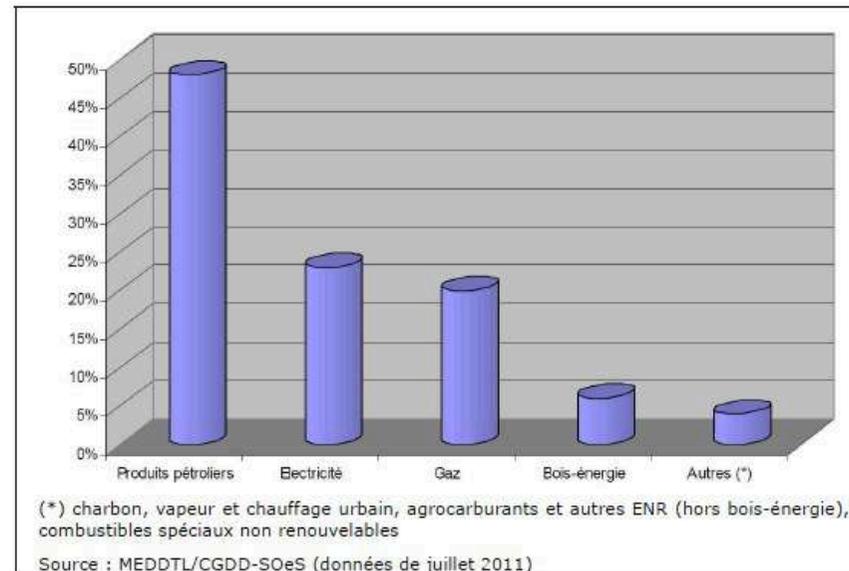
Source SRCAE Centre 2012



Source : MEDDTL/CGDD-SOeS (données de juillet 2011)

Consommation énergétique régionale en 2008 par type d'énergie

Source SRCAE Centre 2012



- Près de la moitié de l'énergie allouée aux **secteurs résidentiel et tertiaire**

En 2008, le secteur résidentiel tertiaire représentait 46% de l'énergie finale consommée (le résidentiel représente 31% de la consommation régionale, et le tertiaire 15%).

En comparaison avec la situation nationale, les secteurs résidentiel-tertiaire et agricole pèsent davantage en Région Centre (ils représentent respectivement 41 et 2% en France, contre 46 et 4% à l'échelle régionale).

Le secteur résidentiel et tertiaire

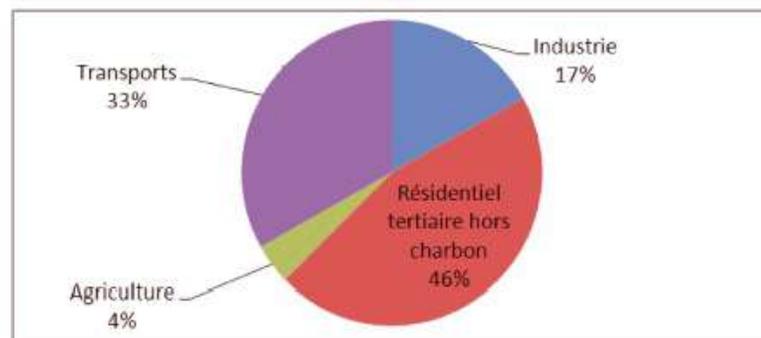
L'électricité représente près de 36% de la consommation d'énergie finale du secteur. Les hydrocarbures (gaz et produits pétroliers) répondent à plus de la moitié des besoins énergétiques. La tendance globale depuis 1990 est à l'augmentation des besoins énergétiques, avec une part croissante de l'électricité.

Le secteur industriel

Les hydrocarbures représentent 55% de l'énergie finale consommée. Le gaz représente à lui seul 45% de la consommation énergétique finale de ce secteur. Depuis 1990, la part des produits pétroliers n'a cessé de diminuer au profit notamment du gaz naturel.

Consommation d'énergie finale en région Centre par secteur en 2008

Source SRCAE Centre 2012

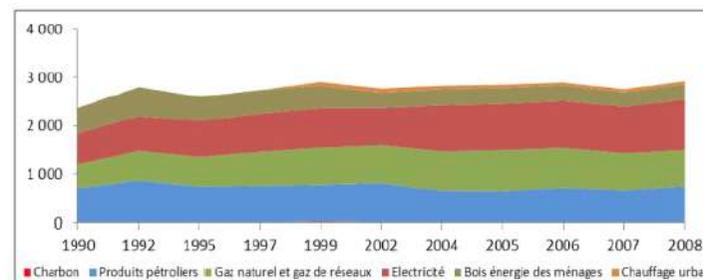


Source : MEDDTL/CGDD-SOeS (données de juillet 2011)

Evolution de la répartition des besoins énergétiques 1990-2008 :

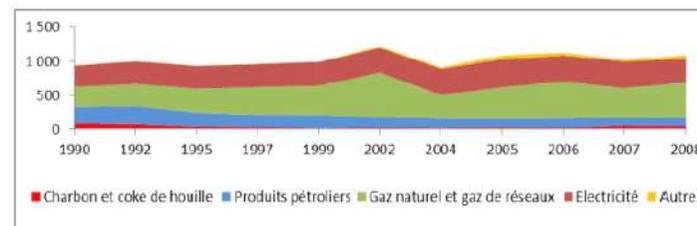
Source SRCAE Centre 2012

1. Dans le secteur résidentiel et tertiaire



Source : MEDDTL/CGDD-SOeS (données de juillet 2011)

2. Dans le secteur industriel



Source : MEDDTL/CGDD-SOeS (données de juillet 2011)

Le secteur agricole

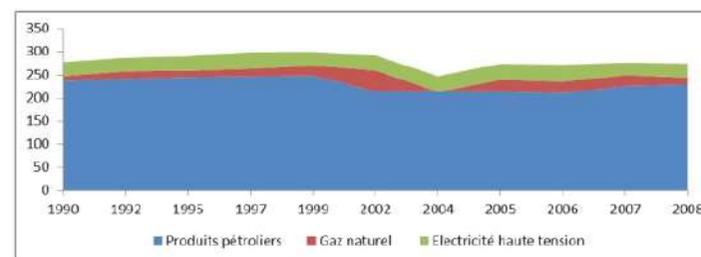
Les produits pétroliers représentent 83% de l'énergie finale consommée. La consommation apparaît stable depuis 1990.

Le secteur du transport

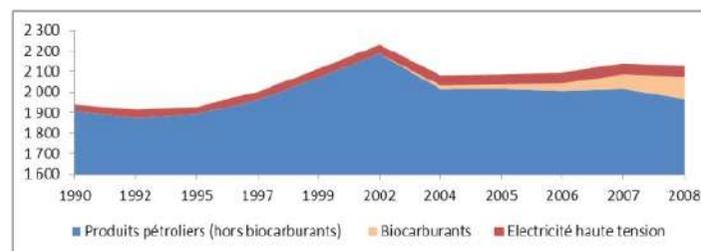
Les produits pétroliers représentent 92% de l'énergie finale consommée. Depuis 2002, les agrocarburants/biocarburants ont fait leur apparition et prennent une place de plus en plus importante dans la consommation énergétique du secteur. La raison principale est leur introduction dans les carburants et la croissance de leur proportion au fil des ans.

Source : SRCAE Centre 2012

3. Dans le secteur agricole



4. Dans le secteur du transport



Source : MEDDTL/CGDD-SOeS (données de juillet 2011)

La production énergétique

En 2008, la production régionale d'énergie primaire est de 20 378 ktep (hors énergies renouvelables thermiques), soit 17% de la production en France métropolitaine.

- La production d'énergies non renouvelables

L'électricité

Le Centre est un important **pôle de production d'électricité d'origine nucléaire**, en représentant près de 19% de la production nationale. La Région compte 4 centrales nucléaires (Belleville-sur-Loire, Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux et Dampierre-en-Burly – soit aucune sur le territoire du SCoT), et 12 réacteurs.

En 2013, la production d'électricité primaire nucléaire a été de 68,3 TWh.

La production pétrolière

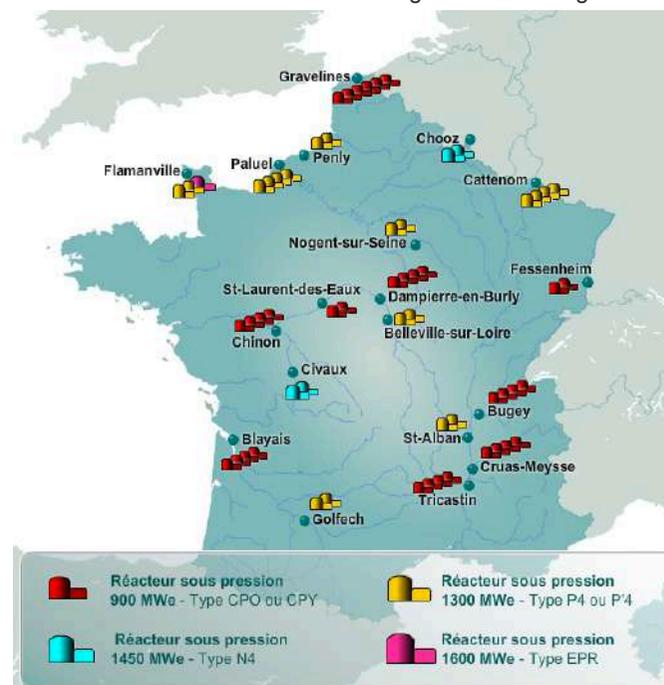
En Région Centre, le niveau de production de pétrole est stable depuis une dizaine d'années. En 2008, 44 305 tonnes de pétrole brut ont été produites, majoritairement issues de l'exploitation dans le Loiret des réserves du néocamien à Chuelles, Châteaurenard, Saint-Firmin-des-Bois et Courtenay.

La production de la Région représentait, en 2008, environ 4,5% de la production nationale.

Source : SRCAE Centre 2012 ; ASN ; Observatoire Régional des Energies

Le parc français des centrales nucléaires

Source Observatoire Régional des Energies



Production d'électricité nucléaire en Région Centre-Val de Loire 2008-2013

Source Observatoire Régional des Energies



■ Les énergies renouvelables

L'hydroélectricité

La Région compte **22 installations hydroélectriques**. La puissance hydraulique est stable depuis plusieurs années et s'élève à 91 MW. La production est en moyenne de l'ordre de 140 GWh, soit 12 ktep.

La biomasse

La production annuelle d'énergie issue de la biomasse s'élève à 5 000 Gwh en 2010, soit 6,7% de la consommation énergétique régionale. L'énergie produite est majoritairement thermique (93%), avec une **prépondérance du bois-énergie**.

- Les agrocarburants

Il existe deux sites de production de bioéthanol en région Centre : les sucreries de Toury et d'Artenay, qui en produisent à partir de betteraves.

- Le biogaz

Fin 2010, la région comptait 9 installations de valorisation de biogaz : 3 installations de type agricole, 2 STEP, et 4 ISDND (Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux). La production estimée est de 6 ktep/an.

Bilan de la biomasse énergie 2010 – Région Centre

Source SRCAE Centre 2012

PRODUCTION DE CHALEUR	Bois énergie (chaudières coll et ind.) nb installations 104 puissance installée (kW) 216 745 kW tonne de bois valorisés par an 286 204 t production annuelle (MWh/an) 892 154 MWh/an équivalent tep/an 76 725 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 264 970	
	Bois énergie (chaudières ind., poêles et cheminées) Estimation tonne de bois valorisés par an 1 232 570 production annuelle (MWh/an) 3 697 700 MWh/an équivalent tep/an 318 000 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 1 161 078	
	Biogaz nb de sites 6 production de chaleur (MWh/an) 20 364 MWh/an équivalent tep/an 1 751 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 6 048	
	Incinération nb de site 4 production de chaleur (MWh/an) 23 765 MWh/an équivalent tep/an 2 044 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 7 058	
	TOTAL PRODUCTION THERMIQUE (MWh/an) production annuelle thermique (MWh/an) 4 634 000 MWh/an équivalent tep/an 398 520 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 1 439 154	
PRODUCTION D'ELECTRICITE	Biogaz nb de site 6 production d'électricité (MWh/an) 48 139 MWh/an équivalent tep/an 4 140 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 14 442	
	Incinération nb de site 6 production d'électricité (MWh/an) 117 103 MWh/an équivalent tep/an 10 071 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 35 131	
	TOTAL PRODUCTION ELECTRIQUE (MWh/an) production annuelle électrique (MWh/an) 165 200 MWh/an équivalent tep/an 14 211 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 49 572	
CARBURANTS	Agrocarburants Production annuelle (MWh/an) 202 500 MWh/an équivalent tep/an 17 415	
TOTAL TOUTES ENERGIES RENOUVELABLES production annuelle (MWh/an) 5 001 700 MWh/an équivalent tep/an 430 100 rejet de CO ₂ évité (tCO ₂ /an) 1 488 726		

- Le bois-énergie : un secteur en pleine expansion

On recense **104 chaufferies bois** à fin 2010 en Région Centre, pour une puissance totale de 212 MW et 281 000 tonnes de bois consommées, dont 57 chaufferies collectives (représentant 74 100 tonnes/an), 12 chaufferies industrielles – hors industrie du bois – (représentant 46 200 tonnes/an) et 35 chaufferies bois pour une consommation de 161 000 tonnes (autoconsommation).

Ainsi, la consommation en chaufferies automatiques au bois (hors industrie du bois) représentait en volume au moins 10% de la consommation domestique, soit **120 000 tonnes consommées**. La part des plaquettes forestières ne dépassait pas 10% de la totalité des bois consommés dans les chaufferies de la région. Seuls 5 opérateurs-fournisseurs assuraient 87% des approvisionnements des chaufferies collectives et industrielles.

Malgré l'importance de la ressource énergétique forestière sur le territoire du SCoT, aucune chaufferie collective ou industrielle au bois n'était en service en 2006.

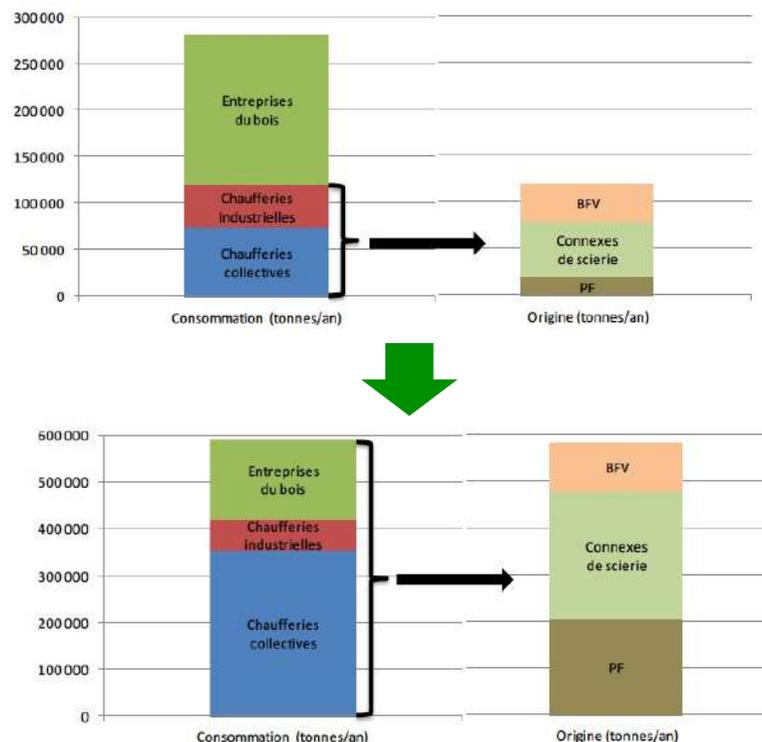
Ce secteur a cependant connu une forte évolution depuis 3-4 ans : en juillet 2014, on recense **146 chaufferies bois** dont la puissance totale atteint **323,2 MW** et la consommation en bois est de **592 000 tonnes/an**, réparties en 35% de plaquettes forestières, 47% de produits connexes et 18% de bois en fin de vie.

En un peu plus de 3 ans, le développement des puissances et consommations bois énergie a reposé sur **3 projets de cogénération**, qui ont représenté 89% des besoins nouveaux en bois énergie et 46% de la consommation actuelle du BE en région Centre.

Source : *Evaluation de la contribution des équipements de combustion de bois de plus de 10 000 t à la structuration de la filière d'approvisionnement sur l'ouest de la France – ADEME 2015*

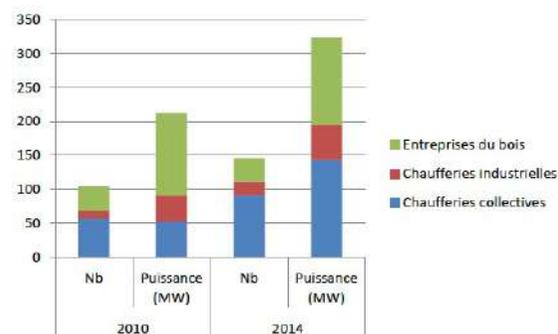
Consommation et origine du bois énergie en région Centre en 2010, et 2014

Source ADEME



Evolution du nombre et de la puissance des chaufferies bois entre 2010 et 2014

Source ADEME



L'éolien

Fin 2010, on recensait en Région Centre 50 parcs éoliens raccordés, soit une puissance de 469 MW. Cela représentait 8,2% de la puissance nationale raccordée.

En 2009, la production annuelle s'élevait à 949 Gwh, soit 82 ktep.

- Le territoire du SCoT, entièrement classé en zone Natura 2000, n'est pas inclus dans les zones favorables au développement de l'énergie éolienne, exposées dans le SRE (juin 2012).

L'énergie solaire

Le photovoltaïque est encore marginal dans la production énergétique régionale, avec une production annuelle de 2 GWh en 2009, soit moins de 1% de la production d'énergie renouvelable régionale.

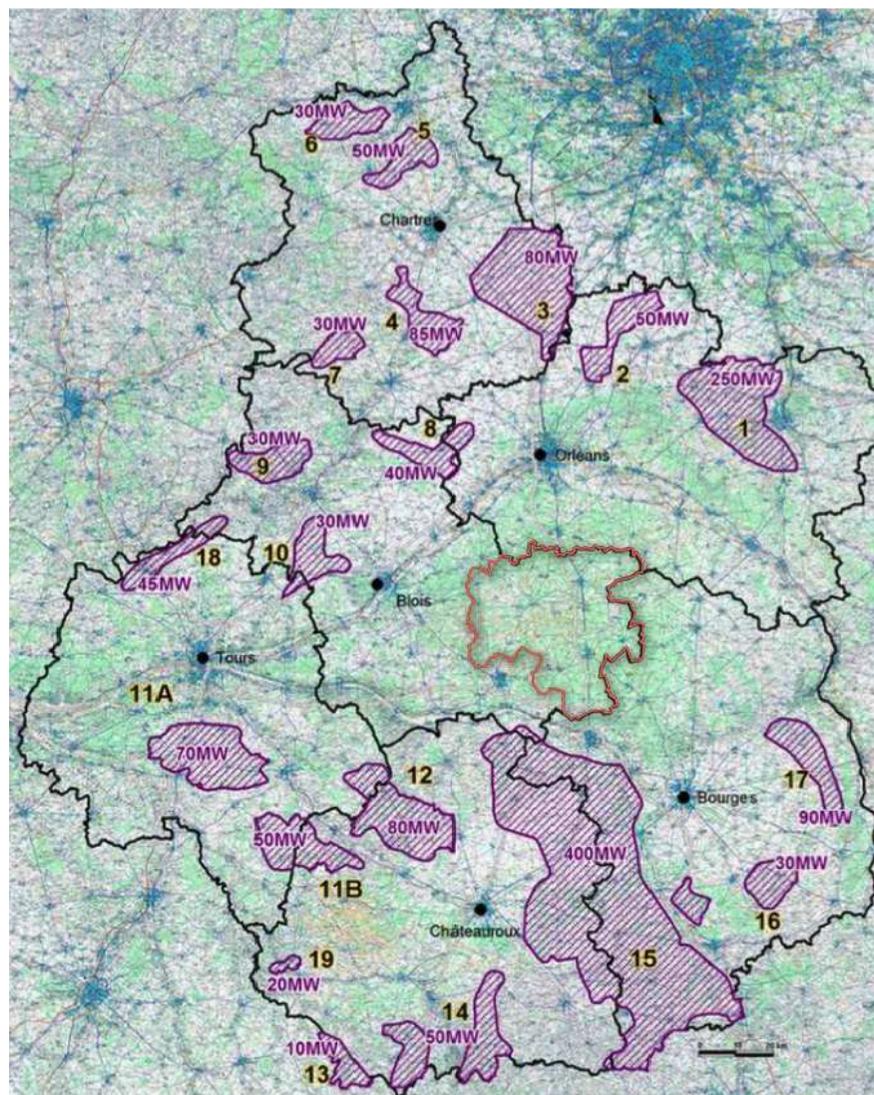
Il en est de même pour l'énergie solaire thermique, avec 10 GWh produits en 2009.

- En 2008, avec une consommation énergétique finale en Région Centre de 6 414 ktep et une production d'ENR (bois énergie et carburant très majoritairement) s'élevant à 464 ktep, la part des ENR (hors énergies de récupération) s'élève à plus de 7% de la consommation énergétique finale.

Source : SRE, SRCAE Centre 2012

Carte indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne

Source SRE



TENDANCES

- Les potentiels d'économies d'énergie et gains d'émissions de GES

Les secteurs résidentiel et tertiaire

Le chauffage est le poste le plus consommateur d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Le SRCAE identifie différents leviers pour diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES :

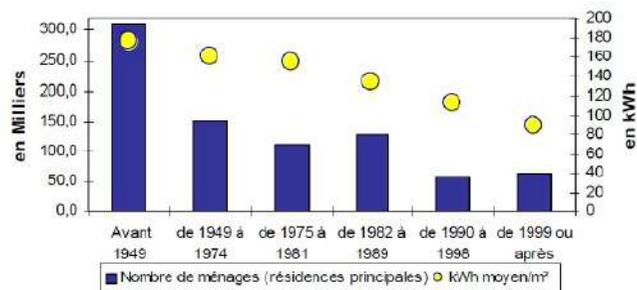
- **L'amélioration de la qualité thermique des bâtiments**, notamment via leur isolation

Sur le territoire du SCoT, près d'un tiers des résidences principales ont été construites avant 1946, ce qui interroge la vulnérabilité énergétique du parc.

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (17/08/2015) fixe les objectifs de la transition énergétique : les émissions de GES devront être réduites de 40% à l'horizon 2030 et divisées par 4 d'ici à 2050. La consommation énergétique finale sera divisée par 2 en 2050 par rapport à 2012, et la part des EnR sera portée à 32% en 2030. La loi met l'accent sur la rénovation thermique des bâtiments et la construction de bâtiments à haute performance énergétique, avec un objectif de 500 000 rénovations lourdes par an d'ici à 2017.

Energie finale moyenne consommée par m2 dans les maisons individuelles selon l'âge du parc en Centre

Source SRCAE Centre 2012



- **La maîtrise de la consommation d'électricité spécifique**

L'électricité spécifique correspond à l'électricité utilisée pour les services qui ne peuvent fonctionner sans électricité (lave-linge, appareils producteurs de froid, appareils multimédia...)

Dans l'habitat, la croissance de l'électricité spécifique continue vivement, notamment à cause de la croissance des taux d'équipements en appareils multimédia et une automatisation croissante de nos modes de vie.

- L'utilisation de systèmes de production d'énergie **plus performants** (chaudières à haut-rendement, chaudières à condensation) et substitution des systèmes de chauffage (passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables)
- L'utilisation des agro-matériaux (composés de fibres naturelles et polymères biosourcés)

Le secteur industriel

Les leviers identifiés par le SRCAE sont :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique : par la mise en œuvre de techniques existantes économes au niveau des procédés et par des actions plus transversales (transmission de fluides caloporteurs, production de froid, chauffage et éclairage des locaux...)
- La substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, et notamment du bois
- La mobilisation des biodéchets (valorisation des déchets non dangereux, non inertes)

Source : SRCAE Centre 2012

Le secteur agricole

Les leviers identifiés par le SRCAE sont :

- l'amélioration des consommations des machines agricoles,

Cela passe notamment par une amélioration des réglages des machines agricoles, une meilleure adaptation aux besoins, une simplification des itinéraires culturaux et un renouvellement de la flotte des machines agricoles.

- la maîtrise de la consommation énergétique dans les bâtiments et dans les serres,
- la modification des pratiques culturales, avec notamment l'optimisation des apports azotés, afin de réduire les émissions de protoxyde d'azote liées à la fertilisation azotée,
- le stockage de Carbone dans les sols,
- la production d'énergies renouvelables (méthanisation des déchets agricoles).

Le secteur du transport

Les déplacements domicile-travail sont générateurs en 2008 de 828 000 tonnes de CO2 du fait d'une utilisation majoritaire de la voiture. Les leviers de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES sont :

- la limitation de la vitesse et l'écoconduite,
- le développement des modes doux, du covoiturage et du transport collectif,
- la densification des zones urbaines et la mixité du tissu urbain, le télétravail,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules.

Sources : SRCAE Centre 2012, AXENNE

- Le potentiel de développement des énergies renouvelables

La biomasse

Estimations de ressource mobilisable supplémentaire en biomasse en Région Centre
Source SRCAE Centre 2012

CATEGORIE	TYPE	VALORISATION	SUPPLEMENTAIRE MOBILISABLE (tep)
BOIS	BIBE	Combustion	511.000
	Menu bois	Combustion	119.000
	Haies et alignements	Combustion	25.000
	Vignes et vergers	Combustion	6.000
	Connexes 1ère transfo du bois	Combustion	3.000
	Connexes 2ème transfo du bois	Combustion	1.300
	Ressources urbaines	Combustion	9.000
	Bois de rebut	Combustion	3.000
BIOMASSE AGRICOLE	Paille de céréales et d'oléagineux	Combustion	678.660
		Méthanisation	294.830
	Issues de silo	Méthanisation	10
	Canne de maïs	Méthanisation	25.000
	Effluents d'élevage	Méthanisation	126.900
BIOMASSE INDUSTRIELLE ET DES COLLECTIVITES	Déchets organiques d'IAA	Méthanisation	9.300
	Boues de STEP urbaines	Méthanisation	2.700
	Ordures ménagères	Méthanisation	7.100
	Huiles usagées	Méthanisation	3.200
	Déchets organiques GMS	Méthanisation	1.000
	Déchets verts hors bois	Méthanisation	1.100
TOTAL COMBUSTION			1.355.960
TOTAL METHANISATION			471.140

- La ressource mobilisable supplémentaire est estimée à 1 455 500 tep/an de biomasse, soit environ 17 000 GWh/an.

L'éolien

Si de nombreux sites peuvent être exploités à l'échelle de la Région Centre (potentiel éolien évalué à 2 600 MW), comme le sud de la Beauce et la Champagne Berrichonne, le territoire du SCoT ne constitue pas une zone favorable à l'implantation d'éoliennes.

Le solaire

Les écarts de gisement solaire à l'échelle de la Région sont faibles, variant de 1 300 à 1 500 kWh/m².an.

En puissance installée, les centrales photovoltaïques au sol représentent un potentiel d'environ 700 MWC au niveau régional.

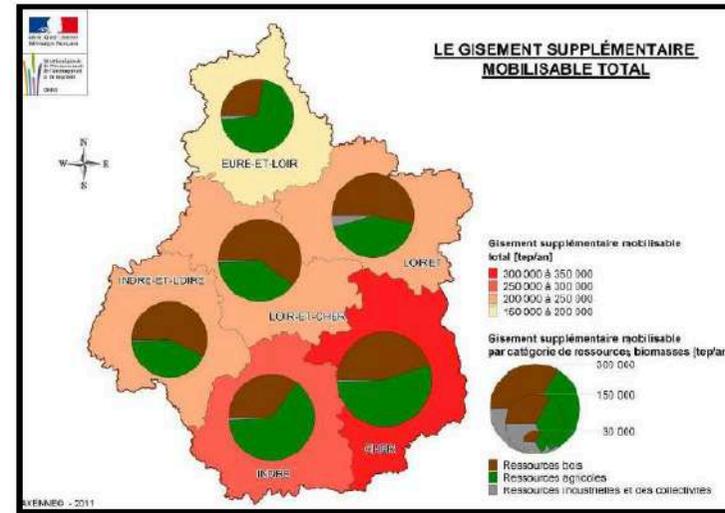
Le potentiel estimé pour la région est de 366 000 m² de capteur pour les centrales thermiques au sol.

Concernant les installations solaires sur toiture, le potentiel de surface exploitable pour le solaire photovoltaïque est estimé à 20 km² (soit 2,6 GWc) et celui pour le solaire thermique est estimé à 2,6 millions de m².

Sources : SRCAE Centre 2012, SOGREAH

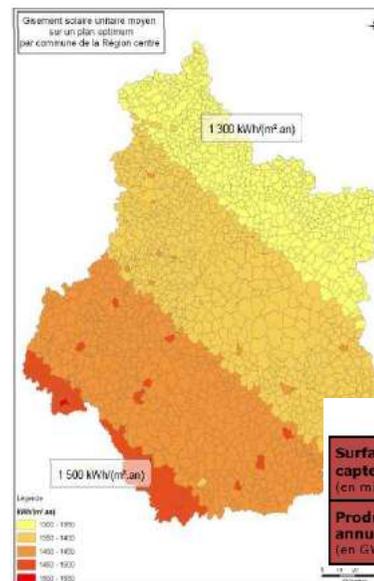
Gisement supplémentaire mobilisable en Région Centre en biomasse : un fort potentiel en bois en Loir et Cher

Source SRCAE Centre 2012



Gisement solaire moyen sur un plan optimum par commune, et potentiel solaire en Région Centre

Source SRCAE 2012



		Au sol	En toiture	Total	
Surface de capteurs (en milliers de m ²)	thermique	366	1804	1804	25229
	photovoltaïque	4948	18476	23425	
Productible annuel (en GWh/an)	thermique	209	839	839	4117
	photovoltaïque	735	2543	3278	

La géothermie

Deux technologies de géothermie sont considérées pour évaluer le potentiel global : la géothermie très basse énergie (utilisation des aquifères superficiels couplés avec une Pompe à Chaleur géothermique (PAC) ; développement de champs de sondes géothermiques avec une PAC) et la géothermie basse énergie (utilisation des aquifères « profonds » du Dogger et du Trias pour alimenter les réseaux de chaleur urbains).

Concernant les potentiels de développement de la géothermie sur aquifères superficiels pour le Loir-et-Cher, ceux-ci sont compris entre 71 et 110 ktep (scénario à 50 kWh/m²) et entre 261 et 428 ktep (scénario à 200 kWh/m²).

Les potentiels des sondes géothermiques verticales s'élèvent quant à eux à 28 ktep (scénario à 50 kWh/m²) et 89 ktep (scénario à 200 kWh/m²).

En ce qui concerne les réseaux de chaleur, seuls ont été étudiés ceux existant déjà en Région Centre : Montargis, Fleury-les-Aubrais, Orléans Centre-Ville nord, Vierzon. Aucune des communes du territoire du SCoT n'est donc concernée par ces réseaux.

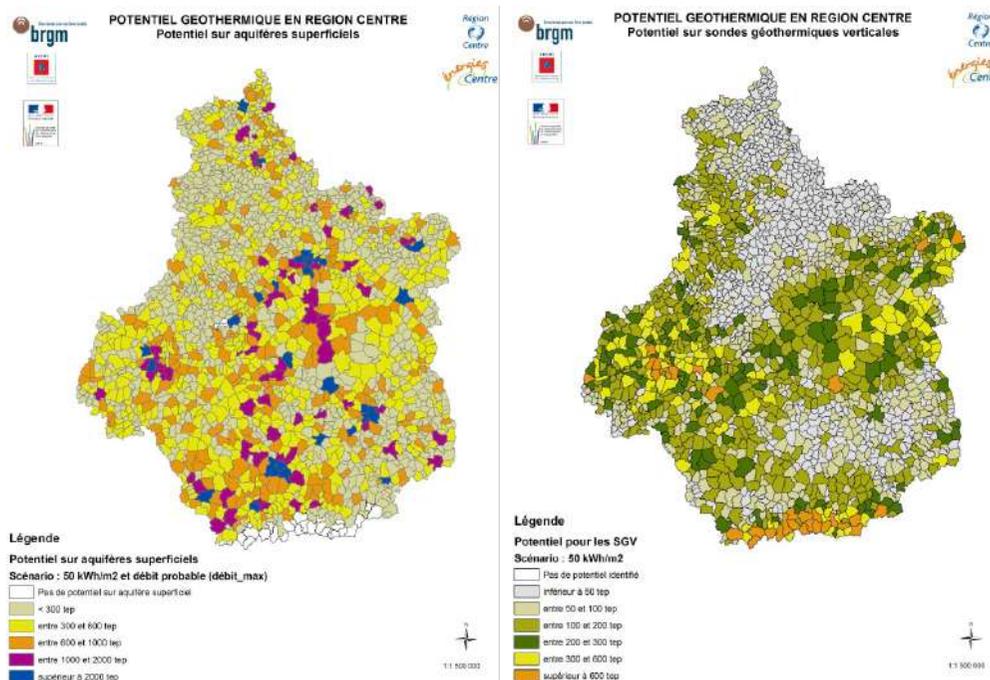
L'énergie hydraulique

La Région Centre n'a qu'un potentiel très modeste, du fait de pentes faibles, d'étiages longs et marqués, et de l'importance des cours d'eau de faible débit, donc ne permettant que des puissances limitées.

Sources : SRCAE Centre 2012, SOGREAH, SDAEP Loir-et-Cher 2012

Potentiel géothermique en Région Centre : aquifères superficiels et sondes géothermiques verticales

Source SRCAE Centre 2012



■ Les ambitions aux horizons 2020 et 2050

● Les ENR en région Centre

	En 2008	En 2020		En 2050
	Production en ktep	Production en ktep	Ordre de grandeur des gains en émissions de GES en kteqCO ₂	Production en ktep
Bois-énergie	354	650	900	700
Méthanisation	5	80	300	300
Éolien	54	560	600	900
Géothermie	5	120	200	600
Solaire thermique	1	23	40	100
Solaire photovoltaïque	0,1	25	30	200
Hydraulique	12	12		12
Total	434 ktep	1470 ktep	2.070 kteqCO₂	~2.800 ktep

● La consommation d'énergie en région Centre

	En 2008	En 2020		En 2050
	Consommation en ktep	Consommation en ktep	Ordre de grandeur des gains en émissions de GES en kteqCO ₂	Consommation en ktep
Bâtiment	2.926	2.080	1.600	800
Transports	2.127	1.730	1.200	1.500
Économie	1.361	1.190	350	800
Total	6.414 ktep	5.000 ktep	3.150 kteqCO₂	~3.100 ktep

Source : SRCAE Centre 2012

DECHIFFRAGE

■ Une Région surproductrice

La Région Centre produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme du fait notamment de sa production d'électricité d'origine nucléaire. Elle reste cependant très dépendante dans sa consommation des produits pétroliers, qui représentent près de la moitié de sa consommation d'énergie finale.

■ Le potentiel bois-énergie

La filière bois-énergie a pris un réel essor ces 5 dernières années en région Centre. Les exploitants forestiers préfèrent mobiliser les peuplements résineux pour le bois-énergie car la mécanisation y est plus facile et que la concurrence avec le bois buches est inexistante. La marge de progression de la filière semble donc la plus importante dans les trois grands massifs résineux de la région Centre, dont la Sologne.

ENJEUX

- Comment favoriser le développement d'énergies propres en tenant compte des potentiels du territoire, afin d'atteindre les objectifs du SRCAE ?
- Comment réduire la consommation énergétique des ménages ? Cette question interpelle les enjeux de la qualité des constructions, dans la rénovation du bâti ancien, comme dans le bâti nouveau. Elle met aussi l'accent sur les enjeux de l'accessibilité aux différentes fonctions du territoire par les ménages : localisation des urbanisations au regard des moyens de mobilité...

GOUVERNANCE

■ Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE Centre a été adopté en juin 2012 et sa révision est prévue pour 2017. Elaboré parallèlement au Plan Climat Energie régional, qui est partie intégrante du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), qui fixe les orientations fondamentales du développement durable du territoire régional.

Créé par la Loi « Grenelle 2 », le SRCAE est un cadre stratégique élaboré conjointement par l'Etat et la Région, et définit des objectifs quantitatifs et qualitatifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 portant sur :

- la lutte contre la pollution atmosphérique,
- la maîtrise de la demande énergétique,
- le développement des énergies renouvelables,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation aux changements climatiques.

■ Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (loi Grenelle 2), les PCET doivent être compatibles avec les orientations du SRCAE, et permettent leur mise en œuvre. Adopté en 2012 pour le Loir-et-Cher, il a pour objectif de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les GES par des objectifs chiffrés, et de réduire la vulnérabilité du territoire. Par exemple, le CG41 s'est fixé un objectif de réduction de 20% des émissions de GES d'ici à 2020 (7 129 tonnes-éq.CO2), une réduction de 20% de la consommation d'énergie (8,4 GWh), une part de 20% de la consommation d'énergie finale en provenance d'une EnR (5,85 Gwh)...

■ Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV)

Adoptée le 17/08/2015, elle fixe les objectifs de la transition énergétique : les émissions de GES devront être réduites de 40% à l'horizon 2030 et divisées par 4 d'ici à 2050. La consommation énergétique finale sera divisée par 2 en 2050 par rapport à 2012, et la part des EnR sera portée à 32% en 2030. La loi met l'accent sur la rénovation thermique des bâtiments et la construction de bâtiments à haute performance énergétique, avec un objectif de 500 000 rénovations lourdes par an d'ici à 2017.

ETAT DES LIEUX

En 2008, les émissions régionales de GES se sont élevées à **23,39 millions de tonnes équivalent CO2 (MteqCO2)**. En France métropolitaine, les émissions ont été estimées à 518 MteqCO2, sur la même année. La région Centre représente ainsi **4,5%** des émissions métropolitaines de GES.

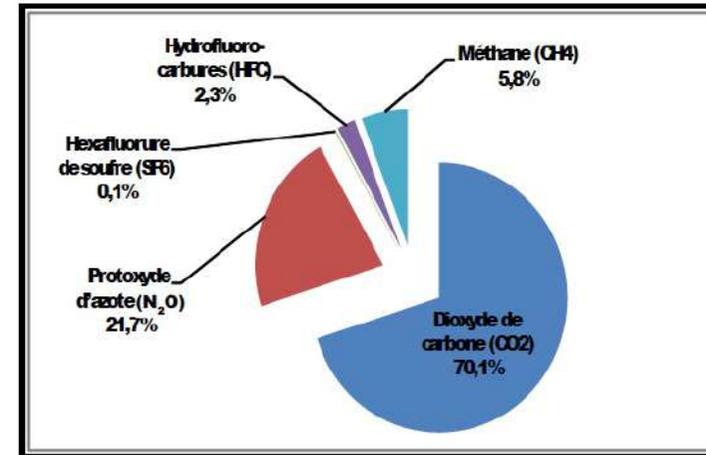
Dans la région Centre, les émissions s'élèvent en moyenne à **9,2 teqCO2/an par habitant**, ce qui demeure supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (8,3 teqCO2 par an et habitant).

→ L'accroissement forestier (avec fixation du carbone) permet de compenser les autres postes émetteurs (récolte, défrichage, changement d'occupation des sols).

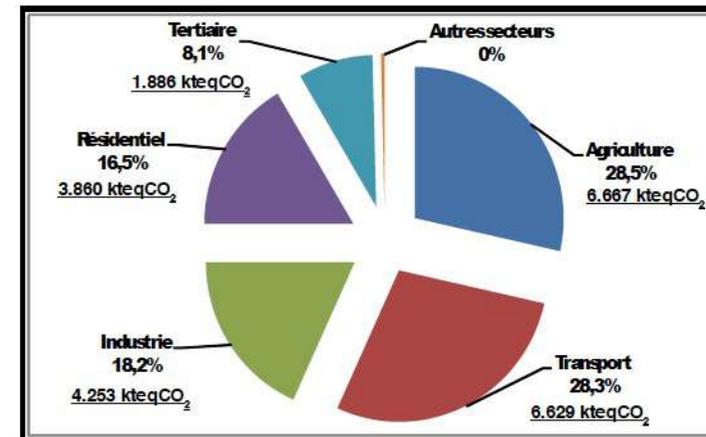
■ La répartition sectorielle des émissions de GES

Les deux principaux secteurs émetteurs de GES sont les secteurs **agricole et du transport**, avec respectivement 28,5 et 28,3% des émissions régionales. Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) totalise quant à lui 24,6% des émissions.

Une nette prépondérance du CO2 dans les émissions de la Région Centre en 2008
Source SRCAE Centre 2012



L'agriculture et le transport, principaux émetteurs de GES en Région Centre (2008)
Source SRCAE Centre 2012



Le bâtiment

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire sont estimées à **5 746 kteqCO₂**, soit **presqu'un quart des émissions régionales**. Deux tiers de ces émissions proviennent du seul secteur résidentiel.

Dans le secteur résidentiel comme dans le secteur tertiaire, les émissions de GES sont constituées à 90% de CO₂. Le principal poste émetteur est le **chauffage** (à respectivement 93,7 et 89,3%). Si le deuxième poste émetteur dans le secteur résidentiel est occupé par les bombes aérosols (5,4% des émissions), l'utilisation de GES pour le froid commercial représente 10% des émissions de GES dans le secteur tertiaire.

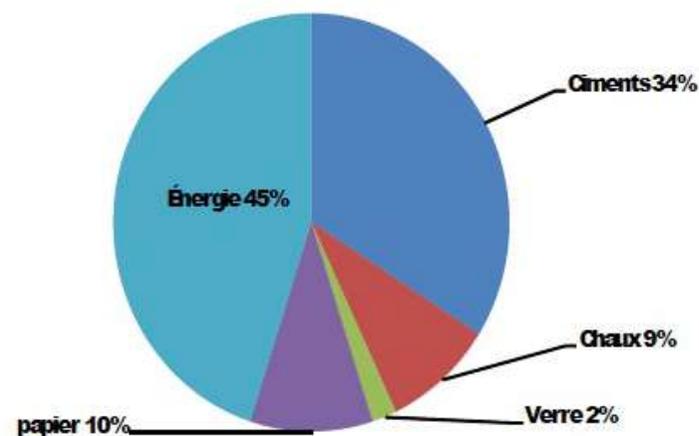
Le secteur industriel

Les émissions du secteur industriel (industrie manufacturière, traitement des déchets, construction, extraction, transformation et distribution de l'énergie) sont estimées à **4 253 kteqCO₂** (18,2% des émissions régionales).

En 2012, la région Centre comptait 46 établissements concernés par le deuxième plan national d'allocation des quotas de GES (période 2008 – 2012). 32 d'entre eux ont eu une consommation de quotas inférieure au nombre attribué pour l'année 2009. Globalement, les établissements de la région Centre ont émis une quantité de CO₂ inférieure à la somme des quotas alloués.

En termes de répartition sectorielle, les deux établissements du secteur de l'industrie cimentière représentent à eux seuls 34% des émissions de CO₂ déclarées, et se placent juste derrière le secteur énergétique.

Part des différents secteurs de l'industrie dans les émissions de CO₂ déclarées (2009)
Source SRCAE Centre 2012



Le secteur du transport

Les émissions du secteur du transport sont estimées à 6 629 kteqCO₂ en 2008, soit 28,3% des émissions régionales. Le transport routier représente à lui seul 6 585 kteqCO₂. Le dioxyde de carbone représente 97% des GES émis.

L'utilisation de GES pour les besoins de transport frigorifique ou de climatisation embarquée représente en 2008 environ 1,5% des émissions. Le trafic ferroviaire, la navigation fluviale et le trafic aérien restent marginaux, en s'élevant à moins d'1% des émissions du secteur.

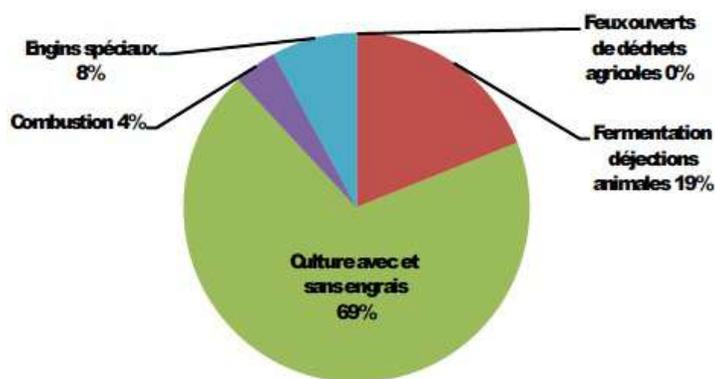
Le secteur agricole

Les émissions régionales du secteur agricole sont estimées à 6 667 kteqCO₂ en 2008, soit 28,5% de l'ensemble des émissions régionales. Cette part importante s'explique par l'importance de l'agriculture régionale tant au niveau national qu'europpéen (la Région Centre produit 6 fois plus d'énergie alimentaire qu'elle n'en consomme).

Les cultures et les émissions de protoxyde d'azote (N₂O) liées à la fertilisation jouent un rôle prépondérant dans l'émission de GES.

Répartition des émissions de GES du secteur agricole par poste en 2008

Source SRCAE Centre 2012



Sources : SRCAE Centre 2012

TENDANCES

- Les ambitions aux horizons 2020 et 2050

● Les émissions de GES en région Centre

	En 2008	Objectif 2020		Objectif 2050
	Émissions de GES en kteqCO ₂		Émissions de GES en kteqCO ₂	Émissions de GES en kteqCO ₂
Bâtiment	5.746	Mini -38% Maxi - 43%	3.562 3.275	600
Transports	6.629	Mini -20% Maxi - 40%	5.303 3.977	2.000
Économie	10.920	Mini -15% Maxi - 30%	9.282 7.644	3.200
Total	23.390 kteqCO₂	Mini -22,4% Maxi -36,3%	~18.150 kteqCO₂ ~14.900 kteqCO₂	~5.800 kteqCO₂

DECHIFFRAGE

■ Agriculture et changement climatique

En région Centre, l'agriculture sera un secteur particulièrement impacté par le changement climatique. Le déplacement des zones de culture peut conduire à des modifications profondes du tissu agricole. Si le rendement du maïs et du blé risque d'augmenter, cela nécessitera par exemple davantage de besoins en eau.

■ Sylviculture, risques, et changement climatique

La forêt française devrait changer de visage, avec un développement des espèces méditerranéennes, notamment dû à une augmentation des températures moyennes. Le chêne vert ferait alors son apparition en région Centre tandis que le hêtre risquerait de disparaître totalement du territoire. La forêt sera impactée par un risque accru de sécheresse et de tempête.

La probabilité d'une aggravation du risque incendie doit également être notée : la maîtrise des risques, en particulier naturels, doit en effet s'envisager dans un contexte évolutif marqué par une accentuation probable des phénomènes extrêmes (précipitations extrêmes, sécheresses, tempêtes, épisodes de vent...).

■ Emissions de GES et Transports

Second facteur d'émissions de GES en région, et donc par déclinaison sur le territoire du SCoT juste derrière l'agriculture, le secteur des transports est, de ce fait, au centre de la stratégie de réduction des émissions de GES.

Source : SRCAE Centre 2012

■ Emissions et Habitat

La réhabilitation de l'habitat (par le biais d'OPAH, des Plans Départementaux de Prévention de l'Habitat Indigne...) doit contribuer aussi à la réhabilitation énergétique et à la limitation des émissions de GES associées. La mise en œuvre de procédés bioclimatiques à l'échelle du territoire peut aussi contribuer à l'adaptation au changement climatique (exposition par rapport au soleil, utilisation du végétal pour la protection du vent...).

■ Changement climatique et Ressource en eau

L'adaptation au changement climatique consiste aussi en l'anticipation de l'augmentation probable de la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau.

■ Changement climatique et Biodiversité

La protection des espaces naturels « puits de carbone », au sein de la Trame Verte et Bleue, contribue à contenir les effets du changement climatique et constitue un atout considérable pour la capacité d'adaptation du territoire : meilleure résilience des écosystèmes, ...

ENJEUX

- Comment adapter la gestion des milieux solognots et la protection de la biodiversité au changement climatique ? (modification des peuplements forestiers, menaces accrues sur les milieux ouverts, risques intensifiés d'incendies...)
- Comment encourager le développement de pratiques durables, peu émettrices en GES, en particulier dans les secteurs clés des transports et de l'habitat (par exemple, engagement des acteurs dans des politiques de réhabilitation énergétique...)?

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

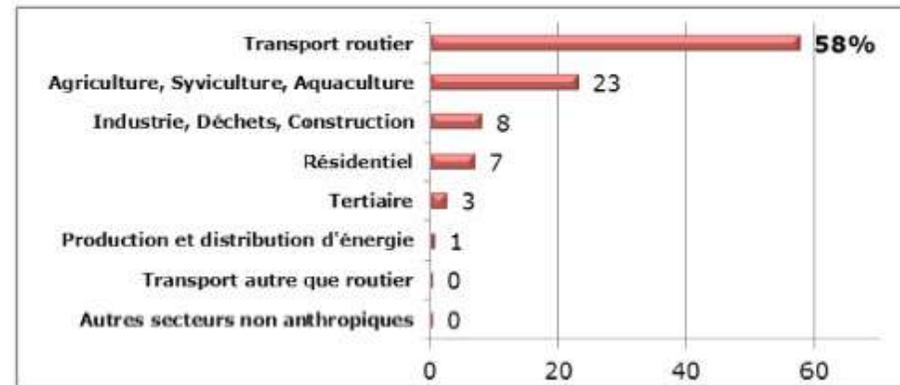
- La qualité de l'air

Les oxydes d'azote (NOx)

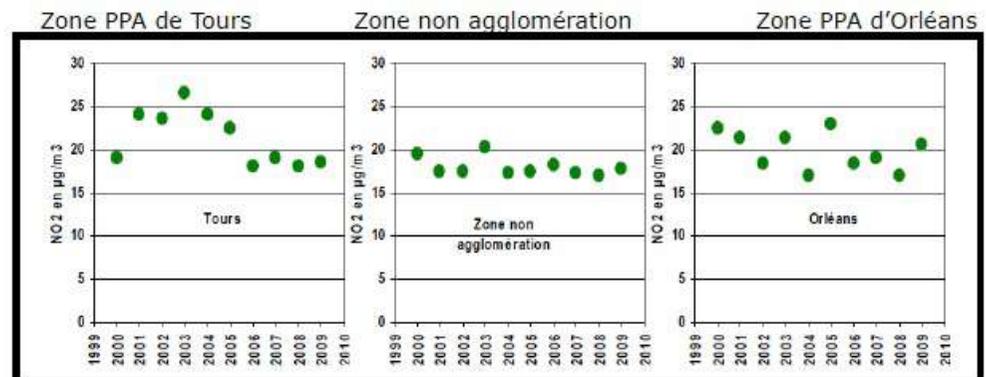
Principalement composés de monoxyde d'azote (NO) et de dioxyde d'azote (NO₂), ils proviennent pour 60% des **véhicules automobiles et des installations de combustion**, mais aussi des pratiques agricoles et des activités industrielles. Ils participent à la formation de l'ozone, au phénomène des **pluies acides** ainsi qu'à **l'eutrophisation des sols**.

Seuls les niveaux de dioxyde d'azote sont réglementés, la surveillance ne porte donc que sur ce composant. Depuis 2000, une baisse progressive des concentrations de NO₂ est observée sur les sites de fond urbain, en France comme en Région Centre. Les mesures témoignent de **niveaux élevés à proximité du trafic automobile**.

Sources d'émissions des NOx en Région Centre – 2005
Source SRCAE Centre 2012



Résultats de la surveillance des NO₂ : une baisse globale depuis 2000
Source SRCAE Centre 2012



Les particules en suspension (PM_{tot}, PM₁₀, PM_{2,5}, PM_{1,0})

Le secteur agriculture / sylviculture / aquaculture est celui qui émet le plus de particules en suspension (PM_{tot}), mais également celles inférieures à 10 µm (PM₁₀). A contrario, les émissions de particules en suspension plus fines (PM_{2,5} et PM_{1,0}) proviennent principalement du secteur résidentiel (presqu'essentiellement du chauffage au bois).

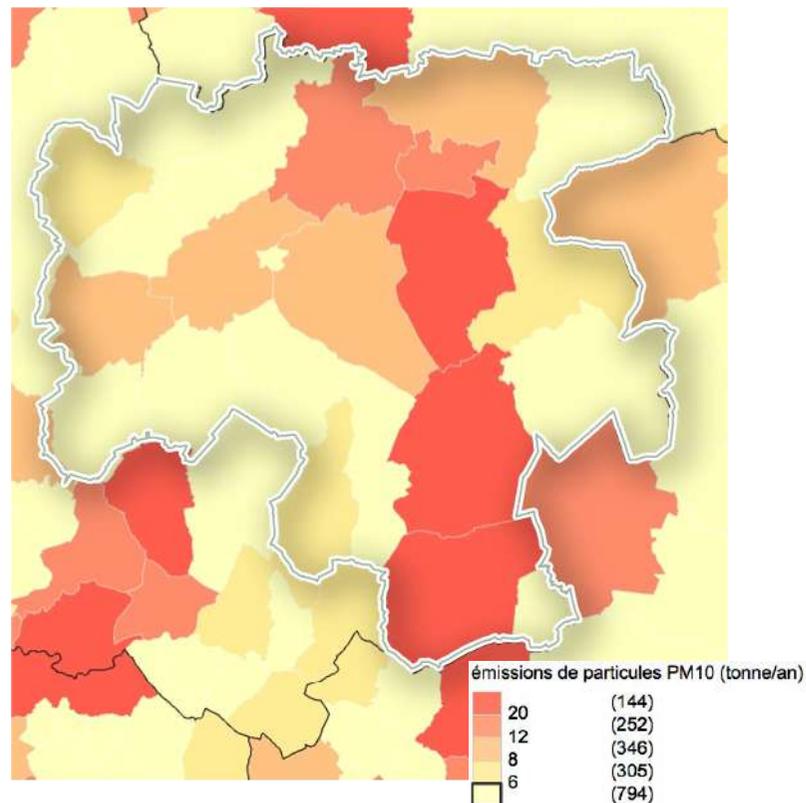
Les particules en suspension PM₁₀ présentent un profil saisonnier en région Centre : niveaux élevés en période hivernale, et concentrations faibles en période estivale.

En 2005, selon Lig'Air, plus des deux tiers des émissions de PM₁₀ dans le secteur agricole provenait du labourage des terrains agricoles. La part due à l'abrasion et à la combustion des moteurs des engins agricoles représentait 30%. Ces émissions sont localisées essentiellement au niveau des grandes agglomérations ainsi que sur les terres agricoles, les carrières, autour de certaines grandes industries et des axes routiers.

- En Région Centre, les concentrations annuelles en PM₁₀ sont globalement homogènes et respectent la valeur limite annuelle de 40 µg/m³.

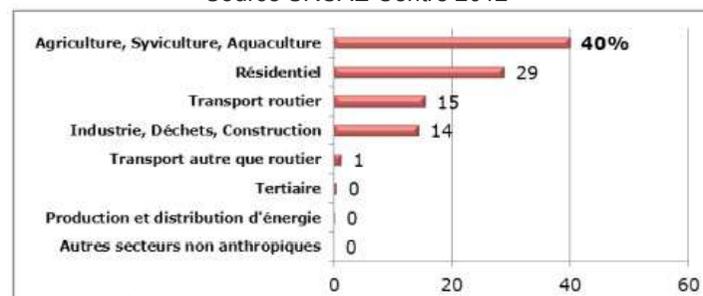
Emissions de particules PM₁₀ (tonnes/an) sur le territoire du SCoT – 2010

Source SRCAE Centre 2012



Sources de PM₁₀ en Région Centre – 2005

Source SRCAE Centre 2012



L'ozone (O3)

Les variations de concentrations d'ozone constatées d'une année à l'autre sont dues essentiellement aux variations climatiques et à l'ensoleillement. Cette pollution s'observe en général de manière plus intense en été dans les régions périurbaines et rurales sous le vent des agglomérations. Dans ce cadre, il convient de rappeler l'influence sur la région Centre de la région parisienne.

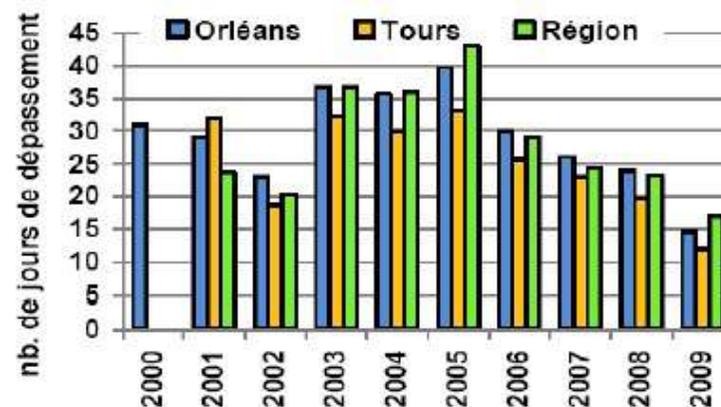
Le monoxyde de carbone (CO)

Le secteur résidentiel (et plus particulièrement le **chauffage au bois**) est le principal émetteur de monoxyde de carbone, avec 57% des émissions du Centre. En 2010, on comptait 293 µg/m³ pour la zone d'Orléans et 195 µg/m³ pour la zone de Tours. En moyenne, les niveaux de CO ont baissé de 67% depuis l'année 2000 sur l'ensemble de la région Centre, notamment grâce à la diminution des installations vétustes.

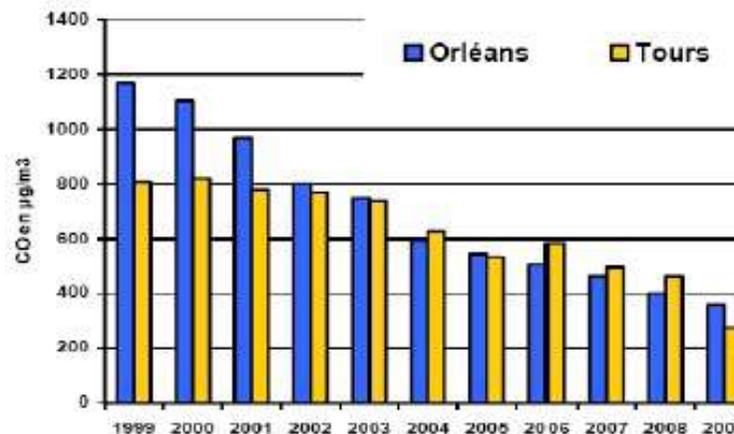
Les composés organiques volatiles non méthaniques

Etant d'origine biogénique (à 64% – émis en forêt) ou anthropique (à 36% – par l'homme, principalement des secteurs résidentiels et industriels), une grande partie de ces composants organiques est localisée dans la zone rurale régionale et essentiellement située sur des zones forestières (**Sologne**, Forêt d'Orléans...)

Evolution du nombre maximal de jours de dépassement de la valeur cible (120 µg/m³ sur 8 heures) en ozone suivant les zones de surveillance
Source SRCAE Centre 2012



Evolution annuelle des niveaux de CO sur les sites trafic, à Orléans et Tours
Source SRCAE Centre 2012



Le dioxyde de soufre (SO₂)

Le secteur industrie manufacturière / traitement de déchets / construction est prédominant pour les émissions de SO₂ avec 44,7% des émissions régionales, soit 3 418 tonnes. Les principaux émetteurs sont les chaufferies industrielles. Les **très faibles concentrations** en SO₂ constatées sur les 3 sites de mesure de la région traduisent l'absence de risque de dépassement des seuils réglementaires (valeurs limites : 350 µg/m³ horaire) de ce polluant sur la région.

Les métaux lourds

Sur un total de 5 392 tonnes d'émissions en 2010, le secteur industrie manufacturière / traitement des déchets / construction est le principal émetteur, avec 53% des émissions régionales.

Une baisse nette des concentrations de ces polluants est observée, avec une tendance plus marquée pour le plomb.

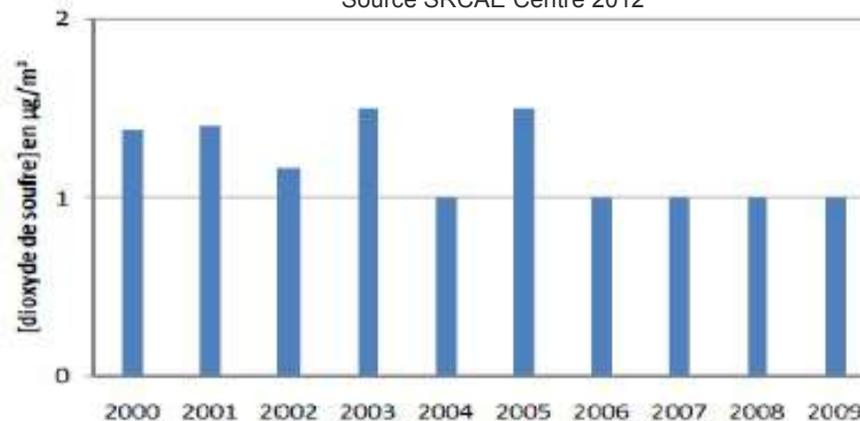
Le benzo(a)pyrène (B(a)P), pour la famille des HAP

Avec 226 tonnes d'émissions sur 269, le secteur résidentiel est le principal émetteur de B(a)P, en raison de la combustion de biomasse dans ce secteur (chauffage au bois).

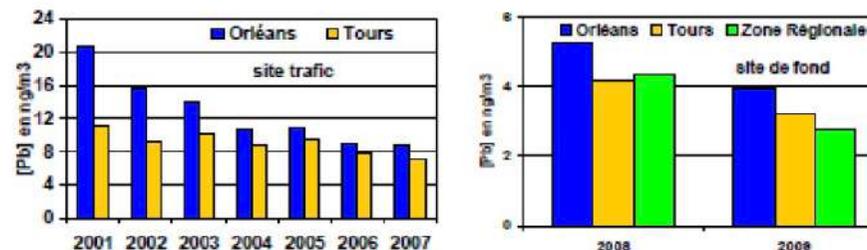
Le benzène (C₆H₆)

Principalement issues de la combustion de la biomasse (secteur résidentiel), ces émissions ont tendance à se réduire entre 2006 et 2009 à Orléans, contre une stabilité des concentrations à Tours.

Surveillance réglementaire du SO₂ dans la région : des concentrations très faibles
Source SRCAE Centre 2012



Surveillance des métaux lourds : des concentrations en baisse
Source SRCAE Centre 2012



■ Les zones sensibles

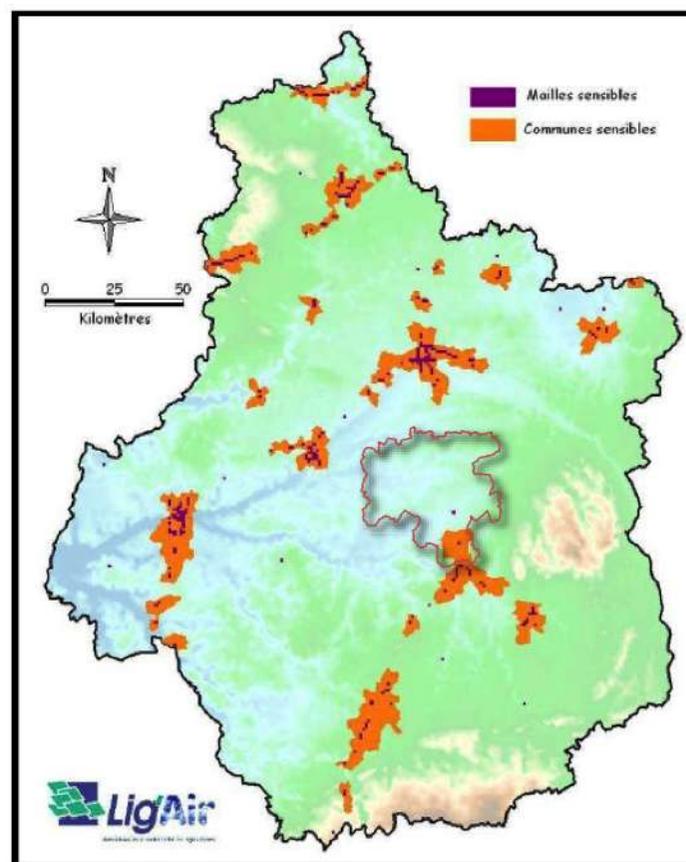
Les zones sensibles, définies dans le cadre du SRCAE, sont des zones où l'on constate régulièrement des dépassements de valeurs limites réglementaires sur les polluants PM10 (particules en suspension) et NO2 (dioxyde d'azote) et où doivent être développées prioritairement des actions de préservation de la qualité de l'air.

Les zones sensibles en Région Centre ont été construites sur la base de critères de surémissions d'oxydes d'azote par rapport à des émissions moyennes.

→ Sur le territoire du SCoT, seule la commune de **Theillay** a été identifiée comme zone sensible.

Sources : SRCAE Centre 2012, Lig'Air

Cartographie des communes sensibles à l'échelle de la région Centre
Source Lig'air



DECHIFFRAGE

■ Ecosystèmes et biodiversité

La pollution atmosphérique a des impacts directs (et parfois irréversibles) sur les écosystèmes, notamment aquatiques et forestiers. Ils peuvent en outre conduire à une contamination de la chaîne alimentaire, ou à favoriser certaines espèces végétales au détriment d'autres. L'ozone, en particulier, a un impact sur le rendement des cultures, comme celui du blé en Europe, qui peut aboutir à une perte supérieure à 10% des volumes produits.

■ Patrimoine bâti

La pollution atmosphérique dégrade les matériaux et bâtiments, avec des impacts particulièrement prononcés liés à l'encrassement par les particules et à la corrosion par des polluants acides issus des oxydes de soufre et d'azote.

■ Climat et synergies

Certains polluants de l'air (et notamment le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatiles et le monoxyde de carbone) ont des répercussions climatiques, en contribuant au réchauffement climatique (responsabilité dans les niveaux d'ozone troposphérique, gaz à effet de serre direct).

ENJEUX

- Comment intégrer au mieux la problématique des pollutions atmosphériques au sein des stratégies de développement à mener sur le territoire du SCoT, à la fois pour diminuer les émissions, et pour limiter l'exposition des populations à certains polluants ? (Limitation des urbanisations à proximité des axes de transport trop fréquentés, développement de pratiques agricoles et industrielles plus durables, développement des circuits de proximité pour réduire la nécessité de certains déplacements routiers...)

GOUVERNANCE

■ Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)

Adopté en février 2010 par la Région Centre, il dresse les effets des polluants de l'air sur l'environnement, le patrimoine bâti et les milieux naturels et agricoles. Il définit des orientations régionales afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air, de prévenir ou réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Ces orientations se déclinent en 4 axes :

- Approfondir les connaissances sur la qualité de l'air,
- Mieux connaître les effets de la qualité de l'air,
- Agir pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- Renforcer l'information et la sensibilisation des publics.

RISQUES ET POLLUTION

SOMMAIRE

p. 232-235	FICHE 7 Les risques naturels
p. 236-238	FICHE 8 Les risques technologiques
p. 239	FICHE 9 L'environnement sonore
p. 240-244	FICHE 10 Les carrières
p. 245-246	FICHE 11 La pollution des sols
p. 247-250	FICHE 12 Les déchets

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

A l'échelle du département, les trois grands vals structurants du territoire (Loir, Loire et Cher) concentrent à ce jour la majorité des risques majeurs naturels avec les **inondations** (débordement lent des cours d'eau) et les **mouvements de terrain** (instabilité des coteaux et des cavités des vals).

Le Loir-et-Cher n'a pas connu sur ces cinquante dernières années d'événement grave : les coûts humains et financiers restent faibles lors de crues de type cinquantennale ou vingtennale. Toutefois, on notera que le risque lié à l'aléa **retrait-gonflement des sols argileux** reste financièrement le plus important : en 2003, les indemnités ont été estimées à 3 millions d'euros concernant les dégâts sur les habitations individuelles.

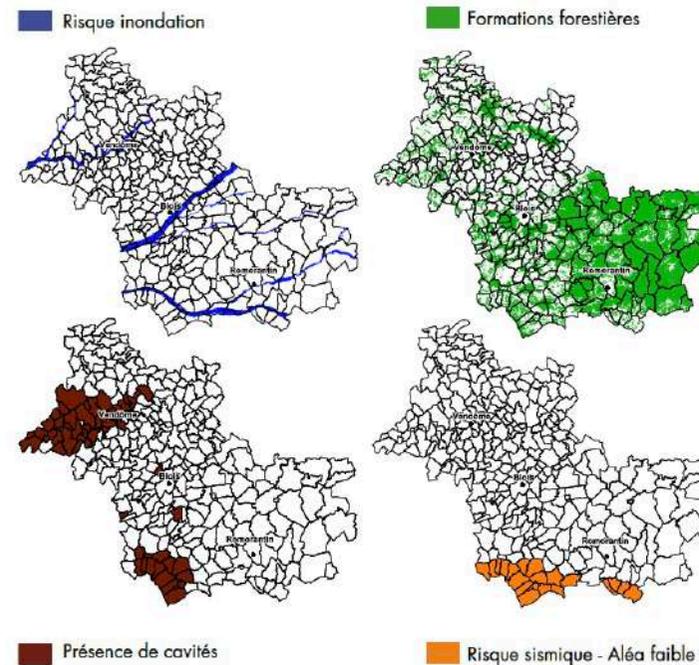
■ Les mouvements de terrain

Dans le département, les différents types de mouvements de terrain sont liés à la présence de cavités souterraines (affaissement, effondrement), à la présence de versants (éboulement, glissement) et liés à la présence d'argiles dans les sols (retrait-gonflement).

- Sur le territoire du SCoT, c'est particulièrement ce dernier type de mouvement de terrain qui se produit. Les niveaux d'aléas plus forts du département se situent en effet en Sologne viticole, **Grande Sologne** et Beauce. Plus de la moitié des communes du département ont été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène depuis 1989. Sur le territoire du SCoT néanmoins, le risque demeure faible à moyen.

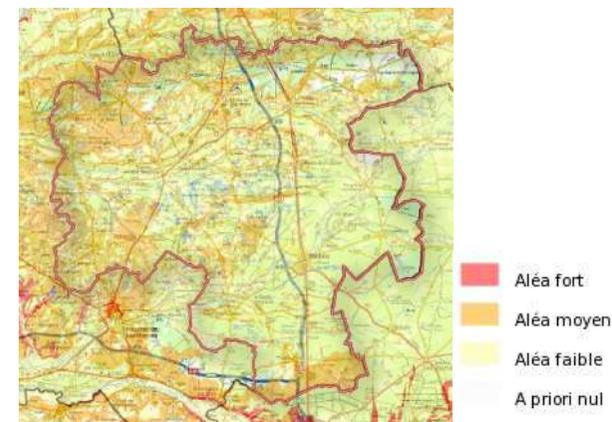
Risques naturels existants en Loir-et-Cher

Source DDRM 41



Risques de retrait/gonflement sur le territoire du SCoT

Source BRGM



■ Les inondations

A l'échelle du Loir-et-Cher, 86 communes sont couvertes par un PPRI (26 pour la Loire, 32 pour le Loir et 28 pour le Cher). Le risque est essentiellement orienté vers des inondations par débordement direct ou indirect (saturation des réseaux d'assainissement ou remontée de la nappe alluviale), par une surverse ou une rupture de digue (Cher et Loire) ou suite à des orages.

11% (22% au niveau régional) de la population est directement exposé au risque inondation dans le Loir-et-Cher, ce qui représente environ 20 000 logements, et autour de 30 000 personnes.

- Suite à l'évaluation préliminaire des risques inondation réalisée sur le bassin Loire Bretagne en 2011, aucun Territoire à Risques Importants (TRI) n'a été identifié en Loir-et-Cher, **donc par déclinaison sur le territoire du SCoT.**
- Par ailleurs, le territoire est concerné par le PPRI de la Sauldre.

■ Les séismes

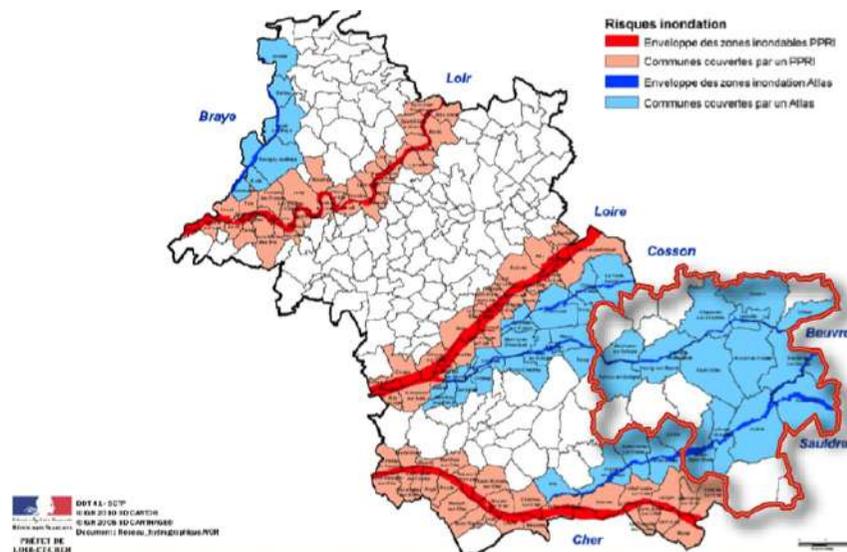
- Le département du Loir-et-Cher est concerné par une sismicité très faible et faible (20 communes, au sud du département, donc **hors SCoT**).

Sources : DDRM 41 (2012)

Les surfaces inondables en Loir-et-Cher

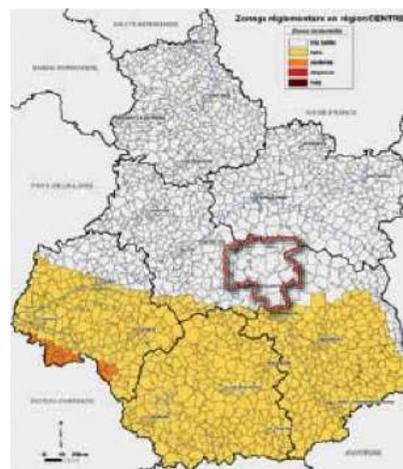
Source DDRM 41

	Surface totale (ha)	Surface inondable (ha)	Surface inondable (ha)				Population estimée en ZI		Nombre de logements en ZI	
			Zone urbaine	Zone d'activités	Zone agricole	Zone naturelle	Loire : 11 600	Cher : 2 600	Loire : 6 700	Cher : 1 614
LOIRET-CHER	611 160	34 689	1 816	276	17 131	12 466	30 000	20 500	Loire : 6 700	Cher : 1 614
									Loire : 8 800	Cher : 5 784



Un risque sismique très faible en Loir-et-Cher

Source DDRM 41



Communes les plus exposées à un risque feux de forêts

Source DDRM 41

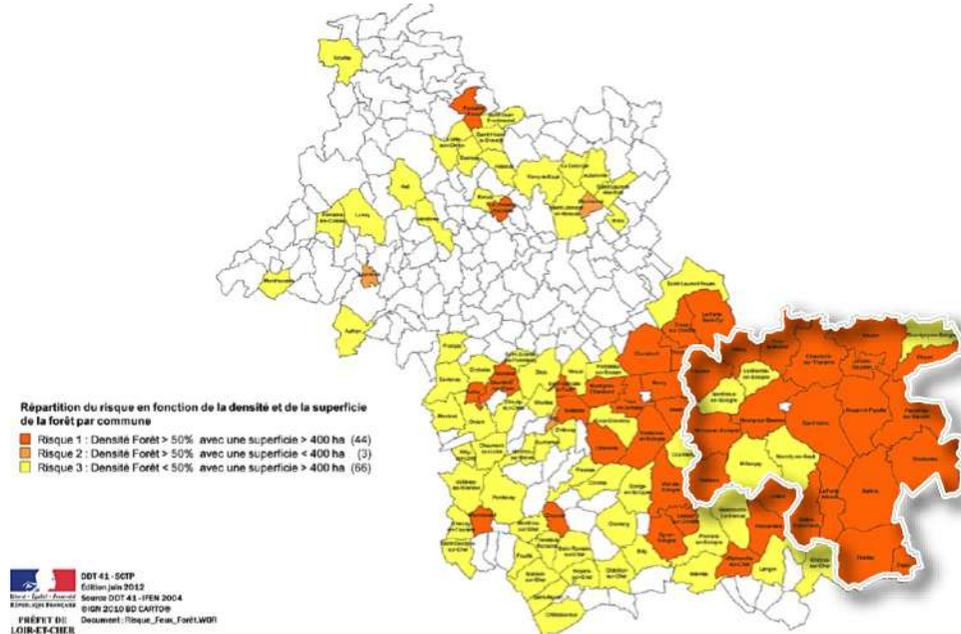
■ Les feux de forêts

A l'échelle du département, une centaine de communes est concernée par le risque incendie. La végétation solognote présente des caractères héliophiles et des capacités à supporter des sécheresses saisonnières. Mais ces propriétés xérophiles rendent ces espèces davantage sensibles aux feux de forêts. Par ailleurs, l'importance relative des résineux entraîne une sensibilité particulière aux incendies, quelle que soit la saison. Cette situation est aggravée par la surface non négligeable de landes.

Avec 19 communes du SCoT identifiées au niveau 1 du risque, **le territoire du SCoT fait partie des régions à risques d'incendies**. La Sologne fait l'objet d'une surveillance attentive lors des périodes sensibles, à partir de tours de guets érigées à Souesmes et à Soings en Sologne, et gérées par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS du Loir-et-Cher).

→ La majorité des incendies sont de faible ampleur et sont essentiellement causés par des accidents au cours d'opérations de gestion. Cependant la ligne SNCF qui traverse les forêts du Pays de Grande Sologne engendre des **risques potentiels de départs de feux**. L'augmentation des friches, la fréquentation du public et la modification progressive des peuplements forestiers (augmentation des résineux) sont également des facteurs aggravants. Un nombre important de forêts du Pays de Grande Sologne sont peu ou mal desservies et l'accès des secours est limité.

Sources : Charte forestière 2006, DDRM 41 2012, Schéma départemental Analyse Couverture Risques 2015



Carte de couverture incendies : Une couverture encore insuffisante

Source SDACR 2015



ENJEUX

- Comment faire face à l'accroissement des risques sur le territoire du SCoT, en particulier celui des feux de forêts, dans un contexte de modifications des grandes données du milieu ? (changement climatique, densification des résineux, développement des friches agricoles...)

GOVERNANCE

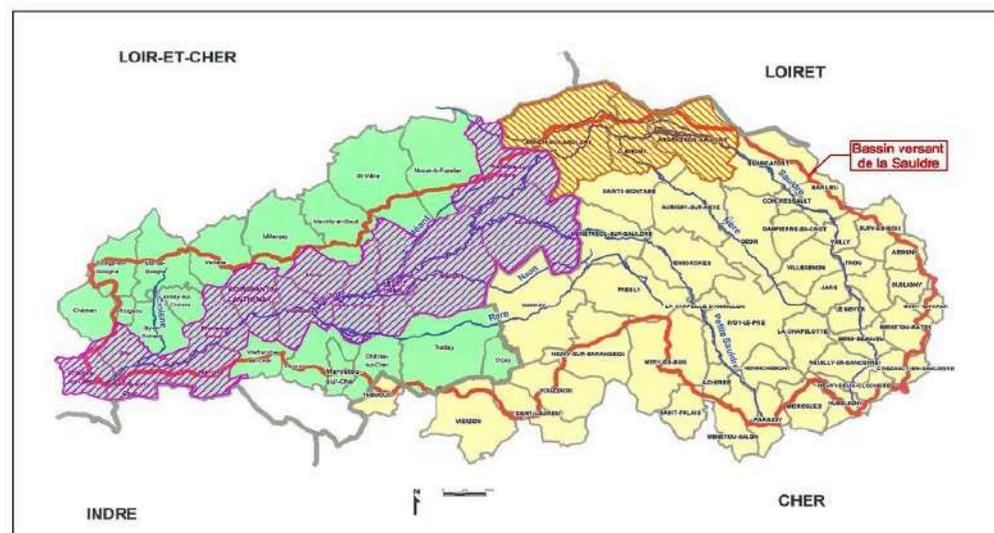
■ Les PPRN

Les Plans de Prévention des Risques prévisibles ont la vocation de permettre la maîtrise de l'aménagement du territoire, en **évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées**. Ils sont composés :

- d'un **plan de zonage** issu du croisement des aléas (fréquence et intensité des phénomènes) et des enjeux. Il identifie les zones inconstructibles et constructibles sous réserves d'aménagements particuliers.
- d'un **règlement** décrivant les prescriptions constructives et/ou d'urbanisme à respecter dans chaque zone.

Le PPRI de la Sauldre, approuvé en octobre 2015, s'étend sur 16 communes, dont 5 sont incluses dans le périmètre du SCoT de Grande Sologne : Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault, Salbris, Souesmes et Pierrefitte-sur-Sauldre.

Périmètre du PPRI de la Sauldre
Source Rapport de présentation du PPRI Sauldre



- Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Ce fonds, originellement destiné à financer les indemnités d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur, peut désormais financer également des mesures de réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels : travaux de comblement des cavités et des marnières, travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un PPR naturel, travaux de prévention des collectivités territoriales...

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Ce document, mis à jour en 2012, précise le profil « risques majeurs » de chaque commune du département, afin d'avoir une vision plus précise des situations dans un objectif de prévention des risques majeurs.

- Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Ce document établit l'inventaire des risques de sécurité civile existant en Loir-et-Cher et fixe des objectifs de couverture. Il conduit à la réalisation de plans d'équipement, de recrutement, de formation et d'implantation.

A noter que lors de l'élaboration du tableau ci-dessous par la DDRM du Loir-et-Cher, le PPRI de la Sauldre était en cours d'élaboration. Le document a été approuvé en octobre 2015.

Tableau des PPRN de Loir-et-Cher – 2012
Source DDRM 41

Nom du PPR	Risques et aléas	Date d'approbation
Naturel		
LOIRE BLOIS (4 communes)	Inondation – débordement par cours d'eau	Approuvé en 1999 et mis en révision en 2010
LOIRE AMONT (15 communes)	Inondation – débordement par cours d'eau	22/02/2002
LOIRE AVAL (7 communes)	Inondation – débordement par cours d'eau	1/10/2001
LOIR (32 communes)	Inondation – débordement par cours d'eau	17/10/2003
CHER (28 communes)	Inondation – débordement par cours d'eau	3/10/2000
SAULDRE (13 communes)	Inondation – débordement par cours d'eau	en cours d'élaboration
VENDÔME	Mouvements de terrain Instabilité des cavités et des coteaux	14/12/2004
MONTPRÈS-CHAMBORD	Retrait - gonflement des sols argileux	27/12/2007
BOURRÉ, MONTRICHARD ET MONTHOU-SUR-CHER	Mouvements de terrain Instabilité des cavités et coteaux	en cours d'élaboration
TRÔO (R111-3 du code de l'urbanisme)	Mouvements de terrain Instabilité des cavités et coteaux	24/04/1992
MENNETOU-SUR-CHER (R111-3 du code de l'urbanisme)	Mouvements de terrain Instabilité des cavités et coteaux	30/06/1992

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

■ Le risque industriel

En 2012, le département du Loir-et-Cher est concerné principalement par :

- 8 sites industriels SEVESO seuil haut impactant 16 communes
- 1 site industriel SEVESO seuil bas
- 14 silos de stockage de céréales de plus de 15 000 m² (8 identifiés comme des silos à enjeux très importants – SETI)
- 5 dépôts d'engrais de plus de 1 250 tonnes.

→ **Trois sites de pyrotechnie sont situés dans le territoire du SCoT**, sur les anciens sites du GIAT, dans des espaces forestiers avec un habitat individuel et dispersé : une centaine de personnes se situent à l'intérieur des périmètres d'exposition aux risques (PER) définis dans les PPRT.

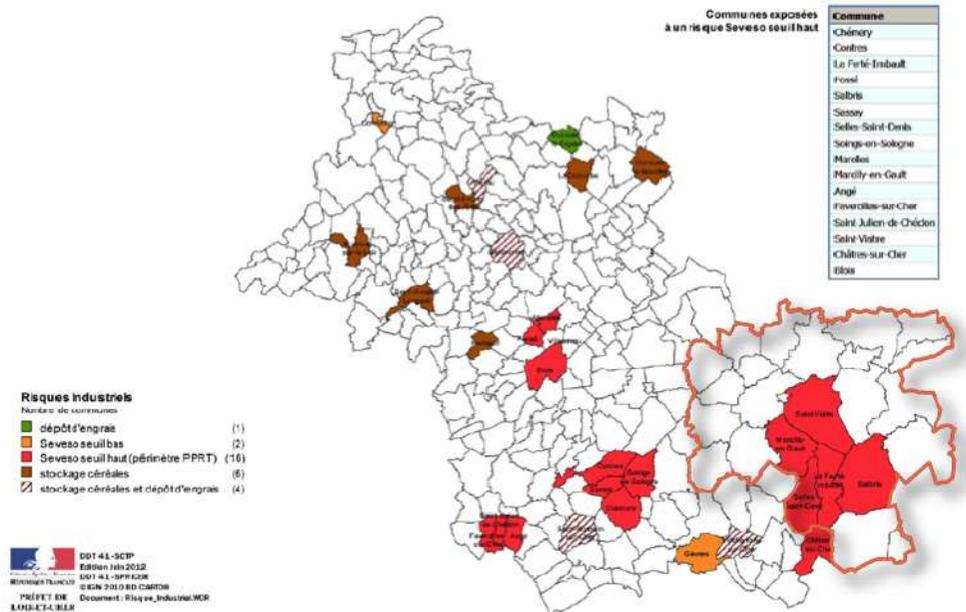
Les 3 sites de pyrotechnie du territoire du SCoT Source DDRM 41

Régime d'implantation	Commune	Communes concernées	Nom de l'établissement	Activité	Année de réalisation ou de révision du PPI
SEVESO Seuil haut	La Ferté-Imbault	La Ferté-Imbault, Salbris et Saint-Viâtre	NEXTER	Pyrotechnique	2006
SEVESO Seuil haut	La Ferté-Imbault	La Ferté-Imbault, Marcilly-en-Gault et Selles-Saint-Denis	MAXAM	Pyrotechnique	2004
SEVESO Seuil haut	Selles-Saint-Denis	Selles-Saint-Denis et Châtres-sur-Cher	MBDA	Pyrotechnique	2007

*PPI = Plan Particulier d'Intervention

Source : DDRM 41 - 2012

Communes exposées à un risque industriel en Loir-et-Cher Sur le territoire du SCoT, Salbris, La Ferté-Imbault, Saint-Viâtre, Marcilly-en-Gault et Selles-Saint-Denis Source DDRM 41



- Le risque transport de matières dangereuses

Le Loir-et-Cher compte 197 communes potentiellement exposées à un risque de transport de matières dangereuses.

- En particulier, au sein du Pays de Grande Sologne, une canalisation de gaz traverse le territoire du nord au sud, allant de **Vouzon à Theillay**. Par ailleurs, les communes traversées par une **infrastructure de transport importante (A71)** sont également exposées au risque TMD.

Source : DDRM 41 – 2012

DECHIFFRAGE

- Risques et Qualité de l'Eau

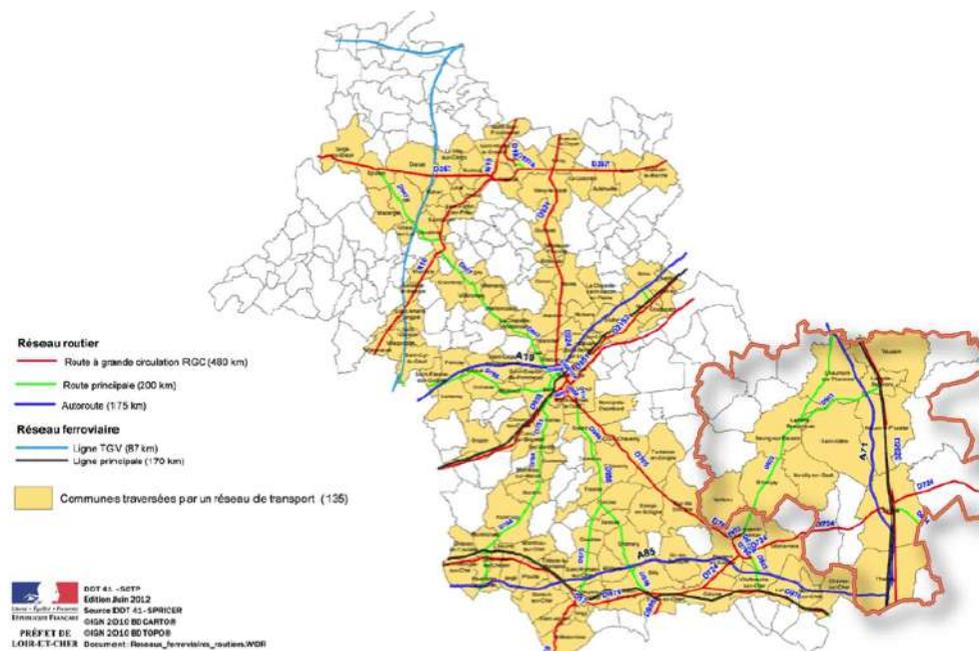
Les diverses industries du territoire et le transport de matières dangereuses peuvent présenter des risques pour les masses d'eau souterraines et les captages d'eau potable en cas d'accident.

- Risques et développement urbain

Le développement de l'urbanisation doit veiller à ne pas renforcer l'exposition des biens et des personnes aux risques en évitant les zones et les secteurs soumis à un risque technologique ou industriel.

Communes exposées au risque TMD

Source DDRM 41



ENJEUX

- Comment intégrer au mieux la question des risques industriels et technologiques dans les projets de développement urbain et économique (et notamment en ce qui concerne l'implantation des futures zones d'activités industrielles) ?

GOUVERNANCE

- Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La réglementation ICPE définit différents niveaux de classement des installations en fonction de l'importance de la nuisance ou du risque.

- Les PPRT

Les Plans de Prévention des Risques prévisibles ont la vocation de permettre la maîtrise de l'aménagement du territoire, en **évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées**. Ils sont composés :

- D'un **plan de zonage** issu du croisement des aléas (fréquence et intensité des phénomènes) et des enjeux. Il identifie les zones inconstructibles et celles constructibles sous réserves d'aménagements particuliers.
- D'un **règlement** décrivant les prescriptions constructives et/ou d'urbanisme à respecter dans chaque zone.

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Ce document, mis à jour en 2012, précise le profil « risques majeurs » de chaque commune du département, afin d'avoir une vision plus précise des situations dans un objectif de prévention des risques majeurs.

A noter que dans le tableau ci-dessous, datant de 2012, les PPRT concernant le territoire de Grande Sologne n'étaient pas encore tous approuvés.

- Le PPRT de MAXAM a été approuvé le 18 juillet 2013 et concerne 3 communes du SCoT : La Ferté-Imbault, Selles-Saint-Denis et Marcilly-en-Gault ;
- Le PPRT de NEXTER Munitions a été approuvé le 16 mai 2013 et concerne 3 communes du SCoT : La Ferté-Imbault, Salbris et Saint-Viâtre.

Tableau des PPRT de Loir-et-Cher – 2012

Source DDRM 41

Nom du PPR	Risques et aléas	Date d'approbation
Technologie		
AXEREAL (Blois)	Stockage de produits phytosanitaires Toxique	30/03/2010
APPROSERVICE (Fossé)	Stockage de produits phytosanitaires Toxique et thermique	02/04/2010
MBDA (Selles-Saint-Denis)	Pyrotechnie Thermique et surpression avec projection	27/12/2011
MAXAM (La Ferté-Imbault)	Pyrotechnie Thermique et surpression avec projection	en cours d'élaboration
STORENGY (Chémery)	Stockage gaz – Thermique et surpression	en cours d'élaboration
STORENGY (Céré-la-Ronde)	Stockage gaz – Thermique et surpression	en cours d'élaboration
NEXTER (La Ferté-Imbault)	Pyrotechnie - Thermique et surpression	en cours d'élaboration

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Un seul aéroport – privé – existe sur le territoire du SCoT : l'aéroport de Vouzon – Le Rabot, ne comprenant qu'une seule piste enherbée. Le trafic aérien demeure très limité sur cet aéroport. A proximité du Pays de Grande Sologne, l'aéroport civil de Vierzon – Méreau comporte lui aussi une seule piste, de sable.

Aucun n'est doté d'un Plan d'Exposition au Bruit.

- Le territoire est donc principalement concerné par les bruits des infrastructures terrestres.

Sur le territoire du SCoT, **2 axes routiers et 1 axe ferroviaire** sont concernés par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres (ITT) :

- La voie ferrée Paris-Limoges, partiellement en catégorie 3,
- L'A71, en catégorie 2,
- La D2020, partiellement en catégorie 4.

DECHIFFRAGE

■ Transports et déplacements

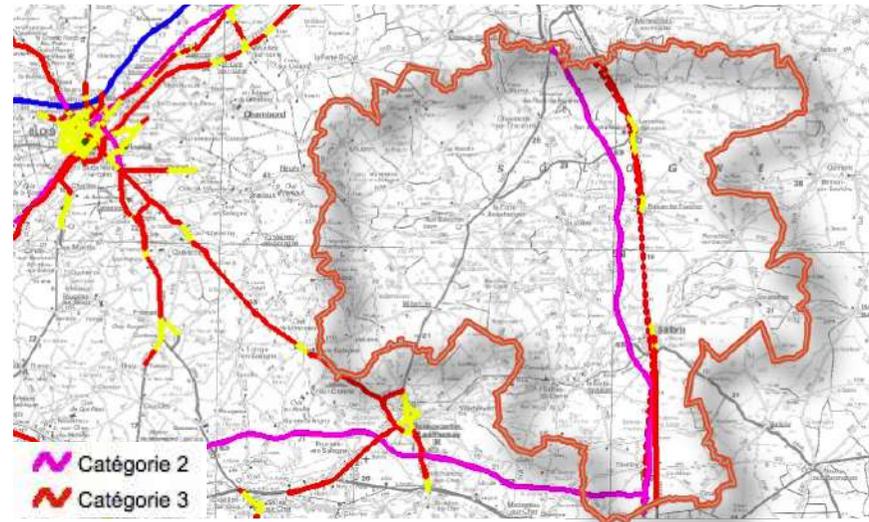
L'essentiel des nuisances sonores du territoire du SCoT est lié aux transports. L'organisation et la structuration du réseau de transport, le développement des modes de transport moins impactants au regard de l'environnement sonore peuvent contribuer à réduire les nuisances sonores.

■ Environnement, qualité des milieux

Les sources de bruit sont liées aux diverses activités humaines (transports, sites industriels...) et peuvent constituer une gêne pour la faune sauvage. L'implantation d'activités bruyantes à proximité de secteurs écologiquement riches pourrait ainsi menacer certaines espèces.

Préclassement sonore des infrastructures sur le territoire du SCoT 2015

Source Ministère de l'Ecologie et du développement durable



ENJEUX

- Comment atténuer les nuisances sonores aux abords des axes routiers les plus importants (A71), en lien avec les développements urbains futurs ? Même si le territoire compte aujourd'hui peu d'infrastructures impactantes, il s'agit de ne pas accroître l'exposition des populations aux nuisances.
- Quels modes de transport le territoire désire-t-il privilégier ?

GOUVERNANCE

- Le classement sonore du Loir-et-Cher

La révision du classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres (ITT) dans le Loir-et-Cher a été engagée en mars 2015. Après un passage devant le comité départemental du bruit (CDB), les communes concernées seront consultées pour faire connaître leur avis début 2016.

ETAT DES LIEUX

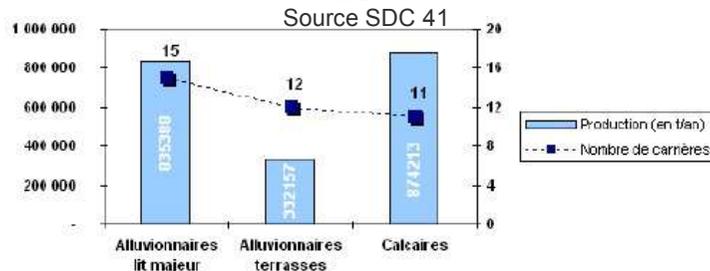
- L'exploitation des carrières en Loir-et-Cher

Au 31 décembre 2008, le département du Loir-et-Cher comptait **38 carrières autorisées** (15 carrières de sables et graviers en lit majeur ; 12 carrières de sables et graviers de terrasses ; 11 carrières de calcaire).

Les matériaux extraits sont de deux types :

- Les matériaux siliceux : sables, sables et graviers alluvionnaires ou de terrasse,
- Les roches massives exclusivement constituées de craies

Production et nombre d'exploitations par type de matériaux en 2008

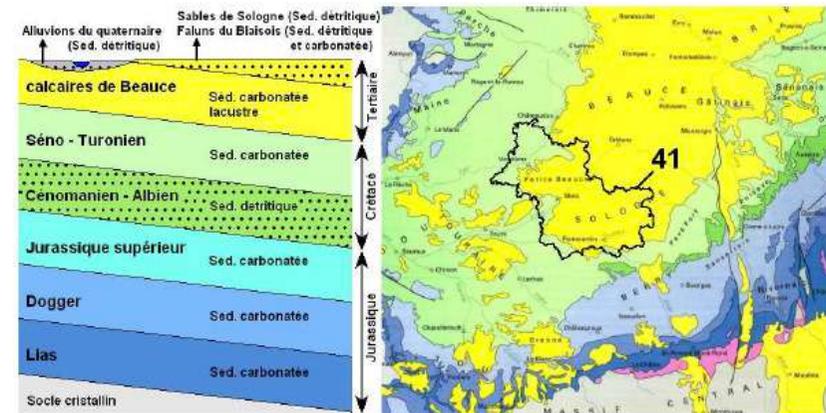


En 2008, **2 041 758 tonnes de matériaux** ont été extraites, soit 36% de la production totale autorisée (5 616 000 tonnes). Un tiers de cette production (soit 700 000 tonnes) est exporté vers les départements voisins et l'Île-de-France.

- L'évolution pressentie des exportations de matériaux de carrières depuis la région Centre-Val-de-Loire vers l'Île-de-France sur les 10 prochaines années est évaluée entre **140 000 et 440 000 tonnes supplémentaires par an**. Elle est principalement liée à la mise en œuvre des programmes d'aménagement et d'urbanisme du « Grand Paris ».

Les formations exploitables

Le Loir-et-Cher se situe dans le bassin sédimentaire de Paris. En Loir-et-Cher, les formations affleurantes sont principalement des calcaires lacustres (Calcaires de Beauce), des dépôts sédimentaires détritiques du Tertiaire (Sables de Sologne) et du Quaternaire (plaines alluviales modernes).



Dans le département, la production de calcaire concerne les **calcaires lacustres** (Calcaires de Beauce). Les principaux gisements alluvionnaires de lit majeur sont localisés dans les vallées du Loir, de la Loire et du Cher. Des gisements alluvionnaires de terrasse sont présents le long de ces trois cours d'eau, ainsi qu'en Sologne (**bassin de la Sauldre notamment**).

Il existe, au dessus des calcaires, d'autres formations de roches détritiques, inexploitable pour la production de bétons, mais valorisables en terrassement (limons, limons argileux, argiles sableuses – formations de Sologne et de l'Orléanais-Blaisois et formations de la Brenne –, Faluns du Blaisois, argiles et marne)

Source : Schéma Départemental des Carrières du Loir et Cher

- Les besoins en matériaux : une prédominance du BTP

Les besoins courants annuels en matériaux de carrières en Loir-et-Cher sont de l'ordre de :

- 700 000 tonnes pour le secteur du bâtiment,
- 1 400 000 tonnes pour le secteur des travaux publics

Soit un total d'environ **2 100 000 tonnes par an pour l'ensemble du secteur du BTP** en Loir-et-Cher.

- Les granulats et autres produits de carrières extraits en Région Centre et en Loir-et-Cher sont très majoritairement destinés au **secteur du BTP** (près de 50% de la production est directement destinée à la production de béton). Les autres usages (industrie, agriculture...) sont marginaux.

Destination des productions

Source SDC 41



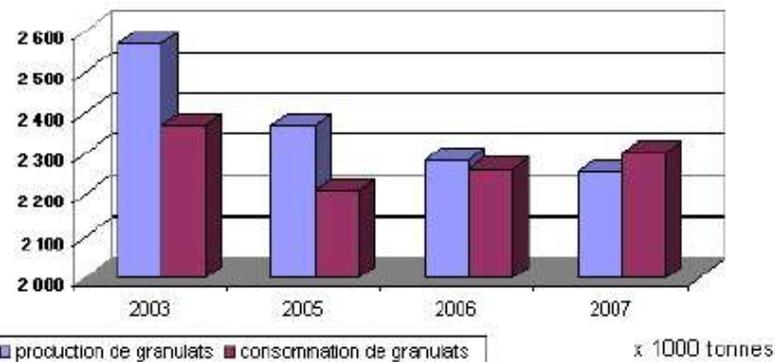
- Le Loir et Cher, un territoire équilibré

Globalement, le **bilan production-consommation** du Loir-et-Cher tend à **s'équilibrer**. Majoritairement producteur jusqu'à 2005, les quantités extraites sont comparables en ordre de grandeur aux besoins du territoire depuis 2006.

Les exportations de matériaux ne s'effectuent que par **voie routière**. En 2008, les exportations (matériaux calcaires principalement), comme les importations (qui concernent essentiellement des matériaux éruptifs), représentaient **700 000 tonnes** de matériaux.

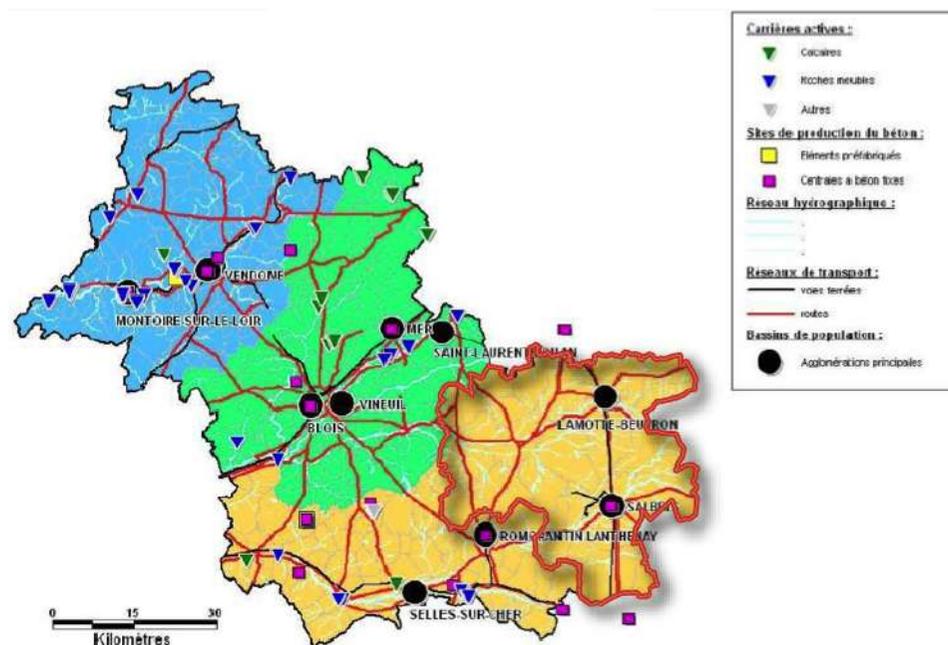
Un équilibre départemental entre production et consommation de granulats

Source SDC 41



Implantation des carrières actives et des sites de production du béton en Loir-et-Cher

Source SDC 41



TENDANCES

Au sein du Schéma Départemental des Carrières du Loir-et-Cher, plusieurs orientations sont fixées concernant l'exploitation des carrières sur le territoire départemental :

- Pour un usage rationnel et économe de la ressource

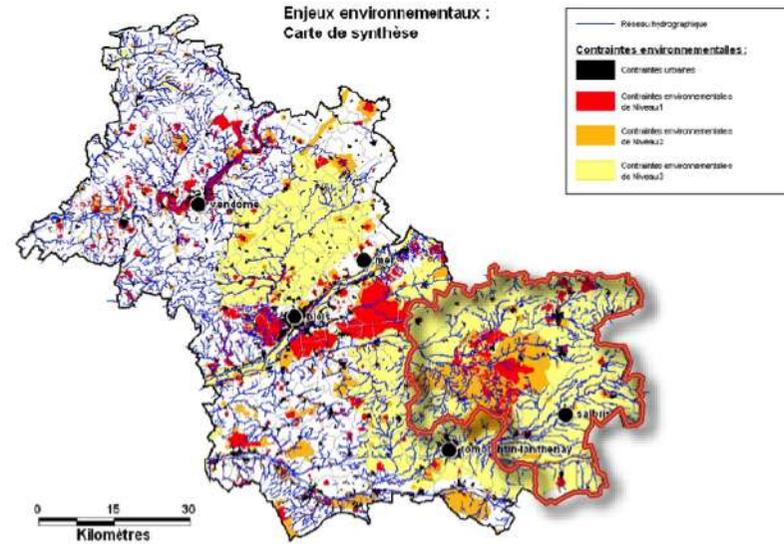
Un objectif de réduction des extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur de **4% par an** (SDAGE Loire-Bretagne 2010 – 2015) est énoncé. Par ailleurs, toute nouvelle implantation sera refusée dans les zones de vallées ayant subi de très fortes extractions (ce qui ne concerne aucune zone du SCoT). Pour satisfaire les besoins non substituables en roches meubles, il conviendra de conserver, sur les 10 prochaines années, une production en lit majeur supérieure à 500 000 tonnes par an (principalement destinées à l'industrie du béton). Enfin, les matériaux alluvionnaires extraits – rationnés dans le cadre du SDAGE – devront profiter en priorité aux territoires soumis à la règle de décroissance du SDAGE (Loir-et-Cher et territoires limitrophes).

- Concernant l'accessibilité aux gisements

Le SDC identifie des secteurs où les carrières ne peuvent être autorisées (ZNIEFF de type 1, Zones avec arrêté de protection de biotope...), mais aussi des secteurs à enjeu environnemental fort, où l'ouverture d'une carrière est conditionnée par l'évaluation des impacts environnementaux, avec mesures de réduction / compensation (réseau Natura 2000 notamment) et des secteurs à sensibilité environnementale. Les exploitations doivent se développer dans le respect des habitats et espèces protégés. De même, la CDPENAF du Loir-et-Cher doit être consultée pour chaque projet concernant des terres cultivables. **Le territoire du SCoT est intégralement concerné par ces mesures.**

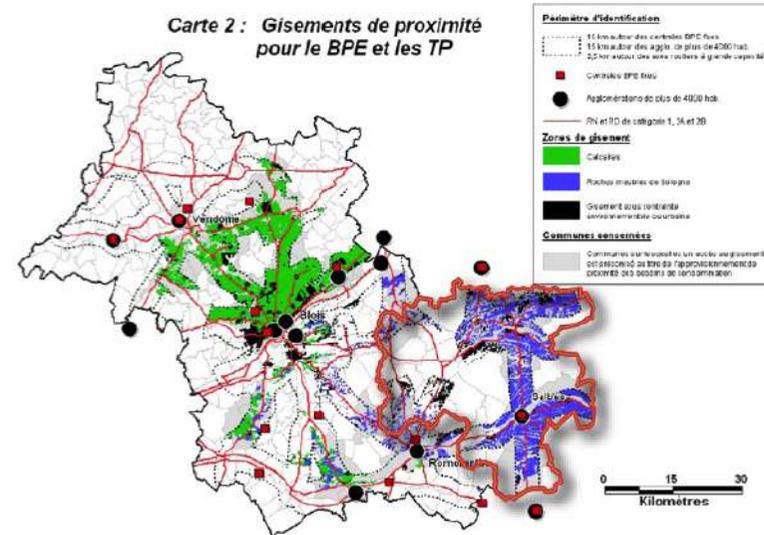
Carte de synthèse des enjeux environnementaux, entrant en compte pour le développement des carrières

Source SDC 41



Promouvoir l'approvisionnement de proximité des bassins de consommation départementaux et limitrophes

Source SDC 41



■ Concernant le transport des matériaux

Les flux de matériaux se réalisant principalement par voie routière, ils devront respecter les orientations définies par le Conseil Général du Loir-et-Cher en matière de transport de marchandises, et **l'utilisation des axes majeurs doit être privilégiée**. Le tissu actuel des carrières en Loir-et-Cher (de moins de 400 000 tonnes/an, et de rayonnement local) n'est pas adapté au mode de transport ferroviaire. D'éventuels projets de carrières plus importantes, à vocation exportatoire, doivent cependant être anticipés.

Par ailleurs, afin d'encourager les importations d'éruptifs par le rail, le Conseil Général du Loir-et-Cher met à disposition des importateurs de matériaux l'embranchement fer de Blois, via une convention. La création de plateformes communes rail-route est également encouragée (site de Mer).

■ Concernant le réaménagement des sites de carrière

Le SDC met en avant la nécessité de penser des **réaménagements multifonctionnels des carrières**. Il conviendra de privilégier un réaménagement à vocation principale agricole lorsque le site d'origine était cultivé ou cultivable. Concernant les réaménagements à vocation écologique, ils ont tout intérêt à créer une mosaïque diversifiée de milieux, plutôt qu'une grande surface d'un milieu homogène. Seront recréés en priorité des milieux secs pionniers et des micro-zones humides. **Le réaménagement à vocation sylvicole constitue une opportunité de restaurer des espaces couverts en Beauce ; tandis que la restitution de carrières à l'agriculture permettrait de recréer des milieux ouverts en Sologne.**

Source : Schéma Départemental des Carrières du Loir-et-Cher (SDC)

Réaménagement de carrières à vocation agricole

Source Revue « Chambres d'agriculture » - 1981



DECHIFFRAGE

■ Carrières, zone Natura 2000 et ZNIEFF

Les projets de carrières en Sologne devront s'attacher à identifier et cartographier précisément les **habitats naturels présents**, en discriminant bien ce qui relève des habitats de la directive « Oiseaux », ainsi que les habitats d'espèces. Une attention particulière devra également être portée sur le **maintien des corridors écologiques** (haies, fossés, réseaux de mares...). En particulier, les ZNIEFF de type I, présentant une forte densité d'espèces et d'habitats patrimoniaux, sont les plus sensibles à l'installation de carrières et donc peu propices à l'implantation de nouvelles carrières. A l'inverse, des mesures de réhabilitation d'anciennes carrières par génie écologique pourront concourir à la **restauration d'un corridor ou de milieux relais**.

- Carrières et production de déchets inertes du BTP

900 000 tonnes de déchets inertes (DI) issus du bâtiment et des travaux publics seraient produites chaque année à l'échelle du département. La plupart sont accueillis en carrières. Une fraction y est revalorisée et revendue sous forme de matériaux destinés au BTP ; le reste est employé en comblement de carrières. La **revalorisation des DI du BTP** (excédents de chantier, bétons de démolition...) peut être optimisée conformément aux objectifs nationaux. La connaissance du gisement en Région Centre-Val-de-Loire doit être améliorée et le stockage en décharge brute, abandonné.

- Carrières et déprise agricole

Les carrières consomment annuellement environ **10 ha de terres agricoles**, soit un peu plus de 1% de la consommation annuelle de terres agricoles par l'urbanisation nouvelle et les équipements en Loir-et-Cher. En moyenne, un hectare sur deux initialement à vocation agricole n'est pas restitué à l'agriculture au terme du réaménagement des sites de carrières. Dans le contexte particulier de fermeture des milieux sur le territoire du SCoT, il s'agit donc d'être particulièrement vigilant à la réhabilitation des carrières.

- Croissance démographique et besoins en matériaux

L'évolution des constructions nouvelles et donc les besoins en granulats sont fortement corrélés à la dynamique démographique. Le secteur du BTP est en effet le premier consommateur de matériaux en Loir-et-Cher, avec plus de 2 millions de tonnes annuelles.

ENJEUX

- Comment concilier augmentation possible des exportations (notamment vers l'Île-de-France dans le cadre du Grand Paris) et adaptation des infrastructures routières ?
- Comment concilier au mieux le développement de nouveaux sites d'extraction et la préservation des milieux et espèces sur le territoire Natura 2000 de la Grande Sologne ?
- Comment encourager la réhabilitation d'anciennes carrières pour favoriser la création de milieux ouverts (agriculture) ?

GOUVERNANCE

- Le Schéma Départemental des Carrières du Loir-et-Cher

Le SDC définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Celui du Loir-et-Cher a été adopté le 16 juillet 2013.

ETAT DES LIEUX

Les sites et sols pollués témoignent du passé industriel de la Sologne :

- L'inventaire **BASIAS**, qui réalise l'inventaire des anciens sites industriels pollués ou concernés par une présomption de pollution, recense **282 sites** potentiellement pollués sur le territoire (anciens comme en activité), dont notamment à Lamotte Beuvron (50 sites identifiés) et à Salbris (60 sites identifiés).

- Parmi ces sites, **10 sont répertoriés BASOL** (inventaire qui identifie les sites pollués avérés ainsi que ceux potentiellement fortement pollués et appelant une action publique). La moitié de ces sites sont situés sur la commune de Salbris.

Sources : BRGM – inventaires BASOL et BASIAS

Les 10 sites BASOL sur le territoire du SCoT Source BRGM ; Traitement EAU

Site	Commune	Activité	Situation technique du site
PHILIPS ECLAIRAGE - Site de l'Allée Verte	Lamotte-Beuvron	Ancien site de production	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
PHILIPS FRANCE - Site du Vivier	Lamotte-Beuvron	activité de traitement de surface, de peinture et de montage	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
COOPER CAPRI	Nouan-le-Fuzelier	décolletage et injection de matières plastiques	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
RECAM SONOFADEX	Nouan-le-Fuzelier	Rechapage de pneumatiques, broyage de pneus usagés pour recyclage, travail mécanique des métaux, logistique (entrepôts)	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
EGGER ROL	Salbris	Activité d'allume-feu (1937), puis, fabrication de cagettes d'emballage (1948), puis fabrication de panneaux de particules (1962), puis fabrication d'éléments isolants de toiture (polystyrène) (de 1975 à 1995). En 1998, reprise du site par la mairie de Salbris pour location à des tiers.	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
GIAT INDUSTRIES	Salbris	ateliers de chargement pyrotechniques (encartouchage et chargement de munitions diverses, stockage d'explosifs à usage militaire). Actuellement seuls les groupes C et D sont en exploitation et leurs activités sont limitées au stockage de produits pyrotechniques.	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
MBDA Salbris I	Salbris	ancien site de fabrication et d'essais de pièces d'armement	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
MOREL JARDIN	Salbris	Anicenne scierie DURAND (de 1974 à 2003), puis ancien site de stockage et de production d'amendements naturels pour l'horticulture et le maraichage (jusqu'en 2008)	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
TOTAL relais de la Sauldre	Salbris	ancienne station service	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Orléans Sud Auto (ex donadieu)	Theillay	ancien site de démolition automobile	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire

DECHIFFRAGE

- Pollution et passé industriel

L'industrie – notamment celle de l'armement – a porté la dynamique du territoire par le passé, en particulier au sud du Pays. En marquant si fortement la Sologne, son économie et ses paysages, elle fait pleinement partie de l'identité du territoire.

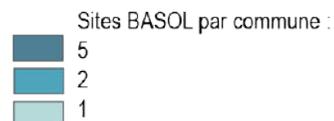
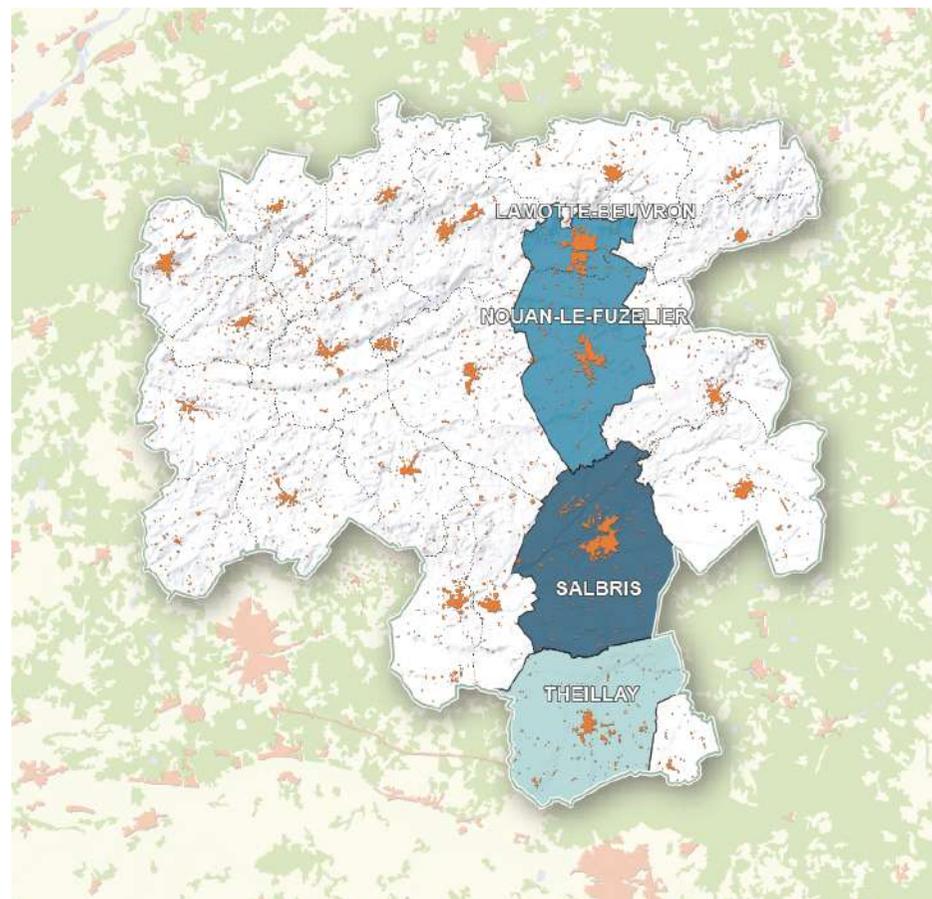
- Pollution des sols et qualité des eaux

La pollution des sols peut potentiellement contaminer les nappes d'eau du territoire, et par ce biais avoir un impact sur la qualité des eaux et les activités liées (eau potable, agriculture...). Des relevés fréquents permettent d'encadrer et de surveiller la pollution des sols.

ENJEUX

- Comment réutiliser les sites pollués, qui constituent à la fois des opportunités foncières (grandes surfaces), mais présentent d'importants enjeux de dépollution et de sécurisation ?

Sites BASOL recensés sur le territoire du SCoT
Source BRGM ; Traitement EAU



ETAT DES LIEUX

- Les typologies de déchets non dangereux

Les déchets ménagers et assimilés

Ils sont composés des ordures ménagères et assimilées (OMA) et des déchets occasionnels majoritairement collectés en déchetterie.

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes produits s'élevait en 2010 à 180 270 tonnes sur l'ensemble de la zone du PPGDND (voir carte ci-contre), soit 534 kg/hab/an.

Dechets ménagers et assimilés	180 270 t	534 kg/hab./an
Compostage à domicile	4 700 t	14 kg/hab./an
Ordures ménagères résiduelles	84 700 t	251 kg/hab./an
Recyclables secs	26 770 t	79 kg/hab./an
Déchets occasionnels non dangereux non inertes	64 100 t	190 kg/hab./an

Les déchets des activités économiques (DAE)

Les entreprises du BTP au sein du périmètre du Plan (voir carte ci-contre) génèrent à elles seules environ 85 100 tonnes de déchets non dangereux non inertes. Concernant les artisans hors BTP, ils en génèrent quant à eux autour de 11 200 tonnes.

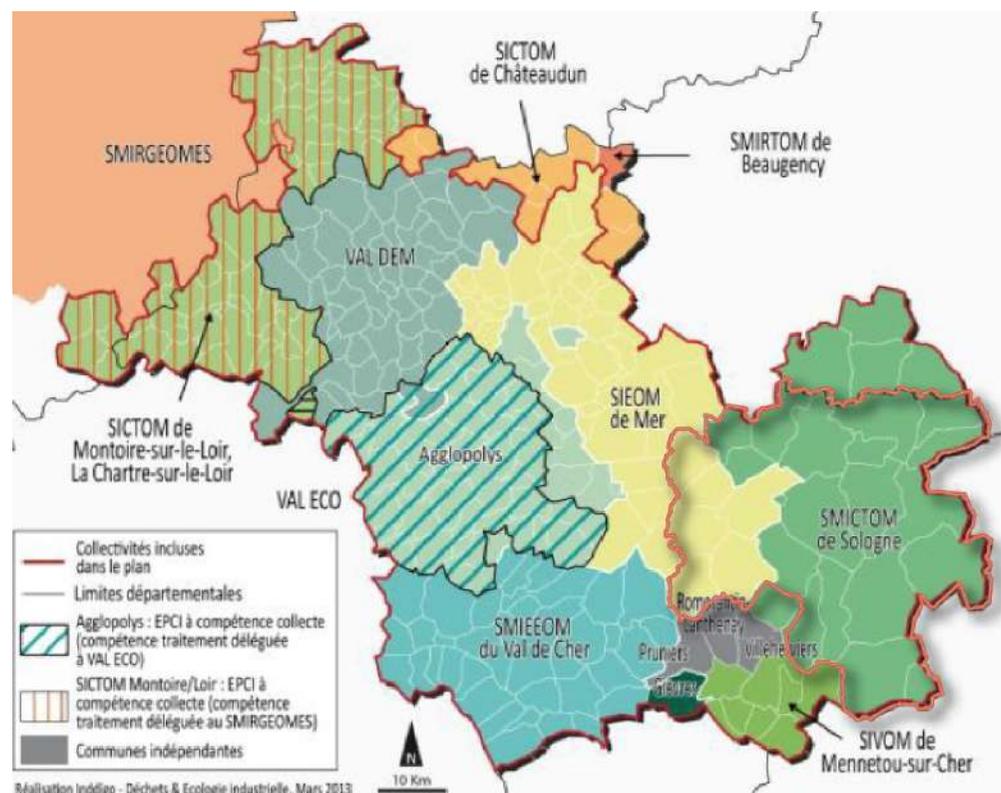
En y ajoutant les DAE des entreprises non artisanales et autres, on atteint les 241 600 tonnes annuelles produites sur le département.

Les déchets de l'assainissement

Ceux-ci incluent les boues de STEP, les boues industrielles et autres déchets de l'assainissement. En 2010, ils s'élevaient à 55 550 tonnes.

- Au total, ce sont donc **444 000 tonnes** de déchets non dangereux et non inertes qui sont produits au sein du périmètre du Plan.

Périmètre géographique de la zone du Plan pour les déchets ménagers et assimilés (2013) Source PPGDND



■ La gestion des déchets non dangereux

Comme en témoigne la carte précédente, deux entités gèrent les compétences de collecte et traitement des déchets sur le territoire du SCoT :

- Le SIEOM de Mer (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères du Groupement de Mer), regroupant les communes (au sein du SCoT) de Duizhon, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Vernou-en-Sologne, Veilleins et Millançay
- Le SMICTOM de Sologne (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Sologne), pour le reste des communes du SCoT.

Les ordures ménagères résiduelles

En 2010, le périmètre du Plan comprend 4 centres de transfert pour densifier les collectes des ordures ménagères résiduelles et ainsi optimiser les transferts.

→ L'un de ces centres se situe à Nouan-le-Fuzelier.

Concernant leur traitement, il se fait majoritairement à l'Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) de Pithiviers (en dehors du département) pour les OMR du SMICTOM de Sologne. Mais une UIOM existe également à Vernou-en-Sologne, et traite les déchets en provenance du SIEOM de Mer et du Val de Cher).

Les déchets d'emballage (hors verre) sont quant à eux collectés et acheminés vers 4 centres de tri. Ceux récoltés sur le territoire du SIEOM de Mer sont envoyés à Mur-de-Sologne, exploité par Véolia, et les déchets collectés au sein du SMICTOM de Sologne sont envoyés au centre de tri d'Issoudun, dont l'exploitant est le SICTOM de la Champagne berrichonne.

Les déchets majoritairement collectés en déchetteries

En 2010, il existe sur la zone du Plan 50 déchetteries. Le réseau est dense, avec en moyenne une déchetterie pour 7 030 habitants. L'âge moyen des déchetteries est de 11,6 ans et 70% d'entre elles ont plus de 10 ans.

Certaines collectivités ont passé des conventions pour favoriser l'accès de leurs habitants à une déchetterie d'un EPCI : Ainsi, les habitants de la Ferté-Beauharnais et de la Marolle-en-Sologne ont accès à la déchetterie de Neung-sur-Beuvron.

Pour l'ensemble des communes du SCoT, si les flux valorisables sont acheminés vers de multiples repreneurs, les déchets composant le tout venant résiduel sont acheminés vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux) de Villeherviers.

Par ailleurs, le SMICTOM de Sologne a mis en place une collecte des encombrants en porte-à-porte, tous les 3 à 6 mois, ainsi qu'un réseau de 9 plateformes d'accueil des déchets verts.

→ Sur l'ensemble du périmètre du Plan, la part de la valorisation énergétique des déchets est de 42% et le taux de recycle matière organique atteint 38,7% des DMA en 2010 :



Le devenir des déchets ménagers et assimilés
Source PPGDND

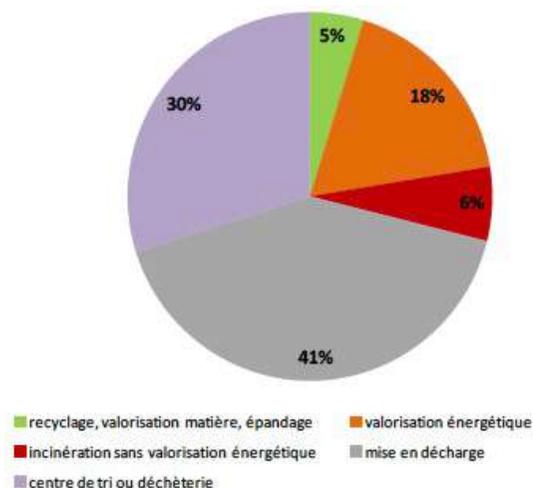
Le Grenelle de l'Environnement fixe en objectif de recycler 35% des DMA en 2012 et 45% en 2015 et la Directive européenne de 2008 fixe l'objectif à 50% de déchets valorisés énergétiquement.

Le devenir des DAE

Concernant les Déchets issus des Activités Economiques non triés, ils sont principalement (à 41%) mis en décharge, et 30% d'entre eux sont collectés en déchetterie ou en centre de tri. La valorisation énergétique et le recyclage ne représentent que 23% des déchets.

Par ailleurs, 30% de ces déchets en mélange (non triés) sont des déchets d'emballage.

→ Des marges de manœuvre existent donc pour le recyclage matières organiques des DAE.



Le devenir des déchets de l'assainissement

100% des boues de traitement des eaux usées sont orientées vers une filière de retour au sol (épandage – à proximité du lieu de production – ou compostage).

Concernant les matières de vidange, leur gestion peut se faire de différentes manières : introduction au sein de stations, valorisation agricole, ou méthanisation.

→ Environ 58% des déchets non dangereux non inertes de la zone du Plan sont orientés vers un recyclage matière ou organique. Pour les déchets ménagers et assimilés, cette part s'élevait à 38,7% en 2010 ; les objectifs Grenelle (35%) sont donc atteints.

→ Il n'existe, en revanche, aucune filière de traitement des matériaux recyclables.

■ Les installations de collecte et de traitement des déchets non dangereux

On recense, en 2010, 8 installations de collecte sur le territoire du SCoT (dont 6 sont situés sur le SMICTOM de Sologne). Il n'existe en revanche qu'une seule station de transit, à Nouan-le-Fuzelier. C'est également à Nouan-le-Fuzelier qu'est implantée une installation de tri / transit des DAE (« Recam Sonofadex »).

TENDANCES

Le Plan a défini des objectifs de prévention et de valorisation pour les différents types de déchets :

Type de déchets	Objectifs de prévention et de valorisation
Les ordures ménagères et assimilées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire la production individuelle de 7% d'ici 2014 par rapport à 2009 et de 10% d'ici 2026 par rapport à 2010 2. Réduire la fraction organique des déchets par une augmentation de 50% des quantités compostées à domicile et par la mise en place d'un tri des biodéchets des gros producteurs 3. Améliorer les performances de valorisation des recyclables secs
Déchets occasionnels ménagers et assimilés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stabiliser les flux de déchets 2. Augmenter la valorisation des déchets collectés en déchetterie
Déchets d'Activités Economiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire les flux 2. Respecter les objectifs réglementaires de 75% de recyclage matière et organique

→ L'impact de la mise en œuvre du Plan est évalué en 2026 à une **diminution de 200 tonnes par rapport à 2010**, avec une production annuelle de 444 200 tonnes. Avec un scénario au fil de l'eau, on aboutirait à une production de 466 800 tonnes de déchets non dangereux, soit **22 400 tonnes de plus qu'en 2010**.

Source : Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (2014)

DECHIFFRAGE

- Déchets et énergie

La valorisation des déchets peut se faire par la méthanisation. Il n'existe pas d'installation de méthanisation de type industriel au sein du département.

- Déchets du BTP et Carrières

Les déchets du BTP peuvent constituer des matériaux de substitution pour la production de matériaux (recyclage).

ENJEUX

- Comment adapter les installations vieillissantes (plus de 70% des déchetteries ont plus de 10 ans) aux besoins du territoire (nouvelles filières et augmentation de la fréquentation) ?
- Comment encourager le développement des connaissances sur les déchets issus des activités économiques, pour pouvoir développer une meilleure gestion ?
- Comment développer des filières de traitement des matériaux recyclables ?

GOUVERNANCE

- Le Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP (PPGDBTP)

Ce plan identifie les gisements de déchets, fixe les objectifs de valorisation, établit les quantités de déchets à éliminer et identifie les besoins en capacité d'élimination.

- Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Approuvé en juin 2001 pour le Loir-et-Cher, ce plan :

- Dresse la typologie quantifiée des déchets à éliminer,
- Recense les orientations et les programmes des personnes publiques ou de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,
- Définit les priorités à retenir pour la création d'installations nouvelles pour la collecte, le tri et le traitement des déchets afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement.

Une mise en cohérence avec les plans limitrophes doit être opérée.

- Le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Loir-et-Cher (PPGDND)

Adopté par le Conseil Général du Loir-et-Cher en décembre 2014, ce plan est composé d'un état des lieux, d'un programme de prévention des déchets non dangereux et d'une planification comprenant un inventaire prospectif des quantités de déchets à traiter aux horizons 6 et 12 ans : les projections se situent donc aux horizons 2020 et 2026 pour le Loir-et-Cher.

Il a pour vocation de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés.

Il actualise les données et orientations fixées dans le précédent PDEDMA de 2001.

- Le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PPGDD)

Il fixe les objectifs et énonce les priorités de gestion des déchets dangereux, et notamment des REFIOM issus des procédés de traitement mis en place dans le cadre du PPGDND.

Les REFIOM sont les déchets imbrûlés de l'incinération des ordures ménagères que l'on retrouve en particules dans les fumées.

